

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Abou El Kacem Saâdallah Alger 2

Faculté des Lettres et des Langues

Département de Français

École Doctorale de Français

**Processus de génération et de circulation des
formules autour du vocable *Algérie* dans le
discours social**

Thèse présentée en vue de l'obtention d'un doctorat en sciences du langage

Par:

Mme Kamila OULEBSIR-OUKIL

Sous la direction de :

M. Youcef IMMOUNE

Mme Frédérique SITRI

Le jury est composé de:

- Mme Safia RAHAL, Professeure, Université Alger 2, Présidente.
- M. Youcef IMMOUNE, Maître de conférences, Université Alger 2, Rapporteur.
- Mme Frédérique SITRI, Maître de conférences, Université Paris Ouest Nanterre, Rapporteur.
- Mme Nabila BENHOUHOU, Professeure, ENS-Bouzaréah, Examinatrice.
- Mme Attika KARA, Professeure, ENS-Bouzaréah, Examinatrice.
- Mme Sandrine REBOUL-TOURÉ, Maître de conférences, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Examinatrice.

Année 2015/2016

**Processus de génération et de circulation des
formules autour du vocable *Algérie* dans le
discours social**

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à mes deux co-directeurs de thèse, M. Youcef IMMOUNE et Mme Frédérique SITRI qui ont accepté de diriger ce travail et qui ont su m'orienter tout en étant compréhensifs des quelques longs moments de silence qui ont ponctué mon parcours. Qu'ils trouvent ici toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Je remercie M. IMMOUNE de m'avoir initiée au domaine de l'analyse du discours. Merci pour sa confiance, ses conseils, ses encouragements et son amabilité.

Je remercie Mme SITRI pour la qualité de son suivi, son sérieux dans l'évaluation de ce travail, ses orientations très judicieuses ainsi que sa grande disponibilité.

Merci aux amis et aux collègues qui, par un sourire, un froncement de sourcils, un acquiescement, un mot d'encouragement et même un étonnement, ont contribué sûrement et quelque part à l'enrichissement et à l'amélioration de ce travail.

Merci à tous les membres de ma famille et belle-famille, parents, frères, sœurs, belles sœurs et enfants, qui ont su m'encourager, et surtout me supporter, chacun à sa façon. Mille merci à ma sœur Fadila qui a lu et corrigé ce travail avec beaucoup de sérieux et d'intérêt.

Merci à mon mari Hichem qui a cru en moi et a su être patient et compréhensif pour m'épauler durant toute la préparation de ce travail.

Dédicace

À mon pays, l'Algérie...tout
entière, qui nous a permis d'être là,
qui m'a donné l'occasion de lui offrir
ce travail et pour laquelle je
travaillerai encore et toujours...vive
l'Algérie !

« La langue n'est pas cet univers de signes abstraits et structurants, non motivés de naissance, qui régnerait au-dessus de la conscience des parleurs, engendré par leur "masse parlante" et préhensible hors histoire; elle est formée d'une myriade d'univers emboîtés ou enchevêtrés, dont les éléments sont tous attachés à du concret, de l'éprouvé, de l'évalué, du vivant : attachés à la société et à la terre et à l'histoire de nominations et dominations; à la société et à l'histoire des formations et déformations de la parole dans ses multiples sites communicatifs; à la parole ordinaire, à l'écriture artistique et aux dialogismes qui les constituent, bref aux énonciateurs, leurs manières de dire et leurs intentions. Terre, société, discours sur fond d'histoire appropriée, autant de référents possibles, auxquels s'attachent les signes qui organisent en langue et en mémoire nos représentations. »

(F. Cheriguen, 2008: texte de la quatrième de couverture).

Introduction générale

L'activité langagière est une opération qui permet de représenter le réel et de participer à sa construction. Ce réel, composé d'objets, d'évènements et de sentiments, est travaillé par le discours en tant que manifestation de la pratique langagière. Le discours sert alors à décrire les situations de la vie quotidienne, à réagir et à accomplir une action. Dans ce sens, l'intérêt que nous avons porté au discours produit dans la sphère médiatique de la communauté algérienne et qui est considéré comme un descripteur et un reflet de la pensée collective à un moment donné nous a poussée à observer les productions discursives à l'œuvre dans cet espace. À partir de là, nous nous sommes intéressée à ces données à caractère discursif. Parmi ces données, nous avons choisi de travailler sur une catégorie linguistique intéressante à observer, en l'occurrence le nom propre. Notre projet initial était d'observer les discours tenus sur l'Algérie d'une manière générale afin d'en dégager les représentations stéréotypées déployées dans le discours. Ensuite, nous avons choisi de nous centrer sur les phénomènes de figement attestés dans ces discours. Nous avons donc opté pour le vocable *Algérie*¹ en tant que nom propre de pays tel qu'il s'insère dans des expressions et des syntagmes dont nous avons voulu suivre le parcours.

Le vocable *Algérie* est choisi par rapport à l'intérêt porté aux problématiques relatives au fonctionnement du nom propre en discours. Étant donné que le discours s'intéresse aux associations où se construit le sens, nous avons porté notre attention aux syntagmes dans lesquels apparaît ce nom propre et ce, quant à leur fonctionnement et leur insertion dans les différentes productions discursives des énonciateurs. C'est à partir de cette observation et de ce questionnement que nous avons essayé de conceptualiser et de définir la catégorie qui permettra d'étudier ces observables. Dans ce même sens, nous nous sommes intéressée à la forme, à la construction et au rôle de certains de ces syntagmes qui composent ces discours. Attirée, à juste titre, par des unités d'apparence figée et voulant explorer cette piste précisément, nous avons découvert la notion de formule introduite et étudiée en

¹- Nous utilisons la mention italique pour désigner Algérie en tant que vocable.

France dans les années 2000 par A. Krieg-Planque². La découverte de ce concept, fonctionnant en analyse du discours, nous a facilité la conception de notre problématique et nous a permis par la suite d'adopter et de tester son traitement dans les discours dont nous disposions.

Définies par A. Krieg-Planque comme des séquences formellement figées et problématiques, les formules invertissent les discours et traduisent ainsi les enjeux socio-politiques des débats dans lesquels elles s'insèrent. Ce sont des séquences porteuses de sens, de contresens, de polémique et de valeurs que les locuteurs choisissent d'utiliser à des fins diverses. Ils expriment leur position par rapport à une question, décrivent une pratique ou un phénomène, adhèrent à une situation ou encore et surtout refusent une idée. Munie donc de la littérature relative à cette notion et des discours recueillis, nous avons défini notre problématique comme la recherche des formules construites autour du vocable *Algérie* dans le discours social produit dans la communauté algérienne. Comme l'indique notre titre, nous voulons montrer comment quelques formules, qui se construisent avec ce vocable, sont générées dans le discours et comment s'effectue leur circulation dans ces discours soumis à l'analyse.

La recherche que nous présentons s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours puisqu'il est question de partir des données discursives et de les articuler aux données sociales et contextuelles. Nous entendons analyser les formules construites autour du vocable *Algérie* et qui apparaissent à différents moments dans l'histoire de la communauté algérienne. Nous voulons observer le fonctionnement de ces unités, leur parcours et leur insertion dans l'espace social.

Les discours issus de la sphère médiatique sont pris comme le lieu de rencontre des événements, des faits, des grands bouleversements qui caractérisent les sociétés. Ils sont pris dans une ronde ininterrompue qui fait fonctionner les mots et les dires pour construire des mémoires collectives dans lesquelles se reconnaissent

² - Nous nous soucrivons à la conception de cette auteure, Alice Krieg-Planque et lui empruntons les définitions, les critères et les procédés d'analyse de la formule.

les différentes communautés ayant trait aux événements décrits et commentés dans ces discours. L'intérêt porté aux discours qui circulent dans notre communauté n'est donc pas le fruit d'un hasard mais d'abord d'une longue observation et ensuite de la volonté de disposer d'un ensemble de discours à partir desquels il serait possible de dégager une historicité des formules étudiées. Notre archive, que nous avons construite à partir de ce discours médiatique, est un terrain intéressant pour étudier l'existence, l'emploi et le rôle de ces formules dans les différents événements et contextes que ces dernières retracent et décrivent.

Nous posons les questions suivantes pour asseoir notre problématique de recherche :

- Quelles sont les formules construites et produites autour du nom de pays *Algérie* ?
- Dans quels contextes apparaissent ces formules et quel est leur rôle dans la description/commentaire des événements ?
- Comment ces formules sont-elles insérées pour fonctionner et circuler dans le discours ?

Pour répondre à ces questions, nous postulons quelques hypothèses de recherche que nous avons pu formuler à partir de nos lectures sur les concepts de formule et de nom propre³:

- Le vocable *Algérie* en tant que catégorie du nom propre construit dans le discours des syntagmes qui pourraient être décrits comme formules ;
- Les formules, en tant qu'unités porteuses d'enjeux et de positionnements, sont considérées comme des catégories capables de refléter la teneur d'un événement survenu dans l'espace social ;
- Les formules fonctionnent dans des contextes précis en tant que descripteurs chargés de sens et de contenus controversés ;

³ - Essentiellement les travaux de A. Krieg-Planque sur la formule et ceux de G. Ciclaru sur le nom propre de pays.

- Les formules se déploient et font leur entrée en discours avec différents procédés et stratégies mobilisés par les acteurs sociaux.

Après cette mise en place des questionnements et des hypothèses qui sous-tendent notre travail, nous souhaitons présenter les différentes étapes à travers lesquelles se structure notre réflexion. Le travail est organisé en chapitres qui s'articulent autour de quelques interrogations, formulées dans l'introduction de chaque chapitre, qui nous permettent de suivre le fil rouge de la réflexion et de maintenir le lien avec la problématique générale de cette recherche.

Notre travail commence par un chapitre méthodologique qui explique la démarche adoptée pour la construction du corpus et l'analyse des données. Nous revenons sur les conditions du recueil de nos discours, sur la définition de quelques concepts importants à préciser sur le plan méthodologique ainsi que sur les composantes de notre corpus d'étude. Dans ce chapitre, nous définirons donc l'archive comme matériau de recherche recueilli, à travers et à partir duquel nous avons extrait le corpus construit des observables à soumettre à l'analyse. Nous concevons alors un corpus de travail élaboré à partir d'un ensemble de discours appartenant à la sphère médiatique dans lequel nous cherchons des syntagmes formés à partir du terme *Algérie* en tant que catégories descriptibles en langue. Nous revenons également sur la définition du discours social qui apparaît dans le titre de notre thèse auquel nous joignons comme partie intégrante le discours médiatique. Au passage, nous essayerons de discuter de la notion de genre, importante pour la catégorisation des unités du corpus. Le chapitre méthodologique se clôt par une description des unités de notre archive en termes de ressources utilisées, de périodicité délimitée pour le recueil ainsi que des événements ayant donné naissance à nos discours, et donc une éventuelle apparition de formules dans ces mêmes discours.

Le deuxième chapitre de notre travail tente de poser un appareil conceptuel relatif au domaine de l'analyse du discours et à celui des études se réclamant de l'objet formule. Dans un premier temps, nous essayerons de définir et de circonscrire notre domaine de recherche en insistant sur l'instabilité et le flou

caractérisant cette entreprise. Il est question de rappeler les définitions de quelques concepts de base fonctionnant dans ce domaine et qui apparaissent en filigrane dans nos analyses. Dans ce chapitre sera proposée une définition du domaine de l'analyse du discours avec une réflexion autour du lien existant entre quelques concepts que nous estimons importants à présenter et à solliciter. Cette définition retenue accueille la notion de formule et lui permet de fonctionner. C'est ainsi que nous abordons, dans un deuxième temps, la notion clé de notre travail, sa genèse, sa définition et ses propriétés. Nous discutons des quatre critères de la formule qu'A. Kreig-Planque propose d'étudier. Nous partons du figement, comme propriété formelle servant le repérage et la circulation des formules. Nous nous arrêtons un moment, dans ce chapitre, sur cette question de figement et son maniement complexe pour en dégager une conception adaptée à la nature de nos données relatives au concept de la formule et que nous défendons tout au long du travail. Le deuxième critère est celui de l'inscription discursive de la formule et son utilisation par les différents acteurs sociaux, énonciateurs des différents discours. Nous présentons aussi la formule comme une unité qui possède un référent social qui la rend comme objet notoire dans son espace de production. Enfin, le caractère polémique de cette unité sera discuté. Pour pouvoir relier le concept de formule à notre domaine, nous tenterons d'expliquer la façon avec laquelle s'effectue une mise en mots de la formule et son pouvoir de circulation dans les différents discours. Les derniers titres de ce chapitre proposent une réflexion sur les rapports de la formule avec quelques concepts opératoires auxquels nous ferons appel dans les autres chapitres. Ainsi, nous parlerons du lien entre toponyme, événements de discours, dénominations, lieux discursifs et moments discursifs, notions qui seront exemplifiées et exploitées dans les différents paliers d'analyse que nous proposons. Le chapitre se clôt par une réflexion sur le rôle de la formule comme concept-outil en analyse du discours.

L'analyse du corpus est entamée par le troisième chapitre qui revient sur le parcours du nom de pays *Algérie* dans le discours. Dans ce chapitre, nous nous arrêtons sur la problématique discursive de ce nom de pays ainsi que sur son fonctionnement dans des séquences susceptibles d'être décrites comme des formules. Nous proposons d'abord une large description des différentes formes

syntactiques et lexicales construites autour de *Algérie* et repérées dans notre corpus. Nous parlerons de ce que nous concevons comme un avant-la-formule dans le sens où notre vocable est d'abord une catégorie de nom propre avant qu'il ne soit un invariant intégré, dans un emploi symbolique, dans des unités formulaires. Seront ainsi examinés des slogans, des mots d'ordre et des constructions discursives qui donneraient l'occasion de vérifier les quatre critères de la formule à des degrés divers. Le chapitre se clôt par l'analyse d'un syntagme émergeant dans un contexte socio-politique particulier.

Le quatrième chapitre place la polémique au centre de ses intérêts. Pour ce faire, nous expliquerons le passage du nom propre à la formule en insistant sur son versant polémique. Travaillant sur la dichotomie *Algérie française/Algérie algérienne* attestée quantitativement dans nos discours, nous essayerons d'analyser les occurrences à travers lesquelles se manifeste cette dichotomie. Ainsi, les syntagmes *Algérie française* et *Algérie algérienne* seront analysés en fonction de leur façon d'être mis en discours, de leur genèse et aussi de leur circulation, comme formules, d'une formation discursive à une autre. La deuxième partie de ce chapitre étudie une variante du vocable *Algérie*. Considéré comme une catégorie capable de représenter la notion de formule, le vocable *Algériens*, combiné avec d'autres unités de la langue, est analysé comme un dénominateur commun susceptible de traduire des conflits, de supporter des réalités contradictoires et de décrire les soubassements d'un contexte de crise. Ce chapitre se clôt par une mise au point des différentes dénominations auxquelles le vocable *Algériens* s'y prête dans quelques contextes précis.

Le dernier chapitre d'analyse propose la recherche des formules relatives à quelques moments discursifs choisis dans notre communauté. Pour cela, nous sélectionnons des événements et nous partons à la recherche des discours qui les représentent pour y trouver des formules autour du vocable *Algérie*. Il sera question de revenir sur quelques événements récents ou moins récents ayant eu cours dans cette communauté afin de les prendre comme un terrain d'observation et d'analyse d'éventuelles formules. Ce chapitre articule les événements à proprement parler,

travaillés par le discours en termes de moments discursifs, pour permettre de traquer et de suivre le cheminement de quelques syntagmes dont le fonctionnement peut être formulaire. Après une introduction qui explique la construction du sens des événements dans le discours ainsi que le passage de l'opération de la nomination aux formules corrélées à leurs contextes, notre analyse retient plusieurs syntagmes autour de *Algérie*. L'étude suit un classement en fonction des procédés repérés avec lesquels ces syntagmes sont construits discursivement. Nous montrerons, si cela s'avère possible, la circulation de quelques syntagmes d'un contexte à un autre en (pour)suivant leur forme figée, leur utilisation par les locuteurs ainsi que la détermination de leur référent et de leur dimension dissensuelle, conformément aux quatre critères de la formule. Ces séquences, choisies par rapport à leur pertinence dans les contextes retenus, nous permettront de décrire les réflexions et plus exactement les tensions qui caractérisent ces contextes.

Néanmoins, nous soulignons que nous n'avons pas voulu séparer l'analyse du corpus des autres chapitres mais exposer nos précisions méthodologiques et théoriques pour expliquer notre démarche. Les chapitres d'analyse tentent de faire un compromis entre des données théoriques présentées au début de chaque chapitre et les points traités en analyse.

Dans notre démarche, il ne s'agissait pas d'appliquer un concept sur un corpus mais la mise en œuvre de ce concept vu la nature du corpus. L'observation de ce qui se dit et s'écrit à une époque nous a permis de choisir quelques événements et faits qui se sont mus en un objet de discours. Ce sont ces discours portés sur des événements particuliers et capteurs de quelques unités lexicales « anormales » qui deviennent notre objet d'étude.

Si les formules à dégager et à définir à partir des discours fonctionnent dans des contextes précis, s'inséreront-elles dans des classifications déjà établies ou comme nous le préjugeons dans un continuum ? En fait, notre classement des formules n'est pas absolu mais se veut le résultat d'un travail d'analyse et d'interprétation réalisé sur un ensemble d'observables. Il faudra signaler également que nous adoptons, pour traiter les sujets « brûlants » qui traversent notre corpus,

une démarche plus descriptive que normative même si « la neutralité du chercheur est impossible »⁴. En effet, quelques extraits du corpus font référence à des débats vifs dans notre communauté et traitent des sujets à dimension « sociétale » ayant des enjeux politiques, sociaux, idéologiques et historiques importants. Nous ne voudrions pas que nos analyses reflètent notre position vis-à-vis de ces questions mais celle de nos locuteurs engagés dans ces débats.

En somme, cette recherche veut proposer une lecture de quelques discours à travers la notion de formule. Cette notion, fonctionnelle dans le domaine de l'analyse du discours, nous conduit à interroger les foyers où sont condensés des réflexions et des heurts à l'œuvre dans la communauté en question. Le vocable *Algérie* se veut ici une catégorie qui structure l'argumentation et les discours d'une ou de plusieurs époques.

⁴ - DOURY M., (2004), « La position du chercheur en argumentation », *Semen*, n°17. L'auteure, qui se base sur les analyses argumentatives, propose de « chercher à dégager les normes argumentatives qui sous-tendent les argumentations "en action", dans une perspective elle-même non pas normative, mais descriptive » et défend « quel que soit l'objet d'étude et l'urgence sociale d'une forme d'"expertise" sur cet objet, une position fondamentalement descriptive » (en ligne n.p.).

Chapitre 1 :

**Précisions méthodologiques: la constitution du corpus
d'étude**

« Le corpus est devenu une médiation consciente entre le chercheur et le fait linguistique; sa constitution prend donc appui sur des procédures explicitées qui font partie intégrante de l'herméneutique mise en œuvre. »⁵

Introduction

La question de la construction du corpus est importante dans le champ de la recherche scientifique. Par ailleurs, elle s'est complexifiée ces dernières décennies dans le champ des sciences du langage et en particulier dans celui de l'analyse du discours et ce, par rapport à la multitude des pratiques langagières ainsi que par rapport aux méthodes de traitement et d'exploitation des corpus. Le corpus, étape décisive de la recherche, devient un objet à construire avec une profonde réflexion méthodologique et épistémologique.

La nature de la problématique choisie et l'inscription dans le champ de l'analyse du discours nous conduisent à adopter un corpus représentatif, contextualisé et cohérent. En effet, dans le champ des sciences du langage, le corpus est « un ensemble d'éléments sur lequel se fonde l'étude d'un phénomène linguistique ». (J-P. Dalbera, 2003, en ligne n.p.). Plus précisément, en analyse du discours, le corpus est l'ensemble des « données servant de base à la description et à l'analyse d'un phénomène » (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002: 148). Sa constitution doit donc obéir à des contraintes méthodologiques que nous devons respecter.

Nous nous inscrivons dans la démarche empirico-inductive qui consiste à recueillir des données, à les catégoriser pour proposer un schéma de compréhension des données observées. Cette méthode, définie comme une approche subjectiviste, pose une problématique à l'ensemble des éléments et des phénomènes constitutifs

⁵- MELLET S., (2002), « Corpus et recherches linguistiques », *Corpus*, n°1, URL: <http://corpus.revues.org/index7.htm>

du contexte choisi pour la recherche. Elle se réclame d'un paradigme compréhensif, interprétatif et constructiviste et postule une démarche qualitative.

Dans ce chapitre, il sera question de revenir sur la constitution de notre corpus. Nous expliquons ainsi toutes les étapes suivies dans le recueil de l'ensemble des discours constituant notre corpus. Dans ce qui suit, nous voudrions revenir sur les conditions, le choix mais aussi les difficultés qui ont accompagné la collecte de ce corpus. Nous répondons ainsi aux questions suivantes :

- Pourquoi un discours médiatique ?
- Quel lien avec le discours social ?
- Quels sont les discours qui constituent ce corpus ?
- Sur quelle période s'étend le corpus et pourquoi ?

1- Démarche et méthode de travail

Dans la perspective de l'analyse du discours qui est la nôtre, il y a lieu d'analyser les marques linguistiques et discursives qui sont partiellement déterminées par l'extérieur socio-idéologique du discours. Il faut s'intéresser à la jonction du social, du politique et de l'historique. C'est la démarche que nous adopterons à chaque fois que les données le permettent. Nous nous situons alors dans une « linguistique du discours » qui s'attèle à décrire « des usages et des significations sociales, à corpus ouvert, et qui présuppose un sujet opérateur de catégories "sociodiscursives" et porteur d'imaginaire social. » (P. Charaudeau, 2009, en ligne n.p.).

Selon le classement de P. Charaudeau, (*op.cit.*), notre problématique est dite représentationnelle et interprétative. C'est une démarche basée sur la compréhension/interprétation des données. En effet, dans notre recherche, qui entend étudier la circulation de quelques formules dans le discours, l'objet est construit à partir des représentations socio-historico-discursives qui s'installent à un moment donné dans l'histoire d'une communauté et réfèrent à un groupe social. Ces représentations font l'objet d'interprétations qui mettent en relation

« positionnements sociaux » avec « pratiques discursives » et « types de sujets » de ces dernières. Dans ce sens, P. Charaudeau souligne la difficulté d’asseoir des hypothèses de départ pour ce genre de problématique parce qu’elles doivent s’appuyer sur des discours très variés, ce qui rend difficile, à la fin, la mise en place d’un corpus. Dans cette même vision, le sujet parlant est alors responsable de ses représentations dans le sens où il renseigne sur la doxa d’une société tout en montrant son positionnement. Effectivement, notre corpus donne à voir des manières de dire à travers des vocables supposés être des formules.

D’un point de vue méthodologique, nous expliquons notre volonté de nous appuyer sur un matériau préexistant possédant une épaisseur temporelle importante, nous y reviendrons dans ce chapitre. Ce matériau est morcelé par des moments discursifs⁶ autour desquels s’articule notre discours social. Nous tenterons de spécifier progressivement les événements qui sont à l’origine de la production de ces discours.

Nous signalons que nous avons rencontré des travaux qui suivent une démarche contraire tels que le travail de G. Cislaru⁷ sur le nom de pays. Il postule que le corpus ne doit pas être appréhendé par la voie de moments discursifs mais par une attitude d’induction afin d’observer les occurrences dans un cadre naturel sans faire de « liste » de nom de pays fortement présents à une époque donnée, ce qui orienterait les conclusions générales du travail. Nous signalons également l’approche de A. Krieg-Planque⁸ qui part à la recherche de la formule « purification ethnique » dans le discours de la guerre yougoslave dans les années 1990. Cette recherche a été basée sur plusieurs événements faisant partie de ce contexte et qui ont fini par construire des formules dans le discours. Nous expliquons notre démarche méthodologique qui serait à situer entre les deux démarches que nous venons de citer. Nous nous reposons sur un corpus inscrit dans la durée et nous partons à la recherche de formules que ce corpus permet d’observer. Notre étude n’est pas principalement une étude portée sur le fonctionnement du nom de pays

⁶- Terme défini par S. Moirand comme une production médiatique intense suite à un événement.

⁷- (2005), *Étude sémantique et discursive du nom de pays dans la presse française avec référence à l’anglais, au roumain et au russe*, thèse de doctorat, université Paris III, Sorbonne-Nouvelle.

⁸-Auteure de référence de notre travail. Elle a travaillé sur la notion de formule en analyse du discours à partir de 2000.

Algérie. Ce vocable, combiné avec d'autres unités de la langue, est à chercher à travers des unités-formules construites dans notre corpus. Nous n'avons pas de formules préalables et choisies d'avance comme le suggère A. Krieg-Planque mais nous interrogeons les discours collectés autour du vocable *Algérie* pour en trouver. Cette épaisseur temporelle construite autour de moments discursifs donne une existence aux éventuelles formules dégagées. Nous partons à la rencontre des discours pour explorer et tester l'apparition et le fonctionnement de la notion de formule dans notre corpus.

Cette recherche se base donc sur un ensemble de discours pris comme le matériau de recherche qu'il est important de définir.

2- La notion d'archive et celle de corpus : définitions en analyse du discours

Plusieurs études dans le champ des sciences humaines et sociales ont discuté la notion de corpus sans pour autant aboutir à un consensus qui permettrait de résoudre les problèmes rencontrés. Notre corpus a été construit sur un matériau préexistant et il est défini en fonction de plusieurs contraintes méthodologiques appartenant à notre domaine de recherche et est en relation avec le concept que nous voulons travailler.

Nous travaillons sur un corpus d'archives définies comme un ensemble de données construites sur un matériau déjà existant. Cette notion est l'héritage de M. Foucault dans *l'Archéologie du savoir* (1969) mais elle a été reconfigurée pour servir l'analyse du discours. Nous la revisitons brièvement pour définir sa place dans notre champ d'étude.

Dans son premier sens, la notion d'archive désigne un ensemble d'énoncés relatifs à un ensemble d'événements réguliers. Chez M. Foucault, l'archive désigne la mémorisation des textes qui permet la formation et la transformation des énoncés. Précisément, c'est un type d'énoncés constituant « un lieu de configurations, dans la complexité de l'horizon social » (F. Mazière, 2005: 93). Pour J-J Courtine, « les

corpus d'archives ont été constitués de manière classique à partir de la sélection d'un mot-pôle dont les contextes de phrase sont systématiquement relevés dans un champ discursif restreint et soumis au traitement AAD⁹» (1981 : 37). En ce qui nous concerne, notre archive est l'ensemble des textes conservés-articles journalistiques, discussions dans les commentaires des lecteurs face à des articles publiés dans la presse électronique et les forums de discussion sur Internet se rapportant au vocable *Algérie*- que nous pouvons découper en vue de construire notre objet d'étude, en l'occurrence les énoncés portant la formule. À proprement dit, c'est ce découpage effectué sur cette archive qui nous permet d'accéder à notre corpus de travail.

À partir de ces remarques, nous portons notre intérêt sur le devenir de quelques vocables-formules sur un tissu discursif assuré justement par les usages réalisés à un moment donné de l'histoire de la communauté en question. Pour A. Krieg-Planque, le corpus est une collecte très vaste visant à « saisir dans son épaisseur maximale les discours d'une époque » (2003: 25). Ce choix nous permet d'observer le référent d'un vocable sur l'étendue d'un tissu de données. C'est ce qui confère justement aux discours collectés le caractère de discours social. Pour D. Maingueneau, la notion d'archive renvoie à l'ensemble d'énoncés qui relèvent d'un même positionnement:

Considéré comme "archive", un ensemble de textes ne se définit pas seulement comme la réponse à un faisceau de contraintes pratiques, il permet aussi de légitimer un certain exercice de la parole pour un groupe donné. Dès lors, étudier des énoncés comme participant d'une archive, c'est bien autre chose que prendre seulement en compte leur utilité, mettre en rapport une structure et une fonction : c'est une certaine organisation de l'univers, liée aux comportements de diverses collectivités qui s'y trouvent impliquées. (1993, en ligne n.p.)

Nous l'aurons compris, l'archive, dans la perspective de l'analyse du discours, ne désigne pas une instance discursive passée mais

Un certain régime de l'énonciation. Comme objet de l'AD¹⁰, l'archive est un dispositif d'énonciation (production/réception indissociablement), de circulation et

⁹ - Analyse automatique du discours.

¹⁰ - Analyse du discours.

de conservation des énoncés qui circonscrit un ensemble d'événement verbaux, d'"inscriptions" en les rapportant à une identité. (*Ibid.*)

Appréhender un discours comme une archive revient à s'interroger sur la façon dont nous le construisons, en s'intéressant à son émergence historique et à son mode d'existence. Dans l'archive nous dit D. Maingueneau, nous devons articuler le textuel et le social. Il faudra dire aussi que c'est la notion d'archive qui apparaît alors comme le système de règles permettant à un ensemble d'énoncés de signifier à un moment donné dans un espace précis.

Nous pensons qu'avec cette idée de lier le discours avec le contexte, la notion d'archive assure l'un des principes les plus importants de l'analyse du discours. Si nous avons choisi, dans cette partie méthodologique, de définir la notion d'archive, c'est pour faire comprendre que notre corpus ne se limite pas à un ensemble d'énoncés pris isolément mais se construit comme un dispositif énonciatif permettant au social de se mouvoir dans le discursif en lui donnant forme et signification. C'est à travers cette notion d'archive que se modèle notre corpus en support préexistant permettant la circulation des formules. Pour terminer sur ce point, nous dirons, à la suite de J. Longhi qu'entre

la langue et le corpus, l'archive définit un niveau particulier: celui d'une *pratique* qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'évènements réguliers. L'analyse de l'archive comporte donc une région privilégiée: à la fois proche de nous, mais différente de notre actualité, c'est la bordure du temps qui entoure notre présent, qui le surplombe et qui l'indique dans son altérité. (2008: 31, c'est l'auteur qui souligne)

Nous avons voulu expliquer l'archive en tant que matériau sur lequel nous basons pour extraire notre corpus. Nous parlerons dans ce qui suit du corpus effectivement construit et la manière dont il a été collecté.

Dans le domaine de l'analyse du discours, l'accent est porté sur les études qui privilégient des corpus construits systématiquement et soumis au traitement. Dans ce sens, F. Mazière affirme que

c'est le fait même de constituer l'ensemble qui définit un corpus, mais la composition des différents ensembles de discours dépend de la méthode d'analyse et de la collecte des données, qui ne peuvent être séparées, car elles sont interdépendantes. (2005 :36)

Le corpus, nous dit P. Charaudeau, n'existe pas en soi mais dépend de notre positionnement théorique qui lui confère pertinence et faisabilité au niveau méthodologique. C'est précisément le point de vue qui précède le recueil du corpus. Il ajoute que le corpus « dépend du traitement que l'on a décidé de lui appliquer (sous l'influence d'une problématique et d'un certain jeu de construction contrastée » (*op.cit.* : 2009). Ainsi, il considère que le corpus est un ensemble de « signe-symptômes » renvoyant à des systèmes de valeurs et que le contexte situationnel est une dimension très importante dans la formation des corpus. Sur cette question, il faudra dire que « la constitution d'un corpus en AD soulève la question de sa contextualisation » (G. Cislaru, F. Sitri, 2009: 86). P. Charaudeau ajoute, et cela intéresse directement notre propos, que les signes qui constituent le corpus « peuvent être des mots (« racisme », « immigration », « solidarité » etc.) ou des formules diverses (« purification ethnique ») révélatrices de manières de dire» (*Ibid*). Ainsi, pour l'analyse du discours, le corpus constitue un point de départ, les données qui y figurent doivent être confrontées avec d'autres données. Ces dernières sont construites sous forme d'un « réseau de mémoire » (le terme est de J-J. Courtine, cité dans F. Mazière, 2005: 56). Nous sommes face à des corpus qui se définissent comme interdiscursifs, dans la mesure où les discours qui les constituent se font écho. De ce fait, le sens sera tributaire de l'articulation entre mots et différents contextes. Le corpus est alors éminemment intégré dans toute la démarche heuristique que suppose la recherche, et qui va des hypothèses jusqu'à l'interprétation des données et la formulation des résultats.

Le corpus est le matériau sur lequel se base la recherche. Un objet construit et conduit en fonction des contraintes, des positionnements et des choix théoriques et méthodologiques. Pour F. Mazière, « la " mise en corpus " se définit contre le simple recueil de textes. Elle est la construction d'un dispositif d'observation propre à révéler, à faire appréhender l'objet discours qu'elle se donne pour tâche

d'interpréter » (2005 : 11-12). Nous retenons quelques critères qui définissent le corpus en analyse du discours¹¹ et nous les expliquons dans ce qui suit.

S'inscrivant en analyse du discours, notre corpus doit obéir à une cohérence interne et une cohérence externe, il doit être représentatif, interprétable et original. Nous entendons par cohérence interne, le respect de l'objet de recherche, c'est-à-dire une relative homogénéité du corpus. La cohérence externe exige de ne pas partir des conclusions que nous voulons atteindre mais des phénomènes à étudier. Dans ce sens, « on ne construit pas un corpus en fonction des conclusions que l'on souhaite en tirer. Mais on construit tout de même un corpus en fonction d'un projet générique (...) et thématique. » (J-P. Honoré, 2002: 105). De plus, la représentativité du corpus, inhérente à la démarche empirico-inductive qui est la nôtre, est le fait de collecter un ensemble de discours capable de décrire, fût-ce partiellement ou sommairement, les pratiques langagières à l'œuvre dans l'espace social concerné. Cette représentativité est dans notre cas reflétée par la délimitation et la périodicité de l'échantillon que nous avons choisi¹². Le critère d'interprétabilité est relatif à la sollicitation d'autres domaines qui confortent nos interprétations et ne font que renforcer le caractère interdisciplinaire de l'analyse du discours. Enfin, l'originalité réside dans la possibilité de trouver de nouvelles interrogations pour ne pas dire de nouveaux objets à analyser. Sur un autre plan, l'analyse du discours favoriserait la constitution d'un corpus discursif, une archive dans laquelle il y aurait un champ discursif restreint, c'est-à-dire le corpus effectivement exploitable, qui permettrait d'extraire des séquences verbales analysables. S'ajoute à cela, notre corpus doit se construire sur un matériau préexistant, cette dimension est une exigence dans un travail portant sur la notion de formule. Si le corpus est le matériau sur lequel se base l'analyste pour interpréter des données en fonction d'hypothèses plausibles, il est également le lieu qui permet de construire ces hypothèses. Ainsi, « il offre la possibilité de les *déplacer*, de les *reformuler* et de les *reposer* » (A. Krieg-Planque, 2007: 70, c'est l'auteure qui souligne).

¹¹ - Nous nous basons, en choisissant les critères travaillant notre propos, sur l'article de J-P. Honoré (2002), « N'oublie pas le cœur du débutant » Remarques empiriques sur la formation des corpus en AD », *Mots. Les langages du politique*, n°69, pages 103-113.

¹² - Une variété dans les titres des journaux et des forums qui s'étale sur une période assez importante.

Enfin, le corpus permet de découvrir des phénomènes reliés à notre questionnement, il « participe ainsi d'une démarche heuristique, en ce que celle-ci propose un certain cheminement intellectuel à partir d'hypothèses de base pour découvrir " des faits et des idées ", c'est-à-dire pour interpréter » (P. Charaudeau, 2009, en ligne n.p.). Nous synthétisons et disons avec G. Cislaru et F. Sitri (2009: 87) que le corpus en analyse du discours favorise deux démarches qui s'avèrent complémentaires. Une démarche cadrative qui part d'un cadre institutionnel et énonciatif pour définir un corpus. Une démarche contextualisante qui s'intéresse à la matérialité linguistique et cherche à la situer dans un genre ou dans un cadre institutionnel et énonciatif participant ainsi au processus d'interprétation des unités à étudier. Dans l'une ou l'autre démarche, le corpus reste un lieu d'analyse de données émanant d'une instance énonciative corrélées à leur contexte d'utilisation.

Après la mise en place de cet ensemble de définitions, nous voudrions présenter notre archive en évoquant les éléments qui la constituent.

3- Description de l'archive¹³

3.1- Discours médiatique et discours social : définition du terrain d'observation

Nous voulons caractériser le type et/ou le(s) genre(s) des discours qui constituent notre corpus. Nous partons alors des précisions sur les discours journalistiques recueillis ainsi que ceux issus des forums et des réactions des lecteurs. Nous essayerons de montrer la relation qu'entretiennent ces discours avec ce qui est désigné dans le titre de notre travail par « discours social ». C'est dans ce cas qu'il nous sera possible de déterminer précisément le terrain sur lequel nous sommes partie et de lever la confusion sur quelques concepts utilisés dans la suite de notre travail. Pour ce faire, nous parlerons du genre, du discours médiatique -

¹³ - Les explications que nous donnons dans ces titres sont valables pour le corpus de l'archive et le corpus du travail puisque ce dernier est construit à partir de cet ensemble large de données.

précisément du discours journalistique et de celui des forums de discussion- et du discours social.

La notion très complexe de genre est importante en analyse du discours. Elle remonte aux thèses formulées par M. Bakhtine (1984) et est reprise par un certain nombre de chercheurs¹⁴. Nous ne voulons pas discuter ici des différentes acceptions de cette notion mais de dégager une conception qui éclaire le « classement » des différents discours constituant notre corpus. Selon M. Bakhtine, le genre est marqué par la spécificité d'une sphère d'échange relative à différentes situations de l'activité humaine et « chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses *types relativement stables* d'énoncés, et c'est ce que nous appelons *les genres du discours* » (M. Bakhtine 1984: 265, c'est l'auteur qui souligne). Pour F. Rastier, « le genre est ce qui permet de relier le contexte et la situation, car il est à la fois un principe organisateur du texte et du mode sémiotique de la pratique en cours » (1998 : 107). Dans ce sens, nous dirons avec G. Cislariu et F. Sitri que le genre permet de constituer un cadre de production et d'interprétation des discours (2009 : 87). Pour S. Moirand, le genre

serait une représentation socio-cognitive intériorisée que l'on a de la composition de ce que j'appelle, faute de mieux, des unités discursives empiriques, une représentation donc des activités langagières qui surgissent dans une situation X, une communauté Y, avec une langue Z et une culture Z' sous des formes diverses (textes, exposés, échanges verbaux, etc.) (2003b, en ligne n.p. C'est l'auteure qui souligne).

La conception de D. Maingueneau¹⁵, à laquelle nous adhérons le plus, considère le genre comme une institution de parole, un dispositif de communication socio-historiquement déterminé (2014: 64). Les genres relèvent des types de discours mis en place pour représenter les différents secteurs et domaines d'une

¹⁴ - Citons à titre d'exemple les travaux de F. Rastier (2001), de D. Maingueneau (2012b, 2014) et de S. Moirand (2007c).

¹⁵ - Il préconise le travail sur les genres routiniers en analyse du discours, c'est-à-dire ceux qui obéissent à des contraintes stables liées à une activité verbale et s'exerçant dans un espace social précis.

société. Les genres¹⁶ sont alors une activité sociale régulée par un certain nombre de critères pour garantir la réussite de la communication. En effet, les genres doivent posséder une finalité qui permet de réaliser le but attendu en termes d'informations ou d'argumentations. Ils déploient des énonciateurs et des co-énonciateurs qui font fonctionner l'échange. De plus, les genres se tiennent dans un lieu et à un moment donné et possèdent également un support qui permet leur transmission et une organisation textuelle définie. Il faut ajouter que tout genre de discours est en soi un contrat parce qu'il oblige à respecter les lois convenues de l'activité de parole. Il est aussi le terrain sur lequel se confrontent des acteurs jouant des rôles différents tout en étant impliqués dans ce « jeu ». Selon le même auteur, nous pouvons appréhender les genres de discours en fonction d'autres critères. Il est alors possible de parler des variables de la situation de communication corrélée avec les secteurs d'activités sociales et qui déterminent le genre du discours comme c'est le cas pour le discours médiatique.

Nous concernant, si les articles de presse recueillis représentent un genre appartenant au type de discours médiatique, nous nous posons alors la question du classement des autres discours constituant notre corpus. À quel genre et/ou type appartiennent les forums de discussion sur Internet et les commentaires des articles de presse ? En fait, ces « nouveaux » corpus véhiculés par un support électronique ont fait l'objet de plusieurs études dans le cadre de la communication médiatisée par ordinateur (CMO)¹⁷. Pour ces pratiques en ligne, il s'agit de parler, entre autres, de « discours numérique » (M-A. Paveau, 2012), de « discours de l'internet » (F. Mourlhon-Dallies, 2007) ou encore de « dispositif hybride » (M. Marcochia, 2003). Par rapport à la question du genre, il est dit que

les forums de discussion apparaissent comme la réalisation sur support électronique d'un genre théorique nommé « **discussion asynchrone par écrit en groupe restreint** » [...] Ainsi, le forum de discussion, plus neuf que d'autres objets de recherche déjà bien balisés par l'analyse de discours, est rapporté à **une**

¹⁶ - Nous résumons succinctement les éléments qui intéressent notre propos en suivant le classement proposé par D. Maingueneau 2012b, p 49-63.

¹⁷ - Citons à titre indicatif les travaux de I. Pierozak (2007), de M. Marcochia (2003, 2004, 2006), de A. Atiffi et M. Marcochia (2006), de F. Mourlhon-Dallies (2007) et de M-A. Paveau (2012).

certaine façon d'utiliser la langue dans des circonstances de communication précises, à des « manières de dire et de faire » susceptibles de se retrouver en d'autres lieux et à d'autres époques. (F. Mourlhon-Dallies, *op.cit.* : 19, c'est l'auteure qui souligne)

Si nous appliquons ce point de vue sur notre corpus, nous pensons que les forums de discussion et les commentaires des lecteurs de la presse sont des dispositifs de communication et d'échange faisant ainsi partie du discours médiatique auquel appartient la presse écrite. Notre archive est représentée alors par tous ces discours médiés par ordinateur, articles, commentaires d'articles et forums et qui s'organisent selon des modes d'organisation divers. C'est donc l'ensemble des discours rangés en genre (article journalistique et échange de discussion/interaction asynchrone) avec différents types d'énonciateurs (locuteurs journalistes, locuteurs réagissant sur des forums/commentaires d'articles) qui définit notre corpus exploitable.

Ces remarques sont formulées pour déterminer le genre/type des discours sur lesquels nous travaillons sans pour autant approfondir la question puisque le critère de définition et de classement de ces discours en genre et en type n'intéresse pas directement notre propos et n'a pas été significativement intégré dans nos analyses.

Selon D. Maingueneau, les journalistes, produisant un discours journalistique, sont considérés comme une communauté discursive. Ce sont des « groupes qui n'existent que par et dans l'énonciation de textes qu'ils produisent et font circuler. » (2002: 124). La communication transmise par le discours de presse est définie chez A. Krieg-Planque comme « un ensemble de savoir-faire relatifs à l'anticipation des pratiques de reprise, de transformation et de reformulation des énoncés et de leurs contenus » (2009c, en ligne n.p).

Par ailleurs, le discours de presse, intégré au discours médiatique, est considéré comme le reflet ou l'écho du sens commun. Sur un niveau plus étendu, il regroupe l'ensemble des textes produits par des supports médiatiques différents, en l'occurrence les médias écrits, audiovisuels et électroniques. Sur une grande échelle, « le discours de presse porte sur le monde, il le reflète et le construit à la fois ou,

plus précisément, il construit, à travers les représentations des événements relatés, des représentations sur le monde » (G. Cislaru, 2005: 158). Le discours médiatique est modelé par la communauté de laquelle il émane et sert à construire la réalité sociale de cette même communauté. Enfin, « le rôle des médias en tant que caisse de résonance et principal artisan de la doxa, dans nos sociétés contemporaines, ne peut être nié » (D. Mayaffre, 2009).

Pour notre part, nous soutenons, à la suite de G. Cislaru (2005), deux postulats appliqués au discours de presse et qui permettent la construction de son sens:

- l'instance énonciative qui produit ce genre de discours relève d'une institution sociale et communique avec une communauté linguistique, sociale et idéologique;
- le discours produit et structure le monde de par ses choix thématiques et axiologiques.

Le discours médiatique n'est donc pas le discours politique ou social qu'il véhicule, au contraire, il est interdiscursif parce qu'il interagit avec ces discours autres. De là apparaît le caractère dialogique de cette source médiatique, un dialogisme qui servira foncièrement notre problématique puisque les formules sont des unités porteuses d'enjeux et donc forcément en rapport avec d'autres.

Sur un autre plan, les forums occupent une grande place dans notre corpus, ils sont soit recueillis avec les articles de la presse sous forme de commentaire, c'est-à-dire, comme réaction immédiate aux articles, soit téléchargés sur d'autres sites abritant ces échanges. Nous avons généralement procédé par une recherche thématique qui nous permettait de nous arrêter au vocable *Algérie* et de pouvoir suivre les discours qui y greffent.

Les forums peuvent être définis comme « un dispositif de communication médiatisée par ordinateur asynchrone, permettant à des internautes d'échanger des messages au sujet d'un thème particulier » (M. Marcoccia, 2004, en ligne n.p.). Ces textes privilégient plus la défense d'un point de vue ou le commentaire porté sur une question que les informations à proprement parler. Nous trouvons dans ce dispositif de communication plusieurs procédés qui permettent de manipuler les opinions des

autres et d'en construire la sienne tels que le discours rapporté, l'ironie, les stéréotypes...

Les forums en général sont provoqués pour parler d'un sujet intéressant, pointu ou trop sensible. Les participants aux forums contribuent ainsi à trouver une réponse à une question laissée en suspens par un article ou une instance énonciative journalistique, montrer une position relative au contenu d'un article, commenter sérieusement ou ironiquement un fait ou produire des stéréotypes pour tel ou tel sujet. Les discours produits dans les forums ont un caractère spontané et assurent une circulation et une traçabilité des mots et des expressions produits. Nous signalons qu'au niveau des forums sélectionnés, nos énoncés contiennent des fautes d'orthographe et des erreurs grammaticales ou d'autres incorrections que nous n'avons pas voulu corriger vu qu'elles n'ont pas d'impact sur notre interprétation.

Dans ce travail, nous avons essentiellement privilégié le discours de la presse écrite électronique et celui des forums. Il nous a paru suffisant de recourir à ces supports pour observer la circulation et la masse importante des discours tenus à un moment donné. Nous ne nous sommes pas intéressée aux discours des autres médias en raison des difficultés matérielles et méthodologiques de leur recueil.

D'une part, nous dirons que notre corpus est alors articulé sur un type particulier en l'occurrence le type de discours médiatique et plus précisément le type de discours de la presse écrite¹⁸. Ce dernier contient plusieurs genres : articles journalistiques diffusés sur Internet, commentaires des lecteurs sur des articles et forums de discussion. Nous n'allons peut-être pas revenir systématiquement à cette classification lors de nos analyses puisqu'elle est sans incidence sur nos interprétations sauf dans quelques cas précisés. Pour notre part, le discours qui soutient notre recherche est cette matière préexistante sur laquelle nous avons voulu travailler pour répondre à nos hypothèses de recherche.

D'autre part, nous signalons que nous utilisons parfois, dans ce travail, les désignations « discours social » et « discours médiatique » pour désigner le corpus exploitable sur lequel nous travaillons. Mais, le discours social tel qu'il est défini et

¹⁸ - Nous rappelons que nous suivons le classement en genre/type proposé par D. Maingueneau, 2012b : 50.

travaillé par M. Angenot n'est pas simplement l'ensemble des discours circulant et n'est sûrement pas l'équivalent direct du discours médiatique. Nous proposons de réfléchir à cette articulation du discours médiatique, du discours social et du concept de « formule ». Le rapprochement de ces trois concepts peut paraître inadéquat mais c'est dans le but de préciser l'emploi que nous faisons de discours, médiatique ou social, et ce qui légitime son emploi comme terrain pour étudier les formules.

Le discours social est d'abord «...tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de société ; tout ce qui s'imprime, tout ce qui se parle publiquement ou se représente aujourd'hui dans les média électroniques. Tout ce qui narre et argumente, si l'on pose que *narrer* et *argumenter* sont les deux grands modes de mise en discours» (M. Angenot, 1989, en ligne n.p., c'est l'auteur qui souligne). Il est des endroits dans notre travail où nous employons dans un rapport de synonymie discours médiatique et discours social sans pour autant expliquer la relation entre les deux. Nous pensons simplement que le discours médiatique dans sa définition la plus basique, que nous venons de discuter, ferait partie du discours circulant à un moment donné et donc de ce qui est convenu d'appeler le discours social.

De plus, le discours social est en même temps l'œuvre de la collectivité et la création de l'individuel. En effet, il est façonné par la communauté parce que l'appréhender c'est « voir, dans ce qui s'écrit et se dit dans une société des faits qui " fonctionnent indépendamment " des usages que chaque individu leur attribue, qui existent " en dehors des consciences individuelles " et qui sont doués d'une "puissance " en vertu de laquelle ils s'imposent » (M. Angenot, *op.cit.*). A côté de cela, il est dit que le discours social ne réfère pas uniquement à des dénominateurs communs pour décrire des faits inscrits comme collectifs, il est également une production individuelle de l'opinion dite « personnelle » et de la création dite « individuelle » (*Ibid.*).

Autre caractéristique importante de ce discours c'est son lien indéfectible avec l'idéologie. En effet, le discours social se compose d'un contenu, des idées mises en œuvre et des « façons de parler », transmises avec une phraséologie

modélisée par l'idéologie qui sous-tend ce discours. En fait, l'idéologie est reliée au discours social car « tout ce qui se dit dans une société réalise et altère des modèles, des préconstruits – tout un déjà-là qui est un produit social cumulé » (*Ibid.*). L'idéologie serait donc les représentations, les comportements et les pratiques à l'œuvre dans la communauté.

Nous pensons que c'est dans ces « façons de dire » que se confectionnent les formules. Les acteurs sociaux parlent, le discours social les fixe et les réutilise. Ceci nous amène à parler du lien obligatoire entre le discours social et la doxa. En fait, ce discours « représente la société comme unité, comme *convivium* doxique » (*Ibid.*, c'est l'auteur qui souligne). Face aux « sujets imposés du moment » (P. Bourdieu, 2002 : 70), le discours social apporte des réponses et permet toutes productions. Il permet de parler de tout et de multiples façons, « le discours social est *toujours déjà* là avec ses genres, ses thèmes et ses préconstruits » (*Ibid.*, c'est l'auteur qui souligne).

Le discours social reflète alors, ordonne et homogénéise le réel. Il fixe et valide la pensée légitime. Analyser un discours social, c'est le considérer comme « un dispositif à occulter, à détourner le regard, autant qu'il sert à légitimer et à produire du consensus » (*ibid.*) au même titre que les réflexions dissensuelles.

De ce fait, nous inscrivons délibérément les discours que nous avons recueillis et qui constituent notre corpus-archive dans ce que M. Angenot précisément nomme « discours social ».¹⁹ L'idée de rassembler l'état de la pensée d'une société à un moment donné, de relever de la doxa, de refléter l'idéologie et de laisser exprimer le consensus/dissensus semble justifier le rapport du discours médiatique au discours social. Et c'est sur cet « acceptable discursif d'une époque » (*Ibid.*) que nous comptons justifier de quelques formules.

¹⁹ - Nous nous référons à la conception de cet auteur parce qu'il existe d'autres définitions dans d'autres champs. Nous précisons alors que c'est à partir de ses définitions que nous justifions le rapport du discours médiatique au discours social, autrement le rapprochement serait discutable.

Nous regardons à présent les éléments constituant notre corpus en termes de sources utilisées et d'évènements qui sous-tendent ces discours. Nous précisons enfin la période sur laquelle s'étend notre archive.

3.2- Sur les sources utilisées

Nous voudrions revenir, et cette fois en détail, sur le discours médiatique dont nous disposons et ce, en donnant titres et références des journaux et des forums choisis²⁰. Nous parlerons du critère de la périodicité que nous avons pris en compte ainsi que des différents « évènements du discours » (le terme est de A. Krieg-Planque) qui sont à l'origine des formules étudiées.

Pour commencer, nous listons les références se trouvant dans notre corpus large, c'est-à-dire notre archive, que ce soit pour les articles de presse ou pour les forums.

Notre corpus atteste près de dix références regroupant des titres de journaux et des sites de diffusion d'informations. En plus des forums, nous avons également consulté quelques blogs quand cela s'avérait intéressant²¹. Nous citons, dans ce qui suit, ces références corrélées aux thèmes les plus importants qui ont traversé le corpus.

Notre collecte, rappelons-le, n'a pas visé des titres particuliers ou des articles ciblés mais nous avons réalisé un travail de « ramassage » d'articles à l'état brut et nous les avons soumis à un exercice de lecture pour repérer les énoncés contenant le vocable *Algérie*. Pour cela, nous avons consulté les journaux suivants : *Liberté*, *le Soir d'Algérie*, *le Quotidien d'Oran*, *El Watan*. Nous estimons qu'ils sont les plus représentatifs du paysage médiatique au niveau national. Nous avons également consulté des sites comme :

²⁰ - Dans les énoncés soumis à l'analyse, nous mentionnons le titre du journal et la date de publication de l'article.

²¹ - Un blog est un site web dans lequel un internaute tient une chronique personnelle ou une chronique dédiée à un thème particulier. Il donne l'occasion à d'autres internautes de s'exprimer. Pour les forums, les blogs et les réactions des lecteurs nous mentionnons le site de référence ainsi que la date de publication.

algerie-focus.com/ www.magharebia.com/ www.eldjazaircom.dz/ www.tsa-algerie.com/
<http://eldzayer.unblog.fr/> <http://www.algerieinfo.com/>
[http://www.jeuneafrique.com.](http://www.jeuneafrique.com/)

Nous avons eu également recours à quelques bases de données telles que : www.memoires-algerie.org considérée comme une plate-forme réalisée par le journal *El Watan* à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie en 2012, www.tv5.org une base de données qui recueille des témoignages sur l'Algérie et le blog : www.nabni.org le groupe « Notre Algérie bâtie sur de nouvelles idées ».

Hormis les réactions immédiates aux articles de presse, nous avons des discours appartenant à d'autres forums: Le forum de *Tv5monde* sur les témoignages des gens ayant des souvenirs en Algérie à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance, *Forum ALGERIE* (<http://www.algerie-dz.com/forums/index.php>) et *Forum Algérie : routard.com*.

Même si la clôture n'est qu'arbitraire, nous avons dû préciser des limites chronologiques pour déterminer la période sur laquelle s'étalera le corpus collecté. Nous voudrions donc expliquer **le critère de périodicité** à travers lequel nous avons pu collecter l'ensemble de nos discours. En effet, et comme nous l'avons expliqué plus haut, pour étudier la circulation d'une formule, nous avons besoin d'un tissu discursif qui est soumis à une épaisseur temporelle²². C'est pour cette raison que ce recueil a duré environ cinq ans.²³

3.3- Critère de la périodicité de l'archive

Notre travail d'investigation débute en janvier 2010, date qui marque pour nous le début de notre recherche. Nous avons d'abord observé les discours de presse et avons procédé à la sauvegarde des articles qui nous paraissaient les plus

²² -Nous pensons pouvoir parler d'épaisseur temporelle, ou peut-être historique, parce que notre corpus recense des discours relevant de plusieurs contextes même éloignés dans le temps : celui de la colonisation française, de la décennie noire, des révoltes arabes...

²³ - Si nous comptons tous les sous-corpus que nous avons utilisés du début jusqu'à la fin de la recherche. L'observation et le recueil des discours se faisaient d'une manière régulière tout au long de notre recherche et était plus intense à quelques moments précis.

intéressants par rapport à l'emploi significatif du vocable recherché. Tout article contenant le vocable en question pouvait être retenu et soumis à la lecture. Le tri s'est fait ensuite par rapport aux syntagmes se rapprochant le plus de la définition de formule. Nous nous retrouvions ainsi avec une somme d'articles, commentaires et forums contenant le vocable *Algérie* dans un emploi plus problématique que descriptif²⁴. L'observation était focalisée sur les syntagmes dont nous avons fait l'hypothèse qu'ils pouvaient s'inscrire dans la problématique de la formule.

Comme nous l'avons signalé auparavant, nous avons marqué une clôture arbitraire du corpus mais nous avons continué l'observation, et quelques fois le recueil, d'autres discours soit à la recherche d'autres formules suggérées par nos discours, soit à la recherche d'autres occurrences d'une formule déjà repérée. Il faudra signaler que cette périodicité arbitraire est adoptée à des fins pratiques relevant de la clôture temporelle et matérielle du travail. Les formules se construisent et fonctionnent dans une périodicité ouverte que les limites chronologiques d'un discours ne sauraient empêcher.

Nous signalons néanmoins que quelques articles ont fait l'objet d'une publication médiatique antérieure à notre archive, en 2009, en 2008 ou en 2007. Nous les avons téléchargés par rapport à leur thème important ou à leur instance énonciative et ce à partir d'un article déjà consulté pendant notre période d'investigation, celle de 2010 à 2015.

Notre corpus est donc la construction d'un ensemble de données exploitables à partir de notre archive représentée par le discours médiatique réparti sur cinq ans. Nous n'avons pas opéré un choix ni par rapport aux thèmes des différents discours de cette archive ni par rapport aux titres de journaux et de forums à collecter. Nous avons téléchargé différents articles de plusieurs journaux et différentes conversations réalisées sur les forums pendant cette période. Nous avons travaillé à un rythme régulier en fonction de la masse des articles publiés et de leur importance par rapport

²⁴ - Ce que nous entendons par descriptif ce sont des constructions telles que *le Président de l'Algérie, développement de l'Algérie, la décision de l'Algérie, le logement en Algérie...* c'est-à-dire éloignées du fonctionnement formulaire qu'un recueil automatique avec des logiciels aurait repérées.

à la recherche de notre vocable. Néanmoins, nous ne prétendons ni à une exhaustivité ni à une représentativité extrême de tout ce qui a été produit durant cette période mais nous voulons que notre corpus reflète une « contingence contextuelle en tant qu'échantillon d'une pratique langagière » (G. Cislaru, F. Sitri, *op.cit.* : 87). Les différents discours qui constituent notre corpus ne sont que des « coupes » (le terme est de S. Moirand, 2004b : 72) que nous avons opérées à des moments précis de l'histoire de notre communauté.

Cette période d'investigation a vu la prolifération de plusieurs thèmes tels que, entre autres, la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance (2012) les révolutions arabes (2011), les élections présidentielles et les émeutes en Algérie et la question de la sécurité (2014) qui ont suscité une production médiatique très dense, nous les listons dans ce qui suit.

3.4- Derrière les formules, « des événements de discours »

Plusieurs thèmes et événements se font écho dans notre corpus. Nous citons simplement les plus importants²⁵ et les plus commentés ainsi que le type de discours auquel ils font référence :

- les récits de la guerre d'Algérie : histoires, témoignages, commémorations...
- le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie : commémoration, témoignages...
- les relations entre l'Algérie et la France : Histoire et récits ;
- le décès du premier Président de l'Algérie indépendante A. Ben Bella : portrait, témoignages et hommages ;
- l'anniversaire de l'assassinat du chanteur kabyle Matoub Lounes : portrait et hommages;
- les émeutes en Algérie en février 2011 : récits des événements ;

²⁵ - Nous citons d'autres événements qui semblent être importants dans la suite du travail notamment dans le dernier chapitre. Ces événements ne sont pas tous traités dans nos analyses, nous les listons pour donner une idée sur les thèmes qui charrient nos discours.

- l'affaire de la famille Khadafi en Algérie : un débat polémique ;
- l'anniversaire du printemps berbère : commémorations et témoignages ;
- les révolutions arabes en Tunisie, Égypte, Libye : récits, reportages...
- les élections législatives de 2012 en Algérie : textes des programmes politiques, discours argumentatifs...
- les relations entre l'Algérie et les États-Unis : récit de la coopération et récit de la dépendance ;
- la projection du film *Hors-la-loi* en France : un débat polémique ;
- le gouvernement en Algérie : polémiques et tensions ;
- la commémoration de l'assassinat du Président M. Boudiaf : portrait et témoignages ;
- les marches organisées tous les samedis à Alger : récit et débat polémique ;
- la visite de l'Algérie, essentiellement développé dans le forum du *routard.com* : description, portraits, données géographique, historique, sociale...

Ces quelques thèmes ont traversé notre corpus et ont fait l'objet d'articles ou de discussion en forums. Ils nous ont permis de collecter des énoncés dans lesquels nous trouvons au moins une occurrence du mot *Algérie*.

De ce fait, ces thèmes ont, d'une manière ou d'une autre, provoqué la production de ces articles et de ces forums. Nous avons choisi de procéder à un repérage manuel du vocable *Algérie* parce que le repérage automatique avec différents logiciels existants, qui est certes plus rapide et plus intéressant, repère toutes les occurrences de ce vocable même si ce dernier n'est pas rangé dans ce que nous appellerons formule au sens de A. Krieg-Planque. En effet, ce que l'auteure suggère c'est de ne pas recourir au traitement automatisé afin de repérer les cas de défigement des énoncés porteurs de formules.

Après ces précisions, nous voudrions enfin présenter le corpus que nous avons construit nous-mêmes pour mener cette étude.

4- Élaboration du corpus d'étude

Les données sur lesquelles nous travaillons et qui constituent notre matériau de recherche ont été élaborées d'une manière complexe relativement à la nature du travail que nous voulons mener. La complexité et l'hétérogénéité de ces données reflètent la complexité de la réflexion contemporaine de notre communauté. Dans ce titre, nous expliquons ce que nous entendons par archive et par corpus de données exploitables.

4.1- De l'archive au corpus de travail²⁶

D'après le classement que F. Rastier (2004) propose pour parler du corpus dans un domaine différent du nôtre, celui de la linguistique du corpus, nous retenons deux niveaux. En effet, le premier est ce qui est appelé une archive, c'est « l'ensemble des documents accessibles. Elle n'est pas un corpus, parce qu'elle n'est pas constituée pour une recherche déterminée » (*op.cit.*, en ligne, n.p.). Le second est celui du sous-corpus de travail qui « varie selon les phases de l'étude et peut ne contenir que des passages pertinents du texte ou des textes étudiés » (*Ibid*). En ce qui nous concerne, nous partons alors d'une archive constituée de la somme des articles de presse et des forums de discussion qui emploient le vocable *Algérie*. En effet, nous nous sommes lancée dans une recherche des articles et des forums avec mots-clés contenant *Algérie*, combinés avec d'autres unités de la langue. Ce travail a été réalisé sur des moteurs de recherche et sur différents sites de journaux et de forums. Les articles sélectionnés relèvent de la presse écrite algérienne d'expression française, diffusée en ligne, tous journaux confondus. Nous avons eu également des discours issus des commentaires des lecteurs qui apparaissent sur la page en bas de l'article de presse déjà collecté pour le corpus. Les forums de discussion, réagissant ou non à des articles déjà recueillis, ont fait aussi l'objet de cette collecte. Les articles et commentaires des lecteurs ainsi que des passages de différents forums ont donc été stockés comme un corpus brut. Nous nous sommes retrouvée avec une

²⁶ - Nous empruntons le titre à F. Rastier (2004), « Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus », *Texto !* Volume IX, n°4, Rubrique Dits et inédits, URL : http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html

quantité de discours qui s'étaient sur une période de cinq ans environ du début jusqu'à la fin de la collecte allant de 2010 à 2015. Cette période n'était pas une contrainte puisqu'il était question d'isoler des passages dans lesquels apparaît le vocable recherché, c'est-à-dire la délimitation d'un corpus de travail²⁷. Ce dernier est l'ensemble des passages et des textes dans lesquels apparaît le vocable *Algérie* combiné avec des noms, des adjectifs, des syntagmes nominaux ou verbaux ou autres et que nous avons soumis à l'analyse dans nos différents chapitres.

Ensuite, au fur et à mesure que nous avançons dans notre lecture du corpus, nous cherchions d'autres articles et/ou forums. Souvent, il était question de suivre et de vérifier le parcours de quelques syntagmes susceptibles d'intéresser notre problématique. Nous réalisons alors des recherches non pas sur des discours mais sur des syntagmes, ce qui conduisait évidemment à rencontrer d'autres discours faisant toujours partie du discours médiatique²⁸.

Enfin, pour notre dernier chapitre d'analyse, nous avons essentiellement étendu et complété le corpus déjà mis en place. Nous avons choisi d'une manière précise des moments discursifs produits dans notre espace social et les éventuelles formules qui y avaient émergé. Il était donc question de prolonger les limites chronologiques fixées au départ en intégrant des discours produits en 2015. Les syntagmes rencontrés nous donnaient la possibilité de revenir à des discours antérieurs que nous avons également ajoutés à notre corpus²⁹. C'est ce corpus construit au début du travail que nous avons élargi pour traquer d'autres discours qui emploient les formules déjà repérées. Il faudra signaler que ce corpus construit autour de moments discursifs a un caractère hétérogène et renvoie inévitablement à des extérieurs discursifs puisqu'il convoque différents discours et fait appel à diverses communautés langagières intéressées par les événements que ces moments discursifs décrivent. Pour S. Moirand, en s'appuyant sur des observables repérés

²⁷ - Nous appelons ainsi notre corpus effectivement exploitable. Nous parlerons par la suite de sous-corpus dans la perspective de S. Moirand (2004b) que nous adoptons. Dans le domaine des statistiques textuelles, F. Rastier et B. Pincemin (2014) proposent un classement en corpus existant/corpus de référence/corpus de travail et corpus d'élection.

²⁸ - Nous avons construit des sous-corpus que nous présenterons progressivement.

²⁹ - Les précisions sur ce corpus figurent dans la partie introductive du chapitre 5.

dans les textes, le corpus à recueillir n'est pas clôt mais il est construit « en boule de neige au fur et à mesure de l'avancée de l'analyse » (2004b: 74).

Nous avons donc des sous-corpus qui devraient permettre à notre problématique et hypothèses de fonctionner. Ces derniers sont constitués par rapport à leur pertinence et à leur importance pour nos questionnements posés à chaque étape de ce travail. D'après S. Moirand, pour la construction de sous-corpus, il faudra quitter l'ordre horizontal du texte et partir des entrées accompagnées de leurs cotextes séquentiels pour remonter au fil vertical du discours. En effet, le corpus est, dans notre cas, un ensemble de discours comportant des énoncés dans lesquels le vocable *Algérie* est employé. Nous avons préféré retenir les textes en entier pour une éventuelle utilisation du cotexte qui entoure ces mêmes énoncés exploités pour l'analyse. Ce corpus est choisi pour rendre compte du comportement des faits discursifs à un moment donné de leur histoire. Ce tissu social inscrit en son sein des discours qui participent à la définition même des événements d'une société.

En somme, par corpus de travail nous renvoyons à toutes les données exploitées dans l'analyse, à partir de notre archive³⁰. Les sous-corpus sont des corpus complémentaires construits en fonction des besoins de nos analyses et qui sont intégrés dans notre corpus de travail.

4.2- Choix du corpus: à la recherche d'unités spécifiques

Quand le choix du corpus s'impose, nous nous heurtons d'emblée au problème du recueil des données et du support de ces dernières. C'est ce qui conditionne la manière dont se fait la collecte. De plus, il est question du seuil d'exhaustivité que le corpus doit atteindre et qui n'est plus exigée parce que tout simplement « le langage est en perpétuel production » (P. Charaudeau, 2009, en ligne n.p.). Il est également considéré comme un problème méthodologique, la détermination des catégories qui seront soumises à l'analyse ainsi que l'outil du

³⁰ - C'est ce que J. Guilhaumou appelle, dans une approche lexicométrique inscrite dans le domaine de l'analyse du discours du côté de l'histoire, un « corpus naturel » désignant les énoncés attestés dans l'archive et un « moment du corpus » désignant un ensemble d'énoncés choisis sur des critères lexicaux, syntaxiques ou énonciatifs et qui permettent la constitution de sous-corpus (2002, en ligne n.p.).

traitement de ces dernières, traitement à la traditionnelle ou traitement informatique ?

Nous voudrions parler maintenant de la nature des unités que nous avons choisies dans notre corpus ainsi que du discours dans lequel elles s'inscrivent.

De ce fait, « la construction d'un corpus, en analyse de discours, dépend d'un positionnement théorique lié à un objectif d'analyse, (...) une problématique. » (P. Charaudeau, *op.cit.*). Le corpus que nous avons choisi s'explique et est justifié par la nature de l'étude à mener mais aussi par rapport au concept de formule qui impose une telle démarche. En effet, pour pouvoir traquer la formule et sa circulation en discours, il a fallu choisir un discours supporté par une épaisseur temporelle afin de montrer l'historicité d'une telle notion. La formule suppose, pour être analysée, un discours qui s'étend sur une période. A. Krieg-Planque le dit clairement :

Dans l'analyse des formules, un corpus d'archives apparaît comme le seul type de corpus possible: il s'agit en effet de décrire le devenir d'une séquence verbale, devenir dont seuls les usages effectivement réalisés sont à même de donner à voir la nature. (2003: 20)

Notre corpus s'organise autour d'un vocable, d'une unité ou catégorie lexicale, c'est un nom de pays, *Algérie*. Il aurait été difficile voire impossible, selon A. Krieg-Planque de réaliser des recherches sur le concept formule, que nous voulons questionner en relation avec notre vocable, si nous avions choisi les sondages ou les enquêtes visant un discours expérimental sollicité. Dans notre cas, l'unité lexicale recherchée apparaît comme le fil conducteur dans la lecture du corpus. Il est donc important de soumettre cette formule à un matériau existant, en l'occurrence l'archive.

Par rapport à la question des unités à choisir pour l'analyse, D. Maingueneau (2011a), reconfigurant la notion de formation discursive, propose un classement des unités travaillées en analyse du discours. Ainsi distingue-t-il les unités topiques, ou prédécoupées en fonction du type/genre du discours, champs/positionnements discursifs, registres linguistiques ou communicationnels des unités non-topiques divisées en **parcours** et en formations discursives (c'est nous qui soulignons). Les

premières unités sont « imposées au chercheur par les pratiques langagières » et les secondes sont « construites par les chercheurs, qui ne se conforment pas aux découpages préétablis par l'activité verbale » (*op.cit.*: 91/92). Ce qui nous intéresse dans ce classement, c'est évidemment les unités non-topiques et plus précisément, ce que D. Maingueneau appelle les parcours. Ces unités permettent de définir des groupements d'unités (lexicales ou phrastiques). Elles aident à déstructurer les unités et à « dégager des relations insoupçonnées à l'intérieur de l'interdiscours » (*Ibid.*). D. Maingueneau range parmi les unités non-topiques et plus précisément dans les parcours les travaux portant sur la notion de formule telle qu'elle est étudiée par A. Krieg-Planque (2000, 2003, 2009a). Il entend par parcours « la circulation et l'instabilité du sens » (*Ibid.*). S'intéresser à la formule revient donc à « explorer une dispersion et une instabilité, et non de rapporter une séquence verbale à une source énonciative » (*Ibid.*).

Il ressort de ces remarques que les unités choisies du corpus, lorsqu'il est question de travailler sur la notion de formule, sont d'ordre des non-topiques dans le sens où elles sont « construites par le chercheur indépendamment des frontières préétablies » (D. Maingueneau, 2007: 58) et les énoncés sont inscrits dans une dimension historique. En effet, travailler sur des unités précises nous pousse à observer leurs reformulations d'un texte à un autre et d'un support à un autre dans le temps et l'espace d'un même moment discursif et dans d'autres moments discursifs s'inscrivant dans l'espace public. Cela dit, étant donné que l'inscription en analyse du discours oblige de travailler sur des productions envisagées dans leur matérialité linguistique en prenant en compte leurs conditions de production, les catégories étudiées sont alors interdiscursives parce qu'elles permettent de saisir une dimension dialogique des discours dans lesquels elles apparaissent.

Nous parlons à présent du discours porteur de ces unités spécifiques. Le discours qui contient la(es) formule(s) est un discours socio-politique qui voit naître et fonctionner ce vocable problématique en l'occurrence *Algérie*. Ce discours est le terrain d'une construction discursive des événements sociaux. Nous pensons d'abord que notre corpus est assez représentatif de ce qui se dit dans cet espace social à

travers les divers titres de la presse écrite et les discussions des forums. Le choix de la presse ou des discours circulant sur Internet est justifié parce qu'il faudra reconnaître le rôle des médias dans la circulation des formules. Même si le discours médiatique n'est pas toujours considéré comme le lanceur ou le créateur des formules, nous sommes d'accord pour dire que « les médias comptent parmi les principaux acteurs aptes à assurer une diffusion de la séquence dans de vastes zones de l'espace public » (A. Krieg-Planque, 2009a : 123). Plus précisément, le discours des médias est considéré comme une machine qui permet la circulation des énoncés, il prend pour observable le mot comme « unité circulante » (E. Née, M. Veniard, 2012: 19). Cette circulation permet de maintenir le caractère interdiscursif des données. De plus, ce discours médiatique permet de tester l'existence d'un référent social qui confirme l'utilisation des formules par les acteurs sociaux. Notre corpus basé sur ces discours écrits, ayant une trace, permet aussi de suivre le figement/défigement de ces unités.

Nous dirons après justification du corpus que la construction de ce dernier n'a pas été un travail facile à réaliser. D'après A. Krieg-Planque, l'interprétation des données doit précéder la collecte de ces dernières dans le sens où nous devons être capables d'identifier les prémisses de ce qu'il est convenu d'appeler formule de ce qui ne l'est pas. Une deuxième contrainte exige que le corpus se soumette à un vrai travail de lecture qui se fait avec le repérage des formules supposées exister dans ce tissu discursif. Nous étions donc obligée de lire l'intégralité des discours recueillis pour avoir une vue d'ensemble des discours circulant à un moment donné d'autant plus que nous partions sur le terrain sans formules préétablies. En outre, la connaissance des catégories de la description de la langue est importante pour pouvoir réfléchir à des procédés relatifs aux énoncés relevés annonçant l'existence d'une formule. De plus, la formule doit trouver dans le corpus un terrain favorable à sa circulation, à son figement mais aussi à son caractère polémique. C'est pour cette raison que la collecte du corpus est un travail qui doit être bien réfléchi et bien étudié avant de le lancer. Cette prudence nous a conduite à prendre beaucoup de temps avant de choisir la nature du discours à soumettre à l'analyse.

Ce travail de réflexion a été précédé par une série de lecture et une mise au point des critères méthodologiques du corpus. Il nous a été important de définir la façon avec laquelle procéder pour récolter un tel corpus. Fallait-il faire une pratique de lecture³¹ après ou pendant la collecte pour repérer des foyers d'emploi de la formule ? Quel discours médiatique choisir ? Jusqu'où aller avec la collecte et comment envisager la clôture ?

Toutes ces questions étaient fructueuses pour nous dans la mesure où nous avons observé beaucoup de précautions avant le recueil du corpus. Nous n'avons pas voulu fausser la démarche de découverte qui devait être remplie par le corpus mais nous n'avons pas non plus téléchargé tous les articles de tous les journaux et tous les forums répartis sur la période de la collecte. En fait, notre pratique de lecture nous guidait au fur et à mesure dans le choix des journaux et nous renseignait sur l'éventualité de trouver des formules. Nous avons fait une clôture arbitraire du corpus deux années après le début de la collecte, cela ne nous a tout de même pas empêché de consulter au-delà de cette période, des journaux ou des articles qui paraissaient être intéressants pour l'emploi de notre vocable³². Selon P. Charaudeau, nous ne parlons pas de fermeture définitive d'un corpus mais d'une clôture qui est simplement « le fait d'une décision provisoire à des fins opératoires » (2009, en ligne n.p.).

Cependant, nous tenons à signaler un paramètre important relatif aux données observées. En fait, l'aspect quantitatif n'a pas été privilégié sur le qualitatif. Nous savons pertinemment, d'après A. Krieg-Planque, que les études portant sur les formules envisagent la fréquence d'utilisation comme un critère de repérage des formes figées. Pour notre part, ce qui est important c'est cette circulation des discours contenant les formules dont il sera question. Si nous ne parlons pas systématiquement de la fréquence des syntagmes analysés comme formules, c'est parce que nous avons constaté leur emploi fréquent et qu'il n'est pas ici le lieu de le démontrer. Nous confirmons néanmoins, en partant de notre observation et intuition

³¹ - A. Krieg-Planque en parle dans ses travaux et considère le corpus comme une pratique de lecture (2006a).

³² - Notamment le sous-corpus du chapitre 5 qui s'étend jusqu'à 2014/2015. C'est pour cette raison que nous parlons quelques fois de cinq ans et non pas de deux ans pour toute la période du corpus.

d'analyste, que les syntagmes dégagés et étudiés sont fréquemment utilisés dans notre espace social vu l'épaisseur temporelle dans laquelle ils s'inscrivent.

Partant de cela et compte tenu de toutes ces précisions, nous pensons que notre corpus pourrait répondre aux exigences méthodologiques de l'analyse du discours que nous venons de discuter mais aussi des études se réclamant de la notion de formule. Pour A. Krieg-Planque, « ...étudier une formule consiste y compris à s'interroger sur les genres et types de textes que celle-ci génère... » (2010b: 13). C'est ce que nous avons tenté de montrer à travers les diverses interrogations portées aux éléments de notre corpus. Il faudra enfin signaler que nous ne nous intéressons pas dans cette recherche à ce qui est dit dans le discours médiatique sur un sujet particulier ni moins aux représentations sociales d'un objet du monde véhiculées par un support médiatique. Notre but est de suivre l'histoire d'un mot en tant qu'il se constitue en formules. C'est pour cette raison que nous travaillons sur des discours qui permettent de « penser les pratiques discursives d'une société » (M. Foucault, 1969: 171).

Conclusion

Nous pensons que plusieurs idées matrices ont été discutées dans ce chapitre méthodologique. D'abord, nous avons défini le concept d'archive, très important en analyse du discours et à travers lequel est conçu notre discours médiatique. Il a été également question de parler des éléments constituant cette archive, en termes de thèmes et de références des différents discours. Nous avons enfin décrit et surtout justifié la nature de notre corpus de travail.

De ce fait, nous pourrions résumer ce que nous avons dit jusqu'à présent en rappelant quelques principes. Le corpus d'archives sur lequel nous travaillons est l'ensemble des articles de la presse écrite algérienne³³ d'expression française et des forums de discussion recueillis sur Internet ainsi que les discours issus des commentaires des lecteurs. Cette dimension de l'archive est exigée dans les études

³³ - Quelques rares énoncés sont pris de la presse étrangère par rapport à l'importance des syntagmes qu'ils emploient, nous les signalons dans les analyses.

qui s'intéressent au parcours et à l'histoire d'une séquence au niveau du discours. Nous avons effectivement besoin d'une masse de discours dans laquelle la formule prend place et sens. Nous avons compris par la suite que ces données ne sont pas superposées les unes aux autres mais elles constituent un vaste corpus pris à l'état brut. C'est à partir de ce matériau existant que nous avons construit notre corpus de travail réunissant l'ensemble des énoncés employant le vocable *Algérie*.

Avant de terminer, nous voudrions insister pour justifier le fait de ne pas avoir minutieusement défini le discours de presse et présenté les différentes typologies d'articles (P. Charaudeau, 2005, 1997). Nous estimons, à la suite de A. Krieg-Planque, que ce qui intéresse notre travail est loin d'être le discours médiatique en soi comme finalité. Ce discours n'est qu'un support à travers lequel il sera question de dégager des énoncés exploitables porteurs des occurrences des formules recherchées. En outre, il ne faudra pas oublier que les unités non-topiques échappent à cette exigence du genre puisqu'elles sont définies indépendamment du découpage offert au chercheur. Nous tenons à préciser également que nous avons traité sur un même plan tous les éléments du corpus (articles, forums, réactions) sans pour autant en spécifier les différences sauf si l'analyse en tient compte. Nous estimons que ces différents discours font partie de notre corpus d'analyse et nous montrent des observables permettant aux formules de circuler.

Si nous devons garder, à l'issue de cette partie méthodologique, un principe très important auquel nous avons réfléchi avant et pendant la collecte des discours, nous dirons que notre corpus est une construction conceptuelle d'un ensemble de données linguistiques. Moyennant une problématique, des concepts opératoires et des méthodes de recueil, ce corpus constitue l'objet de notre recherche portant sur les formules construites autour de *Algérie* pour fusionner « la matérialité de la langue dans la discursivité de l'archive » (J. Guilhaumou, 2002, en ligne n.p.). Notre corpus est un point de vue parmi tant d'autres qui donne un cadre à la constitution de notre objet d'étude. Ce n'est pas un ensemble clos de textes mais un ensemble où l'interdiscours se mêle à l'intradiscours où l'interprétation ne saurait être une lecture finie et achevée.

Chapitre 2 :

La formule en analyse du discours : un concept-outil ?

«Le langage signifie en même temps qu'il transmet; c'est dans l'acte même de transmission qu'il signifie avec l'effet qu'il produit sur l'autre, c'est-à-dire son interprétation. Ne pas se poser la question des effets, c'est amputer l'acte de langage de sa signification phénoménale, à savoir qu'il est le résultat d'une co-construction »³⁴.

Introduction

Nous voudrions que ce chapitre s'organise autour de deux pôles importants et fortement déterminants pour notre travail. Nous tenterons de définir dans un premier temps le domaine de l'analyse du discours tel que nous le concevons dans notre recherche. Dans un deuxième temps, il sera question de s'interroger sur la notion de formule, sa définition et son inscription dans ce domaine.

Se situant à la croisée des sciences humaines et sociales, l'analyse du discours est un champ d'étude vaste et transdisciplinaire, il est difficile de lui accorder une définition stable et concise. Il traverse presque un demi-siècle de développement et de production et, de par son histoire, il s'inscrit dans la continuité de quelques approches dont il emprunte certaines voies et auxquelles il s'oppose sur un nombre de points. Nous voulons, pour notre part, circonscrire notre propos à un regard sur le statut actuel de ce domaine conjugué avec l'emploi de la notion de formule.

1- Analyse du discours: le carrefour de l'interdisciplinarité

Nous exposerons dans ce qui suit un parcours très succinct de quelques jalons historiques, une conception procédurale en insistant sur les outils méthodologiques que ce domaine propose ainsi que quelques concepts fondamentaux.

³⁴ - CHARAUDEAU P., 2009, en ligne n.p.

1.1- Analyse du discours: autour d'une problématique langagière

L'analyse du discours aborde les problématiques du langage d'un point de vue spécifique. Elle opère d'un renouvellement dont l'élément fondamental est le discours et se réclame d'une interdisciplinarité du fait de ses rapports avec d'autres disciplines. En effet, s'intéresser « aux phénomènes langagiers dans leurs contextes historiques » (S. Bonnafous, M. Temmar, 2007: 1) semble être la principale idée que défend l'analyse du discours. Le passage se fait alors de la langue, l'objet de la linguistique structurale, à l'appréhension de l'objet discours sous quelques points de vue. Également, la distinction opérée entre discours et énoncé est importante en analyse du discours puisqu'elle conçoit différemment le traitement des unités transphrastiques. En effet, l'énoncé est considéré comme une unité linguistique alors que le discours est un ensemble de production socio-historiquement déterminée (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002: 186). Dans ce sens, L. Guespin résume dans cette citation la définition du discours, qu'il oppose à l'énoncé, en articulant plusieurs paramètres :

Le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte d'un point de vue de sa structuration « en langue » en fait un énoncé; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. (1971 : 13)

Si nous remontons à l'histoire, Ch. Bally voit, de par son intérêt porté à la parole, qu'une linguistique de l'énonciation pourrait être imaginée, elle traiterait des marques de la subjectivité de l'énonciateur. De ce fait, le contexte influe et a un rôle important dans le linguistique. À partir de 1913, il parle d'une discipline qui s'intéresse au rapport entre la dimension linguistique et la dimension situationnelle prises dans le discours; c'est ce qui ouvrira la voie à une réflexion sur l'analyse du discours. À partir de 1930, M. Bakhtine reconnaît les dimensions dialogique et sociale du discours et précise ainsi la conception du discours déjà entreprise par Ch. Bally et ébauchée par R. Jakobson et E. Benveniste. Le discours devient alors une interaction entre des dimensions linguistique et situationnelle.

Nous citons furtivement quelques apports³⁵ qui ont contribué, à des niveaux différents, à définir l'activité discursive. Il en est ainsi de J. Searle et J-L. Austin qui, dans les années 1970, défendent l'idée de la langue comme acte de langage accompli dans des situations données et de J-B. Grize, à la fin des années 1970 s'intéressant aux mécanismes inférentiels intervenant dans les conversations. E. Goffman parle des implicites qui régissent la conversation alors que O. Ducrot et A. Berrendonner, dans les années 1980, articulent deux notions constitutives du discours à savoir l'acte et l'échange en postulant, notamment pour A. Berrodonner, l'existence d'une mémoire discursive contenant toutes les connaissances encyclopédiques des interlocuteurs.

L'analyse du discours s'est également fondée sur des apports philosophiques tels que l'apport de M. Pêcheux, de L. Althusser et celui de M. Foucault. La référence à M. Pêcheux est importante parce que nous lui reconnaissons le rôle de fondateur de la tradition française de l'analyse du discours. Ancré dans le marxisme de L. Althusser et s'appuyant sur la linguistique, il a procédé au repérage de l'idéologie à partir de l'analyse des textes. L. Althusser articule, quant à lui, dans sa théorie de l'idéologie la notion d'inconscient tout en affirmant que l'idéologie est à appréhender comme une notion ayant une existence matérielle et donc une nature discursive. M. Foucault introduit la notion de formation discursive dans *l'archéologie du savoir* (1969) et interroge les rapports existants entre pratiques discursives et pratiques sociales. Néanmoins, le sens qui est assigné à cette notion est difficilement perceptible puisque M. Foucault entend « constituer, à partir de relations correctement décrites, des ensembles discursifs qui ne seraient pas arbitraires mais seraient cependant demeurés invisibles » (M. Foucault, 1969: 42). Cette même notion est reprise, pour en faire un concept opératoire, par M. Pêcheux dans le cadre de « l'école française d'analyse du discours ». Perçue comme une composante de la formation idéologique, la formation discursive est définie par M. Pêcheux comme « ce qui peut et doit être dit à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (M. Pêcheux *et al.*, 1971: 102, cité dans D. Maldidier, 1993,

³⁵ - Nous synthétisons quelques apports à partir de l'article de E. Roulet (1999), « Une approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours », NØLKE H., ADAM J-M., *Approches modulaires : de la langue au discours*, Delachaux et Niestlé: Lausanne, pages 187-257.

en ligne n.p.). Nous proposons la définition de D. Maingueneau de laquelle nous rapprochons le plus. En effet, il inscrit la formation discursive dans ce qu'il appelle les unités non-topiques que nous avons définies dans le chapitre précédent. Il conçoit alors la formation discursive comme

tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative: le discours communiste, l'ensemble des discours tenus par une administration, les énoncés relevant d'une science donnée, le discours des patrons, des paysans, etc... (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002: 135)

Ce serait donc le fait de renvoyer un discours ou un ensemble de discours à une même identité énonciative, à un même domaine ou encore à une même conjoncture socio-politico-historique capable de décrire ces discours. C'est à cette conception que nous renvoyons dans les emplois que nous faisons de cette notion dans notre travail.

Nous dirons que l'analyse du discours est d'abord née d'une configuration linguistique, s'est ensuite intéressée à l'énonciation et à la langue comme acte de langage pour enfin s'absorber dans la problématique du contexte immédiat du discours. Ce bref arsenal théorique rappelle que l'analyse du discours articule toutes les approches citées et maintient que le discours est la conjugaison de données linguistique, extralinguistique et référentielle.

1.2- Analyse du discours: conception d'un champ d'étude méthodologique

L'analyse du discours vise à connaître et à comprendre le procès du sens du discours. Le lien qui unit la pratique de production du discours à la pratique sociale intéresse l'analyste dans la mesure où le discours est pris, compris et interprété dans son contexte immédiat. Cette articulation du discursif et du social est au cœur des préoccupations de ce champ interdisciplinaire. L'analyse du discours étudie le discours considéré comme une activité énonciative à mettre en relation avec un lieu social. C'est une équation qui réunit un mode d'énonciation et un lieu social déterminé. Elle voudrait montrer comment toute pratique sociale se construit à

travers le discours et aussi comment le social détermine le discours. Elle vise donc à montrer les processus à travers lesquels le sens est produit par des discours contextualisés. Analyser le discours revient à montrer son fonctionnement comme unité complexe et à identifier le sujet qui se place derrière en tant que producteur influencé par d'autres discours. Cette démarche vise en tout à comprendre la production et la circulation sociale du sens. En effet, l'interprétation des données en analyse du discours n'est pas l'œuvre d'un sujet énonciateur individuel mais elle se construit en fonction d'un savoir à la fois linguistique et non linguistique qui permet de rendre compte de l'inscription d'un « hors » discours aussi important que le discours lui-même. Donc, « l'analyse du discours, en tant qu'approche d'interprétation située, nous permet de récupérer quelques aspects extralinguistiques comme l'idéologie, les dimensions socio-culturelle et institutionnelle » (G. Cislaru, 2005: 122). Il s'agit de décrire les intrications entre une pratique discursive et un lieu social défini en termes d'acteurs sociaux impliqués dans des situations de communication.

Dans le but de montrer les liens existants entre l'analyse du discours et la linguistique, D. Maldidier et J. Guilhaumou déclarent que le linguiste part de la répétition, c'est-à-dire du jeu de la variance dans l'invariant. L'analyse du discours doit donc

rendre compte linguistiquement de fonctionnements discursifs pertinents (...). Il ne s'agit pas de rapporter ces descriptions à l'ensemble du système linguistique, mais de les singulariser par rapport au corpus. La pertinence de l'analyse de discours ne prend sens que dans la singularité des expérimentations qu'elle opère au sein du corpus. (1994: 110)

Travaillant sur des discours divers, ce domaine de recherche repère les matérialités linguistiques et les phénomènes d'interdiscursivité inhérents à ces mêmes discours :

L'analyse du discours s'intéresse aux formes et aux modalités d'expression des messages médiatiques, politiques, publics, organisationnels, etc. en rapport avec des cadres sociaux (le contexte historique, le média, le parti politique, le gouvernement, l'entreprise, etc.). (S. Bonnafous, A. Krieg-Planque, 2013 : 223)

Ces modalités renvoient à des enjeux qui ne sont pas réductibles à de simples contenus. Il s'agit ici d'un principe important pour notre étude qui souhaite non pas

dégager des contenus relatifs aux syntagmes analysés mais leur fonctionnement en tant que catégories d'argumentation dans différents discours.

À quoi renvoie le terme analyse ? En fait, l'analyse, dans l'analyse du discours, consiste à « rapporter les différents discours des F.D. [formation discursive] qui en sont à l'origine, afin d'en éclairer le sens, et en même temps de pouvoir décrire ces différentes F.D. grâce aux discours qu'elles produisent... » (J. Longhi, *op.cit* :46). Analyser revient à comprendre l'acte de production du discours et les conditions sociales qui sous-tendent cette pratique en repérant les observables pertinents dans la matérialité des discours. Précisément, l'analyse s'intéresse au « comment » de la production verbale, « faisant intervenir la question des formulations langagières, [elle] se demande « comment c'est dit ? » (A. Krieg-Planque, 2013c: 43). Cela permet de comprendre le fonctionnement du langage pour proposer une lecture du monde. C'est cette démarche qui sert à définir un point de vue particulier et de le défendre pour une explication du réel. De plus, « il revient à l'analyste du discours d'apporter à la fois ses cadres théoriques propres et des descriptions précises des énoncés, dans leurs formes matérielles attestées » (A. Krieg-Planque, 2006a, en ligne n.p.). Cela veut dire, nous devons être capable de conceptualiser les phénomènes rencontrés dans le corpus exploité et de les classer pour une meilleure intelligibilité des discours analysés. C'est ce que nous projetons de faire dans la partie analyse dans laquelle il sera question de renvoyer, à partir d'un tissu discursif, à des faits et des procédés langagiers permettant de travailler les caractéristiques et la mise en mots des formules.

De ce qui précède, il découle que l'analyse du discours, conçue comme un champ d'étude méthodologique, « ne sépare l'énoncé ni de sa structure linguistique, ni de ses conditions de production, historiques et politiques, ni des interactions subjectives. Elle donne ses règles de lecture, en vue de permettre une interprétation » (F. Mazière, 2005: 10). En fait, ce champ d'étude doit, dans la pratique, supposer une procédure de détermination des éléments inhérents au discours et qui renvoient au rapport avec l'extérieur pour orienter l'interprétation

considérée comme une « boîte à outils » ou comme une batterie de méthodes, qui permettrait de mettre en évidence (de "révéler", de "dévoiler"...) ce que les

énoncés " expriment " -de façon sous-jacente mais finalement décryptable- dans l'ordre des réalités extra-discursives. (A. Krieg-Planque, 2013a: 41)

Il faudra concevoir l'analyse du discours comme un ensemble de méthodes inscrites dans un champ pluridisciplinaire qu'une discipline aux limites bien tracées.

Nous spécifions notre conception de ce champ dans laquelle nous inscrivons notre propos. D'une part, et aussi dubitatif que les autres auteurs de ce domaine, D. Maingueneau reconnaît que « la reconstruction de cette histoire (de l'AD) est fortement tributaire de la conception que l'on se fait du discours et de l'analyse du discours... » (2005: 16). D'autre part, A. Krieg-Planque s'inscrit dans l'école française d'analyse du discours des années 60-80 où l'intérêt était porté sur les corpus politiques, dans une perspective critique³⁶. Cette tradition historique focalise son attention sur un certain mode d'approche des discours : les entrées lexicales (M. Tournier, A. Salem, R. Lafon...) pour signaler les occurrences et les statistiques textuelles axées sur le quantitatif ainsi que sur l'énonciation (dialogisme, interdiscours) pour montrer que les mots sont en contact les uns avec les autres et qu'il faudra les traiter au moment de ce contact. Partant de là, nous adhérons pour notre part à la conception que D. Maingueneau défend dans ses écrits et qui entend analyser l'articulation du texte à son lieu social de production. Nous soutenons que pour analyser les discours, il faut les prendre dans un continuum qui articule les pratiques descriptives et les marques linguistiques avec les contraintes et les phénomènes d'une situation de communication donnée. Nous pensons qu'A Krieg-Planque partage la conception de D. Maingueneau dans la mesure où elle opte pour des corpus contraints, une primauté accordée à la matérialité linguistique, à l'interdiscours et aux phénomènes d'hétérogénéité énonciative (2003 :15).

Enfin, toujours pour D. Maingueneau, cette difficulté à définir « l'analyse du discours tient au fait que l'on pense spontanément la relation entre "discours" et "analyse du discours" sur le modèle de la relation entre objet empirique et discipline

³⁶ - Principalement, les corpus autour du vocabulaire de la guerre d'Algérie, du discours jaressien, du discours des sans-culottes, de la parole ouvrière, de celui du congrès de Metz du Parti socialiste, du discours de *L'Humanité*, du vocabulaire syndical, des tracts de mai 68... (cité dans S. Bonnafous et A. Krieg-Planque, 2013: 224-225).

qui étudie cet objet » (2015: 38). Partant de là, nous clarifions le sens du terme discours pris dans une relation avec d'autres concepts.

1.3- De quelques concepts à préciser...

Nous voudrions définir les concepts opératoires sur lesquels repose l'analyse du discours et auxquels nous ferons appel dans notre travail.

- **Qu'est-ce que le discours ?**

Dans l'analyse du discours, le discours est un objet soumis à des questionnements, c'est un espace incertain (l'expression est de D. Maingueneau). Ce n'est pas un concept stable et sa plasticité lui confère le statut de concept multidimensionnel et hétérogène. Le discours peut être défini comme l'usage contextualisé de la langue. Néanmoins, il construit la réalité sociale et est révélateur de positionnements et d'engagements. Cette construction et cette révélation se réalisent aux moyens d'unités fonctionnant dans le discours et dont l'emploi n'est pas hasardeux. C'est le poids de ces unités et leur capacité à refléter la réflexion d'une époque qui nous intéresse dans ce travail. La définition que nous gardons du discours est celle qui met l'accent sur le degré de contextualisation de ce dernier dans son contexte, le caractère subjectif parce qu'il permet l'inscription de son énonciateur et son rapport-intégration à l'interdiscours qui le fait signifier. Le discours est alors envisagé

comme lieu, à la fois, de structuration des usages en fonction des conditions de production dans lesquelles ces usages se manifestent, témoignant des comportements langagiers des sujets parlants, et de catégorisation de sens qui témoigne des systèmes de connaissance et de croyance auxquels adhèrent les individus ou groupes sociaux. (P. Charaudeau, 2009, en ligne n.p.)

En effet, le discours explique un ensemble de savoirs portés sur le monde en adoptant un point de vue particulier. Le sens est celui que le récepteur construit à partir des indices laissés dans le discours:

Le discours n'est considéré ni comme un objet en lui-même ni comme une activité en elle-même, mais comme un « résultat » (plus au moins accompli), comme un "reflet" (plus ou moins déformant), comme un "miroir" (plus au moins fidèle), ou comme un témoignage plus au moins fiable). (A. Krieg-Planque, 2013a: 41)

Tel qu'il est défini, le discours ou l'ensemble des discours sont analysés en corpus construits et hétérogènes, dépendant d'un savoir linguistique, historique, politique, philosophique, social... L'ouverture sur plusieurs savoirs et le caractère interdisciplinaire qui caractérisent l'analyse du discours nous obligent à comprendre le « discours comme pratique sociale-mais comme pratique sociale linguistiquement incarnée et linguistiquement contrainte » (A. Krieg-Planque, 2008: 33). En somme, le discours s'inscrit dans des règles d'organisations relatives aux genres dont il se réclame. Il réalise un acte tout en garantissant un rapport de réciprocité entre locuteur et interlocuteur. Le discours est rapporté à un sujet, à une source d'énonciation qui le prend en charge dans un ensemble d'éléments et de paramètres définis comme contexte.

• Discours et contexte

Si le discours est intrinsèquement lié à ses conditions de production et se définit à travers celles-ci, il est question alors de définir un autre concept important en analyse du discours qui est le contexte. En fait, s'il y a un concept qui a permis à l'analyse du discours de s'asseoir et de jouir de la place qu'elle possède actuellement et lui a donné tout le pouvoir de révolutionner le domaine des sciences du langage tout en se distanciant de la linguistique structurale, c'est celui de contexte. Ce dernier est l'ensemble des paramètres qui accompagnent le discours dans sa réalisation et son interprétation. Il faudra comprendre que le contexte « relève d'une conception dynamique et processuelle en ce sens qu'il faut observer le discours comme à la fois conditionné par le contexte et comme facteur déterminant dans la transformation de ce même contexte » (Y. Immoune, 2006: 82). Il existe donc un rapport de réciprocité entre le discours et le contexte dans lequel il est inscrit. Dans ce sens, le contexte détermine la nature du discours et le discours renvoie, en son

sein et à travers les indices qu'il emploie, au contexte de production car « c'est au cœur du discours que les données du contexte s'élaborent et se négocient. » (*op.cit.* : 86). En termes plus précis, c'est le discours qui détermine les conditions de sa recevabilité parce qu'il permet l'accès au contexte. Pour F. Rastier, le contexte est utilisé soit « pour réintroduire une forme limitée de globalité dans l'interprétation, soit pour lier la langue à une extériorité en conditionnant la construction du sens à la connaissance de cette extériorité » (1998: 98). Cela dit, le contexte permet au texte, désigné ici par globalité, de se mouvoir dans ses conditions de production et d'être interprété en fonction de ce qui l'entoure. Néanmoins, il ne faudrait pas comprendre que les conditions de production d'un discours lui sont secondaires mais elles lui sont constitutives. Considéré comme élément décisif pour toute l'analyse du discours, le concept de conditions de production est pour D. Maldidier un :

principe constitutif des données discursives ou corpus. (...), le concept me paraît avoir une double valeur. Une valeur théorique qui pose la **détermination** du discours par son extérieur, opérant ainsi un déplacement à l'égard d'un point de vue socio-linguistique qui analyse des co-variances entre deux univers (...). Une valeur opératoire, puisque les conditions de production président à la sélection des séquences qui forment l'espace clos du corpus. Le discours est un *objet construit*, distinct de l'objet empirique, l'enchaînement de phrases produit par un texte ou un sujet (1993, en ligne n.p. C'est l'auteure qui souligne en gras et en italique).

De là, il est clair que le discours ne peut être pris que dans le rapport étroit qu'il entretient avec son contexte, c'est-à-dire l'ensemble des éléments linguistique, socio-historique, politique...qui déterminent sa production. Considérant cette relation comme primordiale en analyse du discours, nous avons donc, en le rappelons sans cesse, essayé de veiller à cette jonction entre discours et contexte dans nos analyses.

Il faudra comprendre aussi que le contexte n'est « ni infini, ni déterminé, il est *à priori* indéfini: multiple, mouvant, mais prenant place dans un champ de contraintes, de lignes de force » (F. Rastier, B. Pincemin, 1999: 84, ce sont les auteurs qui soulignent). Dans ce sens, toute réalisation matérielle de la langue est

inscrite dans un contexte extralinguistique que le locuteur tente d'identifier et de construire.

Nous voulons spécifier le rapport existant entre le contexte, le sens dégagé du discours et l'interprétation de ce dernier. En effet, M. Pêcheux dit que l'analyse du discours

ne prétend pas s'instituer en spécialiste de l'interprétation, maîtrisant "le" sens des textes, mais seulement construire des procédures exposant le regard-lecteur à des niveaux opaques à l'action stratégique d'un sujet (tels que le rapport discursif entre syntaxe et lexique dans le régime des énoncés, avec l'effet d'interdiscours induit dans ce régime, sous la forme du non-dit qui y émerge, comme discours autre, discours d'un autre ou discours de l'Autre). (1984: 16)

L'interprétation est donc la conjugaison de plusieurs paramètres, tels que l'intervention du locuteur exprimant son point de vue, la relation du discours avec d'autres discours ainsi que la présence de données contextuelles. Cette opération vise à dégager le sens de nos discours et à légitimer la lecture que nous en faisons. Dans notre cas, les interprétations que nous proposons et l'identification des formules tiennent étroitement des contextes dans lesquels nos discours s'inscrivent et sans lesquels nos interprétations seront fortement discutables. C'est ce que confirment F. Rastier et B. Pincemin : « si l'on convient que l'interprétation est une activité, et non une représentation ou une contemplation, elle procède principalement par contextualisation » (1999: 101). Nous interprétons, en nous appuyant sur des formes repérées dans le discours, pour les faire signifier et ces derniers doivent être pris en contexte. Dans nos analyses, nous avons essayé de montrer cette relation, les termes contexte et interprétation seront conjointement employés et constituent des leitmotivs dans notre propos.

Le discours est enfin analysé dans l'interdiscours qui lui donne la possibilité d'interagir avec d'autres discours. Ou dit autrement, les discours sont alors traversés par d'autres discours dont les traces sont identifiables dans les diverses catégories de la langue. Il est important d'envisager le concept d'interdiscours et de s'y intéresser car « les discours méritent d'être étudiés en tant qu'ils se reconnaissent ou s'ignorent, s'accueillent et se repoussent » (A. Krieg-Planque, 2013a: 187-188).

- **Discours et/est interdiscours**

L'analyse du discours s'intéresse à un univers hétérogène où les discours se font écho. Elle donne donc la primauté à l'interdiscours qui est défini depuis M. Pêcheux avec le concept de formation discursive. Nous citons D. Maltidier, reprenant les propos de M. Pêcheux, pour définir l'interdiscours :

Plus simplement, on peut, en s'appuyant sur Michel Pêcheux lui-même, le définir en disant que le discours se constitue à partir de discursif déjà-là, que "ça parle" toujours "avant, ailleurs et indépendamment". Le concept introduit par Michel Pêcheux ne se confond pas avec l'intertextualité de Bakhtine, il travaille l'espace idéologico-discursif dans lequel se déploient les formations discursives en fonction des rapports de domination, subordination, contradiction. (1993, en ligne n.p.)

L'interdiscours permet d'envisager la non-clôture des discours et renvoie donc à cette relation, forte et inévitable, entre plusieurs discours. Cette ouverture sur des terrains extérieurs est repérable, pas toujours d'une manière aisée, dans la matérialité du discours. Nous en parlerons en mettant le discours en relation avec deux autres concepts importants.

L'interdiscours est lié au concept du préconstruit qui renvoie aux « traces de constructions antérieures, [aux] éléments discursifs déjà-là dont on a oublié l'énonciateur » (D. Maltidier, *op.cit.*), repérés dans les structures syntaxiques. Il est la manifestation de l'interdiscours dans la matérialité discursive, c'est-à-dire de cet ailleurs, censé être évident pour les locuteurs. C'est donc « le point de saisie de l'interdiscours » (*Ibid*).

Un autre concept qui paraît opératoire pour l'analyse du discours et qui est proche de l'interdiscours est celui de dialogisme. Emprunté à M. Bakhtine, il est défini comme suit:

Un énoncé est rempli des échos et des rappels d'autres énoncés, auxquels il est relié à l'intérieur d'une sphère commune de l'échange verbal. Un énoncé doit être considéré, avant tout, comme une réponse à des énoncés antérieurs à l'intérieur d'une sphère donnée (...): il les réfute, les confirme, les complète, prend appui sur

eux, les suppose connus et, d'une façon ou d'une autre, il compte avec eux (1984: 298).

Ce concept serait donc la présence de plusieurs voix dans l'énoncé parce que la voix de l'autre fait toujours partie de l'acte d'énonciation. C'est la relation du discours avec d'autres discours déjà-là ou à venir. Cette intrication est constitutive du discours. Fonctionnant dans des cadres théoriques différents, le dialogisme et l'interdiscours ne sont pas substituables mais proches dans leur façon de défendre l'existence d'autres discours en lien avec le discours en train de se faire.

Dans le travail que nous présentons, nous avons essayé de respecter cette intrication entre le discours, le contexte et l'interdiscours. En effet, les discours constituant notre corpus sont pris dans leur environnement extralinguistique, ils se font écho et signifient dans leur rapport avec d'autres discours. Nous soutenons l'idée que si l'analyse du discours s'intéresse au discours, objet d'étude qu'elle partage avec d'autres disciplines, elle se distingue néanmoins par rapport au point de vue qu'elle porte sur cet objet. Pour conceptualiser, nous dirons que l'analyse du discours travaille les discours non dans une perspective de rendre compte de leur existence mais dans celle de soulever l'équivocité quant à leur fonctionnement et leur circulation. C'est de cette façon que nous inscrivons la notion de formule dans le domaine de l'analyse du discours.

Avant d'entamer la deuxième partie de ce chapitre, nous dirons que la formule, en tant que catégorie fonctionnant dans les discours, est prise dans un univers interdiscursif et s'inscrit dans un contexte particulier. C'est ce qui lui confère son caractère agissant. Nous traitons de cette question dans les titres suivants.

2- La notion de formule : fonctionnement et pertinence en analyse du discours

En analyse du discours et d'un point de vue lexical, le sens des mots est tributaire des emplois et des contextes. Ce domaine s'intéresse plus à la construction du sens dans les différentes situations qu'à un relevé systématique de significations. L'accent est ainsi porté sur la circulation et le déplacement du sens. Une catégorie linguistique vient alors satisfaire cette exigence...

2.1- Genèse de la formule et état des lieux

La formule est une notion qui fonctionne dans le domaine de l'analyse du discours depuis un certain nombre d'années. Elle figure dans *le dictionnaire d'analyse du discours* (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002: 274-275) et y est introduite par P. Fiala. Elle a été étudiée, définie et conceptualisée en France par A. Krieg-Planque pour renvoyer à une séquence discursive qui a un fonctionnement particulier au niveau du lexique, de la langue, du discours, du politique et du social.

Nous proposons dans un premier temps de revenir sur la genèse de cette notion dans l'histoire et la façon dont elle acquiert actuellement son sens. D'où vient cette notion, quel sens lui donner dans les recherches actuelles ?

L'intérêt accordé à la notion de formule revient, depuis quelques années, à A. Krieg-Planque (2000, 2003, 2009a) dans un travail de thèse en analyse du discours portant sur l'emploi de la formule « purification ethnique » dans la presse française³⁷. Deux sources ont alimenté le travail de A. Krieg-Planque. Il s'agit d'abord du travail de J-P. Faye sur la formule « État totalitaire », avec ses différentes traductions, en 1972 dans le contexte allemand. Il a utilisé des syntagmes comme « mobilisation totale », « guerre totale », « peuple total », « seconde révolution » dans le but de regarder le fonctionnement et la description d'un objet lexical dans le système de la langue. Ce travail a été réalisé sur le discours politique et a montré la circulation de ces énoncés-formules d'une langue à une autre, leur figement ainsi

³⁷ - (2000), *Émergence et emplois de la formule "purification ethnique" dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de doctorat en sciences du langage, université Paris 13.

que le caractère d'acceptabilité, c'est-à-dire l'agir et la performance dans le discours. Ce travail, bien qu'il soit une source heuristique très importante rend compte d'un discours circulant dans l'histoire, c'est-à-dire l'étude d'une formule déjà apparue et employée dans l'histoire contrairement au travail de A. Krieg-Planque qui revient sur la contemporanéité d'une formule utilisée dans un contexte précis, en l'occurrence celui de la guerre yougoslave des années 90. Nous pouvons dire que le travail fayen a légué deux voire trois principes importants aux recherches portées sur la formule: le caractère figé de cette séquence et sa circulation dans un contexte ainsi que le procès d'acceptabilité qui fait d'elle un moyen de rendre un objet acceptable par tous. La formule a un pouvoir de présenter l'objet comme le seul à être pensé.

Le travail de A. Krieg-planque s'est fortement inspiré également d'un autre travail s'inscrivant dans la continuité du travail fayen, celui de M. Ebel et P. Fiala dans la décennie de 1960-1970 dans un contexte russe. Leurs recherches sont conduites sur deux formules « emprise et surpopulation étrangère » et « xénophobie ». Nous signalons que ces deux auteurs ont défini et précisé la notion de formule à cette époque en s'appuyant sur les travaux antérieurs de J-P Faye. Néanmoins, ces deux auteurs relient les formules « emprise et surpopulation étrangère » et « xénophobie » à un référent social : « Nous entendons par là que dans les années 60-80 tout locuteur, individuel ou collectif savait ou prétendait savoir ce que "signifiaient" ces formules ». (P. Fiala, M. Ebel, 1983: 174, cité dans A. Krieg-Planque, 2009a: 55).

Le but de l'étude sur ces deux formules est de montrer la circulation de ces unités lexicales lorsqu'elles sous-tendent des thèmes socio-politiques. Les deux chercheurs insistent sur deux caractères inhérents à la formule et inséparables l'un de l'autre. Il s'agit du caractère de référent social et du caractère polémique. Respectivement, dans ces recherches, la formule est supposée avoir une actualisation dans un contexte donné, c'est ce qui lui confère son caractère de référent social. Elle est aussi « constitutivement polémique. C'est parce qu'elle domine qu'elle n'est pas acceptée par tous, parce qu'elle s'impose qu'elle est chahutée. » (A. Krieg-Planque,

2009a: 58). De ce fait, P. Fiala et M. Ebel, repris par A. Krieg-Planque, parlent de la circulation de la formule:

Par-delà la diversité des pratiques langagières, et en dépit de l'hétérogénéité des discours en présence, des formules circulent et s'imposent à tous avec un sens qui est déterminé par autrui, ils invalident l'idée selon laquelle les discours seraient clos sur eux-mêmes. Mettre l'accent sur la circulation des formules c'est souligner l'ouverture nécessaire à toute parole (...). (*op. cit.*: 56)

Il apparaît que le travail sur la formule peut s'apparenter au domaine de la lexicologie socio-politique dans le sens où il est question de circulation d'un lexique dans un tissu de discours social et plus exactement politique d'après les premières études déjà citées dans ce domaine, celles de J-P. Faye (1975) et de P. Fiala et M. Ebel, (1983). Ce domaine retient aussi l'apport de quelques recherches telles que celles de A. Rey (1989) sur le mot «révolution», M-F Piguët (1996) sur le mot « classe » et celle de M. Deleplace (1994, 1998) sur le mot « anarchie ». D'autres chercheurs se sont également intéressés à l'étude des formes lexicales chargées de sens dans le discours politique: S. Bonnaïfous (1992) sur le mot « intégration », G. Petiot (1990) avec le champ lexical de « liberté(s) » ou encore J. Guilhaumou et D. Madidier (1990) avec l'étude de la structure « du pain et x ». Il est néanmoins important de dire que ces études ne conçoivent pas ces unités lexicales comme des formules, à proprement parler, au sens de A. Krieg-planque, mais elles affirment toutes que le mot possède un pouvoir agissant et que ses usages nous montrent non pas des contenus mais des positions, des décisions et s'inscrivent dans le débat public. Le rapport et l'intérêt de ces recherches pour la notion de formule dans sa conception qui nous intéresse est que ces dernières déterminent partiellement la formule, en lui reconnaissant quelques propriétés, et surtout « montrent comment les mots, sur le temps long de leurs usages, traversent des zones de turbulences que l'on peut circonscrire, entrent dans des phases critiques de leur existence qu'il est possible de repérer » (A. Krieg-Planque, 2009a: 24).

Dans les recherches actuelles, nous recensons quelques travaux³⁸ qui utilisent la formule tout en gardant le sens qui lui a été attribué par A. Krieg-Planque. D'abord, la proposition de D. Maingueneau (2005, 2012c, 2014) qui classe la formule dans les unités non-topiques construites dans le discours et désignées par parcours. De plus, nous citons un numéro de la revue *Repères Dorif* publiée en ligne en 2014 coordonnée par R. Amossy, A. Krieg-Planque et P. Païssa sur le parcours de quelques formules en discours travaillées par plusieurs auteurs en tant que catégorie de l'argumentation. D'autres articles ont jugé opportun d'utiliser la formule pour décrire quelques syntagmes au comportement particulier. C'est le cas de la formule « développement durable » étudiée par A. Krieg-Planque en 2010, de M. Brillant avec « immigration choisie » en 2011, de F. Dufour avec le fonctionnement du vocable « démocratie » dans quelques discours en 2011 et la trajectoire de la formule « majorité plurielle » étudiée par P. Fiala et J. Rennes en 2002 ou celle de « identité plurielle » présentée par S. Reboul-Touré en 2011. Nous citons également l'étude menée par I. Hekmat en 2011 sur les formules « choc des civilisations » dans un rapport contrastif avec sa traduction en allemand « *kampf der kulturen* » ainsi que le parcours de la formule « femicidio (fémicide) » et son fonctionnement dans la presse chilienne étudiée par M. Hernandez Orellana (2012). Dans le même sillage, nous faisons référence à l'étude de S. Ledoux sur le syntagme « devoir de mémoire » depuis sa genèse ainsi qu'à celle de P. Païssa (2010) sur un corpus relatif à la guerre d'Algérie où elle étudie les procédés de l'euphémisme dans quelques journaux. Nous avons également pu lire une thèse consacrée à la formule « Éducation populaire » de F. Chateigner soutenue en 2012.

Dans notre contexte algérien, nous citons un article de Y. Immoune qui porte sur Marie Ndiaye, femme de lettres française. Cette réflexion a recensé des formules repérées dans des discours et considérées comme des catégories d'argumentation et de légitimation des dires. Dans ce travail réalisé sur des entretiens de l'auteure Marie-Ndiaye, Y. Immoune montre l'emploi controversé de « métisse », « je suis 100% française », « métissage tronqué » pour parler de la notion de territoire qui

³⁸ - D'autres travaux figurent dans notre bibliographie.

« loin de constituer seulement un acte administratif (...) s'avère une question éminemment discursive ou plus précisément une question de transcription dans l'espace du dire les conditions énonciatives d'affirmation de l'appartenance » (2011: 206).

Si ce point de départ insiste sur quelques caractéristiques importantes de ce qui va être nommé formule, la conception actuelle de cette notion met au centre la circulation du discours dans l'espace public comme il sera question dans ce qui suit.

2.2- La formule en analyse du discours : définitions et contours

À la suite de cet historique qui a alimenté le travail de A. Krieg-Planque ainsi que l'intérêt suscité pour les recherches actuelles, la formule retient l'attention de par ses définitions qui appellent le discours comme support.

La définition qui traverse les écrits de A. Krieg-Planque est la suivante :

À un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usagers qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une *formule*: un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin-à la fois envahissant et sans cesse questionné- à l'intérieur des discours. (2003: 14, c'est l'auteure qui souligne)

Les mots clés qui retiennent notre attention à partir de cette citation renvoient aux propriétés inhérentes à la formule sur lesquelles nous reviendrons ci-dessous. En effet, la formule est discursivement identifiable grâce à un signifiant stable, elle est utilisée comme chargée de tensions et d'enjeux et pose un problème dans l'espace public qui l'adopte. Il s'agit respectivement du caractère figé, du caractère discursif, du caractère de référent social et du caractère polémique que A. Krieg-Planque propose pour définir l'objet formule.

S'inscrivant dans le domaine de l'analyse du discours, nous nous intéressons alors à la façon dont le discours est dit; c'est ce qui apparaît plus important que son contenu. L'étude de la formule adopte aussi ce principe car elle est employée dans et par le discours. Notre travail d'investigation doit également porter sur les commentaires qui disent et accompagnent la formule pour montrer comment les acteurs sociaux utilisent les syntagmes que nous classerons comme formules. Il est important à signaler que c'est ce qui introduit la formule dans le discours qui permet de découvrir son parcours, sa pertinence et aussi son statut de mot-choc dans un espace donné. Il faut, dans ce sens, insister sur le métadiscours produit sur la formule.

F. Mazière présente la notion de formule en analyse du discours comme une méthode employée sur un objet précis. Pour l'auteure, étudier la formule revient à proposer « une écriture d'AD [qui] est la production d'une interprétation » (2005: 114). Cela ne veut pas dire que cette notion n'entretient pas des relations avec d'autres disciplines puisqu'elle est considérée comme transdisciplinaire faisant ainsi appel à l'histoire, science politique, sociologie et sciences de l'information et de la communication (F. Mazière, *op.cit.*: 119). En outre, la formule est un segment de langue partagé. C'est une catégorie qui est introduite dans les discours et se trouve alors en relation avec d'autres unités. C'est ainsi que la formule se heurte aux problèmes de la morphosyntaxe puisqu'elle est soumise au défigement et se dote de variantes. La formule est également au cœur des phénomènes de l'hétérogénéité énonciative, entre autres, puisqu'elle est souvent introduite à travers les commentaires de la modalisation autonymique. La formule est enfin en relation avec l'interdiscours qui assure sa circulation et son rapport avec un extérieur discursif « pour rendre compte de la façon dont les discours sont en contact les uns avec les autres, selon une idée chère à l'analyse du discours et dont témoigne la notion d'"interdiscours" » (A. Krieg-Planque, 2013a: 115).

Très précisément, et hormis la formule de « purification ethnique », A. Krieg-Planque nous dit : «...la notion de formule nous apparaît comme immédiatement disponible pour l'analyse de discours renvoyant à d'autres objets et événements

(nationaux ou internationaux, économiques, politiques, sociaux, juridiques, techniques... » (2001: 4). La formule travaille sur « un moment où " la vie du mot "[...] entre dans une période particulièrement dense » (A. Krieg-Planque, 2009a: 17). La formule, comme nous l'avons dit précédemment, est considérée comme une séquence qui cesse de fonctionner d'une manière « naïve », elle est identifiée dans l'espace public comme une formule, un discours figé qui a une présence, qui pose problème et percute le débat public. La formule est constitutive du discours socio-politique. Elle est telle parce qu'elle fonctionne, dans ce discours, d'une manière particulière à des moments différents. La formule signifie par des sens conflictuels, possède des variantes, est reconnaissable par tout le monde et s'interprète différemment. A côté de la formule, A. Krieg-Planque parle de la proto-formule qui généralement précède l'apparition d'une formule. Il s'agit d'un syntagme qui ne saurait réunir toutes les opinions circulant à une époque précise mais plutôt rapporter une partie des partisans d'une formule donnée.

Dans ce qui suit, nous nous arrêtons plus longuement sur les caractéristiques de la formule.

2.3- Du figement à la polémique: caractéristiques et propriétés de la formule

Les quatre caractéristiques: séquence figée, discursive ayant un référent social et polémique, sont combinées et se mettent en relation pour déterminer le statut de la formule. Il y a un ordre de continuité qui réunit ces propriétés à des degrés divers dans le sens où elles ne sont pas mesurables par rapport à leur présence ou absence mais elles sont relatives aux emplois que nous en faisons. La formule est figée de la part des usagers, c'est pour cette raison qu'elle peut fonctionner dans le discours. Elle est référent social c'est-à-dire a des usages différents en fonction du contexte et c'est ce qui la rend polémique. Nous essayerons de traiter chaque caractéristique à part pour la lier aux autres. Nous tenterons d'expliquer ces caractéristiques ainsi que leur mode d'apparition au niveau du discours.

D'abord, la formule se présente en un énoncé figé. « C'est dans le figement, la soudure, la pétrification du signifiant, que la formule acquiert son caractère agissant » (A. Krieg-Planque, 2003: 17). Elle possède donc « un caractère figé par lequel elle s'identifie à une matérialité linguistique particulière (A. Krieg-Planque, 2009a: 69). Ce figement implique une certaine concision « qui permet à la formule de *circular*, au sens matériel du terme, c'est elle qui permet à la séquence d'être intégrée à des énoncés qui la soutiennent, la portent, la reprennent, la renforcent, la réitèrent ou la récusent » (*op.cit.*: 73, c'est l'auteure qui souligne). La formule devient alors reconnaissable de par sa forme stable qui lui assure une traçabilité dans les discours circulant dans l'espace public. Elle est un lieu commun dans les débats.

Nous nous arrêtons un peu plus longuement sur ce critère pour expliquer la conception du figement que nous gardons tout au long de ce travail. Pour cela, il faudra d'abord reconnaître à l'analyse du discours son intérêt porté depuis longtemps aux phénomènes de figement comme point de saisie et d'entrée dans les corpus. Néanmoins, nous admettons d'emblée que le figement dont nous parlerons dans nos analyses peut paraître quelques fois discutable. Qu'est-ce qui est figé ? Qu'est-ce qui est relativement figé ? Pourquoi tel syntagme est-il figé ? Quelle est la relation entre la répétition et le figement ?

De ce fait, nous expliquons ce que nous entendons par syntagme figé, syntagme en apparence figé et degré de figement. D'abord, le repérage d'une formule ne doit pas tenir exclusivement d'une attitude formaliste pure. En effet, même si le figement reste une propriété inhérente à la structure de la formule, cette dernière passe par des paraphrases qui lui permettent d'apparaître. De plus, la formule peut se manifester non pas sous sa structure d'origine mais sous ses variantes qu'elles soient morphologiques, morphosyntaxiques, sémantiques, par défigement ou par néologisme. Ce procédé lui permet d'être lexicalement productive parce qu'elle donne à voir des variantes qui concourent, aussi bien qu'elle, à sa circulation sociale. Nous signalons aussi, à la suite de A. Krieg-Planque, que la formule peut aussi se manifester sous des unités concurrentes, qui ne partagent pas la même morphologie et qui ne sont pas ses synonymes. Ces unités peuvent, par

contre, fonctionner en contexte pour remplacer la formule parce qu'elles ont la capacité de faire manifester le même caractère polémique. Dans ce sens, ces concurrentes ne sont pas reconnaissables linguistiquement mais plutôt à partir d'un aspect socio-pragmatique. Donc, le figement reste un critère relatif au sentiment de celui qui utilise et interprète un syntagme, il y a là le travail important de l'interprétant qui décide, peut-être par intuition, du figement d'un syntagme. Ce dernier est dit figé s'il répond, plus ou moins, aux critères de figement et s'il est perçu, plus ou moins, comme constituant un tas d'éléments se comportant comme une unité unique. C'est cette conception que défend A. Krieg-Planque à laquelle nous nous soucrivons entièrement. Nous partageons avec elle le fait que « l'analyse du discours s'intéresse alors au figement en privilégiant l'étude de la proximité de certaines formes avec d'autres à l'intérieur de textes déterminés » (2013b: 190).

De plus, P. Fiala et B. Habert parlent de figement structurel et de figement mémoriel. Ils distinguent ainsi les unités figées au niveau de la langue et correspondant aux catégories grammaticales des unités qui renvoient « à l'ensemble des énoncés ou des fragments d'énoncés circulant "en bloc" à un moment donné et qui sont perçus comme formant un tout, dont l'origine est, ou n'est pas, repérable » (1989: 87). Ceci dit, nous pensons pouvoir ranger quelques syntagmes analysés dans cette deuxième dimension. En effet, nous travaillons sur des syntagmes effectivement figés et reconnus comme tels et que nous allons préciser au moment de l'analyse. Nous rencontrons, dans la plupart des cas, des syntagmes figés de par leur contexte d'apparition, ils ont une apparence figée qu'ils peuvent perdre dans d'autres emplois. En fait, « leur répétition intensive, leur circulation intense sur divers supports médiatiques les transforment, momentanément du moins, en unités dotées d'un sens propre » (P. Fiala, B. Habert, *op. cit.* : 89). Le degré de figement dépend de l'usage d'une séquence dans un discours, des commentaires de ses utilisateurs et de l'emploi spécifique que nous pouvons en faire (apparition de déterminants, notamment l'article défini). Il y aurait donc une « mémoire sociale des mots », (A. Krieg-Planque, *op.cit.*: 191), celle qui est liée à un « devoir dire » (*op. cit.*: 197) pour quelques séquences dans des contextes précis.

Il faudra peut-être dire que les syntagmes que nous étudions ne relèvent pas d'un figement absolu comme c'est le cas pour des expressions conçues comme telles en fonction de plusieurs critères formels et sémantiques complexes. Nous préférons parler de figement relatif qui est en relation avec le degré de figement d'un syntagme (S. Mejri, 2005).

Nous terminons cette mise au point par la relation entre figement et répétition. La fréquence de l'utilisation des formules est un critère important que nous n'avons pas abordé ici en termes de représentations graphiques ou de statistiques, mais nous en parlerons brièvement dans nos analyses. Traitée dans le domaine de la statistique textuelle ou dans la textométrie, cette relation vise à calculer les segments répétés opérés dans les discours. Pour nous, il s'agit d'observer des syntagmes fréquemment utilisés, puisqu'ils se manifestent avec un figement particulier que nous venons de préciser, pour les relier aux critères de la formule. La répétition est ici intéressante non pas d'un point de vue quantitatif mais parce que les locuteurs (re)prennent des expressions qui circulent dans leur espace, des mots déjà-là qu'ils « doivent » utiliser parce qu'ils sont significatifs à un moment donné. Dans ce sens, nous parlons alors d'« énoncés reprenables »³⁹, nous y reviendrons dans les chapitres d'analyse du corpus.

Sur un autre plan mais toujours en relation avec le figement, A. Krieg-Planque refuse de classer quelques unités de la langue dans la catégorie de formule:

- les stéréotypes d'un point de vue psychologique, c'est-à-dire avec effet de catégorisation et généralisation d'un trait et toute la stéréotypie de pensée ne sont pas considérés comme des formules;
- les préconstruits culturels au sens de J-B. Grize ne se présentent pas comme figés donc ce ne sont pas des formules;

³⁹ - A. Krieg-Planque (2009c) parle d'« énoncés reprenables » dans le cadre de la communication qu'elle définit comme « un savoir-faire relatif à l'anticipation des pratiques de reprise, de transformation et de reformulation des énoncés et de leurs contenus ». C'est dans le sens où ces énoncés sont à classer, entre autres, avec les mots d'ordre, les petites phrases au sens de la même auteure 2003 et de D. Maingueneau 2006, les slogans politiques de M. Tournier 1985 et les slogans publicitaires de B-N. Grunig 1990 et de J-M. Adam et M. Bonhomme 2003.

- les croyances partagées même si elles aident à déterminer le statut et le sens d'un énoncé ne sont pas rangées dans la catégorie des formules;
- les topoï chez J-C. Anscombe et les idéologèmes chez M. Angenot ne partagent pas les critères de la formule.

C'est le figement qui permet une traçabilité de la formule au niveau du discours. C'est-à-dire la formule peut être repérable à partir de sa forme. Dans ce sens, J-P. Faye parle de la possibilité de « prendre sur le vif la circulation des signifiants et leur "effet de forme" » (1972: 41). Néanmoins, il est important à signaler que le caractère de figement, difficile à saisir et à manipuler dans toutes les circonstances, peut dépendre du jugement des locuteurs pour quelques unités observées et de l'existence des variantes pour une même formule. Il faut comprendre également que le critère formel n'est pas le seul à prendre en compte dans le repérage et l'analyse de la formule.

Ainsi, la deuxième propriété de la formule est sa capacité à entrer dans le discours et à se forger un statut dans ce tissu. La formule est donc une catégorie discursive. La circulation d'une formule s'effectue à partir « de pratiques langagières et de rapports de pouvoir et d'opinion qui s'observent dans le discursif » (A. Krieg-Planque, 2009a: 43). La formule est formée dans un univers discursif où elle prend sa valeur. Cette circulation, même si nous allons la constater au niveau du discours médiatique, n'est généralement pas l'œuvre des journalistes. La formule vient de diverses sources : d'une personnalité connue, des interviewés, d'un homme politique, d'un acteur social...

Il est important de savoir qu'une unité, avant d'acquérir le statut de formule, était une séquence « normale » qui devient ensuite au centre des débats. Elle n'était pas forcément formule mais elle le devient. Elle circule puis s'utilise massivement pour enfin accéder au rang de formule. Dans ce sens:

La séquence préexiste formellement à son accès au rang de formule. Ce n'est plus alors une forme nouvelle que l'analyste doit repérer mais un usage particulier, ou une série d'usages particuliers, par lesquels la séquence prend un tournant, devient un enjeu, est répétée, commentée, cesse de fonctionner sur le

mode " normal" des séquences qui nomment paisiblement et s'utilisent sans que l'on s'en rende compte. (*op.cit.*: 85)

De là, connaître les utilisateurs de la formule paraît important pour savoir si la formule est polémique et est ou non l'objet d'un débat. C'est plus l'utilisation de la séquence en discours qui importe que sa matérialité linguistique. La formule tient sa force des usagers qui l'utilisent. De ce fait, elle acquiert son statut de pouvoir décrire les événements, faire signifier les discours et ainsi servir aux locuteurs pour dévoiler leur position et organiser leur opinion:

L'idée qu'un mot puisse être " parachuté " dans les discours ne peut tenir qu'à condition qu'on admette qu'il existe aussi, au sol, dans l'univers discursif et l'axiologie du moment, un dispositif prêt à l'accueillir et qui, si l'on peut dire, l'attend. (*op.cit.*: 44)

C'est l'emploi et l'actualisation d'une séquence à un moment donné et par des acteurs particuliers qui confèrent à la formule son caractère discursif.

Nous aurons compris que le signifiant de la formule est relativement stable. Ce dernier circule et laisse des traces dans le discours. Cette circulation est garantie par l'usage que font les acteurs sociaux des formules et ces dernières peuvent surgir des individus, des institutions, de la sphère politique ou médiatique. La formule n'est donc une catégorie discursive que parce qu'elle est repérable de par sa résistance et son figement au niveau du discours. Mais la formule doit signifier et référer à une entité particulière pour pouvoir être repérée. C'est ce qui nous amène au troisième critère.

La formule possède donc un référent social à travers lequel elle est (re)connue. De là, « dire des formules qu'elles circulent, c'est dire que les personnes en parlent, que ses lieux de surgissement se diversifient, qu'elle devient un objet partagé du débat » (*op.cit.*: 56). Plus précisément encore, la formule est en soi un référent social, c'est « un dénominateur commun des discours » (*op.cit.*: 99). La formule trouve sa place dans un contexte particulier et à un moment de l'histoire de la communauté qui l'accueille. Elle apparaît quelque part, fait sens et devient notoire. La formule signifie quelque chose, pas forcément la même chose, pour tout le monde à une ère particulière. Le contexte d'apparition est donc un garant quant à la validation d'une séquence-formule car même la fréquence de l'utilisation de la

séquence et sa notoriété ne décident pas toujours et dans tous les cas du caractère formulaire. Cette référence, ou peut-être co-référence, est observée par quelques indices que l’auteure a classés en deux grandes catégories:

- les présupposés: avec l’utilisation des articles définis connus pour leur propriété d’indiquer le déjà-là et le déjà-connu;
- les structures $X : Y$ où la partie X est supposée être connue par le lecteur et la partie Y est un contenu informationnel à découvrir.

Précisément, si la formule possède ce caractère de référent social, c’est qu’elle réfère à un référent différent en fonction des enjeux et des positionnements des acteurs sociaux, c’est ce qui alimente son versant polémique.

La formule est donc une unité polémique. Ce qui signale ce caractère, c’est cette « politisation du lexique » où le mot est considéré comme « enjeu », un « mot-valeur », un « mot-choc » ou encore un « mot-tabou » (*op.cit.* : 30). Ce sont les différents emplois qui permettent à la formule de circuler polémiquement. Nous faisons usage de discours, d’évènements qui abritent en eux des mots chargés de sens, un signifié plutôt problématique qui cache des enjeux, des valeurs et des engagements. Quand un caractère polémique accompagne une séquence quelconque, nous pouvons affirmer son statut formulaire.

A. Krieg-Planque parle dans ses travaux de quelques procédés discursifs et métadiscursifs qui permettent au caractère polémique d’être mis en valeur⁴⁰. Pour ce faire, elle se base sur ses différentes recherches ainsi que sur des études réalisées par d’autres auteurs portées sur des syntagmes ou des séquences précis, pour exemplifier ces procédés⁴¹. Ainsi, les locuteurs peuvent avoir recours au néologisme, de forme ou de sens, pour exprimer leur position avec leurs mots face à une question donnée. Ils peuvent aussi refuser la source d’une séquence, c’est le procédé de la répudiation.

⁴⁰ - Pour une présentation générale, voir A. Krieg-Planque, 2009a: 103-112

⁴¹ - Il ne nous semble pas pertinent de reprendre ici les exemples de l’auteure sans préciser leur contexte d’analyse. Nous nous contentons, à ce stade du travail, de les énumérer sans donner nos exemples dans le souci de ne pas empiéter sur les résultats de nos analyses. Nous reprenons ces mêmes procédés avec des exemples tirés de notre corpus dans la conclusion générale.

La polémique peut être mise en relief par l'inadéquation avec la réalité. Dans ce sens, les locuteurs utilisent des syntagmes incapables de décrire la réalité ou dont le référent est instable. Au contraire, la polémique peut apparaître avec un effort d'imposer un référent à la communauté. Les locuteurs peuvent revendiquer alors l'utilisation d'un syntagme au détriment d'un autre. Ils renomment ainsi la réalité avec d'autres séquences. Il ne faudra pas oublier que le niveau morphosyntaxique peut alimenter la polémique et ce, par rapport aux différents éléments composant les syntagmes.

Ce caractère est relié au caractère de référent social parce que la formule renvoie à un univers partagé et commun mais en même temps hétérogène et donc polémique. Si la formule est polémique c'est qu'elle est significative dans son univers, c'est ce qui lui confère le caractère de référent social. Porteuse d'enjeux, de valeurs et de rapports de domination, la formule ne saurait être un simple énoncé figé. Le segment formule se pose des questions, apporte des réponses et traduit des positions.

2.4- La formule dans le discours: mise en mot et circulation

A. Krieg-Planque affirme que le procédé de l'autonymie, le commentaire de modalisation autonymique, l'apposition et la reformulation paraphrastique, entre autres, permettent de manifester l'existence de la formule en discours. Plus pratiquement, au niveau linguistique, la formule peut être:

- une unité lexicale simple: une séquence atomique, un seul morphème lexical, le signifiant est alors permanent. Pour notre part, nous n'avons pas analysé des exemples relevant de cette catégorie;
- une unité lexicale complexe : au sens de lexie complexe, syntagme figé, syntagme lexicalisé, mot polylexical, syntagme nominal avec adjectif dénominal, syntagme de la structure: *N+ prép+ article+ Nom*, ou bien *N+ prép+ article+ SN+*, ou encore *N+ prép+ article+ adjectif*, ayant subi une réduction syntagmatique devenant SN (nom). Nous rangeons dans ces

catégories les syntagmes *Algérie+adjectif* (*plurielle, démocratique, algérienne...*) analysés dans notre travail;

- une unité lexico-syntaxique : lorsqu'il s'agit d'une relation de co-présence entre éléments lexicaux et opérations syntaxiques telle la coordination, la complémentation et la négation. Nous pensons particulièrement à la structure de *l'Algérie n'est pas arabe, l'Algérie n'est pas la Tunisie* et *l'Algérie n'est pas le Pakistan, l'Algérie ne fait pas exception*;

- une séquence autonome : tels les slogans, les petites phrases et les mots d'ordre et toutes réalisations ancrées dans la mémoire collective. C'est l'emploi que nous faisons de *vive l'Algérie* par exemple que nous considérons comme slogan et dont le rapprochement avec la formule est expliqué lors de l'analyse. Mais nous dirons à ce stade que si nous parlons de « petites phrases », c'est dans la conception de D. Maingueneau au sens d' « énoncés qui n'existent qu'à travers leur circulation » (2014: 100), et faisant partie « de la catégorie plus générale des " aphorisations ", c'est-à-dire d'énonciations qui n'obéissent pas à la logique du texte et du genre de discours » (2011b: 43). Elles sont classées dans les unités parcours, tout comme les formules sans se confondre avec ces dernières;

- une nominalisation avec ou sans adjectif dénominal peut aussi être de nature formulaire avec *pakistanisation, démocratisation de l'Algérie*.

Nous précisons au passage que les trois dernières catégories se présentent comme des unités « tendanciuellement figées » (A. Krieg-Planque, 2009a: 64). Il est vrai qu'il existe en langue des unités figées par définition mais il existe aussi d'autres unités qui le deviennent par l'usage que les locuteurs en font en les considérant comme telles. Il y va certes de la subjectivité des locuteurs mais aussi de la nature du contexte d'apparition de la formule. Certains contextes d'utilisation rendent le figement significatif et obligatoire, plusieurs unités se comportent alors comme une seule unité. D'autres contextes ne reconnaissent pas le figement et les unités fonctionnent alors séparément.

Toujours par rapport à la mise en discours des formules, les phénomènes de l'hétérogénéité énonciative apparaissent comme un moyen privilégié pour accéder aux unités-formules. En effet, les utilisateurs commentent, parlent à leur façon d'un événement ayant déclenché l'emploi et l'apparition d'une formule. Ils reviennent sur un terme, lui donnent un autre sens, le sens qu'ils veulent, le refusent, se posent des questions, hésitent à le garder ou encore l'adoptent. Afin de donner un sens à la formule, il faut revisiter les reformulations paraphrastiques possibles qui aident à retrouver des équivalents sémantiques, les énoncés définitoires et les verbes métalinguistiques qui l'introduisent.

Également, il faudra dire que la formule possède des variantes qui sont elles-mêmes des formules. Ces variantes le sont par le changement de genre ou de nombre de la formule initiale, les formes fléchies verbales à partir du nom ayant composé la formule. Il peut s'agir aussi de syntagmes nominaux, verbaux, adjectivaux construits à partir d'autres unités. Nous pouvons encore parler de variantes pour des unités ayant subi le néologisme, la préfixation, la recatégorisation grammaticale sans suffixation.

Enfin, nous signalons que même si la formule est un «ensemble d'unités graphiques (...), inventoriables en liste, comptables en fréquence...etc. » (A. Krieg-Planque, 2003: 219) nous l'avons envisagée beaucoup plus dans ses emplois en discours et nous nous sommes intéressée aux différentes pratiques discursives qui accompagnent ces unités.

A. Krieg-Planque retient de son étude sur la formule « purification ethnique » cinq registres qui ont permis de classer l'apparition de cette formule dans le discours. En effet, la formule est un événement de discours, elle possède des variantes (expressions apparentées), elle est rapportée à un extérieur discursif, se voit confronter à la nomination du réel et constitue un moyen de dénomination. Si nous disons cela c'est pour confirmer que le comportement de la formule en discours tient du contexte et de la nature du discours qui l'adopte. C'est aux corpus de déterminer les catégories de la mise en discours des formules.

La formule en tant que catégorie structurant l'argumentation et un moyen de nommer le réel partage quelques propriétés avec d'autres concepts dont nous spécifions le rapport.

2.5- Formule et stéréotype: une opposition ?

Dans une recherche antérieure, nous avons étudié les procédés langagiers qui permettent aux stéréotypes de se manifester⁴². Nous avons compris que le figement était le critère le plus important, entre autres, et qui décide du repérage des stéréotypes. Nous voudrions dans ce titre parler du rapport entre stéréotype et formule. Quels points communs, quelles divergences, y a-t-il un rapprochement ou sommes-nous face à deux unités aux fonctionnements différents ?

Nous voudrions proposer une réflexion autour du rapprochement, qui pourrait paraître certes injustifié, que nous pourrions faire entre les stéréotypes et les formules et ce pour quelques raisons. D'abord, comme nous venons de le signaler, un précédent travail de recherche s'est intéressé à la notion de stéréotype dans le discours ainsi qu'à ses manifestations. De ce fait, s'intéresser à la notion de formule dans ce présent travail est pour nous l'occasion de revenir, même furtivement, à cette notion de stéréotype dans la mesure où elle partage avec la formule quelques propriétés qui ne sont pas négligeables. Ensuite, une méconnaissance des critères de la formule, peut la confondre avec le stéréotype par rapport à la concision, au figement et à la répétition qui sont partagés par les deux catégories. De plus, A. Krieg-Planque parle explicitement du caractère stéréotypique lorsque la formule est introduite dans les discours par des gloses stéréotypiques telles que « comme on dit », « ce que tout le monde nomme », « comme on l'appelle »...etc. Plus précisément et dans ses recherches sur la formule « purification ethnique », l'auteure reconnaît que les locuteurs recourent parfois à des commentaires à caractère stéréotypique, même si « cette stéréotypie est avant tout celle du temps, celle du discours courant en tant qu'il est le lot commun de ses contemporains » (2003: 315). Il faudra également signaler le

⁴² - (2009), *Les procédés langagiers de la stéréotypisation de la Révolution chez les Algériens contemporains*, mémoire de magister en sciences du langage, université Alger 2.

paradoxe apparent dont parle A. Krieg-Planque (2014, en ligne) lorsque les locuteurs emploient une séquence formulaire tantôt entre guillemets tantôt sans guillemets. Ce paradoxe pourrait signifier une stéréotypie de distanciation de par la présence des guillemets renvoyant ainsi la formule à une énonciation collective et anonyme. Ce rapprochement étant fait, nous voudrions maintenant regarder ce qui oppose⁴³ ces deux notions. D'abord, le figement des deux unités n'a pas le même effet. Les stéréotypes sont figés parce qu'ils sont ressassés, ils se figent à force d'être employés. Les formules sont figées de par leur signifiant stable, elles sont utilisées pour refuser ou accepter quelque chose. De plus, les stéréotypes véhiculent leur sens d'une manière intrinsèque alors que les formules, même si elles sont porteuses de sens et d'enjeux, intéressent plus de par leur parcours et leur circulation que de par leur contenu. Également, et c'est le point ultime de divergence, les stéréotypes sont dénués de la dimension polémique puisqu'ils représentent un contenu rebattu alors que les formules sont constitutivement polémiques dans le sens et dans le fonctionnement. La formule n'est pas un schème adopté pour simplifier les représentations mais un moyen pour soulever des controverses. Là où les stéréotypes sont dociles, les formules font agir. Le stéréotype est dit, redit, nous y adhérons ou pas. La formule permet de glisser un sens souvent débattu. Pour A. Krieg-Planque, « les stéréotypes et les idées reçues, pour circulants et dominants qu'ils puissent être, et pour agissants qu'ils soient souvent, ne sont pas des formules s'ils ne sont pas co-construites par une séquence verbale stable et répétée » (2009a: 70).

Avant de continuer dans cette réflexion, nous nous arrêtons à une définition du stéréotype prise parmi tant d'autres. En effet, pour J-L. Dufays le stéréotype se caractérise par

sa grande récurrence; son semi-figement; son absence d'origine précisément repérable; son ancrage durable dans la conscience d'une société large; le caractère quasi-automatique de son emploi (dans l'énonciation comme dans la réception); son caractère abstrait, général, passe-partout; la réversibilité de ses valeurs, qu'il

⁴³ - Dans la genèse même: le stéréotype tient ses origines de l'imprimerie alors que la formule est une catégorie ayant fonctionné dans des contextes socio-politiques.

s'agisse de vérité, de pertinence, de qualité esthétique, de moralité, ou même d'originalité (le stéréotype change de statut selon celui qui le considère); le caractère polémique de son emploi métalangagier (ce qu'on appelle « stéréotype », c'est généralement une parole ou une idée d'autrui que l'on choisit de dévaluer. (2001, en ligne n.p.)

Nous listons quelques points qui nous semblent marquer le lien entre les deux notions pour signaler ensuite les divergences:

- les deux notions appellent le préconstruit et s'inscrivent dans la doxa qui donne le caractère évident à leur contenu: en effet, la formule et le stéréotype sont supposés être des unités partagées par les locuteurs;
- les slogans, phrases et expressions ancrées dans la mémoire collective, locutions, phraséologie et même la siglaison sont rangés comme des formules mais aussi comme manifestation des stéréotypes dans quelques contextes. Les slogans ont un caractère figé et sont proches des formules. La divergence réside dans le caractère polémique inhérent seulement à la formule;
- les adjectifs accompagnant une formule peuvent lui donner un caractère stéréotypique: c'est le cas des adjectifs reconnus comme consacrés par l'usage⁴⁴;
- les diverses façons d'introduire la formule avec un « on » doxique peuvent lui conférer un caractère stéréotypique ou généralisant;
- le caractère exemplaire d'une occurrence: un caractère des stéréotypes-ou plutôt des prototypes- et des formules dans la mesure où la formule qualifie au mieux un évènement.

Certes, la formule peut être introduite avec une forme stéréotypée mais elle ne se confond pas avec le stéréotype. Le caractère de référent social de la formule suppose que celle-ci signifie quelque chose pour les locuteurs mais elle ne signifie

⁴⁴- Le fameux « nettoyage ethnique » de A. Krieg-Planque, (2003: 310).

pas la même chose pour tous. Le stéréotype par contre est une idée qui a le même référent pour tous les locuteurs. Il découle de cette remarque que là où les formules posent un problème et signalent un dissensus, les stéréotypes continuent à conforter la pensée collective dans ses généralisations et ses catégorisations. Dit autrement, les stéréotypes décrivent le réel alors que les formules réagissent de par leur fonction performative. Il semble que les deux notions présentent alors des divergences importantes. La réflexion autour de ces deux notions montre deux façons, fortement antagonistes, de penser le poids de ce qui se dit dans l'espace discursif.

La formule a aussi des rapports particuliers avec quelques concepts qui permettent d'expliquer son existence et son comportement.

2.6- Formule et autres concepts: des rapports à établir

Avant de finir la présentation de notre concept clé, nous proposons de réfléchir, très brièvement puisque nous y reviendrons plus tard, au lien que ce dernier peut entretenir avec d'autres concepts fonctionnant ou non en analyse du discours mais trouvant forcément une place dans ce travail.

La formule «purification ethnique » est pour A. Krieg-Planque un évènement de discours. En effet

une séquence est constituée en "évènement de discours" lorsqu'elle est *réflexivement* notoire, temporellement marquée, et dotée d'une pertinence dans le cadre de son surgissement et, partant, provoque des réactions (en pensée, en parole, en action...). (2003: 309, c'est l'auteure qui souligne)

La formule remplit effectivement cet aspect réflexif parce qu'elle permet de faire circuler un sens dans l'espace public. Elle est évènement de discours parce qu'elle est temporellement cernée et fait réagir. Néanmoins, la formule peut signifier dans un contexte particulier ou peut être relative à un événement qui ne l'a pas nécessairement provoquée à l'origine. Pour notre part, nous pensons que la plupart des syntagmes soumis à l'analyse peuvent fonctionner comme un évènement de discours dans la mesure où ils reflètent le traitement discursif d'un évènement survenu dans l'espace public algérien ou autre.

La formule produit des dénominations, et est elle-même une dénomination introduite dans le discours. C'est ce que nous essayerons de découvrir avec quelques séquences, en l'occurrence le syntagme *printemps algérien* fonctionnant dans un contexte particulier.

A. Krieg-Planque parle également d'une notion difficile à saisir et à en montrer le fonctionnement. Il s'agit de la notion de lieux discursifs. Elle dit à ce propos:

Au plan formel, ceux-ci peuvent être des textes (ou plus souvent ce qui en tient lieu, comme le titre du texte par exemple), des unités lexicales simples ou complexes (...), des associations lexico-syntaxiques (...) ou éventuellement des dates (par exemple le 28 juin – de différentes années – est convoqué comme charnière dans plusieurs narrations de l'histoire yougoslave) ou des chiffres (...). Au plan de leurs fonctions en discours, ces lieux discursifs peuvent faire office de textes-clés, de preuves authentifiantes, d'indices d'historicité, de slogans, de mots d'ordre, de désignants, ou encore de formules. C'est ainsi qu'une formule est envisagée comme une catégorie particulière de lieu discursif. (2006a, en ligne n.p.)

Au niveau de notre corpus, cette notion n'a pas pu être exemplifiée d'une manière claire et pertinente vu sa complexité. Néanmoins, nous avons essayé, en se basant sur le travail de A. Krieg-Planque (2003), de classer quelques catégories comme lieux discursifs dans le chapitre 4 portant sur la polémique même si cette réflexion paraît fortement discutable.

Le nom de pays, considéré comme un mot-pivot lorsqu'il spatialise un événement ou désigne l'objet du discours (G. Cislariu, 2004: 119), peut porter un syntagme formulaire s'il remplit les critères nécessaires. Ce n'est pas le nom de pays qui est en soi une formule mais les constructions dans lesquelles il s'insère. C'est cette conception que nous défendons dans ce travail et qui est le résultat de nos lectures dans ce domaine mais aussi de l'observation du corpus d'étude.

Le moment discursif « désigne le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même événement [...] et qui se caractérise par une hétérogénéité multiforme (sémiotique, textuelle, énonciative) (S. Moirand, 2004a: 73). C'est ce qui permet de traquer la circulation et

la diffusion des discours, en l'occurrence des énoncés et expressions définis comme formule. La notion de moment discursif nous a particulièrement intéressée dans la mesure où nous avons cherché la prolifération des formules à des moments précis, nous y reviendrons dans notre dernier chapitre. Dans ce sens, « ...la notion de formule constitue une entrée dans un corpus construit autour d'une certaine thématique ou d'un évènement donné » (A. Krieg-Planque, 2003: 455). Car dans un espace social, il y a des moments plus fertiles que d'autres quant à la production d'énoncés formules.

Ces différents concepts cités dans leur rapport avec la formule seront réemployés dans nos analyses en fonction de leur pertinence et de leur importance pour notre propos.

Pour ce dernier titre, nous proposons une réflexion sur le statut, le rôle et le devenir de la notion de formule dans les études se réclamant de l'analyse du discours.

2.7- La formule: enfin une catégorie pour analyser les discours

À quoi sert la formule ? Que fait-elle avec/dans le discours ? Qu'apporte-t-elle de nouveau pour les sciences du langage ? Ce seraient peut-être des questions que nous nous posons lorsque nous rencontrons ce concept pour la première fois.

Une formule peut être caractérisée après son utilisation dans le discours pour qualifier un fait. Le syntagme formulaire fait réagir les utilisateurs. Ces derniers peuvent faire suivre une formule avec diverses stratégies discursives qui montrent leur position. La formule en dit long sur ce que nous voulons exprimer, elle possède la fonction de catégoriser un état de choses. Dans une communauté, une formule comprime une pensée, une Histoire, de la politique et du social. Comme un effet de publicité, la formule fige la langue, circule dans les différents contextes, elle est connue et reprise par tous. En fait, « ...la formule n'est pas là, solidaire et comme par hasard, dans un ensemble d'énoncés qui fonctionnent hors de l'histoire, hors du politique, et somme toute hors de l'univers discursif du moment » (A. Krieg-Planque, 2001: 42).

La formule permet de traquer les traces, les emprunts, les « grumeaux » (le terme est de A. Krieg-Planque) qui sont laissés dans le discours. « ...la notion de formule est un mode d'accès aux discours politiques et médiatiques, une entrée pour décrire et interpréter l'émergence et la circulation des paroles dans l'espace public » (A. Krieg-Planque, 2003: 456). Nous la considérons comme une catégorie intéressante pour l'observation des discours en train de se tenir et de s'interpréter.

Il n'est pas inutile de signaler que les études portant sur la notion de formule doivent se baser sur une démarche sémasiologique, allant du signe vers l'idée et non pas sur une démarche onomasiologique favorisant le passage du concept vers le(s) signe(s) correspondant(s). En termes plus précis, nous devons nous intéresser au sens dégagé d'un ensemble de signes et non pas l'étude des différentes dénominations d'un même concept. Donc dans notre cas, le mot *Algérie* sera examiné selon les paradigmes et les contextes dans lesquels il figure. Dans le même sillage, F. Rastier déclare : « Connaitre la signification d'un mot, c'est par une démarche sémasiologique, pouvoir convoquer des contextes analogues (dans le texte ou dans d'autres) » (1998: 99).

L'étude de la formule permet de voir les enjeux que portent les termes étudiés à un moment et à un espace public donnés parce qu'ils structurent et organisent les discours. (*Ibid.* 457). Le but étant de mettre en évidence certains thèmes socio-politiques que ces unités lexicales sous-tendent.

La formule est alors un outil qui permet d'appréhender les discours, de les faire signifier à un moment donné. C'est une catégorie qui reflète la pensée d'une époque, le mode de réflexion des acteurs sociaux. Elle fait partie de l'histoire, signale un territoire partagé et déclenche des débats. Elle est en tout point soit un espace de regroupement ou au contraire de dispersion des positions, des avis et des croyances. L'analyse des formules nous permet d'étudier l'importance des pouvoirs attachés aux mots, aux séquences, aux discours. C'est en cela qu'elle apparaît comme une catégorie féconde et prometteuse pour les recherches en sciences du langage.

Conclusion

Pour ne pas conclure, nous nous posons la question de l'articulation de la formule, portée par le vocable *Algérie* employé dans des séquences, au domaine de l'analyse du discours. Sans pour autant apporter des réponses, nous expliquons l'intérêt et la finalité recherchés.

La formule traduit des « heurts » qui accompagnent fréquemment l'utilisation de quelques vocables car :

dans le mouvement perpétuel des usages, dans les changements continus de sens et de forme des mots, il est des moments où, si l'on peut dire, le mouvement s'accélère, et que cette accélération a des propriétés qu'un analyste du discours peut décrire sur la foi d'énoncés attestés. (A. Krieg-Planque, 2009a: 21)

Ces « heurts » reflètent des tournants dans l'histoire de ces vocables et de la communauté qui les accueille. La formule appelle de nouvelles actualisations, sens, déplacements, registres qu'il faudra saisir. La formule est considérée soit « comme un énoncé joliment tourné et apte à retenir l'attention » (A. Krieg-Planque, *op.cit.*: 114), elle est alors captée et réutilisée. Soit comme slogan ou mot d'ordre, elle est alors adoptée pour refléter des positions et des enjeux. La formule peut encore être une énonciation particulière, une description des tensions, une dénonciation, enfin un consensus imaginé. Les discours accueillent les formules et les font circuler à travers les différentes synchronies: « la formule n'existe pas de tout temps: elle apparaît, brutalement ou non, s'accroît ou recule en fréquence, et elle se transforme » (A. Krieg-Planque, 2003: 230).

Pour notre part, les formules recherchées dans notre corpus sont celles articulées au vocable *Algérie*. À travers les formules éventuellement trouvées, nous voudrions voir comment ce vocable est construit dans l'espace public à un moment donné. C'est vouloir participer à étudier comment le discours fait fonctionner et donne sens à des syntagmes, devenus, ou qui deviendront, formules. Le but est d'observer une trajectoire, une histoire, la vie de quelques séquences dont *Algérie* est l'invariant...

Chapitre 3

Algérie, problématique discursive du nom propre: des slogans à l'émergence d'une formule

« ...le discours est, pour les sociétés humaines, à la fois l'instrument et le lieu de la division comme du rassemblement »⁴⁵.

Introduction

À travers les différentes définitions de la formule, nous avons compris une équation importante. Il y aurait à l'origine un évènement, nous en faisons une dénomination avec des mots, nous utilisons du métadiscours, nous nous basons pour cela sur du préconstruit qui nous aide à découvrir le déjà-dit des mots utilisés. Nous faisons circuler cette dénomination qui pourrait (devrait) être constitutivement polémique. Voilà le procès de la formule.

Dans notre corpus⁴⁶, nous cherchons des marques qui sont susceptibles de nous renseigner sur le caractère formule d'un énoncé. En effet, comme il a été question dans les précisions théoriques que nous avons proposées précédemment, ces marques relèvent d'opérations linguistiques et discursives qui accompagnent l'emploi de la formule en discours. Nous avons compris des définitions de A. Krieg-Planque, que l'autonymie et les gloses de modalisation autonymique sont des marques permettant d'identifier une formule. Les différentes instances énonciatives du corpus recourent à ces opérations pour élire, consciemment ou inconsciemment, une formule.

Notre propos n'est pas de définir le mot *Algérie*, ni d'étudier les représentations qui circulent autour de ce dernier, mais de suivre son parcours, lorsqu'il est combiné avec d'autres unités, pour analyser son apparition, obligatoirement problématique, dans le discours.

Dans ce chapitre et après avoir proposé quelques précisions sur l'histoire du vocable *Algérie*, nous voudrions, dans un premier temps nous arrêter sur la catégorie

⁴⁵ - KRIEG-PLANQUE A., (2003: 9).

⁴⁶ - Dans toute la partie analyse, par corpus nous renvoyons aux données exploitables, c'est-à-dire le corpus de travail et non à l'archive sauf mention contraire.

du nom propre à proprement parler. Il s'agit de faire une première entrée dans le corpus en s'intéressant au fonctionnement du nom de pays dans le discours. *L'Algérie*, considéré avant tout comme le nom propre d'un pays, est un constituant invariable des formules que nous aurons l'occasion de discuter. Notre première investigation du corpus retient l'articulation entre le nom propre et l'éventuel caractère formulaire. En d'autres termes, nous proposons d'étudier le statut des syntagmes constitués avec le vocable *Algérie* pour examiner un procès d'« avant-la-formule ».

1- *Algérie* : un nom propre de pays

Les noms de pays sont considérés comme un type de noms propres et se définissent comme forme servant à singulariser un particulier, ayant une série de caractéristiques formelles connues. Parmi les caractéristiques formelles du nom de pays nous retrouvons la majuscule, l'absence de l'article ou des particularités syntaxiques. Mais il faut signaler que les noms de pays sont le plus souvent accompagnés d'un article défini en français. Ils s'intègrent dans des structures polylexicales qui, d'un côté, sont descriptives (*les Émirats arabes unis*) et, de l'autre côté, cernent des domaines de référence spécifiques (*république, états, émirats*, etc.). Les noms de pays sont généralement considérés comme une sous-catégorie de noms propres, à l'instar des noms de personnes, de villes ou de lieux. Aussi, le nom propre est « un élément de la langue (...) il a pour spécificité, quelle que soit sa signification, de porter une instruction d'unicité. » (M. Lecolle, 2009: 96). Au plan syntaxique et d'un point de vue référentiel, ce nom propre renvoie à un groupe nominal.

Les noms de pays se réfèrent à une réalité multidimensionnelle parce qu'ils peuvent désigner l'origine, l'identité, le lieu... Ils auraient donc une hétérogénéité référentielle dans la mesure où ils indiquent un État, un gouvernement, un peuple, une nation, une équipe sportive. Ils ont alors une complexité interne (G. Cislaru, 2005: 13). Et « en tant que produit d'une convention sociale, le nom de pays, forme

linguistique, s'intègre à un système de relations sémantiques, morphosémantiques et sémantico-discursives: d'une manière générale, il fait sens. » (*Ibid.* : 76).

Cela étant dit, en voulant chercher les formules qui sont construites autour du vocable *Algérie* dans notre corpus, il nous a donc semblé judicieux de nous intéresser d'abord à la problématique du nom propre de pays dans la mesure où *Algérie* fait partie de cette catégorie. Le nom propre est souvent employé dans le discours médiatique à des fins souvent plus idéologiques que référentielles. L'étude des noms propres qui a retenu l'attention de plusieurs chercheurs (G. Cislaru 2003, 2005, M. Lecolle 2000, S. Leroy 2002, G. Kleiber 1981, 2001, M-N. Gary-Pieur, 1991) montre que cette catégorie de nom, en l'occurrence les noms propres de pays « renvoient à des savoirs encyclopédiques, à des événements, ou encore à des stéréotypes » (G. Cislaru, 2003: 113). C'est également « ce qui sert à nommer, à appeler et à interpeller, ce qui identifie et singularise; c'est ce qui désigne et qui distingue » (G. Cislaru, 2005 : 29).

À côté des critères formels, les noms de pays sont inscrits dans ce que S. Moirand appelle des moments discursifs, notion que nous avons déjà définie dans le chapitre précédent. Pour G. Cislaru, « étudier les moments discursifs qui ont été traversés par le nom de pays doit permettre de retrouver les discours qui traversent la nomination et qui participent à la construction du sens du nom » (*op.cit.*: 114). C'est ce que nous allons essayer de montrer dans nos analyses.

Ces moments discursifs permettent la diffusion d'un certain type d'expressions qui pourraient avoir le statut de formule dans les discours si les critères sont réunis. Ils contribuent ainsi à la définition des événements qui y sont à l'origine.

Dans le domaine de la praxématique, et pour P. Siblot, le nom propre « catégorise des savoirs acquis d'expérience sur le monde, et prend en charge, au fil du temps et des discours, des sens que les praxis linguistiques lui assignent » (1998b: 32). Les noms propres sont alors capables de décrire des pratiques sociales et de renseigner sur l'histoire d'une communauté.

Partant de ce constat, nous voudrions nous intéresser au nom propre de pays en tant que porteur de significations en discours. Parler de significations, revient à signaler le caractère de référent social de la formule, objet de notre étude. C'est aussi le caractère polémique qui surgit lorsqu'il est question de sens, un sens problématique, un sens doxique, un sens chargé d'enjeux et de questionnements. Il faudra néanmoins dire que pour nous, le nom propre *Algérie* devrait apparaître dans les syntagmes que nous étudierons en tant que formules, il en est un élément constitutif. L'étude de ce nom propre n'est pertinente que parce qu'elle permet de le relier aux constructions formulaires que nous essayerons de dégager de notre corpus.

Il est clair que le sens dépend du contexte dans lequel est utilisé le nom de pays. Dans ce sens, G. Cislaru parle, pour désigner ce nom, de mot omnisignifiant ayant un potentiel sémantico-référentiel important (2005: 116). De plus, c'est dans le discours que le sens de ce nom de pays se déploie. La circulation du sens du nom propre s'actualise dans un ancrage spatio-temporel, c'est ce qui rend les relations dialectiques établies entre le sujet « nommeur », le référent visé, son interlocuteur et le contexte d'apparition possibles (M. Rangel Vicente, 2005: 207). Bref, le nom de pays est un mot du discours dans la mesure où c'est une forme dans la langue qui implique le renvoi à une instance énonciative fonctionnant dans le discours.

Ce mot du discours n'est pas sans incidents sur le discours qui le porte. Il est le moyen avec lequel les discours marquent leur prise de position. Le nom de pays est donc comme le qualifie G. Cislaru à la suite de M. Bakhtine un *idéologème* dans le sens de mot idéologiquement marqué et orienté. (2005: 513, c'est l'auteure qui souligne).

Nous aurons compris que le nom propre de pays est dialogique, un mot du discours avec charge référentielle et idéologique. Nous voudrions transposer, pour les besoins de l'analyse, ces propriétés à celles de la formule pour l'étudier. Dans ce chapitre, nous nous poserons donc les questions suivantes :

- Comment définir d'éventuelles formules construites autour d'un nom de pays fonctionnant dans le discours social ?

- Quelles unités de la langue sont à articuler au vocable *Algérie* pour pouvoir parler de formule?
- Comment passer d'un nom de pays à une formule ? Quels liens, quels raccourcis ?

D'emblée, nous pensons que le fait de considérer le terme *Algérie* comme un nom propre de pays chargé de sens, d'idéologie ou encore de conflits pourrait nous aider à trouver des formules autour de ce vocable puisque la formule doit posséder un caractère polémique qui lui est intrinsèque. De plus, les formules que nous voulons trouver doivent contenir le mot *Algérie* ou ses variantes, ce qui nous conduit obligatoirement à nous intéresser à la problématique du nom de pays.

L'acte de nommer relève d'une activité linguistique mais aussi sociale puisqu'il implique les représentations que nous déployons pour les objets nommés (L. Calabrese-Steimberg, 2012: 29). Les dénominations inscrivent non seulement ces représentations mais aussi toute la dimension sociale qui sous-tend les catégorisations et les réalisations choisies pour nommer. Il existe une « dynamique collective » de par l'acte de nommer (*op.cit.* : 30). Dans ce sens, cet acte engage une responsabilité émanant de la communauté dans laquelle l'objet nommé fonctionne. C'est ce qui pourrait confirmer le caractère de référent social de la formule. De plus, cette collectivité ne nomme pas sans conflits et problèmes. C'est ce qui participe au caractère polémique de la formule.

L'acte de nommer est aussi une activité qui permet de porter un point de vue en fonction de l'objet choisi. Dans ce sens, P. Siblot affirme qu' «à travers la désignation de l'objet nommé, nous exprimons à son égard un "point de vue" inscrit dans la catégorisation ou la qualification » (2007 : 38). Cela dit, le vocable que nous cherchons dans le corpus reçoit des qualifications qui le rendent comme un outil de prise de position.

1.1- Algérie : l'histoire d'un mot

Nous pensons qu'il est important de s'arrêter un moment sur l'histoire du mot *Algérie* tel qu'il est rapporté dans les dictionnaires⁴⁷. *Algérie* est un nom de pays, dérivé français du nom de la ville d'Alger donné vers 1830. Le nom Algérie est la francisation de l'arabe du toponyme *al-djazai'r*, *ledzayer* pour la forme berbérisée, signifiant les îles. C'est le pluriel de *djazira* ayant donné *Algéziras*, qui est une appellation du X^{ème} siècle utilisée par les conquérants arabes pour nommer la ville qui était appelée *'yksemen* en punique et *Ikosion* en grec ou *Icosium* en latin. C'est en fait ce nom *algjere* prononcé par les navigateurs catalans qui est actuellement passé en français avec la graphie *Alger*. Transcrit de différentes manières par les peuples européens, le mot arabe *al-djazai'r* a reçu plusieurs prononciations. C'est R. Lespès qui réunit au XVI^e siècle ces différentes transcriptions : *Argel* pour les Espagnoles, *Algeri* pour les Italiens, *Algeirs* pour les Anglais et les Hollandais, *Algeir* pour les Allemands et enfin *Alger* pour les Français. Il faudra noter également qu'Alger était le premier port maritime du pays et était établie dans une baie sous forme de faucille sur la mer méditerranée. Donc, ce nom de pays Algérie

viendrait des îles qui se dressent face au port d'Alger et qui font partie de sa jetée actuellement (...) le côté fertile de l'Algérie, coincée entre le vaste Sahara et la Méditerranée, apparaîtrait comme une île de vie, Al Djazaïr. (A. Cheurfi, 2007)

Nous trouvons dans différents écrits historiques d'autres explications de l'origine du mot *Algérie*. En effet, T. Yacine parle de *Tamazgha* comme lieu où s'exerce le tamazight, c'est-à-dire la langue qui donne au pays le nom original de *Tiziri At Imezghan*, "*Ziri des Berbères*". Au X^e siècle, *Djazair Bani Mazghana* était employé dans le sens des îles ou les îlots des *Mazghana* (la forme arabisée de Imazighen). De plus, le prince *Ziride* qui régnait à l'époque s'appelait *Bologhine Bnu ziri* fils du fondateur de la dynastie Ziride qui avait donné le nom de *algjere* en 960 à la ville bâtie sur les ruines de *Icosium*.

⁴⁷ - Nous nous sommes référée au *dictionnaire historique de la langue française* de A. Rey et au *dictionnaire des noms de lieux* de L. Deroy et M. Mulon ainsi qu'à quelques écrits historiques que nous citons au fur et à mesure.

Par ailleurs, le mot *Algérie* aurait été employé pour la première fois en 1686 dans l'œuvre de Fontenelle pour qualifier la « Régence d'Alger ». D'autres sources historiques⁴⁸ parlent d'une première utilisation dans la correspondance du 29 décembre 1837 dans la lettre du maréchal comte Valée au ministre de la guerre. Ce terme a ensuite été employé dans les discussions parlementaires et a été officiellement adopté lorsqu'il a été utilisé dans une lettre du Général Schneider ministre de la guerre au Maréchal Valée, Gouverneur général d'Algérie le 14 octobre 1839. Il a été décidé de donner le nom *Algérie* au territoire qui était jusqu'à appelé « Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique » et qui avait succédé après la conquête d'Alger à l'expression « Régence » ou « Royaume d'Alger », appellations ayant existé avant la conquête d'Alger. Après cette date, « les possessions françaises dans le Nord de l'Afrique s'appelleront désormais Algérie ». Les troupes de l'armée d'Afrique reçoivent l'ordre que « le pays occupé par les Français dans le Nord de l'Afrique sera à l'avenir désigné sous le nom d'Algérie ».

Surnommée par « el mahroussa » (la bien-gardée) ou « el bahdja » (la joyeuse) pour la capitale ou quand le nom de ce pays est qualifié d'appellation « touristique » par K. Yacine⁴⁹ ou encore « imposée de l'extérieur » par F. Chériguen⁵⁰, l'appellation *Algérie* est celle qui est retenue pour désigner le pays depuis la période coloniale. C'est ce nom que nous rencontrons dans les travaux littéraires, artistiques, historiques et autres.

⁴⁸ - Notamment dans N. Oulebsir, (2004), *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris : éditions de la maison des sciences de l'homme, p. 9.

⁴⁹ - YACINE, T., (1992) « Aux origines des cultures du peuple : entretien avec Kateb Yacine », revue *Awal*, n°9: Hommage à Kateb Yacine, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

⁵⁰ - (2008), *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, Alger : OPU, p. 18.

1.2- Le fonctionnement du nom propre entre langue et discours⁵¹

Le nom propre fonctionne en langue et en discours. Pour cela, l'approche et le but diffèrent. En analyse du discours, mettre un événement en mots à travers le discours a montré un rapport important entre les différentes dénominations de cet événement et le nom propre. Ce dernier peut être un outil de description linguistique pour montrer son comportement dans le discours qui l'utilise. (L. Calabrese-Steimberg, 2009 en ligne n.p).

Afin d'explorer cette piste de réflexion, nous retenons d'abord quelques principes importants :

- l'approche linguistique est celle dans laquelle s'observe le fonctionnement du nom propre dans le discours. Dans ce cas, il est possible de parler de l'unicité du référent, du sens (unique) du nom propre et des constructions syntaxiques de ce dernier. La réflexion est portée sur le nom propre en soi ;
- l'approche discursive dans laquelle il sera plus question de l'étude des discours sur le référent du nom propre. Dans ce cas, les dimensions sociale, historique, philosophique et politique sont prises en considération dans l'étude de l'image discursive du nom propre. C'est la mise en mots de l'événement par les noms propres qui est importante. Si nous parlons du sens dans la première approche, ici nous aurons des interprétations. Peut-être le point important et qui cadre avec notre problématique est celui de chercher les événements qui sont à l'origine de l'utilisation d'un nom propre de pays. Par ailleurs, les discours nous permettent de suivre le circuit des noms de pays parce qu'ils « fournissent des savoirs et des représentations sur le référent nommé » (G. Cislaru, 2005: 158).

Selon M-N Gary-Prieur, les noms propres en usage dans le discours et d'un point de vue syntaxique ne changent pas de sens, c'est-à-dire que leur référent en

⁵¹ - Nous empruntons le titre à M-N. Gary-Prieur, (2009), « Le nom propre, entre langue et discours », *Les Carnets du Cediscor*, n°11, URL : <http://cediscor.revues.org/825>

langue existe toujours. Les interprétations dont nous venons de parler dans l'approche discursive se réfèrent au référent linguistique du nom propre (J-J. Guilhaumou, 2010 : 130). De plus, en discours, le nom de pays entretient des relations anaphoriques ou de co-référence avec diverses expressions descriptives ou non descriptives qui peuvent affecter sa référence (G. Cislaru, 2005: 303). Cela veut dire que le nom de pays, dans son comportement discursif, possède un référent en langue qu'il est possible de déterminer. Pour notre part, nous nous situons dans la seconde approche puisque nous nous intéressons au discours porteur du nom propre, plus précisément le nom de pays.

1.3- Le nom propre de pays : une problématique discursive

Le nom de pays, c'est-à-dire le toponyme, permet une représentation discursive de l'évènement pour lequel il est utilisé. Cette catégorie « fait partie du système et de la mémoire, en tant que désignateur rigide lié à un particulier qu'il individualise, tandis que son fonctionnement s'inscrit dans la dynamique du discours » (G. Cislaru, 2005: 128). Dans le discours de presse, et par extension dans le discours médiatique et/ou social, le nom de pays « prend en charge des moments discursifs et des jugements relatifs à l'évènement » (*op.cit.* : 359). Il est vrai que le nom de pays est une désignation d'un espace géographique, d'une institution, d'un pouvoir ou d'une réalité des évènements ayant marqué ce lieu, mais il est souvent porteur de significations qui lui permettent de travailler le sens de ce qu'il désigne. L'approche discursive du nom propre permet de voir son « épaisseur sémantique-[sa] polysignifiante- et [sa] polyvalence discursive » (M. Lecolle, 2009: 91).

Dans cette partie d'analyse, nous tenterons de montrer l'inscription du vocable *Algérie*, en tant que nom de pays, dans des syntagmes fonctionnant en discours. Nous essayerons de relier l'emploi de ces syntagmes aux critères de la formule. Nous soulignons à la suite de M. Lecolle que quelques « éléments de discours qui, construisant et déformant les représentations du référent du Np [nom propre], sont susceptibles, au final, d'opérer un retour de la référence sur le sens de ce Np » (*Ibid.*). C'est cette opération qui, nous semble-t-il, permet de parler de la

négociation du référent en discours pour ce nom de pays. Une négociation qui conduit à dégager le critère du référent social de la formule.

2. Algérie : du vocable à l'évènement de discours

2.1- Algérie : du nom de pays à l'avant-formule

La dimension géographique n'est qu'un prétexte identitaire, nous dit G. Cislaru. En fait, au niveau des médias

les noms de pays ont une force de représentations symboliques transcendante (...) le nom de pays ne se limite pas à désigner le territoire national: il en configure et en rassemble le contenu à travers des emplois polyréférentiels (...). Il rend ainsi saillants différents représentants de la nation - armés, équipes nationales, gouvernement - tout en résumant temporairement l'essence de la nation à l'un de ses représentants. Par ailleurs, en prenant en charge tantôt la référence à l'état, tantôt la référence au peuple ou à la nation, le nom de pays sémiotise des contenus symboliques variés. (2008: 53)

Le fonctionnement dans le discours du nom de pays obéit, selon G. Cislaru, à deux représentations conceptuelles. Nous avons soit un lieu, au sens de terre ou de territoire ou une institution, une collectivité, en l'occurrence un ensemble symbolique de pouvoir (2005: 298). Et suivant les différents emplois du nom de pays, nous pouvons déduire les dichotomies suivantes : une valeur géographique/socio-politique, concret/abstrait, actanciel/circonstanciel, individuel/collectif. De par cette « référence holistique » (le terme est de G. Cislaru, *op.cit* : 359), nous voulons explorer la valeur qu'acquiert le vocable *Algérie* dans les différentes attestations de notre corpus. Le sens de ce nom aurait un caractère composite que nous essayerons d'analyser. Cette polysignifiante vaut au nom propre une malléabilité qui lui permet d'être facilement déterminé par le contexte dans lequel il est utilisé. (M. Lecolle, 2009: 97). Il est évident d'ajouter qu'au plan sémiotique et sémantique, le nom de pays est un mot-événement : « il charrie des discours et des positionnements vis-à-vis des événements, il reflète l'idéologie et condense la mémoire d'une société et d'une époque ; en tant que tel, le

nom de pays fait partie de la culture » (G. Cislaru, 2005 : 515). Ce qui est intéressant à observer ce sont les enjeux socio-politiques qui sous-tendent l'emploi symbolique du nom de pays. De cet emploi symbolique découle une réflexion sur le statut de *Algérie* en tant qu'évènement de discours. Nous avons défini cette notion, à la suite de A. Krieg-Plaqué, comme une expression qui signifie de par les commentaires qui l'introduisent comme telle dans le discours, elle signifie dans le temps et à un lieu particulier et permet de réagir.

Nous pensons qu'il est judicieux de commencer l'analyse du corpus par un court titre inaugural qui permet de proposer une vue d'ensemble des différentes manières du traitement du vocable *Algérie* dans le discours. Dans ce moment de l'analyse, nous ne parlerons pas de formules mais de structures syntaxiques autour du toponyme *Algérie*. Sans prétendre à un relevé exhaustif⁵², notre objectif est de proposer au lecteur un panorama relatif aux réalisations discursives repérées dans le corpus.

2.1.1- Dire l'*Algérie* dans le discours

Pour commencer l'analyse, nous signalons deux points. D'une part, et à la suite de G. Cislaru, les occurrences sur lesquelles nous travaillons relèvent de l'autodésignation, c'est-à-dire que nous étudions le nom de pays tel qu'il est nommé par le discours médiatique de ce même pays et par ses institutions médiatiques. De ce fait, « le nom autodésignatif est alors investi par l'histoire, par les discours d'identification collective et par des points de vue socio-idéologiques » (2005 : 362). Ce constat nous aide dans l'interprétation du nom de pays *Algérie* dans le discours puisque nous voulons, au final, non pas l'étude sémantique de ce nom mais son caractère idéologique qui pourrait servir la problématique de la formule, nous y reviendrons dans nos analyses. D'autre part, la signification catégorielle du nom propre renvoie au lieu, personne, évènement...C'est ce que nous allons essayer de spécifier à chaque palier de l'analyse.

⁵² - Les exemples et le tableau commentés dans ce titre sont donnés à titre informatif, seuls quelques syntagmes seront réutilisés dans nos prochaines analyses en fonction de leur pertinence par rapport à notre problématique.

Parler du fonctionnement du nom propre c'est regarder comment ce dernier est employé en discours. S'inscrire dans l'analyse du discours c'est observer comment l'objet étudié est dit dans et par le discours. Nous tenterons alors de repérer les séquences qui disent cet objet en termes de qualificatifs, dénominations et toutes séquences faisant appel à la mémoire collective. L'objectif est de travailler sur les dénominations que cet objet appelle pour circonscrire les formes mobilisées qui représentent discursivement le vocable *Algérie*. En termes plus précis, nous voulons observer quelques formes appellatives qui convergent vers un seul référent en l'occurrence *Algérie*. Évidemment, si nous intégrons ce titre dans le chapitre portant sur le nom de pays en tant que catégorie discursive c'est pour montrer que le discours façonne les mots et fait du nom de pays « un outil de représentation sociale »⁵³ (G. Cislaru, 2008). En parcourant notre corpus, nous avons pu dégager des catégories dans lesquelles nous rangeons les énoncés repérés en quatre grands paradigmes précisés dans le tableau ci-dessous. Ce sont des associations de mots qui « font sens » et qui permettent de traquer discursivement ce qui renvoie à *Algérie* en tant que nom de pays.

Nous proposons le tableau ci-dessous qui reprend quelques structures qualifiantes correspondant aux différentes structures linguistiques repérées⁵⁴.

⁵³ - Le titre complet de l'article de G. Cislaru est « le nom de pays comme outil de représentation sociale ».

⁵⁴ - Nous n'avons pas relevé toutes les constructions de notre corpus parce qu'elles feront l'objet de nos commentaires dans la suite du travail.

qualification qualitative : Algérie dans un syntagme adjectival	qualification nominale : Nom/déterminant +Algérie	Paraphrases : anaphore et substitution	Phrases définitionnelles
- une Algérie prospère et insoupçonnable de richesses plurielles - Une Algérie unifiante -une Algérie authentique - Algérie indépendante - l'Algérie « officielle » -vieille Algérie - Algérie inconnue -Une Algérie démocratique, - Une Algérie plurielle, sociale, solidaire, sécularisée? - Algérie berbère - Algérie arabe - une Algérie malade de corruption	-notre Algérie libre - notre Algérie -notre chère Algérie.	-une véritable République Démocratique et Populaire - cette immense caserne qu'est devenue l'Algérie -la nation algérienne -d'une deuxième république algérienne véritablement démocratique et populaire. - ce pays qui a si mal accueilli les Pieds Noirs - leur œuvre de destruction de ce bien, l'Algérie	-L'Algérie est un véritable allié dans la lutte contre le terrorisme - L'Algérie, c'est un mot plein de tristesse - L'Algérie, c'est le lieu de sépulture de mes ancêtres - L'Algérie, c'est aussi le bonheur passé de ma famille - L'Algérie, c'est pour moi une tromperie phénoménale - L'état fédéral s'appellerait l'Algérie - une Algérie qui avait choisi le camp soviétique

Tableau 1 : Quelques séquences construites autour du vocable Algérie dans le corpus.

De ce tableau, il apparaît clair que *Algérie* reçoit un traitement qualificatif varié à travers plusieurs occurrences de syntagmes construits autour de ce toponyme participant à la mise en place de sa représentation dans le discours et reflétant la doxa de la communauté en question à un moment donné de son histoire. Sans vouloir paraphraser les énoncés du tableau, nous voulons « ramasser » le discours qui « traîne » sur l'Algérie et dire : l'Algérie officielle est-elle démocratique, sociale et solidaire ? Une Algérie vieille et malade de corruption semble être immobile et ressemble à une immense caserne. Notre nouvelle chère Algérie doit être prospère, insoupçonnable et unifiante, libre et authentique. Cette deuxième république doit être une véritable République Algérienne Démocratique et Populaire, un bien fondé, une Algérie indéniable. Nous avons l'impression de traiter des dichotomies, des syntagmes construits dans l'opposition et que les uns déconstruisent le sens des autres en fonction de ce qui est employé dans l'environnement linguistique du vocable *Algérie*. Cette idée de dichotomisation est importante puisqu'elle est annonciatrice de la polémique, principale propriété de la formule.

Si nous pouvons nous exprimer ainsi et en prenant appui sur une définition à valeur descriptive de la notion de formation discursive en tant qu'ensemble d'énoncés dits dans une conjoncture donnée, nous dirons alors qu'à travers ces quelques phrases il serait possible de restituer une formation discursive du discours social tenu sur l'Algérie à partir des constructions de sens que notre corpus nous offre. La qualification que ces occurrences montrent nous renseigne sur la nature du discours tenu sur l'Algérie et comment est-il tenu. Ce que nous pouvons confirmer dès à présent, c'est que le sens de *Algérie* se construit dans la différence et dans l'opposition. Une Algérie est une Algérie différente d'une autre. Nous voudrions donc commenter quelques syntagmes formés autour de ce vocable. Nous portons notre attention à la construction du syntagme, c'est-à-dire que le critère du choix des énoncés est discursif et non thématique.

Dans notre corpus, nous rencontrons ce que nous nommons des expressions référentielles, c'est-à-dire toute possibilité de nommer autrement le même objet comme en témoignent les deux exemples suivants :

1- le harki dénommé Bouteflika, que dire alors en tant que chef d'un état...**et quel état: l'Algérie!** (Réaction à l'article "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco" paru sur TSA, 04/07/12)

2- Gloire à nos chouhadas et longue vie à nos Moudjahidines encore vivant qui sont l'histoire vivantes de **notre pays El Djazair** (Réaction à l'article "Algérie-France : la repentance ? Non, merci !" paru sur TSA, 05/07/08)

Les énoncés 1 et 2 utilisent un équivalent du vocable *Algérie* : *un état et quel état*⁵⁵ et la traduction d'Algérie en arabe *El Djazair*. Dans le premier cas et d'après le contexte général du forum d'où est extrait le passage, nous pouvons déceler une ironie, une moquerie de la part de ce participant au forum. Ce ton porté par la modalité de l'exclamation traduit le regard que porte ce locuteur sur l'État algérien, il y aurait une évaluation dépréciative de cet État. Le fait de se poser la question et de commenter le désignant qu'il utilise, le locuteur contribue ainsi à afficher son positionnement en tant qu'acteur social envers l'objet désigné (M-N. Gary-Prieur, 2009, en ligne n.p.). Ce positionnement est facilement reconnaissable puisque l'énonciateur utilise une forme de désignation (*et quel état !*) qui laisse voir sa position à travers une négociation du sens de *Algérie*. Dans le second cas, nous avons une anaphore réalisée avec un code switching pour attirer l'interlocuteur, une stratégie discursive qui consiste à parler en langues locales. Dire *El Djazaïr* en arabe et non l'Algérie renforce l'idée de communion, de complicité, l'idée de la « "oumma" (communauté) arabo-musulmane » (H. Atifi, 2007 :121).

L'exemple ci-dessous fait appel à un autre référent pour parler de l'Algérie :

3- *L'Algerie d'antan. L'Algérie d'antan n'existe plus, si vous voulez partir en Algerie, vous etes le bienvenu, par contre si vous voulez faire de L'Algerie le Maroc d'aujourd'hui, je ne suis pas d'accord*, (Forum Algérie, routard.com, 29/04/09)

Cet énoncé commence par nommer l'Algérie du passé qui n'existe plus. Même si nous ignorons les aspects de cette Algérie disparue, *l'Algérie d'antan* n'est pas l'Algérie d'aujourd'hui. Ensuite, il est question d'une catégorisation qui utilise

⁵⁵ - Les syntagmes analysés porteront la mention italique tout au long du travail.

un référent discursif par opposition à un référent initial c'est-à-dire le pays, dans le sens où le Maroc et l'Algérie auraient une propriété en commun. Citer le Maroc ne renvoie pas au pays en soi mais à une caractéristique attribuable à l'Algérie. C'est le référent discursif qui est mis en avant. Par ce référent il faut comprendre ce qui est « attribué à ce même Np [nom propre] du fait de sa position, dans un discours donné, dans un contexte incompatible avec l'instruction référentielle qui constitue le sens en langue de ce Np » (Gary-Prieur *op.cit.*). Il faut déterminer la nature du renvoi à ce nom propre, en l'occurrence le Maroc, pour pouvoir interpréter les propriétés qui y sont attachées. Dans le forum d'où est extrait ce passage, l'accent est mis sur le « tourisme de masse » pratiqué au Maroc et que ces locuteurs ne veulent pas voir s'appliquer en Algérie. Ils préfèrent garder un « tourisme authentique » et non pas des Algériens qui seront esclaves des autres au prix de pratiques touristiques. La construction attributive *faire de l'Algérie le Maroc d'aujourd'hui* opère d'un transfert de référent entre le Maroc et l'Algérie tout en dissociant tout rapport entre les deux pays. Cela attribue une place particulière au sens du vocable *Algérie* moyennant la négation (*je ne suis pas d'accord*) et le recours à ce référent discursif particulier pris dans un rapport métaphorique.

D'autres exemples montrent d'autres constructions autour de *Algérie* :

- 4- *Ce site historique est témoin d'un haut fait d'armes de la lutte armée où tombèrent, **pour l'amour de l'Algérie**, plusieurs moudjahidine au cours d'un grandiose combat «incrusté» à jamais dans la mémoire des Kermaouis. (El Watan, 18/08/07)*
- 5- *Ni Etat intégriste ni Etat policier. **Le malheur de l'Algérie** n'aurait pas été si sanglant, ni son désarroi si profond, si le choix de l'exclusion et de la violence n'avait été le fait que du pouvoir. (Forum Algérie dz, 22/03/11)*

Au plan linguistique, nous sommes face à une structure syntaxique et distributionnelle différente: déterminant+ nom+ préposition+ déterminant+le nom de pays *Algérie*. *L'amour de l'Algérie*, qui fonctionnerait probablement comme un slogan⁵⁶, et *le malheur de l'Algérie* deviennent des leitmotifs dans le discours tenu

⁵⁶ - Il serait peut-être encore un mot d'ordre si nous nous référons au contexte de la colonisation où ce syntagme serait prononcé par les combattants pour montrer leur engagement pour défendre leur pays.

sur l'Algérie. Le slogan est une expression concise et frappante, répétée dans le discours et porteuse de polémique et d'un contenu incitatif. Avec un sens d'engagement pour le premier et un autre de regret pour le second, les deux énoncés dessinent deux Algérie : une Algérie forte par l'amour de ceux qui veulent qu'elle soit comme telle, une autre Algérie souffrante, malheureuse que le « Pouvoir » a voulue ainsi. Dans le contexte algérien, nous pouvons affirmer que ces expressions sont figées et circulent fortement dans les discours tenus dans cette communauté et de surcroît dans les discours politiques ou lorsqu'il s'agit de parler de l'Algérie en tant que patrie à servir et à préserver. En effet, c'est l'association entre ce nom de pays et les vocables *amour* et *malheur* qui fait sens. Nous avons choisi de commenter ces syntagmes pour montrer que le discours est le lieu où est fabriqué du sens, un sens nouveau et modelé que les mots pris isolément ne satisfont pas.

Concernant la qualification à proprement parler, elle est présente dans notre corpus sous différentes structures linguistiques. Les énoncés ci-après seront regroupés dans ces différentes catégories. Ces dernières sont organisées en syntagmes nominaux ou verbaux, phrases définitionnelles et tout autre syntagme à valeur désignative pour montrer un fonctionnement « en coréférence avec un vocable initial dans un discours donné » (M-F. Mortureux, 1993, en ligne n.p.).

La qualification la plus saillante dans le corpus est la qualification adjectivale ou nominale c'est-à-dire où le mot *Algérie* est employé avec un adjectif ou un nom comme dans les exemples suivants :

- 6- *[en parlant des moudjahidine] C'est vous qui avez rendu **notre Algérie libre**.*
(El Watan, 07/07/12)
- 7- *Pour pouvoir redresser **Notre Algérie**, il faut élaborer une vision. Pour élaborer une vision il faut adopter une démarche Prospective aux horizon 2030 ou 2050 pour en tirer des scénarios qui puissent nous permettre un choix stratégique de ce que nous voulons être aux horizons ciblés et cela , d'une manière cohérente et pragmatique.* (Blog : www.nabni.org, 12/07/15)
- 8- *Je salue et applaudi des 2 mains cette excellente initiative du Président Abdelaziz Bouteflika. Il a vu juste, en faisant diffuser par le journal Le Monde un supplément entièrement consacré à **notre chère Algérie**.* (Réaction à l'article :

"Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans *Le Monde* tourne au fiasco ",
paru sur TSA, 03/07/12)

Dans les trois exemples:

- le déterminant *notre* permet à l'énonciateur de s'approprier l'objet représenté *Algérie* et de le qualifier de *chère* et de *libre* ;
- le vocable *Algérie* + *adjectif* ou *adjectif+Algérie* : une expansion du toponyme avec ces adjectifs sert à porter un sentiment particulier sur l'Algérie. C'est une certaine représentation positive de ce pays qui est ici mobilisée avec une valeur du possessif *notre*.

Subjectivement et dans notre contexte précisément, nous dirons que le syntagme *notre chère Algérie* trouve son sens le plus connoté lorsqu'il est utilisé en kabyle ou en arabe (classique ou dialectal) surtout quand il apparaît dans les textes poétiques, les textes historiques, les chansons...

Dans l'exemple ci-dessous, l'aspect libre du pays est porté vers la modalité interrogative produisant ainsi un effet dialogique :

9- *L'algerie libre? On a bien compris que l'algerien est fier, personne n'a dit le contraire. Ici, tellement fier qu'il laisse son pays à l'abandon, que les jeunes ne pensent qu'à fuir ailleurs! que le développement en est au stade zéro et que tout est importé!* (Forum routard.com, 30/05/09)

Il s'agit ici d'un forum de discussion où le locuteur dresse un bilan dans son intervention pour décider de parler de *l'Algérie libre* ou pas libre. Au sens dénoté, *l'Algérie libre* renvoie à l'indépendance, à un État souverain, un pays qui n'est plus colonisé. Au sens connoté, l'énonciateur remet en cause la liberté/libération d'un État qui continue à importer, qui avance à petits pas, cette réalité que la « fierté » empêche de reconnaître. Le locuteur est dubitatif et se pose la question quant à cette fausse liberté. L'interrogation qui porte le syntagme souligné renvoie aux discours antérieurs ayant affirmé que l'Algérie était libre. Avec l'interrogation, le locuteur répond à ceux qui considèrent que l'Algérie est libre :

- le sens du syntagme *Algérie libre* est construit avec *laisser son pays à l'abandon, fuir, développement est à zéro, tout est importé* ;

- l'argumentation est puisée dans la réalité vécue et le locuteur place au même plan *l'Algérie libre* et *l'Algérien est fier* mais finit par déconstruire le sens des deux syntagmes.

Dans le corpus il existe encore d'autres *Algérie*. Nous réservons le même commentaire pour les quatre exemples ci-dessous :

10- *Il est temps de passer de la République des «Marocains de la Sécurité Militaire» à **une Algérie Authentique**, par la dissolution immédiate du DRS et un rajeunissement radical des états-majors de l'armée.* (Le Matin Algérie, 16/08/08)

11- *Le gouvernant n'est pas tant celui qui aura éliminé de lui-même les contradictions, mais c'est celui qui les entraîne dans sa quête excavatrice d'une **Algérie prospère et insoupçnable de richesses plurielles... Une Algérie unifiante** dans ses modernités et ses prospérités pérennes.* (réaction à l'article : " Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)

12- *Ils se sont tous mis d'accords à ce que nous restions dans l'**Algérie « officielle »**, c'est-à-dire le régime, a toujours été complice de la France « officielle »* (Réaction à l'article « Relance des relations algéro-françaises : prudence à Paris, maladresses à Alger » paru sur TSA, 26/06/12)

13- *Il suffit de peu pour être un autre aux yeux des autres. **Algerie inconnue**, ils me poussent dans tes bras pourtant je suis d'ici.* (contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 02/05/12)

Ces énoncés emploient des adjectifs qui savent renseigner sur le point de vue exprimé. Dans ce sens

l'aspectualisation du référent reflétant des points de vue différents, des expansions spécifiantes accompagnent généralement le nom propre ; celles-là prennent la forme d'adjectifs épithètes, de compléments de nom ou de relatives. Les expansions "sémiotisent" les points de vue et, par là, les aspects du référent que le nom identifie. (G. Cislariu, 2005 : 498)

Les énoncés veulent construire l'entité Algérie à travers ces adjectifs. Par *officielle* et *inconnue* nous renvoyons au référent « le Pouvoir » et les locuteurs veulent remplacer cette Algérie par une *Algérie authentique, prospère et unifiante*.

La qualification du vocable *Algérie* est aussi employée avec d'autres moyens :

- 14- France : Dominique de Villepin appelle à une réconciliation historique avec l'Algérie... *c'est une nouvelle relation de la France et de l'Algérie...* « **L'Algérie semble immobile**. Elle se débat avec la mémoire de ses passés, de son indépendance, de sa guerre civile meurtrière. (TSA, 27/07/12)
- 15- Faire une autopsie rigoureuse du pouvoir, un diagnostic total clair, lucide, *c'est découvrir **une Algérie malade de corruption***, d'immobilisme politique, d'inefficacité économique et d'inégalités sociales. (Forum Algérie-dz, 19/03/2011)
- 16- Algérie: Pour Bush, **"L'Algérie est un véritable allié dans la lutte contre le terrorisme"** et possède un énorme potentiel. (TSA, 03/07/08).
- 17- En 50 ans d'indépendance, *C'est le black-out total pour, selon les décideurs militaires, «ne pas porter atteinte au moral des troupes», peuple algérien compris dans **cette immense caserne qu'est devenue l'Algérie***. (Le Matin Algérie, 29/09/11)
- 18- être ce président à la tête **d'une deuxième république algérienne** cette fois-ci **véritablement démocratique et populaire...** (Réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)
- 19- L'Algérie, *c'est un mot plein de tristesse, prononcé dans les larmes par tous les membres de ma famille....**L'Algérie, c'est pour moi une tromperie phénoménale...L'Algérie, quel gâchis!*** (contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 07/04/12)
- 20- Hocine Aït Ahmed explique la démarche de son parti en faveur d'un changement pacifique en Algérie : « là où certains voudraient que l'on participe à **leur œuvre de destruction de ce bien, l'Algérie**, dont l'Histoire et les générations futures témoigneront combien nous avons œuvré à la préservation ». (Réaction à l'article "Aït Ahmed : l'Algérie ne fait pas exception" paru sur La Tribune, 19/03/11)

La qualification passe donc par des phrases définitionnelles, du métalangage et des anaphores qui reprennent le sens et le contenu du vocable *Algérie*. Ces outils, comme nous l'avons déjà précisé, défendent et assoient un point de vue particulier sur l'objet en question :

- les constructions adjectivales, *malade de corruption*, ou assorties d'un verbe d'état *semble immobile, est un allié contre le terrorisme, est une tromperie phénoménale* participent à élaborer une représentation tantôt positive tantôt négative de l'Algérie ;
- les constructions anaphoriques dans *cette immense caserne, deuxième république algérienne, ce bien* montrent à travers le prédicat *devenue* et le syntagme *œuvre de destruction* le positionnement des locuteurs opéré avec le choix de ces dénominations ;
- l'adverbe *véritablement* qui défige le syntagme *d'une deuxième république algérienne démocratique et populaire* confirme la négation des principes de liberté et de démocratie et inscrit la dénomination sur l'axe des valeurs négatives attribuées à ce toponyme.

Dans les énoncés suivants et pour qualifier l'Algérie, les locuteurs parlent de *nation algérienne* :

- 21- *La communication est un outil au service des idées, des convictions et des bilans à la gloire d'une grande nation comme l'Algérie...* (Réaction à l'article "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco" paru sur TSA, 04/07/12)
- 22- *Voilà une preuve de la supériorité d'une nation algérienne dans l'esprit des arts, des lettres et des libertés.* (réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)
- 23- *Ceci dit, pour cerner les tenants et aboutissants de cet événement que nous considérons comme acte fondateur de la nation algérienne, notre association a fait appel à des spécialistes en matière d'histoire, afin de le traiter en toute objectivité".* (Liberté, 14/07/12)

24- *Et tout naturellement, ils suivirent les pas de leurs aînés, ces traces qui conduisirent la nation algérienne hors de la nuit, vers le jour et le soleil. (El Watan, 07/07/12)*

Dans ces quatre exemples :

- le vocable *Algérie* est anaphorisé par le syntagme *nation algérienne* et reçoit ainsi une qualification valorisante ;
- les locuteurs recourent à cette prédication qualitative pour insister sur l'idée de communion et de souveraineté défendues par les textes officiels de la République algérienne⁵⁷ ;
- l'acte de nomination qui opte pour le syntagme *nation algérienne* construit le sens de ce dernier à travers d'autres syntagmes et adjectifs en l'occurrence *la gloire, grande, supériorité, acte fondateur, conduire hors la nuit...*,
- le lexème *nation* a un seul référent et porte en lui le sens d'une communauté unie qui se bat pour les mêmes principes. Il est utilisé lorsque les locuteurs veulent renvoyer à « ceux qui se veulent algériens, qui assument la revendication nationale algérienne » (D. Maledier, 1969 : 266).

La dénomination *nation algérienne* employée pour désigner l'Algérie opère d'une volonté de faire appel à une mémoire interdiscursive du syntagme en question. Ainsi, le terme *nation* est porteur d'histoire comme en témoigne les propos de M. Harbi dans l'un de ses écrits sur l'Algérie dans lequel il tente de retracer la naissance d'une nationalité algérienne :

Au moment où la France prend pied en Algérie, les idées de patrie, d'État-Nation, de souveraineté du peuple, de culture et de langue nationale étaient tout à fait étrangères à la « *Umma* » (...). L'apparition de ces notions socio-politiques

⁵⁷ - « Reconnaissance de la Nation Algérienne indivisible » (texte du Congrès de la Soummam), « Les accords d'Évian constituent le moût à partir duquel s'est exprimée la renaissance de la nation et de l'État algérien » (extrait de la Charte d'Alger), « le 1^{er} Novembre aura solidement ancré les luttes présentes dans le passé glorieux de la Nation » (Préambule, texte de la Constitution Nationale).

commence avec la pénétration occidentale et la désagrégation de l'Empire Ottoman. (1998: 53)

Le terme *nation* renvoie selon l'auteur à deux nationalismes ayant régné dans le pays : un nationalisme ethno-culturel suivi par les oulémas et l'islamo-populisme de Messali Hadj⁵⁸. Dans ce cas de figure, l'Algérie est une nation arabo-musulmane qui noue des liens avec le monde arabe en valorisant la civilisation musulmane. Le deuxième nationalisme est qualifié de sociétaire qui prône l'idée que la nation est une construction politique qui n'implique pas l'assimilation des différences linguistiques. Bref, l'Algérie est une nation, le résultat de la mutation d'un pays. La qualifier ainsi c'est adhérer à ces sens pétris par l'Histoire.

Les syntagmes que nous venons de commenter montrent le traitement discursif de notre vocable à quelques endroits du corpus. Ils affirment que ce qui accompagne ce vocable est loin d'être une simple opération de qualification mais une construction discursive de sens. Le titre suivant retient un syntagme figé qui fournit une dénomination relative au nom de pays *Algérie*.

2.1.2- Le nom de pays comme définition d'un État : *L'Algérie c'est l'Algérie indépendante*.

L'expression *Algérie indépendante* paraît être l'énoncé⁵⁹ le plus utilisé dans notre corpus de par le nombre de ses occurrences mais aussi des variantes qu'il suscite. Il atteste une fréquence importante et accrue. Cet énoncé est utilisé pour qualifier un État, celui de l'indépendance, mais renvoie inévitablement à une dimension très importante et acquiert des significations très profondes et largement significatives dans notre pays. Il est synonyme de fierté, de gloire, de combat de guerre mais également d'un « complexe » ou d'une longue interrogation. Nous essayerons de voir à quoi renvoie le nom de pays *Algérie* quand il est mobilisé dans ces expressions dont nous cherchons le caractère formulaire.

⁵⁸ - Fondateur de plusieurs organisations nationalistes algériennes dans la période coloniale notamment Mouvement National Algérien créé en 1954.

⁵⁹ - Par énoncé nous désignons une séquence verbale ayant un sens. Nous employons ainsi ce terme comme synonyme de fragment, d'extrait du corpus, d'exemple, de syntagme et de discours.

Dans notre corpus, le vocable *Algérie* auquel est joint l'adjectif *indépendante* permet de voir un nouveau segment. Nous essayerons à travers les exemples ci-dessous de montrer l'évolution du syntagme *Algérie indépendante* vers un énoncé formule.

Dans les exemples ci-dessous, nous ne décrivons plus un État ou l'état d'un État mais nous remplaçons *l'Algérie* par *l'Algérie indépendante*, nous dit le corpus :

25- *Une sociologie des élites politiques et sociales **de l'Algérie indépendante** révélerait sans ambiguïté que ce sont les enfants des familles qui ont fait leur ascension dans le sillage de la colonisation qui ont été les principaux bénéficiaires de l'indépendance.* (Le blog de Algérie-infos : <http://www.algerieinfos-saoudi.com/article-cinquantenaire-une-contribution-de-mohamed-harbi-107916407.html>, 08/08/12)

26- *Adieu Kaddour notre frère, ton apport à la lutte de Libération restera dans le souvenir de tes compagnons pour toujours comme une contribution de premier ordre à l'édification **de l'Algérie indépendante**.* (El Watan 03/07/2004 et repris le 06/07/12)

27- *Je voudrai aussi dédier cette réédition à Abderrahmane Benhamida, premier ministre de l'Education **de l'Algérie indépendante**...* (El moudjahid, 09/09/12)

28- *Le peuple algérien a réussi à faire échouer le projet de la France coloniale. Comme hier, de nouveaux leaders politiques, des moudjahidine témoins, des chercheurs, des historiens et des étudiants de la troisième génération **de l'Algérie indépendante**, se donnent rendez-vous avec l'histoire pour ne pas oublier, pour garder la mémoire intacte et le souvenir vivace de génération en génération.* (Algérie Presse Service, 17/03 /11)

29- *Après 8 ans de lutte contre le colonialisme français qui les a spoliés de leurs terres et de leurs droits, les Algériens allaient enfin réaliser le rêve de bâtir la «République démocratique et sociale» promise par la proclamation du 1er Novembre et la plateforme de la Soummam. Dans l'euphorie de la victoire, **l'Algérie indépendante** s'était également engagée à aider les autres peuples opprimés à se libérer eux aussi du joug colonial et à combattre le racisme.* (El Watan, 05/07/12)

30- *Last but not least : alors que l'économie est-allemande peinait à décoller, la RDA n'avait pas les moyens d'une aide vraiment efficace pendant la guerre, et elle ne présentait qu'un intérêt modéré pour l'Algérie indépendante.* (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/la-liberte-de-presse-antidote-de-la-violence-politique/>, 25/03/12)

Tous ces énoncés contribuent, par un effet de répétition et un degré de figement apparent, à rendre le syntagme *Algérie indépendante* évident dans la mesure où il remplace le vocable *Algérie* :

- c'est le passage de *Algérie* à *Algérie indépendante* qui définit ce nouveau syntagme, obtenu par un procédé de figement ;
- c'est un passage de la dimension géographique, celle du vocable *Algérie*, à la dimension historique, politique, social, économique avec le syntagme *Algérie indépendante* ;
- c'est l'adjectif *indépendante* qui pose les conditions contextuelles permettant l'interprétation du syntagme ;
- cette extension adjectivale renvoie à un sens problématique : *indépendance* posé par rapport à colonisation et *indépendance* pris dans le sens actuel soumis à des questionnements.

En effet, le contexte dans lequel est employée cette expression est à prendre en considération puisqu'il permet de rendre compte de la dimension référentielle du nom de pays et de construire ainsi son sens. L'indépendance de notre pays qui est La fierté de tout citoyen est parfois sentie comme confisquée ou absente. De quelle indépendance s'agit-il, économique, identitaire ou industrielle ? Dans ce contexte précisément, l'indépendance est un sujet épineux qui est tributaire des fluctuations de l'histoire de ce pays.

Dans les exemples 25-30, nous remarquons que le segment *l'Algérie indépendante* est plus la qualification d'un État. Ce sont l'État et la nation qui sont désignés. Il s'agit de l'Algérie de post-indépendance qui est *Algérie indépendante* :

- sens dénoté : c'est le sens d'un État ayant acquis son indépendance, le renvoi vers un pays sortant du colonialisme ;
- *Colonisation, lutte, libération, guerre, France coloniale, victoire, 1^{er} novembre* : champ lexical mobilisé pour parler de l'indépendance.

Nous rappelons juste que la majorité de ces extraits sont tirés d'articles collectés en juillet 2012, une date qui coïncide avec la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie. La presse algérienne a célébré cet anniversaire et est revenu sur l'histoire de la guerre algérienne avec témoignages et documents officiels pour proposer une couverture médiatique très conséquente de cet événement que l'Algérie avait célébré durant une année complète, de juillet 2012 à juillet 2013. Cet événement est rapporté dans le discours de presse pour se constituer en objet de discours⁶⁰. Ce dernier met en place un moment discursif, en l'occurrence la commémoration du cinquantenaire, autour duquel s'articulent différents discours.

Dans ce sens, *l'Algérie indépendante* est, dans le contexte de ces articles précisément, la désignation de la situation d'un pays dans sa dimension historique parce que :

- *Algérie indépendante* : remplace d'autres désignations : *l'Algérie colonisée*, *Algérie française* ou *guerre d'Algérie*, qui avaient fonctionné avant l'indépendance.

De ce fait, et s'inscrivant dans ce contexte, *Algérie indépendante* ne devient plus une qualification ou désignation dépourvue de tout aspect idéologique mais un syntagme signifiant à un moment donné. Dans le contexte de la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance, ce syntagme acquiert sa valeur la plus profonde et participe ainsi à la définition de l'Algérie qui est au centre des festivités. Nous voulons dire par là que ce syntagme est l'équivalent du nom de pays *Algérie*, il le remplace et impose un sens connoté à travers l'adjectif *indépendante*, celui qu'un État doit avoir, celui de l'Algérie 50 ans après l'indépendance. Nous disons cela

⁶⁰ - Selon F. Sitri, (2003a), cette notion est définie comme un ensemble d'éléments et d'aspects attachés à un objet. Ce faisceau se construit en discours et se déploie à travers des procédés relatifs à chaque type de corpus.

parce que nous croyons, à la suite de G. Cislaru, que « chaque nom de pays s'articule à des discours supposés conformes à une certaine représentation des choses » (2005: 201). C'est cette représentation qui conforte et construit cette interprétation que nous venons de faire du syntagme *Algérie indépendante* car « le nom de pays est ainsi chargé de discours sur la construction de l'identité de la nation, il porte en lui et jusque dans ses emplois l'histoire même de sa naissance : la dissociation ou, au contraire, l'identification entre peuple et état » (G. Cislaru, *op.cit.*: 394).

De plus, nous supposons que si:

- le lexème pays, en l'occurrence *Algérie*, est un sème du lexème peuple, le peuple est donc un sème de l'État parce que l'État englobe le peuple ;
- *l'Algérie indépendante* cesse donc de fonctionner au plan lexical comme une association obligatoire entre un nom et un adjectif c'est qu'elle reflète une valeur, un engagement et le résultat d'un combat.

Nous sommes face à un énoncé porteur de significations et qui participe à construire l'espace public dans lequel il est produit. *Indépendante* n'est pas la description ou la qualification de *l'Algérie* mais la formulation d'une expression qui condense des principes et des considérations relatifs à un « vrai » État indépendant. De plus, si ce nom de pays désigne le peuple, il pourra s'agir d'une conception ethnique, en termes de propriétés individuelles, ou d'une communauté liée à un État ou à un territoire.

Partant du contexte algérien, deux idées en ressortent :

- *l'Algérie indépendante* serait une expression qui apparaît, entre autres, dans les versions officielles des discours émanant de l'État algérien. Une langue de bois ? Peut-être. Elle est associée à l'histoire du pays, à la mémoire du peuple. L'Algérie indépendante concrétise l'idée de souveraineté sur le plan international et l'idée de glorification et de fierté sur le plan national;

- le syntagme en question aurait fonctionné durant une décennie après l'indépendance, obligation parce que l'Algérie était en construction. Le pays voulait s'affirmer en tant qu'État souverain, il marque le passage d'une Algérie colonisée vers une autre Algérie, indépendante. L'Algérie apprend à être un État et fait l'apprentissage de la liberté et de la libération.

L'article défini, un article dit lexical, selon G. Cislaru, qui précède le nom de pays est une caractéristique intrinsèque de cette catégorie de noms. Cette caractéristique garantit un référent unique :

31- *Un hommage posthume sera rendu, le 6 juillet prochain à Rabat, au premier **Président de l'Algérie indépendante**, feu Ahmed Ben Bella, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du recouvrement de l'indépendance nationale, a-t-on appris hier du comité d'organisation. (Liberté, 02/06/12)*

32- *Depuis l'indépendance de l'Algérie, jamais des députés n'ont rejeté une décision présidentielle. Ils se sont toujours contentés de louer la sagesse du dirigeant du pays et d'approuver tout ce qu'il projette de faire. C'est donc une première dans **l'histoire de l'Algérie indépendante**. (TV5 monde, 18/11/11)*

33- *Le premier **Président de l'Algérie indépendante** est décédé à l'âge de 96 ans. (L'expression dz.com, 12/4/12)*

Dans ces exemples, nous trouvons :

- *l'histoire de* et *le premier Président de* : deux syntagmes qui construisent diachroniquement le sens de l'expression *Algérie indépendante*.

Dans ces exemples, il ne suffit pas de connaître le sens du terme indépendance pour pouvoir identifier le référent du syntagme *Algérie indépendante*. En effet, ces exemples parlent de *l'Algérie indépendante* par rapport à « l'âge » de cette indépendance. Nous avons l'impression (qui est peut être erronée) que cette indépendance ne signifie pas la même chose que la première série d'énoncés analysés. En fait, A. Ben Bella est le premier Président de l'Algérie après 1962, c'est-à-dire dans l'histoire de l'indépendance du pays. Nous insistons alors sur le côté historique puisque l'Algérie reste un pays récemment indépendant. Le syntagme étudié jusqu'ici renvoie dans ces exemples à la durée de l'indépendance

depuis 1962, c'est-à-dire que ce qui est important n'est pas l'indépendance en soi mais la date de son acquisition :

- dans les premiers fragments (de 25-30), *l'Algérie indépendante* est le nom que porte ce pays ;
- dans les énoncés 31-33, le syntagme est relatif à un État particulier, un État jeune qui date de 1962.

Ces remarques peuvent paraître évidentes ou allant de soi mais nous sommes obligée d'étudier l'enjeu du nom de pays afin de décider de son passage ou non au statut de formule. Le vocable *Algérie* n'est pas en soi une formule mais s'insère dans des expressions et des unités qui le rendraient comme telle.

L'effet produit par les deux séries d'énoncés n'est pas le même. Nous entendons par effet l'interprétation d'un discours qui se fait dans l'acte de transmission et donc d'influence sur l'autre. En effet, *Algérie indépendante* s'inscrit dans deux configurations :

- un renseignement sur le pays, un rappel de cette indépendance, de cet état chèrement acquis (exemples 25-30) ;
- une vraie leçon d'Histoire : n'oubliez pas que cette Algérie s'est construite après son indépendance ! Ici l'émotion suscitée par cette information est plus importante que l'information en soi (exemples 31-33).

Dans les textes officiels, en l'occurrence dans la Constitution algérienne, l'expression *Algérie indépendante* n'apparaît pas mais il est question de la libération de l'Algérie : le « peuple algérien a acquis son indépendance », « la sauvegarde de l'indépendance ».... Dans ce sens, « La fréquence de ces emplois [emplois référentiels des noms de pays] associe durablement les noms de pays aux concepts d'Etat et de nation. » (G. Cislaru, 2008: 53). Ce sont des « intégrateurs sémantiques » qui représentent l'État-nation (*ibid.*).

Le procédé du défigement

À travers les exemples ci-dessous, il apparaît que l'adjectif *indépendante* ne résiste pas au défigement de l'expression *l'Algérie indépendante* : changement de

déterminants, introduction d'autres adjectifs ou de syntagmes verbaux. Au niveau de la morphosyntaxe, le syntagme reçoit un autre traitement :

- Passage de *Algérie indépendante* —→ **une** Algérie, de la **future** Algérie et **d'une** Algérie.

Le figement qui a accompagné cette expression et a fait de ce syntagme un syntagme passe-partout ne peut (ou ne doit) pas avoir le même sens que ce dernier. Nous ne parlons pas de l'État d'un pays mais d'un devenir de ce pays. Le contexte des articles d'où sont extraites ces occurrences montre que nous parlons d'une Algérie dans le futur, en l'occurrence l'Algérie après le combat :

34- Dans un premier temps, je suis parti faire un stage de fin d'études de deux mois. J'ai très vite compris que nous nous **dirigions vers une Algérie indépendante**. (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/j-ai-choisi-d-aller-en-algerie-pour-montrer-qu-il-etait-possible-de-faire-la-paix-07-07-2012-177613_260.php, 07/07/12)

Dans cet exemple, nous trouvons :

- l'utilisation du verbe *se diriger* pour parler du but, du résultat et de l'état de ce pays ;
- l'utilisation de la préposition *vers* pour asseoir l'idée de se projeter dans le futur ;
- l'utilisation d'un article indéfini *une* qui pourrait renvoyer à l'imaginaire et pourrait aussi donner un emploi métaphorique au nom propre ;
- l'utilisation de ce même article pourrait renvoyer aussi à un point de vue particulier exprimé sur le référent de l'objet représenté.

D'un point de vue du cotexte, il s'agit de Jean Kersco qui a été interviewé par un journaliste sur son passage dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Lui-même, en tant que citoyen et militaire français, avait compris, d'après les événements et l'état général du pays, que l'Algérie allait arracher son indépendance. Selon G. Cislaru, l'article indéfini implique l'actualisation du sens et la désignation de l'objet en question, « en sélectionnant un aspect particulier » (2005 : 497). C'est parce que l'énonciateur est affilié à l'ennemi de l'époque ? Ici le nom propre

Algérie est à valeur locative avec la préposition *vers* mais cela ne renvoie pas à sa dimension géographique mais désigne le pays et son état dans le futur, c'est-à-dire après l'indépendance.

Dans d'autres exemples, l'emploi de l'indéfini détermine le référent du syntagme *Algérie indépendante* :

35- *Ceux qui ont versé leur sang **pour une Algérie indépendante**, faut-il qu'ils en perçoivent les dividendes et qu'ils ne continuent pas à voir leurs libertés confisquées.* (TV5 monde, 12.02.11)

36- *Chacune des deux Allemagnes voulait empêcher l'autre de devenir le partenaire **d'une Algérie indépendante**.* (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/la-liberte-de-presse-antidote-de-la-violence-politique/> 22/09/11)

Dans ces exemples, nous avons :

- utilisation du déterminant **une** précédé de la préposition **pour** ou **de** pour mettre en relief un point de vue particulier sur le référent de *l'Algérie indépendante* ;
- utilisation de **Une Algérie indépendante** : c'est une aspectualisation qualitative qui retient un seul aspect de l'objet représenté assorti d'un adjectif qualificatif.

Dans le cas de ces deux exemples, il y aurait une « aspectualisation temporellement et subjectivement déterminée : l'article indéfini est un indice de continuité multidimensionnelle, qui intègre des espaces mentaux, des points de vue, des évaluations qualitatives » (G. Cislaru, *op.cit.* : 498). Nous aurions dit qu'il y a plusieurs Algérie dans une Algérie. L'énonciateur parle d'une de ces Algérie qui sera indépendante. Dans ce sens, « toute occurrence qui aspectualise présuppose l'existence d'au moins une autre occurrence qui actualise un aspect opposé ou différent » (*op.cit.* : 502). Est-ce une Algérie colonisée ? Du coup, l'ensemble des aspects nombreux et hétérogènes dégagés à partir de cette aspectualisation « constituent néanmoins un système dialogiquement organisé. » (*Ibid.*) Avec **une Algérie**, nous mettons en place « un domaine qualitatif discursivement et historiquement situé ». (*op.cit.* : 497).

De cette explication de la valeur du nom propre utilisé avec un article indéfini, il en ressort que le syntagme fonctionne par rapport à d'autres syntagmes qui auraient été utilisés dans des contextes différents. Cette aspectualisation fait écho à d'autres qui montrent une opposition, une différence, une autre Algérie qui n'était pas encore indépendante. Nous pensons que le caractère polémique de la formule commence à se dessiner.

Dans l'exemple suivant, le locuteur évoque une Algérie qui n'est pas encore indépendante :

*37- Les massacres de l'OAS et l'amorce de la guerre fratricide entre combattants algériens pour le contrôle du pouvoir **de la future Algérie indépendante**. »*

(Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/le-berberisme-ideologie-alternative-a-l%e2%80%99islamisme/> 04/04/12)

- ***la future Algérie indépendante*** : l'adjectif **future** permet au syntagme de ne pas renvoyer à l'occurrence /pays/ mais à l'évènement parce que quelques mois après l'Algérie était réellement indépendante ;
- *la future Algérie indépendante* met l'accent sur un autre aspect de cette Algérie indépendante.

À travers le syntagme souligné, l'exemple relate les faits des événements qui se sont déclenchés le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu mais qui ont finalement coïncidé avec les attentats et meurtres de l'OAS⁶¹ pour s'opposer à cette décision de fin de guerre. L'OAS a ciblé et tué des centaines d'Algériens et de Français en l'espace de quelques jours. Nous remarquons à la suite de M. Lecolle (2009) que la signification du syntagme évolue quand il est inséré en contexte. Nous passons d'une valeur sémantico-référentielle à un sens inscrit et forgé par le discours. L'Algérie n'est plus le pays mais l'évènement à venir :

38- Mais grâce à vous, l'Algérie va être indépendante...

(http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/dessine-moi-des-moudjahidine-07-07-2012-177596_260.php, 07/07/12)

⁶¹ - Organisation armée secrète.

L'exemple 38 renforce cette idée d'évènement dans le discours annoncé par le nom propre. Il s'agit d'un poème dédié aux moudjahidine de la part d'un combattant de l'ALN et rédigé à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, en 2012 :

- le syntagme est mis au **futur proche** : il renforce l'idée que l'Algérie est dans un mouvement, processus (procès) d'indépendance ;
- le défigement atteint le syntagme *Algérie indépendante* : introduction de la forme verbale **va être** qui renvoie non pas à un constat ou à un état (ou État) d'indépendance mais à une construction du sens de l'indépendance en discours.

En fait, l'exemple fonctionne dans notre contexte comme un automatisme de la pensée ou un lieu commun, de surcroît dans les discours officiels et les discours politiques. L'Algérie au nom du peuple et de l'État consent que l'indépendance est chèrement acquise grâce aux martyrs et aux moudjahidine, reconnaît et rappelle en toutes circonstances ce sacrifice.

Nous pouvons schématiser le comportement du syntagme en question comme suit :

Algérie indépendante : passage d'une valeur sémantico-référentielle déagée en tant que premier sens → sens construit en discours (*une, future, va être, vers...*) dans la mesure où l'adjectif *indépendante* porte en lui toute l'histoire contemporaine de l'Algérie.

Dans ce sens, nous rejoignons G. Cislaru pour affirmer que c'est dans le discours et aussi à travers le discours que « le nom de pays est promu en thème/objet de discours, les seules indices étant de nature sémantico-discursive » (2005: 323). À partir de là, il est judicieux de dire que le nom propre de pays opère à la fois sur le plan de la langue et sur celui du discours pour construire le sens de ce syntagme. *L'Algérie indépendante* est en même temps le pays au sens d'espace géographique mais c'est aussi et surtout l'évènement ancré dans la mémoire discursive de cette communauté de par la dimension historique qu'il actualise grâce à l'adjectif utilisé.

2.1.3- *Vive l'Algérie* : slogan et défigement

Ce que nous désignons ici comme slogan ce sont les séquences qui sont définies ainsi par les locuteurs eux-mêmes qui les utilisent. Faisant partie des unités stabilisées dont parle A. Krieg-Planque (2013a : 103), les slogans « ont la particularité de renvoyer non pas à un niveau lexical, mais à un niveau propositionnel » (*Ibid.*). Ils forment « des catégories qui n'existent pas indépendamment des acteurs eux-mêmes (...) qui les font exister comme tels en les répétant, en les recopiant, en les scandant » (*Ibid.*). C'est en ces termes-là que nous voulons présenter notre analyse sur les slogans, en les prenant comme des unités qui condensent des valeurs et font parler d'un événement ou d'un contexte.

Nous observons ces exemples qui utilisent le syntagme *vive l'Algérie* et nous les présentons en fonction des phénomènes discursifs qu'ils mettent en relief en termes de défigement et d'utilisation des guillemets :

39- *azul felawen, Nous sommes, et, nous resterons : LA RACE SUPERIEUR !*

VIVE L'ALGERIE LIBRE ! (Blog : <http://eldzayer.unblog.fr/douce-france/> 04/05/09)

40- *Les chichis ont sûrement des mots à hurler ou des « **vive l'Algérie** », enfin, je vais rencontrer encore une fois, la passion amoureuse pour un pays. Il paraît qu'ils sont silencieux. Mais de quoi ont-ils peur ? (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 21/03/12)*

41- *En conclusion je dirais ceci: jeunesse de l'Indépendance, pour refaire l'Algérie et vous montrer dignes de nos chouhada et de nos vrais moudjahidine et moudjahidate qui ont tant souffert, vous devez relever le flambeau. Gloire à nos martyrs et **vive l'Algérie!*** (Blog: http://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2012/04/souvenir-dun-jeune-photographe-fln-sauv%C3%A9-de-la-corr%C3%A9e-de-bois-par-son-amie-pied-noir.html, 06/04/12)

42- *Déjà à 12 ans, l'âge de l'innocence, Sifi Loucif est renvoyé de l'école pour un acte de revendication national après avoir écrit innocemment sur son cahier de dessin : « **Vive l'Algérie libre et indépendante.** » Un slogan qu'il avait l'habitude d'inscrire à la peinture noire, la nuit, sur les murs de la ville, en compagnie et sous les ordres de son père. (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/mon-pere-ce-heros-06-07-2012-177474_260.php, 06/07/12)*

43- *Face à ce tribunal, à la mémoire des Martyrs algériens morts pour la libération de leur patrie, nous observons une minute de recueillement.» Sans me démonter, je conclus à haute et intelligible voix : «Garde-à-vous ! **Vive l'Algérie libre et indépendante** ! Vive le Front de libération nationale et son Armée de libération nationale ! Vive la République algérienne ! Vive la Révolution algérienne !»... Cette manifestation devant le tribunal à l'âge de 24 ans, que j'évoque à l'occasion du 50e anniversaire de la création du GPRA, je la dédie à notre jeunesse pour qu'elle prenne conscience des sacrifices consentis par tout le peuple algérien pour que **vive l'Algérie libre et indépendante**. (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/sorti-du-tribunal-par-les-policiers-07-07-2012-177603_260.php, 07/07/12)*

44- *Alors, témoignons, témoignons et témoignons en apportant du mieux que nous pouvons la fidélité qui construit et unit surtout. La guerre a été tragique certes, mais l'avenir, nous interpelle. Gloire à nos valeureux martyrs, **vive l'Algérie plurielle et unie**. (Blog : http://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2012/04/tazemmurth-ou-la-piste-des-corr%C3%A9es-de-bois.html, 08/04/12)*

45- *J'ai pensé à eux et à tous ceux qui se sont levés et sont tombés **pour que notre Algérie**, qui nous fait tant de bien et tant de mal, **vive enfin**. (El Watan, 07/07/12)*

À partir de ces exemples réunis pour les besoins de l'analyse, nous reconnaissons un défigement et un emploi autonymique de ce qui est pour nous le syntagme original *vive l'Algérie* à travers :

- l'emploi de *vive l'Algérie* tantôt entre guillemets tantôt sans guillemets : ce qui négocie son caractère évident;
- le défigement avec l'extension adjectivale et l'ajout de deux adjectifs coordonnés : *vive l'Algérie **libre et indépendante*** ou encore *vive l'Algérie **plurielle et unie*** ;
- le défigement avec l'emploi du syntagme dans un prédicat verbal : **vive enfin** porté par une locution conjonctive *pour que* annonciatrice de l'idée de but, en vue d'atteindre un résultat précis.

Il y aurait donc un défigement, qui « présuppose un figement antérieur qu'il détourne ou remotive » (P. Fiala, B. Habert, 1989 : 86). Slogan de la période de la révolution

algérienne, *vive l'Algérie* est actuellement utilisé avec le même sens. *Algérie libre* est, selon P. Siblot (1998a : 23) un slogan surgi en 1894⁶² et que nous trouvons, dans ces exemples, inséré dans un autre slogan pour consacrer à l'usage la forme *vive l'Algérie libre et indépendante*. À la prononciation de ce slogan, il y a une charge sémantique très forte dans notre contexte, une identification, une fierté envers sa nationalité. Pris comme une revendication, mot d'ordre⁶³ ou une fin et un but du combat, le slogan souligné dans ces passages réunit déjà un des critères de la formule. Il s'agit du figement, puisque le slogan est une forme phrastique figée (Ch. Schapira, 1999: 50). De plus, au plan linguistique, la forme du slogan et sa valeur illocutoire le rapprochent d'un énoncé proverbial. Le slogan fait partie des énoncés parémiques apparentés au proverbe (*op.cit* :113-114). Avec le slogan « on finit par ne plus y faire attention, mais il est toujours là, il pénètre dans notre univers et s'y installe de façon parfois plus durable que la chose, l'idée (...) » exprimée (*Ibid.*). En Algérie, ce slogan entre dans les usages et dans tous les domaines. Il est dit pour défendre le pays, exprimer son amour pour la patrie et aussi pour conclure en apothéose un discours politique ou une campagne présidentielle. Il est même repris dans les chansons des supporters de l'équipe nationale algérienne sous la forme : « one, two, three, viva l'Algérie ». Nous avons trouvé deux origines de cette dernière expression, encore très discutables. En effet, en 1974, l'équipe nationale face à l'Angleterre enregistre trois buts successifs, les supporters prononcent alors, « one », ensuite « two » et enfin « three ». L'autre explication est plutôt historique parce qu'il est dit que le peuple algérien est sorti dans les rues pendant la seconde guerre mondiale pour revendiquer son indépendance et a adopté ce slogan qui est dit

⁶² - Il apparaît pendant la colonisation et est une dénomination de la part du colonisateur et non pas de celle des Algériens.

⁶³ - Ce que nous appelons des mots d'ordre ce sont des énoncés capables de montrer un contenu conditionné par une réussite ou un échec. Ce sont aussi des « repères matériels » (le terme est de A. Krieg-Planque) circulant dans un discours particulier et permettant aux locuteurs d'attribuer une position à eux-mêmes et aux autres. Pour A. Krieg-Planque, les mots d'ordre sont « des lieux de discours, dans lesquels les commentateurs circulent, imprimant leur marque au passage, tout en les laissant suffisamment intacts pour que d'autres, à leur tour, puissent les reconnaître et y prendre place » (2003: 160).

dans les trois langues : I whant to free⁶⁴ (je veux la liberté, segment en anglais,), viva (vive, dit en espagnol) et l'Algérie (dit en français).

Dans notre cas, l'origine du slogan *vive l'Algérie* remonte à la période coloniale même si ce dernier reste anonyme mais sa paternité est connue. Il est le mot d'ordre des combattants dans le contexte des combats, de la torture, des manifestations et de la victoire.

Toujours selon Ch. Schapira, le slogan est perçu comme agressif et a une connotation péjorative quand il est porteur d'un contenu politique. Nous pensons que *vive l'Algérie libre et indépendante* est le slogan des révolutionnaires et des militants et est détaché de tout contenu négatif pouvant le dévier de ce sens. Nous dirons, et d'une manière très prudente, que ce slogan est devenu la devise de tout Algérien voulant affirmer son appartenance et son attachement à ce pays. Le rapprochement que nous faisons entre le slogan et la devise a déjà été observé par Ch. Schapira qui dit concernant la devise :

Comme le slogan, elle sert donc à identifier une entité-en l'occurrence une entité sociale-une famille, une collectivité, une organisation ou un organisme. À la différence du slogan, cependant, la devise représente un programme, elle exprime un idéal. (*op.cit* : 118)

Cet idéal est une *Algérie vive, libre et indépendante*. Concernant les autres critères de la formule et que nous essayons de (re)trouver dans ce slogan, nous parlerons du caractère discursif dans la mesure où cette séquence jouit d'un emploi et d'un usage social qui est plus important que sa structure linguistique. En effet, la séquence étudiée *supra* vient d'un autre contexte, d'ailleurs, et est actualisée en discours avec une utilisation massive. Son référent social est donc discuté entre :

- *vive l'Algérie* : un slogan qui renvoie dans le contexte de la colonisation à *l'Algérie libre* qui devait être le but ultime du combat ;

⁶⁴ -Nous considérons donc non pas « One, two, three, viva l'Algérie » mais « i want to free, viva l'Algérie » (traduction : je veux la liberté pour l'Algérie, vive l'Algérie.)

- *vive l'Algérie* : qui renvoie dans le contexte de l'après-indépendance au statut de l'Algérie (*pour que l'Algérie vive enfin*), c'est-à-dire non colonisée, à la souveraineté du pays dont nous avons parlé dans la première partie de ce chapitre.

Ce dernier constat nous conduit à parler d'un autre caractère de la formule. Il s'agit de la polémique que celle-ci doit susciter. Les valeurs que ce slogan fait circuler, l'engagement et la revendication qu'il sous-tend confirment les prémices d'une séquence qui n'est pas toujours « paisible » mais qui doit soulever une prise de position, une remise en cause, le refus d'un ordre établi.

Dans ces exemples, le défigement de *vive l'Algérie* donne à voir d'autres variantes :

46- *Vive le Front de libération nationale et son Armée de libération nationale !
Vive la République algérienne ! Vive la Révolution algérienne !*» (El Watan, 07/07/12).

47- *Bonjour le sujet est très sensible il y va de la survie même du pays !!!! puisque le sujet traite de l'informatique et des technologies de l'information qui est mon domaine je dirais que c'est pas les compétences au ministère qui manquent ni ailleurs d'ailleurs le problème se sont ses idiots qui nous gouvernent voilà le problème. (...) à la fin **vive l'Algérie quand même**, mon pays que j'adore plus que tout et que pour les faire chier je ne le quitterais jamais !!* (Réaction à l'article "l'Algérie à la traîne de la révolution technologique" paru sur TSA, 22/06/11).

48- *Les idées imprimées, ils impriment et distribuent gratuitement pour un peuple qu'ils ont terrorisé, assombri, rendu ignare. **vive l'ignorance en Algérie.*** (TSA, 26/10/11)

Nous regroupons les trois exemples pour les commenter ainsi :

- les syntagmes *Vive la République algérienne! Vive la Révolution algérienne* : défigement du slogan original *vive l'Algérie* qui leur est associé par automatisme;

- l'usage d'une nouvelle dénomination qui remplace *l'Algérie* par *République algérienne* ou *Révolution algérienne* ;
- le syntagme *vive la République algérienne* : utilisation d'une forme complexe du nom de pays *Algérie*, même si dans ce contexte précisément les deux formes *Algérie* et *République algérienne* sont substituables ;
- le syntagme *vive la Révolution algérienne* : utilisation d'un moment discursif (la Révolution algérienne) qui continue à provoquer la production de différents discours au plan national et international;
- *l'Algérie* cède la place à une désignation polylexicale fortement constituante de cet État (*vive la Révolution algérienne*) pour exprimer et justifier un principe de défense, d'identité et d'appartenance sous-tendu par le syntagme verbal *vive* ;
- le slogan *vive l'Algérie* a subi une expansion moyennant la locution *quand-même* qui peut en dire long dans notre contexte ;
- la locution *quand-même* porte, elle seule, le sens du retard de l'Algérie dans les avancées technologiques développé dans l'exemple ;
- le détournement du slogan d'origine *vive l'Algérie* substitué par *vive l'ignorance en Algérie*. C'est un défigement réalisé avec l'insertion du syntagme nominal *l'ignorance*.

Nous expliquons à la suite de G. Cislaru (2005: 55) que *Algérie* n'est pas une forme simplifiée de *la République algérienne* mais il s'agit de deux termes concurrentiels et sémantiquement différents. En fait, *la République* est un nom de classe qui se combine avec un adjectif identifiant *algérienne* pour spécifier une dimension institutionnelle combinée à une dimension géographique. La dénomination *vive la République algérienne*, *vive la révolution algérienne* (exemple 46) met donc en avant une commutation qui nous intéresse dans la mesure où nous nous posons la question du paradigme des désignations, des emplois co-occurents ou d'une

paraphrase discursive⁶⁵. Pour nous, il s'agirait de slogans dans la mesure où nous réunissons deux critères importants en l'occurrence le figement au plan de l'expression et l'ancrage dans le savoir idéologique partagé des locuteurs de cette communauté: la République algérienne est la définition de l'État algérien et la Révolution est l'évènement historique le plus important dans l'histoire de ce pays. Ce que nous voudrions enfin dire c'est que les slogans employés sous leur forme originale ou avec défigement contribuent à construire le sens d'une réalité qui fait de l'Algérie une *République algérienne* conformément à la loi institutionnelle en insistant sur l'évènement de la Révolution ayant permis justement l'existence de cet État.

Par ailleurs, nous pouvons gloser le syntagme *vive l'Algérie quand même* en nous rapportant au début de l'énoncé. Le locuteur critique le Pouvoir (exemple 47), désigné par *le problème*, qui engendre ce retard dans le domaine technologique. La locution *quand même* qui défige le syntagme renseigne sur le regard, où se mêlent regret et espoir, porté par ce locuteur et l'ethos qu'il formule à la fin du passage (*j'adore, je ne quitterais jamais*), ce qui confirme son attachement au pays malgré le malaise qu'il décrit

Par *ignorance* (exemple 48), il est fait référence à la méconnaissance des droits/devoirs des citoyens algériens, de l'histoire de leur pays, des exigences et pratiques de leur religion. Il en résulte, d'après le contexte général de ce passage, un peuple ignorant, analphabète et inculte. Nous pouvons supposer que le peuple algérien serait un peuple qui accepte tout, il adhère à toutes les idéologies qu'on lui présente d'une manière convaincante. Loin de porter un jugement, nous reprenons une expression basée sur un adage bien connu, c'est « un peuple qui dort, mange et dit oui à tout ». Donc, *vive l'ignorance en Algérie*, loin de *vive l'Algérie*, voudrait traduire un raisonnement, une croyance ou peut-être un comportement à défendre qui encourage l'inaction pour ne pas « déranger ». Mais, pourquoi dire *vive l'Algérie*, un sens purement positif pour le déconstruire avec *vive l'ignorance en Algérie* ? C'est ce qui alimente le versant polémique de ce syntagme.

65 - Définie par P. Henry comme « la substituabilité d'une unité dans un discours donné » c'est ce « qui lui confère dans ce discours un caractère référentiel » (1975 : 89).

Dans le titre suivant, nous parlerons d'autres syntagmes caractérisés par le figement discursif et dont le fonctionnement de l'invariant *Algérie* est symbolique.

2.2- Évolution du toponyme *Algérie* : du sens locatif au sens symbolique

Comme l'indique le titre, nous allons dans cette partie étudier les occurrences du vocable *Algérie* en tant que catégorie du nom propre de pays afin de dégager son fonctionnement discursif. Nous avons défendu, tout au long de cette première partie, et continuerons à le faire, l'idée que le nom de pays est « un espace-discours » (G. Cislaru, 2005 : 175). C'est-à-dire, le nom de pays est un espace dans le discours parce qu'il renvoie à des événements inhérents à cet espace et un espace du discours parce qu'il permet une reconstruction discursive de ces événements.

Néanmoins, nous insistons à l'occasion de cette analyse, et quand les énoncés le permettent, sur les critères de la formule à proprement parler. Nous gardons à l'esprit, et ce, pour ce moment de l'analyse, que *Algérie* fonctionne d'abord comme un nom de pays et est soumis à un traitement discursif conformément à ce que nous avons expliqué dans l'introduction de ce chapitre.

2.2.1- *Algérie* dans les expressions: jeu de figement et de défigement

Pour continuer dans le même sillage que le titre précédent, nous avons constaté que le vocable *Algérie* en tant que nom de pays reçoit dans le discours des traitements qui renseignent sur plusieurs aspects qui peuvent être analysés ensemble ou séparément. Ainsi en est-il des slogans et autres expressions utilisés dans notre corpus et qui renvoient à des constructions figées, des mots d'ordre, des mots d'une époque⁶⁶... Ces expressions figent les idées, les transportent d'une époque à une autre, les défendent et les dénoncent en même temps.

Comme nous l'avons remarqué plus haut, le slogan analysé *vive l'Algérie* obéit à un figement qui lui permet une circulation et un repérage faciles en

⁶⁶ - Formule, slogan et mot d'ordre ne sont pas synonymes mais des mots voisins et présentent des points communs très importants : « le mot d'ordre a un contenu tactique : il résume l'objectif à atteindre ; le slogan fait plus directement appel aux passions politiques, à l'enthousiasme, à la haine » (J-M. Domenach 1973 : 49, cité dans F. Rigat, 2014, en ligne n.p).

renvoyant à un référent connu. Nous voudrions analyser quelques énoncés que nous avons l'habitude de rencontrer dans les discours sociaux, politiques et historiques tenus sur l'Algérie. Nous tenons comme argument qui justifie ce classement et considère ces énoncés comme figés et hautement répétitifs notre intuition en tant que locutrice de la communauté de laquelle émanent ces énoncés et notre pratique de lectrice de ces mêmes discours. Il y aurait un « déjà-entendu » et un « déjà-lu » de ces discours que nous reconnaissons et que nous tenterons de montrer.

D'apparence figés, les énoncés soulignés dans les exemples ci-dessous témoignent d'un certain automatisme qui atteint la pensée à un moment donné et se reflète dans le discours. Par automatisme nous voulons signifier l'utilisation de fragments connus, répétés, compris et actualisés dans le contexte de production de ces discours. Nous pensons, à la suite de G. Cislaru (2008 : 54), qu'il y a une relation entre les formes linguistiques et les formes sociales. Dans ce sens, le nom de pays, en l'occurrence ici *l'Algérie*, renvoie à des concepts sociopolitiques représentés par l'État et la nation. Si nous disons cela c'est par rapport au sens des expressions et des phrases soulignées dans nos exemples et qui reprend des principes appartenant à l'État algérien.

Nous intégrons dans notre analyse l'observation des formes morphosyntaxiques qui permettent l'inscription du vocable *Algérie* dans différents contextes linguistiques. Cette étape est importante et plus particulièrement à ce moment de l'analyse si nous voulons mettre le doigt sur le caractère de figement de ces énoncés exploités. Sur un autre plan, ce que nous désignons par les mots d'une époque ce sont des termes renvoyant à des contextes antérieurs et réutilisées pour rappeler des faits ou des événements. Dans ce sens, « les noms de pays évoquent des époques, ce sont des signes du temps pour les locuteurs disposant de connaissances relatives à l'individu nommé et/ou à l'usage du nom » (G. Cislaru, 2005: 433).

Dans cet exemple, nous avons un autre adjectif utilisé avec le toponyme *Algérie* dans un segment guillemeté :

49- Les slogans proviennent du bas de la rue, près du pont Bab El Kantara. C'est bien «*Al...gé...rie mu...sul...mane*» que j'entends distinctement maintenant. C'est la première fois que j'entends un slogan hurlé non pas par les Européens, mais bien par des Arabes ! (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/constantine-1954-1962-un-enfant-raconte-la-guerre-08-07-2012-177712_260.php, 08/07/12)

L'exemple 49 raconte l'histoire d'un jeune algérien qui assiste à une manifestation durant la période coloniale survenue dans une ruelle de la ville de Constantine dans l'Est algérien. Il rapporte un slogan, *Algérie musulmane* avec une prononciation discontinue due soit au fait que ce slogan est mal discriminé au milieu de la foule soit au fait qu'il a été dit d'une manière très distinctive avec une volonté d'insister sur le contenu et surtout sur l'adjectif *musulmane*. L'énoncé, par le biais de cet adjectif, met l'accent sur une dimension religieuse et sacrée dans le contexte algérien. En fait, L'Algérie est un pays de religion musulmane. Ce principe était au centre de la proclamation du 1^{er} novembre 1954 lorsqu'il était question de parler du but de la guerre de libération nationale. Il était dit dans cette proclamation que l'indépendance nationale doit être acquise par « la restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ». De plus, en Algérie, « L'islam est la religion de l'État » (Article 2, texte de la Constitution nationale). Ceci étant dit, nous pensons que ce slogan construit son sens par rapport à d'autres slogans qui lui sont opposés :

Algérie musulmane	$\left\{ \begin{array}{l} = \text{État algérien musulman} \\ = \text{Algérie algérienne} \\ \rightarrow \text{Algérie algérienne s'oppose à l'Algérie française.} \end{array} \right.$

L'Algérie musulmane s'oppose donc à l'Algérie française. Au plan synchronique, en novembre-décembre 1954, les discours tenus à l'Assemblée nationale par P. Mendès-France en tant que Président du Conseil et le ministre de l'intérieur François Mitterrand tournent au tour de l'énoncé, « l'Algérie, c'est la France » (Analysé par D. Maldidier, 1971). S'inscrivant dans une dimension diachronique, « l'Algérie n'est pas la France » a été employé dans les années 1895. (P. Siblot, 1998b : 38).

Cette formule (le sens que lui donne D. Maledidier qui est peut-être différent du sens que nous donnons à la notion de formule à la suite de A. Krieg-Planque) est réutilisée en version figée « Algérie algérienne » introduite par de Ch. Gaulle et est prononcée pour expliquer le principe de l'autodétermination des Algériens et le droit de participation au referendum qui décidera de leur indépendance : l'Algérie avec ou sans la France. La formule *autodétermination* apparaît en septembre-octobre 1959 dans le discours gaullien du 16 septembre de la même année à la télévision française. Nous pouvons dire donc que le slogan *Algérie musulmane* tel qu'il s'insère dans notre exemple retient deux principes constitutifs de l'État algérien : la religion musulmane qui a subi, pendant la période coloniale une « tentative de dépersonnalisation des Algériens menée par le régime colonial » (Préambule, texte de la Constitution de 1963) ainsi que l'opposition à une autre Algérie, non musulmane, en l'occurrence française. Ce slogan réussit à garder son apparence figée⁶⁷ significative et qui est due à l'histoire qui le sous-tend. Ces énoncés-slogans passent d'une période à une autre en ayant une charge idéologique correspondant aux principes défendus par les deux acteurs de la guerre, l'Algérie et la France. Le refus de « l'Algérie, c'est la France » contribue à la naissance d'une « Algérie algérienne » et non d'une « Algérie française ». Cette Algérie est alors *musulmane*. Nous pensons que la citation de P. Henry pourrait aller dans ce sens :

L'effet de sens n'est pas dans les unités mais dans leur rapport et c'est, en d'autres termes, la substituabilité de l'unité qui constituerait l'objet du discours en objet extérieur au discours, précisément parce qu'il est susceptible d'y être figuré par des formes différentes de celle qui l'y représente sans que le sens du discours en soit modifié. (1975 : 89)

Dans le but de recenser les autres formes figées qui se greffent autour du vocable *Algérie* et de dégager un sens symbolique de ce nom de pays, nous voudrions explorer d'autres énoncés dans lesquels *Algérie* est toujours pris dans un

⁶⁷ - Selon Ch. Schapira et d'un point de vue linguistique, le slogan fait partie des énoncés figés, c'est une « formule à effet » (1999 : 114)

jeu de figement et/ou de défigement. Il s'agira de traquer des unités puisées du savoir commun des locuteurs.

En effet, les syntagmes précédents font écho à d'autres syntagmes relatant la situation coloniale dessinée à travers le nom de pays *Algérie*. Ici nous pensons pouvoir parler d'une formation discursive au sens de M. Foucault : «des ensembles d'énoncés rapportables à un même système de règles, historiquement déterminées» (cité dans P. Charaudeau, D. Maingueneau 2002 : 270) et de F. Dufour : « [c'est] l'inter-discours, qui relie ces discours entre eux et qui fait d'eux un seul et même discours ininterrompu : une formation discursive » (2007 : 182). Ainsi, nous lisons dans notre corpus :

50- La déconstruction de l'identité algérienne vient de trouver son explication historique et ses véritables concepteurs. La déliquescence de l'Etat, l'immobilisme politique, la désintégration sociale, la déculturation chronique, la tentation de l'exil et de la harka, la haine de soi et de son propre pays ne sont pas le fruit d'une malédiction ni d'une tare collective. C'est le résultat d'un double processus prémédité, une conjugaison de deux forces qui ont remplacé le pouvoir colonial dès la fin de la guerre de libération en 1962... et qui gouvernent encore (Le Matin Algérie, 16/98/08).

*51- ils ont essayés de passer pour tels, vu la responsabilité que leur avait donné le pouvoir colonial dans le cadre de la **déculturation de la société algérienne** attachée au principe de la naissance et de la noblesse arabe et kabyle. (Forum : Une Algérie coloniale sans vrais chefs, 10/07/12)*

Ici, il est question de ce qu'il est peut-être convenu d'appeler des lieux communs dans le sens d'idées qui, à fortiori, avaient déjà circulé, dans la communauté. Néanmoins, nous attirons l'attention sur le fait de ne pas renvoyer au lieu commun en tant que « stéréotypes de pensée exprimés par des phrases convenues et véhiculant des évidences, des remarques banales sur la vie et la condition humaine ou tout simplement des tautologies. » (Ch. Schapira, 1999 : 119) mais au lieu commun en tant que « descriptif » d'une réalité singulière. Il est utile de préciser que nous nous référons donc à ce que N. Khadda et P. Siblot (1996)

appellent « lieu commun de la situation coloniale » pour désigner un certain nombre d'idées, de constats ou encore d'interdits relatifs à la situation coloniale de l'Algérie. C'est aussi ce que M. Veniard appelle le lieu commun discursif, c'est-à-dire une « sorte de passage obligé » (2013 : 7) traduisant les réalités d'une situation. Nos deux exemples, à travers les syntagmes figés soulignés, renseignent sur une caractéristique d'une époque, celle de la colonisation :

- *La déconstruction de l'identité algérienne et la déculturation de la société algérienne* : deux segments qui ont la capacité de décrire l'œuvre coloniale en Algérie.

En effet, l'un des objectifs du colonialisme français est de faire naître une nation qui serait l'Algérie française. L'Algérie était un des départements de la France à l'époque. Ce constat confirme qu'il y eu volonté de reconfigurer l'identité et la culture algérienne. Ces deux énoncés reprennent, dans le fonctionnement, l'idée du colonialisme. Néanmoins, nous émettons une réserve concernant l'exemple 50 dans lequel l'énonciateur explique que la déconstruction de l'identité algérienne introduite par le colonialisme continue à fonctionner dans notre société actuelle, dans l'Algérie d'aujourd'hui de par *la déliquescence de l'Etat, l'immobilisme politique, la haraga...etc.* Cette instance énonciative nous laisse déduire que le lieu commun d'une situation coloniale, qui est expliquée par l'Histoire compte tenu du rapport de dominé/dominant, continue de hanter la société algérienne actuelle censée s'être libérée de ce colonialisme.

Par les exemples 50 et 51, nous avons donc voulu repérer une formation discursive de la colonisation, ou bien « ce qui peut et doit être dit dans une conjoncture donnée » (J. Guilhaumou, 2002, en ligne n.p.), celle relative à la période coloniale. Par cette formation discursive du colonialisme, nous entendons un ensemble de positionnements qui fonctionnent avec les idées/idéologies de cette époque. Nous pensons que cela était faisable en ayant choisi des buts que le France s'était fixés pour apporter sa civilisation aux peuples colonisés de par la *déconstruction de l'identité et la déculturation.*

Nous continuons l'exploration de notre corpus pour tenter d'expliquer le fonctionnement de *Algérie* lorsqu'il s'insère dans des énoncés présentant un certain

degré de figement et attestés comme des syntagmes ayant une circulation importante dans la communauté :

*52-Abdelaziz Belkhadem, a appelé à la vigilance « face à ce qui vient de l'extérieur » et condamné « l'ingérence étrangère dans les **affaires internes de l'Algérie** »... Soltani a ajouté que « l'Algérie jouit de sa propre expérience dans la gestion des crises ». (Jeune Afrique, 17/02/11)*

Dans cet exemple nous avons souligné un passage qui nous paraît d'une manière ou d'une autre comme un énoncé figé et assez répétitif. Ainsi, *affaires internes de l'Algérie*⁶⁸ est un énoncé-modèle à partir duquel l'Algérie fait connaître sa position envers l'ingérence étrangère. Cette position, empruntée à une autre source énonciative A. Belkhadem⁶⁹, est connue de l'Algérie qui refuse, et a toujours refusé même en temps de crise, l'intervention étrangère dans la gestion du pays. Nous pensons que le syntagme remonte à la crise des années 90 où l'Algérie avait exprimé le refus de toute tentative de déstabiliser l'union de la nation. Il serait un « mot » de cette époque. L'article dont est extrait ce passage date de 2011, au moment où le monde arabe a subi des mutations et des changements dans ses gouvernements par l'avènement des révolutions arabes. Plus précisément, l'article a été rédigé le 17 février 2011, deux jours avant la marche attendue à la capitale. Ce mois-ci était le mois pendant lequel le peuple algérien a tenté de « suivre » quelques modèles de révolutions arabes par des manifestations organisées tous les samedis dans la capitale ainsi que de larges mouvements de grève ayant gelé plusieurs secteurs tels que l'éducation nationale, la santé, les télécommunications et l'enseignement supérieur. Le gouvernement appelle à l'accalmie et tente de désamorcer la colère du peuple à travers quelques actions telle que la levée de l'état d'urgence instauré depuis la décennie noire en Algérie en février 1992. Par un effet

⁶⁸ - Une position connue annoncée à partir de la plate-forme de la rencontre de huit partis algériens d'opposition à Rome, organisée par l'association catholique Sant'Egidio, du 8 au 13 janvier 1995. Il est stipulé que: « les partis tout en gardant leur autonomie de décision : s'opposent à toute ingérence dans les affaires internes de l'Algérie, dénoncent l'internalisation de fait qui est le résultat de la politique menée par le pouvoir, demeurent convaincus que la solution de la crise ne peut être que l'œuvre exclusive des Algériens et doit se concrétiser en Algérie » extrait de la plate-forme publiée par le journal El Watan le 13-14 janvier 1995.

⁶⁹ - L'ancien secrétaire général du parti FLN.

dialogique, le syntagme *affaire internes de l'Algérie* est le même syntagme ayant fonctionné dans un autre contexte, celui de la décennie noire, il est réutilisé pour le contexte des révolutions arabes.

Dans ce titre, qui a essayé de recenser les énoncés formés autour du vocale *Algérie* et qui sont soumis à quelques formes de figement : slogans, mots d'ordre, lieux communs discursifs, nous sommes parvenue, espérons-le, à dégager un emploi symbolique de ce toponyme. En effet, *Algérie musulmane* est un slogan polémique de par l'Histoire, *déconstruction/déculturation de l'Algérie* participent à refléter l'emploi du concept de formation discursive relative à quelques paradigmes que nous avons extraits de nos passages. *Affaires internes de l'Algérie* serait un syntagme dialogique aux fondements politiques et idéologiques. Il faudra signaler que l'étude des formes de figement que nous venons de réaliser contribue largement à identifier un des critères de la formule. Nous soulignons qu'il y a eu, dans les études qui portent sur la notion de formule, un rapprochement entre cette dernière et les notions de slogan et de mot d'ordre. En fait, toutes ces notions s'inscrivent dans la problématique de la phraséologie, c'est ce qui autorise, à quelques degrés, cet apparentement. Dans un récent numéro de la revue *Repère-dorif*, traitant de la notion de formule, quelques auteurs visitent ce lien existant entre formule, slogan et mots d'ordre surtout si le syntagme étudié est porteur d'une valeur injonctive. Il est important de dire que ce lien est motivé par les caractéristiques linguistiques et formelles communes aux trois notions. En effet, il s'agit du possible classement de la formule dans des paradigmes désignationnels qui facilitent sa circulation et les différents mécanismes propres à la langue et au lexique qui définissent les opérations des différents éléments du même syntagme (R. Amossy et al, 2014). Dans nos exemples, nous pouvons citer des phrases qui lancent un appel (*vive l'Algérie*), des constructions approximativement synonymes (*déconstruction/déculturation de l'Algérie*) et des affirmations/slogans (*Algérie musulmane*). Ces syntagmes d'apparence figée sont discursivement l'œuvre des acteurs sociaux qui les emploient pour référer à un thème particulier. Ils circulent dans notre communauté mais à quoi réfèrent-ils au juste? Est-ce que le référent n'est pas controversé? Pour qui *l'Algérie est-elle musulmane*? *La déconstruction de*

l'identité/décolonisation de l'Algérie s'appliquent-elles uniquement au contexte de la colonisation ? Qu'est-ce qui est *affaires internes de l'Algérie* ? Pour parler de la formule, il faudrait que les syntagmes posent plus de questions qu'ils en apportent des réponses.

2.2.2- *L'Algérie d'aujourd'hui / l'Algérie d'hier* : dichotomie ou un même référent ?

Ce que nous entendons par *Algérie d'aujourd'hui/l'Algérie d'hier* ce sont deux constructions discursives que nous avons réussi à dégager de notre corpus et qui réactivent, chaque expression à part, des attributs, des qualifications et des dénominations relatifs à l'Algérie de maintenant et à celle qui a existé dans le temps. Nous tenons à dire que ce qui est appelé *Algérie d'aujourd'hui/l'Algérie d'hier* est une construction que nous avons nous-mêmes désignée ainsi de par le discours qui s'y greffe et ce, en fonction du contexte extralinguistique dans lequel ce discours s'inscrit.

Dans les occurrences que nous allons traiter dans ce titre, nous remarquons une dichotomie qui surgit à travers des qualifications qui contribuent à mettre en place deux Algérie. La première est ancienne, actrice de l'Histoire, prise dans un rapport avec l'Autre, colonisée et défavorisée. La seconde, actuelle, nouvelle, souffrante encore mais essaie de se reconstruire malgré tout.

Pour les besoins de l'analyse, nous allons d'abord tenter d'interpréter les énoncés se rapportant à la construction *Algérie d'aujourd'hui* ensuite ceux qui se rapportent à *l'Algérie d'hier*. Nous intégrons dans nos interprétations l'analyse de la dichotomie construite sur ces deux expressions quand cela s'avère possible et nécessaire.

Dans les énoncés ci-dessous, nous reconnaissons trois contextes extralinguistiques autour desquels se construit *l'Algérie d'aujourd'hui*. Ces contextes qui correspondent à des moments discursifs développés dans les discours tenus sur l'Algérie s'articulent autour du colonialisme français/colonialisme actuel,

la décennie noire des années 90 en Algérie et la situation socio-économique et démocratique algérienne actuelle. À travers les moments discursifs, nous passons du discursif vers l'encyclopédique, l'événement traduit par le discours devient un référent historique.

Ainsi, pour asseoir le sens du syntagme *Algérie d'aujourd'hui*, les énoncés utilisent des comparaisons, des qualifications et des aspectualisations relatives à la colonisation:

53- *Non pas que tout, dans ce libelle de trente pages, soit forcément exact ou mesuré mais force est de reconnaître qu'il apporte enfin une réplique avec verve et un excès assumé au **sentiment dominant qui fait de l'Algérie d'aujourd'hui une victime exclusive du colonialisme français** en oubliant notamment la part positive de ce dernier, les horreurs commises par le FLN au cours de la guerre d'indépendance et le lâche et scandaleux abandon des Harkis.* (blog : http://www.marianne.net/Algerie-francaise-Trop-de-Sartre-pas-assez-de-Camus_a219613.html, 11/6/12)

Dans cet exemple, il y a un constat basé sur un rappel de l'Histoire. Il est dit qu'étant une ancienne colonie, l'Algérie de maintenant est victime du colonialisme français. Ici, *l'Algérie* est, en lui-même, un mot dialogique parce qu'il est traversé par un savoir encyclopédique relatif à cet épisode de l'histoire qui est la colonisation. *L'Algérie d'aujourd'hui* est donc un syntagme pensé dans son rapport avec le colonisateur moyennant le terme *victime*. Même si cet énoncé nie l'idée de considérer l'Algérie comme victime, en oubliant les responsabilités et les dépassements du FLN⁷⁰, nous pensons que :

- l'occurrence *l'Algérie d'aujourd'hui une victime exclusive du colonialisme français* fonctionne comme un postulat, un découpage subjectif ;
- le fragment *au sentiment dominant qui* : nous reconnaissons la représentation du discours autre, c'est un discours rapporté qui renseigne sur ce qu'il est

⁷⁰ - Relatifs aux différences dans les positions au sein de ce parti, constitué en 1954 et ayant prôné l'action armée de la guerre.

pensé actuellement de l'Algérie et la manière de la considérer aujourd'hui comme une *victime* ;

- la présence de l'article indéfini dans ***une*** victime : il renvoie à des points de vue et des évaluations qualitatives (G. Cislaru, 2005: 498) ;
- l'adjectif *exclusive* qualifie cette victimisation, elle serait pensée dans la durée et continuerait à fonctionner dans notre contexte actuel.

Supposant l'idée du « colonialisme interne », ces exemples sont des variantes du syntagme précédent et parlent d'une autre forme de colonisation:

54- ***l'Algérie est désormais victime d'un "colonialisme interne"***. (Forum Algérie-dz, <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=202325>, 17/03/11)

55- ***les ennemis de l'Algérie d'aujourd'hui sont pires que ceux d'hier***. (Réaction à l'article " Belkhadem : arabisation totale de l'université algérienne " paru sur le portail des hommes libre, 13/12/08).

56- ***un marocain qui descend très bas. C'est un marocain qui veut que l'Algérie soit colonisée par l'oncle SAM...!*** (Forum Algérie : <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=202413>, 18/03/201)

La (vraie) colonisation dont il est question dans l'énoncé 54 est revue, actualisée mais aussi beaucoup plus grave. La colonisation française était un ennemi connu, identifié, c'était l'Autre avec lequel les référents identitaires, culturels et idéologiques étaient différents. Que dire d'une autre Algérie dont le colonialisme actuel est interne et pire ? L'Autre devient un Nous qui vit un conflit. Les énoncés de 54-56 mettent l'accent sur une *Algérie d'aujourd'hui* encore colonisée mais cette fois-ci par elle-même :

- ***l'Algérie est victime... du colonialisme interne*** : affirmation et une nouvelle dénomination;
- ***les ennemis de l'Algérie sont pires que ceux d'hier*** : suppose l'idée de colonisation interne,
- ***l'Algérie est colonisée par l'oncle SAM*** : suppose l'idée de dépendance envers les USA.

Les commentateurs de ces extraits de forums parlent à leur façon de la réalité algérienne. L'aspectualisation qu'ils utilisent retient l'aspect de colonisation.

L'énoncé 56 utilise un surnom des États-Unis *SAM* pour une personnification symbolique. La référence aux États-Unis à travers ce surnom n'est pas dénuée de sens, mais renvoie à une dénomination symbolique et surtout stéréotypique. Nous pensons au Président américain B. Obama à travers cette personnification parce que le forum dont est extrait le passage porte le titre : « *USA, libérez-nous, svp* ». La référence est faite au Président américain en tant que « libérateur des pays opprimés ». Nous parlons d'abord de colonisation puis de libération, et dans ce cas, ces forums reviennent sur l'état actuel de l'Algérie dans la mesure où ils parlent de colonisation « algéro-algérienne » et crient au secours des USA. Bien évidemment, cette idée est largement partagée au niveau de ce discours social et en constitue un leitmotiv même si le syntagme *l'Algérie soit colonisée par l'oncle SAM* est attribué à une autre source énonciative, celle d'un Marocain. Il apparaît possible de dire enfin qu'une Algérie actuelle est colonisée par ses fils et par un ennemi interne plus dangereux que le colonialisme français, c'est alors ce qui construit le sens de *Algérie d'aujourd'hui*.

Dans l'exemple ci-dessous, nous rencontrons une autre dénomination de *l'Algérie d'aujourd'hui* :

57- *l'Algérie, son histoire révolutionnaire libératrice, ses filles et ses fils. OUI, une Algérie antipodale à celle d'aujourd'hui et qui saura vous imposer son respect, sinon le mériter (Réaction à l'article "Relance des relations algéro-françaises : prudence à Paris, maladresses à Alger" paru sur TSA, 26/06/12)*

Dans cet extrait, il faudra comprendre que :

- *une histoire révolutionnaire libératrice, ses filles et ses fils, impose son respect, mériter* : champ lexical renvoyant à *l'Algérie d'hier antipodale à celle d'aujourd'hui* ;
- *une Algérie d'hier antipodale à celle d'aujourd'hui* = nouvelle dénomination pour désigner *l'Algérie d'aujourd'hui*.

Ce dernier exemple relatif à l'idée de la colonisation nous renvoie à une qualification d'une Algérie qui nous permet de déduire son contraire pour parler de *l'Algérie d'aujourd'hui* : L'Algérie du temps de la révolution, de la libération et de l'engagement de ses enfants serait à l'opposé de celle qui existe aujourd'hui. Une

Algérie positive qui serait l'antipodale de l'Algérie actuelle. Cette dernière Algérie serait un but manqué de la révolution.

L'Algérie d'aujourd'hui c'est aussi l'Algérie des années 90, les années du terrorisme, du conflit qui a secoué l'Algérie pendant une décennie. B. Stora (2001) parle d'une « guerre invisible » et d'une « guerre gigogne ». Notre corpus, fait évidemment référence à ce moment discursif douloureux de l'histoire de l'Algérie en créant une construction discursive qui porte cet évènement dans toutes ses dimensions :

58- *L'Algérie, ce voisin « inconnu », cristallise les fantasmes et les peurs. Barbus, voiles, colonisation, années noires du terrorisme, les mots laissent des traces indélébiles... Derrière un sentiment national fort, l'Algérie s'avèrait complexe, plurielle. (Présentation de l'archipel des échappés : webdocumentaire, <http://elwatan.larchipeldesechappes.org/apropos.htm>, 04/07/12)*

59- *Une décennie algérienne... Elle est danseuse de ballet dans une Algérie chaotique et déchirée où les groupes islamistes vont peu à peu fermer tous les espaces culturels... La situation algérienne des années 1990, « la décennie noire », est au cœur de son [wacini Laredj] écriture. (Forum : ahlamountada.com, 07/02/09)*

60- *Puis ... tout à coup mon Algérie s'est assombrie, des fils barbelés ont défiguré son Sahara. Elle qui respirait la santé avant s'encrassait, sous une couche de saleté persistante, l'on pouvait deviner qu'elle avait été resplendissante. Elle ne riait plus, elle avait mal. (contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 21/03/12)*

À partir des années 90 et pendant dix ans, l'Algérie vit une période de terrorisme. Cette période est alors cristallisée dans ces énoncés par des stéréotypèmes. Ces derniers sont définis comme les plus petites unités du stéréotype, des schèmes épars qui se trouvent dans les textes et dont la combinaison active le stéréotype. Ce sont des éléments autonomes qui s'amalgament pour évoluer vers un stéréotypage (ou stéréotypisation) :

- *Peurs, barbus, voiles, année noire, Algérie déchirée et chaotique et assombrie* construisent le stéréotype de l'Algérie des années 90 ;

- Qualifications d'Algérie du terrorisme : *déchirée* parce que des Algériens tuaient d'autres Algériens, *chaotique* et *assombrie* parce que l'Algérie ne comprenait pas vraiment ce qui se passait pendant cette période qui l'a plongée dans l'horreur.

Les Algériens vivaient dans la peur, c'était « la décennie noire », « la décennie rouge », « les années de braise ». *Barbus*⁷¹ désigne ceux qui étaient considérés comme les terroristes parce que les actes qualifiés de terroristes étaient revendiqués par les islamistes. En effet, le Front islamique du salut (FIS) a été le premier parti opposé au Pouvoir algérien de l'époque et est à l'origine de beaucoup de mouvements de grève. Le Groupe islamiste armé (GIA), le Mouvement de l'État islamique (MEI) ainsi qu'un autre parti, le Front islamique du Djihad armé (FIDA)...etc constituent le camp terroriste en Algérie. Le lexème *voiles* fait référence ici à une dénomination qui cache une obligation, une soumission au terrorisme et la réalité de l'Algérie des années 90 : les femmes non voilées, ne seraient pas pratiquantes et donc devaient être tuées⁷². Les lexèmes qui se greffent autour du nom de pays *Algérie* évoquent ici une Algérie particulière, théâtre d'une tragédie, d'un conflit incompréhensible, « une deuxième guerre », la récurrence selon le terme de B. Strora (*op.cit.*: 2). Cette construction dans le discours de *l'Algérie d'aujourd'hui* que nous avons essayé d'interpréter à partir des dénominations et des qualifications introduit un découpage de/dans la réalité sociale algérienne. Il y a une Algérie avant les années 90 et une autre Algérie après ces années-là.

L'Algérie d'aujourd'hui c'est aussi celle qui cherche la démocratie, qui est fière de son Histoire glorieuse mais qui reste toujours prisonnière de son système. Ainsi, dans les énoncés ci-dessous, il est question de qualifier une Algérie telle qu'elle est conçue aujourd'hui.

61- Le 5 juillet 2012, l'Algérie fête le cinquantenaire de son indépendance...

Touchés par un chômage endémique, écœurés par la bureaucratie et une

⁷¹ -La barbe est considérée, dans le contexte musulman, comme faisant partie de la pratique religieuse de la Soufisme et est le symbole de pratique rigoureuse.

⁷² - Le port du foulard étant obligatoire dans l'islam, la femme non voilée est qualifiée de [*'arija kasija*], ce qui signifie littéralement, la « dévêtue-vêtue ».

corruption galopante, ils sont aujourd'hui les grands oubliés d'une Algérie prisonnière des rets de gérontocrates.... Incapable de se réformer, le système algérien est aujourd'hui bloqué. Le pouvoir en place s'entête encore à prendre en otage le destin algérien au nom d'une légitimité historique qu'il a pourtant lui-même décrété comme étant révolue. Le discours sur l'Algérie combattante, que les décideurs ont exploité jusqu'à l'usure pour se légitimer et se maintenir en place, ne fait certes plus recette... (El Watan, 05/07/12)

En effet, aujourd'hui en Algérie, nous parlons de 50 ans d'indépendance et du grand retard enregistré dans tous les domaines après tant d'années de libération qui auraient dû être l'occasion de se développer pour ce jeune État. La réalité sociale, le système politique et les intentions du Pouvoir en place sont alors exhibés dans ces occurrences qui tentent de délimiter les contours d'une *Algérie d'aujourd'hui* :

- le 5 juillet 2012 : un marqueur chrononymique considéré comme un moyen de la « politisation du temps » (P. Bacot et al. 2008 : 12)⁷³, le passage d'une étape de l'Algérie vers une autre, censée être à l'opposé de la période coloniale ;
- l'Algérie fête le cinquantenaire de l'indépendance en 2012 : un syntagme traduisant une personnification symbolique qui met au cœur du débat une Algérie âgée de 50 ans ;
- le champ lexical appliqué à l'Algérie des 50 ans : *prisonnière, système bloqué, chômage et corruption, bureaucratie...*

Ces 50 ans devaient construire une Algérie révolutionnaire, développée et émancipée. Le contexte affirme que les discours ayant circulé en 2012, date de la commémoration du cinquantenaire, se sont scindés en deux, entre louanges aux réalisations et critiques de la situation actuelle du pays. À 50 ans, l'Algérie indépendante est victime des affres de son système. Cette dernière Algérie s'oppose à une Algérie *combattante*, elle s'oppose à ce que l'Algérie *combattante* a voulu faire de l'Algérie.

⁷³ - « Nous appelons *chrononyme* une expression, simple ou complexe, servant à désigner en propre une portion de temps que la communauté sociale appréhende, singularise, associe à des actes censés lui donner une cohérence, ce qui s'accompagne du besoin de la nommer », p. 5.

C'est ce qui conduit à une autre dénomination :

62- Un instituteur à l'ALN : « je suis renié par l'**Algérie politico-bureaucratique** ». (El Watan, 06/07/12)

Ce passage rapporte les déclarations d'un ancien instituteur de l'ALN⁷⁴ qui dénonce le comportement de l'Algérie envers lui, une personne ayant servi la cause algérienne. En effet, il est raconté que cet instituteur, né en Algérie dans une famille française et admis dans les rangs de l'ALN pendant la guerre, avait reçu après l'indépendance une bourse aux États-Unis mais il avait rencontré un problème de passeport algérien qui ne lui a pas été renouvelé par les autorités new-yorkaises. Il accuse ainsi l'Algérie de ne pas l'avoir aidé pour restituer ses papiers et son identité d'autant plus que cet instituteur affirme que le ministère des Moudjahidine ignore jusqu'à présent son engagement dans la guerre de libération. Finalement, l'Algérie d'après l'indépendance serait une *Algérie politico-bureaucratique* dans le sens où elle vit dans un système d'organisation de travail et de gestion hiérarchisée qui voit une influence de l'administration dans la politique ou dans les affaires publiques. Ce type de système est péjorativement perçu et est peu conforme à la démocratie dans la mesure où la politique est régie par l'administration. Nous sommes donc face à une catégorisation négative de l'Algérie, d'aujourd'hui, dénoncée par ce locuteur et ce, par rapport à un comportement bureaucratique qui l'a profondément déçu.

Nous continuons à recenser les occurrences trouvées dans le corpus pour la construction discursive représentée par le syntagme *Algérie d'aujourd'hui* :

63- Les portes de **la prison "Algérie"** s'épaississent. (TV5 monde, 18/11/11)

64- 1- **L'Algérie de Benbella...** Ainsi, après trois siècles de présence turque et près d'un siècle et demi de domination coloniale, **l'Algérie contemporaine** a pu se frayer un chemin dans le concert des nations... **50 ans de régimes politiques algériens.** 3- **L'Algérie de Bendjedid...** Le même journal ajoute que «Les drames que connaîtra l'Algérie pendant les trois années qui suivront octobre 88 naîtront du refus obstiné de Chadli Bendjedid de partir»... (Algérie-focus, 27/02/11)

⁷⁴ - Armée de Libération nationale.

Ces deux derniers passages nous interpellent parce qu'ils proposent une dénomination de l'Algérie :

- l'Algérie = *une prison*;
- *l'Algérie de Ben Bella, l'Algérie de Bendjedid* : deux occurrences qui construisent discursivement le sens de *l'Algérie contemporaine* qui est une désignation inscrite dans le temps présent.

La première dénomination est le titre d'un long article qui revient sur les différentes périodes par lesquelles l'Algérie est passée notamment ses différents problèmes politiques. Il est aisé de comprendre que le point de vue exprimé ici est tout à fait péjoratif par rapport à la situation socio-politique actuelle de l'Algérie. Dans cet article, l'énonciateur critique les promesses non accomplies du Pouvoir actuel, il se pose la question du changement, de la démocratie et du renouvellement politique en Algérie.

L'énoncé 64 est ponctué de différentes formes appellatives qui renvoient à l'Algérie (*contemporaine*). En effet, Ahmed Ben Bella et Chadli Bendjedid comptent parmi les Présidents de l'Algérie indépendante. Le premier a régné de 1963 jusqu'à 1965 où il a été éloigné du Pouvoir sous un coup d'état militaire dirigé par son successeur, Houari Boumédiène. Chadli Bendjedid est le Président algérien de 1979-1992. Pendant les deux époques, l'Algérie traverse respectivement plusieurs crises : un régime totalitaire, réforme agraire de type communiste qui finit par échouer, absence de démocratie, le printemps berbère en 1980, le spectre du parti unique, le soulèvement populaire du 5 octobre 1988... *L'Algérie contemporaine* est le résultat de 50 ans de régimes politiques consacrés à la recherche de la démocratie.

Nous avons exploité des énoncés qui s'articulaient autour de *l'Algérie d'aujourd'hui*, nous essayerons à présent d'interpréter les énoncés relatifs à *l'Algérie d'hier* pour dégager le fonctionnement discursif de cette dichotomie :

65- *Le discours sur l'Algérie combattante, que les décideurs ont exploité jusqu'à l'usure pour se légitimer et se maintenir en place, ne fait certes plus recette...*
(El Watan, 05/07/12)

66- *Ce fut l'apanage de toutes les familles de **cette Algérie meurtrie**, comme l'écrivait plus haut Abdelaziz Boutefflika, (www.eldjazair.com, magazine, numéro du 04/09)*

67- *Par Assia Djebar : Dans mon enfance en **Algérie coloniale** (on me disait alors « française musulmane »), (Le monde diplomatique, 01/02/08)*

Au temps de la guerre, l'Algérie était *combattante* pour accéder à son indépendance. Elle était *meurtrie* par l'occupation française. Les énoncés 65 et 66 font référence à l'action exercée par la France sur l'Algérie. La qualification de *combattante* et *meurtrie* construit ici le sens escompté avec ces deux adjectifs parce que nous pouvons imaginer l'état d'un pays colonisé et la portée d'une telle époque aussi sanglante, difficile mais aussi la plus glorieuse de l'histoire de l'Algérie. Par contre, *Algérie coloniale* dans l'énoncé 67 désigne l'époque qui s'étend de 1830, date de la conquête de l'Algérie jusqu'à 1962, date de son indépendance. Cette distinction est importante à notre égard dans la mesure où la qualification sert à produire des énoncés figés qui désignent des états et nomment ainsi les différentes périodes historiques de ce pays. En d'autres termes, si nous devons schématiser la construction du syntagme *Algérie d'hier*, nous dirons :

- l'Algérie *coloniale* était *meurtrie*: qualification de l'état du pays/people ;
- l'Algérie *coloniale* était *combattante*: qualification de l'action du peuple.

C'est ce que montrent les exemples suivants :

68- *[en parlant des moudjahidine] **C'est vous qui avez rendu notre Algérie libre. C'est vous qui avez conquis notre indépendance. C'est vous qui avez combattu l'ennemi. C'est vous qui avez vaincu les paras français. Pendant plus de sept ans de guerre, l'Algérie a souffert. L'Algérie a pleuré ses misères et ses deuils... Et que l'Algérie soit libre et prospère à jamais** (El Watan, 07/07/12)*

69- *Détruite, refoulée aux marges de la ville et de la mémoire, elle illustre la distance qui sépare **l'Alger des années 1950-1960**, haut lieu de l'émancipation pour les peuples du tiers-monde. (Le monde diplomatique, 12/11)*

70- Hommes et femmes, vieux et jeunes, garçons et filles, tous adhéraient au même idéal : **la souveraineté de l'Algérie**. Même les enfants, avec leur innocente pureté, comprirent assez tôt qu'il fallait résister à l'occupant. Et tout naturellement, ils suivirent les pas de leurs aînés, ces traces qui conduisirent **la nation algérienne** hors de la nuit, vers le jour et le soleil. (El Watan, 07/07/12)

Les exemples 68-70 retracent discursivement le second élément de notre dichotomie *Algérie d'aujourd'hui /Algérie d'hier*:

- *Souffrance, pleurs, misères, deuils*: lieux communs relatifs à l'Algérie de la période coloniale ;
- *Alger des années 1950-1960* : découpage temporel objectif, « des hypostases du référent qui se trouvent dans une continuité linéaire sur l'axe du temps» (G. Cislaru, 2005 : 498), C'est un point de vue particulier posé sur une Algérie particulière qui était en pleine révolution.

Les syntagmes qui y sont mobilisés dessinent le schème d'une Algérie telle qu'elle a été pensée dans les années de la guerre de libération nationale. L'Algérie était un pays qui vivait sous le joug colonial, anéanti et souffrant. La guerre a négocié l'indépendance, elle a tranché:

- *notre **Algérie libre*** : celle qui a arraché l'indépendance (qui n'est pas forcément *l'Algérie d'aujourd'hui* telle qu'elle est conçue par nos locuteurs dans nos précédents exemples) ;
- l'Algérie = une *nation*, elle est *souveraine*.

Si nous devons schématiser notre réflexion, nous dirons que ce que nous nommons *l'Algérie d'hier*, *l'Algérie des années 50-60* apparaît sous une qualification positive, une qualification relative au combat, à la liberté, à un modèle *d'émancipation pour les peuples* (exemple 69). Cette Algérie négocie son sens et le construit discursivement à travers ces lexies chargées de sens et d'idéologie : *nation*, *libre*, *souveraineté*... Cette Algérie est un modèle défini par opposition à cette Algérie que

nous avons analysée plus haut, l'Algérie du terrorisme, *ce voisin inconnu*, l'Algérie de la bureaucratie enfin *l'Algérie d'aujourd'hui*.

Nous aurions aimé avoir des énoncés qui portent la dichotomie *Algérie d'aujourd'hui / Algérie d'hier*. Néanmoins, nous avons essayé de montrer, en deux temps d'analyse séparés, la construction du sens de ces « deux Algérie » dans le discours à travers les lieux communs des périodes correspondantes : la période actuelle, la décennie noire, le Pouvoir de 1962 jusqu'à maintenant pour *l'Algérie d'aujourd'hui*. La période de la guerre de libération nationale pour *l'Algérie d'hier*. Nous pensons que la distinction entre *Algérie d'aujourd'hui* et celle *d'hier* se fait d'elle-même. Grossièrement, le point de vue positif s'applique à une Algérie du temps passé, avant l'indépendance et celle issue de cette indépendance, alors que l'Algérie dite d'aujourd'hui est placée sur une échelle des valeurs négatives compte tenu de la crise qui touche les différents domaines et qui est dénoncée dans les exemples sélectionnés dans ce titre.

Dans les discours portant sur les deux Algérie, celle d'hier et celle d'aujourd'hui, le clivage est creusé. Il y aurait une catégorisation, une dénonciation et un développement des valeurs identitaires, idéologiques et axiologiques relatives à l'Algérie. Parler d'une Algérie particulière, celle d'hier et ou celle d'aujourd'hui c'est mettre en place une « construction dialogique qui draine des points de vue et des axiologies socialement et historiquement situés » (G. Cislaru, *op.cit.*, 415). Dans ces énoncés, une Algérie en cache une autre. Il faudra comprendre de ces analyses que nous avons essayé de dégager des actualisations en discours des deux syntagmes que nous supposons comme formules, en l'occurrence :

<i>Algérie d'hier</i>	meurtrie combattante des années 50-60 libre souffrante souveraine nation	<i>Algérie d'aujourd'hui</i>	victime de colonialisme interne prisonnière voisin inconnu chaotique, assombrie et déchirée politico-bureaucratique

Ces deux syntagmes d'apparence figée sont des créations discursives, construites et défendues par les acteurs sociaux en fonction de leur positionnement. Elles sont discutables et ne fonctionnent que dans la controverse.

Enfin, nous arrivons à un contexte qui nous permet de tester l'émergence d'une formule, tout juste à ses premiers jours de vie.

2.2.3- *L'Algérie n'est pas la Tunisie : une formule dans un contexte de mutations ?*

Dans ce titre, nous proposons une analyse des occurrences faisant écho à un moment discursif très présent et actuel ces quatre dernières années. Il s'agit du « printemps arabe »⁷⁵ tel qu'il a été nommé dans le discours social. Le printemps arabe désigne les révolutions qui se sont éclatées dans le monde arabe, en l'occurrence dans les pays arabes tels que la Tunisie, la Libye, l'Égypte et la Syrie. Les révolutions arabes sont considérées comme un substrat événementiel très important où l'évènement est directement traduit en discours. Ce substrat a vu la prolifération de plusieurs écrits et a permis de conserver des énoncés chargés de positionnement, d'idéologie et de politique.

Ces révolutions ont voulu agir par rapport à la nature du gouvernement exercé dans ces pays, qualifié de dictateur. Plusieurs régimes ont été renversés à la lumière de la Tunisie en février 2011, de la Libye en fin 2012 et l'Égypte qui a vécu deux crises au sein de la même révolution : H. Moubarak qui quitte le Pouvoir en février

⁷⁵ - Nous employons délibérément cette dénomination qui peut être synonyme de révolte arabe, révolution arabe, mouvement de révolte arabe...

2011 et le coup d'état dirigé par l'armée de El Sissi au Président successeur M. Morsi, en été 2013, alors que la Syrie vit toujours dans la guerre.

Dans ce qui suit, nous gardons en tête l'objectif du chapitre qui consiste à analyser discursivement le nom de pays *Algérie* et à en extraire les critères inhérents à la formule et également élire des énoncés formulaires. Dans notre corpus, nous trouvons des fragments qui désignent et qualifient une éventuelle révolution arabe en Algérie, des moments discursifs fortement mobilisés et commentés tels que « l'affaire Kadhafi » et la position de l'Algérie quant à l'accueil de sa famille. Enfin, nous avons dans ce sens peut-être réussi à dégager des énoncés qui peuvent être qualifiés de formule de par les différents critères qu'ils remplissent et ce, par rapport à ce contexte précisément.

Nous commençons l'analyse par un énoncé qui propose une désignation par date du contexte d'une pré ou pseudo-révolution arabe en Algérie :

*71- **Algérie-emeutes-fevrier-2011.** Algérie: la rente pétrolière... L'Algérie est le 15^{ème} producteur mondial de pétrole, les hydrocarbures représentant 98 % de ses exportations. (TV5 monde, 03/03/11).*

Dans cet énoncé, la source énonciative n'a pas explicité la marque de l'héméronyme février 2011. Nous entendons par héméronyme des dates qui renvoient à des événements connus et reconnus dans un espace particulier. (L. Calabrese-Steimberg, 2009, en ligne n.p.). L'année 2011 est une date à fonction événementielle qui active la mémoire discursive en conservant les coordonnées temporelles concernant un événement. La date en tant qu'unité d'un déjà-dit qui abrite de l'histoire, des positionnements et des rappels mémoriels est selon A. Krieg-Planque une catégorie de lieu discursif considéré alors comme la trame lexico-discursive de la formule (2009a, 2003). En fait, le contexte algérien se rappelle cette date parce qu'elle coïncide avec un large mouvement de protestation, de grèves et de marches pacifiques dans plusieurs wilayas du pays en réaction à la hausse des prix des produits de consommation de base. L'énoncé *Algérie-émeute-février 2011* construit le sens de l'événement qui s'est produit à cette époque. Le terme *émeutes* introduit à lui seul une certaine interprétation du contexte parce que nous aurions pu parler de marches, protestations, révoltes... Nous pensons qu'il est possible de parler

de « désignant évènementiel » dans le sens où la date de 2011 stocke « les coordonnées de l'évènement grâce à la mémoire discursive⁷⁶ » de la communauté linguistique en question (L. Calabrese-Steimberg, *op.cit.*). L'association entre une dénomination dans le discours et un évènement qui arrive en dehors du discours aide à construire des noms propres, des désignants évènementiels dans le sens où cette construction opère une référence directe avec l'évènement. Pour notre part, *février 2011*, pris dans notre contexte et même s'il n'apparaît pas devant le nom de pays *Algérie*, fonctionne comme un mot-évènement c'est-à-dire faisant partie de ces « mots et expressions qui finissent par devenir le 'nom' de ces évènements » (S. Moirand, 2007 : 56).

Nous restons toujours dans le contexte de 2011 et autour des moments discursifs ayant circulé dans le discours médiatique à cette époque, nous parlons du régime libyen de M. Kadhafi qui a été déchu par une révolution sanglante :

72-Affaire de la famille Kadhafi. *Alger et Tripoli trouvent un terrain d'entente...« Nous comprenons la position humanitaire de l'Algérie pour héberger la famille Kadhafi, surtout les femmes et les enfants. Et nous sommes convaincus que l'Algérie ne donnera pas refuge à ceux qui peuvent constituer un danger pour la sécurité de la Libye. « L'Algérie va contribuer à l'entraînement des forces sécurité libyenne sur son territoire et en Libye.... L'Algérie va nous aider là aussi puisque nous n'avons pas encore de corps de gardes-frontières et de sûreté nationale (TSA, 16/04/12)*

73- L'Algérie met le doigt dans l'engrenage libyen. *(Réaction à l'article "Affaire de la famille Kadhafi. Alger et Tripoli trouvent un terrain d'entente" par sur TSA, 16/04/12)*

Ces énoncés traduisent en discours un évènement, ils construisent ainsi le sens de cet évènement :

- *l'affaire de la famille Kadhafi et l'engrenage libyen* : dénominations données à l'évènement ;
- *l'engrenage* : porte un sens péjoratif, renseignement sur la prise de position du locuteur face à la position de l'Algérie dans cette affaire;

⁷⁶ - Pour mémoire discursive, nous nous soucrivons au sens qu'en donne J-J. Courtine : « l'existence historique de l'énoncé au sein de pratiques discursive... » (1981 : 53).

- *l'affaire* : renvoie à une dénomination choisie dans le paradigme des désignations pour désigner la portée de cette situation tout en spécifiant la nature de cet épisode ;
- *l'Algérie ne donnera pas refuge, va nous aider, mets le doigt dans l'engrenage* : prédicats verbaux montrant un usage personnifié du nom de pays *Algérie*.

En effet, en 2011, une révolution éclate en Libye : le peuple s'élève contre la dictature du Président M. Kadhafi et décide de faire tomber cette dictature. À la fin de la même année, le régime est renversé et M. Kadhafi est tué par les forces de l'opposition qui ont mené la révolution. Sa famille, en l'occurrence son épouse et sa fille et quelques autres membres se réfugient en Algérie. Cette dernière hésite mais décide enfin de venir en aide aux femmes et aux enfants Kadhafi. Ils seront hébergés dans le Sud algérien. En faire une *affaire*, c'est dire que le discours a façonné le déplacement de cette famille de la Libye vers l'Algérie en un événement. C'est un épisode qui suscite la polémique. Il en ressort que les constructions faites autour du vocable *Algérie* réactivent le sens de cet événement tel qu'il a été vécu.

Notre corpus est aussi témoin de quelques syntagmes renvoyant au contexte des révolutions arabes, ou plutôt à une « révolution arabe algérienne » :

74- ***L'Algérie marchera-t-elle pour la démocratie ?... Pour Karim Tabbou, « en Tunisie et en Egypte, c'est le peuple qui a convoqué la classe politique. En Algérie, c'est la classe politique qui veut convoquer le peuple ».*** (*Le monde diplomatique*, 17/2/11)

75- ***Les positions honteuses de l'Algérie. Libye, Tunisie, Egypte, islam en France... Au moment où tout le monde s'attendait à ce qu'Alger s'aligne sur les points de vue des autres pays arabes pour sauver la population libyenne d'un massacre en règle, l'Algérie s'est alliée avec la Syrie, pays où il n'existe aucune démocratie... La diplomatie algérienne est restée muette. L'Algérie n'a apporté aucun soutien clair aux révoltes des populations tunisienne et égyptienne...*** (TSA, 14/03/11)

76- *Franchement, si c'est elle qui doit interviewer Boutef il en ressortira aucune question sérieuse, relisez ses papiers, au début de 2011 on sentait une envie*

folle chez elle de **voir l'Algérie s'embraser dans la "révolution"**. Tous le média français ont participé à donner une **image négative de l'Algérie**, ils sont rares les journalistes qui connaissent l'évolution du pays, sa jeunesse, ses artistes, etc (réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", publié sur TSA, 03/07/12)

77- VALCOURT, ÉTATS-UNIS, Bon moi, j'ai fait le simple remarque que **l'Algérie n'était pas du coup frappée par le printemps arabe**. Je ne sais pas si en déduire que ce soit bon ou pas. (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 20/03/12)

78- **L'Algérie cherche son mouvement**. Après les embrasements tunisiens et égyptiens, **chacun guette l'Algérie avec inquiétude ou impatience**. (TV5 monde, 11/02/11)

79- L'opinion publique se demande pour quelle raison quelques membres de la CNCD, qui ont approuvé la marche à Alger tous les samedis et le changement de régime, ont rejoint une semaine après ceux qui veulent un changement dans le régime et par le régime... **'Algérie des clans du pouvoir doit céder le pas à l'Algérie des citoyens et des citoyennes...** Ceux que vous voulez singer aveuglement **(les égyptiens et les tunisiens) ont pourtant réussi à faire sauter ce verrou.... ce qui arrivera bientôt en Algérie (...)** si les néo-harkis continuent dans leur obstination à ne rien céder, ou plutôt rendre ce qu'ils ont volé. (Forum Algérie dz, 19/03/11)

Les énonciateurs sont dubitatifs : y aurait-il ou non une révolution arabe en Algérie? La marche de l'énoncé 74 a bien évidemment un sens métaphorique : l'Algérie devait organiser des marches et des manifestations pour s'exprimer contre le Pouvoir en place. Il y a un sens symbolique qui renégocie le sens littéral de l'énoncé. Manifester fait alors garantir la démocratie ! Ce sera un topos de la formation discursive du progrès⁷⁷ si nous considérons qu'une telle révolution garantirait le progrès.

Nous remarquons à travers ces énoncés l'utilisation de quelques topoï qui renvoient aux différentes révolutions arabes que le monde a connues. Nous rappelons que les

⁷⁷ - Nous nous référons à F. Dufour (2005) qui parle de topos d'une formation discursive particulière (coloniale et celle du progrès en l'occurrence) pour désigner des isotopies renvoyant à ces formations actualisées dans le discours.

topoï sont considérés comme des lieux communs qui font circuler un sens pour caractériser un objet ou une époque. Ainsi, nous faisons une lecture de ces topoï à travers les occurrences soulignées en gras :

- *l'Algérie **marchera-elle**, l'Algérie **n'a apporté**, voir l'Algérie **s'embraser**, l'Algérie n'était pas du coup **frappée par le printemps arabe***: constructions verbales renseignant sur la réalité algérienne dans le contexte de mutation du monde arabe ;
- ***honteuses***: position du locuteur face au non-engagement de l'Algérie ;
- ***inquiétude*** : qui accompagne l'engagement dans la révolution et paradoxalement ***impatience*** de voir le pays défendre sa démocratie.
- ***l'Algérie cherche son mouvement*** : elle est divisée en pro et anti révolution ;
- ***révolution arabe : c'est le peuple qui convoque la classe politique/ en Algérie, c'est la classe politique qui veut convoquer le peuple*** : comparaison entre une pseudo-révolution en Algérie et les autres révolutions, le peuple algérien ne pourra pas décider alors de mettre fin à une dictature ;
- ***l'Algérie des clans du pouvoir doit céder le pas à l'Algérie des citoyens et des citoyennes*** : pour faire « une révolution algérienne », le peuple doit être souverain.

L'apparition de ces occurrences est expliquée par le contexte extralinguistique. En effet, la hausse des prix en janvier-février 2011 serait considérée comme une provocation de la révolte des citoyens. Les émeutes déclenchées ont été efficacement contenues par les forces de l'ordre. Pour les uns, le pays ne doit pas *s'embraser* dans une révolution sans issue et qui ferait la joie des pays ennemis (exemple 76) parce que le peuple algérien ne veut plus revivre l'instabilité et le chaos des années 90. Les autres marquent une réserve et une condition : si le Pouvoir en place, désigné ici par les *néo-harkis*, décide de continuer dans la gouvernance, le destin sera sans doute le déclenchement d'une révolution qui fera *sauter ce verrou* (exemple 79).

Après ce doute, une formule vint. Nous repérons dans le corpus une formule qui traduit la position de l'Algérie face à ces mouvements de révolte :

80- Dans son message à ses militants et aux Algériens, le leader charismatique du FFS évoque les révoltes démocratiques qui secouent le monde arabe. **Pour lui, l'Algérie « ne fait pas exception »**. Mais Hocine Aït Ahmed, (...) estime que « faire partie du mouvement de l'Histoire ne signifie pas copier mécaniquement ce qui se passe chez les voisins... (Réaction à l'article Aït Ahmed : "L'Algérie ne fait pas exception", paru sur La Tribune, 19/03/11)

Dans le même sillage, et pour parler d'une éventuelle révolution en Algérie, l'énoncé 80 utilise une expression guillemetée qui peut signifier un « dire à distance » qui vient de l'autre et qui renvoie à un extérieur discursif :

- l'expression ***l'Algérie ne fait pas exception*** n'appartient pas au locuteur mais elle est empruntée à la communauté, aux discours qui y circulent en l'occurrence au représentant de l'opposition en Algérie, H. Aït Ahmend, entre autres;
- le modalisateur *pour lui* introduit une modalisation en discours second⁷⁸ : le locuteur incorpore un discours cité et signifie qu'il n'est pas le responsable de l'énoncé mis entre guillemets, il exprime ainsi un autre point de vue que le sien (D. Maingeneau, 2012b: 156);
- ***l'Algérie ne fait pas exception*** est donc un îlot textuel parce que le syntagme souligné est attribué à l'énonciateur qui l'a proféré mais le locuteur l'utilise tout en précisant ce recours au discours autre.

Cet énonciateur reprend une expression qui caractérise l'état et le jugement de cet état de l'Algérie face aux révolutions arabes. Les guillemets classent l'énoncé dans l'hétérogénéité montrée dans le discours (J. Authier-Revuz, 1984) parce que l'Autre est présent dans ce discours. Pour A. Krieg-Planque, les guillemets sont un des moyens qui traduisent le fonctionnement d'une formule en tant qu'évènement de discours, Ce sont des

marques *d'opacification*, c'est-à-dire, (...), des opérations linguistiques par lesquelles les énonciateurs mettent à distance le(s) mot(s) qu'ils utilisent, mettent en question le « qui va de soi » de la parole ou de la langue, altèrent le caractère transparent du signe. Ces opérations d'opacification vont de l'autonymie ou du

⁷⁸ - Terme emprunté à J-Authier-Revuz, *l'information grammaticale*, n°55, 1992, p. 39.

« simple » guillemetage aux gloses de modalisation autonymique les plus diverses » (1996a: 110, c'est l'auteure qui souligne).

Ce qui est important à retenir c'est que cette expression mise entre guillemets a effectivement circulé au niveau du discours social de l'époque mais continue toujours à circuler compte tenu du contexte de ces révolutions qui reste pertinemment significatif sur la scène internationale :

- *l'Algérie ne fait pas exception* est une catégorisation au sein de laquelle il est aisé de lire un autre énoncé, un énoncé qui lui répond ou l'anticipe : **l'Algérie fait exception** ;
- **l'Algérie fait exception** parce qu'elle n'est pas comme les autres pays arabes, c'est un pays démocratique et stable.

Cette remarque concernant la dimension dialogique de cette expression va nous conduire à analyser d'autres exemples qui pourraient conforter cette hypothèse :

81- *L'Algérie n'est pas entrée dans un scénario tunisien ou égyptien, d'un peuple uni contre un régime. Mais dans celui d'une **rébellion anarchique** en ordre dispersé, matérialiste, plus intéressée par les dilapidations de la rente que par des idéaux politiques. (Le Matin Algérie, 07/03/11).*

82- SAÏD SADI: « La déflagration sera plus grave en Algérie »... *En s'immolant le 17 décembre 2010, le jeune vendeur ambulant Mohamed Bouazizi a déclenché une révolution qui a mis fin aux 24 ans de règne de Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie. On oublie qu'il a été imité par plusieurs compatriotes, mais aussi par près d'une vingtaine d'Algériens vivant le même genre de situation désespérée, à la même époque. Le statu quo est absolument intenable. «**L'abcès dans la région, c'est l'Algérie, ce n'est même pas la Libye**», a affirmé Saïd Sadi...«**Lorsque ça va dégringoler en Algérie — je ne le souhaite pas —, la déflagration sera beaucoup plus grave que ce qui s'est passé en Tunisie, en Égypte et probablement aussi en Libye.** La cohésion nationale peut éclater sous l'effet de puissances tribales de régionalismes. [...] Si l'Algérie se déstabilise, vous imaginez ce qui peut se passer dans la région sahélo-saharienne.» ...«D'innombrables fois, ils ont dit: "**Alger n'est pas Tunis, ni Le Caire, ni Damas, ni Sanaa, ni Tripoli.**"». C'est un [régime] des plus instables (Forum : Algérie.com, 02/12/12).*

83- *Sofiane est une nouvelle victime du mal vivre en Algérie. Il a 25 ans et il a «tenté de s'immoler ». C'est la formule qu'emploie la presse, désormais : « tenté de s'immoler »... Mettre le feu à son corps est devenue la nouvelle manière en Algérie de désespérer de l'avenir en prenant le monde à témoin grâce aux téléphones portables des témoins abasourdis qui partageront leur prise du jour sur internet.... Donnant ainsi raison aux serviteurs du régime qui répètent comme on se rassure : « L'Algérie n'est pas la Tunisie » (TV5 monde, 12/02/11)*

84- *MOURIR, UNE AUTRE MANIÈRE DE FUIR Et, c'est vrai l'Algérie n'est pas la Tunisie, non pas, contrairement à ce que leur propagande veut faire croire, parce qu'il fait bon vivre dans ce pays, mais parce que les flammes de l'enfer nous sont devenues tellement familières qu'elles relèvent du fait divers. (TV5 monde, 12/02/11)*

Prudemment et en s'inscrivant dans le contexte actuel (début 2011 avec les révolutions arabes et jusqu'à maintenant), nous disons que le segment *l'Algérie n'est pas la Tunisie, ni la Libye, ni l'Égypte* sous cette forme linguistique ou sous d'autres variantes⁷⁹ annonce l'avènement d'une formule dans le discours tenu sur l'Algérie à cette période. C'est un énoncé dialogique qui traduit un point de vue social particulier sur la question. Justement, la nature de ce discours sur lequel s'appuiera cette formule est celui des révolutions arabes et même encore celui qui prend pour objet la démocratie, le Pouvoir et l'avenir de l'Algérie.

Nous pensons donc aux patrons suivants :

- **Algérie+ négation+ nom de pays :** { *Alger n'est pas Tunis, ni le Caire, ni Damas...,*
L'Algérie n'est pas la Tunisie,
- ***l'Algérie +(ne pas) faire exception ;***

⁷⁹ - Dans ce cas, nous pouvons parler du terme de patron, emprunté à la linguistique de corpus et au traitement automatique des langues et défini comme « moule syntaxique avec une combinatoire lexicale plus ou moins restreinte. Les patrons peuvent être de l'ordre du syntagme ou de la proposition (patron syntaxique), voire avoir un empan inter-propositionnel (patron séquentiel). Ils peuvent comporter des places qui ne sont pas toujours toutes actualisées. Nous posons l'existence d'un continuum entre des séquences très figées et d'autres qui le sont moins. Le moindre degré de figement est représenté par des associations notionnelles », E. NÉE, F. SITRI, et M. VENIARD, 2014 : 2116.

- **les autres variantes :** *en Algérie c'est plus grave que ce qui s'est passé en Tunisie, L'Algérie n'est pas entrée dans un scénario tunisien ou égyptien*

En effet, *l'Algérie n'est pas la Tunisie, ni la Libye, ni l'Égypte*⁸⁰... repose sur un ensemble de discours qui nous permet de vérifier les critères inhérents à la formule. Nous pensons que le figement au plan formel est le premier critère que nous pouvons démontrer parce que les cinq énoncés de 81-84 utilisent la même phrase ou une de ses variantes. C'est ce qui nous permet de déduire que la forme de cette expression est maintenue au niveau du discours. Cette forme stable assure à cette expression une mise en circulation et un sens commun: nous reconnaissons l'objet de cette expression et nous déduisons ainsi le discours qui la sous-tend. Ce sont donc les critères de discursivité et de référent social qui peuvent être ici confirmés. Nous insistons sur la notion de patron qui permet de voir une structure avec des segments figés qui peuvent varier dans un paradigme particulier, en l'occurrence ici les différents toponymes choisis *ni la Tunisie, ni la Libye, ni l'Égypte*. Venons-en au critère polémique et qui plus est très important. En fait, cette expression fait opposer les avis :

- ceux qui sont d'accord pour dire que l'Algérie ne ressemble pas aux pays arabes en révolution croient qu'il y a une dictature camouflée que le peuple ne peut/ne veut pas dénoncer ;
- ceux qui sont d'accord mais ils croient à une hypocrisie du peuple algérien ;
- ceux qui ne sont pas d'accord et dénoncent cette différence avec les peuples ayant choisi la rue pour ébranler les Pouvoirs dictateurs ;
- ceux qui sont d'accord et croient réellement que l'Algérie est loin d'être une dictature et ne souhaitent pas revivre la tragédie des années 90.

Les énoncés ici sélectionnés portent les enjeux idéologique et politique de cette expression. Ils reflètent et construisent le sens de ce syntagme dans le débat

⁸⁰ - Ces trois pays étant les plus représentatifs des pays arabes ayant mené une révolution. Nous avons choisi cette phrase comme modèle parce qu'elle est la plus utilisée.

public. L'énoncé 81 utilise une négation, considérée comme un marqueur dialogique, pour ajuster et corriger le sens de cette expression. Pour ce locuteur, l'Algérie n'est pas en révolution préparée et menée par le peuple mais préfère se révolter d'une manière *anarchique*. Elle mène non pas une révolution mais une *rébellion*. Le choix des lexèmes est important. Les idéaux défendus par ces peuples arabes ne sont pas transposables sur le peuple algérien. Il est aisé d'imaginer le sens péjoratif collé à cette formule qui, loin de confirmer la démocratie de l'Algérie la met en doute. *L'Algérie n'est pas la Tunisie...* parce que l'Algérie ne défend pas les mêmes principes.

L'énoncé 82 assimile l'Algérie à un *abcès* et promet le cas échéant une *déflagration plus grave* sachant que ce discours rapporté est affilié à un opposant au Pouvoir en Algérie, M. Saïd Saadi ancien Président du parti RCD⁸¹. Ce dernier a activement appelé aux marches du samedi dans la capitale en 2011 jusqu'à l'apparition de l'expression « Saïd samedi » sur les réseaux sociaux. Pour lui, notre formule ne s'applique réellement pas à l'Algérie mais elle est pensée dans un sens contraire parce que l'Algérie est un régime plus dictateur que les régimes de ces pays. *L'Algérie n'est pas la Tunisie...* parce que l'Algérie est plus instable.

L'énoncé 83 refuse cette comparaison parce que l'Algérie n'a pas *les mêmes facteurs structurels* que les autres pays arabes : ce n'est pas une dictature, il n'y a pas d'injustice, la démocratie est exercée, le peuple ne veut pas être plus libre ? Il est difficile de trouver une réponse et surtout de comprendre le sens de *facteurs structurels* dont il est question dans le passage et qui empêchent l'Algérie de se révolter. Dans le contexte textuel de l'ensemble de l'article d'où est extrait cet exemple, nous avons compris que *l'Algérie n'est pas la Tunisie...* parce que l'Algérie est bloquée psychologiquement et ne veut plus vivre la guerre et l'instabilité de la décennie noire.

Les énoncés 83 et 84 usent d'une ironie en comparant l'Algérie aux pays arabes en révolution. Ils dénoncent le fait de ne pas considérer justement l'Algérie comme la Tunisie. A partir des expressions *tenter de s'immoler* et *contrairement à ce que leur propagande veut faire croire, parce qu'il fait bon vivre dans ce pays*, les

⁸¹ - Rassemblement pour la Culture et la Démocratie.

deux locuteurs se basent sur ce discours pour dire que l'Algérie doit être comme les autres pays arabes. S'immoler n'est pas la solution mais cela a conduit à mettre fin aux régimes les plus tenaces dans le monde arabe. Ne pas faire la révolution ce n'est pas parce que l'Algérie ne vit pas dans la dictature. Nous rappelons que l'expression *tenter de s'immoler* décrit ce qui s'est passé en Tunisie quand le jeune vendeur ambulant Mohamed el Bouazizi s'est immolé et est mort de ses blessures en janvier 2011. Cet incident avait déclenché la révolution tunisienne. Nous l'aurons remarqué dans l'énoncé 83 :

- la formule « *L'Algérie n'est pas la Tunisie* » est introduite d'une manière stéréotypique avec les guillemets ;
- le segment *donnant ainsi raison aux serviteurs du régime qui répètent comme on se rassure* : une modalisation autonymique qui renvoie au dialogisme interdiscursif dans lequel apparaît une non coïncidence du discours à lui-même (J. Authier-Revuz; 1995) ;
- les *serviteurs du régime* : c'est le Pouvoir, le discours de l'Algérie officielle ;
- *l'Algérie n'est pas la Tunisie...serait-ce une langue de bois*⁸², une tromperie que l'Algérie utilise pour calmer les esprits et contenir la colère ?

Nous pensons que les enjeux qui se cachent derrière les formules *l'Algérie ne fait pas exception* et *l'Algérie n'est pas la Tunisie...* renvoient à toutes les significations socio-politiques qui ont fait de l'Algérie une exception du monde arabe en matière de révolution. Les formules condensent en elles la position de l'Algérie face à ces révolutions, la situation algérienne actuelle et le comportement du Pouvoir, de l'Algérie officielle envers ces revendications. Nous avons également une instabilité du référent, que signifie cette formule pour les acteurs sociaux ? Existence, absence de démocratie ou volonté d'échapper à une autre déstabilisation de la sécurité ... ?

⁸² - Pour désigner « un langage stéréotypé, propre à la propagande politique, une manière rigide de s'exprimer qui use de clichés, de formules et de slogans et reflète une position dogmatique sans rapport avec la réalité vécue » (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002 : 335).

Les deux exemples ci-dessous reprennent en écho l'hypothèse que nous venons de dégager dans les énoncés précédents concernant la formule *l'Algérie n'est pas la Tunisie*...

85- l'Algérie est le seul pays réellement libre et démocratique de tout le monde

Arabe!!!! (Réaction à l'article "Les portes de la prison "Algérie" s'épaississent" paru sur TV5 monde, 18/11/11)

86- l'Algérie est une dictature, (...) comme la Tunisie, comme l'Égypte, comme

tous les autres pays Arabe, ils sont tous dirigés par des dictatures. (Réaction à l'article "Alger critique le rapport de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression en Algérie", paru sur TSA, 28/06/12)

Nous pouvons peut-être dire qu'à travers ces deux énoncés se dessine une dichotomie, une opposition qui qualifie l'Algérie. Nous avons ici une explication et une justification à cette exception de l'Algérie du printemps arabe. Dans l'énoncé 85, l'accent est mis sur une qualification qui restreint l'objet décrit : *l'Algérie est le seul pays démocratique*. C'est pour cette raison que ce pays ne se révolte pas. Alors, notre formule *l'Algérie n'est pas la Tunisie* trouve un fonctionnement pertinent: la perte de la démocratie et de la liberté tant recherchées dans ces pays arabes ne se pose pas en Algérie. Par contre, l'exemple 86 affirme que *l'Algérie est une dictature* et la formule en question ne fonctionne pas, au contraire. Nous voyons clairement que la polémique autour de cette expression existe réellement dans notre contexte. Elle négocie le sens de cette formule qui n'est pas acceptée par tous, déjoue les principes et les idéaux qui se cachent derrière, engage un positionnement : c'est soit être partisan d'une Algérie démocratique, donc *l'Algérie n'est pas la Tunisie*, ou d'une Algérie dictature donc *l'Algérie ne fait pas exception*.

En d'autres termes :

- *l'Algérie n'est pas la Tunisie, l'Algérie fait exception $\approx$ l'Algérie n'est pas une dictature, il est le seul pays démocratique ;*
- *l'Algérie ne fait pas exception $\approx$ l'Algérie est une dictature*

Nous remarquons que la formule *l'Algérie n'est pas la Tunisie* s'installe dans le discours trois ans après le début de la première des révolutions arabes,

déclenchée en Tunisie. *L'Algérie ne fait pas exception* renseigne sur l'engagement de l'Algérie dans ce printemps arabe. À travers des variantes inscrites dans les différents patrons possibles, ces deux formules portent la réflexion et la position de ce pays envers le soulèvement contre la dictature. Durant ces années et même dans notre contexte actuel, *l'Algérie cherche son mouvement* et ces formules circulent dans l'espace public et donne ainsi l'occasion d'évoquer la question de la démocratie des pays arabes révoltés.

Conclusion partielle 1

Qu'en est-il de la formule ? Dans ce chapitre nous avons posé la question suivante : le nom de pays, tel qu'il est employé dans le discours avec d'autres unités nous a-t-il permis de vérifier les critères de la formule qui est l'objet de notre travail ? En fait, la question ne se poserait pas de cette façon. Nous devons comprendre que les formules que nous cherchons dans nos discours doivent s'articuler autour du nom propre de pays *Algérie*, c'est pour cette raison que nous avons voulu, et trouvé judicieux, de nous intéresser à la partie immuable de ces syntagmes qui est *Algérie*. Cet invariant est une catégorie du nom propre. C'est un nom de pays qui possède un fonctionnement linguistique et discursif intéressant à observer. Ce chapitre ne revient pas sur les différentes approches du nom de pays ou ses différents emplois et valeurs en langue et en discours mais se base sur ce nom de pays pour faire sortir la nature du discours qui le porte. Il se trouve que le nom de pays *Algérie* est inséré dans des séquences qui (r)appellent des énoncés-formules. Nous nous expliquons en disant que les quatre critères de la formule, le figement, le caractère discursif, le référent social et la polémique peuvent s'appliquer sur des énoncés articulés sur un nom de pays. Nous avons voulu suivre une démarche précise : vérifier d'abord ce que le nom de pays *Algérie* pouvait « faire » dans le discours, ensuite étudier les séquences dans lesquelles il s'insère, des séquences-formule évidemment.

Dans ce chapitre, nous avons défini le nom propre en général et avons mis la lumière sur le sens du nom de pays. Nous avons insisté sur le fait que le nom de pays *Algérie* allait être étudié discursivement. C'est l'image de *Algérie* dans le discours qui nous intéresse le plus. Nous avons donc commencé notre analyse en prenant le vocable *Algérie* dans ce que nous avons nommé un processus d'avant-la-formule. C'est-à-dire que ce vocable est pris dans des syntagmes qui n'étaient pas supposés être des formules avant l'analyse afin d'observer les associations que les éléments de ces syntagmes entretenaient et quelles associations pouvaient être significatives.

Notre corpus nous a proposé un large éventail d'occurrences portant le vocable *Algérie*. Il nous a fallu faire une sélection pour choisir les associations qui ont un sens, qui donnent au discours une portée idéologique et sociale. Nous voulons dire que ce ne sont pas toutes les expressions avec *Algérie* qui peuvent être des syntagmes formulaires.

Pour ce faire, nous avons suivi le corpus et dégagé grossièrement deux configurations de ce nom de pays. La première s'articule autour du statut de *Algérie* dans le discours et nous avons voulu savoir ce qui sous-tendait ce vocable. Le titre introductif recense les différentes constructions discursives rencontrées dans le corpus : qu'est-ce que nous disons et qu'est-ce que nous employons lorsque nous parlons de l'Algérie ? Nous avons ensuite proposé d'étudier ce nom de pays en tant que définition d'un état (État). Les deux titres traités dans cette section qui tournent autour de *l'Algérie c'est l'Algérie indépendante* et *Vive l'Algérie* ont montré que ces associations lexicales et syntaxiques cachent des enjeux, des événements, des positionnements idéologiques à l'œuvre dans cet espace social. *Algérie indépendante* et *vive l'Algérie* ne sont plus des expressions mais des faits, des affirmations, des états d'un État, c'est le devenir d'un État.

La deuxième configuration du nom de pays étudiée dans ce chapitre revient sur le sens symbolique attribué à *Algérie* en se détachant de son sens locatif. Ce titre a donné naissance à quatre sous titres qui ont essayé de savoir « ce qui se passe » derrière *Algérie*. Nous avons alors abouti au procédé de figement et de défigement

qui atteint les associations faites autour du vocable *Algérie*. Ce figement nous a permis de suivre le parcours de quelques séquences et d'en dégager le fonctionnement. Se profilent alors des slogans et des mots d'ordre qui ont sillonné et sillonnent encore le discours porté sur l'Algérie. Le corpus nous a offert aussi une dichotomie intéressante à construire dans/avec le discours autour de *l'Algérie d'hier/l'Algérie d'aujourd'hui*. Les expressions et les qualifications utilisées dans le discours nous ont permis de (re)connaître deux Algérie, une stigmatisée de positive et l'autre l'est moins.

À travers ce sens symbolique, nous avons aussi réussi à mettre en place deux expressions que nous qualifions prudemment de formule dans un contexte particulier, celui des révolutions arabes. Nous avons étudié les expressions *l'Algérie n'est pas la Tunisie...* et *l'Algérie ne fait pas exception* ou leurs différentes variantes. Nous pensons avoir rempli les critères de la formule : figement et discursivité parce qu'elles sont dans le discours sous la même forme ou définies à l'intérieur d'un même patron, référent social parce qu'elles sont reconnues par tout le monde qui leur donne sens et existence. Et surtout polémiques parce qu'elles comptent des partisans et des opposants dans le contexte algérien et sont souvent remises en cause ou reçoivent des réajustements de sens. Nous avons compris à l'issue de ce chapitre que *l'Algérie* n'est plus le vocable spatio-territorial mais un État, une nation, un ensemble de croyances, un mode de pensée, un exercice de la démocratie. Bref, des Algérie dans une Algérie.

Nous remarquons que les titres de ce chapitre sur le nom de pays dans le discours reprennent, par hasard peut-être, le procès de la formule. En effet, nous avons attesté du figement qui caractérise les expressions construites autour de *Algérie*. Nous avons aussi dégagé des qualifications, au plan discursif, qui définissent ce vocable et avons également travaillé à plusieurs reprises le caractère polémique qui sous-tend le discours porteur de ce vocable.

Avons-nous touché la formule ? La réponse est à chercher dans les quatre critères auxquels la formule doit répondre. Selon A. Krieg-Planque, la structure d'un nom employé avec un qualificatif est une dénomination qui pourrait faire l'objet d'un énoncé-formule si les critères sont réunis. Effectivement, le figement observé

dans les syntagmes étudiés dans ce chapitre permet de les faire circuler dans l'espace public algérien d'autant plus que le contexte extralinguistique, c'est-à-dire le cinquantenaire, la décennie noire et les révolutions arabes, favorise et accueille aisément l'emploi de ces associations. De plus, les structures les plus saillantes comme *Algérie indépendante*, *vive l'Algérie*, *l'Algérie n'est pas la Tunisie*...constituent un référent social pour tous, signifient et fonctionnent dans la polémique et la divergence. Il faudra signaler que ces syntagmes circulent d'un contexte à un autre tout en opérant un sens différent en fonction des éléments constituant ce contexte. *L'Algérie n'est pas la Tunisie* trouverait sa pertinence au moment des révolutions arabes pour expliquer la position de ce pays envers ces événements. Nous pensons par contre que les autres syntagmes circulent dans tout contexte relatif à l'Algérie, mais ayant peut-être des connotations différentes, ils renvoient à un objectif (*Algérie indépendante*) et un principe que l'Être algérien défend (*vive l'Algérie*).

Nous voulons que la conclusion de ce chapitre soit une ouverture pour le chapitre suivant dans le sens où la problématique que nous avons posée pour étudier le nom de pays sert à définir et à cadrer la problématique de la formule, objet de notre travail. Nous nous posons les questions suivantes :

- Comment montrer le fonctionnement de la polémique inhérente aux associations lexicales définies comme formules ?
- Quel(s) contexte(s) permet(tent) de vérifier le caractère polémique des formules trouvées ?

Le caractère polémique est le critère le plus difficile et le plus important à identifier lorsqu'il s'agit de travailler sur des énoncés-formule. Partant de cela, nous voulons confronter et rivaliser des syntagmes susceptibles de fonctionner comme des formules, ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 4:
Polémique et émergence des formules
avec *Algérie/Algériens*

« Les données du langage n'existent que par leurs différences, elles ne valent que par leurs oppositions. On peut contempler un caillou en soi, tout en le rangeant dans la série des minéraux. Tandis qu'un mot, à lui seul, ne signifie absolument rien. Il n'est que par opposition, par 'vicinité' ou par différenciation avec un autre, un son par rapport à un autre son, et ainsi de suite »⁸³.

Introduction

Le chapitre sur le nom de pays est proposé pour préparer l'avènement de la formule dans notre travail. Les différentes analyses ont tenté de montrer en filigrane une dimension discursive, figée des énoncés construits autour de *Algérie*. Nous avons également un référent qui, même s'il est dénoncé ou instable, continue à circuler parce que la communauté reconnaît ces expressions et accepte leur usage. Un autre élément que nous avons essayé de déceler à partir des énoncés du chapitre 3 est le rapport que ces énoncés entretiennent avec la doxa de l'espace public, les enjeux qui les sous-tendent, les problèmes qu'ils soulèvent, le dialogisme qu'ils montrent et le sens caché qu'ils dévoilent. Sans vouloir forcer les énoncés précédemment analysés à entrer dans le cadre des énoncés-formules tels qu'ils sont définis par A. Krieg-Planque, nous dirons que le chapitre sur le nom propre de pays *l'Algérie* nous a permis d'étudier des énoncés susceptibles d'être élus en formule⁸⁴. Le figement, la circulation discursive et le caractère polémique et de référent social ont été prudemment observés au niveau de ces énoncés. Nous avons essayé d'être attentive aux moindres prémices qui pouvaient nous aider à décider de ranger ou pas ces énoncés en formule.

⁸³ - BENVENISTE E., 1974 : 31

⁸⁴ - Nous pensons particulièrement à *vive l'Algérie*, *Algérie indépendante* et *l'Algérie fait/ ne fait pas exception*, *l'Algérie n'est pas la Tunisie...* qui pourraient être pris comme des patrons intégrant d'autres modèles : *Algérie libre*, *Algérie d'hier*, *Algérie d'aujourd'hui*, *Algérie musulmane*, *Vive la République*, *l'Algérie n'est pas concernée par le printemps arabe...*

Dans ce chapitre, nous allons mettre le doigt sur des énoncés dont nous avons suivi le parcours et qui dégagent un sens contradictoire et pouvant se construire en dichotomies. Notre analyse se base sur les quatre critères de la formule que nous devons repérer corrélés aux données extralinguistiques qui pourraient aider dans l'interprétation que nous donnons à ces énoncés. L'interprétation nous permet effectivement de proposer une lecture de ces discours orientée en fonction de quelques paramètres que nous spécifions au fur et à mesure. En fait, l'interprétation est « conçue comme une activité complexe qui repose sur la mise en jeu de compétences hétérogènes par le destinataire » (P. Siblot, 2005 : 77). L'interprétation est aussi un processus dialogique qui implique la présence de l'énonciateur et du récepteur du message, c'est « une partie prenante du texte et du discours, intégrée au même processus de construction que ces derniers » (G. Cislaru, F. Sitri, 2009: 102).

Notre objectif dans cette première partie de ce chapitre est d'analyser des syntagmes qui mettent l'accent sur un sens contradictoire du vocable *Algérie*. Il s'agit d'étudier les dichotomies que le discours construit autour de ce nom de pays.

Nous nous posons donc la question suivante :

- Comment apparaît le sens polémique des syntagmes comme un critère pour les classer en formules ?

Nous observons le fonctionnement des discours lorsqu'ils sont confrontés à d'autres discours, en l'occurrence contraires. Mais, pourquoi la polémique ? Pourquoi prendre uniquement des discours qui sont en dichotomie ? En fait, nous avons vu précédemment que les critères de figement/discursif et référent social sont relativement-aisément vérifiables sur les énoncés. Le critère polémique sur lequel doit reposer les énoncés-formules est à chercher dans le fonctionnement discursif mais aussi dans le contexte extralinguistique qui est justement supposé polémique. C'est le contexte, qui produit et accueille une occurrence, qui décide de sa dimension polémique et les marques de cette dernière. En termes plus précis, nous pensons que la polémique est le critère qui distingue les syntagmes formulaires des syntagmes qui ne le sont pas. En effet, la nature de quelques discours que nous cherchons à travers ces analyses nous oblige à prendre en compte des pratiques

historiquement et socialement situées dans le sens où nous remontons aux discours sources de quelques énoncés observés dans notre corpus. Le but étant de cerner les enjeux, le trajet et le devenir de quelques occurrences qui semblent intéresser notre problématique. Cette méthode qui consiste à faire des va-et-vient entre des discours actuels et ceux plus lointains dans le temps nous paraît

naturelle en analyse du discours, où l'on considère que toutes les manifestations de la parole sont à la fois liées et soumises à des invariants. Le dispositif d'énonciation (...) est en deçà de la diversité des pratiques discursives, mais il n'est accessible qu'à travers cette diversité. » (D. Maingueneau, 2012a : 9).

Le plus important pour nous est de (re)trouver des discours comportant l'expression que nous cherchons quel que soit son contexte de production.

1- La formule: construction d'un sens polémique en discours

Nous ne voulons pas reprendre ici les remarques discutées dans le troisième chapitre mais nous expliquerons notre démarche qui permet le passage du fonctionnement du nom propre à une autre unité à description linguistique et au fonctionnement discursif, en l'occurrence la notion de formule. Ce passage nous oblige à adopter une autre attitude, celle qui préconise de passer d'une vérification des critères de la formule sur un vocable qui n'est pas préalablement classé comme formule, sous réserve d'une analyse fine, à un repérage, justifié et démontré, d'énoncés formulaires, également sous réserve d'une analyse dûment conduite.

Nous avons essayé de montrer tout au long du chapitre précédent que le vocable *Algérie*, fonctionnant comme toponyme, possède à la fois une dimension spatiale, locative et socio-politique qui permettent de dégager une valeur symbolique de l'État-nation. Nous avons compris que ce toponyme reconstruit discursivement l'espace qu'il désigne en articulant des données sociales, politiques et historiques.

Nous avons vu que le vocable *Algérie* est combiné avec des constructions qualificatives, nominales ou verbales qui déterminent sa valeur référentielle. Il est soit le stéréotype de l'État-nation, soit le symbole d'un pays glorieux, soit l'ensemble de croyances et de savoirs partagés, soit le dépositaire de slogans

porteurs d'enjeux et d'idéaux. *Algérie* cesse d'être un nom appartenant à une catégorie de nom propre de pays mais il est un vocable que le discours construit pour renvoyer à des paradigmes déjà balisés dans la réalité sociale. En lisant les séquences dont nous disposons, nous avons l'impression que le discours construit le référent de *Algérie*, en témoignent les divers exemples dans lesquels nous avons rencontré des métaphores, des personnifications, de l'ironie, des adjectifs chargés d'histoire et ancrés dans la mémoire de la communauté...

L'étude du vocable *Algérie* en tant que nom propre nous a montré que son fonctionnement linguistique et discursif est tributaire de plusieurs paramètres qui le définissent en tant que tel. Ainsi, l'emploi de différentes constructions à base verbale/ nominale ou adjectivale, l'article défini/indéfini, la polyréférentialité et l'aspectualisation sont des procédés qui déterminent le fonctionnement de ce nom propre.

À travers l'intérêt que nous avons porté au nom propre *Algérie* comme un avant-la-formule⁸⁵, nous avons compris que ce nom existe de par le discours qui l'emploie. C'est le discours qui (dé)construit des associations que nous avons trouvées, qui régule et ajuste le sens des unités et qui octroie de nouvelles significations aux syntagmes étudiés. Ce rôle déterminant que nous reconnaissons au discours le place au centre de nos préoccupations dans la mesure où nous n'étudions pas des syntagmes isolés mais la circulation et le cheminement de ces derniers dans et à travers des données discursives. Ces dernières sont intimement liées au contexte de production et aux données extralinguistiques les circonscrivant.

Néanmoins, nous ne voulons pas faire une distinction entre l'étude du nom propre et l'étude de la formule dans la mesure où l'unité de base *Algérie* ne change pas de catégorie. Autrement dit, il n'y a pas dans nos réflexions *Algérie* nom propre et *Algérie* formule et nous pensons que la conclusion partielle du troisième chapitre a montré le lien entre les deux concepts. Ce que nous entendons par là c'est que le

⁸⁵ - Nous rappelons que nous nommons un avant-la-formule le fait de s'intéresser à l'invariant *Algérie* qui n'est pas considéré en soi comme une formule. C'est aussi le fait de ne pas disposer de formules préalables avant de commencer l'analyse excepté la formule *l'Algérie n'est pas la Tunisie* que nous avons définie comme formule dans le contexte des révolutions arabes et que l'analyse avait confirmée.

vocable que nous étudions est toujours un nom propre de pays mais intégré dans des constructions/syntaxmes formulaires, si toutefois l'analyse et les critères exigés le permettent. Dans ce chapitre, nous traquons directement des énoncés que nous aurons classés préalablement comme formule relativement à leur comportement en discours.

Ce que nous cherchons est moins le sens de ces énoncés, construits autour du vocable *Algérie*, que leur trajectoire et circulation dans le discours. Il faudra signaler également que les oppositions que nous proposons à travers des syntaxmes tels que *Algérie française/Algérie algérienne* ne sont pertinentes que parce que le vocable *Algérie* est intégré dans des constructions permettant ce fonctionnement dichotomique.

La formule, comme nous l'avons vu, est porteuse de rapports tumultueux ; elle est l'objet « des enjeux multiples, éventuellement contradictoires » (A. Krieg-Planque, 2010 : 7). C'est une unité qui a un écho dans l'espace social. Cette expression « choc » et « inhabituelle » réussit à créer un caractère polémique dans les séquences où elle s'insère. De ce fait, les discours porteurs de formules fonctionnent avec cette propriété de rendre le sens non pas évident et donné mais comme le résultat d'un dissensus, de heurts, en un mot, un sens controversé. Si nous parlons du discours porteur de la formule, c'est parce que cette dernière se trouve entourée de ce discours pour acquérir toute sa valeur. Et c'est dans et par le discours que les quatre critères de la formule façonnent son existence.

La polémique en soi est un concept défini par R. Amossy comme « un débat autour d'une question d'actualité, d'intérêt public, qui comporte des enjeux de société plus au moins importants dans une culture donnée. » (2014 : 51). Elle insiste pour dire que c'est « *un choc d'opinions antagonistes* » (*Op.cit.* p. 55, c'est l'auteure qui souligne). La dimension polémique se manifeste par des discours antagonistes, une opposition de discours qui conduit à les considérer comme porteurs d'enjeux contradictoires. De plus, et c'est l'unité que nous gardons tout au long de ce chapitre, cette opposition des discours fait l'objet d'une « *dichotomisation* » (c'est

R. Amossy qui souligne) qui montre que les discours pris en polémique s'excluent les uns les autres.

Nous ne voulons pas ici, comme pourrait le suggérer le titre, parler uniquement de la dimension polémique des énoncés car cela réduirait la formule à ce seul critère. Nous voulons, par contre, approcher ces énoncés par le biais de la polémique dont ils sont porteurs pour en montrer le fonctionnement. La polémique est le critère le plus important pour ce genre d'unité et qui nous permet de dégager le contraste qui s'y attache. De plus, la dichotomie que nous analyserons témoigne, dans le sens et l'usage, de cette réflexion polémique.

2- Algérie en dichotomies

2.1- Algérie française : un syntagme polémique

Le syntagme *Algérie française*⁸⁶ est une expression qui construit l'Histoire entre les deux pays. Elle a désigné l'Algérie au temps de la colonisation et constitué une revendication de la France quant à la situation politique de ce pays colonisé. Ce syntagme devait donc nous préoccuper et c'est pour cette raison que nous avons cherché dans notre corpus la réalisation de ses occurrences mais nous avons aussi cherché des sous-corpus⁸⁷ autour de *Algérie française* pour permettre des « déconstructions-réinscriptions » (D. Maldidier, J-J. Guilhbaumou, 1994 : 111) de ce syntagme dans le discours.

Avant de parler de l'histoire et de la genèse de ce syntagme, il faudra comprendre que le caractère problématique de ce dernier est d'abord relatif à sa formation au niveau syntaxique. En effet, utiliser un nom de pays (*Algérie*) avec un adjectif renvoyant à un autre pays (*France/française*) est en soi polémique pour ne pas dire illogique. Nous pensons que cette association renverrait d'emblée à une redéfinition de l'identité du pays Algérie, au statut de ses habitants ainsi qu'à sa politique de l'époque.

⁸⁶ - Nous utilisons la mention italique quand nous parlons du syntagme ou quand nous faisons un emprunt au corpus.

⁸⁷ - Nous avons collecté d'autres discours qui employaient le syntagme *Algérie française* d'où le recours à des articles parus avant le début de la collecte de notre archive.

L'Histoire nous raconte que les deux pays ont entretenu des rapports trop étroits, proches et tumultueux :

L'Algérie et la France...Le temps et la raison faisant leur œuvre, j'arrive aujourd'hui à séparer ces deux mots mais, pour peu que je me replonge dans mes souvenirs d'enfance et de jeunesse, ces noms continuent à représenter pour moi un seul et même horizon, inextricablement mêlé (G. Morin, 1998 : 257).

Avec *l'Algérie française*, s'agit-il « de décrire l'impact discursif de la mémoire » puisque le corpus s'inscrit dans un « bien commun » ? (D. Mالدیدیر, J. Guilhaumou, *Ibid.*). Nous sommes tentée de répondre par l'affirmative puisque ce syntagme est porteur de significations et d'idéologies qui le placeraient au rang des énoncés polémiques tels que les formules. En effet, *l'Algérie française* est une proclamation depuis la convention de février 1834 puis elle intègre la Constitution française de 1848. Le Général Charles de Gaulle, avant 1958, c'est-à-dire dans ses réformes, a inclus le projet de l'Algérie française. À partir de 1958, date de son arrivée au Pouvoir, ses discours maintiennent justement cette idée qui prône le rôle de la France dans la constitution de l'État algérien, c'est-à-dire une Algérie française.

Dans les écrits historiques, nous pouvons lire des affirmations telles que celles de L-A. Prévost-Paradol : « *l'Algérie est la suprême chance de la France* », l'idéologie « Algérie-française », des déclarations telles que « *La terre d'Algérie c'est notre terre. Nous y sommes chez nous. Quoi qu'on décide, les Algériens français n'en partiront pas* » (J. Chevalier, 20 août 1947 à l'Assemblée, cité dans Ch-R. Ageron, 2005 : 588). « *L'Algérie c'est la clé de voûte. Si l'Algérie française craquait, tout craquerait* » (gouverneur socialiste M-E. Naegelen, à Paris le 8 juin 1950, cité dans Ch-R. Ageron, *op.cit.*: 590). Ces affirmations corroborent l'expression *Algérie française* à l'œuvre pendant l'occupation française en Algérie et qui est reprise sous différents commentaires et usages dans d'autres contextes que nous essayerons d'élucider dans ce chapitre.

Dans les énoncés suivants, nous allons porter notre attention sur le discours qui véhicule l'expression en question. Notre analyse voudra rendre compte de la

manière dont le corpus façonne et construit ce syntagme. En parallèle, nous procéderons à l'explication des critères de la formule dont nous avons déjà parlé et que nous aurons l'occasion de reprendre au fur et à mesure que nous avançons dans l'interprétation de nos données. Nous rejoignons A. Krieg-Planque (2014, en ligne.) lorsqu'elle affirme que le but d'une étude sur les formules est de dégager en quoi il est possible d'observer un fonctionnement en formule et non le repérage ou le sens d'une formule en soi.

Nous rappelons quelques faits historiques susceptibles d'intéresser notre propos. Quatre ans après le début de la guerre de libération nationale en Algérie, soit en 1958, Ch. de Gaulle prend le Pouvoir en France et décide des commandements en Algérie. Le FLN est sous le commandement du GPRA⁸⁸ constitué au Caire, présidé par Ferhat Abbas. En 1959, Ch. de Gaulle prononce le mot d'« autodétermination » : les Algériens ont le droit à l'autodétermination qui sera proclamée par la voie d'un référendum. Il entend derrière cette décision la possibilité pour les Algériens de bâtir une Algérie algérienne assimilée et fédérée à la France.

En 1960, les négociations se mettent en place entre le GPRA et la France mais elles échouent. En 1961, les négociations avaient repris et en parallèle les partisans de l'Algérie française ont créé l'organisation armée secrète (OAS) qui avait commandité une série de tueries ayant ciblé des centaines d'Algériens.

Nous commençons notre lecture du corpus par l'un des discours qui a permis à l'expression *l'Algérie française* de fonctionner. Il s'agit de la déclaration de Ch. de Gaulle concernant le sort des Algériens. L'exemple 1 revient sur le contexte de cette époque, quand de Gaulle a parlé de l'autodétermination.

Nous sommes en 1958, de Gaulle dit :

1- *Mostaganem, merci ! Merci du fond de mon cœur, c'est-à-dire du cœur d'un homme qui sait qu'il porte une des plus lourdes responsabilités de l'Histoire. Merci, merci, d'avoir témoigné pour moi en même temps que pour la France ! **Vive Mostaganem ! Vive l'Algérie ! Vive la République ! Vive la France !** Le Général*

⁸⁸ - Gouvernement provisoire de la République algérienne.

s'éloigne du micro. La foule scande : "**Algérie française**". Le Général revient au micro et dit : "**Vive l'Algérie française** " (Discours tenu à Mostaganem, le 6 juin 1958).

À travers cet énoncé, nous remarquons que les slogans que nous avons soulignés traduisent la volonté de de Gaulle en tant que Président et premier responsable français en Algérie à l'époque et la volonté de ceux qui avaient reçu ce discours. La foule contient ici, d'après le contexte historique, les Français d'Algérie en tant que catégorie ayant voulu assimiler l'Algérie avec la France :

- *vive Mostaganem* ⁸⁹ et *vive l'Algérie* : ils renvoient à l'Algérie non en tant que pays colonisé mais en tant que pays des Français qui y vivaient ;
- *vive Mostaganem* et *vive l'Algérie* c'est vouloir dire *vive l'Algérie* qui est française ;
- *vive la République* et *vive la France* : parallèlement, ils renvoient à la même réalité, à la France métropolitaine puisque le régime commence la 5^{ème} république à la venue de de Gaulle.

Nous ne pensons pas qu'il y ait un oubli de la part de de Gaulle qui lui a vite été rappelé par la foule en proclamant *Algérie française* mais nous pensons que la fin du discours a travaillé cette expression : **Mostaganem = Algérie et Algérie = la France/ la République**. La foule, étant dubitative et voulant confirmer son vœu et être réconfortée dans ses opinions, prend l'initiative de terminer l'équation : il ne faut pas dire *l'Algérie* tout court mais il faudra que cette dernière soit française. De Gaulle reprend et dit *vive l'Algérie française*. Ici, *l'Algérie* est donc obligatoirement et conformément aux données historiques *une Algérie française*.

L'énoncé suivant est choisi pour montrer que l'expression *Algérie française* est ici employée avec un caractère d'évidence qui traduit la portée d'une telle idéologie :

- 2- *Réveillons nous, la France est parti depuis 50 ans maintenant et pour ceux qui lisent l'histoire, ils savent qu'elle s'est débarrassé du bébé Algérie du jour au lendemain car devenu un gros fardeau. Je pense que la France a fait une croix*

⁸⁹ - Une ville de l'Ouest algérien.

*sur son passé algérien depuis longtemps, encore plus depuis l'élection des deux présidents qui n'ont pas **connus l'Algérie française** malheureusement, nous et nos dirigeants, nous continuons à lui coller aux pattes tel un chewing-gum accroché à une chaussure. (Réaction à l'article " Relance des relations algéro-françaises : prudence à Paris, maladresses à Alger ", paru sur TSA, 26/06/12)*

À travers cet exemple, nous pensons que :

Algérie française = un État ayant réellement existé dans le passé.

Le passage est une réaction à un article qui dénonce les relations que l'Algérie voudrait nouer avec la France. Sur un ton de dérision et pour ce locuteur, l'Algérie française n'est pas une réclamation ou un but mais c'était un État que la France a voulu instaurer en Algérie. Dans ce discours, il n'était pas question d'expliquer à quoi renvoyait l'expression en question parce qu'elle constitue en soi un référent social, au sens de A. Krieg-Planque, dans les deux contextes algérien et français. Ici, *l'Algérie française* est un État bâti en Algérie dans son passé colonial.

Dans le même sillage, d'autres extraits du corpus confirment cette remarque qui met la lumière sur l'effet d'évidence lié à l'usage de ce syntagme en discours par les locuteurs :

3- *Tlemcen était l'une des trois **villes de l'Algérie française** à abriter un lycée franco-musulman, une institution originale mariant une solide formation en arabe à un cursus secondaire français. (Le monde diplomatique, édition d'octobre 2010)*

4- *Je devais **naître en Algérie Française...** (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 13/04/12)*

5- *15 milliards de nouveaux francs notamment à HASSI-MESSAOUD dans le sud algérien, sans compter les mines de fer du Kouif, les phosphates de l'Ouenza et j'en oublie ceci n'est qu'une approximation globale de ce que nous avons laissé car l'évaluation des biens laissés au F.L.N. et abandonnés **par l'Algérie française** ne s'arrête pas là qu'on en juge plutôt. (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)*

Dans les énoncés ci-dessus (3,4 et 5), *l'Algérie française* est utilisé par les énonciateurs sur un ton d'évidence, c'est un stéréotype d'emploi (A. Krieg-Planque, *Ibid.*) qui ne mobilise pas de commentaires métadiscursifs particuliers. Le syntagme est compris et interprété en renvoyant au même référent : vouloir faire de l'Algérie un des départements de la France au temps de la colonisation. C'est une idée qui a largement été soutenue par les Européens d'Algérie qui ne voulaient pas quitter ce pays. Cette large utilisation permet à l'expression de faire sens en soi sans être expliquée et de traverser les discours en signifiant à tous quelque chose à un moment donné. *L'Algérie française* est un passage obligé quand il est question de parler de l'Algérie coloniale. C'est ce comportement en discours envers de cette expression figée qui lui confère son caractère de référent social. *L'Algérie française* prend ici son plein sens d'une Algérie que nous voulions rendre française par la colonisation.

Dans les exemples suivants, le syntagme *Algérie française* est introduit en discours par quelques vocables assurant son commentaire. En effet, l'Algérie française compte des partisans :

- 6- *Il y a effectivement en France **une mémoire des partisans de l'Algérie française**. Aussi étonnant que cela soit, elle ne s'est pas effacée avec le temps. Le renouvellement des générations et la disparition des témoins n'y font rien (...) Vous évoquez l'inauguration, à Perpignan, par un secrétaire d'État, d'un monument en **hommage aux partisans de l'Algérie française** sans que cela ait suscité beaucoup d'émotion...* (Jeune Afrique, 26/09/13)
- 7- *Cette effervescence diplomatique ne laissera pas de marbre **les partisans de l'Algérie française** et Tayeb Boulahrouf sera parmi ses cibles. ... En quoi Fralon écrit : «Si Jacques Chevallier devient si populaire chez les Européens d'Algérie, c'est en outre parce que, à cette époque, il défend **les thèses les plus radicales des partisans de l'Algérie française**.»* (El Watan, 05/07/12)

L'Algérie française c'est aussi un projet idéologique et identitaire:

- 8- ***Des réseaux pro-Algérie française** encore actifs cinquante ans après l'indépendance, **cela** paraît incroyable !* (Jeune Afrique, 26/09/13)

9- *Moi, instantanément j'ai pensé à un rescapé de ceux qui **étaient pour l'Algérie Française**, ceux qui étaient pour l'assimilation et non pour l'indépendance de l'Algérie libre et souveraine. Mais peut-être que je ne fais que conjecturer, seul Allah le sait, et qu'Il nous pardonne à tous, personne n'est à l'abri d'une erreur...Est-ce un ancien réflexe de certains anciens colonisés que nous avons connu dans notre enfance, rustres, ignares et ignorants...arabes de service et bni oui oui...???(Oumma.com, 25/12/12)*

Les énoncés ci-dessus de 6-9 commentent l'expression *Algérie française*. En effet, ce qui entoure ce syntagme montre l'usage particulièrement positif de la part de ces locuteurs par rapport au référent de *l'Algérie française*. Nous parlons de représentations positives dans la mesure où les extraits emploient un lexique valorisant relatif à cette période. Cette dernière est ici, en tant qu'État, projet, souvenir, idéologie et même un parti, commémorée, défendue et soutenue. Ce qui est intéressant, c'est évidemment la manière avec laquelle le discours présente cette expression. L'Algérie française s'est effectivement constituée en État, c'est la création d'une Algérie fédérée avec la France dans une Algérie qui se cherchait et qui se battait pour être algérienne :

- *Une Mémoire et hommage aux partisans, des réseaux **pro**, étaient pour* : les occurrences soulignées en gras montrent la position de ces locuteurs face à cette Algérie particulière ;
- cette Algérie est celle de ***l'assimilation***, de l'intégration⁹⁰ telle qu'elle est rapportée par l'Histoire ;
- cette Algérie est telle qu'elle va susciter une ***mémoire***, le sens en est positif puisque les Français d'Algérie de l'époque regrettaient la fin de la colonisation française⁹¹ ;

⁹⁰ - L'assimilation et l'intégration renvoient aux projets visant à considérer les Algériens comme des citoyens français. L'assimilation renvoie à la volonté d'intégrer les Algériens dans la culture française avec effacement de leur identité dans le but d'octroyer les mêmes droits aux Algériens et aux Européens.

⁹¹ - La position des Français d'Algérie par rapport à l'indépendance de l'Algérie est connue dans le sens où ils voulaient une Algérie française.

- cette Algérie compte des **partisans** et des *réseaux pro* qui veulent encore croire à ses principes et cherchent probablement à la retrouver.

Dans ces exemples, *l'Algérie française* est synonyme de patrie, de rattachement, de mémoire et d'Histoire. Une patrie quittée, à l'indépendance, dans la douleur et le chagrin.

Le même syntagme est quelques fois mis entre guillemets :

10- Après avoir prononcé le **slogan** « *Vive l'Algérie française* » à Mostaganem, puis le fameux « *Je vous ai compris* » à Alger, il suscite de grands espoirs parmi les *Algériens français*... (Les deux rives de la méditerranée, 16/09/09)

11- « Avant son discours historique du 16 septembre, le Général s'attellera d'abord à chercher des alliés politiques. Il sondera ses ministres, la classe politique française, dominée par le Parti communiste français. « Les nationalistes français demeuraient attachés à l'idée de l'unité et de l'intégrité de la France et considéraient l'Algérie partie intégrante des territoires français ». C'est aussi dans cette optique qu'a été envisagée, d'après l'historien, [Benjamin Stora] « la tournée des popotes » dont l'objectif premier était de sonder les chefs de l'armée», les partisans les plus « **ultras** » de l'« **Algérie française** ». (El Watan, 09/ 06/10)

12- Dimanche 11 décembre 1960, 11h 45. Je viens de quitter la maison à Rahbat Souf et j'emprunte le passage voûté en direction de la placette de R'cif, sans but précis. Tout à coup, j'entends l'inévitable refrain «tatata... tata... tatata... tata...» venant cette fois de Tarik El Djadida. Quoi ? Mais non, **ce n'est pas** «**Al...gé...rie fran...çaise**» que j'entends, c'est deux fois trois coups, «tatata... tatata» ! (...) Les slogans proviennent du bas de la rue, près du pont Bab El Kantara. **C'est bien** «**Al...gé...rie mu...sul...mane**» que j'entends distinctement maintenant. C'est la première fois que j'entends un slogan hurlé non pas par les Européens, mais bien par des Arabes ! (El Watan, 08/07/12)

Dans ces trois exemples, le syntagme est négocié avec :

- **le slogan** « *Vive l'Algérie française* » : classement du syntagme dans une catégorie particulière ;

- l'adjectif « **ultras** » de l'« *Algérie française* »: renvoie à une distanciation avec le référent de *ultras* qui est pris comme anaphore de « les chefs de l'armée » ;
- l'expression **ce n'est pas** «*Al...gé...rie fran...çaise*» **C'est bien** «*Al...gé...rie mu...sul...mane*» : correction du dire de la part du locuteur.

Les énoncés 10-12 utilisent quelques formes de représentation du discours autre lorsqu'il est question d'utiliser le syntagme *Algérie française*. En effet, l'énoncé 10 reprend fidèlement le syntagme utilisé par Ch. de Gaulle dans le discours de 1958 que nous avons étudié dans l'exemple 1. Nous remarquons la présence d'un discours direct comme marque de l'autonymie donnant ainsi un effet dialogique au discours du locuteur. C'est aussi un énoncé patrimonial ou patrimonialisé selon A. Krieg-Planque (2014, *op.cit.*). L'énoncé 11 place *Algérie française* entre guillemets pour parler de cette période coloniale. Le syntagme est précédé par le terme *ultra* également emprunté à une autre voix que celle du locuteur, c'est celle de l'historien Benjamin Stora, comme nous l'avons mentionné dans le corps de l'exemple. Nous avons l'impression de lire dans cet énoncé un constat, une idée abstraite qui n'appartient pas au locuteur et en même temps elle est énoncée aisément sans l'expliquer ou la gloser. L'énonciateur rapporte soigneusement ou se distancie de ce « mot » qui ne coïncide pas avec les « choses ». L'énoncé 12 utilise le discours direct pour reprendre, tel qu'il a été prononcé, le syntagme en question à la manière d'un slogan. C'est un locuteur qui raconte les faits qui se sont passés dans la rue, à Constantine le jour des manifestations du 11 décembre 1960. Nous sommes en guerre, les coups entendus comme un refrain habituel sont inévitables. Il aurait aussi été habituel d'entendre des foules clamer *Algérie française*. Mais ce locuteur qui était enfant se souvenait d'un autre refrain inhabituel pour lui, *Algérie musulmane* proféré par des Arabes qui remplacera l'*Algérie française* des Européens. Ce dernier syntagme aurait été évident dans ce contexte précisément. En fait, dans ces exemples, cette autonymie manifestée par les guillemets permet d'utiliser ces syntagmes comme un stéréotype de mise à distance (A. Krieg-Planque, *op.cit.*), un mot venu d'ailleurs ou un mot des autres. C'est ce que l'auteure appelle le paradoxe

apparent qui fait manifester une expression comme une évidence, un stéréotype d'emploi, c'est ce que nous avons essayé de montrer dans les exemples précédents (de 1-12) et en même temps, cette même expression est guillemetée ce qui rompt avec ce caractère d'évidence. Ce paradoxe est donc traduit par une marque d'opacification à travers laquelle se manifeste ce syntagme dans le discours. Les guillemets sont une opération autonymique qui permet aux énonciateurs de jouer et de (se) remettre

en question [sur] le "qui va de soi" de la parole ou de la langue, [ils] altèrent le caractère transparent du signe. Ces opérations d'opacification vont de l'autonymie ou du "simple" guillemetage aux gloses de modalisation autonymique les plus diverses. (A. Krieg-Planque, 1996a: 110)

De là, il apparaît clair que le syntagme *Algérie française* obéit à un usage discursif qui oscille entre la description de l'état d'une Algérie coloniale dans le passé et un constat flou et restreint à une catégorie de partisans, relatif à un contexte particulier que les énonciateurs ne maîtrisent pas toujours. *Algérie française* est un mot des Autres, celui de Ch. de Gaulle et des Français d'Algérie, à utiliser avec des « pincettes ».

Étudier le parcours d'une formule c'est regarder ce que nous faisons et nous disons en utilisant cette formule. L'utilisation de ce syntagme nous permet d'inscrire une position, de discuter des interprétations et même de résumer l'opinion qui circule dans l'espace social. Les exemples ci-dessous rattachent le syntagme étudié à des catégorisations susceptibles de nous renseigner sur la position des énonciateurs face à ce syntagme :

13- Du moins de la part des ***anciens de l'Algérie française*** et du courant ***xénophobe de l'extrême***, qui n'ont visiblement rien perdu de leurs ***ardeurs nostalgiques*** pour ***l'empire perdu***. Et pour cause, ils s'apprêtent à installer, demain mardi, la fondation pour la mémoire. Cette fondation est prévue par l'article 3 de la loi scélérate du 23 février 2005 qui considère le colonialisme comme "une entreprise civilisatrice". (Liberté, 18/10/10)

14- Faisant droit aux revendications du comité de liaison des associations nationales de rapatriés, auquel participe l'ADIMAD - association d'anciens activistes de

*l'OAS (...) N. Sarkozy a promis, dans une lettre adressée au président de ce comité, le 6 avril 2007, d'associer à la journée des « **morts pour la France** » en Afrique du Nord, les « victimes civiles et les familles de disparus ». Derrière cette phrase sibylline se cache, notamment, **la réhabilitation des partisans de l'Algérie française** tués lors de la manifestation organisée par l'OAS, rue d'Isly à Alger, le 26 mars 1962. (...) l'actuel président écrivait aussi : « Notre passé outre-mer fait partie du patrimoine culturel des Français... Apparemment technique et anodine, cette disposition a été votée pour satisfaire une **revendication défendue** depuis longtemps par **d'anciens partisans de l'Algérie française** condamnés à des peines de prison en raison de leurs activités. (L'humanité, 06/04/09)*

Le pendant des anciens de *l'Algérie française* serait les nouveaux partisans de *l'Algérie française*. Cette hypothèse peut être discutable, mais il nous paraît que l'utilisation de l'adjectif affectif *anciens* n'est pas anodine. Les locuteurs auraient pu utiliser d'emblée *les partisans de l'Algérie française* sans autre adjectif. Outre le caractère évident dont nous avons parlé plus haut et qui se dégage de ces énoncés, il est question dans les énoncés 13 et 14 de spécifier la catégorie qui appartient au courant *xénophobe*, *extrême* et *nostalgique* qui voudrait, nous insistons sur le caractère dubitatif, qu'il existe de nouveaux partisans de *l'Algérie française* (nouvelle ?). Le discours de ces deux énoncés travaille le syntagme que nous étudions avec des anaphores et des qualifications comme suit :

- **les anciens** de *l'Algérie française* qualifiés de vision **xénophobe**, ayant toujours une *ardeur nostalgique* pour cette Algérie qu'ils ont perdue ;
- *l'Algérie française* est anaphorisée par l'expression **empire perdu** ;
- la catégorie des **anciens** de *l'Algérie française* est anaphorisée par le syntagme **morts pour la France**.

Il serait possible de déduire, à partir de cette lecture, que le discours, même s'il utilise des items à connotation péjorative (*xénophobe*, *extrême*) dans l'exemple 13, réussit dans l'exemple 14 à construire un sens positif de cette catégorie de partisans. Ces Anciens de *l'Algérie française* défendent (ou ont défendu) un idéal et ont construit un empire, un passé glorieux à travers cette *Algérie française*. Cette

dernière est ici, paradoxalement, à travers ces deux exemples, synonyme d'une attitude injuste, ségrégationniste et en même temps une fierté, un exploit pour la France.

D'autres exemples nous montrent comment les commentaires des locuteurs renseignent sur le référent social du syntagme étudié :

15- Aussi, le 16 septembre 1959, son discours télévisé crée la stupeur : il lève l'ambiguïté grandissante de son attitude face au conflit et **lâche le mot tabou d'« Autodétermination »** ... Un basculement décisif, le rejet de « l'intégration » : le chef de l'État offre aux Algériens le choix entre l'association et la sécession – c'est donc la volonté de la population musulmane, très largement majoritaire, qui l'emportera. **Les partisans de l'Algérie française crient aussitôt à la trahison...**(Les deux rives de la méditerranée, 16/09/09)

16- Rejetant en fait "l'intégration", baptisée par lui " francisation ", il offre aux Algériens le choix entre " l'association" et la " sécession ". Ce discours du 16 septembre 1959 suppose la négociation ouverte avec le FLN, et accorde à la population musulmane (majoritaire aux neuf dixièmes) de trancher le sort de l'Algérie. **Les partisans de l'Algérie française crient aussitôt à la trahison.** Trois ans après le discours de "l'autodétermination", c'est donc la volonté de la population musulmane, très largement majoritaire, qui l'emportera... (Blog de Benjamin Stora, 11/10/14)

Nous avons réuni les deux énoncés ci-dessus (15-16) pour parler de ce que le syntagme *Algérie française* provoque comme réaction, l'annonce d'une position et surtout le refus de quitter cette Algérie baptisée française :

- les **partisans (ultras)** de l'Algérie française crient (aussitôt) à la **trahison** : pour dire oui à l'Algérie française ;
- le mot **tabou d'« Autodétermination »** : annonce le refus d'un concept, celui qui mettrait fin à l'Algérie française ;
- les Français d'Algérie ont refusé, à l'époque, la déclaration de de Gaulle quand il a annoncé le projet de l'autodétermination en 1959. *L'Algérie française* que de Gaulle voulait appliquer faisait écho à cette autodétermination :

Compte tenu de toutes les données, algériennes, nationales et internationales, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui proclamé. Au nom de la France et de la République, en vertu du pouvoir que m'attribue la Constitution de consulter les citoyens, pourvu que Dieu me prête vie et que le peuple m'écoute, je m'engage à demander, d'une part aux Algériens, dans leurs douze départements, ce qu'ils veulent être en définitive et, d'autre part, à tous les Français d'entériner ce que ce sera ce choix. (Charles de Gaulle, « Discours sur l'autodétermination de l'Algérie », 16 septembre 1959)⁹²

Ceci dit, le projet gaullien s'appuie sur trois propositions: la sécession si les Algériens veulent se séparer de la France, la francisation complète où les citoyens algériens deviennent partie intégrante du peuple français ou le gouvernement des Algériens par les Algériens avec l'aide et la coopération de la France. Ces données historiques justifient la phrase que nous avons relevée plus haut concernant la position des Français d'Algérie contre le projet de l'autodétermination qui mettrait fin à une Algérie française. Quand le discours de de Gaulle a été prononcé, l'Algérie était française mais l'autodétermination vient rompre cette dimension. Au niveau discursif, nous assistons à un effacement du sens du slogan *vive l'Algérie française*, il cède la place à un mot **tabou** « *l'autodétermination* » qui appelle au refus et à l'indignation de la partie française de la population. Ici, *l'Algérie française* signifie la fin de cette réalité historique par le biais de l'autodétermination du peuple algérien. L'autodétermination a trahi les principes de *l'Algérie française*.

Toujours pour observer le parcours de l'expression *Algérie française* dans le discours de notre corpus, nous relevons quelques exemples qui utilisent cette expression pour qualifier des propos ou asseoir une position :

17- Sans présenter d'excuses au peuple algérien pour les injustices que lui a fait endurer le système colonial de 1830 à 1962, François Hollande est allé, dans la reconnaissance de ces injustices, plus loin que ne l'avait jamais fait un officiel français. Ses déclarations algériennes n'ont pas manqué d'irriter l'extrême droite française. Le fondateur et le président d'honneur du Front national, Jean-Marie Le

92- Un discours radiotélévisé, disponible sur : <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-sur-l-autodetermination-de-l-algerie-16-septembre-1959.php>

Pen, les a ainsi qualifiées, sur RTL, d'« exercice de strip-tease politique », de « repentance hypocrite » et de « condamnation de l'Algérie française ». (Maghreb Émergent, 20/12/12)

En effet, d'après l'exemple, nous pouvons schématiser comme suit :

- reconnaître les injustices que la France a commises en Algérie = c'est **condamner l'Algérie française**.

Le contexte dans lequel s'inscrit cet extrait est celui de la visite du Président français F. Hollande en Algérie en décembre 2012. Ce dernier reconnaît l'injustice du système colonial sans pour autant se prononcer sur la repentance ou le pardon de la France envers l'Algérie. Ses déclarations ont été commentées en France, et même en Algérie, et l'énoncé 17 en est un exemple. Pour Jean-Marie le Pen, la position de Hollande est contre l'Algérie française, ce qui n'est pas concevable pour le Premier homme du pays. Ici le sens de *l'Algérie française* est bâti sur la reconnaissance et la défense du système colonial et non sa remise en cause.

Placé sur un paradigme temporel différent des autres exemples, c'est-à-dire en utilisant un temps verbal du passé, l'exemple 18 utilise une variante du syntagme actualisé pendant la période coloniale :

*18- A l'époque, les informations sur ce qui se passait au pays nous parvenaient au compte-gouttes grâce à la radio ou aux amis qui arrivaient à Paris. Car **en ce temps-là, l'Algérie c'était la France**, on pouvait circuler entre les deux pays comme on voulait. J'ai reçu quelques lettres de ma mère et de mes deux sœurs, restées en Algérie à Boghni. (El Watan, 08/07/12)*

Dans cet exemple, nous remarquons:

- le passage de *Algérie française* → *Algérie c'était la France* : défigement au niveau syntaxique dans la mesure où nous passons d'un syntagme adjectival à un syntagme verbal.

Le passage raconte l'histoire d'un Algérien vivant en France pendant la guerre. Dans ce discours, cet énonciateur ne dit pas l'Algérie était française, l'imparfait se justifierait par rapport à l'antériorité de ce constat au moment de l'énonciation (l'Algérie n'est plus française et l'Algérie n'est plus la France), mais dit *l'Algérie*

était la France. Nous avons l'impression que ce dernier syntagme met en parallèle deux pays par la force des choses. L'Algérie était à l'époque de la colonisation un des départements de la France. *L'Algérie était la France* reconfigure le sens de *l'Algérie française*. Il serait question de changer d'identité pour l'Algérie, de vouloir assimiler, intégrer et forcer un peuple à être un autre peuple. *L'Algérie c'était la France* s'inscrit dans une dimension spatiale et une entité géographique qui rapprochait les deux pays.

Si nous revenons au contexte historique, G. Morin écrit à ce sujet :

On a souvent brocardé François Mitterrand ou Pierre Mendès France pour avoir déclaré, en 1954, « L'Algérie c'est la France ! » Mais comment ne pas constater combien cet objectif était proprement révolutionnaire à l'époque ? Car en 1954, l'Algérie ce n'était pas la France : elle l'était peut-être pour les Européens et pour les Juifs (qui avaient accédé collectivement au statut civil français grâce au décret Crémieux de 1870), elle ne l'était sûrement pas pour les Algériens musulmans, citoyens de seconde zone, maintenus au marges de la société coloniale. (*2000 ans d'Algérie* : 259).

Les trois exemples ci-dessous reviennent sur le déterminant qui permet au syntagme *Algérie française* d'être une Algérie parmi d'autres :

19- *Jusqu'au debut des annees cinquante, la vision politique de Ferhat Abbas etait pour **une Algerie Francaise** ou les indigenes auraient les memes droits que les Europeens. Cependant, il a eu le courage de reviser l'ideologie illustree par son slogan " J'ai cherche la nation Algerienne a travers l'histoire et je n'ai rien trouve". (Réactions à l'article : "Y a-t-il un lien entre Ferhat Abbas et Jacques Chevallier ?", paru sur El Watan, 05/07/12)*

20- *Mais accoler le nom de Ferhat Abbas, président du GPRA, à celui de Jacques Chevallier, maire d'Alger, nous semble inadéquat et plus encore une erreur d'appréciation. En effet, mettre le combat de Ferhat Abbas, ce grand homme connu pour son humanisme, au même diapason que celui de Jacques Chevallier qui, selon le livre de José-Alain Fralon consacré à l'homme (...), il était pour **une Algérie française**, il fréquente les ultras, ne s'en cache pas et qu'il était loin d'être humaniste. (El Watan, 5/7/12).*

21- *Et tous ces bateaux qui assuraient la navette vers Marseille, Port-Vendres, Sète ont été vendus faute de rendement productif. Il resterait encore beaucoup de choses à dire sur **cette Algérie française** qui a été si honteusement et d'une manière presque inconsciente et incompréhensible, abandonnée.* (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

- **une** et **cette** Algérie française : un défigement du syntagme d'origine en vue d'une aspectualisation.

Nous ne discutons pas ici de celui qui était pour ou contre l'Algérie française mais nous voudrions observer ce qui introduit ce syntagme dans le discours. Nous avons parlé dans le chapitre précédent, du procédé de l'aspectualisation (G. Cislaru, 2005) qui consiste à utiliser des modalisateurs⁹³ qui montrent un des aspects de l'objet représenté parmi d'autres. Ici, cette aspectualisation est mise en relief par l'article indéfini *une* et l'adjectif démonstratif *cette* accolés à *Algérie française*. L'effet voulu serait de construire le sens d'une Algérie particulière même si le référent est le même, en l'occurrence le pays désigné. Il est également question de défigement dans ces exemples puisque le syntagme d'origine *l'Algérie française* est actualisé dans le discours avec d'autres syntagmes ayant un déterminant différent : *une Algérie française* et *cette Algérie française*. C'est *une Algérie* qui était française, un découpage de la réalité qui renseigne d'une manière dialogique sur l'existence d'autres Algérie ayant également existé dans l'Histoire.

Nous étudions à présent d'autres commentaires qui accompagnent le syntagme *Algérie française* :

22- ***Ultras de l'Algérie française** et ministres contre les colloques sur la guerre d'Algérie,* (Le Matin Algérie, 02/03/12)

23- ***Les ultras de l'Algérie française** autoalimentent leur haine (...). Sauf que l'OAS, les ultras de l'Algérie française, ont répété que le FLN avait déchiré les accords, alors que l'encre n'était pas encore sèche, ce qui est faux... On retrouve des gens de toutes sensibilités politiques, y compris **des partisans de l'Algérie française**. (...) Comment les pieds-noirs de la «Nostalgie» ont-ils reçu votre livre? Ils sont*

⁹³ - Par modalisateurs, nous renvoyons aux modalités d'énoncé, c'est-à-dire l'attitude de l'énonciateur vis-à-vis du contenu de l'énoncé. C'est l'expression de la subjectivité du locuteur en termes de noms, adjectifs, adverbes, interjections, temps verbaux, intonation, ponctuation, (M. Riegel et al, 1994 : 975-979)

*furieux. Cette minorité la plus réactionnaire, celle des **ultras de l'Algérie française** se sont répandus en insultes sur moi et mon livre. Ils autoalimentent leur haine («Ni valise, ni cercueil» de Pierre Daum, préfacé par Benjamin Stora, édition Actes sud, janvier 2012, "Interview: Olivier Bot parue sur la Tribune de Genève, 16/03/2012)*

24- *Pour ne relater que les épisodes les plus récents, qui se souvient du Cardinal Léon-Etienne Duval, archevêque d'Alger jusqu'en 1988, de son charisme, de sa proximité et de son soutien à la cause algérienne qui lui ont valu menaces de mort de la part des **ultras de l'Algérie française** qui le surnommèrent «Mohammed Duval» et sous le règne duquel ont été cédées de nombreuses églises qui ont été transformées en mosquées. (Le Quotidien d'Algérie, 04/06/14)*

Les trois exemples donnent à voir une construction du sens du syntagme *Algérie française* à travers les commentaires qui l'entourent :

- *contre, haine, insulte, minorité la plus réactionnaire, menaces* : champ lexical ayant un sens péjoratif autour de **ultras de l'Algérie française**

À travers ces énoncés réunis autour des *ultras de l'Algérie française*, nous voulons étudier l'adjectif *ultras* et le rôle qu'il joue dans la réception du syntagme dont nous suivons le parcours depuis le début de ce chapitre. En fait, si les énonciateurs des énoncés 22, 23 et 24 utilisent l'adjectif *ultras* et non pas un autre c'est pour mettre l'accent sur un sens particulier de cette catégorie de gens qui ont défendu les principes et le maintien de *l'Algérie française* de l'époque. Nous pensons que le terme *ultras* est ici employé dans un sens péjoratif qui s'éloigne de celui de *partisans*. La preuve en est dans le passage 23 qui bascule de *ultras* vers *partisans* pour cette même *Algérie* toujours française mais avec un sens différent. Nous essayerons de comprendre le sens d'*ultras* dans les différents exemples pour pouvoir arrêter la construction du sens de *l'Algérie française* en discours dans ces trois exemples précisément.

En effet, dans l'exemple 22, tout comme le début de l'exemple qui le suit, *ultras* désigne la catégorie de gens qui vont entreprendre des actions négatives en défendant une position catégorique envers l'Algérie : *contre des colloques sur la*

guerre d'Algérie, haine... C'est également le cas de la séquence du passage 24 dans lequel il est fait référence à l'action qu'avaient exercée ces gens contre *Cardinal Léon-Etienne Duval*. Les *menaces de mort* sur cette personne sont dues à sa sympathie envers la question algérienne. Nous revenons au passage 23 pour signaler l'apposition qui permet à *ultras de l'Algérie française* de compléter le sens de *l'OAS*, il est question de définir les *ultras* comme le mouvement de l'OAS⁹⁴ et inversement. La dernière occurrence des *ultras de l'Algérie française*, celle que nous lisons dans le même exemple, montre que cette catégorie est minoritaire par rapport à la large classe des *partisans de l'Algérie française* qui s'est formée en Algérie depuis la conquête française. Elle prônait jusqu'à l'indépendance la défense d'une Algérie assimilée et intégrée à la France. Cette minorité renvoie aux pieds-noirs⁹⁵ ainsi qu'aux nostalgiques de l'Algérie, ceux qui étaient contraints de partir. La « nostalgérie » est un néologisme créé pour servir le sens de regret d'avoir quitté l'Algérie. Ici, grâce au (à cause du) choix du terme *ultras*, le syntagme *Algérie française* porte un sens péjoratif relatif à une position extrémiste des partisans de cet État de l'Algérie coloniale. Les *ultras* font de *l'Algérie française* non pas une revendication d'un pays natal, dans lequel ils voulaient vivre en tant que colons ou Français d'Algérie, mais la négation d'un pays existant, d'un peuple, d'une nation pour bâtir une Algérie certes française mais sur les cendres d'une Algérie algérienne et musulmane.

Ce que nous avons essayé de montrer à travers ces interprétations c'est la dimension polémique inhérente à ces syntagmes. Compter des partisans et des opposants reflète la teneur dissensuelle de cette expression qui était fortement approuvée ou profondément contestée dans son contexte d'apparition. Il faudra comprendre aussi de ces exemples l'instabilité référentielle de ce syntagme. À quoi renvoie *Algérie française* ? Nous avons parlé du pays, du projet, d'un rêve ou encore

⁹⁴ Organisation armée secrète créée en février 1961 pour s'opposer à la décision de de Gaulle concernant le sort des Algériens.

⁹⁵ -Sont désignés par cette appellation les Français d'origine européenne installés en Afrique du Nord, notamment en Algérie jusqu'à l'indépendance.

d'une mémoire. Cette recherche constante du référent confirme le caractère formulaire du syntagme.

Dans notre corpus, nous avons trouvé des exemples qui traduisent une opposition à l'autodétermination des Algériens. Nous essayerons de voir comment vouloir maintenir une Algérie française se dessine au niveau du discours.

2.2- À la recherche de *l'Algérie française*

Afin d'étudier le traitement et la circulation du syntagme *Algérie française* dans le discours, nous nous intéressons à l'usage que les locuteurs en font et ce, à travers ce qu'ils emploient.

2.2.1- *L'Algérie française* : pour la légitimation d'une réalité

Dans les énoncés ci-dessous, le discours construit le syntagme *Algérie française* sur le terrain de la légitimation d'un fait. C'est l'Histoire qui définit ce terme, c'est un État de l'Algérie dans le passé :

25- *Algérie française* : « Trop de Sartre, pas assez de Camus »... **Le débat sur l'Algérie française souffre-t-il d'un trop-plein de complaisance ?...** A-t-on jamais pu, sur un plateau de télévision **traitant de l'Algérie d'hier et des Français d'Algérie** chassés dans les conditions qu'on sait avec une très lourde responsabilité toute de cynisme froid de Charles de Gaulle, bénéficier d'un autre point de vue que celui de Benjamin Stora, habitué, irremplaçable pour les partisans de l'hémiplégie historique culpabilisante ? Le pire est que les pouvoirs, quels qu'ils soient, les instances officielles, les médias, les cercles influents prétendent même interdire aux **Français d'Algérie**, aux rapatriés de rendre hommage à tout ce qui a constitué leur histoire, sang, morts, douleurs et bonheurs mêlés... En France, les élections présidentielles relancent les débats glissants sur l'identité nationale, isolant et stigmatisant **ces Français d'origine algérienne.... Algériens de naissance, d'origine, pied noir, immigrés...** durant 8 à 15 min, huit de ces hommes et femmes livrent leurs propres sentiments à l'égard de leurs origines, de leurs blessures et de leurs espérances au travers de discussions illustrées par des éléments visuels

filmiques et photographiques (Blog : http://www.marianne.net/Algerie-francaise-Trop-de-Sartre-pas-assez-de-Camus_a219613.html, 11/06/12)

26- *Les deux Allemagnes face à la guerre d'Algérie... Alors que la RDA voyait dans la guerre algérienne une nouvelle étape de la décolonisation – et donc de la libération des peuples opprimés – la RFA ne mit d'abord **pas en doute la thèse «l'Algérie c'est la France»**, mais Bonn commença à douter dès 1955 de la capacité de la France de régler **le problème algérien** par les armes...* (El Watan, 25/03/12)

Dans les deux exemples :

- *débat, complaisance, thèse, doute, problème algérien*: commentaire pour placer le syntagme *l'Algérie française* au centre de questionnements.

L'énoncé 25 introduit une interrogation concernant la position avec laquelle est traité ce débat : *trop de complaisance* lorsqu'il est question de parler de *l'Algérie française* ? Par inférence, nous comprenons que cette attitude est critiquée de la part de cet énonciateur. L'exemple est extrait d'un blog français⁹⁶, c'est ce qui justifie la remise en cause de cette indulgence. Les phrases que nous avons soulignées, en l'occurrence, *Français d'Algérie, ces Français d'origine algérienne, Algériens de naissance, d'origine, pied noir, immigrés* renvoient aux catégories de gens qui ont défendu- ou défendent encore- les principes de l'Algérie française. Néanmoins, une occurrence attire notre attention. Il s'agit de *l'Algérie d'hier* comme un substitut de *l'Algérie française*. Cet exemple bascule du syntagme *Algérie française* au début pour l'anaphoriser avec *l'Algérie d'hier* tout en gardant le même sens. Le lecteur est invité à comprendre que cette Algérie française, celle des Français d'Algérie, des pieds-noirs et des immigrés était celle *d'hier*, conformément à ce que nous dicte l'Histoire.

Quant à l'énoncé 26, nous repérons une variante du syntagme *Algérie française* par défigement et une dénomination. La *thèse « l'Algérie c'est la France »* pourrait s'agir d'une autonymie dans la mesure où le syntagme est isolé par des

⁹⁶ - Nous rappelons que même si notre corpus est composé de discours issus du contexte algérien, nous avons eu recours dans très peu de cas à des journaux, forums, blogs étrangers par rapport à l'emploi significatif de nos syntagmes.

guillemets. L'adjectif *française* cède la place à une prédication nominale assortie d'un présentatif *c'est* suivi du nom de pays *France*. De plus, le choix du vocable *thèse*, porté par une valeur de l'affirmation (*ne mit pas en doute*) pour introduire le syntagme et nommer la réalité laisse présupposer l'importance de cette dénomination. Cette volonté de garder un terme exclu, de le faire appartenir à un ailleurs et de ne pas « l'assumer » se traduit aussi à la fin de l'énoncé quand nous passons de *l'Algérie c'est la France* guillemeté au *problème algérien* sans guillemets pour désigner ce qui se passait en Algérie. Cette nouvelle dénomination se fait l'écho de plusieurs autres désignant l'Algérie en guerre, et au passage cette *Algérie française*. D'après les écrits historiques, la France parlait d'*opérations de maintien de l'ordre*, de *l'affaire algérienne*...pour désigner la guerre de libération nationale et dans cet énoncé, du *problème algérien*. La France était face à un problème, faire de l'Algérie une *Algérie française*.

Les énoncés 27-30 construisent en discours le syntagme *Algérie française* avec le nom *maintien* ou le verbe *garder*. Ces deux lexies permettent à ce syntagme de signifier la volonté d'imposer cet État d'Algérie française :

27- (...) *l'Organisation de l'Aquitaine secrète, dont les initiales forment le sigle OAS, organisation qui avait lutté au début des années 60 pour le **maintien de l'Algérie française**...* (TSA, 02/10/10)

28- *Avec l'entrée dans la clandestinité des radicaux de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) pour **garder « l'Algérie française »**, les attentats se multiplient en Algérie et en métropole.* (Jeune Afrique, 19/03/12)

29- *Avant ce discours, le conflit algérien est dans l'impasse politique : l'État français lutte avec toute sa puissance pour **garder « l'Algérie française »**, contre des « **rebelles** » tout aussi résolus, que quatre années de guerre ont doté d'une puissante infrastructure politico-militaire.* (Pierre Vermeren commentant le livre de B. Stora : *Le mystère De gaulle. Son choix pour l'Algérie*, paru sur le portail de l'université Paris 13)

30- *Extrait de " aux échos d'Alger, juin 88, n° 22-23-24 " ...! il y a des gens qui ont la mémoire courte et la vue faible. Puisse qu'un jour leurs descendants n'aient pas à regretter que leurs parents n'aient pas su **garder l'Algérie française**...* (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

À travers les quatre exemples, nous pouvons affirmer que la formule *Algérie française* est encouragée, justifiée et acceptée par l'Autre :

- **le maintien, garder** : la volonté de défendre une position, celle qui stipule l'existence et la légitimité de l'Algérie française ;
- l'Autre qui défend cet État : *l'OAS, l'État français* et les nostalgiques de l'Algérie française.

S'appuyant sur des données historiques, les énoncés ci-dessus oscillent entre une réalité, le projet gaullien, la position d'une catégorie extrémiste de l'OAS et les acteurs de cette Algérie française. En effet, dans les énoncés 27 et 28, maintenir et *garder l'Algérie française* vient en parallèle à une année sanglante ciblant des Européens et des Algériens, revendiquée par l'OAS contre ceux qui voulaient mettre fin à l'Algérie française. Dans ces deux exemples, garder *l'Algérie française* par la force et dans la violence par cette Organisation c'est pour signifier l'opposition à l'indépendance, le refus de quitter l'Algérie :

Je sais d'où est venue la perte : d'un amour passionné. /.../ Passion aveugle, brutale, bestiale, stupide mais passion authentiquement pure /.../ Ce ne sont pas les intérêts qui ont fait l'OAS, c'est l'amour aveugle du pays, l'amour fou de cette terre. (Marie Cardinal, 1980 : 74, cité dans P. Siblot 1984 : 160).

L'énoncé 29 nous replonge au cœur de l'Histoire pour négocier le sens de ce syntagme à travers :

- user des guillemets : ce syntagme n'est pas un slogan mais la dénomination d'un acteur, l'acteur français contre l'acteur algérien, « *les rebelles* » impliqués dans la guerre ;
- **garder** « *l'Algérie française* » : revient à garder cet État contre lequel un autre État, les « rebelles », se battent ;

L'énoncé 30 utilise :

- le verbe **garder** : il donne à voir sur un ton d'évidence, un regret de cette réalité que la génération de l'époque aurait pu laisser à la génération suivante. *L'Algérie française* aurait été un legs qui se serait transmis de génération en génération...

Pour légitimer la réalité de l'époque, les locuteurs recourent à d'autres procédés :

31- *Je devais naître à Mostaganem, en **Algérie Française**. Pour moi, **l'Algérie**, c'est avant tout **l'Algérie Française**, le pays de mon père, le pays de ma mère... De Gaulle est venu à Mostaganem le 6 juin 1958 pour affirmer, au balcon de la mairie, que "**L'Algérie restera française**". **L'Algérie, quel gâchis!*** (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 07/04/12)

32- « **Quand l'Algérie était française...** extrait de " aux échos d'Alger, juin 88, n° 22-23-24"... *Puisse qu'un jour leurs descendants n'aient pas à regretter que leurs parents n'aient pas su garder l'Algérie française.* » (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

Les énoncés 31 et 32 inscrivent le syntagme *Algérie française* sur un paradigme temporel pour le faire signifier. En effet, avec *l'Algérie c'est avant tout l'Algérie française*, l'énonciateur du passage 31 donne à cette construction une dimension atemporelle, dans tous les contextes et dans tous les temps, l'Algérie devait être française. La locutrice est française, née en France, en l'année de l'indépendance de l'Algérie, ses parents vivaient en Algérie pendant la période coloniale. Le regret qui entoure son discours est d'abord senti avec l'emploi de l'imparfait : *je devais naître en Algérie française* alors qu'elle était née en France parce que l'Algérie n'était plus française à sa naissance, l'Algérie était libre et indépendante en 1962. Ensuite, avec l'atemporalité dont nous avons parlé, la locutrice exprime sa position face à cette *Algérie française* en deux temps :

- un certain degré de généralisation : *l'Algérie c'est avant tout l'Algérie française*. L'Algérie n'existe pas sauf si elle est française ;
- un appui sur un fragment du discours de de Gaulle « *l'Algérie restera française* », l'énonciatrice regrette le déclin et la fin de cette *Algérie française*. *l'Algérie, quel gâchis !* résume la position de cette locutrice dans la mesure où le gâchis est justement de ne pas pouvoir (re)parler de *l'Algérie française*, la promesse de de Gaulle ne tiendra plus.

Dans l'énoncé 32, le locuteur utilise deux procédés :

- *quand l'Algérie était française* : l'imparfait comme pour réaliser un défigement du syntagme en question ;
- le circonstanciel *quand* : le syntagme devient temporellement marqué.

Deux marques temporelles s'introduisent pour que le syntagme adjectival devienne une construction verbale. Cette construction porte le sens du syntagme d'origine vers le contexte dans lequel le sens de ce syntagme était pertinent. Il s'agit bien évidemment de la période coloniale pendant laquelle l'Algérie était un des départements français. *Quand l'Algérie était française* est le titre d'une lettre rédigée par un Français ayant côtoyé les événements de l'époque et publiée dans un journal en 1988, c'est-à-dire vingt-six ans après l'indépendance de l'Algérie. Dans ce discours, *quand l'Algérie était française* renvoie par extension à toute la période coloniale, le syntagme *Algérie française* est défigé et n'est plus utilisé pour qualifier une Algérie ou un État créé par le colonisateur mais pour situer une période historique qui permettrait de comprendre les faits que cet énonciateur racontera et qui ne sont symboliques que *quand l'Algérie était française*.

À travers les deux exemples, le paradigme temporel sur lequel ces instances énonciatives ont inscrit leur discours traverse les trois dimensions : du passé vers le présent et le futur. Dans *quand l'Algérie était française*, la valeur de l'imparfait présuppose que l'Algérie n'est plus française. Mais, le présent vient affirmer, au moment de l'énonciation du passage 31, que *l'Algérie est avant tout française*. La locutrice raconte ses souvenirs d'enfance à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie en 2012. Ce présent atemporel à valeur de généralisation présente une vérité générale qui n'est pas conditionnée par le temps et est valable à toutes les périodes. Le futur dans le fragment de de Gaulle maintient cet « espoir », l'Algérie après 1958 pouvait toujours rester française. *L'Algérie restera française* a permis aux partisans de l'Algérie française, aux Européens d'Algérie, aux pieds-noirs de croire encore à cette Algérie. Ce paradigme temporel nous montre en filigrane l'évolution du sens de ce syntagme, en passant d'une évidence (passage 31) à une actualisation à une période du passée (passage 32) vers le projet et le rêve gaullien de 1958 (les propos rapportés à la fin du passage 31).

Les contresens dont se nourrissent ces expressions axées sur des valeurs temporelles différentes et émanant de sources énonciatives françaises, précisément dans ces exemples, sont constitutifs de son sens. L'Algérie est-elle française, quand était-elle française ? Si l'Histoire le confirme et l'inscrit en tant que slogan, la population musulmane algérienne était loin d'accepter cette réalité.

2.2.2- *L'Algérie française* : de la nostalgie au lobbyisme

Dans le titre précédent, nous avons voulu suivre dans le discours le paradigme temporel sur lequel s'inscrivait le syntagme étudié *l'Algérie française*. Dans ce titre, nous voudrions suivre le parcours de ce syntagme en passant d'un sens à un autre. Mais nous essayerons de dire non pas ce que *l'Algérie française* signifie mais ce qu'elle fait dire aux énonciateurs, et encore et surtout ce qu'elle leur fait faire.

Le titre choisi se justifie par le fait que nous avons lu dans l'Histoire des expressions telles que « *nostalgiques de l'Algérie française* », « *partisans de l'Algérie française* » et nous avons trouvé dans notre corpus une expression sur laquelle nous voulons nous arrêter un moment. Il s'agit de *lobby de l'Algérie française*. Avant d'en arriver là, nous passons en revue quelques passages qui commentent le syntagme *Algérie française* et qui vont dans ce sens. Nos exemples sont sélectionnés par rapport à l'emploi significatif de l'adjectif *nostalgique* :

33- Benjamin Stora : "L'influence **des nostalgiques de l'Algérie française** reste forte"

(Jeune Afrique, 26/09/13)

34- Pour M. Stora, la question de la mémoire, contentieux qui a longtemps envenimé les rapports bilatéraux, est un préalable pour éviter toute accusation de pratiques «néocolonialistes». Une question ravivée après la loi de 2005 sur les aspects positifs de la colonisation et des relations devenues conflictuelles entre les deux capitales, principalement sous le mandat de Sarkozy qui a multiplié les maladroites contre Alger en essayant désespérément de s'allier les voix **des nostalgiques de l'Algérie française** et des harkis. (Le Quotidien d'Oran, 07/07/12)

- 35- «Si le 19 Mars évoque la joie du retour des militaires français dans leurs familles, il marque également l'amorce d'un drame pour les rapatriés, contraints au déracinement et le début d'une tragédie pour les harkis, massacrés dans les semaines qui suivirent, au mépris des accords d'Evian». C'est dit et en cette période de ratissage des voix — celles des **nostalgiques de l'Algérie française** n'étant pas des moindres — ... (Le Soir d'Algérie, 17/03/12)
- 36- Il en est ainsi de la désignation, vague et imprécise - comment nommer l'OAS quand on veut brouiller sur **le terrain des nostalgiques de l'Algérie française** -, des «forces extrémistes» qui n'ont pas respecté les accords d'Evian, contraignant les pieds-noirs au retour. (Le Quotidien d'Oran, 10/03/12).
- 37- Selon Rachid Kaci, si les élus du sud de la France sont sensibles aux doléances des **nostalgiques de l'Algérie française**, c'est parce qu'ils « ont un électorat local et leur prise de position, qui est quelquefois scandaleuse vis-à-vis de l'Algérie notamment, s'explique par la présence massive d'un électorat d'une population issue de l'Algérie » (El Watan, 03/12/07)
- 38- En appelant à une «reconstitution historique, réaliste et sincère, d'un passé colonial qui a laissé des blessures profondes au sein du peuple algérien», il a suggéré aux **nostalgiques de l'Algérie française** de regarder la réalité en face, et de reconnaître, une fois pour toutes, tous les crimes contre l'humanité commis en Algérie entre 1830 et 1962, particulièrement les massacres de mai 1945, au lendemain d'une seconde guerre mondiale où les tirailleurs algériens, marocains et tunisiens avaient contribué à libérer la France du joug des Nazis. (Le Quotidien d'Oran, 10/05/08)

Les exemples 33-38 travaillent la construction *les nostalgiques de l'Algérie française*. Notre syntagme sert ici à cadrer une catégorie, à spécifier un courant, celui des *nostalgiques*. Les occurrences repérées dans les passages ci-dessus utilisent la construction *les nostalgiques de l'Algérie française* au sens dénoté pour désigner ceux qui étaient pour *l'Algérie française* et ceux qui ont voulu la « garder ». L'Histoire nous rappelle que les Européens d'Algérie, les Algériens français, les pieds-noirs, les activistes, une partie des Français, notamment ceux qui étaient au Pouvoir en Algérie, étaient contre le projet de l'autodétermination annoncé par de

Gaulle. Ce projet mettait en risque *l'Algérie française*. Ce courant des *nostalgiques* appelle des gloses différentes :

- *l'influence, les voix, les doléances des nostalgiques* en tant que mouvement ayant eu une position dans le passé lorsqu'ils voulaient que l'Algérie reste française ;
- les gloses *comment nommer, désignation vague et imprécise* laissent le sens de *nostalgiques* s'absorber dans celui de l'OAS, et de « *forces extrémistes* ». Le discours construit ainsi le sens des nostalgiques parallèlement à ces deux « modèles ».

D'autres exemples sont moins dénotés :

39- *Ceux qui promeuvent ce genre d'hommage s'inscrivent progressivement dans le paysage culturel français, jusqu'à conquérir une place sinon hégémonique du moins majeure... En ayant évolué : à l'origine, ses références historiques se trouvaient à Vichy. Aujourd'hui, le réservoir de références, c'est la **nostalgie de l'empire, et en particulier de l'Algérie française**. (Jeune Afrique, 26/09/13)*

40- *Cependant, comme on le voit, est-ce la **nostalgie de l'Algérie française** qui fait oublier l'histoire et la « nature (même) du système colonial », si on le prend à ses propres mots ? En effet, il aurait carrément pu dire ceci : « Des Français seraient venus en touristes en Algérie ou en investisseurs, ils auraient acheté des terres à des Arabes bien gentils, terres qu'ils auraient travaillées avec leurs propres mains !... (El Watan, 06/12/07)*

Ces deux exemples permettent aux énonciateurs d'exprimer un positionnement ironique ou un regret par rapport au sens de *l'Algérie française* :

- nous basculons de *nostalgiques* vers *la nostalgie de l'empire* et cet *empire* anaphorise le syntagme *Algérie française* ;
- nous reconnaissons un ton ironique, l'énonciateur se demande si la *nostalgie* peut faire oublier une réalité historique ?

Donc, déterminée par l'adjectif *nostalgiques*, par le nom *nostalgie* ou anaphorisée par *l'empire*, la construction *les nostalgiques de l'Algérie française* exprime tantôt le

courant qui s'est formé pour défendre *l'Algérie française* tantôt le regret ouvertement exprimé de cette catégorie de gens n'ayant pas pu ou su « garder » cette même Algérie :

L'Algérie heureuse, le 1er juillet 1962, le drapeau français était amené en Algérie. L'exode des populations qui avaient décidé de rester fidèles à la France s'amplifiait. Pour ceux qui quittaient leur pays, c'était sans espoir de retour. (L. Bertrand, 1978, dans préface de l'éditeur, cité dans P. Siblot, *op.cit.* : 156)

Un autre adjectif est utilisé avec le syntagme *Algérie française* :

41- *La nature du relief lui interdisant l'usage du vélo qu'il pratiquait jadis quand il était jeune, il était réduit, avec l'âge et l'embonpoint, (témoin des nombreux méchouis et apéros qu'il prenait aux grandes occasions, il lui arrivait même de faire escale régulièrement, dans le seul bistrot de la commune, bistrot tenu par une veuve **adepte de l'Algérie française** et agent de renseignement efficace de l'administration) à utiliser le train onze. (L'Expression, 04/07/06).*

Dans l'exemple ci-dessus, le stéréotype d'emploi dont nous avons parlé auparavant est nettement présent puisqu'il s'agit de qualifier et de catégoriser une personne comme une *adepte de l'Algérie française* sans pour autant expliquer ou commenter l'usage du syntagme. L'interlocuteur est censé connaître l'Algérie française et sait que cette dernière compte des adeptes et des opposants. C'est cette évidence dans la qualification qui travaille le critère du référent social de cette formule. De plus, dans l'adjectif *adepte*, nous retrouvons le sens de *nostalgiques*, tous deux défendant l'Algérie quand elle était française. Cet adjectif aide à construire en discours le sens de cette *Algérie française*.

Dans les exemples qui suivent, nous essayerons de montrer quelques autres usages du syntagme *Algérie française* afin de suivre toujours sa construction dans le discours et son comportement que nous supposons formulaire :

42- *J'ai simplement voulu, d'après un manuscrit qui m'a été donné par une amie et avec l'accord tacite du fils d'un enseignant qui a oeuvré durant sa vie, à enseigner à ses élèves quels qu'ils soient, **l'amour de la Patrie et de l'Algérie française**, y rajouter certains commentaires... et **abandonnés par l'Algérie française** ne s'arrête pas là qu'on en juge plutôt... Je pense que la lecture de ce texte rappellera à beaucoup*

*d'amers souvenirs et regrets mais mon seul but c'est que le souvenir et la mémoire de **notre belle Algérie française**, conçue par nos ancêtres à partir de 1830 restent à jamais gravés dans nos mémoires et qu'à la veillée, vous puissiez dire à vos enfants et petits-enfants Moi, j'y étais.(...) Il resterait encore beaucoup de choses à dire sur **cette Algérie française** qui a été si honteusement et d'une manière presque inconsciente et incompréhensible, abandonnée...*

(Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

À travers ce long passage, nous comprenons un sens positif qui entoure le syntagme que nous étudions :

- *l'Amour de la patrie* coordonné avec *Algérie française* présuppose que l'*Algérie française* serait la *Patrie*, une *Patrie* qui aurait abandonné ses partisans à l'indépendance de l'Algérie ;
- *l'Algérie française* est stéréotypée par *belle* dans ce même fragment pris en charge par cet énonciateur avec le pronom *notre* pour montrer son positionnement envers cet objet ;
- l'aspectualisation qui synthétise le point de vue de cet énonciateur : il s'agit de parler de *cette* Algérie. C'est une Algérie particulière.

Pour synthétiser, le discours travaille le sens de *l'Algérie française* à l'aide soit:

- d'article défini qui sert à exprimer une relation entre les deux segments coordonnés : *Amour de la patrie et de l'Algérie française* ;
- d'Adjectif qualificatif : ***belle*** *Algérie française* ;
- d'article démonstratif : ***cette*** *Algérie française*.

De là, l'énonciateur du passage progresse d'une idée générale, la patrie, qui serait *l'Algérie française*, à sa *belle Algérie française* qui lui appartient pour terminer avec un sens restreint (parce que l'aspectualisation suggère l'existence d'autres aspects), une *Algérie* qui a un aspect particulier. Il ne s'agit pas de toute *Algérie* mais d'une *Algérie* affiliée à la France.

Algérie française est également commenté par d'autres vocables :

43- «La valise ou le cercueil» a lancé Sarkozy reprenant le titre d'un film **à la gloire de l'Algérie française** et où le combat pour l'indépendance est présenté comme commandité du Caire. (Le Quotidien d'Oran, 10/03/12)

44- C'est cette tranche de l'opinion qui a mené à l'occasion du dernier Festival de Cannes une croisade hystérique contre le film de Rachid Bouchareb Hors-la-loi. C'est encore elle qui avait soutenu l'érection de plusieurs monuments **à la gloire de l'Algérie française** et des tueurs de l'OAS, insiste cet historien qui rappelle à juste titre que "c'est cette fraction de l'opinion qui a poussé à l'adoption de la loi du 23 février 2005 qui prétendait présenter la colonisation comme positive". (Liberté, 18/10/10)

45- Pour Jean-Pierre Tuquoi, du fait de la « spécificité algérienne » due à « une colonisation de peuplement » sans équivalent, pratiquée par la France coloniale, « cette mémoire commune, **cette mémoire de l'Algérie française** va continuer à peser longtemps sur la relation » entre les deux pays, ... (El Watan, 26/11/07)

Parler de *gloire* ou de *mémoire* pour un objet dans le discours revient à poser d'emblée un sens positif, valorisant et même sacralisé. C'est apparemment ce que disent les énoncés 43, 44 et 45. Que ce soit dans un sens ironique ou pas, d'après ces énonciateurs, *l'Algérie française* est une période glorieuse, commémorée en *films* ou en *monuments*, une période qui fait encore exister et fait signifier, pour quelques personnes ici et ailleurs, cette Algérie du temps passé.

Le dernier passage, que nous recensons pour ce premier groupement d'exemples traités dans le présent titre, est intéressant du point de vue des modalisateurs qu'il emploie :

46- On est quelque peu sceptique sur la capacité de «cadrage » des courants qui **restent encore profondément Algérie française** et qui ne se recrutent pas seulement parmi l'extrême droite. (Le Quotidien d'Oran, 14/01/12)

Nous avons déjà parlé du verbe *garder* qui accompagne le syntagme *Algérie française* et qui permet aux énonciateurs de montrer leur position. Dans l'exemple 46, le verbe *rester* et l'adverbe *profondément* concourent à faire signifier ce même syntagme sur un paradigme temporel inscrit dans la continuité, c'est-à-dire 50 ans après la fin de *l'Algérie française*. L'exemple est extrait d'un article rédigé en 2012,

il parle de courants en France qui seraient des *pro-Algérie française*. Ils l'étaient et le sont encore profondément même si les valeurs et les principes de cette Algérie à la française ne sont plus défendables. C'est une autre manière de signifier le regret et la nostalgie pour cet empire révolu : « et c'est bien ainsi qu'a été vécue par les personnes la fin de l'Algérie coloniale ; comme fin d'un monde et mort d'une Algérie dont la disparition est devenue effective et entière dans l'exode. » (P. Siblot, *op.cit.*: 154).

Pour terminer ce titre portant sur la nostalgie et le lobbyisme, nous analysons les passages suivants pour retracer ce qui entoure, dans le discours, le syntagme que nous étudions.

47- *Il y a un lobby de l'Algérie française qui pèse et dont on a pu mesurer l'influence avec la fameuse loi du 23 février sur les «bienfaits» du colonialisme qui a provoqué une grosse controverse...(Le Quotidien d'Oran, 14/01/12)*

48- *Sarkozy devrait fournir des réponses claires sur le niveau des investissements que compte engager la France en Algérie. Si la déclaration d'Alger de mars 2003 a été un moment fort dans les relations entre les deux pays, n'était la loi du 23 février inspirée par le lobby de l'Algérie française dans l'Hexagone qui a tout gâché, la volonté de Sarkozy d'établir un partenariat d'exception avec l'Algérie doit aller au-delà de simples déclarations de circonstances et se concrétiser par des actes. La guerre des mots et la langue de bois ont assez duré. (Liberté, 02/12/07)*

49- *Les jours et les mois ont démontré que Sarkozy n'était pas le partenaire idéal pour une évolution des relations avec l'Algérie, puisqu'il est entouré d'un lobby de nostalgiques de « l'Algérie française », réfractaires à tout rapprochement entre les deux pays. (TSA, 11/04/10)*

Nous nous appuyons sur les énoncés ci-dessus pour dire que le lobby de l'Algérie française serait à l'origine de deux actions/réalités :

- la promulgation de la loi du 23 février 2005⁹⁷ qui porte reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, vivement critiquée et rejetée en Algérie ;

⁹⁷ - « L'expression de la reconnaissance de la Nation envers les hommes et les femmes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie... » (Article 1) et « L'enseignement du rôle positif de la présence française en Afrique du Nord » (article 4).

- la nature des relations qui seraient, occasionnellement, tendues entre l'Algérie et la France compte tenu notamment des quelques incidents diplomatiques survenus entre les deux pays.

Ceci dit, le lobby signifie un groupe de pression qui exerce une influence sur l'opinion publique, et dans ce cas il s'agit de la France. Utiliser le syntagme *Algérie française* corrélié au terme *lobby* nous renvoie à deux idées importantes confirmées par le contexte algérien:

- l'Algérie française aurait des connotations péjoratives dans notre contexte précisément parce qu'elle nie l'identité du pays ;
- l'existence actuelle de ces lobbyistes ne favorise pas l'apaisement des relations entre les deux pays. Persister et vouloir « garder » cette Algérie française revient à forcer à rouvrir des pages douloureuses de l'Histoire commune.

Le terme *lobby* nous permet de gloser qu'il y a une action derrière cette défense d'une Algérie française. *Les partisans de l'Algérie française* le sont (ou plutôt l'étaient) dans les idéaux et les principes pour le maintien de cette réalité. Les lobbyistes le sont, maintenant, dans l'action pour « retrouver » cette réalité. Cette synthèse, fortement discutable, est le fruit de notre lecture des énoncés dont nous disposons dans notre corpus concernant cet épisode de l'Histoire. Il est des écrits qui témoignent de ce constat :

Amis et compatriotes exilés, il ne suffit pas d'aller en voyage organisé chaque année durant quelques jours pour revoir votre pays et fleurir quelques tombes abandonnées et bientôt oubliées. L'âme de vos disparus serait plus en repos, plus satisfaite si au lieu de vous contenter d'un pèlerinage touristique, vous demeuriez sur cette terre qui est vôtre et si vous poursuiviez l'œuvre entreprise par vos parents depuis 1830 /.../ Amis pensez à l'Algérie mais une Algérie nouvelle qui progresse comme doit normalement évoluer tout pays ; nous sommes en 1983, non en 1953 ! Ne pensons plus uniquement au passé; les pionniers ne se nourrissent pas de seule nostalgie mais aussi d'espoirs de vie meilleure. C'est ainsi que l'entendaient les pionniers américains, australiens et autres, de même que les pionniers arrivés en Algérie en 1830. /.../ C'est seulement avec l'Algérie et en Algérie qu'une nouvelle page de notre Histoire de pionniers s'accomplira. C'est

seulement avec tous ses enfants que l'Algérie pourra entrer avec sérénité dans le XXI^e siècle. («Pionniers demain sur notre terre», 1983, cité sans P. Siblot, *op.cit.* : 163)

L'énoncé 50 est choisi pour apporter un contresens, évidemment constitutif de la polémique qui accompagne le syntagme étudié. En fait, nous voulons, à travers cet exemple, non pas suivre le sens de *l'Algérie française* mais le déconstruire, le rendre incertain, en bref, douter de l'existence même de ce syntagme :

50- *Ce sera le premier ouvrage qui sera intitulé La Révolution algérienne et qui tranchait nettement avec ce qui se disait ou s'écrivait sur la prétendue Algérie française.* (El Watan, 26/06/12).

Le commentaire de notre formule est intéressant, nous trouvons :

- l'adjectif *prétendue*, comme une marque de la modalisation autonymique dans la mesure où le locuteur commente ses mots, nous introduit dans un sens complètement reconfiguré du syntagme et nous renvoie à une extériorité discursive ;
- le locuteur signale une non-coïncidence entre les mots et les choses, l'Algérie ne devait pas être française.

L'ouvrage dont il est question dans cet exemple est celui qu'un militant de la cause algérienne, Tayeb Boulahrouf a fait écrire à un journaliste de la Gazette de Lausanne, Charles-Henri Favrod, « à qui il fournira les premiers éléments du livre que ce dernier écrira en temps réel, c'est-à-dire dans le feu de la guerre » (extrait du corpus). Le sens de *l'Algérie française* est ici remis en cause. Avec l'emploi de l'adjectif *prétendue*, *Algérie française* signifie que celle-ci n'a pas existé et n'existera pas. *L'Algérie française* est-elle tributaire d'un contexte particulier ? A-t-elle existé réellement ? Pour qui a-t-elle existé ? Qui a voulu la faire exister ? Son pendant serait-il alors une *Algérie algérienne* ? Cette partie de la dichotomie sera discutée dans le titre suivant.

2.3. Pour une *Algérie algérienne*

Si nous travaillons sur la polémique qui est manifestée par des dichotomies, *l'Algérie française* présuppose donc l'existence d'une *Algérie algérienne*. Cette dernière n'est pas seulement une construction discursive reconstruite mais une occurrence qui a fait apparition dans l'Histoire. Comme nous l'avons signalé, le syntagme *Algérie française* est en soi polémique parce qu'il associe un nom de pays et un adjectif relatif à un autre pays, en l'occurrence l'ancien colonisateur.⁹⁸

Avant d'interpréter nos exemples, nous nous arrêtons sur un passage qui a été rédigé au lendemain de l'indépendance annonçant une Algérie algérienne:

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on a pu lire, sous la plume de Serge Bromberger, le récit de la proclamation, à Rocher Noir, de l'indépendance de l'Algérie et de l'envol, à la place où flottait quelques jours plus tôt le drapeau tricolore, des couleurs vert et blanc de **la nation qui venait de naître, l'Algérie algérienne**. (...). L'opération s'est faite à chaud, non sans risque de graves complications (...). On a dit que la guerre révolutionnaire de 1954 à 1962 a forgé cette **patrie algérienne** (...). Elle y a contribué sans doute, en concrétisant, non sans cruel fanatisme, de confuses aspirations à l'indépendance. (Le figaro, 6 juillet 1962, cité dans P. Paissa, 2010: 9, c'est nous qui soulignons)

Nous citons l'Histoire pour déterminer l'entrée en usage du syntagme *Algérie algérienne*. En effet, le 3-4 mars 1960, de Gaulle effectue une deuxième tournée des popotes⁹⁹, il parle d'« Algérie algérienne ». Le 4 novembre de la même année, de Gaulle adresse un discours dans lequel il est fait allusion à une « République algérienne qui existera un jour ». (B. Stora, 2009, cité dans son annexe).

Pour défendre son projet sur l'autodétermination accordée aux Algériens, de Gaulle dit dans un discours tenu à Alger le 14 juin 1960 :

⁹⁸ - L. Chetouani écrit à propos de *Algérie française* : « bizarre, ce mariage sémantique » dans un entretien réalisé avec Henri Alleg, (1998 : 126).

⁹⁹ - Le nom de l'inspection que de Gaulle effectue auprès des soldats français.

(...) tout sera fait pour que le peuple algérien ait la parole dans l'apaisement. La décision ne sera que la sienne. Mais je suis sûr, pour ma part, qu'il prendra celle du bon sens, accompli en union avec la France et, dans la coopération des communautés, la transformation de l'Algérie algérienne en un pays prospère et fraternel !¹⁰⁰

Toujours en 1960, à Rouen il reprend pour dire que « toutes les communautés devraient avoir leur place dans cette Algérie algérienne définie comme un État fédéral. »¹⁰¹ (Cité dans Ch-R. AGERON, 2005 : 544). De Gaulle dit aussi : « je choisis l'Algérie algérienne parce que si je choissais l'Algérie française, cela recommencerait après ma mort. » (*op.cit.*: 547).

Au niveau de notre corpus, les énoncés utilisent le syntagme *Algérie algérienne*, qui ne figure pas toujours explicitement tel quel mais il est construit dans le discours, à des fins diverses :

51-Moi, instantanément j'ai pensé à un rescapé de ceux qui étaient pour ***l'Algérie Française***, ceux qui étaient pour l'assimilation et non pour l'indépendance de ***l'Algérie libre et souveraine***. (*Oumma.com*, 25/12/12)

Ce passage expose la dichotomie que nous traitons à ce stade du travail. *L'Algérie française* est à l'antipode de *l'Algérie algérienne*, l'une exclut l'autre nécessairement. Deux idéaux, deux réalités et deux existences, justifiées de part et d'autre voulant affirmer un État, une nation, une Algérie particulière, différente, française ou algérienne. Dans ce discours, c'est le principe de *l'assimilation* qui permet le passage d'une Algérie à une autre. Le refus de cette assimilation constitue les limites de *l'Algérie française* et l'annonce d'une *Algérie algérienne libre* parce qu'elle n'est plus française et est *souveraine* parce qu'elle ne dépend plus d'une autre société.

La formule est guillemetée dans l'exemple ci-dessous :

¹⁰⁰- Discours prononcé à la télévision, disponible sur <http://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00060/discours-du-14-juin-1960.html>

¹⁰¹ - Extrait du livre et non du discours de de Gaulle.

52- Il y avait des banderoles «**Algérie, Algérienne**», «**Abbas + De Gaulle = négociations**»... n'a-t-il pas été libéré par tout un peuple où certes les Algériens ne se sont pas tous battus pour les mêmes idées mais pour une seule cause, l'indépendance, (El Watan, 08/04/12)

À la manière d'un slogan ou reprenant une phrase sentencieuse ancrée dans l'arrière-plan informationnel de notre communauté, «*Algérie algérienne*» et *édification d'une Algérie moderne, libre et souveraine* nous entraînent dans l'imaginaire collectif qui structure la communauté algérienne et en définit les principes. En effet, les syntagmes soulignés dans cet exemple sont mis entre guillemets comme marque de l'autonymie. C'est ce qui renvoie également, comme nous l'avons déjà expliqué, à un mot venu d'ailleurs, un stéréotype de mise à distance. Ce procédé permet d'utiliser comme tel un fragment, de le reprendre et de le réemployer dans des contextes différents. Dans cet exemple, nous sommes le 11 décembre 1960, l'énonciateur est un ancien combattant de la guerre de libération nationale, il raconte les souvenirs de ce jour de manifestation. Les Algériens clamaient une *Algérie algérienne*, ils sont pour l'autodétermination proposée par de Gaulle quelques années auparavant à laquelle Ferhat Abbas, alors Président du GPRA, devait répondre. En effet, ce gouvernement « est prêt à entrer en pourparlers avec le gouvernement français afin de discuter des conditions politiques et des garanties de l'application de l'autodétermination » (B. Stora, 2009, annexe). Le discours annonce d'abord l'objectif, «*Algérie algérienne*» ensuite le chemin, le processus menant à cet objectif. Le syntagme en question est construit discursivement et pose ainsi des conditions pour sa réalisation :

Abbas+ de Gaulle=négociations et négociations abouties=Algérie algérienne.

Un autre exemple propose une autre dénomination :

53- *Le secrétaire général du FLN a dénoncé les tentatives répétées de porter atteinte à la Révolution algérienne et à ses symboles, notamment à travers la promulgation de lois glorifiant le colonialisme et la création d'institutions pour falsifier l'histoire. "Les rendez-vous historiques de la lutte du peuple algérien contre le colonialisme,*

à l'instar des fêtes de la Victoire et de l'indépendance, doivent être une tradition ancrée dans notre société, afin de transmettre la réalité de ces événements aux générations montantes", a insisté M. Belkhadem. "... Nous devons commémorer ces événements à leur juste valeur de manière à donner une image renouvelée de la bravoure du peuple algérien contre le colonialisme", a-t-il ajouté. Il a appelé également à saisir ces rendez-vous historiques pour exprimer "la mobilisation des Algériens autour du **message des martyrs pour l'édification d'une Algérie moderne, libre et souveraine**". (El Moujahid, 18/03/11)

Dans cet exemple, nous retrouvons une langue de bois largement répandue dans les discours officiels, politiques, pédagogiques ou autres en Algérie. Se conformer au *message des martyrs pour l'édification d'une Algérie moderne, libre et souveraine* est une construction figée qui est utilisée dans l'opinion publique de la communauté et est inscrite dans le savoir commun et partagé. C'est la doxa dans laquelle le locuteur puise son idée. Cette remarque fait écho à toute la doxa qui circule dans notre communauté et qui est relative à cet épisode glorieux de l'Histoire. Ces trois adjectifs sont des leitmotivs des discours circulants. Ce qui nous intéresse dans ce passage, c'est évidemment la formation du syntagme autour de *l'Algérie*. *Algérie moderne, libre et souveraine* est l'objectif de la Révolution algérienne. Autour du substantif *édification* et des trois adjectifs qualificatifs, *moderne, libre, souveraine*, cet énoncé résume le lien entre les principes de la Révolution et les soubassements de l'identité algérienne. Les substantifs *message* et *martyrs* sont significatifs dans notre contexte ; il y a dans les croyances et les imaginaires une obligation à respecter ce que les martyrs avaient donné à l'Algérie, à ne pas trahir ce sacrifice. Ici l'Algérie est l'Algérie de la transformation, de la gloire, de la liberté, de la souveraineté. Bref, c'est le synonyme d'une *Algérie d'aujourd'hui*, peut-être pas celle que nous avons analysée dans le chapitre précédent et qui s'oppose à *Algérie d'hier*. Ici, il est question d'une *Algérie algérienne*, résultat de la lutte du peuple algérien contre le colonialisme et qui est construite sur la déconstruction de *l'Algérie française*. Nous remarquons un changement de référent d'un contexte à un autre, c'est ce qui renforce le critère discursif et celui du référent social de la formule.

Les exemples suivants utilisent le syntagme *Algérie algérienne* pour parler de plusieurs aspects :

54- « *Bien sûr que les Algériens sont fiers de fêter leur cinquantenaire, sauf que notre jubilé ne commence pas le 19 mars [qui marque plus le cessez-le-feu que l'indépendance... les massacres de l'OAS et l'amorce de la guerre fratricide entre combattants algériens pour le contrôle du pouvoir de la future Algérie indépendante.* » (Jeune Afrique, 04/04/12)

Dans l'énoncé 54, il est peut-être possible de parler d'un sens ironique lorsque l'énonciateur évoque *la guerre...pour contrôle du pouvoir dans la future Algérie indépendante*. Au niveau du discours :

- *Algérie* est déterminée par deux adjectifs : *la future* et *indépendante* qui renvoient à la même réalité ;
- *future* situe l'action sur un paradigme temporel et *indépendante* renvoie à l'état du pays après le colonialisme ;
- *future Algérie indépendante* se réfère à *l'Algérie algérienne* par opposition à *française* ;
- variation dans le paradigme des désignations : *L'Algérie* n'est plus française même si *future Algérie indépendante* est construit pour remettre en cause cet état d'indépendance.

En fait, ce qui nous conduit à parler d'ironie dans cet exemple c'est le fait d'utiliser *la future Algérie indépendante* avec la guerre au Pouvoir qui seraient deux réalités incompatibles dans la mesure où l'indépendante devait faire naître un État démocratique, souverain, libre et vivant dans la paix. Concernant le contexte extralinguistique, nous rappelons que c'est par un coup d'état qu'Ahmed Ben Bella, premier Président de l'Algérie indépendante à partir de septembre 1963, a été succédé deux ans plus tard par Houari Boumediene. Commence ainsi une sorte de concurrence au Pouvoir qui, depuis, gangrène le système algérien. À vrai dire, cette situation existait avant l'indépendance où des conflits ont éclaté entre le FLN et l'ANP¹⁰² pour la prise du combat armé. Dans ce sens, l'Histoire parle de la formation d'un bureau politique contre le GPRA par Ahmed Ben Bella et ses amis.

¹⁰²- Armée nationale populaire.

Dans notre exemple, la *future Algérie indépendante* serait la continuité de la *guerre fratricide*¹⁰³ entamée entre combattants algériens avant l'indépendance.

Dans l'exemple 55, *la nouvelle Algérie* renvoie à l'Algérie du 1^{er} novembre, celle qui s'est révoltée contre le colonialisme :

55- *Une algérie qui nous fera dire et à l'unisson que si dans la plupart des pays arabes les citoyens possèdent la parole; dans la nouvelle algérie que nous bâtirons, et à l'aune du rêve réançant du 1er novembre 1954 ils seront toujours vivants et libres... (Réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)*

Le 1^{er} novembre 1954 est la date du déclenchement de la lutte armée en Algérie, c'est le début de la guerre de libération nationale. Cette date porte une très grande symbolique, elle est connue et reconnue par les locuteurs et commémorée à chaque occasion. Elle fait écho aux *sacrifices, message des martyrs* que nous avons évoqués plus haut. Nous reconnaissons dans cet exemple :

- le préconstruit sur lequel s'appuient les informations relatives à cet événement. L'Algérie est un État bâti dans le sens de reconstruit, édifié, retrouvé et reconquis ;
- le futur employé dans *bâtirons* spécifie le paradigme temporel sur lequel est inscrit le syntagme *nouvelle Algérie* ;
- le présupposé, à travers cet énoncé, est que *la nouvelle algérie que nous bâtirons* n'existe pas encore mais elle va (doit) être bâtie.

Nous récapitulons pour dire que la doxa relative au 1^{er} novembre et à l'utilisation d'informations partagées et reconnues sert ici de barrière à l'existence d'une *Algérie algérienne* fidèle justement aux principes de novembre. D'après l'exemple, l'Algérie algérienne d'aujourd'hui n'est pas alors l'Algérie de novembre, l'Algérie que novembre voulait bâtir.

Nous interprétons le dernier énoncé qui utilise le syntagme *Algérie algérienne* :

56- *Quand l'Algérie était française...extrait de " aux échos d'Alger, juin 88, n° 22-23-24 "...Hélas! il a fallu un seul homme, qui s'est cru imbu d'un pouvoir suprême,*

¹⁰³ - Une analyse minutieuse de ce syntagme pourrait montrer un fonctionnement formulaire parce qu'il passe du contexte colonial au contexte de la décennie noire tout en véhiculant une dimension polémique.

pour anéantir 130 ans de travail et de bien-être et de tant de richesses amassées durement à la sueur de leurs fronts...NDLR de l'AEA : Les récents événements survenus en Algérie témoignent de l'Algérie Algérienne... (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algérie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

Nous avons déjà étudié (exemple 32 dans ce chapitre) le syntagme *Algérie française* employé dans cette lettre dont est extrait ce passage. Ici, l'énonciateur utilise la deuxième partie de cette dichotomie à savoir *l'Algérie algérienne* pour lui donner un sens clair. En regrettant le déclin et la fin de l'Algérie française, et pour ce locuteur, *l'Algérie algérienne* est celle qui existe maintenant, celle qui vit ou a vécu *récemment* des événements tragiques. Compte tenu du contexte extralinguistique auquel nous nous référons, nous pensons pouvoir dire que *l'Algérie algérienne* est précisément dans ce discours l'Algérie de la décennie noire, l'Algérie du malaise social, l'Algérie de la bureaucratie, bref, l'Algérie d'aujourd'hui. Une Algérie qui aurait dû rester *Algérie française*, selon ce même locuteur.

Sur les six énoncés exploités dans ce dernier titre, l'actualisation du sens de *l'Algérie algérienne* est changeante et traversée par un contresens. Ce dernier est, comme nous l'avons déjà expliqué, constitutif du sens de ce syntagme et inhérent aux constructions dichotomiques auxquelles nous nous intéressons. À quoi renvoie *l'Algérie algérienne* ? Le référent est insaisissable et les syntagmes acquièrent une dimension polémique. Nous passons d'une Algérie libre, souveraine, un État naissant et reconstruit, répondant à une doxa du sacrifice, des martyrs de la gloire à une Algérie frappée par la tragédie, enfin une Algérie que novembre aurait regretté de reconquérir.

Si dans cette première partie de ce chapitre nous avons traité une dichotomie utilisée en discours et qui oppose *l'Algérie française* à *l'Algérie algérienne*, nous voudrions proposer, dans une deuxième partie, une réflexion autour d'une variante de notre vocable *Algérie*. Cette démarche pourrait être justifiée parce que nous avons rencontré des occurrences de cette variante, susceptibles d'intéresser notre problématique.

3- Autour de *Algérie* : *Algériens* ou l'étude d'une variante

Notre corpus nous dévoile une autre construction, réalisée en discours, qui pourrait intéresser notre problématique et participer à la mise en place de quelques occurrences susceptibles d'alimenter notre quête des formules autour de *Algérie*. Il s'agit des constructions nominales *Algériens* et *Français*, évidemment greffées sur d'autres unités, que nous analyserons à présent. Ce choix s'explique de par le thème qui sillonne nos discours et qui coïncide avec le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, célébré en 2012. Pour parler du cinquantenaire, nos énonciateurs ont été conduits à citer les acteurs de cette Histoire commune entre les deux pays. S'ajoute à ce constat que le syntagme *Algériens* est une variante du vocable *Algérie*, c'est une des nominations de *Algérie*. De plus, sur le « lot lexical » (A. Ouamara, 1986 : 139) disponible en langue et en discours, *Algériens* est un désignant de *l'Algérie*, dans le sens d'une nation et d'un peuple. *Algériens* entre alors dans un paradigme dénominatif qui pourrait être considéré, selon les contextes, comme un mot-d'ordre, un équivalent, un qualificatif qui aurait un parcours intéressant à traquer pour notre propos.

3.1- *Algériens/Français* comme topos d'une dialectique

Le syntagme nominal *Français* est employé dans le corpus comme l'autre acteur avec qui *Algériens* entretient des rapports multiples que nous essayerons d'élucider. La dichotomie *Algériens/Français* apparaît comme un socle porteur du conflit ayant existé entre les deux pays, en l'occurrence dans le contexte de production de nos discours. Comme le signale P. Siblot, « pris dans un contexte d'extrêmes tensions, les mots évocateurs du conflit sont eux-mêmes objet de polémiques, deviennent les termes du conflit, *stricto sensu* » (1998a : 9, c'est l'auteur qui souligne). Dans ce titre, nous voudrions donc observer le fonctionnement de quelques syntagmes trouvés dans notre corpus et qui, aux niveaux linguistique et notionnel, sont en rapport avec le vocable *Algérie*. Ainsi, *Algériens* et toute autre occurrence s'y greffant, peuvent travailler la notion de

formule. Cette unité repérable linguistiquement, employée seule ou avec d'autres unités, pourrait exhiber des significations et supposer des interprétations intéressantes pour la construction formulaire du vocable *Algérie*. Nous ne voulons pas affirmer d'emblée et dire que *Algériens* est une formule, ce qui n'est effectivement pas le cas ici, mais nous voulons justifier notre choix de ce vocable. Nous expliquons cela par le fait que cette lexie possède une fréquence d'emploi importante en discours, ce qui nous permet de suivre une traçabilité du signifiant pour pouvoir parler de figement. Elle apparaît également dans des discours particuliers et participe ainsi à soulever des questionnements identitaires, historiques et politiques souvent convoqués dans une dimension polémique selon les contextes d'utilisation de ce terme. De plus, *Algériens* est une construction utilisée en discours et est considérée comme un dénominateur commun ayant un sens partagé dans une ère donnée. Nous disons cela dans la mesure où son référent est influencé par le contexte extralinguistique, en l'occurrence et dans notre cas, un contexte plutôt historique qu'autre comme nous allons tenter de le montrer à travers nos exemples¹⁰⁴. Nous aurions compris que le choix de ce vocable est le fruit d'une volonté d'analyser et d'interpréter une des variantes du vocable *Algérie* pouvant réunir les critères d'un énoncé-formule. Ainsi, la vérification de ces critères que nous réalisons avant et après l'analyse d'un syntagme est un garant pour garder en vue l'objet de notre propos.

Les exemples ci-dessous réunissent des énoncés qui emploient *Algériens* et/ou *Français* pour référer à des réalités différentes en entretenant ou pas un rapport entre les deux termes. Dans quelques exemples, *Algériens* est opposé à *Français*, dans d'autres, *Algériens* est pris dans une construction verbale permettant ainsi de le considérer comme sujet ou objet d'une action. Ce qui est également intéressant à observer, et surtout à interpréter, ce sont les différents contextes qui utilisent ces deux dénominateurs. C'est en gros, le contexte de la colonisation, celui de la décennie noire en Algérie et celui du contexte que nous qualifions d'actuel, incluant les mutations engendrées par les Révolutions arabes. Ces différents contextes

¹⁰⁴ - Le contexte de la colonisation et le contexte actuel où *Algériens* dénomment les habitants du pays avec un sens différent : Algériens musulmans, Algériens d'origine française, Algériens contemporains...etc.

articulés à plusieurs doxas qui alimentent la communauté en question (ré)actualisent à chaque nouvelle donnée le sens octroyé à ces syntagmes.

Afin d'étudier la présence de ces syntagmes dans le corpus, nous nous intéressons à la façon dont le discours travaille les expressions construites autour de *Algériens et/ou Français* et les différentes significations qui y sont laissées. Car « c'est par l'examen des usages en discours, et par cet examen seul, qu'on est à même de saisir les évolutions sémantiques à leur origine, et d'expliquer les recompositions de la langue ». (P. Siblot, *op.cit.*: 10). Comment différents contextes confèrent aux mots des sens chargés d'enjeux, d'histoire et même de conflits ? Il est question d'observer la construction du sens de ces termes dans le discours et le soubassement, polémique, qui les sous-tend.

Nous commençons par une série d'exemples qui montrent l'actualisation en discours de ce que nous qualifions de lieux communs discursifs relatifs à un contexte particulier. En effet, les occurrences que nous analysons dans les exemples ci-dessous forment une exemplification à travers la description de quelques aspects de la situation coloniale en Algérie. Les syntagmes soulignés décrivent une catégorie d'Algériens vivant sous la présence coloniale française :

57- *Ces Algériens d'origine européenne* ont intégré les rangs algériens en laissant femmes, enfants et tous leurs biens pour combattre aux côtés de grands noms de la guerre de libération... Je vivais avec **ces Algériens**, je ne pouvais pas ne pas participer à cette guerre. (Liberté, 22/03/12)

58- A-t-on jamais pu, sur un plateau de télévision traitant de l'Algérie d'hier et **des Français d'Algérie** chassés dans les conditions qu'on sait avec une très lourde responsabilité toute de cynisme froid de Charles de Gaulle, (...) En France, les élections présidentielles relancent les débats glissants sur l'identité nationale, isolant et **stigmatisant ces Français d'origine algérienne....Algériens de naissance, d'origine, pied noir, immigrés...** ces hommes et femmes livrent leurs propres sentiments à l'égard de leurs origines, de leurs blessures et de leurs espérances au travers de discussions illustrées par des éléments visuels filmiques et photographiques (Blog : http://www.marianne.net/Algerie-francaise-Trop-de-Sartre-pas-assez-de-Camus_a219613.html, 11/06/12)

59- *Assassine par la Main Rouge avec 5 autres français pour le rappel, parmi eux un nomme Mr Basset dont le pere defendait les indigenes algeriens de l'epoque.*
(Forum : Algérie dz, 14/03/11)

D'autres exemples actualisent d'autres lieux communs discursifs :

60- *En détruisant les institutions et en accentuant les contrastes entre le littoral et l'intérieur du pays, la colonisation a sa part dans la division nationale. Elle a été un obstacle à la communication entre les Algériens et a constitué un obstacle à l'émergence d'une société civile. Les spécialistes de la guerre définissent le conflit franco-algérien qui s'est déroulé entre 1830 et 1962 comme un conflit de «basse intensité»... La question soulevée par l'engagement des Algériens aux côtés de la France se rattache au problème de la violence. L'assimilation de cet engagement à la collaboration française avec l'Allemagne nazie fausse la démarche.* (El Watan, 10/07/12)

61- *Il faut se souvenir de cette période tourmentée où on confondait les individus avec les situations, où les Algériens devenaient étrangers sur leurs propres terres, où ils étaient soumis à la discrétion totale des Européens qui avaient droit de vie ou de mort sur les autochtones...* (El Watan, 07/07/12)

62- *Après la seconde guerre mondiale, les algériens étaient encore floués... pour se déplacer hors de leur douar, les Algériens devaient demander, comme les esclaves noirs des Antilles, un permis de circulation.* (Blog : <http://eldzayer.unblog.fr/attentats-terroristes-le-silence-meprisant-de-bouteflika/>, 22/08/08)

63- *Ah, se lamente le directeur du Nouvel Obs., si l'on avait écouté ces Algériens et ces Français – Ferhat Abbas, Mouloud Feraoun, Mouloud Mammeri, Albert Camus, Jacques Berque, Jules Roy – qui, dénonçant l'existence de deux collèges électoraux et des élections toujours truquées, préconisaient de «choisir, dans un premier temps, le droit à l'égalité plutôt que le droit à la différence», la guerre d'Algérie n'aurait pas eu lieu... C'est ensuite ne rien comprendre des souffrances quotidiennes que les Algériens, méprisés, humiliés, niés dans leur humanité ont éprouvées pendant la colonisation.* (El Watan, 04/04/12)

Nous avons deux paradigmes qui opposent les Algériens aux Français d'Algérie :

- présence des auto ou hétéro-dénominations : *les Algériens d'origine européenne, des Français d'Algérie, ces Français d'origine algérienne, Algériens de naissance, d'origine, pied noir, immigrés, les indigènes algériens de l'époque* ;
- présence des stigmates de la réalité ayant fonctionné à l'époque tels que : *l'engagement des Algériens aux côtés de la France*, (dans la seconde guerre mondiale), *les Algériens devenaient étrangers sur leurs propres terres, les Algériens, méprisés, humiliés, niés dans leur humanité...*

Ce que nous voulons dire à travers ces syntagmes, c'est que l'appellatif *Algérien* ainsi corrélié, dans des constructions nominales et verbales, à d'autres unités de la langue devient un ethnonyme porteur de « signifiante » (P. Siblot *op.cit.*:12). *Les Algériens d'origine européenne, Français d'Algérie, Français d'origine algérienne* désignent des appellations données aux habitants de l'Algérie à l'époque coloniale pour ceux qui ne sont pas *Algériens*, mais Français, Européens, c'est-à-dire appartenant au camp du colonisateur. Les autres, les colonisés, sont les autochtones, les indigènes à qui les lieux communs des extraits ci-dessus s'appliquaient. Être étranger sur sa terre, demander un permis de circulation dans son propre pays, être dépourvu de sa partie humaine et de sa langue et obéir aux dictes de l'Autre sont des stéréotypèmes qui construisent un schème stéréotypé du colonisé algérien, de l'Algérien, devrions-nous dire puisque nous sommes encore au contexte colonial, là où il n'y avait pas d'Algérien colonisé et d'Algérien libre. Pouvons-nous dire que ces syntagmes formulés autour *d'Algériens/Français* rassemblent les propriétés du discours et de la réalité coloniale ? Sommes-nous face à une formation discursive coloniale, au sens de P. Siblot, dans la mesure où les discours porteurs de ces occurrences construisent le sens de ces syntagmes ? Il faudrait peut-être d'autres discours pour arriver à une telle affirmation. Mais, toujours est-il que le noyau de ce discours colonial est le fait d'exhiber la condition du colonisé, de l'indigène, bref de l'Algérien de l'époque.

Les exemples qui suivent montrent l'emploi de *Algériens/Français* en dichotomies. Le premier est un long extrait parce qu'il est parsemé d'occurrences que nous voulons montrer :

64- Ainsi, la cinquième puissance mondiale a fini par s'asseoir autour d'une table à Evian avec ceux qu'elle appelait les **fellagas**. (...) En quoi Fralon écrit : «Si Jacques Chevallier devient si populaire chez **les Européens d'Algérie**, c'est en outre parce que, à cette époque, il défend les thèses les plus radicales des partisans de l'Algérie française.»... **les Algériens français** n'en partiront pas.» (Fralon p. 90) Et alors que Ferhat Abbas, dès l'âge de 22 ans, fait de la condition du fellah, vivant dans une misère épouvantable, le glaive de son combat, pour Jacques Chevallier, **ce fellah algérien** ne mérite aucun intérêt. (...) Il est pourtant connu que **l'élite politique française d'Algérie**, et en l'occurrence les maires, sont ceux-là mêmes qui ont fait barrage à toutes les réformes réclamées par **l'élite politique indigène** dans son ensemble, et par Ferhat Abbas en particulier, qui s'était démené dans les années 1930 pour obtenir gain de cause, (...) sans effusion de sang et sans que les pieds-noirs quittent le pays dans un affolement général suscité et attisé par l'OAS, qui avait pratiqué la politique de «la terre brûlée» terrorisant les populations des deux communautés, alors que les accords d'Evian garantissaient **aux Européens d'Algérie** le droit de continuer à vivre dans le pays, si tel serait leur volonté... Il est clair que l'homme du 18 juin 1940, dans toute sa grandeur, n'avait peut-être aucune envie de s'afficher avec un ex-pétainiste ou alors lui reprochait-il ses relations un peu trop amicales avec **les Français d'Algérie** hostiles au général... (El Watan, 05/07/12)

65- Il s'agissait des bataillons formés aux centres d'instructions de Mellag et de Ghardimaou, en sol tunisien, leurs instructeurs étant **des officiers de l'armée française d'origine algérienne** qui disposait d'un matériel de guerre moderne, en armement et en moyens de transport... Pourtant, **les djounoud** des frontières appartenaient tous au même peuple. (...) C'étaient des **Algériens tout court**. (El Watan, 06/07/12)

66- le premier travail d'histoire militaire comparée algéro-française... Avant cette date, le statut de combattant n'était pas reconnu à celui qui fut l'adversaire du soldat français pendant la guerre d'Algérie... Pour **le combattant algérien**, la figure de l'ennemi n'est pas représentée uniquement par la figure du **soldat**, mais

elle s'est transposée au monde politique où elle a pris une forme plus complexe et plus diffuse. ... (El Watan, 25/03/12)

67- Ainsi, **la cinquième puissance mondiale** a fini par s'asseoir autour d'une table à Evian avec ceux qu'elle appelait les **fellagas**. (El Watan, 26/06/12)

Ces propositions de dichotomies viennent de l'observation de nos exemples, nous les considérons donc comme des constructions discursives qui peuvent ne pas fonctionner comme telles dans la réalité :

<i>Fellagas</i>	<i>cinquième puissance mondiale : (exemple 67) ;</i>
<i>Fellagas</i>	<i>Européens d'Algérie : (exemples 64/67)</i>
<i>Ce fellah algérien</i>	<i>Les Français d'Algérie (exemple 64) ;</i>
<i>L'élite politique française d'Algérie</i>	<i>l'élite politique indigène (exemple 64) ;</i>
<i>Algérien tout court</i>	<i>officiers de l'armée française d'origine algérienne (exemple 65)</i>
<i>Les djenouds¹⁰⁵</i>	
<i>Le combattant algérien</i>	<i>le soldat (exemple 66).</i>

Les *Fellagas* est l'une des dénominations que les Français donnaient aux Algériens à l'époque de la colonisation pour désigner les maquisards. Il est question d'une différence de statut colonial entre indigène et Français d'Algérie ou Européens d'Algérie. Ces désignations sont porteuses d'enjeux historique, social et même racial traduisant ainsi les tensions et les conflits de l'époque. Les désignations utilisées *fellagas*, *djenouds*, *fellah algérien*, *indigène*, *soldat*, *combattant* renforcent ce découpage en dichotomies qui traduit de la meilleure façon possible le rapport d'inégalité entre colonisé/colonisateur, une domination que la colonisation prônait.

Les deux extraits ci-après mettent l'accent sur un autre fonctionnement de l'appellatif *Algérien* :

¹⁰⁵ - Terme en arabe désignant soldats.

68- **Les Français musulmans algériens (FMA)** avaient occupé Paris le temps de dire au préfet de police, Maurice Papon, qu'ils étaient **des Algériens**... La guerre d'Algérie avait franchi les portes de Paris et de la métropole. (El Watan 06/07/12)

69- **Algérien**, je le suis par mes ancêtres, par ma mère, par mon père. Plus qu'un papier, la mémoire impregne mon histoire. **Algérien oui mais algérien français!** (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 02/05/2012)

Les Français musulmans algériens est l'appellation donnée aux Algériens, alors appelés indigènes, qui sous quelques conditions sont devenus citoyens français. Dans ces exemples, ces citoyens sont d'origine algérienne mais vivant en France et défendant la même cause que les Algériens de l'Algérie, ou les indigènes devrions-nous dire. C'est une dénomination que cet énoncé prend en charge et essaye de confirmer en cas de doute : *les Français musulmans algériens* sont des *Algériens*. Ici *algérien* n'est pas seulement un adjectif qualifiant les *Français musulmans* mais un statut, une catégorie d'Algériens tout aussi impliquée dans le combat. Dans l'énoncé 69, c'est plutôt le contraire qui est confirmé : le locuteur voudrait affirmer son statut d'Algérien assorti d'une qualification *Algérien français*. Il est originaire d'Algérie mais il n'a rien d'Algérien. Quand le contexte géographique n'interfère pas pour changer l'identité (énoncé 68) il œuvre pour en imprimer une nouvelle (énoncé 69). Dans ce dernier exemple, l'affirmation suivie d'une correction du dire, *Algérien oui mais Algérien français* participe à travailler le sens de ce syntagme, ce qui est accepté c'est *l'Algérien français* et non pas *Algérien*. La polémique est esquissée dans ces exemples puisqu'il s'agit de deux statuts coloniaux différents : un *Algérien* n'est pas un *Algérien français* et le contraire n'est pas vrai. Et sur un autre plan :

L'Algérie n'est pas la France, mais les Algériens sont encore des Français/.../

Demain ou après demain, l'Algérie sera simplement algérienne. La métropole qui nous accable sans pitié, hâtera peut-être et malheureusement la redoutable échéance. Puisqu'un jour, l'Algérie ne doit plus être la France, qu'au moins elle ne soit pas l'ennemi de la France. (Cité dans P. Siblot, *op.cit.* : 23)¹⁰⁶

¹⁰⁶ - Paroles d'un publiciste tenues en 1895 pour expliquer le slogan de « l'Algérie libre » surgi en 1894.

Nous nous occupons un moment de la première partie de la dichotomie *Algériens/Français* : Il y aurait une réalité traduite dans le discours autour de laquelle s'emploient quelques occurrences de *Algériens* :

70- *les massacres de l'OAS et l'amorce de la guerre fratricide entre combattants algériens pour le contrôle du pouvoir de la future Algérie indépendante.* » (Jeune Afrique, 04/04/12)

71- *Il y avait des banderoles «Algérie, Algérienne», «Abbas + De Gaulle = négociations»... n'a-t-il pas été libéré par tout un peuple où certes les Algériens ne se sont pas tous battus pour les mêmes idées mais pour une seule cause, l'indépendance,* (Blog : [HTTP://MEMOIRES-ALGERIE.ORG/MAP/ALL#/TIMELINE/DIFFICILE_MARCHE_VERS_NEGOCIATION/?&_SUID=134200309191402863199562577097](http://MEMOIRES-ALGERIE.ORG/MAP/ALL#/TIMELINE/DIFFICILE_MARCHE_VERS_NEGOCIATION/?&_SUID=134200309191402863199562577097), 08/04/12)

72- *A l'aube du cinquantenaire, le patriotisme algérien n'en sortira que grandi. Quoi qu'il en soit, les troubles qui suivirent la libération, dans une période de transition mouvementée (crise du FLN, action de l'OAS ont rendu la maîtrise des représailles difficiles à assurer. Le nombre des victimes a été gonflé non sans cynisme par ceux-là mêmes qui ont entraîné des Algériens contre d'autres.* (El Watan, 10/07/12)

Les actualisations dans le discours du syntagme *Algérien* nous permettent la lecture suivante :

Le combattant algérien	{	Acteur d'une guerre fratricide (exemple 70) Ne s'est pas combattu pour les mêmes idées avec d'autres (exemple 71) Est en conflit avec d'autres Algériens pour le Pouvoir (nécessairement dans le contexte post-indépendance) (exemple 72)

De là, il apparaît que :

- la *guerre fratricide*, ne pas se battre pour les mêmes idées, des Algériens contre d'autres renvoient au champ lexical d'un conflit interne alimenté par l'ascension au Pouvoir ;
- le syntagme *combattant algérien* subit un déplacement de sens ou un non-sens. Son référent social a changé avec le changement de contexte, c'est-à-dire le passage de la Révolution (combat avec le colonisateur) au contexte actuel (post-indépendance, ou encore le contexte de la Révolution avec le conflit entre Algériens eux-mêmes)

Pour expliquer ces faits, nous revenons au contexte historique. En effet, à côté du glorieux combat de la Révolution, il existe un point noir de l'histoire de l'Algérie qui raconte l'opposition de quelques Algériens à d'autres pendant la Révolution et au lendemain de l'indépendance pour prendre les commandements du pays. Nous en avons déjà parlé lorsque nous avons analysé l'exemple 54 pour l'étude du syntagme *la future Algérie indépendante* dans ce même chapitre. Les Algériens deviennent les acteurs d'un conflit « algéro-algérien » qui trouve son fondement au commencement même de la Révolution, et sûrement avant. En effet, le contexte rapporte que des tueries éclataient entre les « messalistes »¹⁰⁷ adhérents au MNA¹⁰⁸, combattants contre l'action armée, et les adhérents du FLN, ceux qui ont conduit le passage aux armes. Ce désaccord et ces éliminations répondaient à une différence dans les idéologies. Pendant la guerre, ces désaccords se sont intensifiés de la part du FLN, comme groupe monopolisateur, le parti unique ayant le droit de mener le combat armé.

Concernant nos exemples, les expressions phrastiques qui apparaissent dans l'environnement linguistique du syntagme *combattant algérien* participent du sens péjoratif de ce dernier. Les enjeux qui sous-tendent ces vocables sont contradictoires : *combattants* supposant l'idée de communion dans la même communauté Vs *Algériens contre d'autres/ guerre fratricide* et être *contre les mêmes idées Vs combattants algériens*. Ces contradictions reposent sur plusieurs paramètres, jusque-là idéologiques et historiques s'inscrivant dans le sens commun

¹⁰⁷ - Partisans de Messali Hadj, fondateur de plusieurs organisations nationalistes algériennes.

¹⁰⁸ - Mouvement national algérien créé par Messali Hadj en 1954.

de la communauté considérée. Ce sont ces contradictions qui permettent à ces syntagmes de signifier pertinemment. Nous pensons que le syntagme *combattants algériens*, qui n'est pas employé ici dans un rapport dichotomique avec le vocable *Français* mais avec d'autres occurrences, a la capacité de traduire les heurts et les conflits d'une époque. De plus, nous remarquons un référent social instable : *le combattant algérien* se bat contre le colonialisme ou contre d'autres Algériens ?

Les relations entre l'Algérie et la France sont à l'ordre du jour et alimentent un débat pour le moins sensible. La question de la reconnaissance des crimes commis par la France coloniale et l'éventuelle repentance demandée par les Algériens a préoccupé les discours produits à des moments discursifs précis tels que la visite du Président français F. Hollande en 2012 et le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, entre autres :

73-Algérie-France : la repentance ? Non, merci... Les Algériens demandent désormais aux Français de se repentir de leurs crimes commis durant la période coloniale... Non, De Gaulle n'a pas décidé « d'octroyer » l'indépendance aux Algériens pour de sombres raisons de calculs internes... La France, un jour ou l'autre reconnaîtra sa défaite en Algérie. Et pour les Algériens c'est nettement mieux qu'une repentance. (TSA, 05/07/08)

74- J'utiliserai tous les moyens pour que la France officielle demande pardon au peuple algérien. La France a bien demandé pardon aux juifs, pourquoi pas aux algériens. Les allemands l'ont fait, ils sont en train de réparer l'irréparable. C'est parce que nous sommes des algériens et musulmans ou quoi? Je ne fais pas de complexe. (Réaction à l'article "Ne pas gêner la France et éviter de faire le bilan de 50 ans de gestion chaotique du pays", paru sur TSA, 16/01/2012)

Nous pensons que la structure : *les Algériens demandent aux Français de se repentir*, avec ses éventuelles variantes, porte en elle la réflexion d'une époque et la position de l'Algérie envers la question du pardon longtemps commentée dans les écrits et qui refait surface à différentes occasions. La relation entre les Algériens et les Français tient ici à la repentance ou à la reconnaissance de la défaite. Le discours négocie cet objet commun entre les deux pays. Les Algériens espèrent une

reconnaissance des crimes. D'après les exemples, le pardon que la France demande aux Juifs ne s'appliquerait pas à l'Algérie puisque les acteurs de la guerre sont ici Algériens musulmans. L'ordre des qualificatifs est important : ce sont des Algériens de confession musulmane et non des musulmans originaires d'Algérie. Le caractère religieux empêche-il donc le pardon, à en croire notre corpus ? Pour y répondre, nous tenons à expliquer que le pardon adressé aux Juifs de la part de la France était par rapport au Gouvernement Vichy qui a collaboré avec les Nazis dans la déportation des Juifs français vers des camps de concentration allemands. Le pardon est relatif à une collaboration et non à des crimes. La comparaison que cet extrait réalise ne discute pas du même objet et les faits ne possèdent pas la même portée.

À travers les exemples analysés dans ce titre, le vocable *Algériens* fonctionne d'abord dans un rapport dichotomique avec le vocable *Français* afin de montrer un des enjeux de l'époque de la colonisation en termes de dialectique entre dominé/dominant. Il fonctionne également dans des constructions verbales et nominales susceptibles de porter les stigmates d'une période de crise : *combattant algérien contre d'autres, les Algériens demandent aux Français de se repentir*¹⁰⁹. Nous faisons référence aussi à la notion de patron que nous avons définie précédemment pour inscrire ces exemples dans des modèles dont l'invariant est le vocable *Algériens* et dont le référent est instable et polémique.

3.2- *Algériens* : désignant porteur de réalités contradictoires

Nous rappelons que notre classement suit les phénomènes discursifs mis en avant par les exemples et non pas le côté thématique même si ce dernier est important parce que nous parlons de référent social des syntagmes. Les exemples ci-dessous montrent que le vocable *Algériens* condense des faits renvoyant à des référents différents. Il sous-tend des réalités antinomiques :

¹⁰⁹ - Nous pensons qu'une analyse fine d'un corpus pourrait montrer que le vocable *repentance* et le syntagme *demander pardon* constituent des invariants intégrés dans des syntagmes formulaires.

75- *La révolution algérienne restera dans l'Histoire comme l'une des plus grandes guerres de libération. **Les Algériens peuvent être éternellement fiers** de l'exploit de ceux qui ont libéré leur pays...* (TSA, 06/07/12)

76- « Bien sûr que les **Algériens sont fiers de fêter leur cinquantenaire**, sauf que notre jubilé ne commence pas le 19 mars [qui marque plus le cessez-le-feu que l'indépendance...](Jeune Afrique, 04/04/12)

77- *Il y a plus d'un siècle que **les algériens ont entrepris leur longue marche vers la liberté et la dignité** dans leur acception politique moderne... A peine l'indépendance proclamée par le peuple algérien et reconnue par la puissance coloniale ; **un régime oppressif** n'a ni tergiversé ni hésité avant de **confisquer cette indépendance en enterrant les rêves démocratiques, les droits et la liberté**...*
(Forum : Algérie dz, 22/03/11)

Les Algériens	{	peuvent être éternellement fiers de l'exploit de ceux qui ont libéré leur pays
		sont fiers de fêter leur cinquantenaire
		ont entrepris une longue marche

Le modalisateur *éternellement* accompagne l'adjectif *fiers* accolé aux *Algériens* et lui ôte le caractère polémique. La fierté des Algériens face à la Révolution n'est pas remise en cause. Par contre, ce qui est construit sur un fond de polémique, c'est la construction phrastique : *les Algériens sont fiers de fêter leur cinquantenaire* parce qu'elle est glosée d'une manière contradictoire dans notre corpus. Nombreux sont les Algériens qui ressentent un regret, une honte et une déception face à l'Algérie des cinquante ans. D'autres en sont effectivement *fiers* de l'avancée du pays et de ses réalisations. Nous avons deux catégories d'Algériens et deux Algérie relatives au 50^{ème} anniversaire de l'indépendance : l'une reconnaissante et l'autre déçue. Dans l'exemple 77, entreprendre *une longue marche vers la liberté* présuppose l'inexistence de cette liberté. D'autres lexies du même passage confirment ce constat : *un régime oppressif, confisquer cette indépendance, enterrant les rêves démocratiques...* Entre être *éternellement fiers* du cinquantenaire et entreprendre *une longue marche vers la liberté et la dignité* un sens polémique peut être déduit et le référent du vocable *Algérien* est tiraillé entre fierté et

oppression. Nous pouvons avancer que les patrons *Algérien+(n')est fier* et *Algérien+n'est pas libre* pourraient fonctionner comme porteurs de polémiques dans quelques contextes particuliers, celui de la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie.

D'autres exemples viennent déconstruire la référence au topos du progrès¹¹⁰ glosé dans l'exemple 77. Nous essayerons de montrer des dichotomies à partir de cet exemple :

78- Maitre Ali Yahia Abdenour : ***La libération du territoire national en 1962 n'a pas entraîné celle des Algériens et des Algériennes...Restituer au peuple algérien sa dignité et sa souveraineté, aux Algériens et Algériennes leurs droits de désigner leurs représentants par des élections libres, à toutes les institutions élues de l'Etat, est une obligation...Les Algériens et les Algériennes ont faim et soif de démocratie, c'est-à-dire de liberté et de justice. Il faut, d'une part, que les Algériens et les Algériennes aient conscience de la gravité de la crise qui se répète, se succède, s'enchaîne, s'amplifie et se prolonge (El Watan, 19/03/11)***

L'énonciateur de l'exemple 78 est un ancien combattant, homme politique et avocat des droits de l'homme en Algérie. Dans ce discours, nous lisons :

- **La libération du territoire national en 1962 n'a pas entraîné celle des Algériens ;**
- Restituer au peuple algérien sa **dignité** et sa **souveraineté, aux Algériens et Algériennes** leurs droits de désigner leurs représentants par des élections libres ;
- **Les Algériens et les Algériennes ont faim et soif de démocratie ;**
- **Les Algériens/Algériennes sont en crise ;**

Si nous essayons, à travers cet extrait, de dégager des présupposés, nous aurons peut-être les affirmations suivantes autour du vocable *Algériens* :

- **Les Algériens ne sont pas libres;**
- **Les Algériens ne sont pas souverains** dans le choix de leurs représentants ;

¹¹⁰ *Les Algériens ont entrepris une longue marche vers la liberté et la dignité* porte l'idée du progrès où nous retrouvons l'idée d'avancement et de combat.

- Les Algériens ne vivent pas en démocratie et en paix ;

En voulant donc investir dans l'observation et l'interprétation du discours porteur du syntagme *Algériens*, il apparaît que ce dernier, de par les constructions dans lesquelles il s'insère, montre un certain nombre de croyances, plus ou moins acceptées dans le contexte de la communauté algérienne. Ainsi, nous observons une fréquence de ce type de constructions phrastiques dans les discours à des moments précis. Effectivement, ces affirmations ont atteint un pic d'utilisation dans le contexte des élections présidentielles d'avril 2014. La démocratie, la liberté, la souveraineté, le rapport au Pouvoir n'ont peut-être pas été autant convoqués et polémiquement glosés dans les discours des Algériens que dans ce contexte précisément. *Algériens* renvoie-t-il au sens de la nation algérienne, au pays qui est officiellement libre et démocratique depuis 1962 ? Est-ce tout le peuple qui est ici désigné par *Algériens* ? Est-ce que nous désignons un groupe ethnique ou une communauté liée à un territoire géographique ? Le savoir encyclopédique sur lequel sont basés ces extraits pourrait montrer un positionnement de la part des locuteurs ayant proféré ces constats. C'est une dénonciation du Pouvoir et une revendication des droits des citoyens. Le recours à l'Histoire (la libération de l'Algérie en 62) et à la réalité sociale avec des stigmates pour juger et désigner le Pouvoir rendent ces expressions difficilement réfutables. Cette « stéréotypie du temps et du fait commun » (l'expression est de A. Krieg-Planque) pourrait porter en elle les traces d'une réflexion polémique qui scinde l'opinion publique: ceux qui sont pour et ceux qui sont contre ces postulats. Si la démocratie et la liberté sont revendiquées par certains, d'autres n'en réclament pas davantage dans un pays qualifié de « démocratique » et dont le Constitution stipule que « le peuple algérien est un peuple libre, décidé à le demeurer » (Préambule, l'avant projet de révision de la Constitution, 2015).

Nous pensons que ce genre d'informations concernant la démocratie, la liberté, le sentiment de fierté, la souveraineté sont autant de thèmes qui sont connus et reconnus dans des contextes précis : les relations entre l'Algérie et la France, ravivées avec le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, et les élections

présidentielles de 2014. En termes plus précis, sont réunies autour de ces moments discursifs des réflexions dans lesquelles ces vocables sont fréquemment cités et commentés.

S'ajoute à cela le fait de rencontrer ce type d'énoncés qui se contredisent avec d'autres et surtout avec le discours de la Constitution nationale instaurée depuis 1963 où nous lisons dans son préambule:

***En recouvrant sa souveraineté**, après 132 années de domination coloniale et de régime féodal, l'Algérie se donnait de nouvelles institutions politiques nationales (...) l'édification du pays, conformément aux principes du socialisme et de l'exercice effectif du pouvoir par le peuple (...) Les régimes présidentiels et parlementaires classiques ne peuvent garantir cette stabilité, alors qu'un **régime basé sur la prééminence du peuple souverain et du parti unique**, peut l'assurer efficacement. (Préambule, c'est nous qui soulignons en gras)*

Toujours dans le texte de la Constitution nationale, il est dit :

***La défense de la liberté et le respect de la dignité de l'être humain** (art.10). **Le peuple est la source de tout pouvoir.** (Art. 6). **La souveraineté** nationale appartient exclusivement au peuple. (Art. 7). L'État puise sa légitimité et sa raison d'être dans la volonté du peuple. (Art. 11). Sa devise est "**Par le Peuple et pour le Peuple**". Il est au service exclusif du peuple. **Le peuple choisit librement ses représentants.** (Art. 10), (C'est nous qui soulignons en gras)*

N'y a-t-il pas polémique à ce sujet ? Il y aurait une contradiction dans le raisonnement, entre les discours du corpus et ceux de la Constitution, qui est transposée sur les faits réels. Nous pensons que la polémique qui peut traverser ces discours émane du fait que ces considérations cristallisent des thèmes socio-politiques à l'œuvre dans cette communauté. C'est du statut du peuple et de son exercice qu'il s'agit. Sur le plan linguistique, nous pensons pouvoir parler d'énoncés d'apparence figée. Ils le sont de par l'emploi des différentes variantes, dans plusieurs discours : la presse, le discours en ligne, la télévision...Il serait possible de parler d'un patron sous la structure : « les Algériens+ne pas être » ou

« les Algériens+ne pas avoir » qui renvoie à la « non-possession » d'un statut (libre, indépendant...) ou d'une donnée (démocratie, souveraineté...).

Nous voulons attirer l'attention sur un fait qui peut être déduit rapidement de cette lecture interprétative. La question n'est pas ici de dégager en soi une stéréotypie déployée pour le terme *Algériens*, comme il peut paraître, mais de retrouver les critères permettant un fonctionnement formulaire. Nous pensons, du moins, que le parallèle que nous avons tenté d'élucider en convoquant des discours antérieurs, notamment ceux de la Constitution nationale, participe à faire comprendre les tenants et les aboutissants d'une donnée sociale, en l'occurrence les représentations circulant autour de *Algériens*. Il serait alors permis de parler de polémique dans la mesure où le contenu des textes officiels, concernant ce désignant, contredit la réalité.

Calquées sur les discours circulant pendant les révolutions arabes, les constructions discursives suivantes apparaissent:

79- Pour Karim Tabbou, « en Tunisie et en Egypte, c'est le peuple qui a convoqué la classe politique. En Algérie, c'est la classe politique qui veut convoquer le peuple » Pour le premier, « **les Algériens ne feront jamais confiance aux militaires qui ont créé de faux maquis pour éviter les vrais** », alors que le second rappelle que « l'armée égyptienne a, elle aussi, tué et torturé des opposants dans le passé et nos jeunes n'ont pas peur d'être tués puisqu'ils se tuent eux-mêmes tous les jours ». (*Le Monde Diplomatique*, 17/02/11)

Il n'y a pas de présupposé sans le posé. Ainsi, nous pouvons lire dans le corpus :

80-« Abdelaziz Bouteflika est un gouvernant **qui n'a pas la confiance des citoyens** » (*Le Matin.dz*, 08/06/14).

Basés sur le contexte des révolutions arabes, les deux extraits ci-dessus, transposés sur le contexte de la décennie noire (exemple 79) et celui des dernières élections présidentielles (exemple 80), construisent le rapport des Algériens avec le Pouvoir en place. Nous pensons que toute phrase évoquant le rapport des Algériens

face aux militaires pourrait traduire leur position face au mouvement des révolutions arabes ainsi qu'à la réélection du Président actuel. Ces considérations expliqueraient pourquoi l'Algérie ne s'est pas engagée dans le processus des révolutions arabes. En effet, le contexte de la décennie noire en Algérie à partir des années 1990 a instauré une relation particulière entre les Algériens et le Pouvoir. Entre un sentiment de confiance envers le rôle des militaires face au terrorisme et la peur de voir ces derniers incarner le rôle de l'ennemi tueur, les avis et les versions sont multiples et antinomiques. Le substrat évènementiel sur lequel reposent ces énoncés témoigne de l'importance de cette période sanglante dans l'histoire de l'Algérie contemporaine et son impact sur les esprits et les pensées. Parler des révolutions dans le monde arabe rappelle le douloureux souvenir du terrorisme en Algérie. Est-ce la peur de revivre le même scénario qui fait que l'Algérie ne s'est pas actuellement révoltée? Nous avons déjà parlé, dans le chapitre précédent, d'une éventuelle formule : *l'Algérie n'est pas la Tunisie...* qui serait apparue dans ce contexte justement où le monde arabe était secoué. Si cette formule retentit dans les écrits des professionnels comme dans ceux des internautes, c'est parce que l'enjeu est important et dépasse toute comparaison naïve entre les pays. Le verbe *faire* est au futur dans le premier exemple analysé ici, c'est ce qui permet le passage d'une synchronie à une autre, c'est-à-dire de la période de la décennie noire vers le contexte actuel dans lequel l'Algérie devrait se compter parmi les pays entrés en révolution. Mais la réalité est autre dans la mesure où les Algériens ne peuvent plus (ou ne veulent ?), par manque de confiance, être représentés par l'armée. Dans notre corpus, un article publié en mai 2014, soit un mois environ après les élections présidentielles et traitant de la révision institutionnelle en témoigne :

Les objectifs stratégiques sont la refondation de l'Etat algérien conciliant la modernité et son authenticité, l'efficacité économique et une profonde justice sociale, de redonner la confiance actuellement brisée entre l'Etat et les citoyens grâce au dialogue fécond et productif. (Paru sur *Le Matin d'Algérie*, 29/04/14)

Et dans le texte de la Constitution, nous lisons : « L'Armée Nationale Populaire, hier Armée de Libération Nationale, a été le fer de lance de la lutte de

libération ; **elle reste au service du peuple** » (*Préambule, c'est nous qui soulignons en gras*).

Au plan du contenu, il s'agit d'un seul extrait de plusieurs articles de la Constitution qui stipulent unanimement que le peuple algérien et l'Armée se sentent liés pour défendre les intérêts de l'Algérie¹¹¹.

De par cette analyse, nous voulons dire que l'appellatif *Algérien* n'est pas ici le vocable qui réunit des positions neutres mais il est l'indicateur de la naissance d'une société en mutation, une société qui a œuvré pour des principes qu'elle aurait ignoré actuellement. Ce vocable manipule ainsi des enjeux socio-politiques, des idéologies, des réflexions et des actes qui nous font basculer d'une Algérie du combat, des martyrs et du sacrifice vers une Algérie de la désillusion, du chaos où l'ennemi est mal défini.

Avec ce constat, fut-il fortement discuté, nous introduisons l'analyse d'autres énoncés construits autour d'un syntagme que nous supposons formulaire.

3.3- *Algériens contre d'autres: le syntagme de la conflictualité pour la décennie noire*

Le choix des exemples à analyser dans ce titre est relatif à l'insertion du désignant *Algériens* dans des syntagmes évoquant la décennie noire en Algérie. Nous relevons donc des syntagmes construits autour de ce dénominateur et qui se réfèrent principalement à cette période de l'histoire de l'Algérie:

*81- Les spécialistes de la guerre définissent le **conflit franco-algérien** qui s'est déroulé entre 1830 et 1962 comme un conflit de «basse intensité»... Cette violence (...) a alimenté le désir de **vengeance des Algériens** qui n'ont prêté attention aux formes qu'il a prises que dans les années 1990 quand les islamistes l'ont utilisé contre la population... A l'aube du cinquantenaire, **le patriotisme algérien** n'en sortira que*

¹¹¹ - Une analyse plus détaillée sur un corpus plus important pourrait faire ressortir des patrons tels que *Algériens+prédicat+armée* comme modèle porteur de syntagmes formulaires.

*grandi... Le nombre des victimes a été gonflé non sans cynisme par ceux-là mêmes qui ont entraîné **des Algériens contre d'autres**. (El Watan, 10/07/12)*

82- *On y lit la multiplicité des parcours, l'évocation des **conflits interalgériens** longtemps tus ; on y (re)découvre l'engagement au combat des communistes, des messalistes et des militants de l'UDMA. (El Watan, 06/07/12)*

83- *il y a **ceux qui pensent qu'il est impossible aux algériens**, à moins d'un miracle, de se remettre des traumatismes et des épreuves et même des déceptions vécus sur des décennies. .. Pour nous, nous considérons comme prioritaire la reconstruction du lien entre les algériens. Ce qui a été **détruit** pendant **les deux dernières décennies** en Algérie c'est **le lien entre les algériens** dans la vraie vie de tous les jours, et c'est celui-là qu'il faut impérativement reconstruire en priorité... Nous devons peser de toutes nos forces, en tant que société, pour que le processus historique en cours soit une occasion pour **le peuple algérien de renaitre à la liberté, à la démocratie et au progrès... Pour que le pays sorte des impasses de l'exclusion avec son cortège de violence, d'incompétence, de prédation et de décomposition sociale et politique** il faut : La levée de tous les obstacles à la libre organisation et à la libre expression des algériens. (Forum : Algérie dz, 10/03/2011)*

84- *azouz75, 22/03/2011, le scandaleux bain de sang déclenché par El Gueddafi rappelle quant à lui la furie éradicatrice des années 90 qui a déchainé - à l'intérieur et à l'extérieur des institutions- **des algériens contre d'autres algériens** durant toute une décennie...(Forum : Algérie dz, 22/03/11)*

85- *«C'était très difficile de se référer à des normes strictes dans une situation catastrophique comme celle qu'on était en train de vivre. Je n'aurais jamais pensé que les algériens **pouvaient attaquer d'autres algériens** Ce n'est pas une **simple guerre civile**. La conviction religieuse était à l'origine de tout ça, ces événements néfastes.» (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/la-liberte-de-presse-antidote-de-la-violence-politique/>, 22/09/11)*

Le champ lexical qui accompagne le vocable *Algériens* dans les exemples ci-dessus (de 81-85) fait référence à un vocabulaire de guerre, de violence, de conflits entre Algériens. Ce n'est pas une vraie guerre, comme celle de 1954-1962, c'est une guerre sans nom, où l'ennemi n'est pas connu. Et s'il est connu, il est tout aussi Algérien que l'adversaire, et le but n'est pas aussi noble que le recouvrement de la

liberté et de la dignité des citoyens mais seulement l'accès au Pouvoir ou l'affirmation d'une idéologie extrémiste. Le vocable *Algérien* pour lequel nous cherchons un fonctionnement particulier en discours signale, dans ces exemples précisément, un épisode important de l'histoire de l'Algérie contemporaine:

- *la vengeance, des Algériens contre d'autres, les traumatismes, les épreuves, les déceptions, l'exclusion...* sont des référents que nous reconnaissons au contexte de la décennie noire du terrorisme entre 1990 et 2000 ;
- *le combat des communistes, des messalistes et des militants de l'UDMA*¹¹² activent le sens du syntagme *conflits inter-algériens* qui fonctionne dans le contexte de la colonisation ;
- le syntagme *Algériens contre d'autres* fonctionne dans le contexte de la décennie noire et condense la pensée de toute une époque en faisant accepter la dure réalité de cette période.

En effet, la violence qui a marqué les esprits pendant dix années a alimenté un conflit qui a opposé des Algériens à d'autres. Sans vouloir paraphraser les extraits dont nous disposons, nous comprenons que nous basculons d'un conflit *franco-algérien*, considéré comme légitime de par sa forme, sa nature et son objectif vers un conflit *inter-Algériens*¹¹³, celui qui a éclaté entre des combattants appartenant à plusieurs mouvements et partis engagés dans la guerre de libération. Ce conflit vécu pendant la guerre se transforme en une vengeance et une violence détruisant ainsi tous les liens entre Algériens pour finir sous la forme d'un conflit opposant des Algériens à d'autres. *Algérien*, lorsqu'il est question du paradigme de la décennie noire, porte donc en soi une lourde charge sémantique d'acteur d'un conflit, il n'est plus victime du colonialisme mais initiateur du conflit. De part et d'autre, il est source, cause et meneur de ce conflit. Nous passons d'une formation discursive¹¹⁴ de la période coloniale activant ainsi le syntagme *conflit inter-Algériens* à une autre formation discursive du contexte actuel dans lequel *Algériens contre*

¹¹² - Union démocratique du manifeste algérien, parti politique créé par Ferhat Abbas en 1946.

¹¹³ - Exemple 70 analysé dans cette deuxième partie du chapitre avec l'occurrence *guerre fratricide*.

¹¹⁴ - Nous rappelons que c'est au sens de « tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative », (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002 : 271).

d'autres trouve son fonctionnement le plus pertinent : « les mots "changent de sens" en passant d'une *formation discursive* à une autre », (C. Haroche, P. Henry et M. Pêcheux, 1971 : 102-103, ce sont les auteurs qui soulignent).

De plus, il s'agit

du fait que, dans une conjoncture déterminée de l'histoire d'une formation sociale, caractérisée par un état déterminé des rapports sociaux, des "sujets parlants" pris dans l'histoire puissent s'accorder ou s'affronter sur le sens à donner aux mots, parler différemment tout en parlant la même langue. (J-J. Courtine, 1981 : 12).

A. Krieg-Planque dit dans ce sens : « c'est le procès d'acceptabilité accompli par la formule qui sonne la consécration du mot comme enjeu politique : c'est lui qui donne aux mots un de leurs pouvoirs les plus stupéfiants-agir » (2009a: 46). *Algériens contre d'autres* entre dans le débat et est considéré comme un passage obligatoire pour décrire cette époque, c'est une phrase reconnue de tous parce qu'elle signifie et s'inscrit dans la mémoire collective. Le préconstruit montre ici le déjà-dit qui entoure ce syntagme en jouant avec des présupposés qui déclenchent un savoir doxique « orienté », dans la mesure où ce préconstruit « signale un assujettissement idéologique » (M-A. Paveau, L. Rosier, 2005, en ligne n.p.). De là, il est clair que *Algériens contre d'autres/conflits inter-Algériens* font partie de l'histoire de la communauté en question. À côté de *décennie noire*, *terrorisme*, entre autres, ces syntagmes sont des dénominateurs communs qui appellent forcément un territoire partagé, un territoire qui n'est pas tracé de consensus mais miné de controverses sur la réalité des faits ayant existé à ces époques. Le choix de ces syntagmes leur confère tout le sens voulu, dans la mesure où « le locuteur, ou l'auditeur, usant du terme sélectionne au sein des virtualités sémantiques celle adéquate au cotexte et au contexte, et cet emploi discursif contribue en retour à "charger" le praxème de la valeur actualisée » (P. Siblot, 1998c: 26).

Nous pensons alors que *Algériens contre d'autres* est un énoncé formulaire relatif à un contexte particulier, celui de la décennie noire. Son apparence figée lui permet de circuler dans les différents discours traitant de cet épisode. Il est utilisé par les acteurs sociaux pour montrer le lien conflictuel qui a existé entre les

Algériens durant cette décennie. Au plan morphosyntaxique, il est polémique parce qu'il réunit dans un rapport conflictuel un même appellatif, ce qui paraît comme peu commun. Il est polémique aussi parce qu'il est traversé par des enjeux et des positionnements que nous reconnaissons à cette même période. Ce syntagme a la capacité non seulement de montrer la nature des relations entre citoyens algériens mais aussi celle entre citoyens, armée et Pouvoir. Il montre également la nature de la réflexion qui régnait à l'époque en termes de chaos et de désarroi dans lesquels le pays a été plongé.

Nous proposons pour terminer ce chapitre d'analyser quelques emplois du vocable *Algériens* introduit dans des constructions particulières.

3.4- *Algériens* dans l'*imbroglio* des contextes actuels¹¹⁵

Nous entendons par contextes actuels celui des révolutions arabes et celui des dernières élections présidentielles algériennes. Nous voudrions observer les syntagmes construits autour de ces deux moments discursifs et dont l'invariant est le vocable *Algériens* :

86- *Les Algériens n'ont pas pu marcher le samedi 12 février, empêchés par 30 000 policiers, mais la détermination n'a apparemment pas faibli. ... (Jeune Afrique, 17/02/11)*

87- *Après les embrasements tunisiens et égyptiens, chacun guette l'Algérie avec inquiétude ou impatience. Les Algériens n'ont pourtant pas attendu aujourd'hui pour se révolter., (TV5 monde, 12/02/11)*

88- *Pour le président du FFS, si les Algériens ne sont pas soulevés d'une manière violente comme leurs voisins, ce n'est nullement à cause de la peur. « (...) je ne soulignerais jamais assez, que le génie populaire algérien, inspiré, non par la peur comme veulent le faire croire certains, mais par la sagesse l'éternel esprit de résistance, saura inventer les voies et moyens d'un changement pacifique... lettre de H. Ait Ahmed. (Réaction à l'article "Aït Ahmed : l'Algérie ne fait pas exception", paru sur La Tribune, 19/03/11)*

¹¹⁵ - Nous empruntons le terme *imbroglio* à P. Siblot (1998a).

Le moment discursif relatif au déclenchement des révolutions arabes constitue un moment propice pour l'apparition de syntagmes désignant les *Algériens* et leur position face à ces événements. Ces derniers ont secoué le monde arabe dans une volonté de redéfinir les notions de démocratie, de liberté, de changement... Ainsi, *les Algériens n'ont pas pu marcher, les Algériens n'ont pas attendu aujourd'hui pour se révolter, les Algériens ne se sont pas soulevés*, traduisent la pensée de toute cette époque de mutations : *révolte, marche, soulèvement* renvoient au champ lexical du changement qui aurait été la principale motivation de ces révolutions. À travers ces exemples, nous pensons reconnaître des syntagmes qui partagent le même référent que d'autres déjà rencontrés dans le chapitre précédent. En effet, les formules *l'Algérie n'est pas la Tunisie, l'Algérie (ne) fait (pas) exception*, toutes les deux relatives au contexte des révolutions arabes, ont donné l'occasion aux locuteurs de décrire le comportement des Algériens envers ces révolutions. Les constructions relevées ici renvoient, au plan du référent et peut-être d'une manière implicite, à ces deux formules. La forme la plus saillante est celle qui répond à la structure : les *Algériens* + *prédicat à la forme négative* + *verbe d'action*... avec des variantes au plan lexical et syntaxique. Même si nous ne disposons pas de beaucoup d'exemples, il serait judicieux de parler ici d'un patron, celui de « *Algériens+ne+prédicat action* ». Les syntagmes construits sous cette forme pourraient montrer le rapport des Algériens avec le mouvement des révoltes arabes. L'énoncé-type de ce patron serait : *les Algériens n'ont pas pu marcher* qui dresse un lien entre *la marche*, principale forme de manifestation de ces peuples arabes, et l'impossible engagement des Algériens dans le printemps arabe. Nous pensons que ce syntagme est un dénominateur commun sur lequel se grefferaient d'autres mots et expressions relatifs à cet événement traduit dans le discours¹¹⁶. *Marche* n'est pas ici à prendre dans un sens dénoté mais c'est dans le sens de faire des marches pour crier ses revendications, des rassemblements, des meetings pour dénoncer la réalité sociale afin de « s'initier » au mouvement des révolutions arabes. C'est un mot porteur d'une mémoire interdiscursive, qui possède des résonances socio-politiques et

¹¹⁶ - Dans un article publié dans la presse algérienne le 13 février 2011, nous y lisons "Où va-t-on comme ça ?". "Nous avons marché et nous marcherons". Réponse de la foule : "Y en a marre de ce pouvoir, cinquante ans barakat", disponible sur <http://www.liberte-algerie.com/edit.php?id=150719>.

historiques. Il rappelle d'autres marches, bien ancrées dans l'histoire du pays, notamment celles des années 1980 et de 1988. Le début de l'année 2011 a été marqué par un large mouvement de grève et de marches dans la capitale, dont celle du 12 février, suivis par plusieurs répressions et arrestations des citoyens : « Les marches ne sont pas autorisées à Alger », « C'est la loi 91-19 qui interdit les marches et non pas l'état d'urgence », lisons-nous dans la presse à cette même époque¹¹⁷. *Les Algériens n'ont pas pu marcher ou ne marchent pas* pourrait fonctionner comme un syntagme-modèle qui rendrait plusieurs syntagmes pertinents dans ce contexte précis des révolutions arabes en début 2011. Nous pensons que le discours négocie le sens du rapport des Algériens aux révolutions arabes de par ce dénominateur qui semble porter en soi toute l'étendue de la réflexion relative à cet épisode socio-politique du monde arabe.

D'autres exemples sont issus du contexte des élections présidentielles :

89- *C'est seulement au terme d'une **remobilisation citoyenne et politique des algériens** que nous pourrions aborder l'ensemble du processus électoral devant aboutir à une refondation institutionnelle, (...), par ce que enfin issue d'une assemblée constituante **librement élue par des algériens libres**. Ceux qui participeront à l'élaboration de ce processus seront **les premiers algériens véritablement libres**, et ceux qui seront partis avant, ne se seront pas battus pour rien. Hocine .AIT AHMED. (Message de Hocine Aït Ahmed aux Algériens commenté sur le forum : <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=20293222/03/2011, 22/03/11>)*

90- ***Le citoyen algérien a besoin de voir de nouvelles têtes.... Il faut se lancer dans une nouvelle République, à la portée de tous les Algériens** », ... (TSA, 19/04/12)*

Toujours dans ce contexte de changement/liberté/révolution, quelques locuteurs parlent de *remobilisation politique des Algériens*. Ce syntagme usant d'*Algériens* comme élément invariant touche un sujet très sensible en ce contexte de mutations, à la dimension politique au cœur des désaccords et des revendications.

¹¹⁷ - Article « "Les marches à Alger sont interdites" OULD KABLIA CATEGORIQUE », Publié dans *L'Expression* le 03 - 03 - 2011. L'interdiction des marches dans la capitale a été instaurée suite aux événements qui se sont produits à Alger en marge de la marche du 21 juin 2001 en Kabylie à laquelle un million d'Algériens aurait participé. La marche avait été avortée et de nombreux dégâts humains et matériels ont été enregistrés.

Les *Algériens* est ici acteur de cette reconfiguration de la voie politique, un passage obligatoire pour recouvrer la liberté. Nos locuteurs parlent d'une *remobilisation politique* qui pourrait un jour signifier liberté et démocratie tant revendiquées. Dans l'exemple 89, la liberté tient à cette remobilisation des Algériens pour pouvoir aborder le processus électoral : *remobilisation politique des Algériens* dans le contexte des élections = *les premiers Algériens libres*. La liberté est réalisée sous condition. Les syntagmes soulignés dans les deux exemples ci-dessus montrent des présupposés renseignant sur les stigmates de cette période. En effet, parler de *(re)mobilisation politique* à l'issue de ces élections, aspirer à voir *des Algériens libres* ou encore la volonté de voir de *nouvelles têtes* remettent en cause la crédibilité des élus et de tout le processus électoral. Respectivement, ces constructions présupposent une absence de mobilisation politique des citoyens, une absence de liberté dans le choix des électeurs et le refus de réélire le même président. De plus, *ils veulent voir de nouvelles têtes* exprime le refus du quatrième mandat qui réunirait toute la réflexion autour de ces thèmes de liberté/changement très revisités en ce début d'année. *Algériens* est un vocable constitutif des syntagmes qui manipulent le sens de liberté et l'exercice de cette dernière à un moment où justement cette liberté a été remise en cause par la plupart des Algériens.

Les syntagmes dont il était question dans ce dernier titre explicitent des enjeux et des thèmes socio-politiques à travers des référents facilement activés dans le savoir commun des locuteurs de la communauté considérée. Les exemples sélectionnés nous renseignent sur le traitement discursif que reçoit le terme *Algériens* lorsqu'il est question de gloser quelques objets de discours. En termes de patrons ou de dénominateurs, l'appellatif *Algériens* a la capacité de traduire la polémique et les soubassements d'un contexte donné.

Avant de conclure ce chapitre, nous voudrions proposer une réflexion à l'issue de cette analyse. A. Krieg-Planque dans son étude sur la « purification ethnique » parle des récits du conflit yougoslave qui s'élaborent autour d'événements mais aussi autour de lieux discursifs, c'est-à-dire des séquences

longues que les locuteurs manipulent et questionnent. Les lieux discursifs¹¹⁸ que l'auteure dégage s'articulent autour des textes ayant marqué ce conflit, des mots d'ordre en relation avec les discours circulant à l'époque et des désignants qui renseignent sur les enjeux de ce conflit. Si nous partageons cette conception, nous pourrions peut-être avoir recours aux mêmes catégories de lieux discursifs définies par l'auteure, c'est-à-dire les textes sources, les mots d'ordre et les désignants. En effet, pour notre étude, les textes fondateurs auxquels les locuteurs font appel, directement ou indirectement et que nous avons nous-mêmes exploités, sont le texte de la Constituions nationale ainsi que l'appel du 1^{er} novembre qui reprennent en filigrane les composantes de l'État algérien. Pour le syntagme *Algérie française* analysé plus haut, il pourrait aussi s'agir du discours de de Gaulle tenu en 1958 dans lequel ce syntagme apparaît clairement. Les désignants se condensent par contre autour de *Algériens/français* avec toutes les combinaisons que nous venons de traiter dans la deuxième partie du chapitre. Ces appellatifs ont la capacité de former, à eux seuls, le récit des différents contextes que nous avons évoqués dans nos analyses tels que :

- le contexte de la colonisation avec *Algériens musulmans, Algériens français...* ;
- le contexte de la décennie noire avec *Algériens conte d'autres* ;
- le contexte des révolutions arabes avec *Algériens n'ont pas pu marcher* ;
- *les Algériens veulent voir de nouvelles têtes...* comme un syntagme fonctionnant dans le contexte des élections présidentielles.

Ces désignants sont « des lieux matériels à partir desquels des locuteurs trouvent l'occasion d'exprimer leur position » à l'égard d'une question (A. Krieg-Planque, 2003 : 201). De là, le choix d'analyser l'appellatif *Algériens* dans ce chapitre se

¹¹⁸ - Concept défini par A. Krieg-Planque comme ce qui correspond, au plan formel, à des titres, textes, unités lexicales, associations lexico-syntaxiques, des chiffres et des dates qui signifient en discours. C'est la trame lexico-discursive de la formule.

justifie par la volonté de dégager une catégorie de lieux discursifs, c'est-à-dire des objets renvoyant au déjà-dit. Nous pensons enfin que les mots d'ordre que nous avons rencontrés dans notre corpus, tels que *vive l'Algérie* avec ses variantes, peuvent se ranger dans les lieux discursifs tels qu'ils sont définis par A. Krieg-Planque. Ils sont pris comme des catégories reflétant des contenus et des prises de position.

Conclusion partielle 2

Nous rappelons que notre travail consiste à étudier les syntagmes construits autour du vocable *Algérie* dans le discours et les éventuelles formules qui peuvent en être formées. Les critères qui déterminent le fonctionnement formulaire d'une unité nous ont accompagnée, et même contrainte, durant la lecture de notre corpus. Le chapitre est divisé en deux parties, nous essayerons alors dans un premier temps de justifier, d'expliquer et de montrer en quoi les deux syntagmes constitutifs de la dichotomie *Algérie française/Algérie algérienne* sont des formules, et le cas échéant, comment le sont-ils. Dans un deuxième temps nous synthétisons les remarques autour du vocable *Algériens*.

Dans ce chapitre, nous avons mené une analyse sur une dichotomie que nous avons réussi à retracer dans notre corpus. *Algérie française/ Algérie algérienne* sont deux syntagmes qui charrient les discours de nos locuteurs, soit pour parler des deux pays et de leurs relations, de l'Histoire, ou simplement pour annoncer une position ou encore pour (dé)construire le sens de l'un de ces syntagmes.

Nous n'avons pas explicitement parlé des quatre critères de la formule dans chaque commentaire mais nous y avons fait allusion. Nous dirons ici le lien que nous percevons entre l'analyse menée sur ces syntagmes et le cadre général dans lequel doit s'inscrire un énoncé qualifié de formule.

En effet, nous étions confortée dans le choix de ces deux syntagmes dans la mesure où ils répondent au critère du figement à partir duquel pourrait se lancer une

recherche des formules. *Algérie française/Algérie algérienne* sont deux constructions figées, possédant chacune un signifiant stable. C'est une séquence repérable et descriptible au niveau de la langue. Nous avons même repéré des cas de défigement dans *l'Algérie était la France, quand l'Algérie était française...*, qui montrent que ces opérations se réalisent sur l'unité d'origine, c'est-à-dire celle qui est définie comme figée. Ce figement a permis la circulation, la conservation et l'emploi fréquent de ces syntagmes. *Algérie française/Algérie algérienne* sont des unités qui comptent un nombre élevé d'occurrences dans tous types de discours ayant attrait à leurs contextes respectifs.

Le deuxième critère qui détermine une formule est relatif à son usage discursif. Nous pensons que les syntagmes étudiés témoignent d'une large pratique langagière dans des situations particulières liées à des contextes différents : pendant la guerre de libération nationale, à l'indépendance et dans le contexte actuel. Nous avons essayé de montrer que l'usage que nous faisons de cette dichotomie est plus important que son sens. L'étude de la formule doit s'intéresser non au contenu ou à la source énonciative mais à la circulation de cette expression dans l'espace qui l'accueille. Nous avons quelquefois, dans nos lectures interprétatives, fait appel au sens du syntagme, à quoi il renvoyait, à son référent dans un contexte particulier, mais cette opération était au service d'une « captation » du sens que les usagers donnaient à ces termes et non au sens en soi.

Cela introduit le troisième critère qui tourne autour du référent social que la formule doit accomplir. Nous rappelons que le référent social consiste à octroyer à la formule un sens connu et reconnu dans un contexte particulier. Nous pensons que les syntagmes que nous avons relevés sont effectivement le terrain de négociations de sens, de contenus, ils sont interprétés en fonction des événements auxquels ils se rattachent, aux énonciateurs qui les utilisent et aux contextes dans lesquels ils sont employés. Ces syntagmes entrent dans le débat public à un moment donné, conformément aux dates historiques que nous avons citées pour les deux constructions, et deviennent des évidences, des passages obligatoires pour évoquer tel ou tel fait. Il faudra aussi voir dans ces syntagmes les tentatives des locuteurs

pour dégager un référent : qu'est-ce qu'une Algérie française et qu'est-ce qu'une Algérie algérienne ? Cet effort fourni pour trouver à quoi renvoient ces expressions définit le caractère de référent social : signifier pour les contemporains sans partager l'unanimité. C'est ce qui introduit le critère suivant.

De par son caractère de référent social, la dichotomie étudiée ici suppose un sens partagé et commun, d'autant plus que le contexte réunit les deux syntagmes en les faisant fonctionner dans un sens contraire. Ce n'est plus le sens mais le contresens qui contrôle l'emploi des deux *Algérie* : l'une supposera -ou a supposé- la suppression, le déclin et la disparition de l'autre. Nous sommes ici dans la définition du caractère polémique de la formule. Nous signalons que les deux syntagmes ne sont pas symétriquement opposables. Néanmoins, la dichotomie qui les réunit est déjà bâtie, dans l'Histoire et dans la logique des choses, sur des enjeux différents, des revendications que chaque côté essaye de défendre et des réfutations qui vont à l'encontre d'une réalité dure et amère de part et d'autre : « ...le déplacement sémantique des occurrences désignatives des deux référents va de pair : Quand l'Algérie cesse d'être une partie de la France, la France ne sera plus ce qu'elle était. » (A. Ouamara 1986 : 140). Il y a eu, de par les discours visités, des négociations de sens, des réappropriations, des ajustements, des consensus aussi il faut le dire, qui œuvrent pour une conception chargée d'idéologie, voire accidentelle de la dichotomie *Algérie française/Algérie algérienne*.

Si nous définissons sommairement la formation discursive comme l'ensemble des énoncés relevant d'un même positionnement, nous pensons alors que les syntagmes *Algérie française* et *Algérie algérienne* circulent d'une formation discursive à une autre. Dans ce sens, *Algérie française* renvoie dans la période coloniale à l'état de l'Algérie de l'époque, à son statut alors que dans le contexte actuel, cette qualification n'est plus fonctionnelle et constitue une négation des principes fondamentaux de ce pays. *Algérie algérienne* est, dans le contexte actuel, perçu comme un pléonasme car il n'existerait plus de doute par rapport à l'identité de l'Algérie.

Les analyses du deuxième volet de ce chapitre ont tenté de montrer le traitement discursif et la construction du sens du vocable *Algériens* dans le discours autour de trois synchronies, celle de la colonisation, de la décennie noire, des révolutions arabes et des élections présidentielles. Cette variante de *Algérie* autour de laquelle s'articule notre travail, a dévoilé des positionnements, redéfini des notions et contribué à la mise en place d'une réflexion liée à plusieurs paramètres fonctionnant dans des contextes différents. *Algériens* est un désignant porteur de sens, de contradictions et d'histoire.

Quand cet ethnonyme est en relation avec d'autres appellatifs, il esquisse une polémique, revient sur un statut social, colonial et racial. C'est le cas de la première synchronie que nous avons définie par rapport à la période coloniale et dans laquelle des syntagmes tels que *Algériens Français*, *Français d'Algérie*, *Algériens musulmans*...avaient du sens. Dans ce sillage, P. Siblot dit : « ...les ethnonymes font sens, non dans des catégories figées, mais dans la dynamique d'une signifiante en acte » (1998c : 25). Avec *Algériens/Français*, nous avons des désignants problématiques (A. Krieg-Planque, 2003). Ils dessinent une dialectique avec des auto et hétéro-désignations bien ancrées dans le contexte de la guerre. À travers les lieux communs discursifs que nous avons repérés, *Algériens* décrit une époque et construit ainsi une formation discursive coloniale. Le Même est différent de l'Autre, il entretient avec lui des rapports conflictuels, c'est la guerre qui l'exige.

Principalement, ce que nous avons essayé de voir en étudiant ces discours et en les rattachant à une synchronie que nous qualifions de coloniale¹¹⁹, c'est cette stéréotypie porteuse de réalités contradictoires avec des réflexions polémiques concernant l'appellatif *Algériens*.

La polémique est également analysée dans les syntagmes que nous avons rangés dans les patrons « *les Algériens+ne pas être* » ou « *les Algériens+ne pas avoir* » qui renvoient à des contenus glosés d'une manière plus ou moins dissensuelle par les locuteurs. De ce fait, le recours au texte de la Constitution

¹¹⁹ - Ce ne sont pas tous les exemples qui sont proférés à la période coloniale mais ils s'y réfèrent majoritairement.

nationale pour discuter le référent de ces syntagmes montre le décalage entre nos discours et les principes que cette dernière stipule, ceci nourrit la controverse des discours circulants.

La deuxième synchronie retient particulièrement le contexte de la décennie noire. *Algériens contre d'autres*, et différentes expressions s'y rapportant, supporte le poids de la « guerre fratricide » et signale la contradiction entre combat sacré de la révolution et combat pour l'ascension au Pouvoir. Au plan linguistique, cela peut se référer à la notion de patron et qui permet de voir les variantes d'un « syntagme-moule ». Nos exemples réalisent un déplacement sémantique de la première synchronie, celle de la colonisation avec le syntagme *conflit inter-Algériens* vers la deuxième, celle de la décennie noire avec *Algériens contre d'autres*. Ce dernier syntagme décrit la nature du conflit de l'époque et les acteurs de ce conflit, à savoir les Algériens eux-mêmes.

Ce que nous avons appelé la troisième synchronie se rattache grossièrement au contexte actuel, celui des révolutions arabes et des élections présidentielles de 2014. Des syntagmes de type *les Algériens n'ont pas pu marcher, les Algériens veulent voir de nouvelles têtes...* peuvent être considérés comme des dénominateurs communs qui apparaissent dans des discours articulant *marche, révolte, liberté, changement...* Parallèlement, *les Algériens sont-ils libres ?* constitue le socle de réflexion sur cette réalité dans le contexte de 2011-2014 pour ne retenir que cette période. Ainsi, l'exercice de la politique, l'initiation à la démocratie et la volonté de « changement » fait écho à un slogan qui retentit dans l'espace public ces dernières années¹²⁰ : « le peuple veut renverser le régime » / « le peuple veut la chute du régime » proféré en arabe comme slogan des révolutions arabes. Il est vrai que ces constructions, qui charrient les discours, n'ont pas été identifiées au plan linguistique dans nos exemples analysés, néanmoins une lecture assidue, contextualisée et basée sur les inférences saura facilement faire le lien. À travers ce

¹²⁰ - Qui aurait commencé avec la révolution en Tunisie et en Égypte : « *ša3b yūrid iṣkaṭ 'niḍam* ». Ce dernier pourrait également être considéré comme un syntagme formulaire puisqu'il est porteur de toute la réflexion polémique de cette époque précise. Nous avons étudié ce syntagme dans un article publié dans la revue *Socles*, ENS-Bouzaréah, 2015.

contexte de mutations, nous avons compris que l'Algérie n'est pas l'Algérie du Régime, que les Algériens se réfèrent à une Algérie différente de la présente, à une Algérie léguée par les martyrs, à une Algérie de novembre.

Ce chapitre qui a placé au centre de ses interprétations la construction de la polémique qui se dessine sous les discours n'entend pas séparer cette dernière des autres critères de la formule. Néanmoins, le sens de ces syntagmes se construit dans et avec la polémique. Ce sont les contradictions repérées au niveau des dichotomies qui donnent valeur et pertinence à notre propos. La stéréotypie discursive que nous avons tenté d'expliquer nous affirme l'existence du critère de figement pour quelques syntagmes analysés. Le critère discursif l'est aussi puisqu'il y a usage de ces syntagmes avec différentes instances énonciatives. Quant au critère du référent social, il faut dire que ce que nous avons pu observer dans ces discours c'est le fait que ces syntagmes signifient dans cette communauté différemment, même si le référent, négocié ou déplacé dans la plupart des cas, est quand même repéré.

Nous n'affirmons pas le caractère formulaire de tous les syntagmes rencontrés et qui se construisent autour de *Algériens*. Néanmoins, ce que nous voulons expliquer c'est que l'étude contextualisée de quelques syntagmes nous a permis de découvrir quelques emplois que nous supposons formulaires. Ainsi, nous pensons qu'au contexte de la colonisation, *Algériens/ Français/Français musulmans* sont des appellatifs chargés d'histoire et de position(nement). Ils peuvent fonctionner comme des formules dans la mesure où ils sont porteurs de polémiques et pourraient être définis comme des lieux discursifs. Les patrons dont nous avons parlé dans nos analyses tels que *Algériens+ne pas être*, *Algériens + ne pas avoir*, *Algériens+ne+prédicat action* sont des « énoncés-moules » qui peuvent constituer des modèles de formules insérés dans des discours particuliers et fonctionnant dans des contextes précis.

Ces analyses conduites sur des synchronies confirment que les événements survenus dans une communauté constituent le point de départ pour « la vie » des formules, ce sera l'objet du dernier chapitre.

CHAPITRE 5:

Algérie : contextes,

événements et formules

« Si c'est bien le réel qui constitue notre objet, il s'agit du *réel des discours*, envisagés comme des pratiques sociales situées et linguistiquement descriptibles. »¹²¹

Introduction

Dans ce chapitre, il sera question d'aller à la recherche des formules construites autour de *Algérie* dans les différents discours que nous avons recueillis. Cette recherche d'éventuelles formules se fera grâce à une pratique de lecture assidue des séquences susceptibles d'abriter et de faire circuler ce genre d'unités. Si nous avons, dans les chapitres précédents, suivi le cheminement des formules déjà existantes et repérées dans notre corpus, dans ce présent chapitre nous voudrions tester la génération de formules dans les discours en partant de quelques contextes précis. En d'autres termes, nous choisissons des contextes, nous constituons le corpus relatif à ce même contexte et nous y cherchons les formules. Il s'agit de faire appel à « des corpus complémentaires dont certains constituent un interdiscours indispensable à l'analyse... » (C. Oger, 2005 : 122). En fait, c'est la constitution d'une sous-partie du corpus pour répondre aux besoins de notre analyse. Cette démarche se justifie par la volonté de définir des syntagmes comme des formules correspondant à ces contextes précis. Nous rappelons que la notion de formule est intimement liée au(x) contexte(s) dans lesquels elle fonctionne pertinemment. C'est pour cela que nous avons opté pour cette présentation afin de faire parler des contextes et plus précisément de les faire parler à travers les formules qu'ils « fabriquent ».

Il est important à signaler que le corpus sur lequel nous travaillons dans ce chapitre complète celui déjà mis en place au début de cette recherche. Si nous convoquons d'autres discours pour trouver des formules construites autour du vocable *Algérie* c'est parce qu'en analyse du discours, le corpus doit être

¹²¹ - KRIEG-PLANQUE A., 2006b: 88, C'est l'auteure qui souligne.

« contextualisé et mis en relation avec des " conditions de production", avec des pratiques sociales, plus largement avec des extérieurs qui le déterminent. » (G. Cislaru, F. Sitri, 2012: 61). Les discours constituant les corpus sont en relation avec des discours antérieurs, autres, différents, contradictoires et en même temps proches. Ce caractère foncièrement hétérogène du corpus¹²², en l'occurrence en analyse du discours, engage une « impossible clôture » (S. Moirand, 2004b). Le corpus s'inscrit donc dans l'interdiscours. En fait, « le corpus n'est qu'un point de vue qui, par des mises en relations textuelles, trouve sa dimension sociale ou discursive. » (G. Cislaru, F. Sitri, *op.cit* : 59).

Notre pratique de lecture nous a guidée vers quelques contextes que nous considérons comme intéressants de par les événements qui s'y sont produits. Ces derniers sont alors des moments discursifs favorables à une production considérable de discours. Nous expliquons les événements et leurs contextes au fur et à mesure que nous avançons dans notre analyse. Nous pensons donc que les contextes sélectionnés ont aidé quelques unités/occurrences à « tenir » et à «se maintenir » dans les discours et à acquérir donc un statut de formule. Nous tenons à dire que les événements qui sont à l'origine de la production de nos discours sont choisis arbitrairement par rapport à notre intuition de lectrice/locutrice de la communauté en question. Ce que nous voudrions mettre en relief dans ce chapitre c'est la relation entre événements, contextes et formules. Pour synthétiser, nous dirons que si l'évènement surgit dans l'espace social au sein d'un contexte particulier, il est construit dans le discours par différents procédés et stratégies. C'est cette mise en mots permettant au discours de représenter l'évènement que nous voulons soumettre à l'analyse pour traquer les éventuelles formules. Il est peut-être utile de dire qu'avant de commencer ces analyses, nous n'avions pas de formules préalables à chercher mais avons laissé le soin aux discours de les proposer et d'en montrer la mise en circulation et la pertinence.

Si nous devons nous poser des questions, nous voudrions alors savoir :

¹²² - Dans la mesure où il est question de travailler sur des discours issus de la presse mais aussi ceux des forums, des blogs et des commentaires de lecteurs.

- Quelles formules pour quels contextes ?
- Comment des contextes extralinguistiques permettent-ils à des syntagmes de fonctionner en formules ?
- S'il est question de repérer des formules, comment celles-ci condensent-elles les enjeux socio-politiques des contextes/événements étudiés ?

1- Considérations préliminaires

1.1- Le sous-corpus construit : choix des événements et des contextes

Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction de ce chapitre, le corpus sur lequel nous nous basons dans cette partie est un sous-corpus intégré à notre archive qui est à la base de notre réflexion. Nous avons voulu survoler les discours ayant circulé, et circulant encore, dans la communauté algérienne ces dernières années ainsi que des discours plus anciens remontant à des contextes relativement lointains. Ce corpus complémentaire est constitué suite à des hypothèses que nous avons formulées par rapport aux syntagmes déjà rencontrés dans notre premier corpus¹²³.

Pour construire le sous-corpus dont il est question dans ce chapitre, nous avons dû pratiquer une recherche assez large et assez pointue au niveau des discours médiatiques. Nous avons exploré des discours journalistiques, des blogs, des forums, des journaux électroniques algériens ainsi que quelques journaux étrangers si cela s'avérait nécessaire. Le choix de quelques supports plutôt que d'autres (quelques journaux par rapport à d'autres ou quelques blogs/sites de forums par rapport à d'autres discours journalistiques) s'explique par la volonté de travailler sur des sources qui ont une grande influence sur la scène socio-politique algérienne ainsi que sur la diffusion massive d'un événement observée dans un journal ou un blog. Mais, ce n'est pas pour autant la nature du média ou le genre du discours qui nous intéressait mais le fragment même contenant le vocable recherché tous genres

¹²³ - C'est ce qui pourrait correspondre à la démarche cadrative dans la constitution du corpus en analyse du discours et qui consiste à faire appel à un cadre institutionnel et énonciatif pour définir un corpus (G. Cislaru, F. Sitri, 2009 : 87).

confondus relevant de la sphère médiatico-politique. Nous rappelons que nous cherchons ce que D. Maingueneau appelle les unités non-topiques, plus précisément des parcours définis comme des unités construites¹²⁴. Dans ce sens, il dit :

construire un parcours, c'est déployer à travers l'interdiscours un réseau d'éléments (qui peuvent être des unités lexicales, des groupes de mots, des phrases, des fragments de texte, des textes), sans viser à dégager des espaces de cohérence, à construire des totalités. (2012b: 10)

Il faut admettre que ce genre de collecte est difficile à mener dans la mesure où la pratique de lecture doit être assidue, ce qui a exigé un grand effort pour parcourir beaucoup de discours et les conserver si le vocable *Algérie* y figurait¹²⁵. Notre but était de revenir à des discours ayant permis au vocable *Algérie*, évidemment combiné avec un autre vocable ou syntagme, de circuler dans l'espace social. Cette étape était importante pour nous car il s'agissait de capter des discours, présents ou passés, ayant donné naissance à des syntagmes formulaires relatifs à des contextes précis.

La constitution de ce sous-corpus a commencé par un intérêt porté à quelques syntagmes dont l'emploi était soupçonné d'être formulaire ou à quelques contextes au sein desquels il était très possible de trouver des formules autour de *Algérie*. Nous avons donc suivi le parcours de ces syntagmes pour en intercepter d'autres au niveau des discours consultés. Ainsi, d'un discours à un autre, nous avons observé le degré de fréquence d'emploi pour chaque syntagme rencontré afin de décider de le retenir ou pas. En termes plus précis, nous avons soit cherché des constructions à proprement parler et cela permettait de découvrir des syntagmes qui auraient décrit différents événements, soit au préalable arrêté des moments discursifs dans lesquels nous avons également cherché des syntagmes autour de *Algérie*. Cette démarche nous a permis de retenir le maximum de séquences dans lesquelles le vocable *Algérie*, intégré dans des syntagmes, aurait pu se comporter comme formule. De ce

¹²⁴ - Nous avons déjà parlé du classement proposé par D. Maingueneau dans la partie méthodologique de notre travail.

¹²⁵ - Nous n'avons pas fait appel à des outils d'exploration avec des logiciels, qui auraient pu être efficaces, pour éviter les repérages automatiques du vocable *Algérie* inséré dans des syntagmes dénués de polémique.

fait, le sous-corpus dont nous disposons a été mis en place, non pas par un examen hasardeux des moteurs de recherche, mais par l'investigation de discours, moments discursifs et lieux discursifs autour du terme pivot que nous cherchons.

En somme, le sous-corpus de ce chapitre retient plusieurs moments discursifs¹²⁶, dont les plus importants sont les événements d'octobre 1988, la décennie noire des années 1990, la crise en Kabylie de 2001, le mouvement des révolutions arabes depuis 2011, la crise de Ghardaïa depuis 2013, les élections présidentielles, l'exploration du gaz de schiste et l'enlèvement du touriste français en Kabylie survenus en 2014. Ces événements ont déclenché des points de vue différents au sein de l'espace social où ils se sont produits. Le discours porte en lui les marques de tension et de polémique que ces événements ont provoquées vu le rapport étroit entre le discours et la nature de l'événement.

Ces moments discursifs ont permis le passage d'un événement existentiel, produit synchroniquement dans le monde à un événement-objet, dans le sens où ce dernier est capté par les dispositifs de la communication et de la médiatisation qui travaillent son insertion dans le discours. L'événement est reconstruit par le dispositif médiatique de façon à montrer les différents points de vue selon lesquels il a été traité pour comprendre les interprétations qu'il pourra déclencher. Ce passage du fait à sa médiatisation dans et par l'espace public nous intéresse parce que nous voulons, au final, observer la réalisation de cette articulation du discours au social et surtout comment le discours façonne les événements. Quels mots, quelles formes, et au niveau linguistique, quels syntagmes utiliser pour décrire, nommer, se positionner et rapporter l'événement.

Notre corpus numérique comportant les discours qui retiennent le vocable *Algérie* répond à un « bornage temporel » (M. Veniard, 2013) du début et de la fin de l'événement, si cela est possible, et qui sera expliqué en filigrane dans nos analyses. Ces « bornes chronologiques » permettent de montrer l'utilisation synchronique, et peut-être diachronique, de ces syntagmes et de justifier ainsi leur existence à un moment de l'histoire de la communauté.

¹²⁶ - Nous n'avons pas exploité tous ces moments discursifs dans nos analyses.

1.2- De la construction du sens des événements dans le discours aux formules

Il faudra comprendre qu'un événement passe d'un ensemble de faits se réalisant dans le monde à un événement actualisé dans le discours, et c'est ce qui nous permet de parler de moment discursif. En effet, « un événement est une entité complexe, composée d'une multitude de faits, mais existant pourtant dans l'espace social comme une entité synthétique intégrée à la vie d'une communauté et à laquelle on peut référer par le langage » (M. Veniard, *op.cit* : 15). Nous parlons de moments discursifs lorsqu'un événement qui surgit, une crise qui se met en place ou un phénomène qui se propage dans le monde sont pris en charge par le discours comme le formule S. Moirand :

Il s'agit donc de faits qui, soudainement et/ou sporadiquement, donnent lieu à une vaste production discursive dans les médias (...), parce qu'ils sont de nature à inquiéter, donc à attirer lecteurs et spectateurs, quels qu'ils soient, dans la mesure où il s'agit de faits de société... (2004a : 82)

Mais aussi

(...) un fait ou un événement ne constitue un moment discursif que s'il donne lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus au moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements. (2007a : 4)

Le corpus ramasse donc des discours qui, eux-mêmes, condensent des événements produits dans l'espace public. Le discours modèle, travaille et transforme un objet du monde phénoménal pour en faire un objet de discours. Ce rapport que nous voulons toucher entre l'événement et sa « mise en sens » (M. Veniard, 2013: 7) dans un espace social semble être pertinent dans notre champ d'étude. En effet, la construction du sens de l'événement se fait dans le discours sur deux niveaux : « l'intradiscours, ou le déroulement linéaire du discours, et l'interdiscours, le déjà-dit des autres discours inlassablement repris. C'est dans ce cadre que l'analyse du discours aborde la construction discursive de l'événement. »

(*Op.cit.*, 33). C'est ce lieu de rencontre entre plusieurs discours qui montre les ressorts linguistiques et discursifs participant à la configuration du sens en discours. Comme le soulignent D. Londeï et S. Moirand :

c'est la mise en discours de l'évènement, voire l'intentionnalité collective (au sens de Searle) des sociétés humaines qui retient l'attention des spécialistes de la communication, de l'analyse linguistique du discours ou des discours sociaux. (2013 : 13)

Les événements se constituent en foyers thématiques qui suscitent des discours tous genres confondus à un moment donné de l'histoire de la communauté considérée. Le discours médiatique ne représente pas l'évènement « mais participe à l'opération de signification de l'évènement » (M. Veniard, *op.cit.* : 20). N'est-il pas pertinent de parler d'un « pouvoir social du discours » ? (A. Krieg-Planque, 2009a : 27). En fait

(...) discours et évènement entretiennent un lien de dépendance qui a pour conséquence herméneutique de placer le discours au cœur de l'action sociale et l'analyse de discours au cœur de l'interprétation de l'action sociale. L'analyse de l'évènement constitué de discours en tension et en circulation devient elle-même action sociale. (O. Turbide *et al.*, 2013 : 24)

Notre propos n'est pas ici de revenir sur le passage de l'évènement en discours mais d'étudier une des catégories d'unités construites dans ces discours que D. Maingueneau appelle des unités-parcours relevant des unités non-topiques et que nous avons précédemment définies. Ces unités-formules produites autour de quelques événements et actualisées dans quelques contextes nous intéressent particulièrement.

Les événements sont à l'origine de la production des discours et de l'apparition des différentes dénominations utilisées par les journalistes et d'une manière générale par les acteurs sociaux d'une communauté. Ce sont ces événements et les réactions qu'ils suscitent, en termes de dénominations entre autres, qui font apparaître des formules, des mots « par lesquels se disent la peur, la honte, la crainte de la répétition ou celle de l'inconnu, l'angoisse face à

l'impuissance éprouvée, le ressentiment, la culpabilité, l'idéalisation ou le déni de réalité » (A. Krieg-Planque, 2003 : 9). En effet, les discours s'inscrivent dans un socle commun qui permet leur conservation et leur enracinement dans le savoir partagé de la communauté. Les locuteurs puisent dans ce socle pour montrer leur positionnement en commentant, nommant, et peut-être et surtout en refusant ce qui se dit. Nous soutenons l'idée qu'un événement qui s'inscrit dans un espace social autour d'une thématique participe, à travers l'opération de nomination qu'il déclenche, à montrer la présence de plusieurs discours intervenant dans la description de l'évènement et de points de vue exprimés par les acteurs mobilisés dans cette construction discursive de l'évènement. De ce fait, les discours qui traitent des évènements abritent des séquences, des syntagmes, des mots qui, comme le souligne H. Boyer, « ne sort[ent] pas indemne de l'aventure : (...) [leur] sémantisme en conserve plus ou moins longtemps la mémoire » (1993: 68). Les discours qui construisent les évènements offrent donc un terrain favorable à l'installation des formules et en assurent la circulation. À ce sujet, A. Krieg-Planque dit que « le fait que la formule soit co-construite par un matériau langagier relativement stable est également nécessaire à son fonctionnement comme lieu du débat, comme signifiant partagé. » (2009a: 76). L'évènement pris en charge par le discours cède petit à petit son caractère social pour être l'objet de négociations de sens, débat et interprétations à l'intérieur des discours. Cette « perception socialisée du réel » (M. Veniard, *op.cit.* : 24) traduit dans la réalité les manières de réfléchir, de parler et d'agir des acteurs sociaux.

Quand les évènements sont construits discursivement, nous parlons de l'opération de nomination des évènements. Cette dernière consiste à attribuer une expression linguistique à un segment de la réalité. D'une part, le point de vue accompagne la nomination en ce qu'elle est un exercice de désignation des objets du monde à travers la représentation que nous nous faisons d'une manière collective ou individuelle. D'autre part, c'est le discours qui crée le point de vue porté sur l'évènement. La nomination permet donc de relier le discursif et le social de façon à faire signifier ce dernier à travers l'exercice du premier. En d'autres termes, la nomination est, selon M. Veniard, solidaire du discours et son fonctionnement

syntagmatique permet de rapporter le sens social de l'événement (*Op.cit.* : 17). De plus, et ceci intéresse notre propos, « la nomination n'existe qu'en fonction d'autres nominations, en charge d'autres points de vue » (P. Siblot, 1998b : 26). Elle permet d'exprimer le point de vue du locuteur par rapport à l'objet en question.

Les événements sont identifiés comme tels parce qu'ils reçoivent des dénominations qui les rattachent à une catégorie particulière d'événements. Ces dénominations sont affectées par une description que les acteurs sociaux en font pour construire l'événement dans le discours. De ce fait, la description de l'événement et la façon dont il est intégré dans le discours à travers les dénominations qu'il reçoit déterminent sa pertinence en tant que porteur d'un sens particulier actualisé dans chaque contexte. Et c'est plutôt en partie, l'utilisation des formules qui permet de retrouver l'intelligibilité des discours parce qu'ils sont des descripteurs des événements de l'époque.

De plus, en fonction de la portée de l'événement et de l'investigation des acteurs sociaux et des médias, l'événement est décrit d'une façon à donner à voir sa « naturalité », c'est-à-dire son caractère d'évidence. Il « induit [donc] des représentations stéréotypiques. Une certaine performativité, enfin, est associée à l'identification de l'événement sous une description » (A. Krieg-Planque, 2006b :98). Néanmoins, le même événement peut être l'objet de plusieurs descriptions, donc une source de conflictualité. De ces deux remarques, il est aisé de déduire deux propriétés intrinsèques et fortement liées de la formule. Il s'agit du référent social et de la polémique qui permettent à l'unité-formule d'être en même temps un thème d'envergure générale pouvant signifier et intéresser tout le monde mais aussi un élément charnière conduisant à des prises de positions antinomiques.

En effet, le sens social de l'événement est attribué par la communauté qui l'accueille. Cela renforce les deux caractères de la formule précédemment cités. En fait, si le sens est pétri par toute la communauté, c'est que le discours qui porte cet événement signifie pour ses contemporains. Cela nous conduit à parler de référent social que le vocable possède dans le sens où ce critère entend interroger le degré d'insertion de ce discours/événement dans l'espace public : il renvoie à quelque

chose, possède un référent quelconque et est reconnu en tant que tel. Si c'est le cas, le sens attribué à l'événement n'est jamais le même pour tous ses utilisateurs de par le caractère hétérogène de la communauté linguistique et l'expérience individuelle de chacun. L'événement se voit alors doter de plusieurs interprétations, il est au centre de négociations de sens, ce qui engendre dissensus et polémique.

Le discours véhicule ainsi ces prises de positions provoquées par la mise en mots des différents événements produits dans l'espace social. Le discours devient non l'ensemble des mots et de phrases utilisés pour raconter l'événement mais le lieu de (dé)construction de sens que cet événement devait transmettre. Les dénominations repérées au niveau des discours sont elles-mêmes minées d'intentions et renseignent ainsi sur les divers référents auxquels elles renvoient¹²⁷.

Pour A. Krieg-Planque :

Les dénominations arrivent aux discours également chargées de "connotations" et de " déjà-dit ", c'est-à-dire appréhendées par les mémoires des usages qui en ont été faits(...). Ce déjà-dit s'élabore dans des mises en discours et dans des récits (et à cet égard il s'élabore sans cesse, et bien des enjeux politiques résident dans cette élaboration): il est inscrit en discours et non pas en langue. (2006b : 101)

Dans ce sens, M. Veniard affirme que « ...même si les mots ont, par nature, un potentiel dialogique, ils ne sont dialogiques qu'à cause des discours tenus sur eux, avec eux, et des situations dans lesquelles ils sont utilisés » (*Op.cit.*: 49).

Si nous retenons la distinction opérée entre langue et discours, nous dirons alors que le discours transforme l'évènement et ne le décrit pas seulement. Le déjà-dit est partie inhérente des mots utilisés dans le discours; les mots ne sont pas vidés de leur histoire avant utilisation, ils sont employés, reçus et interprétés avec ce résidu. Dans le même sillage, par discours nous référons ici principalement aux discours médiatiques qui « ne sont pas des discours éphémères mais des discours ancrés dans des discours et une mémoire à plus au moins long terme » (M. Veniard, *op.cit* : 149).

¹²⁷ - Nous parlons de plusieurs référents relativement à l'instabilité référentielle que nous avons constatée et dont nous traitons dans nos analyses.

1.3- Nomination, dénominations et formules

Nous avons défini, ci-dessus, l'acte de nomination en tant qu'opération qui permettait d'attribuer un nom à un segment de la réalité : phénomène, situation, action... Or, pour P. Siblot, « [i]l faut (...) passer de la stabilité des *dénominations* du lexique à la dynamique des *nominations* en discours » (2006b: 152). Dans ce sens, la nomination est foncièrement dialogique dans la mesure où les mots/expressions qui sont produits dans le discours sont porteurs d'un point de vue particulier, celui de l'instance énonciative à l'origine de cette appellation. De plus, ces mots sont compris et interprétés dans l'espace social dans lequel ils fonctionnent par rapport à d'autres mots avec lesquels ils rentrent le plus souvent en dissensus qu'en consensus. Les discours sont donc en interaction et le dialogisme est « une des sources langagières dans la construction discursive de l'événement. » (M. Veniard, *op.cit.* : 126). Ce dialogisme observé dans le discours médiatique est soit réalisé à la production, c'est-à-dire de la part de l'énonciateur initiateur de la nomination soit de la part de celui qui la reçoit. Car l'interlocuteur fera signifier les mots dans leur rapport avec d'autres mots. Ainsi, le mot effectue des « voyages » au cours du temps, c'est ce qui lui confère ce statut dialogique.

Selon M. Veniard, l'opération de la nomination, en tant qu'articulation entre le lexique et le discours, fonctionne dans deux dynamiques (*op.cit.*:127). Elle est interactive parce qu'elle entretient des rapports avec un objet particulier. Elle est interdiscursive parce qu'elle met en relief les rapports existant entre différents discours et différents locuteurs. L'acte de nommer un événement est donc la capacité de faire signifier un référent dans un espace discursif et social parce que « c'est dans l'entrelacement entre les faits et les dires que l'événement est reconnu. » (M. Veniard, *op.cit.* : 128). Il ne faut pas oublier que ce qui a entouré l'événement au moment de sa production se répercute sur son entrée en nomination; la mémoire discursive accompagne la nomination. Dans ce sens, S. Moirand (2007b) affirme l'existence d'une mémoire discursive des médias qui convoque, au fil des discours, d'autres événements relevant de la même famille et différents discours et faits auxquels l'événement renvoie et qui finissent par le réactiver. De plus, ce sont les

événements qui donnent lieu à une « forte médiatisation, voire à des polémiques, ainsi qu'à des retours sur l'histoire, et à la mémoire d'autres événements. » (D. Londeï, S. Moirand, *op.cit* : 12).

Les mots arrivent en discours de plusieurs façons et les différentes dénominations qui résultent de l'action de nommer traduisent aisément les prises de position de ceux qui les adoptent. Ce sont ces différences dans la nomination et la perception des événements qui construisent le sens de ces derniers. C'est ce qui conduit à dire que « la nomination de l'événement apparaît alors comme une co-construction résultant de dynamiques interactives par rapport à l'objet, mais aussi, et surtout, par rapport à d'autres énonciateurs. (M. Veniard, *op.cit* : 159).

Quelles relations établirions-nous entre le procédé de la nomination, l'existence des dénominations et les formules que nous voulons étudier ? Pour expliquer le rapport entre les trois notions, nous dirons que le discours, terrain de la nomination et porteur des dénominations, comme un produit de cette nomination, utilise les unités de la langue pour faire signifier les objets du réel. Ces unités viennent des acteurs sociaux de la communauté pour renseigner sur leur position, point de vue et le sens octroyé à chaque événement. Sur cette même question, nous lisons chez M. Veniard que « la nomination sert autant à désigner la réalité qu'à la sémiotiser en fonction de représentations et de points de vue collectifs et historicisés » (*op. cit.* : 170). Ainsi, « la mémoire du mot semble actualisée différemment selon les configurations syntaxiques, qui peuvent alors être rapportées à des énonciateurs spécifiques » (*op.cit* : 137). Le discours accueille alors l'événement et le construit en maniant, au niveau lexical et syntaxique, ces unités de la langue. Parmi ces unités et à côté des qualifications, des nominalisations, des stéréotypes et différents type d'énoncés, apparaissent les formules. Nous pouvons dire que c'est la nomination, en tant qu'acte d'insertion dans le discours des mots renvoyant au réel, qui annonce et introduit les énoncés formulaires. C'est parce qu'il y a nomination, opération inscrite dans l'interdiscours et le dialogisme, que les formules, elles-mêmes porteuses d'enjeux et de sens cachés, trouvent leur place dans

le discours. En effet, la formule est une notion discursive et « n'existe pas sans les usages qui la font devenir comme telle. » (A. Krieg-Planque, 2009a: 84).

Cela dit, la nomination en tant qu'activité organisatrice mais aussi constructrice du réel se sert du discours pour décrire des événements. Les formules étant des catégories qui fonctionnent en discours, et de surcroît porteuses du dissensus caractérisant l'espace social, peuvent être donc considérées comme des unités avec lesquelles se réalise, entre autres, cette activité de nomination.

1.4- Des formules dans des contextes

Voulant proposer une démarche interdiscursive du lexique qui circule dans le discours et qui touche plus précisément quelques unités au comportement spécifique, nous expliquons l'inscription de ces unités-formules dans les différents contextes retenus dans ce chapitre sans pour autant entamer déjà l'analyse des énoncés.

Dans les situations de conflits suscitant beaucoup de débats, le discours vit également un conflit de nomination (M. Veniard, *op.cit.* :101). Comment nommer ou qualifier tel ou tel phénomène, telle ou telle situation ? Le discours médiatique réussit à transmettre ce conflit social à travers le conflit discursif qui en résulte.

Dans le contexte de la communauté algérienne, beaucoup d'événements se sont produits depuis l'indépendance en 1962¹²⁸. Ces événements-crisis ont changé le paysage de cette société tant sur plan national qu'international. Les acteurs sociaux, producteurs de discours, manipulent ces événements et en font des moments discursifs inscrits dans la mémoire de cette communauté.

Dans notre corpus, la référence à des événements antérieurs, à des dénominations et à des discours relatifs à des contextes passés est très présente. C'est le cas des allers-retours entre des discours/événements récents et autres moins récents, des constructions dialogiques et de l'interdiscours caractérisant les discours

¹²⁸ - Cette délimitation est purement arbitraire et nous permet juste de situer les événements et de s'inscrire dans la contemporanéité.

sociaux et permettant de repérer des foyers thématiques que les uns et les autres (re)connaissent.

Sans vouloir déjà confirmer le caractère formulaire des syntagmes rencontrés dans nos discours, nous voulons faire un panorama de quelques énoncés qui sont susceptibles d'être élus en formules et dont l'analyse tentera de « négocier » les critères. Ainsi, si nous remontons au contexte de la colonisation et celui de la fin des années 80, nous retrouvons un syntagme ayant fortement existé et qui décrit les tensions de l'époque. *L'Algérie plurielle*, un syntagme porteur de beaucoup de connotations par rapport à l'identité des Algériens, Arabes ou Amazighs d'où les énoncés *l'Algérie (n')est pas arabe/ est amazighe*. *L'Algérie démocratique* ou *engagée dans un processus de démocratisation* aurait fait son apparition après les événements d'octobre 1988, une date charnière dans l'histoire contemporaine de ce pays. Dans le contexte des révolutions arabes, se créent des syntagmes tels que *printemps algérien* ou encore *la pakistanisation de l'Algérie* avec l'assassinat du touriste français en Kabylie en 2014. Ces remarques préliminaires seront plus amplement développées dans l'analyse du corpus et montreront que ces syntagmes ponctuent des moments importants dans l'histoire de cette communauté et ont la capacité de représenter la réflexion d'une époque.

Nous avons voulu que les titres choisis pour cette première partie introductive du chapitre suivent un ordre en « cascade » pour faire comprendre notre raisonnement. En effet, après avoir expliqué le choix effectué sur le corpus ainsi que les événements et les contextes retenus, nous avons essayé de relier la construction du sens des événements au discours pour affirmer que c'est dans et par le discours que les événements inscrivent leur traçabilité et garantissent ainsi la mémorabilité. Ces événements rapportés par le discours pourraient, en fonction de l'activité de nomination, user d'unités-formules fonctionnant dans différents contextes.

Nous proposons donc d'étudier les énoncés portant ces syntagmes pour pouvoir envisager une opération de **génération** de formules. Nous vérifions ainsi les critères définis par A. Krieg-Planque et nous tenterons de combiner ces critères avec

les différents contextes d'utilisation et d'apparition des unités pour pouvoir confirmer leur statut formulaire.

2- Autour de quelques « Algérie »

Avant de commencer l'analyse, nous voudrions expliquer quelques points qui semblent être importants pour la présentation et la compréhension de la suite de notre travail. Les titres à travers lesquels nous présenterons nos analyses sont classés selon les syntagmes dont nous disposons et dont nous cherchons le fonctionnement formulaire. Mais, ce qui importe ce n'est pas tant le sens de ces syntagmes que leur construction en tant qu'unités repérables au plan linguistique et leur traçabilité dans le discours. Nous avons opté pour un classement des énoncés par syntagmes pour privilégier non le plan thématique mais le plan discursif qui explore les différents procédés avec lesquels ces syntagmes se déploient en discours. En termes plus précis, notre analyse n'est pas centrée sur ce que le syntagme signifie en soi, même si nous ne pouvons pas échapper à la délimitation de son référent, mais ce que les locuteurs en font: comment se comportent-ils envers ces syntagmes et comment ces derniers sont-ils construits dans le discours ?

Nous voudrions également expliquer notre conception de la notion de variante. Nous utiliserons cette notion dans nos analyses pour rendre compte des différentes réalisations de nos syntagmes lorsque ces derniers sont soumis à un défigement quelle que soit sa nature. En effet, les formules que nous voulons analyser dans les titres qui suivent ne sont pas toutes portées par des syntagmes de la structure *Algérie+adjectif*. Nous avons également recensé d'autres expressions qui peuvent avoir un fonctionnement formulaire et qui, au plan syntaxique, combinent le nom de pays *Algérie* avec d'autres unités dans des rapports différents. C'est le cas d'abord des défigements qui résultent de l'ajout de termes (adverbes, verbes, noms) entre *Algérie* et l'adjectif relationnel *plurielle*, *démocratique*, *arabe*, *berbère*. Nous avons également rangé comme variantes les nominalisations réalisées sur l'adjectif accompagnant le vocable *Algérie*. C'est le cas par exemple de *démocratisation de l'Algérie*, *processus de démocratisation*, *pluralité* et *pakistanisation de l'Algérie*. Nous avons aussi repéré le syntagme *printemps algérien* construit selon la structure

nom+algérien, comme dérivé de *Algérie*. Nous expliquons, au besoin et au moment opportun, la nature des variantes rencontrées ainsi que les procédés de leur formation.

Les extraits regroupés dans les titres ci-dessous retiennent différents syntagmes soumis à l'analyse et tentent de les faire signifier et de discuter leur(s) référent(s) à travers les marques discursives repérées. Les sous-titres sont choisis pour pourvoir organiser quelques axes afin d'éviter de répéter les interprétations et pour une présentation harmonieuse de l'analyse.

2.1- (dé)Construction du syntagme *Algérie plurielle* dans le discours

Nous avons choisi le syntagme *Algérie plurielle* parce qu'il présente un référent instable en discours et permet de montrer une réflexion polémique implicitement installée à l'arrière-plan de ces discours.

2.1.1- *Algérie plurielle* : un défigement en vue d'un dissensus

Au niveau linguistique, nous pensons que l'adjectif relationnel *plurielle* permet de construire avec le vocable *Algérie* un syntagme d'apparence figé. Précisément, le figement qui caractérise ce syntagme et dont nous parlerons dans nos analyses est un figement discursif, c'est-à-dire réalisé dans l'emploi de cette séquence et non un figement en langue. Dit autrement, il y aurait un sentiment de figement¹²⁹ de la part des locuteurs pour quelques unités particulières.

Au niveau de notre corpus, le discours portant le syntagme *Algérie plurielle* montre à la fois une tentative de cerner le référent de ce syntagme et une déconstruction de son sens :

1- *L'Algérie est-elle devenue plurielle ? L'Algérie plurielle ? Est-ce pour cela qu'ils veulent l'occidentaliser, qu'ils prônent la mixité ? Des Chinois, des Turcs, sachant*

¹²⁹ - A. Krieg-Planque parle de sentiment linguistique ordinaire sur le figement et pense que ce dernier « peut être appréhendé comme une occasion de resserrement de la créativité verbale, le principe d'imprévisibilité inhérent à l'activité de langage se trouvant alors restreint » (2013b : 189).

que les Algériens se plaignent de ne pas trouver du travail. Maintenant ils veulent faire venir des Français dit convertis. (Forum : <http://forum.educdz.com>, 17/03/14)

2- *Elle est BELLE, Magnifique cette équipe, au delà de l'aspect technique, je parle sur un niveau symbolique, elle représente l'Algérie dans sa pluralité ! (Forum : Algérie dz, 21/11/09)*

Les deux exemples usent d'une modalité d'interrogation et d'un défigement :

- les expressions *est-elle devenue*, *occidentaliser* et *mixité* : le locuteur essaie de « justifier » cette pluralité qui caractérise l'Algérie, il y a un effort de définition de cette pluralité (exemple 1) ;
- le défigement est opéré à travers le passage d'un syntagme adjectival *Algérie plurielle* → syntagme prépositionnel *Algérie dans sa pluralité* (exemple 2).

L'énoncé 1 use d'une question rhétorique relative à l'aspect pluriel de l'Algérie. Avec cette forme interrogative, il fait allusion au déjà-dit, à d'autres discours. L'énonciateur pose la question non pour chercher une réponse, qui est probablement difficile à trouver, mais pour pouvoir définir ce qu'est pour lui cette Algérie. L'Algérie est plurielle de par la présence de différentes races et identités dans le pays : Chinois, Turcs et Français. Cet énonciateur ne semble pas adhérer à cette idée de pluralité et ce, à travers la connotation que nous pouvons dégager de *occidentaliser/mixité*. Nous sommes en présence d'une force extérieure qui voudrait donner une identité étrangère à l'Algérie. Une Algérie occidentalisée n'est pas une Algérie algérienne. Nous pourrions également lire dans *mixité* une des valeurs de l'islam offensée car cette religion ne tolère pas la mixité dans plusieurs domaines sauf sous quelques conditions. Si nous retenons cette lecture, nous dirons que l'énoncé 1 remet en cause la pluralité de l'Algérie, si la pluralité signifie perte de l'identité originale et opposition aux principes de l'islam. L'énoncé 2 est aux antipodes du précédent dans la mesure où il défend la pluralité comme étant un métissage de plusieurs origines algériennes figurant dans l'équipe nationale de football. Cette dernière est composée de plusieurs joueurs ayant différentes nationalités mais d'origine algérienne.

Au plan linguistique, nous considérons *Algérie plurielle* comme un syntagme tendancielllement figé, c'est-à-dire une forme au signifiant stable repérable telle quelle dans les discours. Ce syntagme répond au critère du figement dans la mesure où nous remarquons une association entre le nom propre *Algérie* et l'adjectif relationnel *plurielle* et cette « soudure » circule dans quelques discours de la communauté en question. À travers les énoncés 1 et 2 et de par le défigement observé au niveau du syntagme *Algérie plurielle* : *est-elle devenue* (énoncé 1) et *dans sa pluralité* (énoncé 2), l'idée de dissensus apparaît dans la volonté de proposer ou d'imposer un sens pour le syntagme en question. La pluralité concerne les origines du pays et non les autres nationalités considérées comme un danger pour l'union du pays. Cette idée est discutée dans les deux énoncés ci-dessous :

3- Vous parlez du "jacobinisme de Abane Ramdane" comme si les kabyles étaient condamnés à ne pas évoluer dans leur stratégie et leur discours. Le peuple kabyle paye aujourd'hui les erreurs de ses chefs politiques depuis 1926. **En niant l'existence du peuple kabyle sommé de se fondre dans l'Algérie "une et indivisible"** l'élite politique kabyle n'a pas vu les conséquences désastreuses de sa stratégie sur l'identité kabyle **menacée** par le rouleau compresseur de **l'arabo-intégrisme de l'État** central. Ce que beaucoup de kabyles complexés oublient de nous dire, c'est comment arrêter le **génocide identitaire du peuple kabyle**. On oublie souvent que des États dix fois moins grands et dix fois moins peuplés que la Kabylie, siègent à l'ONU, drapeau au vent! Il faut faire honte aux élites kabyles qui tournent le dos au drame de propre leur peuple, **au nom de "l'indivisibilité" de l'Algérie**. Un peuple doit-il disparaître pour exister ???(Maghreb Émergent, 17/05/14)

4- L'argument de la souffrance égale ne serait-il pas donc le meilleur stratagème (inconscient probablement) pour s'opposer à la revendication de l'identité Berbère tout simplement. Hier, on a opposé l'unité nationale à la revendication d'une Algérie culturelle plurielle... Le MAK serait-il donc l'authentique et le digne continuateur de nos aînés, contre le système colonial, ceux de 49, les défenseurs d'une Algérie Algérienne, fière de sa diversité... (Réaction à l'article : "Ferhat Mehenni à New-York : 'L'Algérie opprime le peuple kabyle' ", paru sur Le Matin Algérie, 26/05/09 et le commentaire date du 01/06/09)

Dans l'énoncé 3, nous rencontrons l'expression *l'Algérie « une et indivisible »*, inverse à celle que nous venons de voir dans les exemples précédents. Nous voulons alors montrer le rapport entre ces deux syntagmes :

- un champ lexical de la négation de l'identité : *sommer de se fondre, l'arabo-intégrisme de l'État, génocide identitaire... → l'Algérie une est indivisible ≠ l'Algérie plurielle* (exemple3) ;
- *une Algérie culturelle et plurielle = Algérie algérienne* (exemple 4).

Sur un autre plan, *l'Algérie « une et indivisible »* apparaît dans les textes fondateurs de la République algérienne :

- « *L'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, **une et indivisible***¹³⁰.
- « *L'Algérie est une République démocratique et populaire, **une et indivisible.*** » (Article 1^{er} figurant dans « principes et objectifs fondamentaux », (Texte de la Constitution nationale)

Le locuteur de l'énoncé 3 choisit de mettre l'expression entre guillemets pour se distancier et rapporter le discours d'autrui. Une marque de l'hétérogénéité énonciative montrée qui permet au locuteur de se positionner par rapport à cette question. cela renvoie à la non coïncidence entre les mots et les choses. « *Une et indivisible* » est la position officielle de l'Algérie contre laquelle il se défend tout en justifiant son point de vue. Pour lui, l'Algérie a *nié* l'existence du peuple kabyle qui est *menacé* d'être exclu de cette Algérie arabo-intégriste exerçant un *génocide identitaire* contre les kabyles. Par *génocide identitaire* nous comprenons le refus de ce principe de « une et indivisible » bâti sur l'exclusion d'une des races existant en Algérie. Dans les propos du locuteur, la dichotomie est facilement repérable : *l'Algérie plurielle/l'Algérie une est indivisible/l'Algérie arabo-intégriste VS Algérie*

¹³⁰ - Appel au peuple algérien : c'est le Texte intégral du premier appel adressé par le Secrétariat général du Front de libération nationale au peuple algérien le 1^{er} Novembre 1954.

des Kabyles. Le syntagme *Algérie « une et indivisible »*, relatif à une Algérie de l'union et de la cohésion dans laquelle il n'y a pas de différences entre races et origines (amazighe et arabe), serait cette Algérie non plurielle, celle qui refuserait l'intégration des Kabyles pour défendre son indivisibilité. Nous gardons en tête cette équation sous la forme interrogative : l'Algérie indivisible est-elle une *Algérie non plurielle*? Depuis l'appel de 1954 jusqu'au discours contemporains, quel est le sens que ce syntagme retient ?

Dans l'exemple 4, la construction du sens du syntagme *Algérie algérienne* à la fin de l'énoncé se fait à travers plusieurs unités qui convergent vers un sens plutôt contraire de celui de l'énoncé 3 concernant *l'Algérie plurielle*. En effet, l'opposition entre *l'unité nationale/une Algérie culturelle plurielle* prônée par le MAK¹³¹ et donc celle des Kabyles est refusée par ce locuteur. Cette Algérie issue des revendications kabyles est *l'Algérie plurielle*, de la *diversité* et est celle de l'unité algérienne, c'est-à-dire une Algérie unie. L'Algérie plurielle est unie avec la présence du peuple kabyle contrairement à cette Algérie une et indivisible dite officielle que l'énoncé 3 a essayé de confirmer. Nous voyons que la polémique est alimentée au plan du discours par différentes stratégies : construction du sens de quelques syntagmes, affirmations ou négations de quelques principes que le contexte extralinguistique atteste ou rejette, guillemetage pour emprunter l'expression à d'autres sources énonciatives. Les exemples 3 et 4 ne posent pas le même référent pour le syntagme *Algérie plurielle* qui n'est cité qu'une fois et qui négocie le sens en discours à travers *Algérie algérienne/Algérie une et indivisible* et *indivisibilité de l'Algérie*, un défigement dont les locuteurs se servent pour faire éclater le sens de cette pluralité.

Les énoncés 5 et 6 utilisent quelques arguments pour dégager le référent social de ce syntagme. Le contexte extralinguistique nous permet d'en faire quelques lectures :

5- Ali Laïmeche et ses compagnons, *en affirmant l'identité berbère de l'Afrique du Nord*, se sont **heurtés**, en avançant le concept d'«*Algérie algérienne*», à un

¹³¹ - Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie.

environnement **hostile** dicté par une **idéologie monolithique et exclusiviste**, associant le **nationalisme arabe** importé du Moyen-Orient et **l'islamisme des Oulémas**... Par cette **imposture**, il donna ainsi le coup d'envoi à **l'Algérie actuelle, figée dans ses constantes arabo-islamiques et ruinant tous les espoirs d'une Algérie plurielle et démocratique**... Cette politique de nature **colonialiste** du pouvoir algérien est **intolérable**. La substitution de **l'identité réelle** par une **identité élaborée** dans les laboratoires idéologiques et dont le but final est **l'arabisation totale de l'Algérie** est une **aberration totalitaire**... Créons les conditions d'un **nouveau contrat social** et ne laissons pas des politiques d'exclusion transformer notre belle diversité en zones de **fracture** et en sources de **conflit** pouvant donner prise aux manœuvres des grands **manipulateurs** de ce monde. Nous, signataires, restons dans l'espoir que notre appel sera entendu, que la Kabylie que nous voulons **sauvegarder**, défendre et doter d'un avenir trouvera toute sa place dans **une Algérie nouvelle**, enfin totalement **décolonisée**, **une Algérie apaisée et plurielle** qui nous ressemble et qui nous rassemble. (El Watan, 07/12/14)

- 6- Avec cette jeuneuse de Barakat, les chances de **la reconstruction de l'Algérie sur la base de sa pluralité** et dans le respect de tous ses enfants demeurent intactes... Un militant ne remet jamais en question sa cause, **l'Algérie plurielle est bel et bien possible** dans le cadre d'**une deuxième république** qui consacrera la démocratie et le respect de la diversité... Au-delà de toute divergence politique que tout Algérien pourrait avoir avec les initiateurs de Barakat, le sentiment spontané, tolérant et sincère du respect de la pluralité, de la démocratie, de la diversité culturelle et des droits humains qu'on peut constater à leur niveau redonne l'espoir et la conviction que **l'Algérie plurielle** telle que conçue par les architectes du congrès de la Soummam pourrait se construire dans les profondeurs de la société Algérienne et loin des cercles du sérail tous clans confondus... Il faut se mettre à travailler, sérieusement, dans le sens de la vulgarisation de **la pensée tolérante et citoyenne du mouvement Barakat pour que l'Algérie des pluralités triomphe sur l'Algérie de l'exclusion**. (Le Matin Algérie, 05/05/14)

Le défigement opéré au niveau du syntagme en question favorise l'apparition de quelques expressions à connotation spécifique. Ainsi, pour l'exemple 5 :

- *l'Algérie plurielle* apparaît à travers le champ lexical du refus : *heurts, hostiles, fracture, intolérance, aberration, conflit* qui se joint à celui de la critique de l'État : *imposture, politique colonialiste, manipulateurs...*;
- le locuteur se sert du défigement pour insister sur le refus d'une identité: *Algérie arabe* → *arabisation totale de l'Algérie* avec qualificatifs à charge sémantique forte : *totale et totalitaire* ;
- l'Algérie d'aujourd'hui est une *Algérie arabo-islamique et donc non plurielle et non démocratique* ;
- le syntagme *Algérie plurielle* subit un défigement : *Algérie plurielle apaisée* pour mettre l'accent sur le caractère positif de cette Algérie dite plurielle ;
- l'adjectif *apaisée* présuppose que l'Algérie vivait des tensions, des conflits et des contradictions qui ont empêché cette pluralité.

Dans l'exemple 6, le syntagme *Algérie plurielle* est dit par :

- *reconstruction de l'Algérie, deuxième république, pensée tolérante et citoyenne du mouvement barakat...* → *l'Algérie plurielle* n'existe pas encore.

Le locuteur, à travers son discours, réussit à dessiner deux Algérie diamétralement opposées. Une Algérie berbère/une Algérie arabo-islamique. Cette dernière ne serait pas plurielle puisqu'elle refuse l'identité berbère. Ces termes renseignent sur la position que ce locuteur défend et rapporte, et qui est celle de A. Laïmeche, un ancien combattant de la cause algérienne et défenseur de la cause berbère. Le passage de l'une à l'autre Algérie ne se fait pas sans lourdes conséquences. Parallèlement à la première dichotomie, le locuteur argumente, catégorise et utilise des qualificatifs allant dans ce sens : la première Algérie serait celle de l'identité *réelle* et l'autre possède une identité *élaborée*. Si l'identité berbère est affirmée, ses défenseurs se sont heurtés à une autre Algérie dont les principes sont fondés sur *le nationalisme arabe et l'islamisme des oulémas*. Le rapprochement de sens repéré à

travers la forme verbale *associant* est important à signaler puisqu'il nous place dans l'univers de l'association d'un référent à un objet et non dans celui des faits réels : *l'Algérie algérienne* que le discours essaye de définir dans cet exemple serait une Algérie qui a conjugué islamisme et nationalisme arabe, à la fois *importé, monolithique, exclusiviste* n'autorisant aucune ouverture, et par extension, aucune pluralité. Avec l'expression *il donna ainsi le coup d'envoi*, le discours accueille un résultat et introduit une conclusion. Le locuteur résume son point de vue après quelques arguments en y apportant le vrai sens de cette *Algérie plurielle*. Nous parlons de ce que J-C. Anscombre et O. Ducrot appellent la volonté de conclure avec un argument. (cité dans P. Charaudeau, D. Maingueneau, *op.cit.* : 116). L'exemple se termine par un appel à travers le mode impératif *créons, laissons, restons* pour déboucher sur une Algérie que le locuteur qualifie de *nouvelle* et qui serait à l'opposé de celle décrite au début de l'exemple.

L'exemple 6 vient confirmer quelques interprétations déjà formulées pour l'exemple 5. En effet, il est question de la *reconstruction de l'Algérie sur la base de sa pluralité*, ce qui présuppose une construction nouvelle, ayant détruit d'abord une Algérie existante. Le locuteur pose une condition pour atteindre la pluralité : *l'Algérie plurielle* serait l'œuvre d'une *deuxième république*, une Algérie du futur. Cette lecture est confortée par le fait que l'énoncé utilise le terme *barakat*, un mouvement qui est apparu début 2014 pour exprimer le refus de la candidature du Président réélu revendiquant ainsi le changement. Le terme appartient à l'arabe algérien et signifie « ça suffit »¹³². Nous remarquons aussi le recours à l'Histoire pour structurer l'argumentation avec *congrès de la soummam* considéré comme un évènement phare de la Révolution algérienne ayant organisé le combat armé. Une stratégie de légitimation de la part du locuteur est opérée au niveau du discours à travers le choix des arguments pour défendre l'existence de l'Algérie des pluralités. Cette dernière passe par le refus, la révolte et le changement que le mouvement *barakat* défend. *L'Algérie plurielle* est conditionnée par le changement, la destruction de l'Algérie d'aujourd'hui.

¹³² - Le terme aurait été utilisé en 1962 sous forme de slogan « sbæa snin barakat » (« sept ans, ça suffit ») lors de ce qui est dénommé « la crise de l'été 1962 » qui a éclaté entre les wilayas.

Les deux énoncés ci-dessous montrent un processus de qualification-définition du syntagme *Algérie plurielle* :

- 7- *Je conseille à cet égaré de demander asile politique à Israël qui acceptera sans doute sa demande puisque qu'apparemment les sionistes le soutiennent. Ceux qui veulent se battre pacifiquement pour le bien de leur pays le font de l'intérieur sans aucune aide de l'extérieur sinon ils passeraient pour des traitres. Ce M'henni doit savoir que l'Algérie est indivisible et le restera et qu'aucun algérien n'acceptera de dissocier la Kabylie de l'algérie. (Réaction à l'article : "Ferhat M'henni: 'Je me vengerai de l'Algérie après la déchéance de ma nationalité' ", paru sur <http://www.echoroukonline.com>, 23/02/13)*
- 8- « **L'Algérie**, ça évoque quoi pour vous ? » (...) *La société, à plus de 50% âgée de moins de 30 ans, bouillonne. Avidée de culture, de loisirs, de consommation, elle réfléchit aussi à des questions fondamentales sur l'identité, la gouvernance, l'éducation, la place des femmes... Et dessine les contours **de l'Algérie de demain**, sur un **nouveau modèle** où devront **cohabiter islam et citoyenneté**. Une **Algérie définitivement plurielle**. Et surprenante ! (Blog : <http://blog.lefigaro.fr/algérie>, 01/08/11)*

En fait, nous repérons dans les exemples 7 et 8 :

- *l'Algérie est indivisible et le restera* : un acte de langage assertif, une qualification sur un ton d'évidence pour affirmer la pluralité de l'Algérie dans le temps et qui renferme les deux identités amazighe et arabe. C'est une position contre la dissociation entre Kabylie et Algérie (prônée dans l'énoncé 3 par exemple);
- la définition de *l'Algérie de demain = le nouveau modèle* qui conjugue *islam et citoyenneté* et qui croit à une *Algérie définitivement plurielle* ;
- l'adverbe *définitivement* : modalisateur qui joue le rôle de la reformulation: une *Algérie de demain* avec *islam et citoyenneté*, c'est-à-dire une *Algérie définitivement plurielle* ;
- *l'Algérie* n'est pas totalement/ou encore *plurielle*, elle le sera *définitivement* en émettant une condition posée sur l'échelle des valeurs et introduite par un verbe à valeur modale *devront*.

L'adverbe *définitivement* permet ici de déduire une volonté d'arriver enfin à cette Algérie plurielle, celle qui n'existe pas encore mais sera l'œuvre du futur. Il introduit un résultat, un état final sous réserve d'une condition qui respecte la religion et l'Autre. L'adverbe modalise le propos de l'énonciateur et invite à comprendre la position de ce dernier face à l'objet de son discours. Il y a réflexivité du langage qui permet de déduire un effort de la construction du sens du syntagme *Algérie plurielle*. De plus, cet adverbe pourrait être ici le lieu de reprise à un interdiscours concernant le statut de *l'Algérie* qui n'est pas/n'est pas encore et tout-à-fait *plurielle*. Nous pensons qu'avec *définitivement*, le locuteur fait allusion à des discours antérieurs qui auraient évoqué une Algérie non encore plurielle.

Sur un paradigme des données temporelles, ces deux exemples discutent respectivement de la pluralité de l'Algérie à travers une assertion au moment présent et une assertion future tout en usant d'autres syntagmes : *Algérie est indivisible/Algérie de demain* supposés être (re)connus par les locuteurs de la communauté.

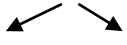
Nous analysons deux derniers exemples retenus pour ce premier sous-titre :

- 9- "**Algérielle, une pluralité singulière**", une exposition de peinture sous verre de l'artiste Farah Laddi, inaugurée mardi à Alger, au Palais Mustapha Pacha et qui s'étale jusqu'au 28 septembre prochain, évoquant, dans la subtilité et la minutie, le patrimoine culturel algérien....la présentation propose un retour nostalgique dans le passé, mettant en valeur les lieux dans leurs profondeurs historiques et le parcours civilisationnel intense de l'Algérie. "**Algerielle**" (**Algérie plurielle**), (Liberté, 11/11/15)
- 10- Une table ronde a été organisée à Paris à l'initiative de **Pluri-elles Algérie** et du Manifeste des libertés avec le soutien de plusieurs associations (...) Le premier défendant un FLN discrédité et le second un discours nationaliste chauvin. Mais ce qui marque le plus est l'absence de l'autre Algérie, des deux autres Algérie. Celle du FLN parti-Etat mais aussi celle de Abassi Madani et de Ali Benhadj. Ce sont pourtant eux qui ont récupéré le soulèvement d'Octobre. Ironie de l'histoire. (El Watan, 14/10/08)

Dans les énoncés 9 et 10, le défigement atteint le syntagme *Algérie plurielle* pour en faire des néologismes dont se servent les locuteurs pour évoquer un

évènement culturel ou historique/politique. Réalisé sur le nom propre *Algérie* pour *Algérielle* ou sur l'adjectif relationnel *plurielle* pour *pluri-elles*, ce défigement opère dans les deux cas une volonté d'attirer l'attention sur la dimension *plurielle* en faisant appel à la mémoire collective qui reconnaitra le segment figé d'origine. La néologie se définit comme « l'identification d'une déviance par rapport à un savoir lexical intégré par les membres de la communauté linguistique, de quelque nature qu'elle soit, qui permet intuitivement de repérer des innovations » (J-F. Sablayrolles, 2012: 39). Il y aurait alors un phénomène d'allusion faisant référence à « quelque chose qu'on aurait déjà entendu » (S. Moirand, 2007b, en ligne n.p.). Cette allusion à une formulation déjà existante est voulue par le locuteur, puisque nous retrouvons dans les énoncés des indices de l'emprunt aux mots des autres : *pluralité singulière*, *Algérie plurielle* (énoncé 9), *l'autre Algérie*, *les deux autres Algérie* (énoncé 10). Simple effet humoristique ou procédé argumentatif ? Cette attitude volontaire de la part des locuteurs est utilisée dans le but de nommer un évènement :

Algérie plurielle : défigement discursif exercé sur les deux parties du syntagme :



Algérielle ou *pluri-elles Algérie*

- pour l'énoncé 9, il s'agit d'une exposition de peinture : "*Algérielle, une pluralité singulière*" (*Algérie plurielle*), l'énonciateur insiste sur le sens de ce syntagme figé mais aussi sur le caractère pluriel parce qu'il répète l'expression au début et à la fin de l'exemple et sa formulation d'origine ;
- pour l'énoncé 10, *Pluri-elles Algérie* n'est pas explicité et l'énonciateur se contente d'expliquer la nature de l'évènement auquel cette dénomination est attribuée, en l'occurrence le nom d'une rencontre tenue à Paris pour célébrer les évènements du 5 octobre 1988 en Algérie.

Le défigement est ici un procédé qui maintient une opération de nomination. Ainsi, les dénominations qui en résultent portent les stigmates de cette pluralité. *Algérie plurielle* est-elle la diversité du patrimoine algérien démontrée dans

l'exemple 9 ou l'ouverture vers le multipartisme et le tournant démocratique de 1988 qui aurait justement introduit et permis cette *Algérie* dite *plurielle* ?¹³³

Cette polémique et cette pluralité dans le sens et les interprétations relatifs à ce syntagme jalonnent les discours, en témoignent d'autres passages que nous proposons d'étudier dans le titre suivant.

2.1.2- *Algérie plurielle* : discours sur la (les) identité(s)

Par ce titre, nous voulons explorer des exemples qui façonnent un discours porté sur l'identité de l'Algérie et, du coup, une manière de négocier le sens du syntagme *Algérie plurielle*.

11- Parler de *l'Algérie plurielle* et **imposer** une façon d'être à l'assistance n'est point approprié. Quant aux invités dont Mme la députée, c'était une occasion pour eux et pour elle de voir l'un des éléments fondamentaux de **cette pluralité algérienne** et surtout de le comprendre. **Tamazight fait partie des enjeux de l'Algérie d'aujourd'hui**, (Réaction à l'article : "L'Algérie plurielle au singulier. Intégration citoyenne au canada", paru sur le blog : <https://taghamsa.wordpress.com>, 20/6/13)

12- **Tout le monde** en Kabylie **approuve totalement** le projet du MAK. Tous les autres mouvements FFS, RCD, Arouchs.... etc doivent revenir à la raison et répondre à l'appel de la Kabylie à travers le MAK (...) le MAK est la **solution**, **vive** le MAK et **vive la kabylie autonome dans une Algérie plurielle**. (Réaction à l'article "le MAK répond au FFS et au RCD", paru sur le forum : réseau des démocrates, 08/06/10)

13- Assad si el hachimi. Directeur de la Promotion culturelle au Haut Commissariat à **L'amazighité**, « **L'Algérie plurielle est fascinante à tel point**, que beaucoup d'associations du bassin méditerranéen aspirent au développement des projets de partenariat avec nous ». (El Watan, 05/06/06)

Nous regroupons les exemples 11, 12 et 13 pour les besoins des interprétations que nous en dégageons :

¹³³ - Cette information est un présupposé déduit de l'exemple 10 qui commémorait les événements d'octobre 1988.

- l'énonciateur du passage 11 utilise deux verbes dont le sens va en gradation : *parler* d'un objet et *l'imposer* en parlant de *l'Algérie plurielle*. Il signale ainsi la non-coïncidence des dires avec le réel et ajuste le sens dudit syntagme à la fin de l'exemple *n'est point approprié* ;
- le passage 12 affirme, au moyen d'une phrase sentencieuse, l'identité de *l'Algérie plurielle* : *vive le MAK et vive la Kabylie autonome*. C'est une redondance, dans le but d'insister, puisque le MAK défend l'autonomie de cette partie de l'Algérie ;
- le même exemple commence par *tout le monde* : un déterminant à valeur de généralisation qui appelle tous les Kabyles à suivre les revendications du MAK puisqu'apparemment c'est toute la communauté kabyle qui adhère au projet du MAK.¹³⁴.
- *l'expression approuve totalement* : ne pas tolérer de doutes ni de restrictions quant à l'engagement de cette région dans ce projet de l'autonomie. L'appel s'élargit pour atteindre les autres mouvements défendant la cause kabyle (RCD, FFS...) en se plaçant sur une l'échelle de la raison et de la sagesse humaine avec l'expression *(re)venir à la raison* ;
- le locuteur déploie un champ lexical de la nécessité et la réussite d'une action : *approuver, solution et vive* ;
- le même exemple emploie l'article indéfini dans *une Algérie plurielle* qui peut renvoyer à un point de vue exprimé sur le référent ;
- ce point de vue sélectionne un aspect particulier avec la structure *un+nom de pays* en termes d'aspectualisation du référent dont nous avons parlé dans nos précédentes analyses (G, Cislaru 2005 : 497) ou encore l'introduction d'un nouveau référent (D, Maingueneau, 2012b : 225) ;
- cette forme permet de comprendre que *Algérie plurielle* n'existe pas encore ou n'est pas encore identifiée. Selon G, Cislaru (*op.cit*), la

¹³⁴ - Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie.

structure **un(e)+nom de pays** est dialogique puisque elle suppose l'existence d'autres aspects opposés ou différents. Le locuteur parle d'un idéal, d'une *Algérie plurielle*;

Le passage 13 repose les jalons de l'identité de *l'Algérie plurielle* à travers les propos d'un Kabyle responsable d'une institution qui œuvre pour la promulgation de la langue et de la culture amazighe. Si *l'Algérie plurielle* est fascinante c'est qu'elle intègre l'identité amazighe. Une idée qui va à l'encontre des interprétations tirées de quelques exemples analysés dans le titre précédent (énoncés 3 et 5).

Nous analysons l'énoncé 14 à part parce que nous voulons mettre en relief un autre discours tenu sur le syntagme en question. Dans le contexte des élections présidentielles d'avril 2014, les mouvements qui formaient l'opposition s'étaient alliés pour s'opposer à l'élection du Président sortant et avaient fermement dénoncé sa candidature pour un quatrième mandat. Le locuteur rapporte ici les propos de l'une des figures de l'opposition placée à la tête d'un parti politique :

14- *L'intervention de Soufiane Djilali était une séance de «chauffe» avant le discours du président du RCD, Mohcine Belabbas. D'emblée, il fait part de sa fierté de voir des Algériens d'idéologies différentes se rassembler. «(...) La rencontre d'aujourd'hui est celle de l'Algérie plurielle. On sera là pour sauver l'Algérie», lance-t-il. «On est là pour assurer que le vote est une illusion pour ne pas dire trahison», ajoute-t-il. (L'Expression, 22/03/14)*

Dans l'effervescence de ce contexte de mutations et au moment de la campagne électorale, chaque discours reflétait les principes et les valeurs que chaque parti politique défendait. Le RCD est l'un des mouvements représentatifs de l'idéologie des Kabyles. Le journaliste rapporte les propos M. Belabas, un locuteur kabyle et premier responsable du RCD, c'est-à-dire se plaçant dans la lignée des groupes d'opposition au Pouvoir. Pour ce porte-parole (*on*), *l'Algérie* a une pluralité dans les idéologies même si l'identité est la même. Nous avons auparavant discuté du caractère identitaire de *l'Algérie plurielle*, cet énoncé focalise sur la différence dans les idéologies qui ne fait que renforcer la cohésion de l'Algérie (*se rassembler*). Il fait un parallèle entre une Algérie qui refuse le même Pouvoir avec la voie des élections et une *Algérie plurielle*. En termes plus précis, le projet de cette opposition

est de *sauver* l'Algérie en refusant les conditions imposées pour le vote et la réélection de l'ancien Président :

- le verbe *sauver* laisse présupposer que l'Algérie risquait de « périr » avec le maintien des élections non transparentes;
- le paradigme des temps verbaux, *on sera là pour sauver/ on est là pour critiquer* : renseigne sur la portée de ce projet dans le futur ;
- la volonté de critiquer la fraude qui hantait les élections : affirmation du caractère illusoire de ce scrutin : *assurer /l'illusion/ vote* avec une stratégie d'évitement de formuler une autre critique à l'égard de ce Pouvoir qui allait (sûrement) être réélu : ***pour ne pas dire trahison*** ;
- la redéfinition de la vraie identité de *l'Algérie plurielle* : une Algérie qui tolère les différentes idéologies, une Algérie qui refuse l'ordre établi et qui ne cède pas à la manipulation.

Ce syntagme, fonctionnant dans le discours, « déclenche et stimule une argumentation fondée sur des valeurs » (K. Masasa, 2014, en ligne n.p.) que ce locuteur défend au nom des Kabyles.

Dans le même sillage, l'exemple 15 remet en cause la pluralité de l'Algérie :

15- ***foot pluriel*** *c'est sur la preuve....et c'est beau à voir... mais l'Algérie pluriel c'est pas demain la veille et quel désespoir* (Forum : Algérie dz, 21/11/09)

Plusieurs procédés sont utilisés :

- les expressions rimées *beau à voir/désespoir, plurielle/la vielle* et une variante du syntagme original *foot pluriel* ;
- le vocable *désespoir* : placer *l'Algérie plurielle* sur l'ordre du souhaitable ;
- l'expression *ce n'est pas demain la veille* relevant du registre familier : elle signifie qu'il va falloir beaucoup de temps avant que cette pluralité ne se réalise ;
- le sous-entendu : *l'Algérie* n'est pas encore *plurielle*.

À l'aide d'un syntagme obtenu par défigement *foot pluriel* appliqué au domaine sportif, le locuteur a pu parler de l'inexistence de cette dimension plurielle en Algérie.

Le sous-titre suivant regroupe quelques autres énoncés qui montrent un emploi spécifique du syntagme *Algérie plurielle*.

2.1.3- *Algérie plurielle* : entre évidence et distanciation

Ce que nous appelons évidence et distanciation ce sont les modes sous lesquels le discours utilise le syntagme que nous étudions. À cet effet, nous rappelons que le paradoxe apparent, selon A. Krieg-Planque, signifie cette volonté de mettre un segment tantôt entre guillemets tantôt sans guillemets. L'évidence apparaît donc avec l'emploi sans guillemets qui nous renseigne sur le référent social d'un énoncé, en l'occurrence un énoncé formulaire. Les guillemets signalent une stéréotypie de distanciation, le mot appartient à un ailleurs qui oblige à le reprendre tel quel. C'est une marque du dialogisme interdiscursif qui souligne aussi la circulation du fragment. Le paradoxe est tel parce que le mot est censé être connu mais il est parfois mis entre guillemets pour donner l'impression de l'avoir emprunté à un autre contexte ou à une autre source énonciative. En termes plus précis, cette opération de guillemetage est, pour A. Krieg-Planque, une marque d'opacification à travers laquelle le locuteur met à distance et questionne le caractère transparent des expressions utilisées. C'est une stratégie qui permet de reconnaître un segment formulaire. C'est ce que nous allons tenter d'expliquer à travers ces exemples choisis :

16- *Pour que notre diversité culturelle reste vive, elle doit être exprimée au quotidien et si possible rester enracinée sur le sol algérien. Il est de notre devoir d'attirer l'attention de chacun sur ces identités en perdition. Ensemble, construisons l'«Algérie plurielle» !* (Blog: <http://yazidhaddar.over-blog.com/article-21327563.html>, 25/5/09)

17- De la diversité revendiquée comme «**une richesse dans une Algérie plurielle**», les Kabyles sont contraints, par la répression et les manipulations, à l'isolement et au repli communautaire. (Le Figaro. Fr, 20/7/11)

18- La nécessité d'interpeller l'Histoire afin de «**récupérer le legs de l'Algérie plurielle**» a été mise en avant, lundi à El Khroub, par le secrétaire général du Haut commissariat à l'amazighité (HCA). (...) Il a estimé à ce sujet qu'un "immense chantier scientifique" ayant pour objectif la connaissance de l'Histoire culturelle, sociale et politique de l'Afrique du Nord en général et de la période numide en particulier doit être ouvert et un travail de socialisation du savoir produit par les archéologues et les historiens doit être effectué pour combler les lacunes des générations actuelles en matière de connaissance de l'Histoire de cette période. (Blog : DK News, 15/09/14)

Les énoncés 16, 17 et 18 utilisent le syntagme *Algérie plurielle* entre guillemets. Nous pensons que le premier exemple tente de conceptualiser ce syntagme, de le présenter comme un principe à suivre (*ensemble, construisons l'«Algérie plurielle»* !) Notre interprétation pourrait s'expliquer par :

- la présence du performatif *construisons* précédé du nom collectif *ensemble* comme pour lancer un appel et sensibiliser à l'acquisition de cette Algérie ;
- le prédicat *construisons* qui permet au locuteur d'accomplir une action, celle d'un acte de langage pour ordonner, inviter, suggérer ou plus subtilement demander à l'ensemble des Algériens de s'engager à la recherche d'une *Algérie plurielle* ;
- l'acte perlocutoire relatif à cet acte de langage consiste dans le degré d'influence de cette forme de dire sur les interlocuteurs. Avec cette valeur performative, la formule *Algérie plurielle* n'est plus la description d'une certaine Algérie, mais un objectif à atteindre.
- la diversité culturelle, enracinement sur le sol algérien, récupération des identités en perdition : une série d'arguments déployés dans le discours pour la construction de cette Algérie.

L'exemple 17 et l'exemple 18 emploient le syntagme entre guillemets parce ce que ce dernier est inséré dans un discours rapporté, c'est un emprunt au discours d'une autre source énonciative. Cette dernière est, dans l'extrait 17, un journal français, *le Figaro* qui, tout au long de l'article, restitue les paroles d'autres sources énonciatives non identifiées. Il développe la question de la revendication de la langue amazighe et celle de la situation de la communauté kabyle en Algérie de 1980 jusqu'à 2010. L'insertion du fragment guillemeté peut être interprétée de plusieurs façons :

- l'énonciateur se met-il à distance parce qu'il n'adhère pas aux propos ou voudra-t-il garder un souci d'objectivité relatif au genre de discours dans lequel il s'inscrit ?
- l'énonciateur a-t-il un souci d'authenticité qui exige de reprendre les mots tels quels, prononcés dans des contextes différents et considérés comme des dénominations citées dans les discours ?
- l'énonciateur a-t-il une volonté de mettre en relief les mots guillemetés même si la source énonciative est anonyme ?

Nous dirons simplement que ce journal a réutilisé tout en les commentant des expressions qu'il aura repérées dans des discours (articles journalistiques, déclarations, discours officiels...) pour structurer son argumentation.

L'extrait 18 joint le terme *Histoire* avec « *le lègue de l'Algérie plurielle* » au moyen du verbe *recupérer* pour insister sur une action qui doit être restituée ou reprise :

- le verbe *recupérer* est dans le sens de (re)trouver un état perdu, une identité confisquée, en l'occurrence l'identité amazighe de l'Afrique du Nord considérée comme un héritage et qui serait méconnue actuellement ;
- le recours à l'Histoire : *interpeler l'Histoire afin de récupérer « le lègue de l'Algérie plurielle », la période numide...* pour asseoir une argumentation fondée ;

- le passage entre guillemets appartient à une source énonciative identifiée dans l'exemple. Ce discours direct est inséré avec un verbe qui montre un acte de parole introduit dans le discours citant, celui du journaliste avec l'expression *a été mise en avant par*.

Les guillemets définissent alors un îlot textuel dans la mesure où le fragment guillemeté est attribué à l'énonciateur qui l'a proféré mais il est utilisé par la source qui cite ce discours et réussit à le mettre en relief. (D. Maingueneau, 2012b: 169).

Dans les exemples ci-dessous, *Algérie plurielle* est utilisé sur le mode de l'évidence :

19- *A partir du moment qu'ils portent les couleurs de l'Algérie ils sont automatiquement pluriels* (forum : Algérie-dz, 21/11/09)

20- *Un espace pour représenter l'Algérie plurielle. L'association El Djazaïria s'installe à alicante*, (El Watan, 08/ 05/13)

21- *L'ancien vice-président de Sonatrach, Hocine Malti, est revenu sur la genèse de la candidature du président Bouteflika à un quatrième mandat, lors d'une table ronde organisée samedi dernier à Montréal par l'Association des amis de l'Algérie plurielle et du Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA)...lors du débat qui suivi, Azedine Chikhi, membre fondateur de l'Association des amis de l'Algérie plurielle s'est dit confiant en la société civile algérienne*. (El Watan, 31/03/14)

Que ce soit au moyen d'un adverbe (*automatiquement*) ou par l'absence de typographie spécifique pour l'insertion dudit syntagme, les passages 19, 20 et 21 témoignent de ce caractère évident du référent de *l'Algérie plurielle*. En fait, nous reconnaissons:

- le pronom *ils* dans l'extrait 19 réfère aux joueurs algériens, c'est un *ils* collectif qui désigne un groupe d'Algériens bien identifié représentant de leur pays ;
- la phrase avec *à partir du moment* et *automatiquement* affirme que la pluralité est le résultat de l'existence de plusieurs identités au sein de la même équipe sportive ;

- la stratégie d'effacement ou la métonymie : *les couleurs de* (du drapeau de) *l'Algérie* pour signifier que cette pluralité est symboliquement représentée par les couleurs, en l'occurrence celles du drapeau algérien, transposées dans les tenues des joueurs.

Dans les extraits 20 et 21, nous remarquons l'absence de guillemets pour renvoyer au monde associatif, au nom d'une action ou d'une association. Cela renforce l'aspect « allant-de-soi » de cet objet de discours : « *représenter/amis de + l'Algérie plurielle* ». Les énonciateurs n'explicitent pas le référent de ce syntagme, ce qui apparaît à côté du vocable *Algérie* n'est pas glosé. Ce référent est censé être connu, il est un signe notoire pour cette communauté mais aussi pour d'autres communautés qui sont en relation avec l'Algérie de par l'émigration ou l'Histoire commune.

L'exemple suivant reflète le paradoxe apparent :

22- ***L'Algérie plurielle à Dijon***. *L'association dijonnaise Libertés-Culture annonce trois événements sur «l'Algérie plurielle» à l'occasion de la sortie, il y a quelques jours, du film Le Chat du rabbin(...). Cette soirée-débat sera complétée par une soirée-concert le jeudi 23 juin : L'Algérie plurielle en musique, (El Watan, 20/06/11)*

Cet extrait attire l'attention parce qu'il bascule d'un emploi libre de ce syntagme, c'est-à-dire sans guillemets, vers un emploi guillemeté :

- nous passons d'un constat vers l'annonce d'un événement à la caractérisation ou la dénomination d'un autre événement : *l'Algérie plurielle à Dijon*, comme titre de l'article → événement sur « *l'Algérie plurielle* » → *Algérie plurielle en musique*, ;
- nous reconnaissons que ce qui est entre guillemets n'est pas pour autant défini mais mis en relief pour signaler son caractère événementiel.

La première occurrence figure dans le titre, les deux autres dans le corps de l'article. Y aurait-il une volonté d'attirer l'attention du lecteur par l'absence des guillemets et de signaler par la suite la distanciation de l'énonciateur envers cet objet ? Nous ne pouvons pas affirmer cela mais nous dirons que pour le segment guillemeté, il

s'agirait plus d'une mise en avant de ce syntagme porteur de l'évènement qui se produira dans cette ville. Pour les deux autres expressions non guillemetées que l'énonciateur a utilisées, il s'agirait de décrire un aspect de cet objet. D'abord, un aspect géographique puisque *l'Algérie plurielle*, en tant que valeur et composante de l'identité algérienne, se déplace hors l'Algérie. Ensuite, *l'Algérie plurielle* n'est pas seulement dans les origines ou les nationalités mais elle est aussi l'expression de la diversité musicale. À travers ces deux remarques, *Plurielle* est redéfini en fonction de son espace (*Dijon*) et de son référent (*musique*) :

- le syntagme est défigé par l'ajout d'un complément prépositionnel à *Dijon/ en musique* ;
- les autres unités se greffent au syntagme pour (ré)orienter son sens effaçant ainsi le caractère évident du référent social censé être connu de tous.

Le syntagme *Algérie plurielle* demande au discours toujours et encore des réajustements et une recherche du référent. C'est de cela que nous allons discuter dans le titre suivant.

2.1.4- Algérie plurielle : référent stable ou négociation du sens en discours ?

À quoi renvoie le syntagme *Algérie plurielle* ? Le caractère du référent social se trouve ici mobilisé parce qu'il est difficile de déterminer la paternité, le sens et la genèse¹³⁵ de ce syntagme. C'est ce que montrent ces exemples :

*23- L'Algérie plurielle au singulier. Intégration citoyenne au Canada, Ce samedi 22 juin, ' ' L'association des amis de l'Algérie plurielle' ' a organisé, au restaurant Le Corail à Montréal, un débat avec le député du FFS (Algérie) M. Belkacem Amarouche et la députée Mme Sadia Groguhé du NPD (Canada). M. Amarouche, ce jeune député cultivé et éloquent, est animé d'une volonté de fer : «Il faut amener une nouvelle dynamique de communication, un nouveau souffle pour **une Algérie démocratique.** » dira-t-il. ... (Blog : <https://taghamsa.wordpress.com>, 20/6/13)*

¹³⁵ - *Algérie plurielle* n'est pas une entrée dans les dictionnaires, nous n'avons pas trouvé les premiers discours ayant employé cette expression.

24- la vérité de la mort de Dda Ramdane sur les plaques portant la biographie de ce héros national après les petits travaux de réfection effectués autour de la stèle de ce dernier, voila qu'ils découvrent une énième fois un crime perpétré par les soit disant gardien du temple contre la mémoire de celui qui est mort pour **une vraie république démocratique et une Algérie plurielle**. (Forum : dz-foot, 31/12/ 14)

Le parallèle est posé entre:

- *Algérie plurielle/Algérie démocratique* ;
- *Algérie plurielle/une vraie république démocratique*.

De là, il est aisé de comprendre que ces deux exemples essaient de statuer sur un référent concernant le syntagme *Algérie plurielle*. Dans l'extrait 23, l'évènement dans le discours autour duquel se construit cet exemple est organisé par « *l'association des amis de l'Algérie plurielle* » qui est ici mis entre guillemets contrairement à l'exemple 21. L'un des impliqués dans cet évènement rattache *Algérie plurielle*, expression introduite au début du passage, à *l'Algérie démocratique*. En d'autres termes, *l'Algérie plurielle* est coordonnée à *une Algérie démocratique*, une expression qui arrive à la fin du passage à travers un discours rapporté. Définition ou activité de nomination ?

Dans l'extrait 24, « *celui qui est mort pour une vraie république démocratique et une Algérie plurielle* » renvoie à un martyr de la Révolution algérienne. Au plan de l'expression, nous avons :

- un adjectif axiologique évaluatif *vraie* qui donne à voir un jugement de valeur de la part de cet énonciateur. De quelle Algérie est-il question ? Qu'est-ce qui est défini comme *Algérie démocratique vraie* et *Algérie plurielle* ?
- un sous-entendu : l'Algérie qui existe actuellement n'est ni démocratique ni plurielle.

À travers ces deux exemples, nous dirons que le discours et de par les procédés et les opérations qu'il utilise cherche à faire fonctionner le syntagme *Algérie plurielle* à travers une fluctuation de(s) son (ses) référents(s).

Synthétisons ce que nous venons de dire à propos du syntagme *Algérie plurielle*. Ce qui est marquant dans le parcours de ce syntagme c'est peut-être la

négociation de son référent et le dissensus qu'il provoque. À quoi renvoie exactement l'adjectif *plurielle* ? L'identité qui doit être définie à partir de cette pluralité se meut quelquefois dans des considérations politiques et raciales compliquées. Ce syntagme c'est aussi une unité paradoxale puisqu'elle circule tantôt sous le signe de l'évidence tantôt sous le signe de la distanciation.

Dans le titre suivant, nous observons la circulation d'un autre syntagme et ce que le discours en fait.

2.2- Parcours et légitimation du syntagme *Algérie démocratique*

L'adjectif dénominal *démocratique* se combine avec le vocable *Algérie* pour former un syntagme pour le moins polémique dans notre espace social. Il est équivoque et objet de réfutations, réappropriations et réajustements de sens. Les titres qui suivent reflètent le comportement de ce syntagme en discours, c'est-à-dire la manière avec laquelle les locuteurs le qualifient et le commentent.

2.2.1- Pour dire l'*Algérie démocratique*

Dans ce titre, nous voudrions étudier ce qui accompagne le syntagme *Algérie démocratique* afin de regarder son comportement en discours. Nous faisons référence à toutes unités linguistiques et manifestations lexicales et syntaxiques qui introduisent ce syntagme en discours. Pour ce faire, les exemples choisis montrent plusieurs moyens qui le modalisent pour y laisser des traces :

25- Dans ce contexte géopolitique troublé, la lutte obstinée contre l'impunité des responsables du terrorisme d'État, vingt ans après le putsch de janvier 1992, reste la seule boussole de tous ceux qui aspirent à **une Algérie authentiquement démocratique** (Algeria-Watch, 11/01/12)

Le contexte dont il est question dans ce passage est celui de 2012 qui a vu l'apparition de plusieurs mouvements de révolte dans les pays arabes. Cet exemple revient à un contexte passé et relie le caractère démocratique de l'Algérie à un événement bien ancré dans la mémoire discursive des locuteurs. Il s'agit des événements que l'Algérie a vécus au début de l'année 1992. En effet, la démission de l'ancien Président Chadli Bendjedid accompagnée de l'annulation du deuxième

tour des premières élections législatives pluralistes suite à la victoire des islamistes au premier tour pousse le pays dans la violence et marque le début de la décennie noire. À partir d'une dénomination, forcément subjective, qui traduit toute l'étendue de cet événement pour le locuteur (*putsch*) articulée à un héméronyme (janvier 1992), une date symbolique connue dans la communauté, l'énoncé construit le sens d'une *Algérie démocratique*. Le locuteur s'est basé sur un référent construit dans la collectivité pour étayer son opinion. En fait, c'est ce *putsch* qui marque la naissance de l'Algérie démocratique puisque les termes *seule boussole* et *aspirent* témoignent de cette volonté de poursuivre le combat déclenché suite à ces événements. Avec une énonciation embrayée, le contenu du syntagme est nuancé à travers :

- l'adverbe *authentiquement*, considéré comme modalité¹³⁶ d'énonciation puisqu'il permet au locuteur de marquer son attitude, voudrait insister sur le caractère original et profondément sincère de cette démocratie ;
- le verbe *aspirer* qui précède le syntagme pour nous permettre de lire un implicite : l'Algérie n'est pas vraiment et indubitablement démocratique ;
- l'article indéfini *une* assorti de l'adverbe *authentiquement* qui donnerait l'idée que cette Algérie spécifique n'existe pas.

En effet, l'article indéfini pourrait renvoyer, comme nous l'avons déjà dit auparavant, à une volonté de désigner un référent nouveau ou encore à une aspectualisation particulière de ce qui est l'Algérie démocratique. Ce déterminant « permet donc de construire une image nouvelle et éphémère du référent, limitée au temps du discours » (M-N, Gary-Prieur, 1991: 54). Nous entendons par cela que le référent d'une *Algérie authentiquement démocratique* n'est pas censé être connu dans l'absolu par les locuteurs de cette communauté puisque l'existence de cette Algérie est orientée vers le futur (*tous ceux qui aspirent*). De plus, la démocratie en

¹³⁶ - Pour l'emploi des termes modalité et modalisation, nous nous référons au classement de R. Vion. Il distingue les marques (modalités) des opérations produites par les sujets parlants, c'est-à-dire la modalisation. Le premier terme renvoie à l'attitude du sujet parlant vis-à-vis d'un énoncé donc la façon de montrer son point de vue.

Algérie s'est faite progressivement suivant un processus et non pas d'une manière directe.

Dans l'exemple ci-dessous, une modalisation autonymique est repérable à l'aide des guillemets qui encadrent le syntagme *Algérie démocratique* :

*26- A l'heure où l'on s'interroge sur «l'absence algérienne» de la chaîne des révoltes arabes qui a chassé les dictateurs de Carthage, de Syrte et des terres d'Abou Simbel, à l'heure où l'on épilogue sur la supposée «apathie» révolutionnaire des Algériens, s'autorisant parfois des insinuations sur la vaillance de nos pères et la légendaire bravoure des fils des Aurès, du Djurdjura et de l'Ouarsenis, survient le 23^e anniversaire de **la révolution d'Octobre 1988** pour rappeler qu'il y a bientôt un quart de siècle, **la jeunesse algérienne** avait inondé la rue de son **sang**, **aux cris de «Algérie démocratique»**, faisant de l'Algérie la première nation arabe à s'engager dans la démocratie, (El Watan, 05/10/11)*

Le locuteur se sert d'un rappel pour évoquer dans son discours le syntagme en question :

- nommer en catégorisant : *la révolution d'octobre 1988* pour qualifier les événements survenus en Kabylie¹³⁷ ;
- emprunter le passage guillemeté à un énonciateur collectif : *la jeunesse algérienne* qui avait revendiqué en 1988 l'« Algérie démocratique » ;
- utiliser un discours direct, dans un usage autonymique, appartenant à cet énonciateur collectif considéré comme l'acteur principal de cette revendication : « *Algérie démocratique* » ;
- utiliser un champ lexical de combat et de révolte qui ont caractérisé cette date : *inondé, cris, sang*.

Nous pourrions parler de polyphonie dans la mesure où l'énonciateur mêle sa voix à celle de la jeunesse algérienne pour reprendre fidèlement un des slogans ayant circulé à l'époque. Les guillemets sont ici la marque non d'une distanciation mais de l'implication directe de l'énonciateur dans les propos de cet Autre qu'il veille à reprendre intégralement. Avec le segment guillemeté, il y a volonté de mettre en évidence le syntagme en question. Nous pourrions peut-être parler d'îlot textuel dans

¹³⁷ - La marche pour revendiquer la langue et la culture amazighes.

la mesure où l'énonciateur ne prend pas en charge le fragment mais l'isole à l'aide d'un signe typographique et le fait attribuer à un énonciateur externe. Il s'ensuit un résultat de cette revendication, l'Algérie est *la première nation arabe à s'engager dans la démocratie*. Pour l'énonciateur, la démocratie n'est plus ici une revendication mais un processus (*s'engager dans*). C'est un acte assertif traduit en argument tiré du savoir encyclopédique à l'œuvre dans cette communauté pour étayer son raisonnement. *Octobre 1988* serait donc l'acte de naissance de la démocratie en Algérie !

Un autre passage confirmerait cette idée :

27-Regarde! Le poème est partout. Mammeri, Feraoun, Idir, Farès, Ait Menguellet, Djaout, Ouari, les Amrouche, tous sont de là. Ils ont taillé dans la montagne et la mer le poème insurgé, c'est sociologique, c'est historique que je lui ai dit. Pour le reste, je sais que l'Algérie démocratique se fera grâce à la Kabylie. (Blog : <http://www.kabyleuniversel.com>, 24/03/14)

Dans le même sillage, l'exemple 27 nous donne à voir :

- un acte de langage assertif : *l'Algérie démocratique se fera grâce à la Kabylie* ;
- une phrase orientée vers le futur : elle laisse échapper donc un présupposé qui affirme que l'Algérie n'est pas encore (maintenant) démocratique ;
- un objectif à réaliser, une action portée par la valeur performative de la phrase.

L'énonciateur se base donc sur un argument d'autorité, en l'occurrence la référence à des noms connus, à des symboles dans le domaine de la chanson (*Idir, Ait Menguellet*) et celui de la littérature (*Mammeri, feraoun...*) revoyant ainsi à un savoir collectif. La certitude qui accompagne l'acte de parole de ce locuteur travaille son ethos de locuteur kabyle¹³⁸, un ethos qui convainc parce qu'il pose le parallèle entre des poètes kabyles connus (et appréciés) et la démocratie du pays. La conjonctive *je sais que* avec le pronom *je* pose l'affirmation d'un point de vue

¹³⁸ - Nous avons pu supposer cette identité grâce aux indices fournis dans son intervention.

vériconditionnel sur la question, la démocratie est ainsi l'œuvre de cette communauté kabyle distincte qui a accueilli le combat de ces figures.

L'exemple suivant est aux antipodes de ceux que nous venons d'analyser. Il utilise une qualification pour parler du statut de la démocratie en Algérie :

28- *Malheureusement les élites politiques kabyles complexées, continuent à vouloir jouer le rôle de "gladiateurs" de l'Algérie démocratique et persistent dans leur fuite en avant et refusent de s'assumer en tant que kabyles. (Réaction à l'article "Autonomie, indépendance ou statu quo pour la Kabylie ?", parue sur le blog: <https://www.tamurt.info>, 07/05/14)*

Les gladiateurs de l'Algérie démocratique renvoient à la population kabyle qui est à l'origine des revendications des années 1980¹³⁹ :

- usage du terme *gladiateurs* entre guillemets pour se distancier de cette qualification ;
- usage ironique qui est renforcé par le modalisateur *malheureusement* et le syntagme *kabyles complexés* ;
- renvoi à un substrat doxique qui permet de comprendre que la démocratie en Algérie est la revendication des Kabyles.

Ces *gladiateurs*, que l'énonciateur critique par la suite, sont les Kabyles eux-mêmes qui n'ont pas su poursuivre le combat vers la démocratie. Le segment *Algérie démocratique* ne porte pas de marque de modalisation parce qu'il possède un référent social connu dans la communauté et est de surcroît utilisé pour désigner une des causes kabyles, cela est bien ancré dans la mémoire discursive. Néanmoins, l'énonciateur manifeste son point de vue par rapport à ces *gladiateurs* censés arracher la démocratie en Algérie. *Complexés, fuite, persistent, refusent de s'assumer* renseignent sur la position de cet énonciateur qui voudrait montrer son refus envers cette catégorie d'Algériens. Il y aurait un rejet de faire correspondre *l'Algérie démocratique* à la cause kabyle des années 1980 : « ...l'évènement

¹³⁹ - Est désigné par cette date ce qui est nommé « le printemps berbère » : l'ensemble des événements et manifestations réclamant l'identité et la culture amazighes.

questionne (...) des normes, des valeurs, des croyances qui ne font pas consensus au sein d'une communauté. » (O. Turbide *et al.* 2013: 25).

Pour parler de la démocratie, ce journal français recourt à un type particulier d'énonciation :

29- Algérie: Jospin fait aveu d'impuissance. Pour le Premier ministre, **un processus de démocratisation est indispensable**. (...) Le Premier ministre fait cependant un petit signe à l'opposition. En qualifiant d'«indispensable» **un «processus de démocratisation»**, il sous-entend qu'il n'en existe pas en Algérie. (*Libération*, 19/09/97)

Dans ce fragment, nous reconnaissons une modalisation en discours second. Ainsi, l'exemple fonctionne comme suit :

- l'énoncé commence par le syntagme prépositionnel *pour le premier ministre* : restituer le point de vue de cette instance énonciative citée ;
- l'énonciateur utilise d'autres marqueurs de cette modalisation. *Le premier ministre, en qualifiant* et les guillemets posés sur l'adjectif *indispensable* servent à insérer les paroles du locuteur autre, tout en portant un jugement sur les propos de ce dernier ;
- le journaliste rapporte les paroles et le point de vue de ce Premier ministre authentifiant ainsi son discours. Mais en même temps, il signale lui-même un sous-entendu dans les propos du Premier ministre ;
- l'énonciateur cite le point de vue de *Lionel Jospin*¹⁴⁰, qui approuve l'instauration d'un «*processus de démocratisation*» en Algérie.

Le segment est guillemeté parce qu'il appartient à cette autre source énonciative extérieure. Ce qui nous intéresse ce sont les commentaires que le locuteur utilise autour du syntagme *démocratisation de l'Algérie* pour expliciter un présupposé. En

¹⁴⁰ - Ancien Premier ministre français de 1981-1988.

effet, est *indispensable* ce qui doit être fait, ce qui doit exister et ce n'est apparemment pas le cas de la démocratie en Algérie. Nous pensons que la phrase *il sous-entend qu'il n'en existe pas en Algérie* reflète le point de vue du journaliste rédacteur de l'article, qui commente lui-même les propos du Premier ministre. Ce dernier rentrait d'une visite en Algérie en 1996, lorsque le pays était plongé dans la décennie noire. C'est à partir du constat de la situation lors de la visite suivie des différentes déclarations du Premier ministre que le locuteur affirme, qu'à l'époque, il n'existait pas de processus de démocratisation en Algérie. Ces voix polyphoniques permettent de comprendre comment le discours construit le sens de ce syntagme à travers les commentaires qu'il suscite. Avec cette modalisation décalée, le discours réussit à faire correspondre l'absence de démocratie à l'Algérie des années 90, une période qui aurait pu (et aurait dû) ouvrir les voies à la démocratie.

L'extrait suivant fonctionne à l'aide de dichotomies pour construire le syntagme *Algérie démocratique* :

*30- Dans cet article Nadir Djermoune retrace l'évolution politique de Ferhat M'henni d'une sorte de berbérisme de gauche à la revendication de la « kabylité ». Pour lui, l'intérêt que suscite son discours s'explique par le fait qu'en « détachant » la Kabylie de l'Algérie, il la rattache au monde « évolué », l'Europe, qui n'avait jamais autant fasciné les jeunes Kabyles... Ce qui empêcherait l'émancipation sociale et économique de la région, estime-t-il, c'est son rattachement à cette Algérie « arabe », **incapable d'assimiler les valeurs démocratiques** et modernes... (Maghreb Émergent, 15/09/11)*

Nous remarquons des fragments guillemetés qui servent à rapporter les paroles d'un autre énonciateur. La présence du discours indirect est introduite avec :

- la prédication *estime-t-il* et les structures *dans un article, retrace, pour lui*, qui nous renseignent sur une énonciation qui se fait à plusieurs niveaux ;
- la modalisation en discours second est telle dans le sens où le point de vue de celui à qui sont attribués les segments guillemetés est préservé. il s'agit d'un journaliste qui a commenté les propos d'un autre

journaliste et que ce dernier avait repris les propos d'un autre locuteur, en l'occurrence ceux de F. M'henni, Président du MAK.

Le raisonnement en dichotomies apparaît dans l'opposition entre Kabylie et Algérie. L'extrait met en exergue quatre termes entre guillemets : « *kabylité* », « *évolué* », « *détachant* » et « *arabe* » pour insister sur les caractéristiques de cette communauté qui est contre l'intégration de la Kabylie à l'Algérie, à en croire ce locuteur. Pour ces unités guillemetées, nous parlons d'îlot textuel puisqu'il est question d'emprunt à un discours autre. La Kabylie est placée dans le monde *évolué*, celui de l'Europe, une Europe fascinante, le rêve de la jeunesse kabyle. La Kabylie ne serait pas une partie de l'Algérie *arabe*, ce pays qui *l'empêcherait de s'émanciper* et qui est *incapable* de définir la démocratie. Dans ce discours et pour ce locuteur représentant de l'autonomie de la Kabylie, le syntagme *Algérie démocratique* n'est pas pertinent parce que l'Algérie est considérée comme « arabe » et n'est donc pas démocratique.

Les exemples 31-34 marquent un défigement du syntagme que nous étudions. Nous les regroupons pour en montrer le fonctionnement ainsi que la manière de les introduire dans le discours :

31- *En effet, des statistiques sérieuses, prouvent que 10% des français ont au moins un ascendant algérien. Cette donnée géostratégique, **si un jour** on lui rajoute **un système démocratique en Algérie**, feront de notre pays, une des puissances régionales en méditerranée. Donc, encore une fois, le problème est algéro-algérien et évitons de faire d'autres fausses routes.* (Le Quotidien d'Algérie, 03/10/12)

32- *Un jour, la conjugaison de toutes ces effervescences rendra inéluctable l'option vers le **changement démocratique en Algérie**. De Jan Palach à Mohamed Bouazizi, le crépuscule des Dieux.* (Le Quotidien d'Algérie, 22/03/11)

33- *Parce que, au-delà de l'événement lui-même, c'est-à-dire des manifestations, violentes, pour réclamer la reconnaissance de l'identité amazighe et, par extension, **des libertés démocratiques en Algérie**, le 20 avril constitue un repère pour beaucoup de citoyens, jeunes et moins jeunes* (Forum : Algérie-dz, 20/04/08)

Ces passages utilisent des variantes du syntagme *Algérie démocratique*. L'accent est ainsi mis non sur la qualification de cette Algérie mais sur le processus,

sur le mouvement d'entrer en démocratie. Le syntagme adjectival *Algérie démocratique* se défige:

- ***un système démocratique en Algérie*** ;
- ***le changement démocratique en Algérie*** ;
- ***des libertés démocratiques en Algérie***.

Ainsi, dans ces exemples nous trouvons :

- la condition introduite avec *si* et un marqueur indéfini *un jour* empêchent la réalisation de cette démocratie (extrait 31) ;
- le même marqueur indéfini *un jour* conditionne l'apparition d'un changement démocratique, ce changement qualifié *d'inéluctable* mais orienté vers le futur (*rendra inéluctable*) (extrait 32) ;
- le futur utilisé dans les verbes (*feront et rendra*) et les marqueurs de la condition dressent beaucoup d'obstacles devant cette démocratie (extrait 32) ;
- la définition de la démocratie autour des expressions *puissances régionales en méditerranée, effervescences, repère pour beaucoup de citoyens* qui construisent son sens en discours et qui sont considérés comme le noyau de cette démocratie (extrait 33).

Le défigement opéré dans ces énoncés autour de *changement, système* et *liberté* permet de discuter le statut de la démocratie de l'Algérie. Pour dire *l'Algérie démocratique*, ces variantes qui défigent le syntagme d'origine rendent compte de ce processus qui piétine encore et qui, probablement, verra le jour un jour. Le dernier énoncé sélectionné montre un référent stable pour définir l'avènement de la démocratie, à savoir le printemps berbère d'avril 1980. Ainsi, l'énonciateur associe la revendication des *libertés démocratiques*, comme *extension* aux revendications de la langue et de la culture amazighes, à une date symbolique bien ancrée dans la mémoire discursive de la communauté. Par ce rappel, l'énoncé renforce le référent social de ce syntagme ; cette date devient un passage obligatoire lorsqu'il est question de traiter de la démocratie en Algérie.

Un autre défigement est constaté dans l'exemple ci-dessous :

34- Ce Abane, artisan de la plateforme de Soummam pour **une Algérie unitaire, fraternelle et démocratique** (Réaction à l'article "Ferhat Mehenni à New-York : 'l'Algérie opprime le peuple kabyle', paru sur le Matin.dz, 27/05/09)

Le défigement est opéré sur le syntagme *Algérie démocratique* avec l'ajout de deux adjectifs relationnels juxtaposés et cordonnés à *démocratique*. Cet ordre nous renseigne sur ce qui est d'abord important, à savoir l'union du pays, le sentiment de fraternité et ensuite, une valeur, un principe qui doit exister, en l'occurrence, la démocratie. Le locuteur cite un nom connu dans l'histoire de l'Algérie et s'y appuie dans son discours. En effet, Abane Ramdane est un militant politique et révolutionnaire et une des grandes figures de la Révolution algérienne. Il est le principal organisateur du congrès de la Soummam, un événement décisif tenu en 1956. Ce congrès voulait insister sur le maintien du combat pour l'indépendance de l'Algérie et la « primauté du politique sur le militaire ». Cette indépendance se résume ici autour de ces trois composantes : union, fraternité et démocratie. La Plate-forme de la Soummam, texte rédigé après cette rencontre pour résumer les points discutés et les décisions prises, annonce quelques déclarations :

- « *C'est en fin la lutte pour la renaissance d'un Etat Algérien sous la forme d'une **république démocratique** et sociale et non la restauration d'une monarchie ou d'une théocratie révolues.* » ; Les militants FLN doivent être parmi les plus dévoués, les plus actifs, toujours soucieux de **respecter les règles démocratiques** selon la tradition en honneur dans le mouvement ouvrier libre. » (c'est nous qui soulignons en gras) ;
- *La Révolution Algérienne veut conquérir l'indépendance nationale pour **installer une république démocratique** et sociale garantissant une véritable égalité entre tous les citoyens d'une même patrie, sans discrimination* » ;
- *Tenant compte de ce qui précède, le FLN recommande : Comité pour la **défense des libertés démocratiques**. La nouvelle centrale algérienne diffère des autres organisations C.G.T.F.O. et C.F.T.C. dans tous les domaines, notamment par l'absence de tutelle, le choix de l'état-major, la structure rationnelle, **l'orientation juste et la solidarité fraternelle en***

Algérie, en Afrique du Nord et dans le monde entier. L'union du peuple est réalisée dans la lutte contre l'ennemi commun, sans sectarisme :

- *Cimenter l'union nationale anti-impérialiste. Cette union nationale, patriotique, anticolonialiste, constitue la base fondamentale de la principale force politique et militaire de la Résistance.*

Nous voyons que c'est l'union du peuple et la solidarité fraternelle des Algériens qui réussiront à mettre en place une République démocratique. Nous considérons ce texte comme un discours constituant, c'est-à-dire un discours faisant autorité et est le fondement d'un ensemble de principes d'une communauté. Dans ce sens, « Ces discours constitutants donnent sens aux actes de la collectivité, ils sont les garants des multiples genres de discours ». Et également : « Les discours constitutants prétendent délimiter en effet le lieu commun de la collectivité l'espace qui englobe l'infinité des " lieux communs " qui y circulent. » (D. Maingueneau, F. Cossutta, 1995: 113). Partant de là, le discours constituant n'est plus un texte mais une « inscription » inscrite dans un interdiscours et est donc « une production discursive *foncièrement hétérogène* » (*Op.cit.*: 117, ce sont les auteurs qui soulignent). Cet écho avec une déclaration historique bien ancrée dans la mémoire discursive des locuteurs permet de discuter des mêmes principes définissant l'État algérien. L'énonciateur de l'exemple 34 légitime son raisonnement en ayant recours, peut-être d'une façon indirecte ou intuitive, à un texte fondateur de la République algérienne et par extension à un nom symbolique du combat pour la liberté. Une légitimation qui lui a permis de justifier les sources et les fondements de la démocratie de l'Algérie¹⁴¹.

Dans le titre suivant, il sera question de s'intéresser à un procédé que nous avons observé au niveau de notre corpus et qui traverse beaucoup d'énoncés choisis pour l'analyse.

¹⁴¹ - Il serait difficile d'affirmer que la naissance du syntagme *Algérie démocratique* se situe dans le texte issu du congrès de la Soummam. Ce que nous pouvons dire c'est que l'Algérie entre dans un processus de démocratisation à partir de 1988 avec le soulèvement du 5 octobre de la même année. Le syntagme n'est pas une entrée dans le dictionnaire et sa genèse est difficile à circonscrire.

2.2.2- Démocratie/démocratisation : de la nominalisation au service du préconstruit

La nominalisation, et dans notre cas celle d'action, est une opération qui consiste à utiliser un nom tiré d'un verbe. Nous désignons par là « des noms qui tiennent lieu d'un procès dont ils sont, ou du moins semblent être au plan sémantique, la transformation. » (A. Krieg-Planque, 2013a: 209). Notre conception de la nominalisation rejoint donc celle de A. Krieg-Planque :

Nous employons "nominalisation" dans une acception sémantique: nous considérons que constitue une nominalisation un nom qui produit un effet de sens tel que ce nom se présente comme s'il était le résultat de la transformation d'un énoncé verbal (le nom est formé de manière que, sémantiquement, il présuppose l'existence d'un verbe). (2003: 223)

L'auteure affirme également que ce procédé permet, dans le discours journalistique, d'atteindre une économie du récit à travers les phénomènes anaphoriques utilisés. De plus, il permet de renvoyer à un discours déjà tenu :

La nominalisation forme un préconstruit quand elle n'est plus, dans l'énoncé, que la trace d'un procès qui aurait été exprimé ailleurs. La nominalisation apparaît alors comme le substitut d'une assertion qui en réalité ne figure nulle part, sinon dans une zone invisible de l'interdiscours. Le lecteur est en quelque sorte renvoyé à un insaisissable discours antérieur dont il ne reste plus que le dépôt, sous la forme d'une évidence. (A. Krieg-Planque, 2013a : 209)

Dans ce sens, la nominalisation permet l'indétermination dans la mesure où elle ne mentionne pas le temps et les actants qui sont impliqués dans ce procès. En outre, la nominalisation renvoie au préconstruit parce qu'elle laisse la trace d'une antériorité de discours. Nous disons cela pour expliquer que le syntagme *Algérie démocratique* possède, entre autres, des variantes portées par une forme nominale et qui sont très fréquentes dans notre corpus. Ainsi, *la démocratisation de l'Algérie*, *la démocratisation en Algérie*, *le processus de démocratisation* apparaissent comme des variantes susceptibles d'avoir un comportement formulaire.

Nous classons les énoncés ci-dessous par rapport au procédé de la nominalisation. Pour éviter toutes redites avec nos précédentes analyses, nous ne traiterons pas tous les procédés qui y figurent sauf si cela s'avère pertinent pour notre interprétation. De ce fait, ce qui nous intéresse dans ces exemples c'est le procédé de la nominalisation pour rendre compte du fonctionnement discursif des syntagmes porteurs du nom propre *Algérie*, combiné avec *démocratie/démocratisation*.

Soient les exemples suivants :

35- « **Révolution démocratique** » pour certains, « chahut de gamins » et « jacquerie » pour d'autres, **le soulèvement populaire du 5 octobre 1988** est loin de faire, même 23 ans après, l'unanimité autour de sa filiation et de son identité... Aucun pays dans le monde n'était prêt à accepter et encore moins **à soutenir une démocratisation de l'Algérie**. (El Watan, 05/10/11)

36- Je vous informe à ma manière et je commence ce texte par une information un peu bizarre qui image l'Algérie d'aujourd'hui "À la fin des années quatre-vingt, au moment où **l'Algérie s'engage progressivement dans un processus de démocratisation**, les relations franco-algériennes se sont considérablement réchauffées comme en témoigne la photo où François Mitterrand et le Président Chadli s'entretiennent à Tipaza, au bord de la Méditerranée, en mars 1989. (Le Matin.dz, 13/01/15)

37- M. Panzeri craint que le manque de processus de réformes concrètes ne crée un vide qui serait occupé par des tendances extrémistes. « **L'Algérie a engagé son processus de démocratisation durant les années 1990**, elle a connu les affres du terrorisme, mais il est maintenant temps qu'elle se détache de ce passé », conseille-t-il. (L'Expression, 08/12/14)

Il est clair que le syntagme compte des variantes :

Algérie démocratique → *révolution démocratique*, **démocratisation de l'Algérie** et *processus de démocratisation*.

Dans l'exemple 35 :

- le recours à une variante par commutation du syntagme *Algérie démocratique* ;
- la « révolution démocratique », «chahut de gamins», «jacquerie»: syntagmes guillemetés qui se réfèrent à des dénominations données aux événements d'octobre 88, en témoignent les constructions *pour certains* et *pour d'autres* ;
- l'énonciatrice choisit une appellation, *le soulèvement populaire du 5 octobre* et la fait précéder d'un déterminant défini *le* pour transmettre son point de vue sur la question ;
- la négociation du sens autour de *démocratie* à travers *est loin de faire, l'unanimité, aucun pays n'était prêt à accepter, soutenir* ;
- la nominalisation est introduite par le verbe *soutenir*, noyau d'une négation, et porté sur une échelle des valeurs absentes *aucun pays* pour affirmer le caractère indéterminé de cette *démocratisation de l'Algérie* à partir de cette date.

Cette instabilité lexicale (*chahut, jacquerie...*) et cet effort pour nommer l'évènement n'est pas l'œuvre de l'énonciatrice mais un emprunt au contexte extralinguistique qui affirme l'utilisation de ces dénominations dans les textes officiels visant à décrire ou à commenter les événements d'octobre 1988. L'énonciatrice est une sociologue qui se base sur la réalité des faits en opérant ce choix. Il y aurait une stabilisation du référent, un effet d'évidence avec l'utilisation du déterminant défini *le soulèvement* qui sélectionne une dénomination dans un paradigme contenant un large panel de termes décrivant l'évènement en question. De plus, *une démocratisation de l'Algérie* apparaît comme le nouveau référent dans ce discours puisqu'il est question de le faire correspondre au soulèvement d'octobre 88. Cette nominalisation qui crée un déjà-entendu concernant la démocratie, puisque le contexte l'explique, se trouve déconstruite avec le non-soutien à ce processus (*aucun pays...à soutenir*).

En parlant de processus, les exemples 36 et 37 utilisent une proposition verbale pour parler de la démocratie :

- l'utilisation du présent, comme temps d'énonciation et d'un déictique temporel *au moment où*, et l'action *l'Algérie s'engage progressivement...* fait correspondre cette assertion avec le même référent que l'exemple 35, à savoir *la fin des années 80*¹⁴² ;
- l'accent est mis sur l'aspect duratif de cet engagement. Le modalisateur *progressivement* nous renseigne sur l'entrée « timide » et très calculée de cette démocratie, une des revendications majeures de ce soulèvement (extrait 36);
- le glissement vers un déterminant possessif *son* et un passé composé pour inscrire l'action au moment même des événements. Il est question alors d'insister sur l'action à proprement parler d'entrer en démocratie (extrait 37) ;
- le passage du syntagme ***un processus de démocratisation*** (exemple 36) vers ***son processus de démocratisation*** (exemple 37) ;
- le syntagme qui est construit avec *déterminant possessif+nom+prép+nom* sollicite la compétence du co-énonciateur pour comprendre l'existence d'un tel processus bien défini.

Ce syntagme fait appel au contexte pour comprendre de quel processus il était question. Il y avait donc effectivement un processus de démocratisation engagé à la fin des années 80 et début des années 90. Il ne s'agit plus d'un processus, de tout processus et de toute démocratisation possibles (exemple 36 avec le déterminant indéfini ***un***) mais de la démocratisation relative à l'Algérie.

Dans les passages suivants, les nominalisations sont discutées avec un déterminant défini :

38- La démocratisation en Algérie est un processus irréversible, (...) Il [Mourad Medelci] ne manquera pas de souligner que « *l'Etat algérien n'a ni renoncé à lutter contre le terrorisme ni tenté d'exploiter à son avantage cette contrainte pour proclamer une pause des réformes démocratiques* », ajoutant que, bien au contraire, l'Algérie, « *mesurant la difficulté à lutter contre le terrorisme tout en*

¹⁴² - Précisément, il s'agit de 1988, la date du soulèvement populaire.

promouvant les libertés, a poursuivi, sans renoncement, sa démarche de démocratisation ». (La Tribune, 16/04/08.)

Dans cet extrait :

- la nominalisation *la démocratisation en Algérie* est qualifiée *d'irréversible*.
Un commentaire qui affirme l'importance d'instaurer cette démocratie ;
- l'énonciateur construit ainsi sa position envers ce thème. Il dit métadiscursivement le sens de la démocratie avec la structure tautologique du type « X (c')est X » considérée par Ch. Schapira (1999: 109) comme une caractéristique des lieux communs ;
- le présupposé annoncé à la fin du passage et emprunté à une autre source énonciative, en témoignent les guillemets : l'Algérie aurait donc fait une *pause* dans *les réformes démocratiques* pendant la décennie noire qualifiée ici de *contrainte* pour arrêter le processus de démocratisation entamé à la fin des années 1980.

En fait, l'énonciateur donne un contre-discours pour réfuter cette affirmation. Le passage guillemeté à la fin de l'énoncé appartient à cette même source énonciative qui installe une affirmation en opérant un glissement du déterminant défini *la démocratie* vers le possessif *sa démarche de démocratie*. Ce possessif remplit donc un des « rôles sémantiques associés à un procès » (M. Riegel, *et al.*, 1994: 290). L'énonciateur enchâssé dans ce discours est un ministre algérien, il se donne la possibilité d'être le porte-parole du peuple et de discuter de la démocratie de ce pays. Nous pensons enfin qu'à travers le possessif *sa* et la nominalisation *démocratisation*, l'énonciateur fait écho à des discours ayant circulé dans l'espace social en question. Ainsi, il ne définit pas le terme en soi mais se contente de réfuter un discours et d'en affirmer un autre autour de cette démocratie. Ces deux opérations créent un effet de préconstruit qui fait admettre que l'Algérie a possédé, et possède encore après la période noire, une démocratie.

39- *La chute de Kadhafi rend la démocratisation algérienne inéluctable ... L'Algérie, la prochaine étape du printemps arabe?* (Slate Afrique, 30/08/11)

L'exemple ci-dessous nous donne à voir une catégorie intéressante autour de laquelle se construit le syntagme nominalisé *la démocratisation* suivi de l'adjectif *algérienne* :

- la *chute de Kadhafi*¹⁴³ : un nom propre d'évènement qui devrait rendre *la démocratisation* de l'Algérie inévitable puisque le pays doit se révolter ;
- l'Algérie n'était-elle pas démocratique avant cet événement ?
- le sens de la démocratie n'est pas ici intrinsèquement lié à l'histoire du pays ou aux évènements des années 1980 comme nous l'avons vu précédemment ;
- l'introduction d'un nouveau référent pour *la démocratisation algérienne* et qui est relatif au printemps arabe.

L'Algérie sera donc démocratique s'il elle suit le mouvement de ces révoltes arabes, cette condition est bien spécifiée par l'énonciateur de par l'interrogation qui clôt le passage, *L'Algérie, la prochaine étape du printemps arabe ?* Une fois encore, il y a négociation du référent pour *démocratisation*, ce n'est plus un processus qui est déclenché par un soulèvement populaire, c'est un processus qui se décide, « l'Algérie ne doit [donc] pas faire exception »¹⁴⁴.

D'autres exemples montrent l'usage de la nominalisation pour introduire soit un effet de préconstruit, bâtir une interrogation ou encore renvoyer à des présuppositions :

40- *La France peut-elle apporter une aide à la démocratisation de l'Algérie ?* (Le Matin, 23/12/12)

¹⁴³ - Évènement qui coïncide avec la révolte en Libye début 2011 ou avec la mort de M. El Kadhafi survenue en octobre de la même année.

¹⁴⁴ - Nous mettons cette expression entre guillemets parce que nous l'avons extraite de notre corpus et nous en avons discuté dans nos analyses précédentes. Nous avons conclu que cette expression pourrait avoir un fonctionnement formulaire dans les contextes des révoltes arabes et elle qualifie la position de l'Algérie envers ces mouvements.

Autour d'une interrogation, l'exemple relie le processus de démocratisation à l'intervention de la France. En suivant le contexte de ce discours, l'Algérie de 2012 n'est-elle pas encore ou déjà démocratique ? Attend-elle l'aide de la France ? En quoi et comment ? Nous dirons que dans ce contexte d'ébullition caractérisé par les révoltes arabes, quelques valeurs et principes ont changé et sont redéfinis. En voyant des pays voisins se révolter contre leur régime, l'Algérie allait se soulever à travers des mouvements de grève et des manifestations déclenchées suite à une hausse des prix. Il est présumé que l'Algérie n'est pas un pays démocratique. C'est ce que concrétise la formule que nous avons étudiée auparavant : *l'Algérie ne fait pas exception*, elle doit chercher la démocratie comme les autres pays arabes.

41- Abattre le pouvoir n'est pas l'affaire uniquement des kabyles, une Kabylie autonome peut aider à l'instauration de la démocratie en Algérie, alors qu'aujourd'hui c'est le pays qui est ligoté (Réaction à l'article " le MAK répond au FFS et au RCD ", paru sur le forum : réseau des démocrates, 08 /10/10)

Avec *instauration*, l'énoncé parlerait du début d'une action, une action qui peut nécessiter beaucoup d'efforts et de temps. Cependant, l'exemple fait appel à la mémoire discursive des locuteurs pour laisser apercevoir une inférence interdiscursive dans cet énoncé. C'est le savoir commun et partagé qui permet de comprendre les tenants et les aboutissants d'un discours. En effet, l'inférence est définie comme l'ensemble

des opérations qui permettent de tirer des actes de discours du sens implicite, celui qui est produit par le sujet parlant d'une part, et reconstruit (ou produit) par le destinataire. » (...) [c'est] un processus interprétatif qui consiste à mettre en relation ce qui est dit explicitement avec autre chose que ce dit... (P. Charaudeau, D. Maingueneau, 2002: 312)

Ainsi, l'interprétation interdiscursive se réalise lorsqu'un énoncé est interprété en fonction du savoir préconstitué mobilisé par les locuteurs auquel fait référence l'énoncé. Dans notre exemple :

- *l'affaire des kabyles et Kabylie autonome* sont deux substrats événementiels connus dans notre contexte ;

- la Kabylie voudrait se détacher de l'Algérie¹⁴⁵ : *Abattre le pouvoir* signifie la prise de position des Kabyles envers le Pouvoir en place, en témoignent les événements du printemps noir en 2001 dans lesquels plusieurs citoyens kabyles ont été tués par les forces de l'ordre.

Ces trois syntagmes commentés nous permettent le renvoi à une inférence interdiscursive selon laquelle la démocratisation de l'Algérie est l'œuvre des Kabyles, elle sera engendrée par l'autonomie. C'est du moins une affirmation qui trouve son écho dans les premiers exemples analysés affirmant également que la date de la démocratisation de l'Algérie est la fin des années 80, survenue après les événements d'octobre 88.

*42- La démocratisation de l'Algérie dépend du développement du sentiment **national**, du **patriotisme**, la **fierté** d'appartenance à une **nation unie**, ainsi une **véritable identité** sans **ségrégations** et sans **distinction** entre ses composantes **culturelles**, **ethniques**, **linguistiques** ou **confessionnelles**, (Le Matin Algérie, 04/01/12)*

La démocratisation est ici une action, une opération qui demande le déploiement de plusieurs paramètres, de plusieurs valeurs dont la plupart ne sont pas correctement perçus dans notre contexte, selon ce locuteur :

- le prédicat *dépend* permet de comprendre que la *démocratisation* est conditionnée par *le sentiment national, patriotisme, fierté, véritable identité...*;
- l'accent est mis sur des thèmes très sensibles ancrés dans le savoir doxique pour lesquels le locuteur affiche son regret.

Cet énoncé fait d'abord écho aux discours Constituants de la communauté algérienne, c'est-à-dire les discours officiels reprenant ce genre d'affirmations :

- « *La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action (Extraits de l'appel au peuple algérien) ;*

¹⁴⁵ - Une réalité revendiquée par le Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie (MAK) que nous avons déjà cité dans nos analyses.

- « *la sauvegarde de l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale et l'unité nationale, affirmer l'identité nationale, favoriser le développement culturel* » (Extraits du texte de la Constitution algérienne.).

Ceci dit, le locuteur, en faisant référence à ce genre de slogans, entend les rappeler et déplorer leur absence sur le terrain. En fait, ce qui pourrait être inféré à partir de *ségrégation, distinction entre composantes ethniques et linguistiques* c'est le renvoi à la question de la langue amazighe en Algérie et toutes les considérations qui accompagnent ce débat. Dans ce sens, il y aurait un préconstruit qui guide l'interprétation pour faire comprendre que la démocratisation est encore freinée par plusieurs obstacles.

43- *C'est comme si la Kabylie n'était pas toujours sortie perdante de tous les engagements et les lourds sacrifices qu'elle a fait pour tenter vainement de sauver l'Algérie : de la crise berbériste de 1949, en passant par le maquis de 1963, par la démocratisation de l'Algérie en 1992, par le printemps noir de 2001, jusqu'à aujourd'hui en 2014 : la Kabylie n'a fait que perdre, encore et toujours perdre, jusqu'à risquer sa propre disparition, sans jamais rien gagner. (...) Faut-il rappeler que le RCD comme le FFS, alors qu'ils avaient **la prétention de démocratiser l'Algérie**, se sont retrouvés à **arabiser** leurs discours et leurs slogans, à se mettre à l'arabe pour pouvoir ouvrir la bouche à l'assemblée nationale algérienne, alors qu'ils étaient députés de la Kabylie, (Blog : Siwel, agence kabyle d'information, 15/12/14)*

Nous commentons ce passage en reliant les formes linguistiques soulignées aux données contextuelles. La nominalisation semble remplir deux fonctions : l'effet d'évidence et l'effet d'un préconstruit. Relier *la démocratisation de l'Algérie* à une date symbolique de 1992 sans en expliquer les fondements ou le rapprochement rend ce fragment comme évident en le détachant de toutes mentions d'actants impliqués dans cette démocratie. De plus, la date en question est celle de l'assassinat du Président M. Boudiaf et coïnciderait avec le début de la décennie noire¹⁴⁶. Un préconstruit qui permet de comprendre que l'œuvre démocratique a commencé en Algérie en 1992. Le préconstruit est ici reconnu à partir de ces événements qui

¹⁴⁶ - C'est en 1992 que le deuxième tour des élections présidentielles a été annulé pour empêcher les islamistes d'atteindre le pouvoir.

ponctuent l'énoncé. Le fait de situer *la démocratisation de l'Algérie* à cette date précise vient d'un discours extérieur, ce n'est pas l'acte d'énonciation qui en est responsable mais les discours circulants cimentés par la mémoire discursive des locuteurs. S'ajoute à cela un peu plus loin dans l'exemple, l'introduction d'un discours indirect avec le nom de parole *la prétention* combiné au syntagme verbal *démocratiser l'Algérie*. Les propos rapportés au discours indirect se présentent sous une forme verbale infinitive *avaient la prétention de* et c'est le sens de *prétendre* qui permet ici de parler d'un discours cité. Il est question de discuter le contenu de cet acte de démocratisation conduit par les actants évoqués par l'énonciateur à savoir les deux partis politiques, le RCD et le FFS¹⁴⁷. En effet, les deux partis défendent la cause kabyle et se réclament comme partis démocratiques. Le FFS, parti de gauche défendant la laïcité, se bat plus pour le socialisme alors que le RCD affiche ouvertement son combat pour la culture et la démocratie. Les deux partis représentent les importantes figures de l'opposition au Pouvoir, constituées en Algérie après l'indépendance.

Nous faisons appel au contexte de l'article duquel est extrait cet exemple pour pouvoir comprendre les implications de ce fragment. En fait, *ils*, renvoyant à ces deux partis, *avaient la prétention de démocratiser l'Algérie* nous permet de lire une prise de position de l'énonciateur envers cette démocratisation censée être réalisée par ces mouvements. L'énoncé présuppose que l'opposition n'a pas œuvré pour la démocratisation de l'Algérie comme elle prétend l'avoir fait. Néanmoins, nous confirmons que l'énonciateur n'est pas contre la cause kabyle et le choix délibéré de ses mots ne discrédite pas ce lien « sacré » de la démocratie à la communauté kabyle. Le modalisateur *prétention*, suivi du SV construit autour du prédicat *démocratiser*, renseigne sur le référent social de la démocratisation de l'Algérie dans le sens où le contenu véhiculé par le verbe *démocratiser* est supposé être connu de tout le monde au même titre que la forte implication des partis de l'opposition dans cette action. Nous aurions pu voir ici un videment de sens par rapport au fait que les Kabyles ont participé à *démocratiser l'Algérie* ou encore ils sont considérés comme

¹⁴⁷ - Le Front des Forces socialistes.

les initiateurs au processus de la démocratisation en Algérie¹⁴⁸. Mais, ce que cet énonciateur veut confirmer c'est que l'opposition a été opprimée, au même titre que la Kabylie dans son combat pour la démocratie. Avoir la *prétention* est dit non pas ironiquement mais dans le plein sens, ceux qui avaient le plein droit de réclamer et d'exercer la démocratie étaient les Kabyles mais ils ont en été empêchés. De plus, si nous paraphrasons notre locuteur, nous comprenons que le recours à la langue arabe (*arabiser leur discours*) serait obligatoire pour pouvoir vivre dans une Algérie arabo-musulmane. Cette dernière est donc anti-démocratique ? Nous discutons alors d'un autre référent social de la démocratisation : les kabyles et leur impossible exercice de la démocratie.

La démocratie est aussi dite avec les mots d'autrui, incorporés aux dires de nos locuteurs. Nous analysons quelques exemples qui montrent cette hétérogénéité énonciative.

2.2.3- Dire la *démocratie* avec les mots des Autres

Dans ce titre, nous regroupons des exemples qui utilisent quelques formes de modalisation autonymique, de discours rapporté pour introduire le syntagme dont nous cherchons le fonctionnement formulaire :

44- L'Algérie de demain, sera démocratique comme vous dites, mais surtout pragmatique. La présence sur le sol français de plus de 6 millions de franco-algériens est un atout que nous refusons de brader juste pour des excitations idéologiques. (Réaction à l'article "Sortir de la Françalgérie" paru sur le Quotidien d'Algérie, 03/11/12)

Cet exemple est extrait d'un forum commentant un article journalistique. L'énonciateur rapporte les paroles d'une autre instance à l'aide d'un commentaire métadiscursif. Il réalise ainsi un des types de la modalisation autonymique défini par J. Authier-Revuz (1995) comme « la non-coïncidence dans l'interlocution entre les co-énonciateurs » :

¹⁴⁸ - En témoignent les différents exemples analysés et qui relient la démocratisation de l'Algérie à la Kabylie ou aux évènements des années 1980.

- le locuteur utilise *comme vous dites* qui permet d'emprunter l'expression et de la réutiliser dans son discours ;
- le locuteur, à travers cette forme de l'hétérogénéité énonciative, convoque l'autre, négocie son rapport avec l'autre, rectifie et marque un écart avec le co-énonciateur ;
- il corrige le dire de l'autre : *mais surtout pragmatique* qui met l'accent non sur la propriété de démocratie mais sur une autre propriété qui permettra à l'Algérie de s'engager dans l'action et d'être réaliste.

Ces deux plans de l'énonciation, celle de l'énonciateur auteur de cet exemple et l'autre qui aurait parlé de *l'Algérie de demain et démocratique*, s'imbriquent dans ce discours. Cette modalisation autonymique permet de montrer le rapport à un extérieur discursif en l'occurrence les médias puisque le locuteur s'adresse à un *vous* (*vous dites*), celui du journaliste auteur de l'article et dont l'exemple 44 en est le commentaire. Il signale aussi les caractéristiques d'une Algérie que l'énoncé aspectualise ici *l'Algérie de demain*. Seule cette Algérie particulière qui peut être démocratique et pragmatique. À côté de ce posé, le présupposé nous dit que l'Algérie d'aujourd'hui n'est pas encore démocratique, ni même celle revendiquée par les Kabyles ou celle des années 80. Mais, où sont tracées les limites de ces deux Algérie ?

L'exemple ci-dessous use de dénominations, censées renvoyer à un référent connu d'après le contexte, ainsi qu'un défigement qui intéresse notre propos :

45- *COMMÉMORATION DES ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 1988. Rendre hommage aux martyrs de la démocratie et de la liberté figure parmi les principales activités du RAJ (...) « Ces événements douloureux nous ont permis d'arracher le pluralisme politique et d'ouvrir une brèche pour l'expression démocratique », affirme le RAJ dans une déclaration lue publiquement (...) L'association observe que « la situation s'aggrave. Le contexte national et régional impose une véritable et sérieuse ouverture démocratique, avec l'implication de tous les Algériennes et Algériens pour mettre les premiers jalons d'un Etat de droit, de justice et de démocratie, où la souveraineté, chèrement arrachée, sera restituée au peuple algérien ». (El Watan, 06/10/14)*

Dans cet extrait, les syntagmes qui nous intéressent sont rapportés sous forme d'un discours direct, nous remarquons que :

- le syntagme *Algérie démocratique* admet deux variantes : *l'expression démocratique* et *l'ouverture démocratique* ;
- les *événements d'octobre 88* : sert à rappeler le contexte extralinguistique dans lequel s'actualise cet énoncé ;
- *les martyrs de la démocratie* seraient les personnes qui sont mortes lors de ces événements dans toute l'Algérie ;
- l'énonciateur n'a pas expliqué à quoi renvoyait cette dénomination mais pose comme un postulat et une évidence que la date de 88 est celle de la démocratie de l'Algérie ;
- la dénomination *martyrs de la démocratie* fonctionne comme telle grâce à la nominalisation *démocratie* qui exerce ici un effet du déjà-entendu ;
- l'appui sur un syntagme anaphorisant : *ces événements douloureux* qui porte la catégorisation évaluative *douloureux* permet de traduire la position de l'énonciateur vis-à-vis de ces événements.

Le fait d'avoir une anaphore introduite par un déterminant démonstratif et munie d'une évaluation nous permet de conclure que le fragment porte un présupposé. (D. Maingueneau, 2012b: 241). Ce dernier rejoint le premier et anticipe sur les suivants. En termes plus précis, la date charnière de 88 a permis à l'Algérie de définir sa démocratie, de passer au multipartisme, *arracher le pluralisme politique* à partir de 1989 pour autoriser l'exercice de plusieurs partis politiques et de se débarrasser du spectre du parti unique, en l'occurrence le FLN instauré depuis 1962. De plus, *l'expression démocratique* et *véritable et sérieuse ouverture démocratique*, deux syntagmes défigés par commutation qui ne font que renforcer le présupposé selon lequel l'Algérie apprend à être un pays démocratique.

Sur un autre plan, nous avons l'impression que la dernière phrase joue le rôle d'un énoncé surasserté, c'est-à-dire qui pourrait être détachable du reste de l'énoncé. D. Maingueneau définit ce genre d'énoncés comme « des énoncés qui sont présentés implicitement par les énonciateurs comme détachables » (*Op.cit.* : 210). Nous reprenons les différents indices introduisant la surassertion cités par D.

Maingueneau, mais nous n'en gardons que ceux qui s'appliquent à notre exemple. En effet, l'énoncé est détachable s'il a une généralisation des propos, s'il se place au début ou à la fin de l'énoncé, pour qu'il puisse condenser tout le sens véhiculé et si son énonciation montre la position de l'énonciateur envers le thème discuté. Nous pensons que la phrase qui clôt l'exemple 45 présente ces différents indices et permet de classer le fragment attribué à un énonciateur autre, à savoir le RAJ¹⁴⁹, comme énoncé surasserté. Dans ce sens, ce fragment guillemeté est un discours rapporté qui se comporte comme un rappel des valeurs et des fondements de la République algérienne, *les premiers jalons d'un Etat de droit*, avec un ton solennel *souveraineté chèrement arrachée restituée au peuple algérien* et avec l'ethos d'un porte-parole en lançant un appel *avec l'implication de tous les Algériennes et Algériens*.

Nous signalons également que cet énoncé surasserté est amorcé par le syntagme *le contexte national et régional* qui nécessite une inscription en contexte. En effet, en 2014 beaucoup de données politiques sont redéfinies non seulement en Algérie avec le quatrième mandat du Président actuel, entre autres, mais aussi par rapport à la situation des pays de la région du Maghreb et de l'Afrique du Nord¹⁵⁰. Cette lecture nous aide à montrer que le sens de démocratie est tributaire de plusieurs paramètres et conjuguent plusieurs éléments pour asseoir du sens.

Nous interprétons dans les deux exemples ci-dessous le défigement et la nominalisation *démocratisation/démocratie* :

46- *Les faiblesses du mouvement sont en partie responsables de son incapacité à s'étendre en dehors des limites de la Kabylie et à atteindre ses objectifs principaux: le châtimement des responsables, des mesures de répression excessives infligées aux manifestants durant le Printemps noir, le retrait de la gendarmerie de la région et la reconnaissance de la langue berbère, le tamazight, en tant que langue officielle, sans mentionner des revendications plus radicales en faveur de **la démocratisation rapide de l'Algérie**. (Extrait du Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°15, 10/06/03)*

¹⁴⁹ - Rassemblement Action Jeunesse, association fondée en 1993.

¹⁵⁰ - Les révolutions éclatées en Tunisie, en Libye, en Égypte et en Syrie ainsi que la situation dans la région du Sahel.

47- **La longue** marche de l'Algérie vers la **démocratie** (...) A tous les coups le pouvoir d'Etat sera gagnant. Comme quoi la voie qui reste à parcourir pour arracher **une démocratie authentique** est encore longue (Le soir d'Algérie, 25/5/14)

L'exemple 46 résume la situation de la Kabylie et justifie les limites de ses revendications : *faiblesse du mouvement*¹⁵¹, *le retrait de la gendarmerie, les répressions*. En effet, après le printemps noir de 2001, la population¹⁵² a demandé le retrait de la gendarmerie et de toutes les forces de l'ordre de la région et un retour progressif commençait à se faire à partir de 2005. *La démocratisation rapide de l'Algérie*, syntagme défigé avec l'ajout de l'adjectif *rapide*, montre ici la position de l'énonciateur vis-à-vis de ce débat. Nous sommes face à un discours constituant, puisqu'il s'agit du rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord qui dresse une série de revendications dont la plus saillante est :

« (...) en reconnaissant que l'objectif d'une **transformation démocratique** de l'État (articles 9 et 11 de la plate-forme d'El-Kseur) **ne pourra pas être atteint rapidement** et nécessite de mener une campagne prolongée d'éducation politique pacifique à travers le pays ». (C'est nous qui soulignons en gras)

Nous reconnaissons un discours autre représenté dans ce discours qui permet d'enchâsser la revendication de la plate-forme d'El-Kseur¹⁵³ dans le texte du rapport. Les deux discours se font écho. La négation polémique selon laquelle l'objectif de la démocratie *ne pourra être atteint rapidement* présuppose que cette démocratisation est non seulement une revendication mais une réalité à laquelle cette partie de la population voulait croire. En parlant d'abord des limites de ce mouvement, le texte du rapport se base sur une négation pour refuser un discours, le discours autre, et

¹⁵¹ - Il est question du mouvement citoyen des aarouch. C'est un mouvement constitué suite aux événements du printemps noir en Kabylie en 2001 comme porte-parole des manifestants et de leurs revendications auprès du Pouvoir algérien.

¹⁵² - Précisément par le mouvement citoyen des aarouch dans sa plate-forme d'El Kseur.

¹⁵³ - La plate-forme de revendications dite d'El Kseur : un document élaboré par les représentants des wilayas Sétif, Bordj Bou Arréridj, Bouira, Boumerdès, Béjaïa, Tizi Ouzou, Alger ainsi que par le Comité collectif des universités d'Alger suite aux événements de 2001 et dont la principale revendication est que tamazight soit reconnue comme langue nationale et officielle.

pouvoir renégocier le sens du syntagme de *démocratisation de l'Algérie* et non une *démocratisation rapide de l'Algérie*.

L'exemple 47 est plutôt dans la voie d'un processus qui attend la réalisation. L'Algérie n'est pas démocratique mais entame sa *longue marche vers la démocratie* :

- la nominalisation garantit l'effet d'évidence porté par le préconstruit pour comprendre le sens de *marche* mais s'amplifie d'un autre sens avec l'adjectif *longue* et la préposition *vers* qui donne le sens de l'inachevé et du non-réalisé encore ;
- le syntagme *une démocratie authentique* supporté par le verbe *arracher* semble se dissoudre au profit d'une démocratie à venir longuement et lentement.

La démocratie est un processus en train de se négocier et non la caractéristique d'une République, de la République algérienne démocratique et populaire telle que le stipule la Constitution.

Dans notre corpus nous trouvons également des exemples qui combattent ce qui se dit sur la démocratie en Algérie, ils refusent de construire le sens du syntagme *Algérie démocratique*.

2.2.4- *L'Algérie (n') est-elle (pas) démocratique ?* La construction d'un contre-discours

Les discours ci-dessous portent des interrogations, des négations, des affirmations et des commentaires métadiscursifs pour introduire le syntagme *Algérie démocratique*. Nous essayerons d'interpréter ces manières de dire pour comprendre le fonctionnement de ce syntagme, qui est en l'occurrence formulaire.

Les exemples 48¹⁵⁴ et 49 se posent la question de savoir si l'Algérie possède une démocratie :

48- UNE DEMOCRATIE EN ALGERIE ? CELA N'ARRIVERA JAMAIS !!!LE PEUPLE EST I-N-D-I-S-C-I-P-L-I-N-E, ET, ADORE LA VIOLENCE !!!!!!!!!
(Réaction à l'article : "la démocratie de l'Algérie vue par l'Amérique", paru sur La Voix de l'Oranie, 03/04/07)

49- L'Algérie est-elle vraiment mûre pour la démocratie? Y.K. - Pour construire une démocratie, il faut former une **nation**, ensuite la sensibiliser puis la responsabiliser. Avec qui? (Slate Afrique, 08/09/11)

Le premier commence par une question et est suivi d'une affirmation, une réponse à proprement parler qu'il serait difficile de contester, elle est supportée par l'adverbe *jamais*. Le second, reprenant le titre d'une interview réalisée avec Yasmina Khadra¹⁵⁵ et la réponse de ce dernier formule un acte interrogatif qui n'est pas dénué de présupposés. En effet et comme le souligne O. Ducrot, « ...questionner et affirmer constituent deux attitudes absolument différentes, mais nous soutenons que l'emploi de certaines formules interrogatives amène à accomplir, outre l'acte de questionner, un autre acte, non pas d'ailleurs exactement celui d'affirmer, mais celui que nous appelons présupposition... » (1972: 55). Les deux énoncés en question utilisent la forme interrogative non pas d'un point de vue rhétorique mais dans le but de tenter d'y répondre. Le marqueur typographique de la majuscule dans l'exemple 48 contribue à souligner l'importance de la déclaration de cet énonciateur. Ce dernier semble nier l'existence de la démocratie en Algérie. C'est aussi le cas de la question de l'exemple suivant qui utilise un modalisateur avec l'adverbe *vraiment* et l'adjectif *mûre* pour montrer son scepticisme envers cette question épineuse. Cet acte interrogatif porte en lui des présupposés qui nous renvoient à des énoncés affirmant l'exercice de la démocratie en Algérie. S'il y a lieu de poser la question, c'est qu'il existe implicitement une affirmation présupposée, un préconstruit¹⁵⁶ renforçant cette idée. En termes de polyphonie, le présupposé concernant l'existence

¹⁵⁴ - Nous avons gardé le caractère en majuscule de l'exemple tel qu'il apparaît sur la page du journal.

¹⁵⁵ - Cet écrivain algérien a accordé une interview au magazine africain, *slate afrique* en 2011.

¹⁵⁶ - Nous utilisons ici ce concept dans la mesure où il a été travaillé à partir de la critique apportée aux notions de présupposés et implications développées par O. Ducrot.

d'une démocratie est assumé par un « on » doxique et collectif avec lequel les énonciateurs de ces deux exemples ne semblent pas être d'accord (D. Maingueneau, 2012b: 149). La démocratie en Algérie est un fait validé que ces exemples contestent. L'interrogation est ici un acte permettant de revenir sur les dires circulant dans l'espace public pour les soumettre à une contre-argumentation. En fait, cette dernière est construite autour de *peuple indiscipliné*, *violence*, absence d'une *nation* à *sensibiliser* et à *responsabiliser*. Ce sont les différents pôles sur lesquels repose l'acte interrogatif de ces deux énoncés qui portent les fondements d'une négation de la démocratie en Algérie.

Dans le même sillage, deux énoncés porteurs de négation nous renseignent sur la façon dont le discours travaille le vocable démocratie :

50- Anouar Benmalek : «L'Algérie ne peut résister à l'exemple de démocratisation»...

Ce n'est pas aux acteurs de 1988 qu'on peut attribuer l'échec de la démocratisation en Algérie. C'est un système complexe, les gens ont voulu essayer la solution islamiste. (Entretien avec l'écrivain Anouar BenMalek, paru sur TSA, 01/10/11)

51- Un certain nombre de politologues considèrent que l'Algérie ne pourra pas échapper à des réformes, à une démocratisation du fait de l'impact des révolutions arabes. (Slate Afrique, 08/09/11)

Les deux exemples font porter la négation à des énoncés rapportés soit :

- à un énonciateur identifié (A. Benmalek¹⁵⁷) ;
- à *un certain nombre de* : comme un énonciateur générique, c'est-à-dire relatif à une classe de locuteurs comme représentants d'une catégorie (D. Maingueneau, *op.cit.* : 165).

Respectivement, les deux exemples fonctionnent comme suit :

- le premier relie la démocratie aux événements d'octobre 1988. Il présuppose l'entrée et l'échec de la démocratie à partir de cette date;
- le second attribue la démocratie à ceux qui croient que l'Algérie sera démocratique avec le mouvement des révolutions arabes. Il présuppose

¹⁵⁷ - Écrivain franco-algérien, témoin des événements de 1988.

l'inexistence de cette démocratie puisque celle-ci doit être ramenée avec ces révolutions, c'est-à-dire début 2011.

La négation qui nous intéresse dans ces exemples comme un marqueur dialogique montre un présupposé selon lequel il n'existe pas de démocratie en Algérie, en témoignent les constructions *l'échec de la démocratisation, une démocratisation du fait de l'impact des révolutions arabes*. Cette négation éveille les soubassements d'un discours sous-jacent affirmant l'absence de la démocratie. Le discours emploie en son sein un élément externe, 1988 et révolutions arabes, qu'il finit lui-même par réfuter. Ce que nous voulons dire par ces interprétations, c'est que le discours, de par les présupposés repérés, marque le combat entre plusieurs discours coexistant dans l'espace public suscitant ainsi la polémique et la négociation du référent social. Il est clair que plusieurs explications sont attribuées au syntagme *Algérie démocratique*, à travers les variantes présentées sous une forme verbale portée à la forme négative (*l'Algérie ne peut résister à l'exemple de démocratisation, l'Algérie ne pourra pas échapper à une démocratisation*), c'est ce qui nourrit le flou qui le caractérise.

Nous réunissons les exemples 52-53 pour les besoins de l'analyse :

52- *Boumediene qui avait renversé Benbella par un coup d'Etat voulut arabiser l'Algérie en imposant l'arabisation de l'enseignement, avec la volonté de faire disparaître tous les parlers berbères. Ce dictateur avait cru réaliser l'unité et la cohésion de l'Algérie en faisant disparaître la langue kabyle ... Unissons nos efforts pour l'autonomie de la Kabylie, dès lors que **vouloir lutter pour la démocratie en Algérie est un leurre***. (Blog: kabyle.net, 20/04/14)

53- *c'est faut ca **l'algerie est une vrais pay qui applique la demaocratie** et le peuple algerient n'aime pas la violence* (Réaction à l'article : " la démocratie de l'Algérie vue par l'Amérique ", paru sur La Voix de l'Oranie, 26/04/07)

À travers ces deux exemples, nous pouvons ressortir :

- les structures *Vouloir lutter pour la démocratie est un leurre / l'Algérie est un vrai pays qui applique la démocratie* : deux actes assertifs qui se contredisent¹⁵⁸ ;
- le premier affirme que la démocratie est une œuvre impossible, le second combat tout discours affirmant que la démocratie est inexistante en Algérie (*c'est faut ça*) ;
- le dernier exemple réagit à l'exemple 48¹⁵⁹ étudié dans ce même titre qui avait pris *peuple indiscipliné* et *violence* comme arguments pour s'interroger sur la faisabilité d'appliquer la démocratie ;
- l'interdiscours apparaît clairement avec le pronom anaphorique *ça* (*c'est faut ça*) qui renvoie dans cet exemple à tout discours s'opposant à la démocratie de l'Algérie ;
- l'anaphore *c'est faut ça*, résomptive parce que le fragment anaphorisé est un fragment à la limite phrastique (D. Maingeneau, *op.cit.* : 234), permet de lire le refus d'un discours et la construction d'un autre discours.

Le contexte dans lequel cet exemple a été produit est celui d'une réponse à un article qui avait traité de « la démocratie de l'Algérie vue par l'Amérique »¹⁶⁰. Cette réponse contredit alors l'absence de la démocratie que cet article aurait défendue. Il s'agit du refus de la négation de la démocratie et l'affirmation qui stipule que *l'Algérie* est un pays démocratique. Dans ces deux exemples, les connaissances encyclopédiques qui sous-tendent ces discours renforcent le point de vue des locuteurs. Dans l'exemple 52, le recours à l'échec de l'arabisation, à la dénomination *dictateur* pour le Président H. Boumediene et à la volonté de faire disparaître la langue tamazight poussent l'énonciateur à formuler un acte directif qui lui permet de lancer un appel, en l'occurrence à sa communauté, pour défendre la

¹⁵⁸ - Les deux extraits sont éloignés dans le temps mais nous les avons choisis par rapport à la force illocutoire qu'ils véhiculent parce que leur contenu est contradictoire.

¹⁵⁹ - *UNE DEMOCRATIE EN ALGERIE ? CELA N'ARRIVERA JAMAIS !!!LE PEUPLE EST I-N-D-I-S-C-I-P-L-I-N-E, ET, ADORE LA VIOLENCE !!!!!!!!!* ((Réaction à l'article : " la démocratie de l'Algérie vue par l'Amérique ", paru sur La Voix de l'Oranie, 03/04/07)

¹⁶⁰ - Article publié le mardi 3 avril 2007 dans *La Voix de l'Oranie*.

cause kabyle (*unissons nos efforts, autonomie de la Kabylie*). Avec cette dénomination, le locuteur signale sa prise de position idéologique et politique envers la nature du régime exercé dans son pays. Il travaille ainsi l'ethos du porte-parole, sauveur de la cause juste. Dans l'exemple 53 se construit, avec l'acte assertif, l'ethos du nationaliste, défenseur des valeurs du pays.

L'interprétation des deux exemples ci-dessous nous permettra de parler de la relation entre la dénomination et le syntagme *démocratique* associé au vocable *Algérie*:

54- *Une véritable guérilla urbaine oppose les manifestants et les forces de l'ordre qui font de nombreuses victimes et blessés. C'est le Printemps Noir de 2001. Devant ce sentiment d'anarchie les autorités sociopolitiques locales, la "tajmat" (assemblée locale) et les "arouchs (mouvement citoyen) tentent de donner un cadre organisationnel de réflexion et posent la question de la démocratie en Algérie.* (Magazine électronique de la chanson kabyle en particulier et de la culture berbère en général, 30/03/11)

55- *Arborant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire les slogans chers au RCD, comme «Ensemble pour une Algérie de demain, «Pour la liberté d'expression» ou encore «Tamazight langue nationale et officielle », (...) «Pouvoir assassin», ainsi que les fameux «Assa, azekka, tamazight tella, tella» et autres «Imazighen» et «Djazaïr horra, dimocratia »... Une célébration en rangs dispersés des principales forces politiques de la région mais avec le même esprit de fidélité et d'attachement au combat d'Avril 80 qui constitue l'acte fondateur de l'Algérie démocratique.* (Le Soir d'Algérie, 21/04/10)

L'exemple 54 use de dénominations pour cadrer le syntagme *la démocratie en Algérie* et lui permettre de fonctionner dans le discours :

- *une véritable guérilla urbaine, le printemps noir...*: nous introduisent dans le contexte des événements qui ont secoué la Kabylie en avril 2001 ;
- un enchaînement de ces appellations donne à voir une autre dénomination *la question de la démocratie en Algérie*. La démocratie jusqu'à 2001 est

qualifiée comme une question à traiter, un débat à ouvrir, ce n'est pas encore un processus ni même l'état d'un pays ;

- une reconfiguration du référent ou installation d'un nouveau référent pour *démocratie* ?

Cette dernière n'est pas l'œuvre des années 80 ni même des années 90, c'est en 2001 que la démocratie semble se constituer en une « question ». Bien évidemment, les connaissances encyclopédiques rappellent que les événements de 2001, ce qui est nommé « le printemps noir », ont été déclenchés suite à l'assassinat d'un jeune kabyle et que ces événements étaient l'occasion de renouveler les revendications pour la langue et la culture amazighes et par extension pour la démocratie.

L'énoncé 55 résume, en termes de slogans, les revendications d'avril 80 et les autres slogans utilisés lors de la commémoration en 2010 de ce printemps berbère. Ce qui nous intéresse ce sont les passages dits en d'autres langues, notamment celui dit en arabe¹⁶¹, « *Djazair horra, dimocratia* » et insérés dans le corps du texte. Ce fragment traduit littéralement renvoie à « Algérie libre, démocratique ». L'alternance codique remplit ici sa fonction de stratégie discursive utilisée pour interpellier le co-énonciateur en utilisant une langue locale, la plus utilisée et la plus présente dans la communauté en question. S'agit-il d'être fidèle au slogan d'origine, de la volonté de créer un code algérien spécifique en respectant les références identitaires et culturelles partagées ou encore une manière de travailler le pathos¹⁶² dans le sens d'influencer et de toucher l'autre de par l'identification à la langue arabe comme la langue du coran et donc sacrée ? Cela dit, l'énoncé s'achève avec un passage contenant une dénomination, *avril 80 est l'acte fondateur de l'Algérie démocratique*. Nous pensons que ce fragment peut être un fragment surasserté dans le sens où il pourrait se détacher du reste de l'énoncé de par la portée généralisante de son propos ainsi que la mention de la position de l'énonciateur envers cette démocratie. Ce dernier adhère au référent social que beaucoup d'énoncés ont

¹⁶¹ - Nous employons la même phrase en arabe standard et arabe algérien.

¹⁶² - En analyse du discours, cette notion permet de signaler les « mises en discours qui jouent sur des effets émotionnels à des fins stratégiques » (P. Charaudeau, D. Maingueneau, *op. cit.* : 425).

développé, à savoir la démocratie en Algérie est née dans les années 1980 et que d'autres énoncés ont essayé de déconstruire ou de réajuster.

Le dernier titre consacré au syntagme *Algérie démocratique* étudie quelques nouvelles dénominations. Nous en retenons deux.

2.2.5- *Algérie démocratique* : autres dénominations

Pour terminer d'explorer la construction de ce syntagme dans le discours, nous voudrions proposer d'autres exemples qui reviennent sur d'autres façons de définir *l'Algérie démocratique* :

56- *Les avis de la presse algérienne sur le bilan du président Chadli Bendjedid sont mitigés. Mais certains l'ont qualifié de "père de la démocratie algérienne" après qu'il eut promulgué une Constitution pluraliste en février 1989. (Forum : algerie-dz, 12/10/12)*

57- *Parler de Chadli comme étant l'artisan de la démocratisation de l'algérie relève de la pure hypocrisie. Les libertés obtenues à la fin des années 1980 (Multipartisme, presse privée...) ont été arrachées de haute lutte par le peuple. (Forum : algerie-dz, 13/10/12)*

Dans les deux exemples, le syntagme étudié est associé à un nom connu :

- **père** ou **artisan** de la démocratie/démocratisation de l'Algérie : le fragment est soit rapporté à une autre source énonciative non identifiée (**certains l'ont qualifié**, exemple 56) ou inséré à l'aide d'une comparaison (*comme étant*, exemple 57) ;

L'appel au contexte extralinguistique est déterminant pour comprendre cette dénomination. Le Président Chadli Benjedid était à la tête du Pouvoir quand l'Algérie passait par une période de transition sortant du parti unique vers le multipartisme et sa démission en 1992 avait marqué le début de la décennie noire. Le début de ces années constitue une date charnière pour l'histoire contemporaine de l'Algérie, après les événements des années 1980. La référence à un nom connu et porteur de symbolique dans notre contexte constitue soit :

- un argument d'autorité pour l'énonciateur parce que l'association de Chadli à la démocratisation de l'Algérie est évidente de par sa reconnaissance de plusieurs partis politiques à partir de 1989 (*constitution pluraliste*) ;
- une association rejetée parce que les réformes, alors introduites à cette époque, ne sont que la concrétisation des revendications des marches kabyles des années 80 et non l'œuvre de ce Président (*pure hypocrisie. Les libertés obtenues ont été arrachées...*).

Alors, référent social négocié et polémique garantie pour cet objet de discours *démocratie de l'Algérie*.

Avant de continuer notre analyse, nous voudrions synthétiser ce qui vient d'être dit. *L'Algérie démocratique* est un syntagme qui circule dans différents discours. Il a été introduit par les locuteurs de plusieurs façons. Nous avons montré que ce dernier a été soumis au défigement pour qualifier justement cette démarche démocratique de l'Algérie. Il a été également question des différentes manifestations de la modalisation autonymique et de l'hétérogénéité énonciative qui ont accompagné ce syntagme pour permettre de le commenter. De plus, nous avons observé le fonctionnement des variantes de ce syntagme en structures verbales mais aussi en nominalisations, ce qui nous a permis de déceler un effet du préconstruit qui entoure l'emploi de cette unité lexicale. Les derniers titres de cette partie se sont intéressés au contre-discours porté par la négation comme un marqueur du déjà-dit ainsi que l'ouverture de ce syntagme sur un extérieur discursif avec ce que nous avons appelé « la démocratie avec les mots des autres ». Enfin, nous avons parlé des différentes dénominations rencontrées et construites autour de *Algérie démocratique* qui participent à la construction de sens de ce syntagme en discours. Ce qui est peut-être commun à ces différents discours et qui revient dans la plupart des extraits, c'est cette date charnière dans l'histoire de la démocratie en Algérie, à savoir 1989. Pourrions-nous parler d'un-avant et d'un- après la démocratisation à partir de cette date ? Il serait également possible de parler d'un lieu discursif porté par cette date qui renvoie approximativement à octobre 1988, une date qui devait redessiner le

paysage démocratique en Algérie et l'inscrire dans l'histoire contemporaine de ce pays.

Dans les titres suivants, nous voulons rendre compte du fonctionnement, dans notre corpus, d'un syntagme rencontré ces dernières années. Ce syntagme ne subit pas de défigement mais il est le terrain d'un référent instable et peut-être quelques fois inexistant.

2.3- *Printemps algérien* : entre dénomination et négociation du référent

Il est important à signaler que le syntagme *printemps algérien* est une dénomination que nous avons repérée dans les discours circulant actuellement. Ce syntagme n'apparaît pas au moment des événements d'octobre 1988 mais nous pensons qu'il a surgi ces dernières années avec le mouvement des révolutions arabes, justifiant ainsi l'existence dans le temps d'un printemps dit algérien. Il serait donc calqué sur l'expression « printemps arabe » qui renvoie à des événements précis et récents.

Cependant, ce ne sont pas tous les discours qui permettent cette correspondance entre printemps algérien et les événements d'octobre 1988. Le syntagme en question se trouve confronté à une négociation de son référent. Dans les exemples ci-dessous, nous allons tenter d'étudier le fonctionnement de cette négociation.

2.3.1- *Printemps algérien*: conditions d'émergence d'un syntagme

Nous regardons quelques exemples qui reviennent sur l'emploi du syntagme *printemps algérien* dans le discours et son référent potentiel. Ce syntagme mis, quelques fois, entre guillemets pour signaler un emprunt renvoie à son statut d'événement antérieur surgi dans cette communauté¹⁶³ mais ayant une mise en circulation relativement récente dans l'espace social pour renvoyer à un autre référent :

¹⁶³ - Faisons donc référence aux événements d'octobre 1988 même si cette expression n'apparaît pas à l'époque mais c'est sa réutilisation actuelle qui fait penser à cet épisode.

58- Après tout, Octobre 1988 a cessé d'être un complot depuis que **la diplomatie algérienne le présente** comme étant **un «printemps algérien» accompli bien avant la vague tunisienne**....Exactement comme cela se passait dans une Algérie officiellement sous parti unique d'avant Octobre 1988. (Le Quotidien d'Oran, 05/10/13)

59- [Sellal] a affirmé que **l'Algérie vivait son printemps depuis 1954** et qu'elle « est debout depuis cette date grâce à la résistance de ses hommes ». (Algérie1.com, 24/10/13)

60- SlateAfrique - Quel regard jetez-vous sur le printemps arabe? Y.K. - **J'ai appris à ne pas chanter avant d'être sûr de ne pas déchanter. Le printemps arabe s'est déclaré 23 ans après le printemps algérien.** Le nôtre a été fait de foudres et d'orages, et nos champs ont troqué leurs coquelicots contre des plaies et des mares de sang (Slate Afrique, 08/09/11)

Les exemples 58-60 construisent un avant-les révolutions arabes. En fait, « le printemps arabe » peut être considéré comme un évènement de discours défini par A. Krieg-Planque comme une séquence notoire commentée par les utilisateurs en provoquant des réactions. Nous pensons que « printemps algérien » est également un évènement de discours puisqu'il est identifié comme tel et il circule comme un évènement qui se meut dans le discours à travers les diverses dénominations qu'il reçoit. Les deux *printemps* signifient donc pour leurs contemporains. De plus, nous entendons considérer *printemps algérien* comme un « avant-printemps arabe » d'après nos exemples parce que les trois extraits situent le surgissement du *printemps algérien* avant l'apparition de la séquence *printemps arabe*.

Ce que ces acteurs sociaux nomment *printemps algérien* serait cet évènement qui s'est déclaré plusieurs années avant le mouvement de ces révolutions déclenchées début 2011 d'abord en Tunisie.

Dans l'énoncé 58, le syntagme est placé entre guillemets parce qu'il s'applique à un évènement antérieur connu et reconnu dans l'espace public:

- *le printemps algérien est accompli bien avant la vague tunisienne* : une affirmation qui correspond à octobre 1988 ;

- le verbe *Accompli* qualifie la nature de cet évènement qui est donné à voir comme *le présente la diplomatie algérienne* ;
- la dénomination *printemps* est celle d'un discours Constituant qui reconnaît la place et l'importance de cette date considérée comme charnière dans l'histoire de l'Algérie actuelle et le début d'une aventure démocratique comme nous avons eu l'occasion de le discuter dans les titres précédents ;
- le syntagme est mis entre guillemets afin d'introduire une nouvelle dénomination qui, nous supposons, n'a pas circulé et ne circule pas dans les discours issus de ces évènements.

Plus précisément, le syntagme *printemps algérien*, quand il est utilisé pour décrire les évènements de 1988, ne constitue pas une dénomination (re)connue dans le contexte algérien contrairement aux syntagmes « printemps berbère » d'avril 1980 et « printemps noir » d'avril 2001. Ce que nous voulons dire c'est que ce nouveau syntagme aurait surgi pour expliquer l'existence d'un printemps, au sens de révolution, pour décrire les évènements d'octobre 1988.

L'exemple 59 rapporte le discours du Premier ministre algérien pour dire que :

- *l'Algérie vivait son printemps depuis 1954*, c'est-à-dire depuis le début de la révolution algérienne ;
- le Premier ministre défend l'idée que l'Algérie est loin de ressembler aux autres pays arabes, qui se sont soulevés pour la démocratie, parce que l'Algérie est tout simplement un pays démocratique¹⁶⁴ ;
- le verbe *vivre* qui est mis à l'imparfait et le marqueur temporel *depuis* insistent sur cette action qui dure depuis 1954, l'Algérie est toujours dans son *printemps* dans le sens de quête de démocratie et de liberté.

¹⁶⁴ - Nous aurons l'occasion dans ce chapitre de commenter un exemple allant dans ce même sens.

Contrairement à l'exemple précédent, ce discours attribue l'essence de ce *printemps* non pas aux événements de 1988 mais à la date officielle de la Révolution algérienne. S'il est question de parler de *printemps algérien*, le référent est alors fuyant, changeant et instable. À ce sujet, A. Krieg-Planque dit : « la description de l'événement pouvant faire l'objet de conflits entre acteurs sociaux, plusieurs descriptions de l'événement peuvent cohabiter à un moment donné » (2006b: 98).

Le printemps arabe s'est déclaré 23 ans après le printemps algérien nous dit l'exemple 60. Nous marquons alors un retour au premier référent c'est-à-dire aux événements de 1988. Y. Khadra, interviewé dans cet exemple, affirme que la date de ce printemps est connue, il le nomme *printemps algérien* sans pour autant que le syntagme soit accompagné d'une modalisation autonymique. Cela montre que ce syntagme s'intègre dans le discours et est reconnu dans ce contexte à condition de le situer par rapport au *printemps arabe*, nouveau syntagme caractérisant les révolutions arabes. Nous affirmons cela de par notre observation des discours actuels et des discours antérieurs dans lesquels il n'est pas fait allusion au *printemps algérien* pour qualifier les événements d'octobre 1988 ou tout autre moment discursif survenu dans la communauté algérienne avant ou après cette date. *Le printemps algérien* serait, d'un point de vue diachronique, un avant-*le printemps arabe*.

À travers ces trois exemples, nous aurons compris que le syntagme *printemps algérien* est une nouvelle dénomination qui apparaît comme le pendant du « printemps arabe » :

La description sous laquelle l'événement est saisi -autrement dit la dénomination qu'il reçoit- donne à l'événement sa "naturalité" (son caractère d'évidence) et induit des représentations de nature stéréotypique. Une certaine performativité, enfin, est associée à l'identification de l'événement sous une description. (A. Krieg-Planque, *ibid.*)

L'apparition du syntagme *printemps algérien* guillemeté ou non, en 2011 justifie-t-il l'existence d'une révolte à l'algérienne ? Est-ce pour dire que l'Algérie ne voulait pas vivre ou aurait vécu son printemps ? Est-ce dire que nous avons empêché

l'Algérie de vivre son printemps ? Dans tous les cas, les discours se font écho puisque nous avons rencontré, dans notre premier chapitre d'analyse, la dichotomie « *l'Algérie ne fait pas exception* »/ « *l'Algérie n'est pas la Tunisie* » en tant que syntagmes qui résument de part et d'autre la position de l'Algérie envers les révolutions arabes, pour vivre ou non un printemps arabe. Si l'Algérie ne fait pas exception, il est question d'un *printemps algérien* et si l'Algérie n'est pas la Tunisie, nous condamnons alors le *printemps algérien*. Cela introduit le titre suivant.

2.3.2- Vers l'impossible *printemps algérien*

Dans le même sillage et pour déconstruire le référent de ce syntagme, nous analysons les exemples ci-dessous qui convergent vers une impossible réalisation/surgissement d'un printemps dit algérien :

61- Si l'Algérie n'a pas connu de printemps arabe c'est parce que son peuple est uni, cohérent et solidaire, a expliqué, mercredi, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal (...) L'Algérie n'a pas été affectée par ce qui est appelé 'le printemps arabe' parce que son peuple est uni, cohérent et solidaire' avant d'ajouter qu « il est vrai que le peuple algérien n'accepte pas l'exclusion, l'arbitraire ni la Hogra¹⁶⁵, mais il reste un peuple solidaire ». (Algérie1.com, 06/11/13)

Le présupposé qui introduit cet exemple témoigne de la volonté de confirmer le constat selon lequel l'Algérie n'a pas connu de printemps arabe, ni algérien d'ailleurs :

- *ce qui est appelé* : une modalisation autonymique pour donner un caractère stéréotypique au syntagme *printemps arabe* ;
- c'est une stéréotypie du temps et du fait commun (l'expression est de A. Krieg-Planque) ;
- ce syntagme guillemeté et précédé par cette forme de la modalisation autonymique signale la non-coïncidence entre les mots et les choses dans la

¹⁶⁵ - *hogra* est un mot emprunté à l'arabe algérien, c'est l'équivalent approximatif d'injustice. Ce mot possède une charge sémantique forte et est généralement employé en arabe et non pas traduit.

mesure où le locuteur indique que le syntagme employé ne correspond pas à la réalité.

Le Premier ministre algérien A. Sellal se distancie de cette appellation, en témoigne le passage *l'Algérie n'a pas été **affectée*** dont le prédicat renseigne sur une action fâcheuse qui aurait atteint l'Algérie. De plus, nous remarquons à la fin de l'exemple un énoncé concessif (*il est vrai que...mais*) traduisant une hétérogénéité énonciative parce qu'il est l'une des formes de la mise en œuvre de l'autre dans le discours (F. Sitri, 2004). L'énoncé introduit après **mais** montre que notre locuteur assume d'abord un point de vue qui affirme que le peuple n'accepte pas ses conditions de vie mais il assume, tout de suite après, un autre point de vue qui confirme la solidarité du peuple malgré ces mêmes conditions. Le premier point de vue que le locuteur concède est porté par un énoncé doxique, celui du peuple qui voudrait probablement se révolter contre *l'exclusion* et la *hogra*. Ce serait le point de vue d'une voix anonyme et collective alors que le Premier ministre assume le point de vue introduit après le connecteur *mais*. Selon D. Maingeneau, le recours à la concession permet non seulement une dimension polyphonique de l'énoncé de par la superposition de plusieurs voix à l'intérieur d'un même passage mais aussi la définition d'un ethos particulier, dans ce cas celui « d'un homme réfléchi, qui sait prendre en compte les arguments opposés. » (2012b : 148). Il est facile de confirmer cela dans la mesure où le Premier ministre est un homme politique qui se devait de justifier la position de son pays vis-à-vis des mutations du monde actuel.

Les exemples 62 et 63 montrent le non-sens et l'impossible *printemps algérien* :

62- Dans une tribune publiée en 2011 sous le titre «Octobre 1988, **“un printemps algérien”**», le journaliste Akram Belkaïd jugeait : «Il faut tout de même reconnaître qu'Octobre a un **goût d'inachevé...Quelle erreur ! Le “printemps algérien” était condamné alors qu'il avait à peine commencé**». (El Watan, 05/10/13)

63- imaginons un instant toutes les autres régions rejoindre la Kabylie à ce moment-là, ça **aurait été** en toute évidence **le printemps algérien**. mais bon...! (Réaction à l'article :

"Ce pourquoi le mouvement des arouch a échoué en kabylie", par sur *Le Quotidien d'Algérie*, 15/11/11)

En effet, les termes *goût d'inachevé, condamné, erreur* et le temps verbal du conditionnel passé *aurait été* convergent à signifier l'inachèvement, la non réalisation et le non accomplissement de ce printemps dans le temps avec un sentiment d'amertume et de regret. Dans l'exemple 62, l'énonciateur commente un autre discours qui aurait posé octobre 1988 comme référent pour *printemps algérien* :

- au moyen de l'article indéfini *un* pour signaler ce référent nouveau ;
- au moyen de guillemets qui signifient que l'expression est inadéquate lorsqu'il est question de qualifier octobre 1988 de *printemps algérien*.

En effet, ce syntagme serait utilisé actuellement pour décrire un évènement antérieur qui n'avait pas porté cette dénomination à l'époque. Le locuteur reprend cette dénomination en la faisant précéder par un article défini comme s'il désigne une entité connue, faisant ainsi appel au préconstruit qui permettra de reconnaître ce qu'est *le printemps algérien*. Le champ lexical déployé par le locuteur fait état d'un évènement manqué, un non-évènement.

Nous remarquons que le référent est le même dans les deux exemples sélectionnés, à savoir octobre 1988, et que ce printemps s'il n'a pas pu persister après cette date (exemple 62) il aurait pu l'être si le mouvement des aarouch de la Kabylie avait été soutenu par toute l'Algérie (*aurait été*, exemple 63). Une volonté de dire que *le printemps algérien* a commencé en Kabylie et qu'il n'a pas été suivi par toute l'Algérie ? Une manière de justifier le non accomplissement de ce dernier ? L'Algérie est alors contre *le printemps algérien*, que ce soit en 2001¹⁶⁶ ou en 2011, date du commencement du printemps arabe.

Dans l'exemple 64, le présupposé porté par une interrogation et qui introduit le passage nous renseigne sur la position de l'énonciateur vis-à-vis de ce refus d'admettre un *printemps algérien* :

¹⁶⁶ - Date du printemps noir et la constitution du mouvement des aarouch.

64- *Pourquoi l'Algérie est vaccinée contre le printemps arabe ?... L'Algérie pays démocrate par défaut? Dernier bastion arabe des dictatures utiles et nécessaires et même éclairées? Territoire-barrage entre la théocratie et la république?... On a le résumé de l'exception algérienne si mystérieuse pour les étrangers qui ne comprennent pas comment un peuple qui subit la dictature depuis longtemps, la revendique aujourd'hui comme une ceinture de sécurité. La clef est dans la peur de mourir encore une deuxième fois avant de pouvoir vivre au moins une fois. L'anti-printemps arabe algérien... les Algériens, beaucoup, parlent aujourd'hui du «printemps arabe» comme d'une menace, pas comme d'une révolution possible pour se libérer.* (Slate-Afrique, 21/03/12)

Le passage est long parce qu'il contient des fragments épars qui permettent de construire le sens du syntagme étudié. Le journaliste et écrivain Kamel Daoud, auteur de ce passage, avance par une série de questions avec peut-être une portée ironique pour expliquer *l'exception algérienne mystérieuse* dans le mouvement du printemps arabe. Nous l'aurons compris, *l'exception algérienne* n'est qu'une variante nominale du syntagme *l'Algérie fait/ne fait pas exception* déjà commenté et pris comme formule lors de nos analyses précédentes. Le locuteur trouve, au moyen de quelques procédés, un nouveau syntagme :

- le préfixe *anti* dans *l'anti-printemps arabe algérien* : pourrait expliquer cette exception de l'Algérie ;
- le *Pays démocratique, dictateurs utiles et éclairés, ceinture de sécurité, la peur de mourir une deuxième fois, printemps arabe est une menace et non pas une révolution possible* : est une série d'arguments qui justifient le refus du peuple algérien de s'aligner avec les autres pays arabes pour ne pas replonger dans l'horreur de la décennie noire ;
- le syntagme *l'anti-printemps arabe algérien* construit sur une dérivation affixale avec défigement du syntagme *printemps algérien* avec l'ajout d'un préfixe *anti*, exprimant le refus et l'adjectif *arabe* pour insister sur la « provenance » de ce printemps témoigne de cette volonté de déconstruire le référent social du *printemps algérien* ou du moins ne pas le rendre évident.

Il est clair que même si le locuteur donne des rappels historiques et des informations réelles, il est aisé de reconnaître un ton ironique, une oscillation entre un printemps justifié et un printemps inutile et ceci informe sur sa position. Ce ton, conjugué au contexte général de l'article et la personne du locuteur en tant que journaliste polémiste¹⁶⁷ informe aussi sur l'ethos d'un locuteur déçu par le résultat des révolutions arabes et peut-être aussi déçu par la réalité de son pays. Ce locuteur explique¹⁶⁸ l'une de ses chroniques qui revient sur l'utilité des révolutions arabes. Il dit dans ce sens que le fait de poser la question à quoi servaient les révolutions arabes c'était dans « un excès d'espoir et de désespoir à la fois » et que « ce n'est pas un plaidoyer pour le retour à la dictature mais c'est pour trouver des chemins encore plus sains, moins violents et moins couteux ». Il conclut que les dictatures pourraient tomber rapidement contrairement au processus de reconstruction d'un pays. Avec sa nouvelle dénomination, il nourrit ainsi la polémique quant à la légitimité de parler en faveur de l'existence de ce printemps. Il y aurait un videment du sens de ce syntagme et un flou sémantique autour de ce dernier. Qu'est-ce qui est désigné par *l'anti-printemps arabe algérien* ? Où s'arrête le refus de considérer ce printemps comme obligatoire et utile ? Qui refuse et qui accepte ce printemps ? Nous signalons que les syntagmes ayant un fonctionnement formulaire ont la capacité de construire/déconstruire des réalités et de défendre des enjeux particuliers à travers le flou auquel ils renvoient. Le brouillement qui entoure ces syntagmes et leur référent est plus intéressant qu'un sens clair et sans détours.

Nous voudrions dans le titre suivant explorer un autre procédé qui permet au syntagme *printemps algérien* de vérifier les critères d'un énoncé formulaire de par les dénominations qu'il soulève et la polémique qu'il engendre.

¹⁶⁷ - Nous tenons cette caractéristique de la nature de ces articles.

¹⁶⁸ - Entretien accordé à la chaîne de télévision France 24, disponible sur : <http://www.france24.com/fr/20150506-kamel-daoud-meursault-contre-enquete-charlie-hebdo-inquisition>, le 6 mai 2015

2.3.3- *Printemps algérien* : nouvelles dénominations

Printemps algérien est dit dans le discours à travers d'autres expressions, des syntagmes adjectivaux ou syntagmes prépositionnels, entre autres. Nous voudrions alors regarder ces nouvelles façons de nommer.

65- **Décès du general Lamari : début du printemps algérien ? (...)** *Le décès du général Lamari marque la fin d'une période de 20 ans de pouvoir algérien sous domination militaire, qui avait notamment conduit à la répression du terrorisme islamique. **Est-ce pour autant** le début d'une **transition vers un pouvoir politique plus équilibré** ?*
(Blog : http://alirachedi.net/?page_id=746, 22/12/12)

Toujours par rapport à l'instabilité du référent que nous avons exploitée dans nos précédentes analyses pour le syntagme *printemps algérien*, cet exemple attribue, sous une forme interrogative, le décès du Général Lamari¹⁶⁹ au commencement du *printemps algérien*. Nous sommes alors loin des événements de 1988 ou du printemps arabe de 2011. Ce qui nous intéresse ici c'est évidemment ce qui accompagne le syntagme *printemps algérien* à la fin de l'exemple :

- *transition vers un pouvoir politique plus équilibré* : nouvelle façon de qualifier le *printemps algérien*, les propos sont élevés à une échelle positive exprimée d'une manière intrinsèque dans *transition* et *équilibre* ;
- *printemps algérien* n'est pas une révolte contre la dictature mais une recherche de solutions.

Il y aurait une volonté d'atténuer l'effet d'un syntagme porteur de chaos et d'incertitude auquel s'est plié le monde arabe et de le remplacer par un syntagme traduisant une procédure de sortie de crise et un renouvellement politique.

L'exemple suivant est aux antipodes du précédent :

66- « **Printemps algérien** » en vue, une catastrophe pour la France. Si un **conflit civil grave** émergeait outre-Méditerranée, on peut sans peine imaginer que de nombreux

¹⁶⁹ - C'est le Chef de l'État Major de l'Armée nationale populaire de 1993 à 2004. Il décède le 13 février 2012.

Algériens fuiraient leur pays pour tenter de s'installer en France. (Blog : <http://www.bvoltaire.fr/gabrielrobin/printemps-algerien-en-vue-catastrophe-pour-la-france,53712>, 20/03/14)

Un conflit civil grave pour paraphraser le *printemps algérien*, est-ce une nouvelle dénomination ? Nous pensons que *conflit civil* qualifié de *grave* pourrait être utilisé pour calquer une autre dénomination déjà connue dans le contexte algérien, à savoir *la guerre civile* des années 1990¹⁷⁰. *Conflit civil*, ce syntagme nominal s'inscrivant dans la mémoire discursive des locuteurs, est une nouvelle dénomination pour référer au *printemps algérien*. Il devrait rappeler les affres de cette période et aider ainsi à prendre position contre cette vague de révoltes arabes.

Le dernier exemple recensé pour ce titre utilise une nominalisation au service de la mise en place de notre syntagme.

67- M. Sellal a loué **la stabilité de l'Algérie face au Printemps arabe**, qu'il a comparé à un "moustique". "Nous avons pu fermer la porte pour qu'il n'entre pas et si jamais il essayait de rentrer, nous le combattons au Fly Tox", un anti-moustique utilisé localement, a-t-il clamé. (*L'Observateur*, 16/03/14)

Nous soulignons une nominalisation qui permet d'attirer l'attention sur un préconstruit facilement repérable, *la stabilité de l'Algérie*, qui renseigne d'emblée sur « l'exception de l'Algérie » face au mouvement des révolutions arabes. « L'Algérie stable » serait une nouvelle dénomination qui renforce cette exception algérienne contre le printemps arabe et alimente l'impossible *printemps algérien*.

Nous pensons qu'il est possible de parler d'une instabilité de date par rapport aux deux syntagmes *Algérie démocratique* et *printemps algérien* dans la mesure où les discours peinent à leur assigner un commencement. Selon A. Krieg-Planque, cet ancrage énonciatif instable « est l'indice du caractère circulant de l'énoncé, autrement dit de son caractère signifiant pour l'économie du récit » (2006b : 96).

¹⁷⁰ - La décennie noire en Algérie pourrait être nommée par quelques historiens ou quelques sources de « guerre civile algérienne ».

Pour synthétiser ce que nous avons montré dans ces titres, nous dirons que le syntagme *printemps algérien* est en tout point de vue polémique. L'incapacité de définir son référent et la volonté de détruire les référents que les uns et les autres arrivent à trouver le rend comme un objet fortement glosé dans l'espace social.

Nous examinons à présent des expressions qui permettent de rendre compte du fonctionnement de la négation polémique au service du repérage de syntagmes au fonctionnement formulaire.

2.4- L'Algérie entre la négation et l'affirmation d'une réalité

Avant d'entamer nos analyses, nous jugeons important de faire part d'une réflexion qui éviterait une confusion. En effet, si l'expression « l'Algérie est arabe », calquée sur la forme « X est Y » et qui est considérée comme une forme canonique de la manifestation des stéréotypes (C. [OESCH] SERRA, B. PY, 2004 : 233), pouvons-nous alors parler de formule ? En quoi un syntagme considéré comme une base de la réflexion stéréotypée pourra remplir les critères d'un énoncé formulaire ? En effet, la réponse est à chercher dans la polémique que ce syntagme provoque lorsqu'il est utilisé dans le discours et de surcroît lorsqu'il est question de le vider de son sens au profit d'un autre syntagme dans un rapport dichotomique, en l'occurrence, « l'Algérie amazigh, kabyle ou berbère »¹⁷¹. Nous pouvons anticiper et dire, pour justifier le choix de ce syntagme, que *l'Algérie n'(est) pas arabe* constitue une phrase ancrée dans la mémoire collective, jouit d'un figement et possède un signifié polémique faisant intervenir le poids de l'Histoire et toute la dimension politique, sociale, identitaire, géographique et idéologique pour l'affirmer et/ou le nier. Comme le formule D. Maingueneau, « le simple fait de soutenir une polémique présuppose pragmatiquement qu'il y a une crise dans la communauté concernée, que les valeurs qui la fondent sont menacées » (2008b : 114).

¹⁷¹ - Les locuteurs utilisent les trois adjectifs dans un rapport de synonymie.

Nous soulignons également que la question de l'identité en Algérie est très délicate et est soumise à des débats auxquels nous ne voulons pas prendre part¹⁷². La question de l'identité arabe ou amazighe, celle de l'acte de l'arabisation de l'enseignement des langues et les différentes politiques et idéologies qui s'y attachent risquent de nous faire dévier de notre problématique centrale qui s'intéresse à la dimension discursive de la circulation des syntagmes. Nous retenons du contexte extralinguistique les points essentiels qui peuvent aider à conduire une interprétation logique et surtout la plus objective possible de nos discours.

Les exemples que nous rangeons sous ce titre utilisent à des degrés divers la négation comme marqueur dialogique sous la forme *l'Algérie n'est pas+SN/S. adjectival* ou au contraire des syntagmes affirmant une réalité particulière, *l'Algérie est+SN/S adjectival*.

2.4.1- *L'Algérie est arabe* : quand dire c'est (vouloir) affirmer le contraire

Plusieurs discours utilisent le syntagme *l'Algérie est arabe* sur le mode affirmatif pour insister sur la question identitaire en s'appuyant soit sur des textes officiels ou sur les différentes composantes de l'État, en termes de langue et de religion :

68- *Si l'Algérie de 62 n'a pas occulté Tamazight, (...) on ne sera pas là. L'Etat-nation est défini tant dans le discours politique que juridique à partir du **sacro-saint** principe de l'unité arabo-musulmane. Ce principe, du fait de la proximité de l'indépendance et de la **fragilité** de l'Etat naissant, est paré de toutes les vertus. La Charte d'Alger de 1964 énonce sans aucune **fioriture** que «***l'Algérie est un pays arabo-musulman*** » (Le soir d'Algérie, 16/11/11)*

Basé sur un refus de l'identité arabe pour l'Algérie, le discours de l'exemple 68 affirme néanmoins que *l'Algérie est arabe* à partir d'un discours Constituant, celui de la Charte d'Alger : « L'Algérie est un pays arabo-musulman »¹⁷³. Cet

¹⁷² - Nous avons parlé dans notre introduction générale de la posture du chercheur que nous devons suivre pour analyser ce type de débat.

¹⁷³ - La charte d'Alger: ensemble des textes adoptés par le 1^{er} congrès du parti du Front de Libération Nationale (du 16 au 21 avril 1964).

argument d'autorité, que constitue la référence à un discours officiel et reconnu dans la communauté algérienne, permet au locuteur de solliciter la mémoire discursive dépositaire des lieux communs pour affirmer un tel constat, qui est un lieu de polémique dans cette même communauté. Mais, le locuteur l'affirme par obligation :

- le *sacro-saint principe*, *fragilité de l'État naissant, fioriture*, *Si l'Algérie de 62 n'a pas occulté Tamazight* : champ lexical et présupposés montrant le regret d'avoir choisi cette identité pour l'Algérie ;
- l'énoncé constatif *l'Algérie est arabe* en tant que syntagme verbal et mobilisant un programme définitoire de l'objet en question ne décrit pas simplement l'état des choses mais il annonce les prémisses d'un sujet épineux resté en suspens dans le débat public.

Si nous paraphrasons cet exemple, nous remarquons des termes et expressions montrant, pour ce locuteur, la dure réalité d'un pays fragile après l'indépendance qui aurait accepté sans « réfléchir » une identité arabe comme un principe inviolable et inéluctable refusant ainsi toute diversité linguistique et culturelle.

Dans le même sillage, nous regroupons ces deux exemples pour les commenter :

69- *L'Algérie s'est définie comme un pays arabe* et les Kabyles se sont retrouvés à devoir jouer la **schizophrénie** : être kabyles entre eux et arabes à l'extérieur, (Blog : Siwel, agence kabyle d'information, 02/06/14)

70- Si les **partisans de l'Algérie arabo-islamique** peuvent s'adonner aux réjouissances de 50 ans de règne sans partage de leur **idéologie raciste** ... C'est ce même pouvoir qui s'apprête à fêter ce cinquantenaire qui est le véritable **séparatiste**, car c'est lui qui, depuis la **confiscation** de l'indépendance, élargit chaque jour davantage, le **fossé** entre **l'Algérie de plus en plus arabo-islamisée** et la Kabylie toujours attachée à ses racines.. (Gouvernement Provisoire Kabyle, Déclaration 50 ans d'indépendance de l'Algérie : 50 ans de colonisation et de crimes contre la Kabylie, 03/07/12)

Les exemples 69 et 70 renforcent le sentiment d'une identité arabe imposée à l'Algérie :

- les Kabyles sont *schizophrènes* en Algérie, les *partisans* de l'Algérie *arabo-islamique*, supposant l'existence d'adversaires, *l'indépendance confisquée* de la part des *séparatistes* qui instaurent une *idéologie raciste* et creusent le *fossé* entre l'Algérie et la Kabylie ;
- l'exemple 70 montre une dichotomie clairement dessinée entre les Algériens d'un côté et les Kabyles de l'autre : si l'Algérie est arabe, elle le sera sans les Kabyles.

Le syntagme étudié ne suit pas un cours normal dans le discours sans heurts et chocs. À la fin de l'exemple 70, nous avons l'impression, avec le passage *l'Algérie de plus en plus arabo-islamisée*, qu'une action est exercée et une force est pratiquée pour rendre l'Algérie arabe de confession musulmane. Le syntagme d'origine se trouve alors défigé :

« *l'Algérie est arabe* » (modalité assertive, affirmation stéréotypée) → *l'Algérie s'est définie* comme un pays arabe (une définition réflexive avec le pronom *se* pour exprimer les contraintes politiques et géographiques, entre autres) → *l'Algérie arabo-islamique/l'Algérie de plus en plus arabo-islamisée* (la composante religieuse renseigne sur le refus de cette Algérie, cette dernière qu'on a arabisée et islamisée et que le locuteur ne reconnaît pas).

À partir de ces occurrences, nous pouvons supposer que l'Algérie, qui est musulmane, a été encore islamisée et rendue arabe. Nous pensons que le locuteur de l'exemple 70 rejoint cette interprétation dans la mesure où il se positionne tout au long de son discours, en tant que Kabyle¹⁷⁴, contre l'Algérie arabe. Néanmoins, le locuteur ne serait pas contre la religion mais contre le fait de l'utiliser comme une idéologie.

L'exemple suivant va dans le même sens que tout discours officiel tenu en Algérie :

¹⁷⁴ - Il s'est présenté comme tel dans son discours.

71- « *L'Algérie, est un pays arabe.* » « *Nous sommes des Arabes, des Arabes, des Arabes!..* » (Ahmed Ben Bella, 1962)

C'est un discours qui affirme, sans hésitation et sans remise en cause, l'identité arabe de l'Algérie. Encore une fois, nous sommes face à un discours que nous qualifions d'officiel et peut être Constituant puisqu'il émane d'une personnalité politique connue, premier Président de l'Algérie indépendante A. Ben Bella. Ce dernier appartenait à l'idéologie arabo-baathiste puisqu'il a défendu le panarabisme au lendemain de l'indépendance algérienne. Il soutient, en affirmant, que l'identité de l'Algérie est bien arabe. Un discours faisant écho à d'autres discours. Dans ce sens, il est dit dans le texte de la Constitution nationale algérienne¹⁷⁵ que :

- « *L'Algérie, terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, **pays arabe**, méditerranéen et africain* (préambule, texte de la Constitution, 2008)

Nous pensons que la polémique est suffisamment alimentée et le va-et-vient entre une Algérie arabe acceptée et reconnue et une Algérie arabe imposée et refusée en est l'un des prémices. Les énoncés que nous venons d'analyser reflètent ce que notre corpus, recueilli et arrêté selon une périodisation particulière, nous révèle. Mais, si les locuteurs utilisent le syntagme *l'Algérie est arabe* pour remettre en cause sa légitimité, ils utilisent aussi d'autres syntagmes non pas pour déconstruire le référent de cette Algérie particulière mais pour substituer un autre référent, que l'Histoire semble accueillir. Il y aurait au plan syntagmatique une négociation de sens relative à ce syntagme.

2.4.2- *L'Algérie n'est pas arabe*: ce que nier veut dire

Si le syntagme *l'Algérie est arabe* est porté à la négation, que nous supposons polémique puisqu'elle répond à un discours déjà existant, d'autres syntagmes et adjectifs sont modelés par le discours pour construire le syntagme *l'Algérie n'est pas arabe* ou *l'Algérie est berbère*. Nous classons les exemples retenus pour ce titre en fonction des phénomènes langagiers mis en relief et non pas d'un point de vue

¹⁷⁵ - La première version de la Constituions nationale en 1963 a été signée par Ahmed Ben Bella.

thématique. D'une manière générale, les modalités de la négation, de l'interrogation, de l'affirmation, les adjectifs porteurs d'une forte charge sémantique ainsi que l'apparition de nouveaux syntagmes sont les principaux procédés avec lesquels la dichotomie *l'Algérie n'est pas arabe/l'Algérie est berbère* suit un comportement particulier en discours :

72- *L'Algérie en faillite : Le poids de la crise identitaire, L'Algérie n'est en rien concernée par ces nationalismes arabo-islamiques*¹⁷⁶ qui ne servent pas obligatoirement nos intérêts et qui ont pour but de réduire notre pays à une éternelle province d'un Moyen-Orient souffrant de dictatures, de corruption et d'instabilité (Algéria- Wach, 14/05/13)

Dans cet exemple, nous reconnaissons :

- le champ lexical relatif au doute, l'instabilité et le flou concernant l'identité de l'Algérie : *faillite, crise identitaire, réduire à une éternelle province* ;
- la négation polémique *n'est en rien* : qui témoigne d'un discours ayant circulé et circulant encore et aux fondements solides concernant le caractère arabe de ce pays ;
- le locuteur qui assume le fragment qui nie le lien de l'Algérie avec ce qu'il appelle *les nationalismes arabo-islamiques*.

Ce dernier passage est une reprise par un démonstratif d'un élément appartenant au contexte linguistique de l'énoncé parce que ce locuteur avait déjà défini ce qu'il entendait par cette expression. En effet, le locuteur se sert du démonstratif *ces* pour reprendre l'idée selon laquelle le nationalisme arabe était né au Moyen Orient et qu'il avait été suivi par différents pays pour divers intérêts. Selon D. Maingueneau, le démonstratif en tant que procédé d'une reprise existant dans le contexte linguistique sert à « opérer *une nouvelle saisie du référent*. (...) c'est-à-dire de *faire entrer dans une nouvelle catégorie*, un élément déjà donné dans le contexte.» (2012b : 224. C'est l'auteur qui souligne). Un nouveau référent pour l'Algérie non arabe, alors ? Pour ce locuteur, ce n'est pas forcément en suivant le modèle de ces

¹⁷⁶ - Cette expression ne signifie pas spécialement la négation de « l'Algérie est arabe ».

tendances nationalistes arabo-islamiques que l'Algérie se définira comme arabe. C'est cette importation d'un modèle que le monde arabe a voulu appliquer qui ne doit pas persister en Algérie. C'est l'idée que défend ce locuteur tout au long de son article, il y dit à la fin : « *le séparatisme idéologique et politique vis à vis du Moyen-Orient permettra à la classe politique algérienne d'évoluer vers le réalisme et le modernisme* ». Ce qui est important à souligner c'est que le syntagme *l'Algérie n'est pas arabe* ne figure pas explicitement dans cet exemple mais ce dernier nous permet de déduire les prémisses d'un refus véhiculé par une négation contre-doxique qui déconstruit la référence et la définition de l'Algérie en fonction du nationalisme arabo-islamique. L'arabité de l'Algérie est niée moyennant un autre syntagme, *nationalismes arabo-islamiques*, au sens et à l'idéologie spécialement liés aux populations arabes. Il est alors question de nier un modèle qui rendrait (a rendu) l'Algérie arabe.

Encore une Algérie qui n'est pas arabe dans ces exemples :

73- *Cette Algérie qui aime les kabyles soumis et assimilés, la kabylie la rejette et la refuse. Cette Algérie coloniale n'appartient pas au peuple. Cette Algérie arabo-baathiste n'est pas ma Kabylie. Cette Algérie artificielle n'est pas la mienne. Il n'y a pas d'Algérie sans la Kabylie.* (Blog : Tamurt, presse kabyle en ligne, 28/06/14)

74- *L'Arabe, un terme que l'Algérien ne retrouve que dans la bouche des Kabyles et dans celle du Roumi qui l'a malmené 132 ans durant. L'Algérien n'est pas un Arabe, il est Algérien. Pourquoi désigne-t-on l'Algérien par l'Arabe ?...* (Forum : algérie.dz, 12/06/04)

Les deux exemples 73 et 74 utilisent explicitement la négation polémique pour affirmer que *l'Algérie n'est pas arabe*. Le discours retient :

- pour le premier exemple, le syntagme *arabo-baathiste* qu'il oppose à la dimension kabyle et le second utilise une variante de l'Algérie, à savoir *l'Algérien* qu'il qualifie de non *Arabe* ;
- pour les deux cas, la négation comme une manifestation de la dimension polyphonique montre la nature du discours circulant en Algérie ;
- pour le syntagme *refus des kabyles* : ou à défaut considérés comme *assimilés et soumis*, une *Algérie coloniale et artificielle* détachée du *peuple* et une

confusion entre *Arabe* et *Algérien*. Nous reconnaissons ainsi le procès de l'Algérie arabe que les locuteurs refusent.

Il est alors question de refuser une identité arabe imposée au détriment d'une autre identité (kabyle) bafouée et rejetée.

Pour cette même thèse, les exemples suivants apportent un argument :

75- ***Historiquement l'Algérie est Berbère***, je suis kabyle, de KAHINA à mon père qui à prit les armes contres tous les ***colons*** (arabes, français) l'ont fait pour la liberté et non pour devenir ***arabe***, ***je refuse*** ce discours qui à fait ***plonger l'Algérie dans l'obscurantisme***, la ***haine*** et tous les maux de la terre..... (Réaction à l'article : " Bernard Henry Levy menace l'Algérie d'un printemps arabe ", paru sur Réflexions, 27/04/12)

Un argument d'autorité vient appuyer la thèse de la berbérarité de l'Algérie. Le locuteur se sert de l'Histoire pour dire que l'Algérie est berbère. En effet, l'Histoire affirme une origine berbère de la nation algérienne et beaucoup d'historiens relient l'étymon berbère à cette même origine. (F. Cheriguen, 2008). Dans cet exemple, la négation n'est pas portée par le syntagme lui-même mais apparaît plus loin pour renseigner sur ce que ce locuteur refuse en termes de colonisation arabe et française (*colons*). Il utilise le terme *liberté* pour insister sur l'étymologie du vocable *amazigh*¹⁷⁷ afin de justifier la dichotomie qu'il met en place, *Algérie berbère/Algérie arabe*. Respectivement, le poids de l'histoire et la condition de la liberté affirment la berbérarité. Les Arabes considérés comme des *colons* auraient conduit l'Algérie (arabe) dans ce que le locuteur qualifie d'*obscurantisme*, *haine* et *tous les maux*. Au plan énonciatif, le locuteur avec :

- *je refuse* : il montre un point de vue mais, peut-être, un ethos qui assume un discours basé sur l'Histoire, à savoir l'Algérie est non arabe mais amazighe ;
- *ce discours...plonger l'Algérie...* : il affirme l'existence d'un autre discours qui aurait défini l'Algérie comme arabe.

Une Algérie arabe serait une Algérie qui s'oppose à l'instruction, à la culture, au progrès...

Dans les exemples 76-80, nous repérons des adjectifs qui, eux-mêmes, indiquent la position des locuteurs face au caractère arabe/berbère de l'Algérie.

¹⁷⁷ - Homme libre et rebelle.

76- Oui, ***l'Algérie musulmane, conservatrice, arriérée*** ou je ne sais quoi encore, a besoin d'une telle pensée éclairée et éclairante. L'Algérie où le pouvoir en place instrumentalise la religion depuis des lustres pour **contrôler les esprits et engourdir la société** doit aujourd'hui, et une fois pour toute, pouvoir débattre sur la relation qu'entretient la religion avec l'Etat. (Alger-Focus, 27 /10/14)

Des adjectifs porteurs d'une position, d'idéologie et d'histoire. Ainsi, dire *Algérie musulmane, conservatrice et arriérée* c'est signifier que c'est parce que l'Algérie est *musulmane* qu'elle est *conservatrice* et *arriérée*. Ces deux adjectifs ainsi que les expressions *contrôler les esprits* et *engloutir la société*, qui sont le résultat de ce caractère musulman, témoignent de ce refus envers l'Algérie musulmane, et de surcroît envers l'Algérie arabe, puisque la langue arabe est celle de la religion musulmane. Ici, l'Algérie (musulmane) est entourée de qualifiants la plaçant ainsi dans la négativité et la négation de son identité et de sa religion. De par la force des adjectifs utilisés, le locuteur se positionne contre une *Algérie arabe* sans pour autant déclarer la vraie identité de ce pays.

77- Éternel algérieniste, en dépit de ***l'échec sanglant de l'État-nation***, Aït-Ahmed fait une cour empressée de reconquête à une voilée intégrale, sourde comme un pot, de surcroît : ***une Algérie hypermilitarisée et hyper arabo-islamisée*** qui ne cesse de ***l'éconduire pour délit d'extraction...*** ***L'Algérie arabo-islamiste*** ne veut pas des ***Kabyles*** autrement que ***soumis et vassaux*** (Forum : algérie.dz, 08/06/10)

78- ce même ***désespoir*** pour lequel Saïd Sadi et le RCD ont été créés afin d'en prolonger la durée, tout en bernant les Algériens. Un désespoir dont Monsieur Aït Ahmed, et avec tous mes respects Dda Lhusin pour votre stature, n'a pas sur nous sortir, non plus. ***vive la kabylie autonome, dans une Algérie débarrassée de l'Arabo-Islamisme.*** (Réaction à l'article "le MAK répond au FFS et au RCD ", paru sur le forum : réseau des démocrates, 08/07/ 10)

79- Je pense que vous misez trop sur les kabyles parce que vous êtes loin de la Kabylie. Je suis Kabyle, mais je dois avouer que nous sommes ***noyés dans cette Algérie islamo-arabisée.*** (Réaction à l'article : " l'Algerie et la nostalgie coloniale ", paru sur le Matin Algérie, 26/12/12)

80- Imprégné du discours ambiant de la maisonnée familiale et des chants révolutionnaire de Kabylie de Ferhat Mehenni qui tournaient en boucle dans la

maison familiale, il considère très tôt que « les kabyles sont passés, sans transition, de l'Algérie française à l'Algérie arabe en gardant le même statut d'indigènes ».
(Blog : Siwel, agence kabyle d'information, 03/12/14)

Le syntagme *Algérie arabe* est ici utilisé avec des variantes:

Algérie hyper arabo-islamisée (le préfixe *hyper* pour une vision exagérée) → *l'Algérie arabo-islamiste* (le suffixe *iste* pour signaler l'appartenance) → *Algérie débarrassée de l'Arabo-Islamisme* (présuppose qu'elle est arabo-islamiste) → *cette Algérie islamo-arabisée* (arabisée renseigne sur l'action subie par l'Algérie).

Nous réservons un seul commentaire pour analyser les quatre exemples de 77 à 80 pour montrer quelques faits au niveau du discours. Nous pouvons affirmer que les sources énonciatives qui ont proféré ces syntagmes sont toutes kabyles¹⁷⁸, à savoir de simples citoyens (exemples 77, 78, 79) et une agence kabyle d'information pour l'exemple 80. *Une Algérie hypermilitarisée et hyper arabo-islamisée, cette Algérie islamo-arabisée et une Algérie débarrassée de l'Arabo-Islamisme*, ces syntagmes sont construits discursivement à l'aide d'un champ lexical particulièrement centré sur :

- des valeurs négatives : *échec sanglant de l'État-nation* (exemple 77), *noyés* (exemple 79) et *désespoir* (exemple 78) ;
- des statuts dévalorisants : *indigènes* (exemple 80), *kabyles soumis et vassaux* (exemple 77) ;
- une identité imposée mais refusée : *noyés* (79), *passer sans transition d'une Algérie française à une Algérie arabe* (exemple 80);
- une volonté de s'identifier à une autre Algérie : *débarrassée, vive la Kabylie autonome* (exemple 78).

Il ne faudra pas oublier que nous tenons ces constats de locuteurs berbères, en l'occurrence kabyles ici, qui tentent de défendre leur identité. D'une *Algérie hyper*

¹⁷⁸ - Elles se sont présentées comme telles dans leur discours. Pour confirmer cela, nous sommes remontée à la source et nous avons regardé différents indices: les pseudonymes utilisés, des phrases telles que « je suis kabyle » ainsi que des mots dits en kabyle.

arabo-islamisée à une Algérie débarrassée de cette idéologie-identité, le discours qui sous-tend ces passages insiste sur l'obligation de redéfinir l'identité de l'Algérie, de ne pas se soumettre à une Algérie qui est autre que berbère.

Dans notre corpus, nous avons également repéré des passages dans lesquels il est question de former de nouveaux syntagmes pour discuter de l'affirmation et/ou de la négation de *l'Algérie arabe*.

81- *La conclusion qu'il en tire c'est qu'après la décolonisation verticale des Français et à celle oblique des Ottomans, la **décolonisation de l'Algérie s'impose**. « La colonisation arabe a produit des colonisés de l'arabité revendiquée par l'assimilé comme une constante nationale, mais a produit aussi un autre mal dérivé : des maquis de l'identité, poussés vers la montagne et le radicalisme, prompts à l'exclusion et fascinés par des retours impossibles vers des origines privatisées, folklorisées. »* (Jacques Simon, Histoire et identité : Les Nord-Africains sont-ils des Arabes ? paru sur le blog : <http://www.creac.org/phpsimon/hist.pdf>, 8/01/10)

82- *Le peuple kabyle devrait courber l'échine et dire AMEN à ceux qui le dominant, qui le maltraitent, qui lui dénie le moindre des droits, qui planifient sa disparition et son effacement de la surface de la terre, qui le stigmatisent, qui le marginalisent, qui lui font subir le pire apartheid (pas seulement culturel et linguistique)...Non Mr Djermoune, la lutte du peuple kabyle est la réponse au génocide ethnique planifié par les partisans de l'arabo-islamisme à notre égard, c'est la réponse à l'apartheid atroce instauré depuis 1962 (et même avant) à l'égard de tout ce qui est kabyle, c'est une réponse **au racisme anti-kabyle** devenu le socle du régime algérien, à la stigmatisation de la Kabylie et à sa marginalisation économique et culturelle...la liste est longue des humiliations que le peuple kabyle ne cesse de subir dans **cette Algérie qui ne se définit qu'arabo-arabe** au mépris de l'histoire et du bon sens.* (Maghreb Emergent, 12/05/14)

Dans les deux exemples, nous remarquons l'utilisation d'un champ lexical dominant:

- la décolonisation de l'Algérie, des colonisés de l'arabité, génocide ethnique, l'apartheid atroce, racisme anti-kabyle, Algérie arabo-arabe : sont de nouveaux syntagmes que le discours utilise pour définir, ou plus précisément, refuser le syntagme *Algérie arabe* ;

- l'apparition de ces constructions discursives sert à renforcer la négation volontaire de cette Algérie particulière.

La *dé-colonisation*, vocable porteur de l'idée d'émancipation et de libération montre la relation que ces locuteurs entretiennent avec l'identité arabe de leur pays. D'après le corpus, si l'Algérie est arabe, cela explique qu'elle subit une colonisation dont il faudra se débarrasser et ses habitants, peut-être essentiellement la communauté berbère, sont considérés comme des *colonisés de l'arabité*, subissant le *génocide*, l'*apartheid* et le *racisme*. Une volonté de confronter les races est présente. En effet, ces vocables chargés sémantiquement et relatifs à la ségrégation raciale ne font qu'orienter le sens de *l'Algérie arabe* en l'élevant vers une exagération négative de son contenu comme en témoigne le syntagme néologique *l'Algérie arabo-arabe* du dernier exemple.

Dans le même sillage et avec l'utilisation de plusieurs syntagmes que nous qualifions de néologiques, les locuteurs négocient l'identité de l'Algérie. Ils proposent des « syntagmes-solutions » pour faire disparaître la dichotomie *Algérie arabe/Algérie berbère* au profit d'un compromis entre les deux identités :

83- ***L'Algérie est-elle arabe ou berbère ? C'est généralement la question qui fâche ! Surtout si l'on répond de manière univoque et tranchée : « Oui, l'Algérie est arabe ! » ou à l'inverse : « Bien sûr qu'elle est berbère ! ». Et la querelle ne divise pas que ceux qui s'intéressent à ce pays... Alors, arabe ou berbère, l'Algérie ? Les deux à la fois, on l'aura compris : sur un soubassement berbère séculaire, la langue arabe s'est peu à peu imposée à l'ensemble du Maghreb... Cette situation, qui a pu alimenter bien des « schizophrénies », impose donc, aujourd'hui plus que jamais, la notion complexe mais bien réelle d'une Algérie arabo-berbère*** (Forum : l'Algérie est un pays arabe, Réaction au texte de Georges Morin, l'Algérie : idées reçues, 02/02/04)

84- ***Vive la guerre de libération et gloire à nos martyrs tombés aux champs d'honneur. Vive l'Algerie BERBERO-ARABO - MUSULMANE ! Telle est notre identité.*** (Réaction à l'article : " Bernard Henry Levy menace l'Algérie d'un printemps arabe ", paru sur Réflexions, 06/04/12)

85- *L'Algérie est un pays arabo-berbère, majoritairement musulman* (Réaction à l'article: " Pour BHL 'L'Algérie n'est pas un pays arabe ni islamique mais un pays juif et français, sur un plan culturel'", paru sur Oumma.com, 08/04/12)

Notion complexe mais bien réelle comme la qualifie le locuteur de l'exemple 83, l'Algérie est arabe et berbère à la fois. Prenant appui sur l'Histoire (exemple 83) ou sur la double identité combinée à la religion (exemples 84 et 85), les trois passages retiennent le caractère berbéro-arabo-musulman de l'Algérie. Le syntagme *Algérie arabe* serait nié non pour affirmer une identité opposée mais pour compléter l'identité déjà existante. Faudra-t-il savoir quelle identité est la première et quelle identité est ajoutée. Faudra-t-il aussi savoir si l'ordre des adjectifs est déterminant ou pas. L'Algérie est *arabo-berbère* ou *berbéro-arabe* ? Dans tous les cas, nous lisons dans l'Histoire cette rencontre entre les deux identités pour la formation de cette nation dans le sens où les Arabes et les Berbères se sont unis dans l'Islam pour constituer « une seule nation et un seul peuple, infiniment uni et infiniment intégré. Et quelle divergence peut-elle encore subsister après une fusion de l'âme et de la langue » (Les propos du cheikh Ibn Badis, cité dans S. Ferkous, 2007: 13).

De plus, nous lisons dans le texte de la Constitution que « **L'Islam** est la religion de l'État. **L'Arabe** est la langue nationale et officielle. **Tamazight**¹⁷⁹ est également langue nationale » (article 2, 3 et 3 bis, chapitre 1, 2008). L'identité de l'Algérie n'est plus engagée dans un processus de négation comme nous l'avons constaté dans les exemples précédents, mais d'incorporation des deux identités avec la dimension religieuse :

Le syntagme *l'Algérie est arabe* se dissout dans un autre syntagme, (moins/ou plus provocateur ?) → *l'Algérie arabo-berbère- musulmane*.

Nous suivons A. Krieg-Planque qui dit que « ...la formule est un mot de "là-bas", un mot du "cru", un mot qui vient du "terrain" » (2006b :100). C'est le mot des acteurs sociaux, ce sont eux qui le pétrissent et lui donnent existence.

Il est à remarquer que ces syntagmes *l'Algérie est arabe*/*l'Algérie n'est pas arabe*/*l'Algérie est berbère* sont particulièrement le lieu de la construction et de l'alimentation de la polémique. La teneur sémantico-référentielle des syntagmes qui

¹⁷⁹ - Le nouveau projet de la Constitution nationale décrété en décembre 2015 a intégré la langue amazighe comme langue officielle.

consacre deux thèses antagonistes porte cette polémique. Ils sont considérés comme un passage obligé dans le débat social lorsqu'il est question de parler de la dimension identitaire du pays. Les acteurs sociaux s'adonnent à toute forme d'argumentation qui va dans l'accusation de l'autre et la volonté d'imposer une identité ou justement de refuser une identité imposée. De ce fait, la contradiction qui accompagne ces syntagmes dans leurs emplois témoigne de cette visée argumentative orientée vers une réflexion polémique. « La force de l'accusation que constitue l'imputation de la formule à autrui témoigne de la polémique de son énonciation même » (I. Hekmat, 2011: 105).

De tout ce qui précède, nous pouvons peut-être reconnaître le caractère polymorphe de la formule (I. Hekmat, *op.cit*). En effet, la productivité lexicologique participe à la définition de la formule. Dans ce sens, un syntagme considéré comme formule possède des variantes¹⁸⁰. Nous en donnons quelques exemples :

- variantes monologiques: celles qui partagent le même contenu sémantico-référentiel que le syntagme d'origine, considéré comme variante prototypique. Dans notre cas, ce sont les syntagmes *l'Algérie est un vrai pays qui applique la démocratie, révolution démocratique, démocratisation rapide de l'Algérie* qui ont le même référent que la variante prototypique *l'Algérie démocratique* ;
- variantes dialogiques qui entretiennent un rapport d'antonymie avec les variantes monologiques. Elles seraient alors celles que nous avons rencontrées avec les syntagmes *printemps algérien* et *l'Algérie ne fait pas exception* qui s'opposent à une formule que nous avons déjà recensée dans un autre chapitre *l'Algérie n'est pas la Tunisie*. Également, *une Algérie débarrassée de l'Arabo-Islamisme* serait une variante dialogique du syntagme prototypique *l'Algérie est arabe*.

L'existence des variantes implique la circulation polémique des syntagmes. C'est ce qui pourrait confirmer le caractère formulaire des unités que nous venons d'analyser.

¹⁸⁰ - Nous suivons le classement de I. Hekmat : variantes monologiques, dialogiques et prototypiques.

Nous arrivons au bout de cette analyse à un autre syntagme qui fonctionne dans les nouveaux discours recueillis constituant notre corpus. Ce syntagme traduit le refus d'une position, le refus d'une dénomination, la peur d'être confondu avec d'autres pays, ou peut-être la peur d'être « contaminé » par ces pays.

2.5- **La nominalisation d'un nom de pays : vers quels syntagmes ?**

Dans ce titre, nous avons jugé intéressant d'observer quelques syntagmes que nous trouvons relativement récents dans leur apparition et leur circulation dans notre espace social. Ces syntagmes seront peut-être des formules dans les discours sociaux à venir lorsqu'ils auront atteint un nombre de fréquence important qui permettrait à la communauté de les adopter. Ils auraient, dans le temps, réussi à faire connaître leur référent social pour une meilleure implication dans les débats publics. Seraient-ils des proto-formules, c'est-à-dire fonctionnant avant le temps ?

2.5.1- ***La pakistanisation de l'Algérie: un néologisme inadéquat ?***

Nous entamons ce titre avec un énoncé interrogatif suivi d'autres exemples qui mettent en place quelques façons d'introduire le syntagme néologique *pakistanisation de l'Algérie* dans le discours.

86- ***L'Algérie a-t-elle pris le risque de se «pakistaniser»? C'est la crainte qui s'exprime au lendemain du choc (El Watan, 26/09/14)***

Il s'agit ici d'observer le fonctionnement de la forme interrogative en soi avant de s'intéresser au contenu du syntagme. S'agit-il d'une question rhétorique ou d'une interrogation prise comme marqueur dialogique ? En partant du contexte, il est clair que la structure syntaxique de la phrase laisse apparaître l'existence d'un discours qui sous-tend cette interrogation. En effet, le *choc* dont il est question dans la suite de l'exemple renvoie à l'enlèvement et à l'exécution du touriste français, H. Gourdel en septembre 2014 en Kabylie. Nous pensons, sous quelques réserves et d'après notre pratique de lecture et d'observation des discours circulant ces dernières années, que le syntagme en question est apparu au lendemain de cet assassinat que l'Algérie avait dénoncé. Avec le passage *a-t-elle pris le risque de se « pakistaniser »*

suite à la survenue d'un tel événement, qui aurait déstabilisé la situation sécuritaire de l'Algérie, la dimension dialogique est alors apparente dans le discours qui se dessine derrière cette interrogation ainsi que les présupposés qu'il est possible de dégager. Il est dit que l'Algérie s'est *pakistanisée* après le chaos que cet assassinat avait provoqué. Le syntagme néologique *se pakistaniser*, qui est de surcroît guillemeté, renseigne sur la possibilité de reconnaître le parallèle que l'interlocuteur fera entre le Pakistan et l'Algérie après cet acte menaçant le processus de paix du pays. En quoi l'Algérie ressemble-t-elle au Pakistan ?¹⁸¹ Est-ce du point de vue de la déstabilisation politique du Pakistan, de la présence des islamistes ? Dans l'un de ses articles, le chroniqueur K. Daoud écrit : « *La pakistanisation suppose aussi un Etat faible quais inexistant, un régime autoritaire, des services infiltrés par tous, des islamistes enragés et une situation de paupérisation accentuée de la plèbe* »¹⁸². La nominalisation du nom de pays Pakistan et la création du syntagme *pakistanisation de l'Algérie* guillemeté et orienté vers la modalité interrogative contribuent non seulement à un effet de préconstruit relatif au procédé de la nominalisation comme nous l'avons vu auparavant mais aussi à une mise à distance, à une non-coïncidence entre le terme choisi et la réalité.

87- *“L’Algérie n’est pas l’Irak. L’Algérie est souveraine. Il n’y a pas d’intervention militaire chez nous, contrairement à l’Irak », argumente-t-il...Mais une telle comparaison lorsqu’il s’agit d’une nébuleuse terroriste n’est pas la première du genre, beaucoup d’analystes et d’observateurs avaient alerté contre une éventuelle “pakistanisation” ou “afghanisation” de l’Algérie* (Algérie- focus, 27/09/14)

88- *Le Malistan et l’Algérie Pakistanisée...* (Algérie-focus, 13/01/13)

L'exemple 87 est intéressant du point de vue de la négation qu'il utilise :

- le locuteur utilise un syntagme que nous qualifions de dialogique *l'Algérie n'est pas l'Irak*, puisqu'il renvoie l'interlocuteur à un savoir doxique relatif à ce pays, à un présupposé *l'Algérie est souveraine* qui conduirait à croire que l'Irak ne l'est pas ;

¹⁸¹ - Il serait possible de faire allusion à l'assassinat des neuf touristes étrangers, Chinois, Ukrainiens et Russes, au Cachemire par des Talibans pakistanais en juin 2013.

¹⁸² -Extrait d'un article paru sur *Algérie-focus*, 13/1/2013.

- le locuteur refuse ce parallèle entre l'Algérie et l'Irak qu'il trouve injustifié (souveraineté, absence d'intervention militaire en Algérie) ;
- le locuteur réussit au fur et à mesure qu'il avance dans son argumentation à justifier la comparaison de l'Algérie à des pays instables au plan politique et sécuritaire ;
- le locuteur emploie *nébuleuse terroriste* : une dénomination relative à l'assassinat de H. Gourdel et qui permet au locuteur de renvoyer à d'autres dénominations qui auraient fait l'objet de débats dans cet espace social.

Ainsi, *pakistanisation* ou *afghanisation* de l'Algérie seraient des leitmotivs dans des discours qualifiant l'insécurité dans laquelle le pays est plongé suite à cet assassinat. Mais, le discours retient cette action et fait signifier que ce processus de *pakistanisation* ou d'*afghanisation* ne s'est pas encore réalisé, en témoigne la forme prédicative *Avaient alerté* et l'adjectif *éventuelle*. L'Algérie pourrait entrer dans ce processus si sa situation sécuritaire continue à piétiner.

Mais l'exemple 88 affirme le contraire, *l'Algérie* est déjà *pakistanisée*. Il ne s'agit pas d'être ou de ne pas être dans cette *pakistanisation* mais de subir (d'avoir subi) cet acte de pakistaniser. La nominalisation et l'adjectif relationnel sont ici les deux procédés qui montrent non seulement le point de vue des locuteurs en choisissant le processus ou le résultat (*pakistanisation* ou *pakistanisé*) mais aussi le traitement discursif de ce type de vocables qui ont commencé à circuler récemment pour nommer des événements inscrits dans la mémoire discursive.

Les deux exemples ci-dessous introduisent le syntagme en question avec un champ lexical relatif à la crainte de voir l'Algérie ressembler au Pakistan.

89- *Les plus critiques, comme le journaliste Kamel Daoud, chroniqueur d'Algérie Focus, redoutent de voir l'Algérie se transformer en Afghanistan de l'Afrique de l'Ouest... L'intervention française ouvre, selon lui, la voie à une «pakistanisation» de l'Algérie, «un pays forcé d'être une caserne d'arrière-garde pour une guerre d'avant-garde» (ladepeche.fr, 18/01/13)*

90- *Algérie: après le rapt du Français, la peur de la «Pakistanisation»... Ayant la certitude que l'Algérie restera dans la zone d'influence française, les Etats-Unis révisent-ils leur position dans leur démarche de pakistanisation de l'Algérie en voyant qu'elle n'est plus qu'une «préfecture» française ? Dépassant les Français*

par leur vision globale stratégique, les Américains préfèrent miser sur l'avenir plutôt que sur le présent. (El Watan, 23/09/14)

Au niveau du discours, nous recensons quelques procédés :

- avec *redoutent*, la peur ainsi que l'article indéfini **une**, qui renseigne sur une aspectualisation du référent différente de **la** *pakistanisation*, nous nous trouvons face à une menace de faire subir à ce pays le même sort qu'un autre pays que l'Histoire n'avait pas qualifié comme proche ;
- avec les guillemets qui insistent sur cette hétérogénéité des dires et l'appartenance du syntagme à un ailleurs qui peut ou pas être identifiable, nous confirmons que le syntagme n'appartient pas aux locuteurs ;
- avec l'exemple 90, nous admettons que le syntagme non guillemeté *pakistanisation* est attribué aux États-Unis moyennant les vocables *position* et *démarche* et la qualification de l'Algérie comme « *préfecture* » française.

Cela semble-t-il justifier cet acte de *pakistanisation* puisque les États-Unis se réservent le droit d'intervenir dans les conflits pour les « résoudre » ?

Dans l'exemple 91, le discours construit le syntagme « *pakistanisation* » de l'Algérie avec : *Al Qaïda, enjeu de cette attaque* et la locution *ni plus ni moins* assortie d'une négation pour affirmer qu'il s'agit bien d'un acte commis pour ébranler la sécurité dans ce pays :

91- *Que l'organisation à laquelle sont affiliés les terroristes s'appelle Al Qaïda ou les Signataires par le sang, le fait de le savoir ne doit certainement pas influencer sur l'intime conviction de la majorité des Algériens qui estiment à juste titre d'ailleurs que l'enjeu projeté par cette attaque n'est ni plus ni moins que la « pakistanisation » de l'Algérie. (El djazair.com, Le magazine promotionnel de l'Algérie, numéro du 05/15)*

Ici le référent social du syntagme *pakistanisation de l'Algérie* est dit pour nommer un événement, pour qualifier une *attaque* perpétrée en 2013 dans le site gazier de Tigentourine à Ain-Amenas dans le Sud algérien. Le syntagme décrit un autre événement. Les dénominations que les acteurs sociaux utilisent ont, outre la capacité à désigner, « une aptitude dénotative, qui détermine pour partie la nature et les degrés d'intentionnalité auxquels elles sont à même de référer » (A. Krieg-Planque, 2006b: 99). Il est important à signaler que ce référent est différent de celui

des exemples précédents de ce même titre puisqu'il était question de qualifier la situation de l'Algérie comme comparable à celle du Pakistan du point de vue de l'insécurité. En termes plus précis :

- dans les exemples 86-90 : *la pakistanisation de l'Algérie* est une dénomination imaginée par d'autres sources énonciatives qui qualifient l'insécurité du pays suite au rapt d'un Français ou à un autre évènement. C'est le contexte qui pourrait légitimer cette *pakistanisation* ;
- dans l'exemple 91 : la *pakistanisation de l'Algérie* est une dénomination d'un évènement menaçant la sécurité de l'Algérie. C'est l'Algérie elle-même qui se sent *pakistanisée*, ce ne sont pas les autres qui la voient ainsi.

Encore une fois, les syntagmes s'annulent, se vident de leur sens et cherchent inlassablement leur référent.

Dans le dernier titre de ce chapitre, nous voudrions proposer l'étude de quelques syntagmes qui fonctionneraient dans un rapport dialogique.

2.5.2- *L'Algérie* dans les syntagmes nominaux complexes : jeu d'échos référentiels

Nous voulons que ce titre soit une ouverture pour réfléchir à la notion de formule en tant que catégorie d'analyse des discours sociaux. Cette réflexion, probablement contestable, permettrait de clarifier le rôle de la formule dans la compréhension des syntagmes et des discours circulants. En pratiquant une lecture assidue de notre corpus, nous avons repéré quelques syntagmes qui pourraient devenir des formules à condition qu'ils « tiennent » dans la durée et qu'ils se fixent dans les usages. Nous avons voulu rendre compte de leur fonctionnement et commenter leur apparition pour le moins légitimée dans le contexte actuel de l'Algérie. Nous anticipons pour dire que ces syntagmes sont néologiques puisqu'ils sont créés par les acteurs sociaux pour comparer, commenter ou juger des faits et des événements relatifs à leur communauté linguistique. Ils dérivent d'un nom propre d'une personnalité connue ou d'un pays. Employés avec le vocable *Algérie*, nous avons l'impression de (re)trouver des syntagmes qui font écho à d'autres syntagmes circulant dans notre espace social. Pour vérifier le statut-formule de ces syntagmes,

il faudra qu'ils soient largement propagés par les médias et que leur circulation soit polémique accompagnée d'une imprécision sémantique.

C'est ce que nous allons tenter de mettre en relief à travers les exemples choisis :

92- *Poutinisation algérienne sans Poutine* (...) *Nom donné à un processus politique qui consiste en un retour à l'autoritarisme, un contrôle strict des milieux d'affaires, une propension à punir et exiler les rétifs et un raidissement face à toute volonté de réformes, contestations et révoltes. Le tout habillé avec une mythologie de souveraineté et de volonté de puissance régionale ou mondiale (Algérie-focus, 18/05/14)*

93- *La russification rampante de l'Algérie* (...). *Des subventions à tout-va, de généreux crédits bancaires pour de nombreux oligarques algériens l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie ivre des idéaux du régime et une opposition divisée et aplatie. La Poutinisation de l'Algérie avait donc bien commencé. Et ce 4e mandat semble plus que jamais être le prolongement de cette stratégie russification. (Algérie-focus, 20/04/14)*

S'agirait-il d'un préconstruit idéologique (F. Attruia, 2014, en ligne n.p.)? Les deux exemples 92 et 93 construisent les syntagmes *poutinisation* et *russification de l'Algérie*. Avec *processus politique, l'autoritarisme, contrôle du milieu des affaires, émergence d'une nouvelle bourgeoisie...* les deux discours semblent définir ce qu'est la *poutinisation*, dérivée de V. Poutine le Président actuel de la Russie et *russification*, dérivée de Russie. Au lieu de chercher le point commun entre l'Algérie et la Russie, nous voulons regarder la légitimité d'employer de tels syntagmes comme retentissant à d'autres syntagmes déjà utilisés dans la communauté en question. En effet, *poutinisation* et *russification* sont des nominalisations de noms propres suivies de la préposition *de* et du vocable *Algérie*. Ils renvoient à l'action de faire subir le référent de cette nominalisation à *l'Algérie*. Puisqu'il s'agit de dénoncer le régime dictatorial qui serait le point commun entre les deux pays, cet amalgame entre l'Algérie et la Russie développe l'idée d'un pays soumis à un système régi par une autorité, un Pouvoir absolu tenu par l'homme fort. Ces syntagmes correspondent-ils à d'autres syntagmes, définis ou non comme formules ? Nous pensons à des constructions que nous avons

rencontrées dans nos discours telles que la *non-démocratisation de l'Algérie*, *l'Algérie n'est pas libre*, *l'Algérie n'est pas souveraine*, *l'Algérie prisonnière*, *l'Algérie est une dictature*. De plus, la *russification rampante de l'Algérie* insiste encore sur cette volonté de signifier que l'Algérie suit, dans le mauvais sens pour appliquer la dictature, l'exemple de la Russie. Nous ne gardons de cette puissance que l'attachement excessif au Pouvoir. En somme, la *poutinisation* et la *russification de l'Algérie* pourraient constituer des énoncés formules qui traduisent les enjeux politiques enfouis pour dénoncer la nature du Pouvoir (dictateur) existant en Algérie. Principalement, ces syntagmes apparaissent au lendemain des élections présidentielles d'avril 2014 avec la réélection du Président A. Bouteflika pour un quatrième mandat fortement contesté par les uns mais aussi approuvé par les autres. Construit donc sur un fond polémique, ces syntagmes pourraient être (ou devenir) des formules lorsqu'il s'agit de traiter de la question du Pouvoir politique en Algérie.

Un autre syntagme vient déconstruire cette *poutinisation* :

94- Chadli a été donc le véritable internment du boumediennisme. (...) C'est un Président par défaut nommé pour faire oublier **un Boumediene trop imposant**. **Chadli était en quelque sorte la déstalinisation algérienne**. (*Algérie-focus*, 08/10/12)

Déstalinisation, dérivé de *stalinisation* relativement à J. Staline¹⁸³, fonctionne comme un nom d'action auquel est ajouté le préfixe (*dé*) signifiant la séparation et l'annulation de cette même action. C'est une unité néologique par préfixation. De plus, elle est introduite par *une sorte de*, donc le syntagme fait partie des énoncés sortaux (A. Krieg-Planque, 2009a). Dans ce sens, le syntagme témoigne d'une oscillation entre une catégorie denominative et un simple nom propre d'évènement. Nous expliquons cet exemple comme suit:

- avec *stalinisation* de l'Algérie, nous aurions déduit un rapprochement entre le régime stalinien et le régime algérien en termes de dictature. Nous aurions alors fait le parallèle avec *poutinisation* et *russification de l'Algérie* des deux exemples précédents;

¹⁸³ - Dirigeant de l'URSS à partir des années 1920 et connu pour son régime dictateur.

- avec la *dé-stalinisation* nous renvoyons au contraire. Il ne s'agit pas de la dictature mais de sa négation et de son refus. Directement ou indirectement, il est question alors de l'ouverture vers la démocratie;
- avec le recours au nom propre Chadli, nos discours renforcent l'attribution de la définition de la démocratie au multipartisme proposé par ce Président à la fin des années 1980;
- avec ce parallèle, l'exemple considère que c'est le Président Chadli qui est derrière cette *dé-stalinisation*.

En termes plus précis, *la déstalinisation de l'Algérie* que cet exemple a choisi d'employer pour référer à l'ère Chadli pourrait faire l'écho aux syntagmes *l'algérie de Chadli* ou encore et surtout la *démocratisation de l'Algérie* que nous avons longuement commenté dans notre travail. Si nous considérons l'association de Chadli à *la déstalinisation de l'Algérie* comme justifiée, nous accepterons alors les sous-entendus qui affirment ce caractère de dictature de l'avant-Chadli. L'Histoire pourrait ainsi confirmer que le parti unique instauré en Algérie au lendemain de l'indépendance (*Boumediene trop imposant*) a toujours signifié l'autoritarisme et l'autocratie. De ce point de vue, les deux syntagmes *déstalinisation de l'Algérie* et *démocratisation de l'Algérie* semblent converger vers le même référent.

Dans ce dernier exemple, nous commentons le syntagme *balkaniser*¹⁸⁴ *l'Algérie* en tant que dénominateur d'une réalité que les locuteurs nomment autrement:

95- Comme investisseur important RABRAB, celui mange a tous les rateliers, et des tas comme lui. Je fais partie de peuple algériens AMAZIGH, et je m'arrobe pas le discours exclusif et réducteur, pour défendre l'identité AMAZIGH, d'ailleurs personne ne vous écoute sauf ceux qui veulent du mal a notre pays, l'on se demande bien si tu n'es pas a la solde d'une puissance étrangère, **pour BALKANISER l'Algérie?** (Forum en réaction à l'article : " Ferhat Meheni à New-york : 'l'Algérie opprime le peuple kabyle', paru sur le Matin Algérie, 31/05/09)

¹⁸⁴ - Les termes balkaniser, balkanisation sont utilisés dans le domaine géopolitique pour référer à un processus de division d'un État ou d'un pays.

Orienté vers une modalité interrogative, le syntagme *balkaniser l'Algérie*, néologique avec une dérivation à base verbale, exprime l'éventuelle confusion/ rapprochement de l'Algérie avec les pays du Balkans. Nous lisons dans le dictionnaire encyclopédique Larousse¹⁸⁵ que « La notion de "Balkans" est un concept géographique hautement polémique. Aujourd'hui, une connotation négative est attachée à ce terme (éclatement, morcellement, instabilité politique, etc.) ». De ce fait, il est clair que *balkaniser* renvoie à cette idée de séparation et d'émiettement que le pays a subis dans son histoire. Appliqué à l'Algérie, le locuteur voudrait peut-être parler d'une séparation entre les identités existantes dans ce pays. Nous disons cela par référence au champ lexical qui y est déployé : *veulent du mal à notre pays, puissance étrangère, et je m'arroge pas le discours exclusif et réducteur pour défendre l'identité AMAZIGH*. Nous remarquons les traces de la dichotomie arabe/amazighe bien ancrée dans cet espace social et dont les syntagmes ont été analysés dans les titres précédents. *Balkaniser l'Algérie* ne serait-il pas le pendant de *Algérie arabe/Algérie berbère* qui préconise, selon les discours de nos locuteurs, la définition d'une identité au détriment de l'autre ? Le résultat de cette balkanisation serait une Algérie arabe et musulmane contre une Algérie berbère qui demande son autonomie ? Ce même syntagme permettrait-il de voir les prémices d'une réflexion autour de *Algérie plurielle/non-plurielle* qui discutent de l'existence d'une seule nation où cohabitent (ou se confrontent ?) l'identité arabe et l'identité amazighe ? Serait-il enfin l'antipode d'une *Algérie une et indivisible* comme le stipule la Constitution nationale et dans laquelle ces identités ne s'excluent pas ? Ce prédicat verbal *balkaniser* renvoie à une action à réaliser, à une Algérie (ou plusieurs) à fractionner. C'est l'introduction de ce syntagme dans les discours et sa capacité à supporter les enjeux socio-politiques qui pourraient apporter des réponses claires. Encore faudra-t-il que le syntagme se détache du discours où il est né pour intégrer la pratique du langage commun. En effet

...à la naissance de l'événement apparaissent des désignations qui traduisent des hésitations sur le choix des mots. C'est aussi le moment où des points de vue

¹⁸⁵ - http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/p%C3%A9ninsule_des_Balkans/107278

différents se manifestent. Avec le temps et la circulation des discours, s'installe une dénomination qui devient partagée. (D. Londei et S. Moirand, *op.cit.* : 19)

Ainsi, le dialogisme n'est pas seulement constaté pour des énoncés passés mais également pour des énoncés à venir...

Au final, si la réflexion développée dans ce dernier titre est retenue et si ces syntagmes se font réellement écho dans notre espace social, nous pensons alors que l'étude des énoncés formulaires a atteint son but ultime. Nous pouvons, grâce aux formules, trouver une intelligibilité des discours. Les syntagmes formulaires sont pris non pas isolément mais dans un interdiscours. En effet, étudier les discours circulants et dégager leur rapport, foncièrement dialogique, avec d'autres discours du même espace social serait ce que la formule a voulu réaliser dans et par le discours. Nous pensons qu'elle constitue un outil qui aide à dégager les « points d'accumulation instables organisant des réseaux de mémoire provisoirement régularisés et exposés au choc des événements » (B. Conein, J. Guilhaumou, D. Maltidier, 1984: 29).

Les syntagmes analysés dans ce titre donnent à voir des variantes, se défigent et sont maniés par les acteurs sociaux participant à la description et au commentaire des événements survenus dans leur espace public. Ces locuteurs inventent, défendent ou refusent des syntagmes en fonction de leur pertinence pour refléter les méandres d'un moment de l'Histoire.

Conclusion partielle 3

Ce chapitre devrait nous proposer une lecture de quelques discours, terrain propice à l'inscription de quelques formules. Nous reconnaissons avoir traité plusieurs syntagmes à la fois et proposé diverses stratégies discursives qui accompagnent ces derniers en discours. Nous ferons donc le bilan pour simplifier, tant soit peu, ce qui précède en centrant notre propos sur :

- la délimitation des différentes formules dégagées par rapport à quelques contextes ;
- l'explication des procédés qui permettent un fonctionnement formulaire de nos syntagmes ;
- la réflexion sur le rôle de ces formules dans l'organisation de la doxa.

Dans ce chapitre, nous avons voulu observer le fonctionnement, la faisabilité et la pertinence de l'équation événement/contexte/formule. Nous avons posé comme hypothèse, aisément vérifiable, que l'événement qui marque un espace social est rapidement traduit en discours. Ce passage du social vers le discursif pourrait se servir d'unités, au niveau lexical et syntaxique, au fonctionnement particulier. Ce sont ces unités-formules décrites en langue et inscrites en discours qui nous ont intéressée.

Nous avons défini dans la partie introductive de ce chapitre la construction de l'événement en discours dans le sens où ce dernier participe au sens donné à l'événement. La communauté donne un sens social à l'événement et qui se manifeste dans le discours circulant.

Nous avons choisi de partir des différents moments discursifs qui ont occupé la scène nationale pendant ces dernières années et ceux qui remontent à des périodes relativement lointaines. Nous avons alors défini les contextes qui correspondaient aux différents événements au fur et à mesure que nous avançons dans l'interprétation de nos discours.

À travers les discours exploités, nous avons reconnu des syntagmes, des constructions, des mots qui sont considérés comme un passage obligé dans l'espace social lorsqu'il est question de débattre d'un thème particulier. Ainsi, nous pensons avoir repéré des syntagmes qualifiés de formules de par les différents critères que ces derniers remplissent. Ces formules sont les dénominateurs d'une époque, d'un événement, d'un discours social.

Après avoir justifié la nature de notre corpus comme la somme de quelques moments discursifs importants, nous avons procédé au classement des syntagmes contenant le vocable *Algérie* et des procédés qui permettaient de les introduire. Nous avons donc eu plusieurs axes autour desquels nous avons tenté d'organiser notre réflexion.

Les différentes « Algérie » dont il était question dans ce chapitre tournent autour de cinq syntagmes effectivement repérés dans les discours. Nous pouvons confirmer d'emblée que la fréquence de ces syntagmes a été testée même si l'analyse a porté sur quelques passages uniquement. Nous revenons sur le bilan de chaque syntagme et nous terminons par une vérification des critères et du statut de la formule à la fin de cette conclusion pour éviter de redire les points communs dégagés à chaque palier de l'analyse.

Le discours construit ou déconstruit le syntagme *Algérie plurielle* ? Les différents exemples montrent un défigement qui atteint ce syntagme et lui permet ainsi un fonctionnement en dissensus. Dans ce sens, nous avons vu que les acteurs sociaux discutent du sens, du référent de ce syntagme sans pour autant qu'il y ait accord. De quelle *Algérie plurielle* parlons-nous ? Unique et indivisible, kabyle ou arabe ou les deux en même temps ? Cette négociation du référent a conduit un travail sur l'identité instable du pays. Par instabilité nous renvoyons à l'oscillation entre un référent stable et un référent négocié et changeant. Le paradoxe apparent, la négation et le défigement dans l'emploi de ce syntagme témoignent de cette réflexion, acceptation et rejet du référent social de *l'Algérie plurielle*.

Quel parcours pour le syntagme *Algérie démocratique/démocratisation de l'Algérie* dans le discours ? Les acteurs sociaux qualifient et proposent des dénominations pour parler de *l'Algérie démocratique*. Ils rapportent également les points de vue d'autres instances énonciatives, utilisent les différentes manifestations de la modalisation autonymique pour asseoir ce syntagme en discours. La nominalisation, procédé privilégié de la formule, charrie les discours pour garantir un effet de préconstruit et d'évidence. Les modalités de l'interrogation, de la négation développant un contre discours, les différentes dénominations dégagées

ainsi que les différents présupposés et inférences témoignent de l'inscription dialogique de ce syntagme dans les débats publics. Il est également important à signaler que la construction en Nom+adjectif dénominal reflète une ambiguïté relationnelle, la non-univocité entre le nom et l'adjectif. Dans ce sens, A. Krieg-Planque affirme que les adjectifs dénominaux traduisent l'implicite et le non-dit du discours politique et médiatique. S'ajoute à cela, la surassertion comme stratégie avec laquelle nos locuteurs ont choisi de préciser leur point de vue envers la circulation de ce syntagme. *L'Algérie démocratique* est un syntagme qui a traversé plusieurs époques pour en chercher un référent.

Comment le discours permet au syntagme *printemps algérien* de s'intégrer dans l'espace social de cette communauté ? Nouveau syntagme ou nouvelle dénomination d'une réalité ancienne ? Les acteurs sociaux tentent de trouver un référent social pour ce syntagme intrus. Ce dernier apparaît par un effet de mode pour être le pendant de celui du « printemps arabe ». Une difficulté à le définir, à le faire circuler alimente sa dimension polémique et son impossible adoption, en témoignent les phénomènes de concession, de négation et les nouveaux syntagmes qui le déconstruisent. L'Algérie ne vivra pas un *printemps algérien* parce qu'elle fait exception.

Nos discours, ont-ils réussi à trouver une issue à la dichotomie *Algérie arabe/Algérie berbère* ? Affirmer une identité au détriment de l'autre ou nier une identité pour en défendre une autre, telles sont les stratégies que les acteurs sociaux ont mobilisées pour travailler l'insertion de ces syntagmes en discours. La négation, l'affirmation moyennant les différents actes de langage ainsi que les stratégies de qualification, les arguments d'autorité et le poids des discours Constituants sont les différents procédés à travers lesquels l'identité *arabe et/ou amazighe* est (enfin) attribuée polémiquement à *l'Algérie*.

Que fait le discours avec les noms propres nominalisés et employés avec le vocable *Algérie* ? Les acteurs sociaux innovent pour utiliser *la pakistanisation/afghanisation/ russification/balkanisation/poutinisation/déstalinisation de l'Algérie*. Pour quelques syntagmes, le rapprochement est possible et imaginable, pour

d'autres, il s'agit de convoquer d'autres syntagmes, de confronter et d'opposer les référents. Là aussi, le procédé de la nominalisation est celui à travers lequel le préconstruit est palpable. Que ces syntagmes s'appliquent ou non à la réalité algérienne, ils réussissent néanmoins à faire parler les discours et à signifier les positions des locuteurs.

Comment parler du procès de la formule autour de ces syntagmes ? Pour y répondre, nous articulons les critères de la formule aux procédés langagiers trouvés. Nous expliquons cela en ces termes :

- Le critère du figement qui permet de repérer linguistiquement une formule se trouve vérifié au niveau de nos syntagmes. *Algérie+adjectif : Algérie plurielle, Algérie démocratique, Algérie arabe, Algérie kabyle. Nom+Algérien : printemps algérien. Nom+préposition+Algérie : démocratisation de l'Algérie, pakistanisation de l'Algérie.* Ces unités au signifiant stable fonctionnent comme telles dans les différents discours. Il faudra dire que tous les phénomènes de défigement que nous avons eu l'occasion de commenter confirment le critère du figement;
- Le critère discursif qui témoigne de la circulation et de l'emploi de la formule par les acteurs sociaux se trouve également vérifié au niveau de nos syntagmes. *Algérie plurielle, Algérie démocratique, Algérie arabe et printemps algérien* traversent les discours actuels circulant dans l'espace social. Ces syntagmes portent les enjeux identitaires, socio-politiques et idéologiques de la pensée contemporaine. Ils circulent et font circuler la doxa qui cimente cette communauté à un moment donné de son histoire (contextes 2012, 2014, 2015) mais aussi les autres doxas antérieures (contextes 1980, 1988, 1990). La *pakistanisation/poutinisation de l'Algérie* ayant circulé déjà en 2014 serait peut-être orientée vers le futur. Au niveau du discours, ces syntagmes sont utilisés par les acteurs sociaux, commentés, remis en cause et font l'objet de leur débat. Tous les phénomènes de la modalisation autonymique et du dialogisme témoignent de cette manipulation incessante de ces syntagmes ;

- Le critère de référent social de la formule est aisément vérifiable au niveau de nos syntagmes. Nous avons constaté à plusieurs reprises que les syntagmes redéfinissaient sans cesse leur référent. Ils ne signifiaient pas la même chose pour tous, mais constituaient un passage obligé lorsqu'il était question de parler des événements de 1988 (*Algérie plurielle*, *Algérie démocratique*), de la décennie noire (*démocratisation de l'Algérie*), des élections présidentielles (*poutinisation de l'Algérie*), du printemps arabe (*printemps algérien*) et du printemps noir (*l'Algérie n'est pas arabe*) pour ne citer que quelques moments discursifs. L'impossible sens, le refus d'assumer une dénomination, le videment et la négociation du référent à travers la négation, la qualification et le défigement confirment le caractère du référent social de nos syntagmes ;
- Le critère de la polémique qui renvoie à l'usage instable, controversé et dissensuel de la formule pourrait s'appliquer à nos syntagmes. Ces derniers, considérés comme des associations discursives qui dominent l'espace public, ne trouvent pas un fonctionnement sans heurts au niveau des acteurs sociaux. Ils sont tantôt acceptés pour renvoyer à un référent particulier tantôt refusés pour désigner une imprécision et un flou sémantique. S'il était possible de choisir les syntagmes étudiés comme élus au statut de formule, c'est qu'ils seront (sont) le lieu de discussion dans l'espace social algérien. Dans cette communauté, la pluralité, la démocratie, l'engagement dans le printemps arabe, l'identité arabe ou berbère ainsi que l'influence des autres pays, dits dictateurs, sur l'Algérie occupent les esprits et les discours. Ce sont des thèmes qui charrient les débats. Ces syntagmes, emblématiques de leurs époques, traduisent la position des uns et des autres et témoignent du noyau du discours politique et social de l'Algérie. Discursivement, cette polémique est mise en avant par tous les phénomènes de l'hétérogénéité énonciative et de l'interdiscours qui (re)travaillent sans cesse le rapport à ces différentes *Algérie*.

Nous signalons également que les formules dégagées sont au niveau morphosyntaxique l'objet de commentaires. Dans ce sens, attribuer l'adjectif *plurielle*, *démocratique*, *arabe* ou *berbère* au vocable *Algérie* est en soi une opération polémique. Employer une nominalisation néologique d'un pays étranger avec le vocable *Algérie* (*pakistanisation*, *russification*) ou encore commuter avec une dénomination connue que le monde arabe a fait surgir (*printemps algérien*) n'est également pas dénué de controverses. La polémique est intrinsèque aux syntagmes étudiés, sans cela, il n'aurait pas été possible de justifier leur parcours. De plus, nous pensons avoir rencontré une « opacité sémantico-référentielle » (F. Attruia, 2014, en ligne n.p.) dans le sens où la réalité extralinguistique à laquelle renvoient les formules est difficile à identifier (qu'est-ce qu'une *Algérie plurielle*, *démocratique*, *pakistanisée*, *printemps algérien*... ?)

Au final, il est aisé de constater l'usage instable des syntagmes étudiés de par la diversité des locuteurs qui les adoptent et les différents procédés déployés. Ce qui est intéressant c'est moins le sens que ces formules possèdent que leur génération dans les emplois, leur circulation dans la communauté et leur traçabilité au niveau du discours social.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous voudrions que cette conclusion synthétise notre réflexion, dans ses grandes lignes, et présente les résultats auxquels nous sommes parvenue pour proposer des perspectives pour nos recherches futures. Nous résumons l'apport de chaque chapitre avant de discuter les différents points issus de nos analyses.

Au terme de ce travail, nous rappelons que notre objectif était d'étudier les formules construites autour du vocable *Algérie* dans le discours médiatique, de déterminer leurs contextes d'apparition ainsi que les procédés de leur mise en discours. L'intérêt scientifique de cette étude est celui de travailler et de mettre en pratique la notion de formule comme catégorie de l'analyse du discours, ses procédés de génération, son parcours et sa circulation dans le discours social.

Après avoir circonscrit le concept de formule de sa genèse jusqu'à sa manifestation en discours, nous avons défini les quatre critères qui doivent accompagner la définition et le repérage d'un énoncé formulaire à savoir le caractère figé, discursif, référent social et polémique. Nous avons essayé de repérer quelques syntagmes produits à des moments discursifs précis et dont le fonctionnement formulaire a été mis en avant.

Nous sommes partie à la recherche des formules dans les discours de notre archive. Nous avons vérifié les critères requis pour cette catégorie d'énoncés, proposés par A. Krieg-Planque, appliqués à nos syntagmes pris dans leurs conditions de production. Nous avons ainsi dégagé quelques expressions que nous présentons comme formules compte tenu de l'analyse et de l'interprétation que nous avons menées ainsi que des différents contextes dans lesquels s'inscrivent ces unités.

L'analyse de notre corpus s'est articulée autour de trois axes qui sont représentés par les trois derniers chapitres. Nous avons d'abord observé le fonctionnement discursif du vocable *Algérie* en tant que nom propre de pays. Dans ce premier chapitre d'analyse, nous avons travaillé une problématique discursive centrée sur ce vocable en tant que catégorie du nom propre dans le but de définir un avant-la-formule. Dans cette perspective et d'après les analyses conduites sur notre corpus échantillon, nous avons pu dégager quelques catégories qui pourraient avoir un fonctionnement formulaire. Ainsi, des expressions telles que *l'Algérie c'est*

l'Algérie indépendante, l'Algérie indépendante, l'Algérie musulmane, l'Algérie libre, le slogan *vive l'Algérie*, des constructions discursives comme *Algérie d'hier* et *Algérie d'aujourd'hui* ont été analysées en considérant que ce vocable est à manipuler dans son sens symbolique, c'est-à-dire loin de son emploi locatif de nom propre comme représentation d'un pays en soi. L'emploi du toponyme *Algérie*, autour duquel se forment des syntagmes, est fondé sur le stéréotype de l'État-nation eu égard aux considérations politiques, sociales et historiques dont nous avons tenu compte et qui participent obligatoirement au sens et à la circulation de ces syntagmes. *L'Algérie n'est pas la Tunisie* et sa variante *l'Algérie fait/ne fait pas exception* sont les énoncés formulaires que nous avons pu isoler aux premiers moments de leur émergence lors des événements liés aux révolutions arabes. Les différents titres de ce chapitre sont donc centrés sur l'analyse du toponyme *Algérie*, tel qu'il s'insère dans des syntagmes, et son fonctionnement en discours ainsi que sa contribution à la mise en avant de quelques énoncés formulaires.

Dans le deuxième chapitre d'analyse, nous avons examiné des formules avec le vocable *Algérie* pris dans des dichotomies. C'est ce qui nous a permis de dégager deux syntagmes fonctionnant en opposition. L'analyse des occurrences *Algérie française/Algérie algérienne* dévoile une polémique suscitée par le renvoi aux différents référents auxquels s'attache chaque syntagme à part. Il faudra signaler que cette polémique est due évidemment au contexte de la colonisation mais pas seulement puisque nous nous référons à d'autres contextes aussi chargés de conflictualité tels que les révolutions arabes et les dernières élections présidentielles algériennes. Dans la seconde partie de ce chapitre, la variante *Algériens* renforce le caractère polémique autour du vocable *Algérie*. En effet, en référence au contexte colonial, les formules *Algériens français* et *Français musulmans* sont construites par association adjectivale et sont perçues et employées sur le mode antagonique. Un autre syntagme nous a intéressée parce qu'il véhicule la pensée d'une époque : *Algériens contre d'autres* analysé comme dénominateur de la décennie noire vécue en Algérie. Dans le contexte plus récent des événements arabes, émerge la formule *les Algériens n'ont pas pu marcher* en écho à la formule *l'Algérie n'est pas la Tunisie* du même contexte où la polémique apparaît avec l'emploi de la négation

comme réfutation de distinguer le peuple algérien des autres peuples. C'est ce qui a montré les soubassements d'une réflexion sur la place et la position de l'Algérie face au mouvement des révolutions arabes. Dans ce chapitre, nous avons donc réussi à suivre la genèse de quelques formules appartenant à plusieurs contextes et leur fonctionnement polémique.

Notre réflexion a été articulée dans le dernier chapitre autour de quelques « Algérie » : *Algérie plurielle*, *Algérie démocratique*, *printemps algérien*, *Algérie arabe*, *Algérie berbère* et *pakistanisation de l'Algérie* avec différentes variantes. Nous avons identifié la genèse, quand cela s'avérait possible, et retracé le parcours de quelques syntagmes repérés dans notre corpus. Ainsi, nous avons suivi la traçabilité de ces syntagmes dans les différents discours déterminés par des contextes différents allant de la colonisation jusqu'au contexte des révolutions arabes en passant par celui de la fin des années 80, du printemps noir et également celui de la décennie noire. Dans ce chapitre, les analyses montrent un caractère polémique et un référent instable attachés aux formules prises comme des dénominateurs communs de ces époques et décrivant ainsi leurs enjeux et les positions des acteurs sociaux face aux différents débats qui traversent ces contextes.

Ceci étant dit, nous revenons à présent au classement de ces syntagmes en formules et sur les différents procédés ayant permis à ces formules de se manifester dans le discours. Dans les conclusions partielles de nos chapitres, nous nous sommes posé la question de la légitimité de ranger ces syntagmes dans la catégorie des formules. Pour ce faire, nous avons vérifié les quatre critères de la formule sur nos observables :

- Le figement est attestable sur l'ensemble des syntagmes choisis dans la mesure où ces derniers sont perçus comme figés et circulent dans les différents discours tout en gardant un signifiant stable. Ils sont employés par les locuteurs qui les reprennent tels quels, dans des fragments guillemetés ou non. Les structures les plus saillantes sont du type *Algérie+nom ou adjectif*, *vive+Algérie*, *nom+Algérie*, *Algérien+adjectif*, *Algérien+syntagme prépositionnel*, *nom+Algérie*. De plus, le vocable *Algérie* accepte d'être combiné par mobilisation néologique lui conférant

ainsi une valeur formulaire, donc polémique. Ces syntagmes néologiques sont soumis à l'approbation ou non des locuteurs qui les manipulent. En effet, le défigement que nous avons élucidé sur quelques syntagmes : *vive l'Algérie*, *Algérie plurielle*, *Algérie démocratique* est témoin d'une productivité lexicologique. Cette dernière est aussi liée au néologisme opéré précisément dans *Algérielle* (pour *Algérie plurielle*) et *pakistanisation de l'Algérie*. Il faudra signaler que ce figement n'est pas absolu mais relatif et tient compte de notre interprétation en tant que locutrice mais aussi du contexte d'apparition. Il nous permet de suivre la trace laissée dans le discours par ces différentes formules.

- Ces syntagmes sont discursivement repérables et analysables. C'est dans ce sens que nous pouvons parler de leur caractère discursif. Il est important de comprendre que les expressions que nous désignons comme formules sont construites à travers les opérations que le discours nous permet de faire. Elles sont également l'œuvre des locuteurs, des acteurs sociaux et de toutes les instances énonciatives ayant produit ces syntagmes dans la communauté en question. Ces énonciateurs permettent de faire circuler les formules et de leur octroyer un sens, ou un non-sens, en fonction d'un contexte particulier. Ces formules ne sont pas « fabriquées » par le discours médiatique mais elles reflètent les réflexions d'une époque et traduisent ainsi ses enjeux.

- Les syntagmes analysés dans les différents chapitres témoignent d'un référent instable. L'intention des énonciateurs est de tenter d'attribuer à ces syntagmes, sans que cela ne soit possible, des référents qui se veulent stables. Dire que *l'Algérie est indépendante, libre, plurielle, démocratique, arabe, berbère* ou encore parler du *printemps algérien* ou de *la pakistanisation de l'Algérie*, l'objet dont il est question est fuyant et est tributaire des mutations que subissent les différents contextes dans lesquels fonctionneraient ces formules.

- Le référent n'est pas confortablement installé pour ces syntagmes et les acteurs sociaux sont dubitatifs quant au sens à donner, il sera alors possible de parler de la polémique constitutive de ces formules. Ces dernières posent problème, signalent une divergence dans les différentes réflexions existant à un moment donné.

Évidemment, cette polémique est discursivement attestée à travers tous les procédés que les locuteurs utilisent pour en rendre compte.

Après cette première étape où nous avons vérifié le caractère formulaire des énoncés exploités à la lumière des critères socio-discursifs arrêtés pour leur définition, nous recensons les différentes stratégies déployées dans notre corpus pour mettre en place ces syntagmes et les introduire ainsi en discours. Nous proposons un ensemble de procédés avec lesquels les formules construites autour du toponyme *Algérie* ont pu fonctionner dans nos discours :

- Les formules renvoient, au niveau formel, et ce dans la plupart des cas, à des constructions concises, à des syntagmes nominaux, verbaux ou adjectivaux. Elles sont ainsi considérées comme des dénominations imaginées, produites et utilisées dans les discours par les locuteurs. Sur le plan morphosyntaxique, le fait le plus caractéristique qui se révèle ce sont les associations perçues comme inattendues et injustifiées entre les différentes composantes du syntagme. Ces derniers posent alors problème au niveau de leur structure. Cet assemblage non anodin peut renvoyer au néologisme dans *pakistanisation de l'Algérie* qui commence à circuler dans les discours pour exprimer la position des énonciateurs face à la question de la sécurité du pays. Il peut aussi renvoyer à la polémique constitutive du syntagme dans *Algérie française* ayant un ancrage historique ou encore à un effet tautologique dans *Algérie algérienne* dans son sens actuel.

- Les patrons que nous avons dégagés autour de *Algériens+ne pas être*, *Algériens + ne pas avoir*, *Algériens+ne+prédicat action* peuvent être des bases au niveau syntaxique pour « confectionner » des formules. Le rapprochement entre formule et patron n'est pas évident mais nous a aidé dans le maniement des formules au niveau linguistique. C'est le cas des syntagmes tels que *les Algériens n'ont pas pu marcher*, *les Algériens ne sont pas libres*, *l'Algérien n'est pas fier* qui posent le sens d'une position ou d'un axiome largement répandu dans la communauté en question.

- La sloganisation construite autour du vocable *Algérie* a contribué à produire des énoncés reprenables et à définir ainsi des énoncés formulaires. *Vive l'Algérie* avec toutes ses variantes issues du défigement témoignent de cette volonté de

réutiliser des expressions chargées de mémoire et d'histoire que la communauté reconnaît. C'est aussi l'expression de la doxa et du savoir commun portée par quelques syntagmes qui reflètent une pensée collective tels que *l'amour de l'Algérie*, *l'Algérie est berbère*, *l'Algérie est arabe*...renvoyant ainsi à des valeurs défendues par les membres de cette communauté.

- Le jeu de figement et de défigement qui a caractérisé un certain nombre des formules analysées (*Algérie indépendante*, *Algérie démocratique*, *Algérie plurielle*...) est considéré comme un critère mais aussi une mise en œuvre de ces formules qui doivent répondre à cette exigence au niveau linguistique. Ces dernières sont reconnues par leur forme stable relative à un référent quelconque, indépendance, démocratisation ou pluralité, porté par l'adjectif déterminant le toponyme.

- Les formules autour de *Algérie* ont pu également être identifiées comme des constructions dans le discours, de surcroît polémiques, à travers tous les items éparés que le discours recense et qui contribuent à les définir comme telles. C'est le cas de *Algérie algérienne*, *Algérie d'hier*, *Algérie d'aujourd'hui* qui renseignent sur le(s) sens que les locuteurs attribuent à ces syntagmes en fonction de leurs positions et de leur implication dans les débats.

- Les phénomènes de la négation, de la présupposition et de l'interrogation signalant un interdiscours sont également des moyens avec lesquels les locuteurs peuvent négocier le sens des syntagmes formulaires. Nous pensons à *l'Algérie n'est pas la Tunisie*, *l'Algérie ne fait pas exception*, *l'Algérie n'est pas arabe*, *l'Algérie est-elle berbère*, *l'Algérie est-elle libre*, *l'Algérie est-elle démocratique*, qui montrent les conflits et les réflexions dissensuelles autour de la question de la souveraineté, de l'identité et celle de la liberté en Algérie.

- Les formules autour de *Algérie* sont introduites dans le discours par tous les phénomènes de la modalisation autonymique renvoyant aux gloses réflexives des locuteurs : *l'Algérie française*, *l'Algérie algérienne*, *le printemps algérien*, *l'Algérie démocratique*, *la pakistanisation de l'Algérie* sont longuement commentés, à travers des qualificatifs et des substantifs, par les locuteurs pour montrer leur position et également signaler une hétérogénéité énonciative relative aux mots en train de se

tenir. C'est la modalisation autonymique qui permet de définir les formules à travers les commentaires que celles-ci reçoivent. Ainsi, le sens d'un syntagme dépend largement de sa façon d'être commenté et inséré dans le discours. Cette autonymie c'est aussi l'usage des guillemets qui signalent cette non-coïncidence des dires avec un ailleurs que le locuteur ne précise pas toujours. Ce sont toutes les opérations de guillemetage et des commentaires signalant donc une inadéquation de la formule avec ce qu'elle doit désigner ou à quoi elle doit référer.

- Les formules choisissent également les dichotomies pour se manifester sur le mode de la polémique. Ainsi, des jeux d'opposition sont repérés dans les syntagmes que nous avons analysés : *Algérie française/Algérie algérienne*, *Algériens/Français* dans le contexte de la colonisation, *Algérie d'hier/Algérie d'aujourd'hui*, et leurs variantes. Le sens du premier élément de la dichotomie déconstruit le second.

- Le paradoxe apparent qui consiste à utiliser les guillemets dans quelques cas et à les enlever dans d'autres a été attesté dans notre travail dans la mesure où beaucoup de syntagmes sont quelquefois guillemetés par les locuteurs pour s'en distancier et dans d'autres cas ils sont utilisés sans ce marqueur dans un usage routinisé. C'est ce qui a été observé dans l'emploi des syntagmes *Algérie française*, *Algérie plurielle* et *printemps algérien* qui (re)travaillent à chaque reprise le sens en fonction de la présence ou de l'absence du guillemetage.

- L'instabilité référentielle qui caractérise les syntagmes analysés dans ce travail et que nous avons expliquée comme l'incapacité de traquer un référent pour la formule participe ainsi à leur processus de circulation. Ce caractère fuyant du référent a été constaté dans les syntagmes *Algérie plurielle*, *Algérie démocratique*, *printemps algérien*, *Algérie algérienne* et *pakistanisation de l'Algérie* où les locuteurs tentent, en vain, d'assigner aux différentes formules un référent partagé et connu de tous au sein de notre communauté.

- La nominalisation réalisée sur des syntagmes verbaux à l'origine tient lieu d'un processus qui renvoie au préconstruit, au déjà-dit que les locuteurs laissent dans leur discours. Ainsi, *la démocratisation de l'Algérie*, *la pakistanisation de l'Algérie* dont le référent est censé être connu dans la communauté algérienne en sont témoins.

- Les phénomènes de la surassertion dont usent les locuteurs pour détacher un énoncé de la suite du discours a également été un moyen de définir un énoncé formulaire. Nous renvoyons alors précisément aux quelques exemples analysés autour de *Algérie démocratique* qui ont l'air de circuler tout en se détachant de leur texte d'origine.

- Les dénominations trouvées dans le discours et qui sont le résultat de l'opération de la nomination que les locuteurs pratiquent pour nommer, désigner ou construire le sens d'un événement dans le discours peuvent être le lieu privilégié de l'émergence des formules. Dans ce sens, les moments discursifs analysés dans notre travail témoignent d'un large emploi de syntagmes relatifs à des contextes précis ayant eu cours dans notre communauté : *Algériens contre d'autres, printemps algérien, pakistansisation de l'Algérie*.

- La formule est constitutivement polémique.¹⁸⁶ Nous pensons que nos locuteurs répondent différemment aux enjeux véhiculés par les formules pour asseoir leur position¹⁸⁷. Il est possible d'exprimer la polémique sur un mode de la répudiation, c'est-à-dire le refus de la source, en l'occurrence adverse, qui produit des formules dont les énonciateurs veulent s'en débarrasser. C'est l'exemple du syntagme *Algérie française* tel qu'il fonctionne dans nos discours. La polémique peut aussi survenir lorsque la formule est inadéquate avec la réalité, ce sont certains usages du syntagme *Algérie libre* ou *Algérie plurielle* de nos locuteurs. La reconnaissance sociale du référent peut montrer les enjeux sur lesquels se fixe une formule; les locuteurs imposent alors à leur communauté l'usage d'un mot ou d'une séquence. Ce serait l'effet de l'utilisation de la forme verbale *l'Algérie n'est pas la Tunisie* au détriment du syntagme *printemps algérien* ou encore de *l'Algérie ne fait pas exception*. La polémique c'est aussi la revendication faite lors d'un débat qui pourrait être illustrée à partir de notre corpus par des formes telles que *l'Algérie n'est pas arabe, l'Algérie c'est l'Algérie indépendante*. Enfin, il arrive parfois que la communauté nomme mal la réalité, ceci apparaît avec les différents

¹⁸⁶ - Nous nous basons sur les procédés définis par A. Krieg-Planque, 2009a: 103-112

¹⁸⁷ - Le rapprochement que nous faisons entre la dimension polémique et les exemples donnés peut paraître discutable mais nous tenons à préciser que cette dimension est relative et tient, entre autres, à la nature des syntagmes choisis et à leurs contextes d'utilisation.

« achoppements » que les locuteurs portent sur les séquences. Dans ce sens, les locuteurs signalent cette inadéquation avec la réalité et proposent de (re)nommer tout en montrant à qui incombe ce défaut dans le processus de nomination. Nous pensons avoir rencontré ce procédé avec les syntagmes *pakistanisation de l'Algérie* et *printemps algérien*.

- La formule est telle parce qu'elle établit une relation entre les différents syntagmes, elle leur permet de fonctionner les uns par rapport aux autres. Cette dimension dialogique est repérée au niveau des expressions qui, malgré les contextes éloignés, convergent vers les mêmes enjeux et les mêmes positions : *l'Algérie n'est pas la Tunisie*, *pakistanisation de l'Algérie*, *Algérie démocratique* où la négation du référent d'un syntagme conduit indubitablement à la confirmation d'un autre.

Ce classement des syntagmes en formules et la capacité d'isoler des procédés ayant permis à ces derniers de se mouvoir dans le discours confirment nos hypothèses de départ selon lesquelles le vocable *Algérie* pourrait être l'invariant de quelques constructions porteuses d'enjeux et de questionnements. Ce vocable constitue, avec les autres unités qui s'y greffent, un descripteur de réalités controversées.

Considérées comme un passage obligatoire du débat public dans lequel elles s'insèrent, les formules existent parce qu'elles nomment les faits et les événements et font connaître la pensée collective du moment. Il a fallu parler de *l'Algérie française* au temps de la colonisation, de *l'Algérie indépendante* et de *vive l'Algérie* après 1962, des *Algériens qui se battent contre d'autres* pendant la décennie noire, de *l'Algérie démocratique et plurielle* dans la fin des années 1980, de *l'Algérie berbère* pendant le printemps noir, du *printemps algérien* à partir de 2011 et d'une éventuelle *pakistanisation de l'Algérie* à partir de 2014.

C'est ainsi que les formules repérées circulent d'une formation discursive à une autre, d'un contexte à un autre en emportant, ou non, avec elles les mêmes enjeux et idéologies. C'est le cas de plusieurs syntagmes qui traduisent des positionnements différents par rapport au contexte dans lequel ils fonctionnent : *Algérie indépendante* et *Algérie libre* sont actualisés différemment dans le contexte de la colonisation et dans le contexte contemporain. Dans le premier, c'est le but du

combat de la Révolution et dans le second c'est le statut du pays libéré. *Printemps algérien* passe d'un contexte à un autre suivant le sens qu'il lui est octroyé dans les années 1980 (*un avant le printemps arabe*) ou encore dans le contexte des révolutions arabes (*un printemps arabe algérien*).

Avant de renfermer cette conclusion, nous signalons le caractère flou de la formule car elle ne correspond pas à des syntagmes aisément repérables compte tenu des différents critères mobilisés linguistiquement et discursivement. En effet, la formule est relativement figée et discursive, son référent social et son versant polémique sont également relatifs. De ce fait, l'intérêt de notre travail est d'avoir contourné méthodologiquement cette difficulté en envisageant la formule dans son inscription sur une échelle graduelle et continue. De ce fait, il devient évident à travers ce travail que les énoncés formulaires sont tributaires d'une analyse dûment appliquée à un certain nombre de discours à un moment donné de l'histoire de la communauté algérienne. Ils sont inscrits dans des contextes précis et précisés dans les différentes analyses. Dans d'autres contextes, ces mêmes formules pourraient ne pas fonctionner comme telles. Il faudra dire que nous avons essayé d'être un « interprétant raisonnable »¹⁸⁸ dans le sens où nous ne voyons pas le caractère formulaire dans toutes les séquences, néanmoins nous restons attentive à tout comportement « choc » d'un segment. C'est cette position fluctuante qui nous a permis le repérage de quelques formules autour de *Algérie*.

Ce travail est enfin pour nous une initiation aux travaux portant sur la formule et aux problématiques soulevées dans le domaine de l'analyse du discours, d'une manière générale. Nous espérons avoir apporté un regard nouveau sur le traitement des discours et sur la construction de leur sens. Ce travail nous ouvrira la voie sur d'autres horizons pour questionner les discours et les formules pris dans d'autres contextes. Nous pensons avec optimisme que, dans notre contexte algérien, tout est à dire et à faire sur la formule, le terrain est relativement vierge pour exploiter ce concept dans cet espace social soumis à des mutations profondes. La formule n'est pas une catégorie qui permet seulement de réfléchir au sens des discours, mais elle

¹⁸⁸ - L'expression est de A. Krieg-Planque, 2006a.

met en avant et fait agiter les questionnements soulevés par ces discours. Dans nos recherches futures, nous souhaitons garder à l'esprit une question : *quelles sont les formules produites dans les discours portés sur l'Algérie ? Comment participent-elles à l'organisation des discours et de la pensée collective ?* Pour ce faire, nous voudrions choisir d'autres discours médiatique, politique et même historique pour chercher non pas uniquement les formules construites autour d'un vocable, mais des formules qui trouvent leur fonctionnement dans cette communauté. Ainsi, les syntagmes « *wlaš smaḥ wlaš* »¹⁸⁹, « non au gaz de schiste », « *kuluna Mohamed* »¹⁹⁰ ...sont(seront)-ils des formules, dans quels contextes et comment ?

¹⁸⁹ - Dit en kabyle et signifie : « il n'y a pas de pardon » qui serait apparu en 2001 dans le contexte du printemps noir.

¹⁹⁰ - Dit en arabe et signifie : « nous sommes tous Mohamed » calqué sur le syntagme « je suis Charlie » survenu en janvier 2015 en France.

Bibliographie

I- Ouvrages

- ADAM J-M., (2005), *La linguistique textuelle, Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris : Armand Colin.

- AMOSSY R., (2014), *Apologie de la polémique*, Presses Universitaires de France.

(1999), (sous la dir de.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Paris : Delachaux et Niestlé.

(1991), *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris : Nathan.

- AMOSSY R., MAINGUENEAU D., (sous la dir de) (2003), *L'analyse du discours dans les études littéraires*, Presses Universitaires du Mirail.

- AUTHIER-REVUZ J., (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris : Larousse.

- BAKHTINE M., (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard.

- BENVENISTE E., (1974), *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard.

- BONNAFOUS S., TEMMAR, M., (2007), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris : Ophrys.

- BOURDIEU P., (2002), *Questions de sociologie*, Paris: Minuit.

- CAUQUELIN A., (1999), *L'art du lieu commun. Du bon usage de la doxa*, Paris : Seuil.

- CHARAUDEAU P., (1983), *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (Théorie et pratique)*, Paris : Hachette.

- CHERIGUEN F., (2008), *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, Alger : OPU.

- DUCROT O., (1984), *Le Dire et le dit*, Paris : Minuit.

(1972) *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris : Hermann.

- FAYE J-P., (1972), *Théorie du récit. Introduction aux « langages totalitaires »*, Paris : Hermann.

- FOUCAULT M., (1971), *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.

(1969), *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard.

- GROSS G., (1996), *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*, Paris : Ophrys.

- GUILHAUMOU J., MALDIDIER D., ROBIN R., (1994), *Discours et archive. Expérimentation en analyse du discours*, Liège : Margada.

- KERBRAT-ORECCHIONI C., (1980), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.

- KHADDA N., SIBLOT P., (1996), *Alger. Une ville et ses discours*, Montpellier III, Praxilingue : université Paul Valéry.

- KRIEG-PLANQUE A., (2013a), *Analyser les discours institutionnels*, Paris : Armand Colin.

(2009a), *La notion de formule en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, PU de Franche-Comté.

(2003), « *Purification ethnique* » : *une formule et son histoire*, Paris : CNRS édition.

- LONDEI D., MOIRAND S., REBOUL-TOURÉ S., et REGGIANI L., (sous la dir de) (2013), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*. Paris : Presses Sorbonne nouvelle.
- LONGHI J., (2008), *Objets discursifs et doxa. Essai de sémantique discursive*, Paris : L'Harmattan.
- MAINGUENEAU D., (2014), *Discours et analyse du discours. Introduction*, Paris: Armand Colin.
- (2012a), *Les phrases sans texte*, Paris : Armand Colin.
- (2012b), *Analyser les textes de communication*, nouvelle édition revue et argumentée, Paris : Armand Colin.
- (1994), *L'Analyse du discours*, Paris : Hachette.
- MAZIERE F., (2005), *L'analyse du discours. Histoire et pratiques*. Que-sais-je : PUF.
- MOIRAND S., (2007a), *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Presses Universitaires de France.
- PAVEAU M-A., (2006), *Les prédiscours, sens, mémoire et cognition*, Presse Sorbonne Nouvelle.
- RINGOOT R., DEMONTOND P-R., (2004), *L'analyse de discours*, France : Apogée-IREIMAR.
- ROSIER L., (1999), *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris : De Boeck, Larcier.
- ROULET E., et al, (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne : Peter Lang.
- SARFATI G-E., (1997), *Éléments d'analyse du discours*, Paris : Nathan.
- SCHAPIRA Ch., (1999), *Les Stéréotypes en français : proverbes et autres formules*, Paris : Ophrys.

marocains », *Les Carnets du Cediscor*, n°9, Presses Sorbonne nouvelle, pages 59-73,
URL : <http://cediscor.revues.org/629>:

- ATTRUIA F., (2014), « Opacité sémantico-référentielle et ambiguïté de la formule flexicurité dans les discours de la Commission européenne », AMOSSY R., KRIEGL-PLANQUE A., et PAISSA P., (coordonné par) « La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles », *Repères DoRiF*, n°5, http://www.dorif.it/ezone/ezone_articles.php?id=177

- AUTHIER-REVUZ J., (1998), « Énonciation, méta-énonciation. Hétérogénéité énonciatives et problématique du sujet », VION R., *Les sujets et leurs discours. Énonciation et interaction*, PU Provence, pages 63-79.

(1992), « Repères dans le champ du discours rapporté », première partie, *L'Information Grammaticale*, n° 55, pages 38-42.

(1984), « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », *Langages*, volume 19, n° 73, Paris : Larousse, pages 98-111.

- AZOUZI A., (2013), « La "Révolution du jasmin" en Tunisie et son slogan " Ben Ali dégage ! " : un événement discursif », BALLARDINI E., PEDERZOLI R., REBOUL-TOURÉ S., TREGUER-FELTEN G., (éds.), *Les facettes de l'événement : des formes aux signes*, mediAzioni, n°15, URL : <http://mediazioni.sitlec.unibo.it>, ISSN 1974-4382.

- BACOT P., DOUZOU L., HONORÉ J-P., (2008), « Chrononymes. La politisation du temps », *Mots. Les langages du politique*, n°87, ENS Éditions, pages 5-12, URL : <http://mots.revues.org/11552>

- BÄHLER U., (2000), « Réflexions à partir de renouvellements de locutions stéréotypées », *Langages*, Volume 34, n° 137, Paris : Larousse, pages 46- 62.

- BLASCO-DULBECCO M., CAPPEAU P., (2012), « identifier et caractériser un genre : l'exemple des interviews politiques », *Langages*, n°187, Paris : Larousse, pages 27-40.

- BONNAFOUS S., (1998), « Camp de concentration. À propos de la guerre en ex-Yougoslavie. », *Des mots en liberté. Mélanges Maurice Tournier*, Tome 1, ENS-Ed, Fontenay/Saint-Cloud, pages 39-46.

-BONNAFOUS S., KRIEG-PLANQUE, A., (2013), "L'analyse du discours", OLIVESI S., (sous la dir de), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Presses Universitaires de Grenoble, pages 223-238.

- BONNAFOUS S., FIALA P., (1986), « Marque et fonction du texte de l'autre dans la presse de droite et d'extrême droite (1973-1982) », *Mots. Les langages du politique*, ENS Lyon, n° 12, pages 43-63.

- BOUTET J., MAINGUENEAU D., (2005), « Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire », *Langage et société*, n° 114, éds. de la Maison des sciences de l'homme, pages 15-47.

- BOYER H., (2008), « Stéréotype, emblème, mythe. Sémiotisation médiatique et figement représentationnel », *Mots. Les langages du politique. Discours politique, discours expert*, n°88, ENS Lyon, pages 99-113.

(Sous la dir de.), (2006), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène. Perspectives interdisciplinaires*, Tome 4 : *Langue(s) discours*, Montpellier : L'Harmattan

(1993), « Tchador : les mots de "l'affaire" », *MSCOPE médias*, Centre régional de documentation pédagogique de Versailles, n°4, pages 67-72.

- BRILLIANT M., (2011), « L'émergence de la polémique autour de la formule "immigration choisie" dans la presse française (Janvier-juillet 2005), *Semen*, n°31, Presses universitaires de Franche-Comté, pages 113-128, URL : <https://semen.revues.org/9105>

- CALABRESE STEIMBERG L., (2012), « L'actes de nommer : nouvelles perspectives pour le discours médiatique », *Langage et société. Analyse du discours à la française : continuités et reconfigurations*, Paris : éds. de la maison des sciences de l'homme, n°140, pages 29-40.

(2009) « Nom propre et dénomination événementielle : quelles différences en langue et en discours ? », *CORELA*, Volume 7, n°1, université de Poitiers, URL : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=173>

(2007) « L'émergence du contexte dans les *désignants événementiels* : intuition du chercheur ou matérialisation discursive », SANDRÉ M., (éd), *Analyse du discours et contextes*. Actes du V^e colloque jeunes Chercheurs Praxiling : Montpellier, pages 63-71.

- CARAGUEL J., (1996), « Stéréotypie et altérité dans trois descriptions romanesques d'Alger », KHADDA N., SIBLOT P., *Alger. Une ville et ses discours*, Montpellier III, Praxilingue université Paul Valéry, pages. 207-225.

- CHARAUDEAU P., (2009) « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus*, n°8, URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Dis-moi-quel-est-ton-corpus-je-te,103.html>

- CHATEIGNER F., (2009), « Alice Krieg-Planque, La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique », *Lectures, Les comptes rendus*, URL : <http://lectures.revues.org/1011>

- CHETOUANI L., (1998), Entretien avec Henri Alleg, *Mots. Les langages du politique*. « Algérie en crise entre violence et identité », n°57, ENS Lyon, pages 109-129. URL : [10.3406/mots.1998.2391 http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1998_num_57_1_2391](http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1998_num_57_1_2391)

- CHERIGUEN F., (1998), « Nommer pour exister : de l'ethnonyme comme enjeu politique », *Mots. Les langages du politique*, n°57, ENS Lyon, pages. 29-37, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1998_num_57_1_2381

- CONEIN B., GUILHAUMOU J., MALDIDIER D., (1984), « L'analyse de discours comme contexte épistémologique », *Mots. Les langages du politique*. Michel Pêcheux. Analyse de discours. Mots dans l'histoire: individu, subsistances, patronat, honnêtes-gens, n°9, ENS Lyon, pages 25-30. URL :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1984_num_9_1_1162,

- CISLARU G., (2008), « Le nom de pays comme outil de représentation sociale », *Mots. Les langages du politique*, n°86, ENS Lyon, pages 53-64.

(2006a) « Noms de pays et autoreprésentation dans le discours des périodiques nationaux français, anglophones, roumanophones et russes », *Les Carnets du Cediscor*, Presses Sorbonne nouvelle, n° 9, pages 131-144, URL : <http://cediscor.revues.org/669>

(2006b) « Nom de pays, nom de peuple : quels usages, quelles identités ? », MANZANO F., (sous la dir de.) (2006), *Cahiers de sociolinguistique*, noms propres, dynamiques identitaires et sociolinguistiques, n°11, PU de Rennes, pages 41-61.

(2004), « Le nom de pays dialogique dans la construction de l'événement médiatique », CASSANAS A., et al. (éds.), *Dialogisme et nomination*, actes du IIIe colloque Jeunes chercheurs, Montpellier : l'université Paul-Valéry, pages 113-127.

- CISLARU G., SITRI F., (2012), « De l'émergence à l'impact social des discours : hétérogénéités d'un corpus », *Langages*, n°187, Paris : Larousse, pages 59-72.

(2009), « texte et discours. Corpus, cotexte et analyse automatique du point de vue de l'analyse de discours », *corpus*, n°8, URL : <http://corpus.revues.org/1678>, pages 85-104.

- COSSUTA F., CICUREL F., (éds.), (2014), *Les formules philosophiques. Détachement, circulation, recontextualisation*, Limoges : éds. Lambert-Lucas.

- COSTA R., (2005), « Texte, terme et contexte », (sous la dir de.), BLAMPAIN, D., et al, *Mots, termes et contextes*, actes des septièmes Journées scientifiques du réseau de chercheurs Lexicologie Terminologie Traduction, Bruxelles : éditions des archives contemporaines, pages 1-8.

- COURTINE J-J., (1982) « Définition d'orientations théoriques et construction de procédures en analyse du discours », *Philosophiques*, n° 2, pages 239-264, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/203194ar>

(1981), « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens » *Langages*, n°62, Paris : Larousse, pages 9-128, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1981_num_15_62_1873

- DALBERA J-P., (2002), « Le corpus entre données, analyse et théorie », *Corpus*, n° 1, URL : <http://corpus.revues.org/10>

- DELAMOTTE-LEGRAND R (sous la dir de), (2004), *Les médiations langagières. Des discours aux acteurs sociaux*, actes du colloque international « la médiation marqueurs en langue et en discours », volume 2, PU de Rouen.

- DETRIE C., (1996), « De l'identité collective à l'ipséité » BRES J., DETRIE D., SIBLOT P., *Figures de l'interculturalité, Cahiers de praxématique*, Montpellier : Praxilingue, pages 99-140.

- DOURY M., (2004), « La position du chercheur en argumentation », *Semen*, n°17, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/2345>

- DUFAYS J-L., (2001) « Le stéréotype, un concept- clé pour lire, penser et enseigner la littérature », *Marges Linguistique*, pages 19-30, URL : www.marges-linguistiques.com

- DUFOUR F., (2011) « Développement durable, humain. La cohérence discursive des contradictions », *Mots, Les langages du politique*, n°96, ENS Lyon, pages 81-94.

(2005) « De l'effet de l'interdiscours colonial dans la production du sens de la dénomination " pays dits les moins avancés" », DOUBLI V., LAURENT B., LECLER A., RICHARD A., RIOU S., (recueil coordonné par), *Le*

sens c'est de la dynamique ! La construction du sens en sciences du langage et en psychologie, Montpellier 3 : Praxiling, PULM, pages 61-73.

(2004) « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux au discours du développement », *Cahiers de préxématique*, n°43, pages 145-164, Montpellier.

(2001) « Où en est la "démocratie" ? Ou le fonctionnement idéologique d'une formule déférente », *Semen*, n°31, Presses universitaires de Franche-Comté, pages 107-125.

- DUFOUR F., ROSIER L., (2012), « Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours » : perte ou profit ? », *Langage et société. Analyse du discours à la française : continuités et reconfigurations*, n°140, Paris : éd. de la maison des sciences de l'homme, pages 5-13.

- FIALA P., (2006), « L'analyse de discours, mesures à l'appui », *Semen* n° 21, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/2003>

(2003), « L'analyse du discours, champ ou domaine disciplinaire ? », *Mots. Les langages du politique*, n°7, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://mots.revues.org/8693>

- FIALA P., EBEL M., (1983), *Langages xénophobes et consensus national en Suisse/ (1960-1980) : discours institutionnels et langage quotidien ; La médiatisation des conflits*, Université de Neuchâtel.

- FIALA P., HABERT B., (1989), « La langue de bois en éclat: les défigements dans les titres de presse quotidienne française », *Mots, Les langages du politique*, n°21, pages 83-99, ENS Lyon, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1989_num_21_1_1504

- FIALA P., LAFON P., *et al.*, (textes réunis par), (1994), *Des mots en liberté. Mélanges Maurice Tournier*, laboratoire Lexicométrie et textes politiques. ENS-éditions, Tome 2.

- FIALA P, RENNES J., (2002), « Majorité plurielle, trajectoire d'une formule », *Mots. Les langages du politique*, n°68, ENS Lyon, URL: <http://mots.revues.org/7203>

- FILLOL V., (2001), « Le stéréotype comme cliché-concept et comme concept-clé en analyse du discours », *Marges Linguistiques*, n°1, URL : file:///C:/Users/User/Downloads/Le_st_r_otype_comme_clich__concept_et_comme__conce.pdf

- FLOREA M-L., (2012), « Faire une thèse d'analyse du discours" troisième génération" », *Langage et société. Analyse du discours à la française : continuités et reconfigurations*, n°140, Paris : eds. de la maison des sciences de l'homme, pages 41-57.

- FORTEAU M., (1997), « La formule "pétrole contre nourriture" mise en place par les Nations Unies en Irak : beaucoup de bruit pour rien ? », *Annuaire français de droit international XLIII*, Paris : CNRS eds., pages 132-150.

- GARNIER S., SITRI F., (2009), « Certes, un marqueur dialogique ? », *Langue française*, n° 163, Paris : Armand Colin, pages 121-136, URL : <http://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2009-3-page-121.htm>

- GARRIC N., (2012), « Construire et maîtriser l'hétérogénéité par la variation des données, des corpus et des méthodes », *Langages*, n° 187, Paris : Larousse, pages 73-92.

- GARRIC N., LONGHI, J., (2012), « L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique », *Langages*, n° 187, Paris : Larousse, pages 3-11.

- GARY-PRIEUR M-N., (2009), « Le nom propre, entre langue et discours », *Les Carnets du Cediscor*, n°11, Presses Sorbonne nouvelle pages, 91-106, URL : <http://cediscor.revues.org/825>

(1991) « La modalisation du nom propre », *Langue française*, n°92, Paris : Armand Colin, pages 46-63.

- GUESPIN L., (1971), « Problématique des travaux sur le discours politique », *Langages, Le discours politique*, n°23, Paris : Larousse, pages 3-24, URL : http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1971_num_6_23_2048

- GUILHAUMOU J., (2010), « Michelle Lecolle, Marie-Anne Paveau, Sandrine Reboul-Touré éd., Le nom propre en discours », *Mots. Les langages du politique*, n° 92, pages 130-132, ENS Lyon, URL : <http://mots.revues.org/19600>,.

(2002), « Le corpus en analyse de discours : perspective historique », *corpus*, n°1, URL : <http://corpus.revues.org/index8.html>

- GUILHAUMOU J., MALDIDIER D., (1994), « La mémoire et l'événement : le 14 juillet 1989. », *Langages*, n° 114, Paris : Larousse, pages 109-125.

- GUILHAUMOU J., MALDIDIER D., ROBIN, R., (1989), "Jalons dans l'histoire de l'analyse de discours en France : un trajet des historiens du discours", *Discours Social /Social Discourse*, Cahiers de recherche en littérature comparée, n° 3, vol. 2, Montréal : Université McGill, pages 3-16.

- GUILHAUMOU J., (2003), (compte-rendu) « Kreig-Planque A, « purification ethnique. Une formule et son histoire », *Politix*, volume 16, n°63, De Boeck Supérieur, pages 199-202.

- HAROCHE C., HENRY P., PECHEUX M., (1971) « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, n°24, « Épistémologie de la linguistique [Hommage à E. Benveniste] », pages 93-106, URL : http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1971_num_6_24_2608

- HARRIS Z., (1996), « Analyse du discours », *Langages* 13, Paris : Larousse, pages 8-45.

- HEKMAT I., (2011), « La polémique des formules " choc des civilisations " et "kampf der kulturen " : une étude contrastive », BURGER, M, JACQUIN, J, MICHELI, R (sous la dir de), *La parole politique en confrontation dans les médias*, Bruxelles : De Boeck, page 89-107.

- HEKMAT I., FARGE S., (2009), « Occident, Westen: dénominations, nominations toponymiques et identité(s) collective(s) », *Histoires de textes. Mélanges pour M-H PERENNEC*, URL : <http://langues.univ-lyon2.fr/1184-Histoires-textes.html>

- HENRY P., (1975), « Constructions relatives et articulations discursives », *Langages*, n°37, Analyse du discours, langue et idéologies, pages 81-98, URL : http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1975_num_9_37_2613

- HERNANDEZ ORELLANA M., (2012), « La formule *femicidio* dans la presse chilienne : un retour aux crimes passionnels ? », DONOT, M, PORDEUS REIBEIRO, M, (sous la dir de.), *Discours politiques en Amérique latine. Représentations et imaginaires*, Paris : l'Harmattan, pages 133-148.

- HONORÉ J-P., (2002), « « N'oublie pas le cœur du débutant », Remarques empiriques sur la formation des corpus en AD », *Mots. Les langages du politique*, n°69, ENS Lyon, pages 103-113.

-IMMOUNE Y., (2011), « Marie Ndiaye, une controverse, lutte de territoires : Paroles-formules/territoire légitimés et légitimants », *Femmes d'Afrique et de la diaspora. Nouvelles écritures- nouveaux espaces- nouveaux territoires*. Actes du colloque international, Alger, 6-9 décembre 2010, pages 200-207.

(2006), «Le contexte: une notion à définir et à paramétrer à l'épreuve des données interactionnelles », *Lettres et langues*, revue spécialisée dans les études linguistiques et littéraires, n°1, Université d'Alger, pages 72-86.

- KAHLOUCHE R., (1999), « La dénomination/redénomination : un lieu de conflits identitaires », AKIN S., (sous la dir de), *Noms et re-noms : la dénomination des*

personnes, des populations, des langues et des territoires, université de Rouen, pages 183-187.

- KÄSPER M., (2009), « Marx dans la presse estonienne "quinze ans après". » *Les carnets du Cediscor*, n°11, Presses Sorbonne nouvelle, URL : <http://cediscor.revues.org/800>

- KEBIR N., (1998) « A propos du discours intégriste », *Mots. Les langages du politique*, n°57, ENS Lyon, pages 64-71, URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1998_num_57_1_2385

- KLEIBER G., (1995), « Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après », NOAILLY M., (éd.), *Nom propre et nomination*, Paris : Klincksieck, pages 11-36.

- KRIEG-PLANQUE A., (2014), "Les "formules" dans les discours politiques et institutionnels". La Clé des Langues, conférence en ligne, URL: <http://cle.ens-lyon.fr/plurilingues/les-formules-dans-les-discours-politiques-et-institutionnels-220508.kjsp>

(2013b), « Le traitement du "figement" par des locuteurs ordinaires : le sentiment linguistique d' "expression toute faite" dans des contextes de critique du discours politique », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, numéro sur « Le figement en débat. Figement linguistique et figement interprétatif » Metz-Nancy, Université de Lorraine, CRESEF, n°159-160, pages 189-203.

(2013c), « Reprises, transformations, reformulations : étudier les discours de communication politiques et médiatiques. », ABECASSIS M., LEDEGEN G., (sous la dir de.), *Ecart et apports des médias francophones. Lexique et grammaire*, volume 118, Peter Lang : Oxford, pages 52-69.

(2011). « Les " petites phrases " Les " petites phrases " : un objet pour l'analyse des discours politiques et médiatiques ». *Communication & langages*, n° 168, pages 23-41.

(2010a), Un lieu discursif : « Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas ». Etude d'une mise en discours de la morale », *Mots. Les langages du politique*. « Rumeurs en politique », n°92, ENS Lyon, pages 103-120.

(2010), « La formule "développement durable": un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, Eds de la maison des sciences de l'homme, pages 5-29.

(2009b), « A propos des "noms propres d'évènement" événementialité et discursivité », *Le nom propre en discours*. Les carnets du Cediscor, n°11, Presses Sorbonne nouvelle, pages 77-90.

(2009c), « Pour une analyse discursive de la communication : la communication comme anticipation des pratiques de reprise et de transformation des énoncés », BURGER M., JACQUIN J., MICHELI R., (éds.), Actes du colloque « Le français parlé dans les médias : les médias et le politique », Lausanne.

(2009d), La danse des mots, Interview réalisée sur radio RFI.

(2008), « La notion d'"observables en discours". Jusqu'où aller avec les sciences du langage dans l'étude des pratiques d'écriture journalistique? », BURGER M., (sous la dir de) et al., *L'analyse linguistique des discours médiatiques. Entre sciences du langage et sciences de la communication*, éd Nota Bene, pages 15-38.

(2007), « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples d'une « manière de faire » en analyse du discours », BONNAFOUS S., TEMMAR M., *Analyser du discours et sciences humaines et sociales*, Paris : ophrys, pages 57-71.

(2006a), « Formules » et « lieux discursifs » : Propositions pour l'analyse du discours politique, *Semen*, n°21, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/1938>.

(2006b), « L'intentionnalité de l'action mise en discours. Le caractère intentionnel des crimes de masse sur la scène médiatique », Le PAPE M., SIMÈANT J., VIDAL C (sous la dir de), *Crises Extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris : La découverte, pages 88-102.

(2005), « Le mot ethnie : nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme ethnie dans l'univers discursif français », *Cahiers de lexicologie, revue internationale de lexicologie et de lexicographie*, volume 2, n°87, pages 141-161.

(2004a), « Le discours de "l'Ombudsman". Analyse des marques de médiation dans la rubrique " le médiateur" au quotidien Le Monde (juin 1999-juin 2000), DELAMOTTE-LEGRAND R., (sous la dir de.) *Les médiations langagières. Des discours aux acteurs sociaux*, actes du colloque international « la médiation : marquages en langue et en discours », PU de Rouen, volume 2, pages 157-164.

(2004b), « Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du "jugement d'euphémisation " dans le discours politique », *Semen*, n°17, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/2351>

(2002), « L'adjectif " ethnique" entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux », *Revue de sémantique et pragmatique*, n°11, PU d'Orléans, pages 103-121.

(2001), « Présentation de thèse : émergence et emplois de la formule " purification ethnique " dans la presse française (1980-1994) : Une analyse du discours », *L'information grammaticale*, n°91, éd. Eluerd R., pages 41-43.

(2000), « La dénomination comme engagement », *Langage et société*, n°93, éd. de la Maison des sciences de l'homme, pages 33-69.

(1996a), « La purification ethnique » dans la presse. Avènement et propagation d'une formule, *Mots. Les langages du politique*, volume 47, n°1, ENS Lyon, pages 109-126.

(1996b), « Jacqueline Authier-Revuz, ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidence du dire », *Mots. Les langages du politique*, n°47, ENS Lyon, pages 149-154.

- LABBÈ D., (1998), « La France chez de Gaulle et Mitterrand », *Des mots en liberté. Mélanges Maurice Tournier*, Tome 1, ENS-Ed, Fontenay/Saint-Cloud, pages 183-193.

- LECOLLE M., (2009), « Changement de sens du toponyme en discours : de Outreau « ville » à Outreau « fiasco judiciaire » », *Les Carnets du Cediscor*, n°11, Presses Sorbonne nouvelle, pages 91-106, URL : <http://cediscor.revues.org/773>

- LECOLLE M., PAVEAU M-A., et REBOUL-TOURÉ S., (2009), « Les sens des noms propres en discours », *Les Carnets du Cediscor*, Presses Sorbonne nouvelle, n°11, pages 9-20, URL : <http://cediscor.revues.org/736>

- LEDOUX S., (2012), « Le "devoir de mémoire", fabrique du postcolonial ? Retour sur la genèse de la "loi Taubira" », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°118, pages 117-130.

- LEIMDORFER F., (2006) « "Tu sais, on est en Afrique..." : Essai d'analyse de séquences discursives orales », *Semen*, n°21, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/1948>

- LEGALLOIS D., TUTIN A., (2013), « Présentation : Vers une extension du domaine de la phraséologie », *Langages*, n° 189, Larousse, pages 3-25.

- MAINGENEAU D., (2015), « Analyse du discours et analyse des interactions orales : problèmes de frontière », SOULAGES J-C., (sous la dir de.) (2015), *L'analyse de discours, sa place dans les sciences du langage et de la communication. Hommage à Patrick Charaudeau*, Presse Universitaires de Rennes, pages 37-44.

(2012c), « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°9, URL : <http://aad.revues.org/1354>

(2011a), « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », *Langage et société*, n° 135, éds. de la Maison des sciences de l'homme, pages 87-99.

(2011b), « Les "petites phrases". Sur une petite phrase " de " Nicolas Sarkozy. Aphorisation et auctorialité », *Communication & langages*, n°168, pages 43-56, URL : [43-56 doi:10.4074/S033615001101204X](http://doi.org/10.4074/S033615001101204X)

(2010), « Analyse du discours et champ disciplinaire », *Questions de communication*, n° 18, pages 185-196, URL: <http://questionsdecommunication.revues.org/422>

(2008a), « Analyse du discours et littérature : problèmes épistémologiques et institutionnels », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°1, URL : <http://aad.revues.org/351>

(2008b), « Les trois dimensions du polémique », GAUDIN-BORDES L., SALVAN G., (éds.), *Les registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques*, Paris : Academia-Bruylant, pages 109-120.

(2006), « Les énoncés détachés dans la presse écrite. De la surassertion à l'aphorisation », *TRANEL. Travaux Neuchâtelois de linguistique*, n°44, Neuchâtel, pages 107-120.

(2005), « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges Linguistiques*, n°9, pages 64-75.

(2003), « Les apports de l'analyse du discours à la didactique de la littérature », *Le français aujourd'hui*, n° 141, Paris : Armand Colin, pages 73-82, URL : DOI : [10.3917/lfa.141.0073](https://doi.org/10.3917/lfa.141.0073)

(1993) « Analyse du discours et archive », *Semen*, n°8, *Configurations discursives*, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/4069>

- MAINGUENEAU D., COSSUTTA F., (1995), « L'analyse des discours constituants. », *Langages*, n°117, Paris : Larousse, pages 112-125, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1995_num_29_117_1709

- MALDIDIER D., (1993), « l'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux, », *Semen, Configurations discursives*, n°8, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/4351>

(1971) « Le discours politique de la guerre d'Algérie : approche synchronique et diachronique. », *Langages*, n°23, Paris : Larousse, pages 57-86.

- MANZANO F., (sous la dir de.) (2006), « Noms propres, dynamiques identitaires et sociolinguistiques », *cahiers de sociolinguistique*, présentation, n°11, Presses universitaires de Rennes, pages 5-8.

- MARANDIN J-M., (1984), « La linguistique comme contexte de l'analyse de discours ? », *Mots*, Volume 9, n°1, pages 19- 24.

- MARCOCCIA M., (2006), « L'analyse conversationnelle des forums de discussion: questionnements méthodologiques ». *Les Carnets du Cediscor*, n°8, Presses Sorbonne nouvelle, pages 23-37, URL : <http://cediscor.revues.org/220>

(2003), « La communication médiatisée par ordinateur : des problèmes de genres et de typologies », journée d'études : les genres de l'oral, université Lumière-Lyon 2, URL : http://gric.univ-lyon2.fr/Equipe1/actes/journees_genre.htm

- MAYAFFRE D., (2009), « Alice Krieg-Planque. - La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique. Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, 145 pages. », *Corpus*, n° 8: URL : <http://corpus.revues.org/index1775.html>

- MASASA K., (2014), « "commerce équitable" : une formule au prisme d'une logique des valeurs », AMOSSY R., KRIEG-PLANQUE A., et PAISSA P., (coordonné par) « La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles », *Repères DoRiF* n°5, http://www.dorif.it/ezone/ezone_articles.php?id=177

- MELLET S., (2002) « Corpus et recherches linguistiques », *Corpus*, n°1, URL: <http://corpus.revues.org/index7.htm>

- MELLET C., MELLET P-A., (2012), « La « marmite renversée » : construction discursive et fonctionnement argumentatif d'une insulte dans les polémiques des guerres de religion (1560-1600) », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 8, URL : <http://aad.revues.org/1273>

- MEJRI S., (2005), « Figement absolu ou relatif : la notion de degré de figement », *Linx*, n°53, URL : <http://linx.revues.org/283>

- MICHELI R., (2013), « Les querelles de mots dans le discours politique : modèle d'analyse et étude de cas à partir d'une polémique sur le mot " rigueur "», *Argumentation et Analyse du Discours*, n°10, URL : <http://aad.revues.org/1446>

- (2011), « Quand l'affrontement porte sur les mots en tant que mots : polémique et réflexivité langagière », *Semen*, n° 31, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/9164>

- MICHELS P., (2003), « Alice KRIEG-PLANQUE, « Purification ethnique ». Une formule et son histoire », *Balkanologie*, Volume VII, n° 2, URL : <http://balkanologie.revues.org/1969>

- MODENA S., (2013), « Le "passage à l'euro" : quand la formule précède l'évènement », BALLARDINI E., PEDERZOLI R., REBOUL-TOURÉ S., TREGUER-FELTEN G., (éds.), *Les facettes de l'évènement : des formes aux signes*, mediAzioni, n° 15, URL : <http://mediazioni.sitlec.unibo.it>, ISSN 1974-4382.

- MOIRAND S., (2007b), « Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse », *Corela*, HS-6, URL : <http://corela.revues.org/1567>

(2007c), « Le modèle du Cercle de Bakhtine à l'épreuve des genres de la presse », *Linx*, n°56, pages 90-108, URL : <http://linx.revues.org/366>

(2004a), « De la médiation à la médiatisation des faits scientifiques et techniques : où en est l'analyse du discours », Actes du colloque « sciences, médias et société », ENS Lyon, pages 71-99, URL : http://science.societe.free.fr/documents/pdf/Sciences_medias_societe_2004/Moirand.pdf

(2004b), « L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre catégorisation et contextualisation », *Tranel*, Travaux neuchâtelois de linguistique, n°40, Neuchâtel, pages 71-92.

(2003b), « Quelles catégories descriptives pour la mise au jour des genres du discours ? », journée d'études : les genres de l'oral, université Lumière-Lyon 2, URL : http://gric.univ-lyon2.fr/Equipe1/actes/journees_genre.htm

(2001), « La circulation interdiscursive comme lieu de construction de domaines de mémoire par les médias », *Le discours rapporté dans tous ses états*, (sous la dir de.) ROSIER L., MARNETTE S., et Lopez Munoz J-M., L'Harmattan : Paris, pages 373-385.

- MORTUREUX M-F., (1993), « Paradigmes désignationnels », *Semen*, n° 8, Presses universitaires de Franche-Comté, URL : <http://semen.revues.org/4132>

- MOSBAH S., (2005), « “Le stéréotype” du mot au concept : saisies à travers les contextes », *Mots, termes et contextes*, Bruxelles, pages 411-422.

- MOUILLAUD M., (1996), « Post-scriptum à « purification ethnique » des guillemets, pourquoi ? *Mots*, n°47, pages 129-133.

- MOURLHON-DALLIES F., (2007), « Communication électronique et genres du discours », *Glottopol*, Regards sur l'internet, dans ses dimensions langagières. Penser les continuités et discontinuités. En hommage à Jacques Anis, revue de sociolinguistique en ligne, n°10, pages 11-23.
- NÈE E., (2010), « Alice Krieg-Planque, la notion de "formule" en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique », *Mots. Les langages du politique*, n°93, ENS Lyon, pages 148-151.
- NÈE E., VENIARD M., (2012), « Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.) : le renouveau par la sémantique ? », *Langage et société*, n°140, pages 15-28, URL : www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2012-2-page-15.htm.
- NÈE E., SITRI F., et VENIARD M., (2014), « Pour une approche des routines discursives dans les écrits professionnels », Congrès Mondial de Linguistique Française, Berlin, 19-23 juillet 2014, URL, http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/abs/2014/05/shsconf_cmlf14_01195/shsconf_cmlf14_01195.html
- NOYER J., (2010), « Alice Krieg-Planque : la notion de formule en analyse du discours », *Études de communication*, n°35, pages 208-211, URL : <http://edc.revues.org/2191>
- OGER C., (2005), « L'analyse du discours institutionnel entre formations discursives et problématiques socio-anthropologiques », *Langage et société* 4, n° 114, éds. de la Maison des sciences de l'homme, pages 113-128, URL : www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2005
- OUAMARA A., (1986) « Analyse du discours nationalitaire algérien (1930-1954) », *Mots*, n°13, pages 131-158, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1986_num_13_1_1309
- OULEBSIR K., (2015), « Quand la polémique choisit sa langue : parcours de quelques formules plurilingues dans le discours », KARA Y-A., KEBBAS M., *Contacts de langues et discours médiatiques*, SOCLES, n°7, revue du laboratoire de

linguistique et de Sociodidactique du Plurilinguisme de l'ENS de Bouzaréah, pages 97- 111.

(2014a), « Quelles langues parler dans les forums de discussion et pourquoi ? », KARA Y-A., KEBBAS M., *Contacts de langues et Communication médiatisée par Ordinateur (CMO)*, SOCLES, n°3, revue du laboratoire de linguistique et de Sociodidactique du Plurilinguisme de l'ENS de Bouzaréah, pages 31-48.

(2014b), « Les stéréotypes ou les mots à connotation idéologiquement négative », ROLLAND-LOZACHMEUR G., (textes réunis par) *Les mots en force dans le discours*, Tome 1, université de Bretagne Occidentale, pages 279-308.

(2011), « imaginaire sous le discours et discours sur l'imaginaire : analyse des stéréotypes de la révolution algérienne », *Imaginaire linguistique dans les discours littéraires, politiques et médiatiques en Afrique*, Mussandji Ngalasso- Nwatha (sous la dir de.), actes du colloque tenu en décembre 2008, PU de Grenoble.

(2008), « Le traitement des stéréotypes dans le discours porté sur la Révolution algérienne », *sciences du langage, littérature, société et culture* n°1, Université de Yaoundé, Cameroun, pages 4-14.

À paraître, « Le signe au prisme des théories linguistiques. Évolution de de Saussure à l'analyse du discours », *Ferdinand de Saussure, cent ans de linguistique(s)*, actes du colloque international, 19-21 novembre 2013, Kairouan, Tunisie.

À paraître, « Les forums de discussion : une micro situation de pratiques plurilingues », *Algérie, 50 ans de pratiques plurilingues*, actes du colloque international, 27-29 avril 2014, Constantine, Algérie.

- PAVEAU M-A., (2013), « Analyse discursive des réseaux sociaux numériques », *Dictionnaire d'analyse du discours numérique, Technologies discursives*, [Carnet de recherche], URL : <http://technodiscours.hypotheses.org/?p=431>,

(2012), « Genre de discours et technologie discursive. Tweet, twitt_écriture et twitt_érature », URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00824817>

(2008), « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots. Les langages du politique*, n° 86, ENS Lyon, URL : <http://mots.revues.org/13102>

(1999), « Démocratie en poche », *Mots*, n°59, pages. 69-87, URL: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1999_num_59_1_2548

- PAISSA P., (2013), « Le silence sur la torture pendant la guerre d'Algérie. Analyse d'un corpus de presse française (1957 et 2000) », *Mots. Les langages du politique* 3, n°103, ENS Lyon, pages 39-54, URL : www.cairn.info/revue-mots-2013-3-page-39.htm.

(2010), « La notion de gradualité de l'euphémisme : analyse d'un corpus de presse à la fin de la guerre d'Algérie (Le Figaro, février-juillet 1962), *Études pragmatico-discursives sur l'euphémisme*, Bonhomme M., de La Torre M., Horak A., (éds.), Francfort-sur-le-Main : Peter Lang, pages 175-192.

- PAVEAU M-A., Rosier L., (2005a) « Éléments pour une histoire de l'analyse du discours. Théories en conflit et ciment phraséologique », Colloque franco-allemand : « L'analyse du discours en France et en Allemagne : Tendances actuelles en sciences du langage et sciences sociales », URL : <http://www.johannes-angermuller.net/deutsch/ADFA/paveaurosier.pdf>

(2005b), « Mémoire et distribution des concepts pour l'analyse du discours », *Le sens c'est de la dynamique ! La construction du sens en sciences du langage et en psychologie*, DOUBLI V., LARENT A., LECLER A., RIOU A., (recueil coordonné par), Montpellier 3 : praxiling, pages 171-185.

- PÉCHEUX M., (1984), « Sur les contextes épistémologiques de l'analyse de discours », *Mots*, Michel Pêcheux. Analyse de discours. Mots dans l'histoire : individu, subsistances, patronat, honnêtes-gens, n°9, pages 7-17, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1984_num_9_1_1160

- PETIOT G., (1995), « Voile, tchador ou foulard ? », *Les Carnets du Cediscor*, n°3, Presses Sorbonne nouvelle, URL : <http://cediscor.revues.org/481>

- PETIOT G., REBOUL-TOURÉ S., (2006), « Le hidjab. Un emprunt autour duquel on glose », *Mots. Les langages du politique*, n°82, ENS Lyon, pages 49-64, URL : <http://mots.revues.org/781>

- PIEROZAK I., (2007), « Prendre internet pour terrain ». *GLOTTOPOL*, Regards sur l'internet, dans ses dimensions langagières. Penser les continuités et discontinuités. En hommage à Jacques Anis, revue de sociolinguistique en ligne, n° 10, pages 4-10.

- PINEIRA-TRESMONTANT C., (1998), « Figement-défigement », *Des mots en liberté. Mélanges Maurice Tournier*, Tome 1, ENS-Ed, Fontenay/Saint-Cloud, pages 177-182.

- RABATEL A., (2005) « Effacement énonciatif et argumentation indirecte : « On-perceptions », « on-représentations » et « on vérités » dans les points de vue stéréotypés », RACCAH P-Y., *Signes, langues et cognition*, Paris : L'Harmattan, pages 58-116, URL : http://icar.univ-lyon2.fr/membres/arabatel/IIIB_15_Rabatel_On-perceptions.pdf

(2003a), « La visée des énonciateurs au service du lexique : points de vue, (connaissances et) images du monde, stéréotypie », GROSSMANN F., PAVEAU M-A., (éds.), *Le lexique*, actes du colloque international « Enseignement et apprentissage du lexique », Université de Grenoble 3, 13-15 mars.

(2003b), « Un paradoxe énonciatif: la connotation autonymique représentée dans les " phrases sans parole" stéréotypes du récit », AUTHIER-REVUZ J., DOURY M., et REBOUL-TOURÉ S., (éds.), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pages 271-280, URL : <http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/autonymie/theme5/rabatela.pdf>

- RABATEL A., CHAUVIN-VILENO A., (2006), « La "question" de la responsabilité dans l'écriture de presse », *Semen*, n°22, Presses universitaires de Franche-Comté, pages 5-24, URL : <http://semen.revues.org/2792>

- RANGEL VICENTE M., (2004), « Nom propre et dialogisme. La construction de la représentation de Napoléon Bonaparte en Espagne et en France », CASSANAS A., DEMANGE A., Laurent B., LECLER A., (éds.), *Dialogisme et nomination*, Montpellier : Presses universitaires de Montpellier 3, pages 199-214.

- RASTIER F., (2004), « Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus », *Texte !* volume IX, n°4, rubrique Dits et inédits. URL : http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html

(2001), « Eléments de théorie des genres », *Texte !*, Volume VI, n°2, URL : http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Elements.html

(1998), « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage. », *Langages*, n°129, Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui [Figures modèles et concepts épistémologiques], Larousse, pages 97-111, URL: http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1998_num_32_129_2149

- RASTIER F., PINCEMIN B., (1999), « Des genres à l'intertexte », *Cahiers de praxématique* n°33, Praxiling, pages 83-111, URL : <http://praxématique.revues.org/1974>

- REBOUL-TOURÉ S., (2011), « À la recherche de l'identité plurielle », *Synergies Italies*, n°7, pages 17-27, URL : <http://gerflint.fr/Base/Italie7/sandrine.pdf>

(2007), « "dénomination" en discours: un terrain métalinguistique », CISLARU G., GUERIN O., MORIN K., NÉE E., PAGNIER

Th., VENIARD M., *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, (éds.), Paris: Presses Sorbonne nouvelle, pages 195-201.

- RIGAT, F., (2014), « Une formule et ses différences : sécurité alimentaire », AMOSSY R., KRIEG-PLANQUE A., et PAISSA P., (coordonné par), *Repères DoRiF* « La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles », n°5, URL : http://www.dorif.it/ezone/ezone_articles.php?id=177

- RINCK F., (2008), « Alice Krieg-Planque (2009). La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique », *Linx*, n°59, pages 187-189.

- ROSIER L., ERNOTTE Ph., « La guerre civile des mots. Jalons pour une étude des processus de dénomination identitaire à Bruxelles. », AKIN S., (sous la dir de.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, université de Rouen, pages 93-123.

- ROULET E., (1999), « Une approche modulaire de la complexité de l'organisation du discours », Nølke H., Adam, J-M., *Approches modulaires : de la langue au discours*, Lausanne : Delachaux et Niestlé, pages 187-257.

- SABLAYROLLES J-F., (2012), « Extraction automatique et types de néologismes: une nécessaire clarification ». *Cahiers de lexicologie*, Didier Erudition, 1 (100), pages 37-53, URL : <halshs-00721991>

- SAMOUTH E., (2013), « Nommer un événement en cours : les journées d'avril 2002 au Venezuela », BALLARDINI E., PEDERZOLI R., REBOUL-TOURE S., TREGUER-FELTEN G., (éds.), *Les facettes de l'événement : des formes aux signes*, *mediAzioni* 15, URL : <http://mediazioni.sitlec.unibo.it>, ISSN 1974-4382.

- SANDRE M., (éd.), (2009), *Analyse du discours et contexte*, Actes du V^e colloque jeunes chercheurs Praxiling Montpellier, 10-11 mai 2007, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00446178/>

- [OESCH] SERRA C., PY B., (2004), « Le crépuscule des lieux communs, ou les stéréotypes entre consensus, certitude et doute », GAJO L., MATTHEY M.,

MOORE D., SERRA C., (éds.), *Un parcours au contact des langues, textes de B. PY commentés*, Paris : Crédif, pages 219-239.

- SIBLOT P., (2009), « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique* n° 36, Praxiling, URL : <http://praxématique.revues.org/368>

(2006a), « Implicites d'une stéréotypie de la formation discursive coloniale relative à l'Algérie », *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène. Perspectives interdisciplinaires*, Tome 2, Montpellier : L'Harmattan, pages 249-259.

(2006b), « La bataille des noms de rue d'Alger. Discours et idéologie d'une toponymie coloniale », MANZANO F., (sous la dir de.), *cahiers de sociolinguistique*, Noms propres, dynamiques identitaires et sociolinguistiques, n°11, Presses universitaires de Rennes, pages 145-174.

(2005), « Les fanatiques et le discours colonial », *Mots. Les langages du politique*, n°79, ENS Lyon, pages 73-81, URL : <http://mots.revues.org/1388>

(1999), « Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et des renominations », AKIN S., (sous la dir de.), *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, université de Rouen, pages 13-29.

(1998a), « Algérien dans l'imbroglia des dénominations », *Mots. Algérien en crise entre violence et identité*, n°57, pages 7-27.

(1998b), « De l'un à l'autre. Dialectique et dialogisme de la nomination identitaire », BRES J., DELAMOTTE-LEGRAND R., MADRAY-LESIGNE F., Siblot P., (éd.), *Cahiers de praxématique, L'Autre en discours*, Praxiling, pages 27-43.

(1998c), « Signifiante du praxème nominal », *L'Information Grammaticale*, n° 77, pages 24-27, URL :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/igram_0222-9838_1998_num_77_1_2871

(1997), « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, Volume 31, n°127, Paris : Larousse, pages 38-55.

(1989), « Dialectiques d'une formation discursive coloniale : d'une Algérie l'autre », *Littérature*, n°76, pages 56-73, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/litt_0047-4800_1989_num_76_4_1493

(1987), « Cagayous antijuif ». Un discours colonial en proie à la racisation », *Mots*, Comment nommer? Barbares - Berbères. Islam. Arbre de la liberté. Economia. Les juifs de Cagayous, n°15. Sig(is)mund. Pages 59-75, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1987_num_15_1_1352

(1984), « Retours à " l'Algérie heureuse " ou les mille et un détours de la nostalgie », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°37, pages 151-164, URL : [10.3406/remmm.1984.2028](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1984_num_37_1_2028)

- SITRI F., (2004), « Dialogisme et analyse de discours : éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours », *Cahiers de praxématique : Aspects de dialogisme*, n°43, Praxiling, pages 165-188.

(2003b), « L'autonymie dans la construction des objets de discours », AUHIER-REVUZ J., DOURY M., REBOUL S., (textes réunis par), *Parler des mots, Le fait autonymique en discours*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, pages 205-216.

- TURBIDE O., et al., (2013) « Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux », LONDEI D., MOIRAND S., REBOUL-TOURÉ S., et REGGIANI L., (sous la dir de.), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, pages 23-34.

- TUTIN A., GROSSMANN F., (2002), « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif », *Revue française de linguistique appliquée*, Vol VII, n°1, pages 7-25.
- VASILE S-L., (2005), « L'analyse de discours. Essai de rétrospective théorique », *Dialogos*, pages 66-78.
- VION R., (2001), « Modalités, modalisations et activités langagières », *Marges linguistiques*, n°2, URL : <http://www.marges-linguistiques.com>
- YASRI-LABRIQUE E., (2008), « La Turquie, terre eurasiatique et république bicéphale. Ankara et Istanbul dans la presse française », *Mots. Les langages du politique*, n°86, ENS Lyon, pages 37-52, URL : <http://mots.revues.org/13232>

III – Thèses et mémoires de magister

- CHATEIGNER F., (2012), « *Éducation populaire* » : les deux ou trois vies d'une formule, thèse de doctorat, université de Strasbourg.
- CISLARU G., (2005), *Etude sémantique et discursive du nom de pays dans la presse française avec référence à l'anglais, au roumain et au russe*, thèse de doctorat, université Paris III, Sorbonne-Nouvelle.
- DUFOUR F., (2007), *Des rhétoriques coloniales à celles du développement. Archéologie discursive d'une dominance*, thèse de doctorat, université de Montpellier III.
- FILLOL V., (1998), *Vers une sémiotique de l'énonciation. Du Lieu Commun comme stratégie et des formes et/ou formations discursives comme Lieux Communs de l'énonciation (dans la presse féminine)*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, université de Toulouse- le- Mirail, publication en ligne: http://www.revue-texto.net/marges/marges/Documents%20Site%202/the0002_fillol_v/semio_en.pdf
- HAILON F., (2009), *Idéologie et discours de presse (circulations discursives et non-coïncidences des mots et du monde dans un corpus de presse, dans la période des présidentielles d'avril 2002)*, thèse de doctorat, université de Potiers.

- LEROY S., (2001), *Entre identification et catégorisation, l'antonomase du nom propre en français*, thèse de doctorat, université Montpellier III.
- MALDIDIER D., (1969), *analyse linguistique du vocabulaire politique de la guerre d'Algérie d'après six quotidiens parisiens*, Thèse de IIIe cycle, université Paris X-Nanterre.
- NÉE É., *Sûreté, sécurité, insécurité. D'une description lexicologique à une étude du discours de presse : la campagne électorale 2001-2002 dans le quotidien Le Monde*, thèse de doctorat, université Sorbonne-Nouvelle, Paris 3.
- OUKIL H., (2013), *Analyse du discours des réactions suscitées par la Loi française du 23 février 2005 dans la presse écrite algérienne francophone*, mémoire de magister, université d'Alger 2.
- OULEBSIR K., (2009), *Les procédés langagiers de la stéréotypisation de la Révolution chez les Algériens contemporains*, mémoire de magister, université d'Alger 2.
- ROCHE E., (2007), *Étude des discours de presse écrite française sur la violence et la torture pendant la guerre d'Algérie : Le Monde, L'Humanité, Le Figaro, L'Express, France Observateur, 1954–1962*, thèse de doctorat, université Lumière Lyon 2.
- ROITMAN M., (2006) *Polyphonie argumentative. Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, Thèse de Doctorat, université de Stockholm, Suède, publication en ligne : http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn_nbn_se_su_diva-1053-2__fulltext.pdf%20-
- SITRI F., (2015), *Parcours en analyse du discours : enjeux et méthode. Autour d'écrits professionnels*, synthèse pour l'habilitation à diriger des recherches en sciences du langage, université Paris 3- Sorbonne nouvelle.

IV- Dictionnaires

- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D., (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.

- CHEURFI A., (2007) *Dictionnaire encyclopédique de l'Algérie. Culture-Politique-Société-Histoire-Personnalités-Lieux-Evènements*, éd. ANEP.
- DETRIE C., SIBLOT P., VERINE B., (2001) *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Champion.
- DEROY L., MULON M., (1994), *Dictionnaire des noms de lieux*, Paris : le Robert
- Encyclopédia Universalis, V. 15, Paris, 1968.
- LAFLEUR B., (1981) *Dictionnaire des locutions idiomatique françaises*, Paris : Duculot.
- MOESCHLER J., REBOUL A., (1994) *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Seuil.
- REY A., (sous la dir de.) (2011), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : le Robert.
- RIEGEL M., PELLAT J-C., RIOUL R., (1994), *Grammaire méthodique du français*, Presse Universitaires de France.

V- Sitographie

<http://www.persee.fr/web/guest/home>

<http://www.elwatan.com/>

<http://www.liberte-algerie.com/>,

<http://www.lequotidien-oran.com/>

algerie-focus.com/

www.magharebia.com/

www.eldjazaircom.dz/

www.tsa-algerie.com/

<http://eldzayer.unblog.fr/>

<http://www.algerieinfo.com/>

<http://www.jeuneafrique.com>.

www.memoires-algerie.org:

www.tv5.org

<http://www.routard.com/guide/algerie/2117/hebergement.htm>

- Quand l'Algérie était française, documentaire présenté sur la chaîne M6,

<http://www.youtube.com/watch?v=AIo52gz6ULQ>

- <http://www.ggrandguillaume.fr/index.php>

- <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-sur-l-autodetermination-de-l-algerie-16-septembre-1959.php>

VI- Revues

- AMOSSY R., KRIEG-PLANQUE A., et PAISSA P., (coordonné par) (2014), *Repères DoRiF*. « La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles », n°5, URL : http://www.dorif.it/ezone/ezone_articles.php?id=177

- AMOSSY R., BURGER M., (coordonnée par) (2011), *Semen*. « Polémiques médiatiques et journalistiques. Le discours polémique en question(s) », n°31, Presses universitaires de Franche-Comté.

- ANSCOMBRE, J-C, (2000), *Langages : la parole proverbiale*, n°139, Paris, Larousse.

- BALLARDINI E., PEDERZOLI R., REBOUL-TOURÉ S., TREGUER-FELTEN G., (éds.), *Les facettes de l'événement : des formes aux signes*, mediAzioni, n°15, ISSN 1974-4382, special issue, Université de Bologne.

- BELLACHHAB A., MARIE V., (sous la dir de.) (2013), « sens et représentation en conflit. Conceptualisation, signification et construction discursive », *GRAMM, Études de linguistique française*, n°12, Berne : Peter-lang.
- BRES J., (sous la dir de.) (1991), *Cahiers de praxématique*. « Le même et l'autre en discours », n°17, Montpellier.
- BOSREDON B., TAMBA I., PETIT G., (sous la dir de.) (2001), *Cahiers de praxématique* « Linguistique de la dénomination », n°36, Montpellier.
- BOYER H., PAVEAU M-A., (sous la dir de.) (2008), *Mots. Les langages du politique*. « Toponymes. Instruments et enjeux », n°86, ENS Lyon.
- BRES J., DELAMOTTE-LEGRAND R., MADRAY-LESIGNE F., SIBLOT P., (éds.), (1999), *L'autre en discours*, Montpellier 3.
- CISLARU G., SITRI F., PUGNIERE-SAAVEDRA F., (sous la dir de.) (2008) *Les Carnets du Cediscor*. « Analyse de discours et demande sociale ! Le cas des écrits de signalement », n°10, Presses Sorbonne nouvelle.
- DANLOS L., (1988), *Langages. Les expressions figées*, n°90, Paris, Larousse.
- DUFOUR F., ROSIER L., (sous la dir de.) (2012), *Langages et société*. « Analyse du discours à la française : continuités et reconfigurations », n°140, éds. de la maison des sciences de l'homme.
- KRIEG-PLANQUE A., OLLIVIER-YANIV C., (coordonné par) (2011), *Communication & Langages*, « Les petites phrases en politique », n° 168, éds. Necplus.
- LECOLLE M., PAVEAU M-A., REBOUL-TOURÉ S., (sous la dir de.) (2009), *Les carnets du Cediscor*, «Le nom propre en discours », n°11, Presses Sorbonne nouvelle.
- LOPEZ MUÑOZ J-M., VERINE B., (Sous la direction de.), (2014), *Cahiers de praxématique*. « L'événement : du syntagme au discours », n° 63, Montpellier.

- MOURLHON-DALLIES F., RAKOTONOELINA F., REBOUL-TOURE S., (2004), *Les Carnets du Cediscor*. « Les discours de l'internet : quels enjeux pour la recherche ? », n° 8, Presses Sorbonne nouvelle.
- NOWAKOWSKA A., *Cahiers de praxématique*, « Aspects du dialogisme », n° 43, Montpellier.
- PAVEAU, M-A, *Le sens commun : un concept pour l'analyse du discours*, Articles 2002-2003, Université Paris 3.
- RABATEL A., CHAUVIN-VILENO A., (coordonnée par) (2006), *Semen*. « Énonciation et responsabilité dans les médias », n°22, Presses universitaires de Franche-Comté.
- SARFATI J-E., (2008), *Langages, discours et sens commun*, n°170, Paris: Larousse.
- SCHEPENS Ph., (coordonnée par) (2006), *Semen*. « Catégories pour l'analyse du discours politique », n° 21, Presses universitaires de Franche-Comté.

VII- Ouvrages et articles sur l'Algérie

- AGERON Ch-R., (2005), *De l'Algérie "française " à l'Algérie algérienne*, Paris : éd Bouchène.
- AIT KAKI M., (2003), « Les Etats du Maghreb, face aux revendications berbères », *Politique étrangère*, n°1, pages 103-118.
- BENCHIKH M., (1992), « Les obstacles au processus de démocratisation en Algérie », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°65, pages 106-115, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0997-1327_1992_num_65_1_1558
- BENSALAH T., (1979), *La république algérienne*, Paris : librairie générale de droit et de jurisprudence.
- BERTRAND L., (1978), *Le sang des races*, Paris : Tchou.

- CANTIER C., (1994), « L'Algérie au regard de l'histoire : un exemple d'évolution de l'historiographie coloniale ». *Cahier d'histoire immédiate*, pages 29-55, URL : <hal-00965134>
- CARDINAL M., (1980), *Au pays de mes racines*, Paris : Grasset.
- ETIENNE B., (1998), « Amnésie, amnistie, anamnèse : amère Algérie. Dire la violence », *Mots*, n°57, pages 148-157, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1998_num_57_1_2393
- GOUDROT J., (2012), *Algérie-France. Les brisures de l'Histoire*, Jérôme Do Bentzinger éditeur.
- FERKOUS S., (2007) *Aperçu de l'Histoire de l'Algérie. Des Phéniciens à l'indépendance, 814 av.j.c/1962*, traduit par benamor Salah, Algérie : Dar el ouloul.
- GUILHAUME J-F., (1992) *Les mythes fondateurs de l'Algérie française*, Paris : l'Harmattan.
- HARBI M., (1998), « Naissance d'une nationalité », *2000 ans d'Algérie*, tome I, Paris : atlantica Ed, pages 51-56.
- LAGARDE D., (avec la collaboration de BELKAID, A., et STORA, B.,) (2011), *Algérie. La désillusion*, Paris : l'express.
- MORIN G., (2003), *L'Algérie. Histoire et civilisations*, Paris : Le cavalier bleu.
- OULEBSIR N., (2004), *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Paris : éditions de la maison des sciences de l'homme.
- SADI S., CHAKER S., (1983), « Qu'est-ce que le mouvement culturel berbère algérien ? Quelques réflexions sur sa nature et ses objectifs », *Tafsut*, n° 1, Tizi-Ouzou.

- STORA B., (2001), *La guerre invisible. Algérie, années 90*, France : Presses de Sciences PO.

(2001), « L'Algérie d'une guerre à l'autre », *Enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, actes de la DESCO, Université d'été, URL : http://eduscol.education.fr/D0033/algerie_actestora2.pdf

- TALEB BENDIAB A ., (1983), « Chronologie des faits et mouvements sociaux et politiques en algerie 1830-1954 », document en ligne, URL : <http://www.socialalgerie.net/spip.php?article1169>

- YACINE T., (1992), « Aux origines des cultures du peuple : entretien avec Kateb Yacine », *Awal*. « Hommage à Kateb Yacine », n°9, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

- *2000 ans d'Algérie*, (1998), tome I et II, Paris : atlantica Ed.

- «Pionniers demain sur notre terre», (non signé), (1983), *Exil, Communautés Algériennes*. Bulletin du Mouvement «Pieds-Noirs pour l'Algérie», numéro 3, Montpellier.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
Dédicace.....	4
Introduction générale.....	6
Chapitre 1 : Précisions méthodologiques : la construction du corpus d'étude..	15
Introduction.....	16
1- Démarche et méthode de travail.....	17
2- La notion d'archive et celle de corpus : définitions en analyse du discours.....	19
3- Description de l'archive.....	24
3.1- Discours médiatique et discours social : définition du terrain d'observation	24
3.2- Sur les sources utilisées.....	32
3.3- Critère de la périodicité de l'archive.....	33
3.4- Derrière les formules, « des événements de discours ».....	35
4- Élaboration du corpus d'étude.....	37
4.1- De l'archive au corpus de travail.....	37
4.2- Choix du corpus : à la recherche d'unités spécifiques.....	39
Conclusion.....	44
Chapitre 2 : La formule en analyse du discours : un concept-outil?.....	46
Introduction.....	47
1- Analyse du discours : le carrefour de l'interdisciplinarité.....	47
1.1- Analyse du discours: autour d'une problématique langagière.....	48

1.2- Analyse du discours : conception d'un champ d'étude méthodologique.....	50
1.3- De quelques concepts à préciser.....	54
• Qu'est-ce que le discours.....	54
• Discours et contexte.....	55
• Discours et/est interdiscours.....	58
2- La notion de formule : fonctionnement et pertinence en analyse du discours.....	60
2.1- Genèse de la formule et état des lieux.....	60
2.2- La formule en analyse du discours : définitions et contours.....	64
2.3- Du figement à la polémique : caractéristiques et propriétés de la formule.....	66
2.4- La formule dans le discours: mise en mot et circulation.....	73
2.5- Formule et stéréotype: une opposition ?.....	76
2.6- Formule et autres concepts: des rapports à établir.....	79
2.7- La formule: enfin une catégorie pour analyser les discours.....	81
Conclusion.....	83
Chapitre 3 : <i>Algérie</i>, problématique discursive du nom propre : des slogans à l'émergence d'une formule	84
Introduction.....	85
1- <i>Algérie</i> : un nom propre de pays.....	86
1.1- <i>Algérie</i> : l'histoire d'un mot.....	90
1.2- Le fonctionnement du nom propre entre langue et discours.....	92

1.3- Le nom propre de pays : une problématique discursive.....	93
2- <i>Algérie</i> : du vocable à l'évènement de discours.....	94
2.1- <i>Algérie</i> : du nom de pays à l'avant-formule	94
2.1.1- Dire <i>l'Algérie</i> dans le discours.....	95
2.1.2- Le nom de pays comme définition d'un État : <i>L'Algérie c'est l'Algérie indépendante</i>	107
2.1.3- <i>Vive l'Algérie</i> : slogan et défigement.....	118
2.2- Évolution du toponyme <i>Algérie</i> : du sens locatif au sens symbolique.....	125
2.2.1- <i>Algérie</i> dans les expressions: jeu de figement et de défigement.....	125
2.2.2- <i>L'Algérie d'aujourd'hui/l'Algérie d'hier</i> : dichotomie ou un même référent ?.....	133
2.2.3- <i>L'Algérie n'est pas la Tunisie</i> : une formule dans un contexte de mutations ?.....	145
Conclusion partielle 1 :	158
Chapitre 4 : Polémique et émergence des formules avec <i>Algérie/Algériens</i>....	162
Introduction.....	163
1- La formule : construction d'un sens polémique en discours.....	165
2- <i>Algérie</i> en dichotomies.....	168
2.1- <i>Algérie française</i> : un syntagme polémique.....	168
2.2- À la recherche de <i>l'Algérie française</i>	186

2.2.1- <i>L'Algérie française</i> : pour la légitimation d'une réalité.....	186
2.2.2- <i>L'Algérie française</i> : de la nostalgie au lobbyisme.....	192
2.3- Pour une <i>Algérie algérienne</i>	201
3- Autour de <i>Algérie</i> : <i>Algériens</i> ou l'étude d'une variante.....	208
3.1- <i>Algériens/Français</i> comme topos d'une dialectique.....	208
3.2- <i>Algériens</i> : désignant porteur de réalités contradictoires.....	219
3.3- <i>Algériens contre d'autres</i> : le syntagme de la conflictualité pour la décennie noire.....	226
3.4- <i>Algériens</i> dans <i>l'imbroglia</i> des contextes actuels.....	230
Conclusion partielle 2	235
Chapitre 5 : <i>Algérie</i> : contextes, événements et formules	241
Introduction	242
1- Considérations préliminaires.....	244
1.1- Le sous-corpus construit : choix des événements et des contextes.....	244
1.2- De la construction du sens des événements dans le discours aux formules.....	247
1.3- Nomination, dénominations et formule.....	252
1.4- Des formules dans des contextes.....	254
2. Autour de quelques « <i>Algérie</i> ».....	256
2.1- (dé)construction du syntagme <i>Algérie plurielle</i> dans le discours.....	257

2.1.1- <i>Algérie plurielle</i> : un défigement en vue d'un dissensus.....	257
2.1.2- <i>Algérie plurielle</i> : discours sur la (les) identité(s).....	268
2.1.3- <i>Algérie plurielle</i> : entre évidence et distanciation.....	272
2.1.4- <i>Algérie plurielle</i> : référent stable ou négociation du sens en discours ?.....	277
2.2- Parcours et légitimation du syntagme <i>Algérie démocratique</i>	279
2.2.1- Pour dire <i>l'Algérie démocratique</i>	279
2.2.2- Démocratie/démocratisation : de la nominalisation au service du préconstruit.....	290
2.2.3- Dire la <i>démocratie</i> avec les mots des Autres.....	300
2.2.4- <i>L'Algérie (n)'est-elle (pas) démocratique ?</i> La construction d'un contre discours.....	305
2.2.5- <i>Algérie démocratique</i> : autres dénominations.....	312
2.3- <i>Printemps algérien</i> : entre dénomination et négociation du référent.....	314
2.3.1- <i>Printemps algérien</i> : conditions d'émergence d'un syntagme.....	314
2.3.2- Vers l'impossible <i>printemps algérien</i>	318
2.3.3- <i>Printemps algérien</i> : nouvelles dénominations.....	323
2.4- L'Algérie entre la négation et l'affirmation d'une réalité.....	325
2.4.1- <i>L'Algérie est arabe</i> : quand dire c'est (vouloir) affirmer le contraire.....	326

2.4.2- <i>L'Algérie n'est pas arabe</i> : ce que nier veut dire.....	329
2.5- La nominalisation d'un nom de pays : vers quels syntagmes ?.....	339
2.5.1- <i>La pakistanisation de l'Algérie</i> : un néologisme inadéquat ?....	339
2.5.2- <i>L'Algérie</i> dans les syntagmes nominaux complexes : jeu d'échos référentiels.....	343
Conclusion partielle 3.....	348
Conclusion générale.....	355
Bibliographie.....	367
Table des matières.....	404
Annexes.....	410
Résumé en français.....	501
Résumé en arabe.....	502

Annexes

1- Extraits du corpus commentés dans le travail

- 1- *le harki dénommé Boutefflika, que dire alors en tant que chef d'un état...et quel état: l'Algérie! (Réaction à l'article "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco" paru sur TSA, 04/07/12)*
- 2- *Gloire à nos chouhadas et longue vie à nos Moudjahidines encore vivant qui sont l'histoire vivantes de notre pays El Djazair (Réaction à l'article "Algérie-France : la repentance ? Non, merci !" paru sur TSA, 05/07/08)*
- 3- *L'Algerie d'antan. L'Algerie d'antan n'existe plus, si vous voulez partir en Algerie, vous etes le bienvenu, par contre si vous voulez faire de L'Algerie le Maroc d'aujourd'hui, je ne suis pas d'accord, (Forum Algérie, routard.com, 29/04/09)*
- 4- *Ce site historique est témoin d'un haut fait d'armes de la lutte armée où tombèrent, pour l'amour de l'Algérie, plusieurs moudjahidine au cours d'un grandiose combat «incrusté» à jamais dans la mémoire des Kermaouis. (El Watan, 18/08/07)*
- 5- *Ni Etat intégriste ni Etat policier. Le malheur de l'Algérie n'aurait pas été si sanglant, ni son désarroi si profond, si le choix de l'exclusion et de la violence n'avait été le fait que du pouvoir. (Forum Algérie dz, 22/03/11)*
- 6- *[en parlant des moudjahidine] C'est vous qui avez rendu notre Algérie libre. (El Watan, 07/07/12)*
- 7- *Pour pouvoir redresser Notre Algérie, il faut élaborer une vision. Pour élaborer une vision il faut adopter une démarche Prospective aux horizon 2030 ou 2050 pour en tirer des scénarios qui puissent nous permettre un choix stratégique de ce que nous voulons être aux horizons ciblés et cela , d'une manière cohérente et pragmatique.(Blog : www.nabni.org, 12/07/15)*
- 8- *Je salue et applaudi des 2 mains cette excellente initiative du Président Abdelaziz Boutefflika. Il a vu juste, en faisant diffuser par le journal Le Monde un supplément entièrement consacré à notre chère Algérie. (Réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco ", paru sur TSA, 03/07/12)*
- 9- *L'algerie libre? On a bien compris que l'algerien est fier, personne n'a dit le contraire. Ici, tellement fier qu'il laisse son pays à l'abandon, que les jeunes ne pensent qu'a fuir ailleurs! que le developpement en est au stade zéro et que tout est importé! (Forum routard.com, 30/05/09)*
- 10- *Il est temps de passer de la République des «Marocains de la Sécurité Militaire» à une Algérie Authentique, par la dissolution immédiate du DRS et un rajeunissement radical des états-majors de l'armée. (Le Matin Algérie, 16/08/08)*

- 11- *Le gouvernant n'est pas tant celui qui aura éliminé de lui-même les contradictions, mais c'est celui qui les entraîne dans sa quête excavatrice d'une Algérie prospère et insoupçonnable de richesses plurielles... Une Algérie unifiante dans ses modernités et ses prospérités pérennes. (réaction à l'article : " Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)*
- 12- *Ils se sont tous mis d'accords à ce que nous restions dans l'Algérie « officielle », c'est-à-dire le régime, a toujours été complice de la France « officielle » (Réaction à l'article « Relance des relations algéro-françaises : prudence à Paris, maladresses à Alger » paru sur TSA, 26/06/12)*
- 13- *Il suffit de peu pour être un autre aux yeux des autres. Algérie inconnue, ils me poussent dans tes bras pourtant je suis d'ici. (contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 02/05/12)*
- 14- *France : Dominique de Villepin appelle à une réconciliation historique avec l'Algérie... c'est une nouvelle relation de la France et de l'Algérie...« L'Algérie semble immobile. Elle se débat avec la mémoire de ses passés, de son indépendance, de sa guerre civile meurtrière. (TSA, 27/07/12)*
- 15- *Faire une autopsie rigoureuse du pouvoir, un diagnostic total clair, lucide, c'est découvrir une Algérie malade de corruption, d'immobilisme politique, d'inefficacité économique et d'inégalités sociales. (Forum Algérie-dz, 19/03/11)*
- 16- *Algérie: Pour Bush, "L'Algérie est un véritable allié dans la lutte contre le terrorisme et possède un énorme potentiel. (TSA, 03/07/08).*
- 17- *En 50 ans d'indépendance, C'est le black-out total pour, selon les décideurs militaires, «ne pas porter atteinte au moral des troupes», peuple algérien compris dans cette immense caserne qu'est devenue l'Algérie. (Le Matin Algérie, 29/09/11)*
- 18- *être ce président à la tête d'une deuxième république algérienne cette fois-ci véritablement démocratique et populaire... (Réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/2012)*
- 19- *L'Algérie, c'est un mot plein de tristesse, prononcé dans les larmes par tous les membres de ma famille.... L'Algérie, c'est pour moi une tromperie phénoménale...L'Algérie, quel gâchis! (contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 07/04/12)*
- 20- *Hocine Aït Ahmed explique la démarche de son parti en faveur d'un changement pacifique en Algérie : « là où certains voudraient que l'on participe à leur œuvre de destruction de ce bien, l'Algérie, dont l'Histoire et les générations futures témoigneront combien nous avons œuvré à la préservation ». (Réaction à l'article "Aït Ahmed : l'Algérie ne fait pas exception" paru sur La Tribune, 19/03/11)*

- 21- *La communication est un outil au service des idées, des convictions et des bilans à la gloire d'une grande nation comme l'Algérie... (Réaction à l'article "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco" paru sur TSA, 04/07/12)*
- 22- *Voilà une preuve de la supériorité d'une nation algérienne dans l'esprit des arts, des lettres et des libertés. (réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)*
- 23- *Ceci dit, pour cerner les tenants et aboutissants de cet événement que nous considérons comme acte fondateur de la nation algérienne, notre association a fait appel à des spécialistes en matière d'histoire, afin de le traiter en toute objectivité". (Liberté, 14/07/12)*
- 24- *Et tout naturellement, ils suivirent les pas de leurs aînés, ces traces qui conduisirent la nation algérienne hors de la nuit, vers le jour et le soleil. (El Watan, 07/07/12)*
- 25- *Une sociologie des élites politiques et sociales de l'Algérie indépendante révélerait sans ambiguïté que ce sont les enfants des familles qui ont fait leur ascension dans le sillage de la colonisation qui ont été les principaux bénéficiaires de l'indépendance. (Le blog de Algérie-infos : <http://www.algerieinfos-saoudi.com/article-cinquantenaire-une-contribution-de-mohamed-harbi-107916407.html>, 08/08/12)*
- 26- *Adieu Kaddour notre frère, ton apport à la lutte de Libération restera dans le souvenir de tes compagnons pour toujours comme une contribution de premier ordre à l'édification de l'Algérie indépendante. (El Watan 03/07/2004 et repris le 06/07/12)*
- 27- *Je voudrai aussi dédier cette réédition à Abderrahmane Benhamida, premier ministre de l'Education de l'Algérie indépendante... (El moudjahid, 09/09/12)*
- 28- *Le peuple algérien a réussi à faire échouer le projet de la France coloniale. Comme hier, de nouveaux leaders politiques, des moudjahidine témoins, des chercheurs, des historiens et des étudiants de la troisième génération de l'Algérie indépendante, se donnent rendez-vous avec l'histoire pour ne pas oublier, pour garder la mémoire intacte et le souvenir vivace de génération en génération. (Algérie Presse Service, 17/03 /11)*
- 29- *Après 8 ans de lutte contre le colonialisme français qui les a spoliés de leurs terres et de leurs droits, les Algériens allaient enfin réaliser le rêve de bâtir la «République démocratique et sociale» promise par la proclamation du 1er Novembre et la plateforme de la Soummam. Dans l'euphorie de la victoire, l'Algérie indépendante s'était également engagée à aider les autres peuples opprimés à se libérer eux aussi du joug colonial et à combattre le racisme. (El Watan, 05/07/12)*
- 30- *Last but not least : alors que l'économie est-allemande peinait à décoller, la RDA n'avait pas les moyens d'une aide vraiment efficace pendant la guerre, et elle ne présentait qu'un intérêt*

modéré pour l'Algérie indépendante. (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/la-liberte-de-presse-antidote-de-la-violence-politique/>, 25/03/12)

31- Un hommage posthume sera rendu, le 6 juillet prochain à Rabat, au premier Président de l'Algérie indépendante, feu Ahmed Ben Bella, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du recouvrement de l'indépendance nationale, a-t-on appris hier du comité d'organisation. (Liberté, 02/06/12)

32- Depuis l'indépendance de l'Algérie, jamais des députés n'ont rejeté une décision présidentielle. Ils se sont toujours contentés de louer la sagesse du dirigeant du pays et d'approuver tout ce qu'il projette de faire. C'est donc une première dans l'histoire de l'Algérie indépendante. (TV5 monde, 18/11/11)

33- Le premier Président de l'Algérie indépendante est décédé à l'âge de 96 ans. (L'expression dz.com, 12/4/12)

34- Dans un premier temps, je suis parti faire un stage de fin d'études de deux mois. J'ai très vite compris que nous nous dirigeons vers une Algérie indépendante. (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/j-ai-choisi-d-aller-en-algerie-pour-montrer-qu-il-etait-possible-de-faire-la-paix-07-07-2012-177613_260.php, 07/07/12)

35- Ceux qui ont versé leur sang pour une Algérie indépendante, faut-il qu'ils en perçoivent les dividendes et qu'ils ne continuent pas à voir leurs libertés confisquées. (TV5 monde, 12.02.11)

36- Chacune des deux Allemagnes voulait empêcher l'autre de devenir le partenaire d'une Algérie indépendante. (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/la-liberte-de-presse-antidote-de-la-violence-politique/> 22/09/11)

37- Les massacres de l'OAS et l'amorce de la guerre fratricide entre combattants algériens pour le contrôle du pouvoir de la future Algérie indépendante. » (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/le-berberisme-ideologie-alternative-a-l%e2%80%99islamisme/> 04/04/12)

38- Mais grâce à vous, l'Algérie va être indépendante.... (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/dessine-moi-des-moudjahidine-07-07-2012-177596_260.php, 07/07/12)

39- azul felawen, Nous sommes, et, nous resterons : LA RACE SUPERIEUR ! VIVE L'ALGERIE LIBRE ! (Blog : <http://eldzayer.unblog.fr/douce-france/> 04/05/09)

40- Les chichis ont sûrement des mots à hurler ou des « vive l'Algérie », enfin, je vais rencontrer encore une fois, la passion amoureuse pour un pays. Il paraît qu'ils sont silencieux. Mais de quoi ont-ils peur ? (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 21/03/12)

41- En conclusion je dirais ceci: jeunesse de l'Indépendance, pour refaire l'Algérie et vous montrer dignes de nos chouchou et de nos vrais moudjahidine et moudjahidate qui ont

tant souffert, vous devez relever le flambeau. Gloire à nos martyrs et vive l'Algérie! (Blog: http://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2012/04/souvenir-dun-jeune-photographe-fln-sauv%C3%A9-de-la-corr%C3%A9-de-bois-par-son-amie-pied-noir.html, 06/04/12)

42- *Déjà à 12 ans, l'âge de l'innocence, Sifi Loucif est renvoyé de l'école pour un acte de revendication national après avoir écrit innocemment sur son cahier de dessin : «Vive l'Algérie libre et indépendante.» Un slogan qu'il avait l'habitude d'inscrire à la peinture noire, la nuit, sur les murs de la ville, en compagnie et sous les ordres de son père.* (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/mon-pere-ce-heros-06-07-2012-177474_260.php, 06/07/12)

43- *Face à ce tribunal, à la mémoire des Martyrs algériens morts pour la libération de leur patrie, nous observons une minute de recueillement.» Sans me démonter, je conclus à haute et intelligible voix : «Garde-à-vous ! Vive l'Algérie libre et indépendante ! Vive le Front de libération nationale et son Armée de libération nationale ! Vive la République algérienne ! Vive la Révolution algérienne !»... Cette manifestation devant le tribunal à l'âge de 24 ans, que j'évoque à l'occasion du 50e anniversaire de la création du GPRA, je la dédie à notre jeunesse pour qu'elle prenne conscience des sacrifices consentis par tout le peuple algérien pour que vive l'Algérie libre et indépendante.* (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/sorti-du-tribunal-par-les-policiers-07-07-2012-177603_260.php, 07/07/12)

44- *Alors, témoignons, témoignons et témoignons en apportant du mieux que nous pouvons la fidélité qui construit et unit surtout. La guerre a été tragique certes, mais l'avenir, nous interpelle. Gloire à nos valeureux martyrs, vive l'Algérie plurielle et unie. ...*(Blog : http://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2012/04/tazemmurth-ou-la-piste-des-corr%C3%A9s-de-bois.html, 08/04/12)

45- *J'ai pensé à eux et à tous ceux qui se sont levés et sont tombés pour que notre Algérie, qui nous fait tant de bien et tant de mal, vive enfin.* (El Watan, 07/07/12)

46- *Vive le Front de libération nationale et son Armée de libération nationale ! Vive la République algérienne ! Vive la Révolution algérienne !»* (El Wtan, 07/07/12).

47- *Bonjour le sujet est très sensible il y va de la survie même du pays !!!! puisque le sujet traite de l'informatique et des technologies de l'information qui est mon domaine je dirais que c'est pas les compétences au ministère qui manques ni ailleurs d'ailleurs le problème se sont ses idiots qui nous gouverne voila le problème. (...) a la fin vive l'Algérie quand même, mon pays que j'adore plus que tout et que pour les faire chier je ne le quitterais jamais !!* (Réaction à l'article "l'Algérie à la traîne de la révolution technologique" paru sur TSA, 22/06/11).

- 48- Les idées imprimées, ils impriment et distribuent gratuitement pour un peuple qu'ils ont terrorisé, assombri, rendu ignare. vive l'ignorance en Algérie. (TSA, 26/10/11)
- 49- Les slogans proviennent du bas de la rue, près du pont Bab El Kantara. C'est bien «Al...gé...rie mu...sul...mane» que j'entends distinctement maintenant. C'est la première fois que j'entends un slogan hurlé non pas par les Européens, mais bien par des Arabes ! (http://www.elwatan.com/dossiers/50eme-anniversaire-independance-algerie/constantine-1954-1962-un-enfant-raconte-la-guerre-08-07-2012-177712_260.php, 08/07/12)
- 50- La déconstruction de l'identité algérienne vient de trouver son explication historique et ses véritables concepteurs. La déliquescence de l'Etat, l'immobilisme politique, la désintégration sociale, la déculturation chronique, la tentation de l'exil et de la harka, la haine de soi et de son propre pays ne sont pas le fruit d'une malédiction ni d'une tare collective. C'est le résultat d'un double processus prémédité, une conjugaison de deux forces qui ont remplacé le pouvoir colonial dès la fin de la guerre de libération en 1962... et qui gouvernent encore (Le Matin Algérie, 16/98/08).
- 51- ils ont essayés de passer pour tels, vu la responsabilité que leur avait donné le pouvoir colonial dans le cadre de la déculturation de la société algérienne attachée au principe de la naissance et de la noblesse arabe et kabyle. (Forum : Une Algérie coloniale sans vrais chefs, 10/07/12)
- 52- Abdelaziz Belkhadem, a appelé à la vigilance « face à ce qui vient de l'extérieur » et condamné « l'ingérence étrangère dans les affaires internes de l'Algérie »... Soltani a ajouté que « l'Algérie jouit de sa propre expérience dans la gestion des crises ». (Jeune Afrique, 17/02/11)
- 53- Non pas que tout, dans ce libelle de trente pages, soit forcément exact ou mesuré mais force est de reconnaître qu'il apporte enfin une réplique avec verve et un excès assumé au sentiment dominant qui fait de l'Algérie d'aujourd'hui une victime exclusive du colonialisme français en oubliant notamment la part positive de ce dernier, les horreurs commises par le FLN au cours de la guerre d'indépendance et le lâche et scandaleux abandon des Harkis. (blog : http://www.marianne.net/Algerie-francaise-Trop-de-Sartre-pas-assez-de-Camus_a219613.html, 11/6/2012)
- 54- l'Algérie est désormais victime d'un "colonialisme interne". (Forum Algérie-dz, <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=202325>, 17/03/11)
- 55- les ennemis de l'Algérie d'aujourd'hui sont pires que ceux d'hier. (Réaction à l'article " Belkhadem : arabisation totale de l'université algérienne " paru sur le portail des hommes libre, 13/12/08).
- 56- un marocain qui descend très bas. C'est un marocain qui veut que l'Algérie soit colonisée par l'oncle SAM...! (Forum Algérie : <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=202413>, 18/03/201)

- 57- *l'Algérie, son histoire révolutionnaire libératrice, ses filles et ses fils. OUI, une Algérie antipodale à celle d'aujourd'hui et qui saura vous imposer son respect, sinon le mériter (Réaction à l'article "Relance des relations algéro-françaises : prudence à Paris, maladroites à Alger" paru sur TSA, 26/06/12)*
- 58- *L'Algérie, ce voisin « inconnu », cristallise les fantasmes et les peurs. Barbus, voiles, colonisation, années noires du terrorisme, les mots laissent des traces indélébiles... Derrière un sentiment national fort, l'Algérie s'avère complexe, plurielle. (Présentation de l'archipel des échappés : webdocumentaire, <http://elwatan.larchipeldesechappes.org/apropos.htm>, 04/07/12)*
- 59- *Une décennie algérienne...Elle est danseuse de ballet dans une Algérie chaotique et déchirée où les groupes islamistes vont peu à peu fermer tous les espaces culturels... La situation algérienne des années 1990, « la décennie noire », est au cœur de son [wacini Laredj] écriture. (Forum : ahlamountada.com, 07/02/09)*
- 60- *Puis ... tout à coup mon Algérie s'est assombrie, des fils barbelés ont défigurés son Sahara. Elle qui respirait la santé avant s'engraissait, sous une couche de saleté persistante, l'on pouvait deviner qu'elle avait été resplendissante. Elle ne riait plus, elle avait mal. (contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 21/03/12)*
- 61- *Le 5 juillet 2012, l'Algérie fête le cinquantenaire de son indépendance... Touchés par un chômage endémique, écœurés par la bureaucratie et une corruption galopante, ils sont aujourd'hui les grands oubliés d'une Algérie prisonnière des rets de gérontocrates.... Incapable de se réformer, le système algérien est aujourd'hui bloqué. Le pouvoir en place s'entête encore à prendre en otage le destin algérien au nom d'une légitimité historique qu'il a pourtant lui-même décrété comme étant révolue. Le discours sur l'Algérie combattante, que les décideurs ont exploité jusqu'à l'usure pour se légitimer et se maintenir en place, ne fait certes plus recette... (El Watan, 05/07/12)*
- 62- *Un instituteur à l'ALN : « je suis renié par l'Algérie politico-bureaucratique ». (El Watan, 06/07/12)*
- 63- *Les portes de la prison "Algérie" s'épaississent. (TV5 monde, 18/11/11)1- L'Algérie de Benbella... Ainsi, après trois siècles de présence turque et près d'un siècle et demi de domination coloniale, l'Algérie contemporaine a pu se frayer un chemin dans le concert des nations...50 ans de régimes politiques algériens. 3- L'Algérie de Bendjedid... Le même journal ajoute que «Les drames que connaîtra l'Algérie pendant les trois années qui suivront octobre 88 naîtront du refus obstiné de Chadli Bendjedid de partir» ... (Algérie-focus, 27/02/11)*
- 64- *Le discours sur l'Algérie combattante, que les décideurs ont exploité jusqu'à l'usure pour se légitimer et se maintenir en place, ne fait certes plus recette... (El Watan, 05/07/12)*

- 65- *Ce fut l'apanage de toutes les familles de cette Algérie meurtrie, comme l'écrivait plus haut Abdelaziz Bouteflika, (www.eldjazair.com, magazine, numéro du 04/09)*
- 66- *Par Assia Djebar : Dans mon enfance en Algérie coloniale (on me disait alors « française musulmane »), (Le monde diplomatique, 01/02/08)*
- 67- *[en parlant des moudjahidine] C'est vous qui avez rendu notre Algérie libre. C'est vous qui avez conquis notre indépendance. C'est vous qui avez combattu l'ennemi. C'est vous qui avez vaincu les paras français. Pendant plus de sept ans de guerre, l'Algérie a souffert. L'Algérie a pleuré ses misères et ses deuils... Et que l'Algérie soit libre et prospère à jamais (El Watan, 07/07/12)*
- 68- *Détruite, refoulée aux marges de la ville et de la mémoire, elle illustre la distance qui sépare l'Alger des années 1950-1960, haut lieu de l'émancipation pour les peuples du tiers-monde. (Le monde diplomatique, 12/11)*
- 69- *Hommes et femmes, vieux et jeunes, garçons et filles, tous adhéraient au même idéal : la souveraineté de l'Algérie. Même les enfants, avec leur innocente pureté, comprirent assez tôt qu'il fallait résister à l'occupant. Et tout naturellement, ils suivirent les pas de leurs aînés, ces traces qui conduisirent la nation algérienne hors de la nuit, vers le jour et le soleil. (El Watan, 07/07/12)*
- 70- *Algérie-emeutes-fevrier-2011. Algérie: la rente pétrolière... L'Algérie est le 15^{ème} producteur mondial de pétrole, les hydrocarbures représentant 98 % de ses exportations. (TV5 monde, 03/03/11).*
- 71- *Affaire de la famille Kadhafi. Alger et Tripoli trouvent un terrain d'entente...« Nous comprenons la position humanitaire de l'Algérie pour héberger la famille Kadhafi, surtout les femmes et les enfants. Et nous sommes convaincus que l'Algérie ne donnera pas refuge à ceux qui peuvent constituer un danger pour la sécurité de la Libye. « L'Algérie va contribuer à l'entraînement des forces sécurité libyenne sur son territoire et en Libye.... L'Algérie va nous aider là aussi puisque nous n'avons pas encore de corps de gardes-frontières et de sûreté nationale (TSA, 16/04/12)*
- 72- *L'Algérie met le doigt dans l'engrenage libyen. (Réaction à l'article "Affaire de la famille Kadhafi. Alger et Tripoli trouvent un terrain d'entente" par sur TSA, 16/04/12)*
- 73- *L'Algérie marchera-t-elle pour la démocratie ?... Pour Karim Tabbou, « en Tunisie et en Egypte, c'est le peuple qui a convoqué la classe politique. En Algérie, c'est la classe politique qui veut convoquer le peuple ». (Le monde diplomatique, 17/2/11)*
- 74- *Les positions honteuses de l'Algérie. Libye, Tunisie, Egypte, islam en France... Au moment où tout le monde s'attendait à ce qu'Alger s'aligne sur les points de vue des autres*

pays arabes pour sauver la population libyenne d'un massacre en règle, l'Algérie s'est alliée avec la Syrie, pays où il n'existe aucune démocratie... La diplomatie algérienne est restée muette. L'Algérie n'a apporté aucun soutien clair aux révoltes des populations tunisienne et égyptienne... (TSA, 14/03/11)

75- *Franchement, si c'est elle qui doit interviewer Boutef il en ressortira aucune question sérieuse, relisez ses papiers, au début de 2011 on sentait une envie folle chez elle de voir l'Algérie s'embraser dans la "révolution". Tous le média français ont participé à donner une image négative de l'Algérie, ils sont rares les journalistes qui connaissent l'évolution du pays, sa jeunesse, ses artistes, etc (réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", publié sur TSA, 03/07/12)*

76- *VALCOURT, ÉTATS-UNIS, Bon moi, j'ai fait le simple remarque que l'Algérie n'était pas du coup frappée par le printemps arabe. Je ne sais pas si en déduire que ce soit bon ou pas. (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 20/03/12)*

77- *L'Algérie cherche son mouvement. Après les embrasements tunisiens et égyptiens, chacun guette l'Algérie avec inquiétude ou impatience. (TV5 monde, 11/02/11)*

78- *L'opinion publique se demande pour quelle raison quelques membres de la CNCD, qui ont approuvé la marche à Alger tous les samedis et le changement de régime, ont rejoint une semaine après ceux qui veulent un changement dans le régime et par le régime...'Algérie des clans du pouvoir doit céder le pas à l'Algérie des citoyens et des citoyennes... Ceux que vous voulez singer aveuglement (les égyptiens et les tunisiens) ont pourtant réussi à faire sauter ce verrou.... ce qui arrivera bientôt en Algérie (...) si les néo-harkis continuent dans leur obstination à ne rien céder, ou plutôt rendre ce qu'ils ont volé.(Forum Algérie dz, 19/03/11)*

79- *Dans son message à ses militants et aux Algériens, le leader charismatique du FFS évoque les révoltes démocratiques qui secouent le monde arabe. Pour lui, l'Algérie « ne fait pas exception ». Mais Hocine Aït Ahmed, (...) estime que « faire partie du mouvement de l'Histoire ne signifie pas copier mécaniquement ce qui se passe chez les voisins... (Réaction à l'article Aït Ahmed : "L'Algérie ne fait pas exception", paru sur La Tribune, 19/03/11)*

80- *L'Algérie n'est pas entrée dans un scénario tunisien ou égyptien, d'un peuple uni contre un régime. Mais dans celui d'une rébellion anarchique en ordre dispersé, matérialiste, plus intéressée par les dilapidations de la rente que par des idéaux politiques. (Le Matin Algérie, 07/03/11).*

81- SAID SADI: « La déflagration sera plus grave en Algérie »... En s'immolant le 17 décembre 2010, le jeune vendeur ambulant Mohamed Bouazizi a déclenché une révolution qui a mis fin aux 24 ans de règne de Zine el-Abidine Ben Ali en Tunisie. On oublie qu'il a été imité par plusieurs compatriotes, mais aussi par près d'une vingtaine d'Algériens vivant le même genre de situation désespérée, à la même époque. Le statu quo est absolument intenable. «L'abcès dans la région, c'est l'Algérie, ce n'est même pas la Libye», a affirmé Saïd Sadi...«Lorsque ça va dégringoler en Algérie — je ne le souhaite pas —, la déflagration sera beaucoup plus grave que ce qui s'est passé en Tunisie, en Égypte et probablement aussi en Libye. La cohésion nationale peut éclater sous l'effet de puissances tribales de régionalismes. [...] Si l'Algérie se déstabilise, vous imaginez ce qui peut se passer dans la région sahélo-saharienne.» ...«D'innombrables fois, ils ont dit: "Alger n'est pas Tunis, ni Le Caire, ni Damas, ni Sanaa, ni Tripoli."». C'est un [régime] des plus instables (Forum : Algérie.com, 02/12/12).

82- Sofiane est une nouvelle victime du mal vivre en Algérie. Il a 25 ans et il a «tenté de s'immoler ». C'est la formule qu'emploie la presse, désormais : « tenté de s'immoler »... Mettre le feu à son corps est devenue la nouvelle manière en Algérie de désespérer de l'avenir en prenant le monde à témoin grâce aux téléphones portables des témoins abasourdis qui partageront leur prise du jour sur internet.... Donnant ainsi raison aux serviteurs du régime qui répètent comme on se rassure : « L'Algérie n'est pas la Tunisie » (TV5 monde, 12/02/11)

83- MOURIR, UNE AUTRE MANIÈRE DE FUIR Et, c'est vrai l'Algérie n'est pas la Tunisie, non pas, contrairement à ce que leur propagande veut faire croire, parce qu'il fait bon vivre dans ce pays, mais parce que les flammes de l'enfer nous sont devenues tellement familières qu'elles relèvent du fait divers. (TV5 monde, 12/02/11)

84- l'Algérie est le seul pays réellement libre et démocratique de tout le monde Arabe!!!! (Réaction à l'article "Les portes de la prison "Algérie" s'épaississent" paru sur TV5 monde, 18/11/11)

85- l'Algérie est une dictature, (...) comme la Tunisie, comme l'Égypte, comme tous les autres pays Arabe, ils sont tous dirigés par des dictatures. (Réaction à l'article "Alger critique le rapport de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression en Algérie", paru sur TSA, 28/06/12)

86- Mostaganem, merci ! Merci du fond de mon cœur, c'est-à-dire du cœur d'un homme qui sait qu'il porte une des plus lourdes responsabilités de l'Histoire. Merci, merci, d'avoir témoigné pour moi en même temps que pour la France ! Vive Mostaganem ! Vive l'Algérie ! Vive la République ! Vive la France ! Le Général s'éloigne du micro. La foule scande :

"Algérie française". Le Général revient au micro et dit : "Vive l'Algérie française " (Discours tenu à Mostaganem, le 6 juin 1958).

87- *Réveillons nous, la France est parti depuis 50 ans maintenant et pour ceux qui lisent l'histoire, ils savent qu'elle s'est débarrassé du bébé Algérie du jour au lendemain car devenu un gros fardeau. Je pense que la France a fait une croix sur son passé algérien depuis longtemps, encore plus depuis l'élection des deux présidents qui n'ont pas connus l'Algérie française malheureusement, nous et nos dirigeants, nous continuons à lui coller aux pattes tel un chewing-gum accroché à une chaussure. (Réaction à l'article " Relance des relations algéro-françaises : prudence à Paris, maladresses à Alger ", paru sur TSA, 26/06/12)*

88- *Tlemcen était l'une des trois villes de l'Algérie française à abriter un lycée franco-musulman, une institution originale mariant une solide formation en arabe à un cursus secondaire français. (Le monde diplomatique, édition d'octobre 2010)*

89- *Je devais naître en Algérie Française... (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 13/04/12)*

90- *15 milliards de nouveaux francs notamment à HASSI-MESSAOUD dans le sud algérien, sans compter les mines de fer du Kouif, les phosphates de l'Ouenza et j'en oublie ceci n'est qu'une approximation globale de ce que nous avons laissé car l'évaluation des biens laissés au F.L.N. et abandonnés par l'Algérie française ne s'arrête pas là qu'on en juge plutôt. (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)*

91- *Il y a effectivement en France une mémoire des partisans de l'Algérie française. Aussi étonnant que cela soit, elle ne s'est pas effacée avec le temps. Le renouvellement des générations et la disparition des témoins n'y font rien (...) Vous évoquez l'inauguration, à Perpignan, par un secrétaire d'État, d'un monument en hommage aux partisans de l'Algérie française sans que cela ait suscité beaucoup d'émotion... (Jeune Afrique, 26/09/13)*

92- *Cette effervescence diplomatique ne laissera pas de marbre les partisans de l'Algérie française et Tayeb Boulahrouf sera parmi ses cibles. ... En quoi Fralon écrit : «Si Jacques Chevallier devient si populaire chez les Européens d'Algérie, c'est en outre parce que, à cette époque, il défend les thèses les plus radicales des partisans de l'Algérie française.» (El Watan, 05/07/12)*

93- *Des réseaux pro-Algérie française encore actifs cinquante ans après l'indépendance, cela paraît incroyable ! (Jeune Afrique, 26/09/13)*

94- *Moi, instantanément j'ai pensé à un rescapé de ceux qui étaient pour l'Algérie Française, ceux qui étaient pour l'assimilation et non pour l'indépendance de l'Algérie libre et souveraine. Mais peut-être que je ne fais que conjecturer, seul Allah le sait, et qu'Il nous pardonne à tous, personne n'est à l'abri d'une erreur...Est-ce un ancien réflexe de certains anciens*

colonisés que nous avons connu dans notre enfance, rustres, ignares et ignorants...arabes de service et bni oui oui...???(Oumma.com, 25/12/12)

95- Après avoir prononcé le slogan « Vive l'Algérie française » à Mostaganem, puis le fameux « Je vous ai compris » à Alger, il suscite de grands espoirs parmi les Algériens français...(Les deux rives de la méditerranée, 16/09/09)

96- « Avant son discours historique du 16 septembre, le Général s'attellera d'abord à chercher des alliés politiques. Il sondera ses ministres, la classe politique française, dominée par le Parti communiste français. « Les nationalistes français demeuraient attachés à l'idée de l'unité et de l'intégrité de la France et considéraient l'Algérie partie intégrante des territoires français ». C'est aussi dans cette optique qu'a été envisagée, d'après l'historien, [Benjamin Stora] « la tournée des popotes » dont l'objectif premier était de sonder les chefs de l'armée», les partisans les plus « ultras » de l'« Algérie française ». (El Watan, 09/ 06/10)

97- Dimanche 11 décembre 1960, 11h 45. Je viens de quitter la maison à Rahbat Souf et j'emprunte le passage voûté en direction de la placette de R'cif, sans but précis. Tout à coup, j'entends l'inévitable refrain «tatata... tata... tatata... tata...» venant cette fois de Tarik El Djadida. Quoi ? Mais non, ce n'est pas «Al...gé...rie fran...çaise» que j'entends, c'est deux fois trois coups, «tatata... tatata» ! (...) Les slogans proviennent du bas de la rue, près du pont Bab El Kantara. C'est bien «Al...gé...rie mu...sul...mane» que j'entends distinctement maintenant. C'est la première fois que j'entends un slogan hurlé non pas par les Européens, mais bien par des Arabes ! (El Watan, 08/07/12)

98- Du moins de la part des anciens de l'Algérie française et du courant xénophobe de l'extrême, qui n'ont visiblement rien perdu de leurs ardeurs nostalgiques pour l'empire perdu. Et pour cause, ils s'apprêtent à installer, demain mardi, la fondation pour la mémoire. Cette fondation est prévue par l'article 3 de la loi scélérate du 23 février 2005 qui considère le colonialisme comme «une entreprise civilisatrice». (Liberté, 18/10/10)

99- Faisant droit aux revendications du comité de liaison des associations nationales de rapatriés, auquel participe l'ADIMAD - association d'anciens activistes de l'OAS (...) N. Sarkozy a promis, dans une lettre adressée au président de ce comité, le 6 avril 2007, d'associer à la journée des « morts pour la France » en Afrique du Nord, les « victimes civiles et les familles de disparus ». Derrière cette phrase sibylline se cache, notamment, la réhabilitation des partisans de l'Algérie française tués lors de la manifestation organisée par l'OAS, rue d'Isly à Alger, le 26 mars 1962. (...) l'actuel président écrivait aussi : « Notre passé outre-mer fait partie du patrimoine culturel des Français... Apparemment technique et anodine, cette disposition a été votée pour satisfaire une revendication défendue depuis longtemps par d'anciens partisans de l'Algérie française condamnés à des peines de prison en raison de leurs activités. (L'humanité, 06/04/09)

100- Aussi, le 16 septembre 1959, son discours télévisé créa la stupeur : il lève l'ambiguïté grandissante de son attitude face au conflit et lâche le mot tabou d'« Autodétermination » ... Un basculement décisif, le rejet de « l'intégration » : le chef de l'État offre aux Algériens le choix entre l'association et la sécession – c'est donc la volonté de la population musulmane, très largement majoritaire, qui l'emportera. Les partisans de l'Algérie française crient aussitôt à la trahison... (Les deux rives de la méditerranée, 16/09/09)

101- Rejetant en fait "l'intégration", baptisée par lui " francisation ", il offre aux Algériens le choix entre " l'association" et la " sécession ". Ce discours du 16 septembre 1959 suppose la négociation ouverte avec le FLN, et accorde à la population musulmane (majoritaire aux neuf dixièmes) de trancher le sort de l'Algérie. Les partisans de l'Algérie française crient aussitôt à la trahison. Trois ans après le discours de "l'autodétermination", c'est donc la volonté de la population musulmane, très largement majoritaire, qui l'emportera... (Blog de Benjamin Stora, 11/10/14)

102- Sans présenter d'excuses au peuple algérien pour les injustices que lui a fait endurer le système colonial de 1830 à 1962, François Hollande est allé, dans la reconnaissance de ces injustices, plus loin que ne l'avait jamais fait un officiel français. Ses déclarations algériennes n'ont pas manqué d'irriter l'extrême droite française. Le fondateur et le président d'honneur du Front national, Jean-Marie Le Pen, les a ainsi qualifiées, sur RTL, d'« exercice de strip-tease politique », de « repentance hypocrite » et de « condamnation de l'Algérie française ». (Maghreb Emergent, 20/12/12)

103- A l'époque, les informations sur ce qui se passait au pays nous parvenaient au compte-gouttes grâce à la radio ou aux amis qui arrivaient à Paris. Car en ce temps-là, l'Algérie c'était la France, on pouvait circuler entre les deux pays comme on voulait. J'ai reçu quelques lettres de ma mère et de mes deux sœurs, restées en Algérie à Boghni. (El Watan, 08/07/12)

104- Jusqu'au début des années cinquante, la vision politique de Ferhat Abbas était pour une Algérie Française où les indigènes auraient les mêmes droits que les Européens. Cependant, il a eu le courage de réviser l'idéologie illustrée par son slogan " J'ai cherché la nation Algérienne à travers l'histoire et je n'ai rien trouvé". (Réactions à l'article : "Y a-t-il un lien entre Ferhat Abbas et Jacques Chevallier ?", paru sur El Watan, 05/07/12)

105- Mais accoler le nom de Ferhat Abbas, président du GPRA, à celui de Jacques Chevallier, maire d'Alger, nous semble inadéquat et plus encore une erreur d'appréciation. En effet, mettre le combat de Ferhat Abbas, ce grand homme connu pour son humanisme, au même diapason que celui de Jacques Chevallier qui, selon le livre de José-Alain Fralon

consacré à l'homme (...), il était pour une Algérie française, il fréquente les ultras, ne s'en cache pas et qu'il était loin d'être humaniste. (El Watan, 5/7/12).

106- *Et tous ces bateaux qui assuraient la navette vers Marseille, Port-Vendres, Sète ont été vendus faute de rendement productif. Il resterait encore beaucoup de choses à dire sur cette Algérie française qui a été si honteusement et d'une manière presque inconsciente et incompréhensible, abandonnée. (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)*

107- *Ultras de l'Algérie française et ministres contre les colloques sur la guerre d'Algérie, (Le Matin Algérie, 02/03/12)*

108- *Les ultras de l'Algérie française autoalimentent leur haine (...). Sauf que l'OAS, les ultras de l'Algérie française, ont répété que le FLN avait déchiré les accords, alors que l'encre n'était pas encore sèche, ce qui est faux... On retrouve des gens de toutes sensibilités politiques, y compris des partisans de l'Algérie française. (...) Comment les pieds-noirs de la «Nostalgie» ont-ils reçu votre livre? Ils sont furieux. Cette minorité la plus réactionnaire, celle des ultras de l'Algérie française se sont répandus en insultes sur moi et mon livre. Ils autoalimentent leur haine («Ni valise, ni cercueil» de Pierre Daum, préfacé par Benjamin Stora, édition Actes sud, janvier 2012, "Interview: Olivier Bot parue sur la Tribune de Genève, 16/03/2012)*

109- *Pour ne relater que les épisodes les plus récents, qui se souvient du Cardinal Léon-Etienne Duval, archevêque d'Alger jusqu'en 1988, de son charisme, de sa proximité et de son soutien à la cause algérienne qui lui ont valu menaces de mort de la part des ultras de l'Algérie française qui le surnommèrent «Mohammed Duval» et sous le règne duquel ont été cédées de nombreuses églises qui ont été transformées en mosquées. (Le quotidien d'Algérie, 04/06/14)*

110- *Algérie française : « Trop de Sartre, pas assez de Camus »... Le débat sur l'Algérie française souffre-t-il d'un trop-plein de complaisance ?... A-t-on jamais pu, sur un plateau de télévision traitant de l'Algérie d'hier et des Français d'Algérie chassés dans les conditions qu'on sait avec une très lourde responsabilité toute de cynisme froid de Charles de Gaulle, bénéficier d'un autre point de vue que celui de Benjamin Stora, habitué, irremplaçable pour les partisans de l'hémiplégie historique culpabilisante ? Le pire est que les pouvoirs, quels qu'ils soient, les instances officielles, les médias, les cercles influents prétendent même interdire aux Français d'Algérie, aux rapatriés de rendre hommage à tout ce qui a constitué leur histoire, sang, morts, douleurs et bonheurs mêlés... En France, les élections présidentielles relancent les débats glissants sur l'identité nationale, isolant et stigmatisant ces Français d'origine algérienne.... Algériens de naissance, d'origine, pied noir, immigrés... durant 8 à 15 min, huit de ces hommes et femmes livrent leurs propres sentiments à l'égard de leurs origines, de leurs blessures et de leurs espérances au travers*

de discussions illustrées par des éléments visuels filmiques et photographiques (Blog : http://www.marianne.net/Algerie-francaise-Trop-de-Sartre-pas-assez-de-Camus_a219613.html, 11/06/12)

111- *Les deux Allemagnes face à la guerre d'Algérie... Alors que la RDA voyait dans la guerre algérienne une nouvelle étape de la décolonisation – et donc de la libération des peuples opprimés – la RFA ne mit d'abord pas en doute la thèse « l'Algérie c'est la France », mais Bonn commença à douter dès 1955 de la capacité de la France de régler le problème algérien par les armes... (El Watan, 25/03/12)*

112- (...) *l'Organisation de l'Aquitaine secrète, dont les initiales forment le sigle OAS, organisation qui avait lutté au début des années 60 pour le maintien de l'Algérie française... (TSA, 02/10/10)*

113- *Avec l'entrée dans la clandestinité des radicaux de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) pour garder « l'Algérie française », les attentats se multiplient en Algérie et en métropole. (Jeune Afrique, 19/03/12)*

114- *Avant ce discours, le conflit algérien est dans l'impasse politique : l'État français lutte avec toute sa puissance pour garder « l'Algérie française », contre des « rebelles » tout aussi résolus, que quatre années de guerre ont doté d'une puissante infrastructure politico-militaire. (Pierre Vermeren commentant le livre de B. Stora : Le mystère De Gaulle. Son choix pour l'Algérie, paru sur le portail de l'université Paris 13)*

115- *Extrait de " aux échos d'Alger, juin 88, n° 22-23-24 "...! il y a des gens qui ont la mémoire courte et la vue faible. Puisse qu'un jour leurs descendants n'aient pas à regretter que leurs parents n'aient pas su garder l'Algérie française... (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)*

116- *Je devais naître à Mostaganem, en Algérie Française. Pour moi, l'Algérie, c'est avant tout l'Algérie Française, le pays de mon père, le pays de ma mère... De Gaulle est venu à Mostaganem le 6 juin 1958 pour affirmer, au balcon de la mairie, que "L'Algérie restera française". L'Algérie, quel gâchis! (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 07/04/12)*

117- *« Quand l'Algérie était française... extrait de " aux échos d'Alger, juin 88, n° 22-23-24"... Puisse qu'un jour leurs descendants n'aient pas à regretter que leurs parents n'aient pas su garder l'Algérie française. » (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)*

118- *Benjamin Stora : "L'influence des nostalgiques de l'Algérie française reste forte" (Jeune Afrique, 26/09/13)*

119- Pour M. Stora, la question de la mémoire, contentieux qui a longtemps envenimé les rapports bilatéraux, est un préalable pour éviter toute accusation de pratiques «néocolonialistes». Une question ravivée après la loi de 2005 sur les aspects positifs de la colonisation et des relations devenues conflictuelles entre les deux capitales, principalement sous le mandat de Sarkozy qui a multiplié les maladroites contre Alger en essayant désespérément de s'allier les voix des nostalgiques de l'Algérie française et des harkis. (*Le Quotidien d'Oran*, 07/07/12)

120- «Si le 19 Mars évoque la joie du retour des militaires français dans leurs familles, il marque également l'amorce d'un drame pour les rapatriés, contraints au déracinement et le début d'une tragédie pour les harkis, massacrés dans les semaines qui suivirent, au mépris des accords d'Evian». C'est dit et en cette période de ratissage des voix — celles des nostalgiques de l'Algérie française n'étant pas des moindres — ... (*Le Soir d'Algérie*, 17/03/12)

121- Il en est ainsi de la désignation, vague et imprécise - comment nommer l'OAS quand on veut brouter sur le terrain des nostalgiques de l'Algérie française -, des «forces extrémistes» qui n'ont pas respecté les accords d'Evian, contraignant les pieds-noirs au retour. (*Le Quotidien d'Oran*, 10/03/12).

122- Selon Rachid Kaci, si les élus du sud de la France sont sensibles aux doléances des nostalgiques de l'Algérie française, c'est parce qu'ils « ont un électorat local et leur prise de position, qui est quelquefois scandaleuse vis-à-vis de l'Algérie notamment, s'explique par la présence massive d'un électorat d'une population issue de l'Algérie » (*El watan*, 03/12/07) En appelant à une «reconstitution historique, réaliste et sincère, d'un passé colonial qui a laissé des blessures profondes au sein du peuple algérien», il a suggéré aux nostalgiques de l'Algérie française de regarder la réalité en face, et de reconnaître, une fois pour toutes, tous les crimes contre l'humanité commis en Algérie entre 1830 et 1962, particulièrement les massacres de mai 1945, au lendemain d'une seconde guerre mondiale où les tirailleurs algériens, marocains et tunisiens avaient contribué à libérer la France du joug des Nazis. (*Le Quotidien d'Oran*, 10/05/08)

123- Ceux qui promeuvent ce genre d'hommage s'inscrivent progressivement dans le paysage culturel français, jusqu'à conquérir une place sinon hégémonique du moins majeure... En ayant évolué : à l'origine, ses références historiques se trouvaient à Vichy. Aujourd'hui, le réservoir de références, c'est la nostalgie de l'empire, et en particulier de l'Algérie française. (*Jeune Afrique*, 26/09/13)

124- Cependant, comme on le voit, est-ce la nostalgie de l'Algérie française qui fait oublier l'histoire et la « nature (même) du système colonial », si on le prend à ses propres mots ? En effet, il aurait carrément pu dire ceci : « Des Français seraient venus en touristes en Algérie ou en investisseurs, ils auraient acheté des terres à des Arabes bien gentils, terres qu'ils auraient travaillées avec leurs propres mains !... (El Watan, 06/12/07)

125- La nature du relief lui interdisant l'usage du vélo qu'il pratiquait jadis quand il était jeune, il était réduit, avec l'âge et l'embonpoint, (témoin des nombreux méchouis et apéros qu'il prenait aux grandes occasions, il lui arrivait même de faire escale régulièrement, dans le seul bistrot de la commune, bistrot tenu par une veuve adepte de l'Algérie française et agent de renseignement efficace de l'administration) à utiliser le train onze. (L'Expression, 04/07/06)

126- J'ai simplement voulu, d'après un manuscrit qui m'a été donné par une amie et avec l'accord tacite du fils d'un enseignant qui a oeuvré durant sa vie, à enseigner à ses élèves quels qu'ils soient, l'amour de la Patrie et de l'Algérie française, y rajouter certains commentaires... et abandonnés par l'Algérie française ne s'arrête pas là qu'on en juge plutôt... Je pense que la lecture de ce texte rappellera à beaucoup d'amers souvenirs et regrets mais mon seul but c'est que le souvenir et la mémoire de notre belle Algérie française, conçue par nos ancêtres à partir de 1830 restent à jamais gravés dans nos mémoires et qu'à la veillée, vous puissiez dire à vos enfants et petits-enfants Moi, j'y étais.(...) Il resterait encore beaucoup de choses à dire sur cette Algérie française qui a été si honteusement et d'une manière presque inconsciente et incompréhensible, abandonnée...(Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algerie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

127- «La valise ou le cercueil» a lancé Sarkozy reprenant le titre d'un film à la gloire de l'Algérie française et où le combat pour l'indépendance est présenté comme commandité du Caire. (Le Quotidien d'Oran, 10/03/12)

128- C'est cette tranche de l'opinion qui a mené à l'occasion du dernier Festival de Cannes une croisade hystérique contre le film de Rachid Bouchareb Hors-la-loi. C'est encore elle qui avait soutenu l'érection de plusieurs monuments à la gloire de l'Algérie française et des tueurs de l'OAS, insiste cet historien qui rappelle à juste titre que "c'est cette fraction de l'opinion qui a poussé à l'adoption de la loi du 23 février 2005 qui prétendait présenter la colonisation comme positive". (Liberté, 18/10/10)

129- Pour Jean-Pierre Tuquoi, du fait de la « spécificité algérienne » due à « une colonisation de peuplement » sans équivalent, pratiquée par la France coloniale, « cette

mémoire commune, cette mémoire de l'Algérie française va continuer à peser longtemps sur la relation » entre les deux pays, ... (El Watan, 26/11/07)

130- *On est quelque peu sceptique sur la capacité de «cadrage » des courants qui restent encore profondément Algérie française et qui ne se recrutent pas seulement parmi l'extrême droite. (Le Quotidien d'Oran, 14/01/12)*

131- *Il y a un lobby de l'Algérie française qui pèse et dont on a pu mesurer l'influence avec la fameuse loi du 23 février sur les «bienfaits» du colonialisme qui a provoqué une grosse controverse... (Le Quotidien d'Oran, 14/01/12)*

132- *Sarkozy devrait fournir des réponses claires sur le niveau des investissements que compte engager la France en Algérie. Si la déclaration d'Alger de mars 2003 a été un moment fort dans les relations entre les deux pays, n'était la loi du 23 février inspirée par le lobby de l'Algérie française dans l'Hexagone qui a tout gâché, la volonté de Sarkozy d'établir un partenariat d'exception avec l'Algérie doit aller au-delà de simples déclarations de circonstances et se concrétiser par des actes. La guerre des mots et la langue de bois ont assez duré. (Liberté, 02/12/07)*

133- *Les jours et les mois ont démontré que Sarkozy n'était pas le partenaire idéal pour une évolution des relations avec l'Algérie, puisqu'il est entouré d'un lobby de nostalgiques de « l'Algérie française », réfractaires à tout rapprochement entre les deux pays. (TSA, 11/04/10)*

134- *Ce sera le premier ouvrage qui sera intitulé La Révolution algérienne et qui tranchait nettement avec ce qui se disait ou s'écrivait sur la prétendue Algérie française. (El Watan, 26/06/12).*

135- *Moi, instantanément j'ai pensé à un rescapé de ceux qui étaient pour l'Algérie Française, ceux qui étaient pour l'assimilation et non pour l'indépendance de l'Algérie libre et souveraine. (Oumma.com, 25/12/12)*

136- *Il y avait des banderoles «Algérie, Algérienne», «Abbas + De Gaulle = négociations»... n'a-t-il pas été libéré par tout un peuple où certes les Algériens ne se sont pas tous battus pour les mêmes idées mais pour une seule cause, l'indépendance, (El Watan, 08/04/12)*

137- *Le secrétaire général du FLN a dénoncé les tentatives répétées de porter atteinte à la Révolution algérienne et à ses symboles, notamment à travers la promulgation de lois glorifiant le colonialisme et la création d'institutions pour falsifier l'histoire. "Les rendez-vous historiques de la lutte du peuple algérien contre le colonialisme, à l'instar des fêtes de la Victoire et de l'indépendance, doivent être une tradition ancrée dans notre société, afin de transmettre la réalité de ces événements aux générations montantes", a insisté M. Belkhadem. "... Nous devons*

commémorer ces événements à leur juste valeur de manière à donner une image renouvelée de la bravoure du peuple algérien contre le colonialisme", a-t-il ajouté. Il a appelé également à saisir ces rendez-vous historiques pour exprimer "la mobilisation des Algériens autour du message des martyrs pour l'édification d'une Algérie moderne, libre et souveraine". (El Moujahid, 18/03/11)

138- « Bien sûr que les Algériens sont fiers de fêter leur cinquantenaire, sauf que notre jubilé ne commence pas le 19 mars [qui marque plus le cessez-le-feu que l'indépendance... les massacres de l'OAS et l'amorce de la guerre fratricide entre combattants algériens pour le contrôle du pouvoir de la future Algérie indépendante. » (Jeune Afrique, 04/04/12)

139- Une algérie qui nous fera dire et à l'unisson que si dans la plupart des pays arabes les citoyens possèdent la parole; dans la nouvelle algérie que nous bâtissons, et à l'aune du rêve réanchanté du 1er novembre 1954 ils seront toujours vivants et libres... (Réaction à l'article : "Amateurisme, jusqu'au bout! L'opération de communication dans Le Monde tourne au fiasco", paru sur TSA, 03/07/12)

140- Quand l'Algérie était française...extrait de " aux échos d'Alger, juin 88, n° 22-23-24 "...Hélas! il a fallu un seul homme, qui s'est cru imbu d'un pouvoir suprême, pour anéantir 130 ans de travail et de bien-être et de tant de richesses amassées durement à la sueur de leurs fronts...NDLR de l'AEA : Les récents événements survenus en Algérie témoignent de l'Algérie Algérienne... (Blog : http://alger-roi.fr/Alger/colonisation/textes/algérie_seigneurs_h7.htm, 14/01/03)

141- Ces Algériens d'origine européenne ont intégré les rangs algériens en laissant femmes, enfants et tous leurs biens pour combattre aux côtés de grands noms de la guerre de libération... Je vivais avec ces Algériens, je ne pouvais pas ne pas participer à cette guerre. (Liberté, 22/03/12)

142- A-t-on jamais pu, sur un plateau de télévision traitant de l'Algérie d'hier et des Français d'Algérie chassés dans les conditions qu'on sait avec une très lourde responsabilité toute de cynisme froid de Charles de Gaulle, (...) En France, les élections présidentielles relancent les débats glissants sur l'identité nationale, isolant et stigmatisant ces Français d'origine algérienne....Algériens de naissance, d'origine, pied noir, immigrés... ces hommes et femmes livrent leurs propres sentiments à l'égard de leurs origines, de leurs blessures et de leurs espérances au travers de discussions illustrées par des éléments visuels filmiques et photographiques (Blog : http://www.marianne.net/Algérie-francaise-Trop-de-Sartre-pas-assez-de-Camus_a219613.html, 11/06/12)

143- Assassine par la Main Rouge avec 5 autres français pour le rappel, parmi eux un nomme Mr Basset dont le pere defendait les indigenes algeriens de l'epoque. (Forum : Algérie dz, 14/03/11)

144- *En détruisant les institutions et en accentuant les contrastes entre le littoral et l'intérieur du pays, la colonisation a sa part dans la division nationale. Elle a été un obstacle à la communication entre les Algériens et a constitué un obstacle à l'émergence d'une société civile. Les spécialistes de la guerre définissent le conflit franco-algérien qui s'est déroulé entre 1830 et 1962 comme un conflit de «basse intensité»... La question soulevée par l'engagement des Algériens aux côtés de la France se rattache au problème de la violence. L'assimilation de cet engagement à la collaboration française avec l'Allemagne nazie fausse la démarche.* (El Watan, 10/07/12)

145- *Il faut se souvenir de cette période tourmentée où on confondait les individus avec les situations, où les Algériens devenaient étrangers sur leurs propres terres, où ils étaient soumis à la discrétion totale des Européens qui avaient droit de vie ou de mort sur les autochtones...* (El Watan, 07/07/12)

146- *Après la seconde guerre mondiale, les algériens étaient encore floués... pour se déplacer hors de leur douar, les Algériens devaient demander, comme les esclaves noirs des Antilles, un permis de circulation.* (Blog : <http://eldzayer.unblog.fr/attentats-terroristes-le-silence-meprisant-de-bouteflika/>, 22/08/08)

147- *Ah, se lamente le directeur du Nouvel Obs., si l'on avait écouté ces Algériens et ces Français – Ferhat Abbas, Mouloud Feraoun, Mouloud Mammeri, Albert Camus, Jacques Berque, Jules Roy – qui, dénonçant l'existence de deux collèges électoraux et des élections toujours truquées, préconisaient de «choisir, dans un premier temps, le droit à l'égalité plutôt que le droit à la différence», la guerre d'Algérie n'aurait pas eu lieu... C'est ensuite ne rien comprendre des souffrances quotidiennes que les Algériens, méprisés, humiliés, niés dans leur humanité ont éprouvées pendant la colonisation.* (El Watan, 04/04/12)

148- *Ainsi, la cinquième puissance mondiale a fini par s'asseoir autour d'une table à Evian avec ceux qu'elle appelait les fellagas. (...) En quoi Fralon écrit : «Si Jacques Chevallier devient si populaire chez les Européens d'Algérie, c'est en outre parce que, à cette époque, il défend les thèses les plus radicales des partisans de l'Algérie française.»... les Algériens français n'en partiront pas.» (Fralon p. 90) Et alors que Ferhat Abbas, dès l'âge de 22 ans, fait de la condition du fellah, vivant dans une misère épouvantable, le glaive de son combat, pour Jacques Chevallier, ce fellah algérien ne mérite aucun intérêt. (...) Il est pourtant connu que l'élite politique française d'Algérie, et en l'occurrence les maires, sont ceux-là mêmes qui ont fait barrage à toutes les réformes réclamées par l'élite politique indigène dans son ensemble, et par Ferhat Abbas en particulier, qui s'était démené dans les années 1930 pour obtenir gain de cause, (...) sans effusion de sang et sans*

que les pieds-noirs quittent le pays dans un affolement général suscité et attisé par l'OAS, qui avait pratiqué la politique de «la terre brûlée» terrorisant les populations des deux communautés, alors que les accords d'Evian garantissaient aux Européens d'Algérie le droit de continuer à vivre dans le pays, si tel serait leur volonté... Il est clair que l'homme du 18 juin 1940, dans toute sa grandeur, n'avait peut-être aucune envie de s'afficher avec un ex-pétainiste ou alors lui reprochait-il ses relations un peu trop amicales avec les Français d'Algérie hostiles au général... (El Watan, 05/07/12)

149- Il s'agissait des bataillons formés aux centres d'instructions de Mellag et de Ghardimaou, en sol tunisien, leurs instructeurs étant des officiers de l'armée française d'origine algérienne qui disposait d'un matériel de guerre moderne, en armement et en moyens de transport... Pourtant, les djounoud des frontières appartenaient tous au même peuple. (...) C'étaient des Algériens tout court. (El Watan, 06/07/12)

150- le premier travail d'histoire militaire comparée algéro-française... Avant cette date, le statut de combattant n'était pas reconnu à celui qui fut l'adversaire du soldat français pendant la guerre d'Algérie... Pour le combattant algérien, la figure de l'ennemi n'est pas représentée uniquement par la figure du soldat, mais elle s'est transposée au monde politique où elle a pris une forme plus complexe et plus diffuse. .. (El Watan, 25/03/12)

151- Ainsi, la cinquième puissance mondiale a fini par s'asseoir autour d'une table à Evian avec ceux qu'elle appelait les fellagas. (El Watan, 26/06/12)

152- Les Français musulmans algériens (FMA) avaient occupé Paris le temps de dire au préfet de police, Maurice Papon, qu'ils étaient des Algériens... La guerre d'Algérie avait franchi les portes de Paris et de la métropole. (El Watan 06/07/12)

153- Algérien, je le suis par mes ancêtres, par ma mère, par mon père. Plus qu'un papier, la mémoire impregne mon histoire. Algérien oui mais algérien français! (Contributions faites sur le site TV5 monde pour les 50 ans de l'indépendance de l'Algérie, 02/05/2012)

154- les massacres de l'OAS et l'amorce de la guerre fratricide entre combattants algériens pour le contrôle du pouvoir de la future Algérie indépendante. » (Jeune Afrique, 04/04/12)

155- Il y avait des banderoles «Algérie, Algérienne», «Abbas + De Gaulle = négociations»... n'a-t-il pas été libéré par tout un peuple où certes les Algériens ne se sont pas tous battus pour les mêmes idées mais pour une seule cause, l'indépendance, (Blog : [HTTP://MEMOIRES-](http://MEMOIRES-ALGERIE.ORG/MAP/ALL#/TIMELINE/DIFFICILE_MARCHE_VERS_NEGOCIATION/?&_SUID=134200309191402863199562577097)

[ALGERIE.ORG/MAP/ALL#/TIMELINE/DIFFICILE_MARCHE_VERS_NEGOCIATION/?&_SUID=134200309191402863199562577097](http://MEMOIRES-ALGERIE.ORG/MAP/ALL#/TIMELINE/DIFFICILE_MARCHE_VERS_NEGOCIATION/?&_SUID=134200309191402863199562577097), 08/04/12)

156- *A l'aube du cinquantenaire, le patriotisme algérien n'en sortira que grandi. Quoi qu'il en soit, les troubles qui suivirent la libération, dans une période de transition mouvementée (crise du FLN, action de l'OAS ont rendu la maîtrise des représailles difficiles à assurer. Le nombre des victimes a été gonflé non sans cynisme par ceux-là mêmes qui ont entraîné des Algériens contre d'autres. (El Watan, 10/07/12)*

157- *Algérie-France : la repentance ? Non, merci... Les Algériens demandent désormais aux Français de se repentir de leurs crimes commis durant la période coloniale... Non, De Gaulle n'a pas décidé « d'octroyer » l'indépendance aux Algériens pour de sombres raisons de calculs internes... La France, un jour ou l'autre reconnaitra sa défaite en Algérie. Et pour les Algériens c'est nettement mieux qu'une repentance. (TSA, 05/07/08)*

158- *J'utiliserai tous les moyens pour que la France officielle demande pardon au peuple algérien. La France a bien demandé pardon aux juifs, pourquoi pas aux algériens. Les allemands l'ont fait, ils sont en train de réparer l'irréparable. C'est parce que nous sommes des algériens et musulmans ou quoi? Je ne fais pas de complexe. (Réaction à l'article "Ne pas gêner la France et éviter de faire le bilan de 50 ans de gestion chaotique du pays", paru sur TSA, 16/01/2012)*

159- *La révolution algérienne restera dans l'Histoire comme l'une des plus grandes guerres de libération. Les Algériens peuvent être éternellement fiers de l'exploit de ceux qui ont libéré leur pays... (TSA, 06/07/12)*

160- *« Bien sûr que les Algériens sont fiers de fêter leur cinquantenaire, sauf que notre jubilé ne commence pas le 19 mars [qui marque plus le cessez-le-feu que l'indépendance...(Jeune Afrique, 04/04/12) Il y a plus d'un siècle que les algériens ont entrepris leur longue marche vers la liberté et la dignité dans leur acception politique moderne... A peine l'indépendance proclamée par le peuple algérien et reconnue par la puissance coloniale ; un régime oppressif n'a ni tergiversé ni hésité avant de confisquer cette indépendance en enterrant les rêves démocratiques, les droits et la liberté... (Forum : Algérie dz, 22/03/11)*

161- *Pour Karim Tabbou, « en Tunisie et en Egypte, c'est le peuple qui a convoqué la classe politique. En Algérie, c'est la classe politique qui veut convoquer le peuple » Pour le premier, « les Algériens ne feront jamais confiance aux militaires qui ont créé de faux maquis pour éviter les vrais », alors que le second rappelle que « l'armée égyptienne a, elle aussi, tué et torturé des opposants dans le passé et nos jeunes n'ont pas peur d'être tués puisqu'ils se tuent eux-mêmes tous les jours ». (Le Monde Diplomatique, 17/02/11*

162- *« Abdelaziz Bouteflika est un gouvernant qui n'a pas la confiance des citoyens » (Le Matin.dz, 08/06/14).*

163- Les spécialistes de la guerre définissent le conflit franco-algérien qui s'est déroulé entre 1830 et 1962 comme un conflit de «basse intensité»... Cette violence (...) a alimenté le désir de vengeance des Algériens qui n'ont prêté attention aux formes qu'il a prises que dans les années 1990 quand les islamistes l'ont utilisé contre la population... A l'aube du cinquantenaire, le patriotisme algérien n'en sortira que grandi... Le nombre des victimes a été gonflé non sans cynisme par ceux-là mêmes qui ont entraîné des Algériens contre d'autres. (El Watan, 10/07/12)

164- On y lit la multiplicité des parcours, l'évocation des conflits interalgériens longtemps tus ; on y (re)découvre l'engagement au combat des communistes, des messalistes et des militants de l'UDMA. (El Watan, 06/07/12)

165- il y a ceux qui pensent qu'il est impossible aux algériens, à moins d'un miracle, de se remettre des traumatismes et des épreuves et même des déceptions vécus sur des décennies. .. Pour nous, nous considérons comme prioritaire la reconstruction du lien entre les algériens. Ce qui a été détruit pendant les deux dernières décennies en Algérie c'est le lien entre les algériens dans la vraie vie de tous les jours, et c'est celui-là qu'il faut impérativement reconstruire en priorité... Nous devons peser de toutes nos forces, en tant que société, pour que le processus historique en cours soit une occasion pour le peuple algérien de renaître à la liberté, à la démocratie et au progrès... Pour que le pays sorte des impasses de l'exclusion avec son cortège de violence, d'incompétence, de prédation et de décomposition sociale et politique il faut : La levée de tous les obstacles à la libre organisation et à la libre expression des algériens. (Forum : Algérie dz, 10/03/2011)

166- azouz75, 22/03/2011, le scandaleux bain de sang déclenché par El Gueddafi rappelle quant à lui la furie éradicatrice des années 90 qui a déchainé - à l'intérieur et à l'extérieur des institutions- des algériens contre d'autres algériens durant toute une décennie...(Forum : Algérie dz, 22/03/11)

167- «C'était très difficile de se référer à des normes strictes dans une situation catastrophique comme celle qu'on était en train de vivre. Je n'aurais jamais pensé que les algériens pouvaient attaquer d'autres algériens Ce n'est pas une simple guerre civile. La conviction religieuse était à l'origine de tout ça, ces événements néfastes.» (Blog : <http://saadlounes.unblog.fr/la-liberte-de-presse-antidote-de-la-violence-politique/>, 22/09/11)

168- Les Algériens n'ont pas pu marcher le samedi 12 février, empêchés par 30 000 policiers, mais la détermination n'a apparemment pas faibli. ... (Jeune Afrique, 17/02/11)

169- Après les embrasements tunisiens et égyptiens, chacun guette l'Algérie avec inquiétude ou impatience. Les Algériens n'ont pourtant pas attendu aujourd'hui pour se révolter., (TV5 monde, 12/02/11)

170- *Pour le président du FFS, si les Algériens ne sont pas soulevés d'une manière violente comme leurs voisins, ce n'est nullement à cause de la peur. « (...) je ne soulignerais jamais assez, que le génie populaire algérien, inspiré, non par la peur comme veulent le faire croire certains, mais par la sagesse l'éternel esprit de résistance, saura inventer les voies et moyens d'un changement pacifique...lettre de H. Ait Ahmed. (Réaction à l'article "Aït Ahmed : l'Algérie ne fait pas exception", paru sur La Tribune, 19/03/11)*

171- *C'est seulement au terme d'une remobilisation citoyenne et politique des algériens que nous pourrions aborder l'ensemble du processus électoral devant aboutir à une refondation institutionnelle,...),par ce que enfin issue d'une assemblée constituante librement élue par des algériens libres. Ceux qui participeront à l'élaboration de ce processus seront les premiers algériens véritablement libres, et ceux qui seront partis avant, ne se seront pas battus pour rien. Hocine .AIT AHMED. (Message de Hocine Aït Ahmed aux Algériens commenté sur le forum : <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=20293222/03/2011>, 22/03/11)*

172- *Le citoyen algérien a besoin de voir de nouvelles têtes.... Il faut se lancer dans une nouvelle République, à la portée de tous les Algériens »,.... (TSA, 19/04/12)*

173- *L'Algérie est-elle devenue plurielle ? L'Algérie plurielle ? Est-ce pour cela qu'ils veulent l'occidentaliser, qu'ils prônent la mixité ? Des Chinois, des Turcs, sachant que les Algériens se plaignent de ne pas trouver du travail. Maintenant ils veulent faire venir des Français dit convertis. (Forum : <http://forum.educdz.com>, 17/03/14)*

174- *Elle est BELLE, Magnifique cette équipe, au delà de l'aspect technique, je parle sur un niveau symbolique, elle représente l'Algérie dans sa pluralité ! (Forum : Algérie dz, 21/11/09)*

175- *Vous parlez du "jacobinisme de Abane Ramdane" comme si les kabyles étaient condamnés à ne pas évoluer dans leur stratégie et leur discours. Le peuple kabyle paye aujourd'hui les erreurs de ses chefs politiques depuis 1926. En niant l'existence du peuple kabyle sommé de se fondre dans l'Algérie "une et indivisible" l'élite politique kabyle n'a pas vu les conséquences désastreuses de sa stratégie sur l'identité kabyle menacée par le rouleau compresseur de l'arabo-intégrisme de l'État central. Ce que beaucoup de kabyles complexés oublient de nous dire, c'est comment arrêter le génocide identitaire du peuple kabyle. On oublie souvent que des États dix fois moins grands et dix fois moins peuplés que la Kabylie, siègent à l'ONU, drapeau au vent! Il faut faire honte aux élites kabyles qui tournent le dos au drame de propre leur peuple, au nom de "l'indivisibilité" de l'Algérie. Un peuple doit-il disparaître pour exister ???(Maghreb Emergent, 17/05/14)*

176- *L'argument de la souffrance égale ne serait-il pas donc le meilleur stratagème (inconscient probablement) pour s'opposer à la revendication de l'identité Berbère tout*

simplement. Hier, on a opposé l'unité nationale à la revendication d'une Algérie culturelle plurielle... Le MAK serait-il donc l'authentique et le digne continuateur de nos aînés, contre le système colonial, ceux de 49, les défenseurs d'une Algérie Algérienne, fière de sa diversité... (Réaction à l'article : "Ferhat Mehenni à New-York : 'L'Algérie opprime le peuple kabyle' ", paru sur Le Matin Algérie, 26/05/09 et le commentaire date du 01/06/09)

177- Ali Laïmeche et ses compagnons, en affirmant l'identité berbère de l'Afrique du Nord, se sont heurtés, en avançant le concept d'«Algérie algérienne», à un environnement hostile dicté par une idéologie monolithique et exclusiviste, associant le nationalisme arabe importé du Moyen-Orient et l'islamisme des Oulémas... Par cette imposture, il donna ainsi le coup d'envoi à l'Algérie actuelle, figée dans ses constantes arabo-islamiques et ruinant tous les espoirs d'une Algérie plurielle et démocratique... Cette politique de nature colonialiste du pouvoir algérien est intolérable. La substitution de l'identité réelle par une identité élaborée dans les laboratoires idéologiques et dont le but final est l'arabisation totale de l'Algérie est une aberration totalitaire... Créons les conditions d'un nouveau contrat social et ne laissons pas des politiques d'exclusion transformer notre belle diversité en zones de fracture et en sources de conflit pouvant donner prise aux manœuvres des grands manipulateurs de ce monde. Nous, signataires, restons dans l'espoir que notre appel sera entendu, que la Kabylie que nous voulons sauvegarder, défendre et doter d'un avenir trouvera toute sa place dans une Algérie nouvelle, enfin totalement décolonisée, une Algérie apaisée et plurielle qui nous ressemble et qui nous rassemble. (El Watan, 07/12/14)

178- Avec cette jeuneuse de Barakat, les chances de la reconstruction de l'Algérie sur la base de sa pluralité et dans le respect de tous ses enfants demeurent intactes... Un militant ne remet jamais en question sa cause, l'Algérie plurielle est bel et bien possible dans le cadre d'une deuxième république qui consacrera la démocratie et le respect de la diversité... Au-delà de toute divergence politique que tout Algérien pourrait avoir avec les initiateurs de Barakat, le sentiment spontané, tolérant et sincère du respect de la pluralité, de la démocratie, de la diversité culturelle et des droits humains qu'on peut constater à leur niveau redonne l'espoir et la conviction que l'Algérie plurielle telle que conçue par les architectes du congrès de la Soummam pourrait se construire dans les profondeurs de la société Algérienne et loin des cercles du sérail tous clans confondus... Il faut se mettre à travailler, sérieusement, dans le sens de la vulgarisation de la pensée tolérante et citoyenne du mouvement Barakat pour que l'Algérie des pluralités triomphe sur l'Algérie de l'exclusion. (Le Matin Algérie, 05/05/14)

179- Je conseille à cet égaré de demander asile politique à Israël qui acceptera sans doute sa demande puisque qu'apparemment les sionistes le soutiennent. Ceux qui veulent se battre pacifiquement pour le bien de leur pays le font de l'intérieur sans aucune aide de l'extérieur sinon ils passeraient pour des traitres. Ce M'henni doit savoir que l'Algérie est indivisible et le restera et qu'aucun algérien n'acceptera de dissocier la Kabylie de

l'algérie. (Réaction à l'aticle : "Ferhat M'henni: 'Je me vengerai de l'Algérie après la déchéance de ma nationalité' ", paru sur <http://www.echoroukonline.com>, 23/02/13)

180- *« L'Algérie, ça évoque quoi pour vous ? » (...) La société, à plus de 50% âgée de moins de 30 ans, bouillonne. Avide de culture, de loisirs, de consommation, elle réfléchit aussi à des questions fondamentales sur l'identité, la gouvernance, l'éducation, la place des femmes... Et dessine les contours de l'Algérie de demain, sur un nouveau modèle où devront cohabiter islam et citoyenneté. Une Algérie définitivement plurielle. Et surprenante ! (Blog : <http://blog.lefigaro.fr/algerie>, 01/08/11)*

181- *"Algérielle, une pluralité singulière", une exposition de peinture sous verre de l'artiste Farah Laddi, inaugurée mardi à Alger, au Palais Mustapha Pacha et qui s'étale jusqu'au 28 septembre prochain, évoquant, dans la subtilité et la minutie, le patrimoine culturel algérien....la présentation propose un retour nostalgique dans le passé, mettant en valeur les lieux dans leurs profondeurs historiques et le parcours civilisationnel intense de l'Algérie. "Algeriella" (Algérie plurielle), (Liberté, 11/11/15)*

182- *Une table ronde a été organisée à Paris à l'initiative de Pluri-elles Algérie et du Manifeste des libertés avec le soutien de plusieurs associations (...) Le premier défendant un FLN discrédité et le second un discours nationaliste chauvin. Mais ce qui marque le plus est l'absence de l'autre Algérie, des deux autres Algérie. Celle du FLN parti-Etat mais aussi celle de Abassi Madani et de Ali Benhadj. Ce sont pourtant eux qui ont récupéré le soulèvement d'Octobre. Ironie de l'histoire. (El Watan, 14/10/08)*

183- *Parler de l'Algérie plurielle et imposer une façon d'être à l'assistance n'est point approprié. Quant aux invités dont Mme la députée, c'était une occasion pour eux et pour elle de voir l'un des éléments fondamentaux de cette pluralité algérienne et surtout de le comprendre. Tamazight fait partie des enjeux de l'Algérie d'aujourd'hui, (Réaction à l'article : "L'Algérie plurielle au singulier. Intégration citoyenne au canada", paru sur le blog : <https://taghamsa.wordpress.com>, 20/6/13)*

184- *Tout le monde en Kabylie approuve totalement le projet du MAK. Tous les autres mouvements FFS, RCD, Arouchs.... etc doivent revenir à la raison et répondre à l'appel de la Kabylie à travers le MAK (...) le MAK est la solution, vive le MAK et vive la kabylie autonome dans une Algérie plurielle. (Réaction à l'article "le MAK répond au FFS et au RCD", paru sur le forum : réseau des démocrates, 08/06/10)*

185- *Assad si el hachimi. Directeur de la Promotion culturelle au Haut Commissariat à L'amazighité, « L'Algérie plurielle est fascinante à tel point, que beaucoup d'associations*

du bassin méditerranéen aspirent au développement des projets de partenariat avec nous ».
(El Watan, 05/06/06)

186- *L'intervention de Soufiane Djilali était une séance de «chauffe» avant le discours du président du RCD, Mohcine Belabbas. D'emblée, il fait part de sa fierté de voir des Algériens d'idéologies différentes se rassembler. «(...) La rencontre d'aujourd'hui est celle de l'Algérie plurielle. On sera là pour sauver l'Algérie», lance-t-il. «On est là pour assurer que le vote est une illusion pour ne pas dire trahison», ajoute-t-il. (L'Expression, 22/03/14)*

187- *foot pluriel c'est sur la preuve....et c'est beau à voir... mais l'Algérie pluriel c'est pas demain la veille et quel désespoir (Forum : Algérie dz, 21/11/09)*

188- *Pour que notre diversité culturelle reste vive, elle doit être exprimée au quotidien et si possible rester enracinée sur le sol algérien. Il est de notre devoir d'attirer l'attention de chacun sur ces identités en perdition. Ensemble, construisons l'«Algérie plurielle » ! (Blog: <http://yazidhaddar.over-blog.com/article-21327563.html>, 25/5/09)*

189- *De la diversité revendiquée comme «une richesse dans une Algérie plurielle», les Kabyles sont contraints, par la répression et les manipulations, à l'isolement et au repli communautaire. (Le Figaro. Fr, 20/7/11)*

190- *La nécessité d'interpeller l'Histoire afin de «récupérer le legs de l'Algérie plurielle» a été mise en avant, lundi à El Khroub, par le secrétaire général du Haut commissariat à l'amazighité (HCA). (...) Il a estimé à ce sujet qu'un "immense chantier scientifique" ayant pour objectif la connaissance de l'Histoire culturelle, sociale et politique de l'Afrique du Nord en général et de la période numide en particulier doit être ouvert et un travail de socialisation du savoir produit par les archéologues et les historiens doit être effectué pour combler les lacunes des générations actuelles en matière de connaissance de l'Histoire de cette période. (Blog : DK News, 15/09/14)*

191- *A partir du moment qu'ils portent les couleurs de l'Algérie ils sont automatiquement pluriels (forum : Algérie-dz, 21/11/09)*

192- *Un espace pour représenter l'Algérie plurielle. L'association El Djazaïria s'installe à alicante, (El Watan, 08/ 05/13)*

193- *L'ancien vice-président de Sonatrach, Hocine Malti, est revenu sur la genèse de la candidature du président Bouteflika à un quatrième mandat, lors d'une table ronde organisée samedi dernier à Montréal par l'Association des amis de l'Algérie plurielle et du Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA)...lors du débat qui suivi, Azedine Chikhi, membre fondateur de l'Association des amis de l'Algérie plurielle s'est dit confiant en la société civile algérienne. (El Watan, 31/03/14)*

194- *L'Algérie plurielle à Dijon. L'association dijonnaise Libertés-Culture annonce trois événements sur «l'Algérie plurielle» à l'occasion de la sortie, il y a quelques jours, du film Le Chat du rabbin(...). Cette soirée-débat sera complétée par une soirée-concert le jeudi 23 juin : L'Algérie plurielle en musique, (El Watan, 20/06/11)*

195- *L'Algérie plurielle au singulier. Intégration citoyenne au Canada, Ce samedi 22 juin, " L'association des amis de l'Algérie plurielle" a organisé, au restaurant Le Corail à Montréal, un débat avec le député du FFS (Algérie) M. Belkacem Amarouche et la députée Mme Sadia Grogue du NPD (Canada). M. Amarouche, ce jeune député cultivé et éloquent, est animé d'une volonté de fer : «Il faut amener une nouvelle dynamique de communication, un nouveau souffle pour une Algérie démocratique. » dira-t-il.... (Blog : <https://taghamsa.wordpress.com>, 20/6/13)*

196- *la vérité de la mort de Dda Ramdane sur les plaques portant la biographie de ce héros national après les petits travaux de réfection effectués autour de la stèle de ce dernier, voilà qu'ils découvrent une énième fois un crime perpétré par les soit disant gardien du temple contre la mémoire de celui qui est mort pour une vraie république démocratique et une Algérie plurielle. (Forum : dz-foot, 31/12/ 14)*

197- *Dans ce contexte géopolitique troublé, la lutte obstinée contre l'impunité des responsables du terrorisme d'État, vingt ans après le putsch de janvier 1992, reste la seule boussole de tous ceux qui aspirent à une Algérie authentiquement démocratique (Algeria-Watch, 11/01/12)*

198- *A l'heure où l'on s'interroge sur «l'absence algérienne» de la chaîne des révoltes arabes qui a chassé les dictateurs de Carthage, de Syrte et des terres d'Abou Simbel, à l'heure où l'on épilogue sur la supposée «apathie» révolutionnaire des Algériens, s'autorisant parfois des insinuations sur la vaillance de nos pères et la légendaire bravoure des fils des Aurès, du Djurdjura et de l'Ouarsenis, survient le 23e anniversaire de la révolution d'Octobre 1988 pour rappeler qu'il y a bientôt un quart de siècle, la jeunesse algérienne avait inondé la rue de son sang, aux cris de «Algérie démocratique», faisant de l'Algérie la première nation arabe à s'engager dans la démocratie, (El Watan, 05/10/11)*

199- *Regarde! Le poème est partout. Mammeri, Feraoun, Idir, Farès, Ait Menguellet, Djaout, Ouari, les Amrouche, tous sont de là. Ils ont taillé dans la montagne et la mer le poème insurgé, c'est sociologique, c'est historique que je lui ai dit. Pour le reste, je sais que l'Algérie démocratique se fera grâce à la Kabylie. (Blog : <http://www.kabyleuniversel.com>, 24/03/14)*

200- *Malheureusement les élites politiques kabyles complexées, continuent à vouloir jouer le rôle de "gladiateurs" de l'Algérie démocratique et persistent dans leur fuite en*

avant et refusent de s'assumer en tant que kabyles. (Réaction à l'article "Autonomie, indépendance ou statu quo pour la Kabylie ?", parue sur le blog: <https://www.tamurt.info>, 07/05/14)

201- *Algérie: Jospin fait aveu d'impuissance. Pour le Premier ministre, un processus de démocratisation est indispensable. (...) Le Premier ministre fait cependant un petit signe à l'opposition. En qualifiant d'«indispensable» un «processus de démocratisation», il sous-entend qu'il n'en existe pas en Algérie. (Libération, 19/09/97)*

202- *Dans cet article Nadir Djermoune retrace l'évolution politique de Ferhat M'henni d'une sorte de berbérisme de gauche à la revendication de la « kabylité ». Pour lui, l'intérêt que suscite son discours s'explique par le fait qu'en « détachant » la Kabylie de l'Algérie, il la rattache au monde « évolué », l'Europe, qui n'avait jamais autant fasciné les jeunes Kabyles... Ce qui empêcherait l'émancipation sociale et économique de la région, estime-t-il, c'est son rattachement à cette Algérie « arabe », incapable d'assimiler les valeurs démocratiques et modernes... (Maghreb Émergent, 15/09/11)*

203- *En effet, des statistiques sérieuses, prouvent que 10% des français ont au moins un ascendant algérien. Cette donnée géostratégique, si un jour on lui rajoute un système démocratique en Algérie, feront de notre pays, une des puissances régionales en méditerranée. Donc, encore une fois, le problème est algéro-algérien et évitons de faire d'autres fausses routes. (Le Quotidien d'Algérie, 03/10/12)*

204- *Un jour, la conjugaison de toutes ces effervescences rendra inéluctable l'option vers le changement démocratique en Algérie. De Jan Palach à Mohamed Bouazizi, le crépuscule des Dieux. (Le Quotidien d'Algérie, 22/03/11)*

205- *Parce que, au-delà de l'événement lui-même, c'est-à-dire des manifestations, violentes, pour réclamer la reconnaissance de l'identité amazighe et, par extension, des libertés démocratiques en Algérie, le 20 avril constitue un repère pour beaucoup de citoyens, jeunes et moins jeunes (Forum : Algérie-dz, 20/04/08)*

206- *Ce Abane, artisan de la plateforme de Soummam pour une Algérie unitaire, fraternelle et démocratique (Réaction à l'article "Ferhat Mehenni à New-York : 'l'Algérie opprime le peuple kabyle', paru sur le Matin.dz, 27/05/09)*

207- *« Révolution démocratique » pour certains, « chahut de gamins » et « jacquerie » pour d'autres, le soulèvement populaire du 5 octobre 1988 est loin de faire, même 23 ans après, l'unanimité autour de sa filiation et de son identité... Aucun pays dans le monde n'était prêt à accepter et encore moins à soutenir une démocratisation de l'Algérie. (El Watan, 05/10/11)*

208- *Je vous informe à ma manière et je commence ce texte par une information un peu bizarre qui image l'Algérie d'aujourd'hui "À la fin des années quatre-vingt, au moment où l'Algérie*

s'engage progressivement dans un processus de démocratisation, les relations franco-algériennes se sont considérablement réchauffées comme en témoigne la photo où François Mitterrand et le Président Chadli s'entretiennent à Tipaza, au bord de la Méditerranée, en mars 1989. (Le Matin.dz, 13/01/15)

209- *M. Panzeri craint que le manque de processus de réformes concrètes ne crée un vide qui serait occupé par des tendances extrémistes. «L'Algérie a engagé son processus de démocratisation durant les années 1990, elle a connu les affres du terrorisme, mais il est maintenant temps qu'elle se détache de ce passé», conseille-t-il. (L'Expression, 08/12/14)*

210- *La démocratisation en Algérie est un processus irréversible, (...) Il [Mourad Medelci] ne manquera pas de souligner que « l'Etat algérien n'a ni renoncé à lutter contre le terrorisme ni tenté d'exploiter à son avantage cette contrainte pour proclamer une pause des réformes démocratiques », ajoutant que, bien au contraire, l'Algérie, « mesurant la difficulté à lutter contre le terrorisme tout en promouvant les libertés, a poursuivi, sans renoncement, sa démarche de démocratisation ». (La Tribune, 16/04/08)*

211- *La chute de Kadhafi rend la démocratisation algérienne inéluctable... L'Algérie, la prochaine étape du printemps arabe? (Slate Afrique, 30/08/11)*

212- *La France peut-elle apporter une aide à la démocratisation de l'Algérie ? (Le Matin, 23/12/12)*

213- *Abattre le pouvoir n'est pas l'affaire uniquement des kabyles, une Kabylie autonome peut aider à l'instauration de la démocratie en Algérie, alors qu'aujourd'hui c'est le pays qui est ligoté (Réaction à l'article " le MAK répond au FFS et au RCD ", paru sur le forum : réseau des démocrates, 08 /10/10)*

214- *La démocratisation de l'Algérie dépend du développement du sentiment national, du patriotisme, la fierté d'appartenance à une nation unie, ainsi une véritable identité sans ségrégations et sans distinction entre ses composantes culturelles, ethniques, linguistiques ou confessionnelles, (Le Matin Algérie, 04/01/12)*

215- *C'est comme si la Kabylie n'était pas toujours sortie perdante de tous les engagements et les lourds sacrifices qu'elle a fait pour tenter vainement de sauver l'Algérie : de la crise berbériste de 1949, en passant par le maquis de 1963, par la démocratisation de l'Algérie en 1992, par le printemps noir de 2001, jusqu'à aujourd'hui en 2014 : la Kabylie n'a fait que perdre, encore et toujours perdre, jusqu'à risquer sa propre disparition, sans jamais rien gagner. (...) Faut-il rappeler que le RCD comme le FFS, alors qu'ils avaient la prétention de démocratiser l'Algérie, se sont retrouvés à arabiser leurs discours et leurs slogans, à se mettre à l'arabe pour pouvoir ouvrir la bouche à*

l'assemblée nationale algérienne, alors qu'ils étaient députés de la Kabylie, (Blog : Siwel, agence kabyle d'information, 15/12/14)

216- *L'Algérie de demain, sera démocratique comme vous dites, mais surtout pragmatique. La présence sur le sol français de plus de 6 millions de franco-algériens est un atout que nous refusons de brader juste pour des excitations idéologiques. (Réaction à l'article "Sortir de la Françalgérie" paru sur le Quotidien d'Algérie, 03/11/12)*

217- *COMMÉMORATION DES ÉVÉNEMENTS D'OCTOBRE 1988. Rendre hommage aux martyrs de la démocratie et de la liberté figure parmi les principales activités du RAJ (...) « Ces événements douloureux nous ont permis d'arracher le pluralisme politique et d'ouvrir une brèche pour l'expression démocratique », affirme le RAJ dans une déclaration lue publiquement (...) L'association observe que « la situation s'aggrave. Le contexte national et régional impose une véritable et sérieuse ouverture démocratique, avec l'implication de tous les Algériennes et Algériens pour mettre les premiers jalons d'un Etat de droit, de justice et de démocratie, où la souveraineté, chèrement arrachée, sera restituée au peuple algérien ». (El Watan, 06/10/14)*

218- *Les faiblesses du mouvement sont en partie responsables de son incapacité à s'étendre en dehors des limites de la Kabylie et à atteindre ses objectifs principaux: le châtimement des responsables, des mesures de répression excessives infligées aux manifestants durant le Printemps noir, le retrait de la gendarmerie de la région et la reconnaissance de la langue berbère, le tamazight, en tant que langue officielle, sans mentionner des revendications plus radicales en faveur de la démocratisation rapide de l'Algérie. (Extrait du Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°15, 10/06/03)*

219- *La longue marche de l'Algérie vers la démocratie (...) A tous les coups le pouvoir d'Etat sera gagnant. Comme quoi la voie qui reste à parcourir pour arracher une démocratie authentique est encore longue (Le soir d'Algérie, 25/5/14)*

220- *Anouar Benmalek : « L'Algérie ne peut résister à l'exemple de démocratisation » ... Ce n'est pas aux acteurs de 1988 qu'on peut attribuer l'échec de la démocratisation en Algérie. C'est un système complexe, les gens ont voulu essayer la solution islamiste. (Entretien avec l'écrivain Anouar BenMalek, paru sur TSA, 01/10/11)*

221- *Un certain nombre de politologues considèrent que l'Algérie ne pourra pas échapper à des réformes, à une démocratisation du fait de l'impact des révolutions arabes. (Slate Afrique, 08/09/11)*

222- *Boumediene qui avait renversé Benbella par un coup d'Etat voulut arabiser l'Algérie en imposant l'arabisation de l'enseignement, avec la volonté de faire disparaître tous les parlers berbères. Ce dictateur avait cru réaliser l'unité et la cohésion de l'Algérie en faisant disparaître la*

langue kabyle ... Unissons nos efforts pour l'autonomie de la Kabylie, dès lors que vouloir lutter pour la démocratie en Algérie est un leurre. (Blog: kabyle.net, 20/04/14)

223- *c'est faut ca l'algerie est une vrais pay qui applique la demaocratie et le peuple algerient n'aime pas la violence (Réaction à l'article : " la démocratie de l'Algérie vue par l'Amérique ", paru sur La Voix de l'Oranie, 26/04/07)*

224- *Une véritable guérilla urbaine oppose les manifestants et les forces de l'ordre qui font de nombreuses victimes et blessés. C'est le Printemps Noir de 2001. Devant ce sentiment d'anarchie les autorités sociopolitiques locales, la "tajmat" (assemblée locale) et les "arouchs (mouvement citoyen) tentent de donner un cadre organisationnel de réflexion et posent la question de la démocratie en Algérie. (Magazine électronique de la chanson kabyle en particulier et de la culture berbère en général, 30/03/11)*

225- *Arborant des banderoles sur lesquelles on pouvait lire les slogans chers au RCD, comme «Ensemble pour une Algérie de demain, «Pour la liberté d'expression» ou encore «Tamazight langue nationale et officielle », (...) «Pouvoir assassin», ainsi que les fameux «Assa, azekka, tamazight tella, tella» et autres «Imazighen» et «Djazaïr horra, dimocratia »... Une célébration en rangs dispersés des principales forces politiques de la région mais avec le même esprit de fidélité et d'attachement au combat d'Avril 80 qui constitue l'acte fondateur de l'Algérie démocratique. (Le Soir d'Algérie, 21/04/10)*

226- *Les avis de la presse algérienne sur le bilan du président Chadli Bendjedid sont mitigés. Mais certains l'ont qualifié de "père de la démocratie algérienne" après qu'il eut promulgué une Constitution pluraliste en février 1989. (Forum : algerie-dz, 12/10/12)*

227- *Parler de Chadli comme étant l'artisan de la démocratisation de l'algérie relève de la pure hypocrisie. Les libertés obtenues à la fin des années 1980 (Multipartisme, presse privée...) ont été arrachées de haute lutte par le peuple. (Forum : algerie-dz, 13/10/12)*

228- *Après tout, Octobre 1988 a cessé d'être un complot depuis que la diplomatie algérienne le présente comme étant un «printemps algérien» accompli bien avant la vague tunisienne....Exactement comme cela se passait dans une Algérie officiellement sous parti unique d'avant Octobre 1988. (Le Quotidien d'Oran, 05/10/13)*

229- *[Sellal] a affirmé que l'Algérie vivait son printemps depuis 1954 et qu'elle « est debout depuis cette date grâce à la résistance de ses hommes ». (Algérie1.com, 24/10/13)*

230- *SlateAfrique - Quel regard jetez-vous sur le printemps arabe? Y.K. - J'ai appris à ne pas chanter avant d'être sûr de ne pas déchanter. Le printemps arabe s'est déclaré 23 ans après le printemps algérien. Le nôtre a été fait de foudres et d'orages, et nos champs ont troqué leurs coquelicots contre des plaies et des mares de sang (Slate Afrique, 08/09/11)*

231- *Si l'Algérie n'a pas connu de printemps arabe c'est parce que son peuple est uni, cohérent et solidaire, a expliqué, mercredi, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal (...) L'Algérie n'a pas été affectée par ce qui est appelé 'le printemps arabe' parce que son peuple est uni, cohérent et solidaire' avant d'ajouter qu'«il est vrai que le peuple algérien n'accepte pas l'exclusion, l'arbitraire ni la Hogra, mais il reste un peuple solidaire ».* (Algérie1.com, 06/11/13)

232- *Dans une tribune publiée en 2011 sous le titre «Octobre 1988, 'un printemps algérien'», le journaliste Akram Belkaïd jugeait : «Il faut tout de même reconnaître qu'Octobre a un goût d'inachevé...Quelle erreur ! Le 'printemps algérien' était condamné alors qu'il avait à peine commencé».* (El Watan, 05/10/13)

233- *imaginons un instant toutes les autres régions rejoindre la Kabylie à ce moment-là, ça aurait été en toute évidence le printemps algérien. mais bon...! (Réaction à l'article : "Ce pourquoi le mouvement des arouchs a échoué en kabylie", par sur Le Quotidien d'Algérie, 15/11/11)*

234- *Pourquoi l'Algérie est vaccinée contre le printemps arabe ?... L'Algérie pays démocrate par défaut? Dernier bastion arabe des dictatures utiles et nécessaires et même éclairées? Territoire-barrage entre la théocratie et la république?... On a le résumé de l'exception algérienne si mystérieuse pour les étrangers qui ne comprennent pas comment un peuple qui subit la dictature depuis longtemps, la revendique aujourd'hui comme une ceinture de sécurité. La clef est dans la peur de mourir encore une deuxième fois avant de pouvoir vivre au moins une fois. L'anti-printemps arabe algérien... les Algériens, beaucoup, parlent aujourd'hui du «printemps arabe» comme d'une menace, pas comme d'une révolution possible pour se libérer.* (Sltae Afrique, 21/03/12)

235- *Décès du general Lamari : début du printemps algérien ? (...) Le décès du général Lamari marque la fin d'une période de 20 ans de pouvoir algérien sous domination militaire, qui avait notamment conduit à la répression du terrorisme islamique. Est-ce pour autant le début d'une transition vers un pouvoir politique plus équilibré ?* (Blog : http://alirachedi.net/?page_id=746, 22/12/12)

236- *« Printemps algérien » en vue, une catastrophe pour la France. Si un conflit civil grave émergeait outre-Méditerranée, on peut sans peine imaginer que de nombreux Algériens fuiraient leur pays pour tenter de s'installer en France.* (Blog : <http://www.bvoltaire.fr/gabrielrobin/printemps-algerien-en-vue-catastrophe-pour-la-france,53712>, 20/03/14)

237- *M. Sellal a loué la stabilité de l'Algérie face au Printemps arabe, qu'il a comparé à un "moustique". "Nous avons pu fermer la porte pour qu'il n'entre pas et si jamais il essayait de rentrer, nous le combattons au Fly Tox", un anti-moustique utilisé localement, a-t-il clamé.* (L'Observateur, 16/03/14)

238- *Si l'Algérie de 62 n'a pas occulté Tamazight, (...) on ne sera pas là. L'Etat-nation est défini tant dans le discours politique que juridique à partir du sacro-saint principe de l'unité arabo-musulmane. Ce principe, du fait de la proximité de l'indépendance et de la fragilité de l'Etat naissant, est paré de toutes les vertus. La Charte d'Alger de 1964 énonce sans aucune fioriture que «l'Algérie est un pays arabo-musulman » (Le soir d'Algérie, 16/11/11)*

239- *L'Algérie s'est définie comme un pays arabe et les Kabyles se sont retrouvés à devoir jouer la schizophrénie : être kabyles entre eux et arabes à l'extérieur, (Blog : Siwel, agence kabyle d'information, 02/06/14)*

240- *Si les partisans de l'Algérie arabo-islamique peuvent s'adonner aux réjouissances de 50 ans de règne sans partage de leur idéologie raciste ... C'est ce même pouvoir qui s'apprête à fêter ce cinquantenaire qui est le véritable séparatiste, car c'est lui qui, depuis la confiscation de l'indépendance, élargit chaque jour davantage, le fossé entre l'Algérie de plus en plus arabo-islamisée et la Kabylie toujours attachée à ses racines.. (Gouvernement Provisoire Kabyle, Déclaration 50 ans d'indépendance de l'Algérie : 50 ans de colonisation et de crimes contre la Kabylie, 03/07/12)*

241- *« L'Algérie, est un pays arabe. » « Nous sommes des Arabes, des Arabes, des Arabes!.. » (Ahmed Ben Bella, 1962)*

242- *L'Algérie en faillite : Le poids de la crise identitaire, L'Algérie n'est en rien concernée par ces nationalismes arabo-islamiques qui ne servent pas obligatoirement nos intérêts et qui ont pour but de réduire notre pays à une éternelle province d'un Moyen-Orient souffrant de dictatures, de corruption et d'instabilité (Algéria- Wach, 14/05/13)*

243- *Cette Algérie qui aime les kabyles soumis et assimilés, la kabylie la rejette et la refuse. Cette Algérie coloniale n'appartient pas au peuple. Cette Algérie arabo-baathiste n'est pas ma Kabylie. Cette Algérie artificielle n'est pas la mienne. Il n'y a pas d'Algérie sans la Kabylie. (Blog : Tamurt, presse kabyle en ligne, 28/06/14)*

244- *L'Arabe, un terme que l'Algérien ne retrouve que dans la bouche des Kabyles et dans celle du Roumi qui l'a malmené 132 ans durant. L'Algérien n'est pas un Arabe, il est Algérien. Pourquoi désigne-t-on l'Algérien par l'Arabe ?... (Forum : algérie.dz, 12/06/04)*

245- *Historiquement l'Algérie est Berbère, je suis kabyle, de KAHINA à mon père qui à prit les armes contres tous les colons (arabes, français) l'ont fait pour la liberté et non pour devenir arabe, je refuse ce discours qui à fait plonger l'Algérie dans l'obscurantisme, la haine et tous les maux de la terre..... (Réaction à l'article : " Bernard Henry Levy menace l'Algérie d'un printemps arabe ", paru sur Réflexions, 27/04/12)*

246- *Oui, l'Algérie musulmane, conservatrice, arriérée ou je ne sais quoi encore, a besoin d'une telle pensée éclairée et éclairante. L'Algérie où le pouvoir en place*

instrumentalise la religion depuis des lustres pour contrôler les esprits et engourdir la société doit aujourd'hui, et une fois pour toute, pouvoir débattre sur la relation qu'entretient la religion avec l'Etat. (Alger-Focus, 27 /10/14)

247- *Éternel algérieniste, en dépit de l'échec sanglant de l'État-nation, Aït-Ahmed fait une cour empressée de reconquête à une voilée intégrale, sourde comme un pot, de surcroît : une Algérie hypermilitarisée et hyper arabo-islamisée qui ne cesse de l'éconduire pour délit d'extraction... L'Algérie arabo-islamiste ne veut pas des Kabyles autrement que soumis et vassaux (Forum : algérie.dz, 08/06/10)*

248- *ce même désespoir pour lequel Saïd Sadi et le RCD ont été créés afin d'en prolonger la durée, tout en bernant les Algériens. Un désespoir dont Monsieur Aït Ahmed, et avec tous mes respects Dda Lhusin pour votre stature, n'a pas sur nous sortir, non plus. vive la kabylie autonome, dans une Algérie débarrassée de l'Arabo-Islamisme. (Réaction à l'article "le MAK répond au FFS et au RCD ", paru sur le forum : réseau des démocrates, 08/07/ 10)*

249- *Je pense que vous misez trop sur les kabyles parce que vous êtes loin de la Kabylie. Je suis Kabyle, mais je dois avouer que nous sommes noyés dans cette Algérie islamo-arabisée. (Réaction à l'article : " l'Algerie et la nostalgie coloniale ", paru sur le Matin Algérie, 26/12/12)*

250- *Imprégné du discours ambiant de la maisonnée familiale et des chants révolutionnaire de Kabylie de Ferhat Mehenni qui tournaient en boucle dans la maison familiale, il considère très tôt que « les kabyles sont passés, sans transition, de l'Algérie française à l'Algérie arabe en gardant le même statut d'indigènes ». (Blog : Siwel, agence kabyle d'information, 03/12/14)*

251- *conclusion qu'il en tire c'est qu'après la décolonisation verticale des Français et à celle oblique des Ottomans, la décolonisation de l'Algérie s'impose. « La colonisation arabe a produit des colonisés de l'arabité revendiquée par l'assimilé comme une constante nationale, mais a produit aussi un autre mal dérivé : des maquis de l'identité, poussés vers la montagne et le radicalisme, prompts à l'exclusion et fascinés par des retours impossibles vers des origines privatisées, folklorisées. » (Jacques Simon, Histoire et identité : Les Nord-Africains sont-ils des Arabes ? paru sur le blog : <http://www.creac.org/phpsimon/hist.pdf>, 8/01/10)*

252- *Le peuple kabyle devrait courber l'échine et dire AMEN à ceux qui le dominant, qui le maltraitent, qui lui dénie le moindre des droits, qui planifient sa disparition et son effacement de la surface de la terre, qui le stigmatisent, qui le marginalisent, qui lui font subir le pire apartheid (pas seulement culturel et linguistique)...Non Mr Djermoune, la lutte du peuple kabyle est la réponse au génocide ethnique planifié par les partisans de l'arabo-islamisme à notre égard, c'est la réponse à l'apartheid atroce instauré depuis 1962*

(et même avant) à l'égard de tout ce qui est kabyle, c'est une réponse au racisme anti-kabyle devenu le socle du régime algérien, à la stigmatisation de la Kabylie et à sa marginalisation économique et culturelle...la liste est longue des humiliations que le peuple kabyle ne cesse de subir dans cette Algérie qui ne se définit qu'arabo-arabe au mépris de l'histoire et du bon sens. (Maghreb Emergent, 12/05/14)

253- L'Algérie est-elle arabe ou berbère ? C'est généralement la question qui fâche ! Surtout si l'on répond de manière univoque et tranchée : « Oui, l'Algérie est arabe ! » ou à l'inverse : « Bien sûr qu'elle est berbère ! ». Et la querelle ne divise pas que ceux qui s'intéressent à ce pays... Alors, arabe ou berbère, l'Algérie ? Les deux à la fois, on l'aura compris : sur un soubassement berbère séculaire, la langue arabe s'est peu à peu imposée à l'ensemble du Maghreb... Cette situation, qui a pu alimenter bien des « schizophrénies », impose donc, aujourd'hui plus que jamais, la notion complexe mais bien réelle d'une Algérie arabo-berbère (Forum : l'Algérie est un pays arabe, Réaction au texte de Georges Morin, l'Algérie : idées reçues, 02/02/04)

254- Vive la guerre de libération et gloire à nos martyrs tombés aux champs d'honneur. Vive l'Algerie BERBERO-ARABO - MUSULMANE ! Telle est notre identité. (Réaction à l'article : " Bernard Henry Levy menace l'Algérie d'un printemps arabe ", paru sur Réflexions, 06/04/12)

255- L'Algérie est un pays arabo-berbère, majoritairement musulman (Réaction à l'article: " Pour BHL 'L'Algérie n'est pas un pays arabe ni islamique mais un pays juif et français, sur un plan culturel'", paru sur Oumma.com, 08/04/12)

256- L'Algérie a-t-elle pris le risque de se «pakistaniser»? C'est la crainte qui s'exprime au lendemain du choc (El Watan, 26/09/14)

257- "L'Algérie n'est pas l'Irak. L'Algérie est souveraine. Il n'y a pas d'intervention militaire chez nous, contrairement à l'Irak », argumente-t-il...Mais une telle comparaison lorsqu'il s'agit d'une nébuleuse terroriste n'est pas la première du genre, beaucoup d'analystes et d'observateurs avaient alerté contre une éventuelle "pakistanisation" ou "afghanisation" de l'Algérie (Algérie- focus, 27/09/14)

258- Le Malistan et l'Algérie Pakistanisée... (Algéries-focus, 13/01/13)

259- Les plus critiques, comme le journaliste Kamel Daoud, chroniqueur d'Algérie Focus, redoutent de voir l'Algérie se transformer en Afghanistan de l'Afrique de l'Ouest... L'intervention française ouvre, selon lui, la voie à une «pakistanisation» de l'Algérie, «un pays forcé d'être une caserne d'arrière-garde pour une guerre d'avant-garde» (ladepeche.fr, 18/01/13)

260- *Algérie: après le rapt du Français, la peur de la «Pakistanisation»... Ayant la certitude que l'Algérie restera dans la zone d'influence française, les Etats-Unis révisent-ils leur position dans leur démarche de pakistanisation de l'Algérie en voyant qu'elle n'est plus qu'une «préfecture» française ? Dépassant les Français par leur vision globale stratégique, les Américains préfèrent miser sur l'avenir plutôt que sur le présent. (El Watan, 23/09/14)*

261- *Que l'organisation à laquelle sont affiliés les terroristes s'appelle Al Qaïda ou les Signataires par le sang, le fait de le savoir ne doit certainement pas influencer sur l'intime conviction de la majorité des Algériens qui estiment à juste titre d'ailleurs que l'enjeu projeté par cette attaque n'est ni plus ni moins que la « pakistanisation » de l'Algérie. (El djazair.com, Le magazine promotionnel de l'Algérie, numéro du 05/15)*

262- *Poutinisation algérienne sans Poutine (...) Nom donné à un processus politique qui consiste en un retour à l'autoritarisme, un contrôle strict des milieux d'affaires, une propension à punir et exiler les rétifs et un raidissement face à toute volonté de réformes, contestations et révoltes. Le tout habillé avec une mythologie de souveraineté et de volonté de puissance régionale ou mondiale (Algérie-focus, 18/05/14)*

263- *La russification rampante de l'Algérie (...). Des subventions à tout-va, de généreux crédits bancaires pour de nombreux oligarques algériens l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie ivre des idéaux du régime et une opposition divisée et aplatie. La Poutinisation de l'Algérie avait donc bien commencé. Et ce 4e mandat semble plus que jamais être le prolongement de cette stratégie russification.(Algérie-focus, 20/04/14)*

264- *Chadli a été donc le véritable internement du boumediennisme. (...) C'est un Président par défaut nommé pour faire oublier un Boumediene trop imposant. Chadli était en quelque sorte la déstalinisation algérienne. (Algérie-focus, 08/10/12)*

2- Discours constitutifs exploités dans le travail

- **Texte de la Constitution nationale**

JORADP N°76 du 8 décembre 1996
modifiée par
Loi n°02-03 du 10 avril 2002 JORADP N°25 du 14 avril 2002
Loi n°08-19 du 15 novembre 2008 JORADP N°63 du 16 novembre 2008



*Constitution de 1996 révisée en
2008*

PREAMBULE

Le peuple algérien est un peuple libre, décidé à le demeurer. Son histoire est une longue chaîne de luttes qui ont fait de l'Algérie de toujours une terre de liberté et de dignité.

Placée au coeur des grands moments qu'à connus la Méditerranée au cours de son histoire, l'Algérie a su trouver dans ses fils, depuis le royaume numide et l'épopée de l'Islam jusqu'aux guerres coloniales, les hérauts de la liberté, de l'unité et du progrès en même temps que les bâtisseurs d'Etats démocratiques et prospères dans les périodes de grandeur et de paix.

Le 1er Novembre 1954 aura été un des sommets de son destin. Aboutissement d'une longue résistance aux agressions menées contre sa culture, ses valeurs et les composantes fondamentales de son identité que sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité, le 1er Novembre aura solidement ancré les luttes présentes dans le passé glorieux de la Nation.

Réuni dans le mouvement national puis au sein du Front de Libération Nationale, le peuple a versé son sang pour assumer son destin collectif dans la liberté et l'identité culturelle nationale retrouvées et se doter d'institutions authentiquement populaires. Couronnant la guerre populaire par une indépendance payée du sacrifice des meilleurs de ses enfants, le Front de Libération Nationale, restaure enfin, dans toute sa plénitude, un Etat moderne et souverain.

Sa foi dans les choix collectifs a permis au peuple de remporter des victoires décisives, marquées par la récupération des richesses nationales et la construction d'un Etat à son service exclusif, exerçant ses pouvoirs en toute indépendance et à l'abri de toute pression extérieure.

Ayant toujours milité pour la liberté et la démocratie, le peuple entend, par cette Constitution, se doter d'institutions fondées sur la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et qui réalisent la justice sociale, l'égalité et la liberté de chacun et de tous.

En approuvant cette Constitution, oeuvre de son génie propre, reflet de ses aspirations, fruit de sa détermination et produit de mutations sociales profondes, le peuple entend ainsi consacrer plus solennellement que jamais la primauté du droit.

La Constitution est au-dessus de tous, elle est la loi fondamentale qui garantit les droits et libertés individuels et collectifs, protège la règle du libre choix du peuple et confère la légitimité à l'exercice des pouvoirs. Elle permet d'assurer la protection juridique et le contrôle de l'action des pouvoirs publics dans une société où règnent la légalité et l'épanouissement de l'homme dans toutes ses dimensions.

L'Algérie, terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, s'honore du rayonnement de sa Révolution du 1er Novembre et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde.

TITRE PREMIER DES PRINCIPES GENERAUX REGISSANT LA SOCIETE ALGERIENNE

Le président de la République peut directement recourir à l'expression de la volonté du peuple.

Art. 8 - Le peuple se donne des institutions ayant pour finalité:
- la sauvegarde et la consolidation de l'indépendance nationale,
- la sauvegarde et la consolidation de l'identité et de l'unité nationales,
- la protection des libertés fondamentales du citoyen et l'épanouissement social et culturel de la Nation,
- la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme,
- la protection de l'économie nationale contre toute forme de malversation ou de détournement, d'accaparement ou de confiscation illégitime.

Art. 9 - Les institutions s'interdisent:
- les pratiques féodales, régionalistes et népotiques,
- l'établissement de rapports d'exploitation et de liens de dépendance,
- les pratiques contraires à la morale islamique et aux valeurs de la Révolution de Novembre.

Art. 10 - Le peuple choisit librement ses représentants. La représentation du peuple n'a d'autres limites que celles fixées par la Constitution et la loi électorale.

Chapitre III : De l'Etat

Art. 11 - L'Etat puise sa légitimité et sa raison d'être dans la volonté du peuple. Sa devise est "Par le Peuple et pour le Peuple". Il est au service exclusif du peuple.

Art. 12 - La souveraineté de l'Etat s'exerce sur son espace terrestre, son espace aérien et ses eaux. L'Etat exerce également son droit souverain établi par le droit international sur chacune des différentes zones de l'espace maritime qui lui reviennent.

Art. 13 - En aucun cas, il ne peut être abandonné ou aliéné une partie du territoire national.

Art. 14 - L'Etat est fondé sur les principes d'organisation démocratique et de justice sociale. L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et s'exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics.

Art. 15 - Les collectivités territoriales de l'Etat sont la Commune et la Wilaya. La Commune est la collectivité de base.

Art. 16 - L'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Art. 17 - La propriété publique est un bien de la collectivité nationale. Elle comprend le sous-sol, les mines et les carrières, les sources naturelles d'énergie, les richesses minérales, naturelles et vivantes des différentes zones du domaine maritime

national, les eaux et les forêts. Elle est, en outre, établie sur les transports ferroviaires, maritimes et aériens, les postes et les télécommunications, ainsi que sur d'autres biens fixés par la loi.

Art. 18 - Le domaine national est défini par la loi. Il comprend les domaines public et privé de l'Etat, de la Wilaya et de la Commune. La gestion du domaine national s'effectue conformément à la loi.

Art. 19 - L'organisation du commerce extérieur relève de la compétence de l'Etat. La loi détermine les conditions d'exercice et de contrôle du commerce extérieur.

Art. 20 - L'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi. Elle donne lieu à une indemnité préalable, juste et équitable.

Art. 21 - Les fonctions au service des institutions de l'Etat ne peuvent constituer une source d'enrichissement, ni un moyen de servir des intérêts privés.

Art. 22 - L'abus d'autorité est réprimé par la loi.

Art. 23 - L'impartialité de l'administration est garantie par la loi.

Art. 24 - L'Etat est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Il assure la protection de tout citoyen à l'étranger.

Art. 25 - La consolidation et le développement du potentiel de défense de la Nation s'organisent autour de l'Armée Nationale Populaire. L'Armée Nationale Populaire a pour mission permanente la sauvegarde de l'indépendance nationale et la défense de la souveraineté nationale. Elle est chargée d'assurer la défense de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que la protection de son espace terrestre, de son espace aérien et des différentes zones de son domaine maritime.

Art. 26 - L'Algérie se défend de recourir à la guerre pour porter atteinte à la souveraineté légitime et à la liberté d'autres peuples. Elle s'efforce de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques.

Art. 27 - L'Algérie est solidaire de tous les peuples qui luttent pour la libération politique et économique, pour le droit à l'autodétermination et contre toute discrimination raciale.

Art. 28 - L'Algérie oeuvre au renforcement de la coopération internationale et au développement des relations amicales entre les Etats, sur la base de l'égalité, de l'intérêt mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle souscrit aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Chapitre IV : Des droits et des libertés

Art. 29 - Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.

Art. 30 - La nationalité algérienne est définie par la loi. Les conditions d'acquisition, de conservation, de perte et de déchéance de la nationalité algérienne sont déterminées par la loi.

Art. 31 - Les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité en droits et devoirs de tous les citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous, à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Art. 31 bis - L'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la Femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues. Les modalités d'application de cet article sont fixées par une loi organique.

Art. 32 - Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis. Ils constituent le patrimoine commun de tous les algériens et algériennes, qu'ils ont le devoir de transmettre de génération en génération pour le conserver dans son intégrité et son inviolabilité.

Art. 33 - La défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'homme et des libertés individuelles et collectives est garantie.

Art. 34 - L'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite.

Art. 35 - Les infractions commises à l'encontre des droits et libertés, ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi.

Art. 36 - La liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables.

Art. 37 - La liberté du commerce et de l'industrie est garantie. Elle s'exerce dans le cadre de la loi.

Art. 38 - La liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique est garantie au citoyen.

Les droits d'auteur sont protégés par la loi. La mise sous séquestre de toute publication, enregistrement ou tout autre moyen de communication et d'information ne pourra se faire qu'en vertu d'un mandat judiciaire.

Art. 39 - La vie privée et l'honneur du citoyen sont inviolables et protégés par la loi. Le secret de la correspondance et de la communication privées, sous toutes leurs formes, est garanti.

Art. 40 - L'Etat garantit l'inviolabilité du domicile. Nulle perquisition ne peut avoir lieu qu'en vertu de la loi et dans le respect de celle-ci. La perquisition ne peut intervenir que sur ordre écrit émanant de l'autorité judiciaire compétente.

Art. 41 - Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.

Art. 42 - Le droit de créer des partis politiques est reconnu et garanti. Ce droit ne peut toutefois être invoqué pour attenter aux libertés fondamentales, aux valeurs et aux composantes fondamentales de l'identité nationale, à l'unité nationale, à la sécurité et à l'intégrité du territoire national, à l'indépendance du pays et à la souveraineté du peuple ainsi qu'au caractère démocratique et républicain de L'Etat. Dans le respect des dispositions de la présente Constitution, les partis politiques ne peuvent être fondés sur une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionale.

Les partis politiques ne peuvent recourir à la propagande partisane portant sur les éléments mentionnés à l'aliéna précédent. Toute obédience des partis politiques, sous quelque forme que ce soit, à des intérêts ou parties étrangers, est proscrite. Aucun parti politique ne peut recourir à la violence ou à la contrainte, quelles que soient la nature ou les formes de celles-ci. D'autres obligations et devoirs sont prescrits par la loi.

Art. 43 - Le droit de créer des associations est garanti. L'Etat encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations.

Art. 44 - Tout citoyen jouissant de ses droits civils et politiques a le droit de choisir librement le lieu de sa résidence et de circuler sur le territoire national. Le droit d'entrée et de sortie du territoire national lui est garanti.

Art. 45 - Toute personne est présumée innocente jusqu'à l'établissement de sa culpabilité par une juridiction régulière et avec toutes les garanties exigées par la loi.

Art. 46 - Nul ne peut être tenu pour coupable si ce n'est en vertu d'une loi dûment promulguée antérieurement à l'acte incriminé.

Art. 47 - Nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

Art. 48 - En matière d'enquête pénale, la garde à vue est soumise au contrôle judiciaire et ne peut excéder quarante-huit (48) heures. La personne gardée à vue a le droit d'entrée immédiatement en contact avec sa famille. La prolongation du délai de garde à vue ne peut avoir lieu, exceptionnellement; que dans les conditions fixées par la loi. A l'expiration du délai de garde à vue, il est obligatoirement procédé à l'examen médical de la personne retenue si celle-ci le demande, et dans tous les cas, elle est informée de cette faculté.

Art. 49- L'erreur judiciaire entraîne réparation par l'Etat. La loi détermine les conditions et modalités de la réparation.

Art. 50 - Tout citoyen remplissant les conditions légales, est électeur et éligible.

Art. 51 - L'égal accès aux fonctions et aux emplois au sein de l'Etat, est garanti à tous les citoyens, sans autres conditions que celles fixées par la loi.

*Art. 52 - La propriété privée est garantie.
Le droit d'héritage est garanti.
Les biens "wakf" et les fondations sont reconnus; leur destination est protégée par la loi.*

*Art. 53 - Le droit à l'enseignement est garanti.
L'enseignement est gratuit dans les conditions fixées par la loi.
L'enseignement fondamental est obligatoire.
L'Etat organise le système d'enseignement.
L'Etat veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle.*

*Art. 54 - Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé.
L'Etat assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques.*

*Art. 55 - Tous les citoyens ont droit au travail.
Le droit à la protection, à la sécurité et à l'hygiène dans le travail, est garanti par la loi.
Le droit au repos est garanti; la loi en détermine les modalités d'exercice.*

Art. 56 - Le droit syndical est reconnu à tous les citoyens.

*Art. 57 - Le droit de grève est reconnu.
Il s'exerce dans le cadre de la loi.
Celle-ci peut en interdire ou en limiter l'exercice dans les domaines de défense nationale et de sécurité, ou pour tous services ou activités publics d'intérêt vital pour la communauté.*

Art. 58 - La famille bénéficie de la protection de l'Etat et de la société.

Art. 59 - Les conditions de vie des citoyens qui ne peuvent pas encore, qui ne peuvent plus ou qui ne pourront jamais travailler, sont garanties.

Chapitre V : Des devoirs

*Art. 60 - Nul n'est censé ignorer la loi.
Toute personne est tenue de respecter la Constitution et de se conformer aux lois de la République.*

*Art. 61 - Tout citoyen a le devoir de protéger et de sauvegarder l'indépendance du pays, sa souveraineté et l'intégrité de son territoire national, ainsi que tous les attributs de l'Etat.
La trahison, l'espionnage, le passage à l'ennemi, ainsi que toutes les infractions commises au préjudice de la sécurité de l'Etat, sont réprimés avec toute la rigueur de la loi.*

*Art. 62 - Tout citoyen doit remplir loyalement ses obligations vis-à-vis de la collectivité nationale.
L'engagement du citoyen envers la Patrie et l'obligation de contribuer à sa défense, constituent des devoirs sacrés et permanents.
L'Etat garantit le respect des symboles de la Révolution, la mémoire des chouchada et la dignité de leurs ayants-droit et des moudjahidine.
Il œuvre, en outre, à la promotion de l'écriture de l'histoire et de son enseignement aux jeunes générations.*

Art. 63 - L'ensemble des libertés de chacun s'exerce dans le respect des droits reconnus à autrui par la Constitution, particulièrement dans le respect du droit à l'honneur, à l'intimité et à la protection de la famille, à celle de la jeunesse et de l'enfance.

Art. 64 - Les citoyens sont égaux devant l'impôt. Chacun doit participer au financement des charges publiques en fonction de sa capacité contributive. Nul impôt ne peut être institué qu'en vertu de la loi. Nul impôt, contribution, taxe ou droit d'aucune sorte, ne peut être institué avec effet rétroactif.

Art. 65 - La loi sanctionne le devoir des parents dans l'éducation et la protection de leurs enfants, ainsi que le devoir des enfants dans l'aide et l'assistance à leurs parents.

Art. 66 - Tout citoyen a le devoir de protéger la propriété publique et les intérêts de la collectivité nationale, et de respecter la propriété d'autrui.

Art. 67 - Tout étranger qui se trouve légalement sur le territoire national jouit, pour sa personne et pour ses biens, de la protection de la loi.

Art. 68 - Nul ne peut être extradé, si, ce n'est en vertu et en application de la loi d'extradition.

Art. 69 - En aucun cas, un réfugié politique bénéficiant légalement du droit d'asile, ne peut être livré ou extradé.

TITRE DEUXIEME DE L'ORGANISATION DES POUVOIRS

Chapitre I : Du pouvoir exécutif

Art. 70 - Le Président de la République, Chef de l'Etat, incarne l'unité de la Nation. Il est garant de la Constitution. Il incarne l'Etat dans le pays et à l'étranger. Il s'adresse directement à la Nation.

Art. 71 - Le Président de la République est élu au suffrage universel, direct et secret. L'élection est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les autres modalités de l'élection présidentielle sont fixées par la loi.

Art. 72 - Le Président de la République exerce la magistrature suprême dans les limites fixées par la Constitution.

Art. 73 - Pour être éligible à la Présidence de la République, le candidat doit:
- jouir uniquement de la nationalité algérienne d'origine;
- être de confession musulmane;
- avoir quarante (40) ans révolus au jour de l'élection;
- jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques;
- attester de la nationalité algérienne du conjoint;

- justifier de la participation à la Révolution du 1er Novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942;
 - justifier de la non-implication des parents du candidat né après juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution du 1er Novembre 1954;
 - produire la déclaration publique du patrimoine mobilier et immobilier, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Algérie.
- D'autres conditions sont prescrites par la loi.

Art. 74 - La durée du mandat présidentiel est de cinq (5) ans. Le Président de la République est rééligible.

Art. 75 - Le Président de la République prête serment devant le peuple et en présence de toutes les hautes instances de la Nation, dans la semaine qui suit son élection. Il entre en fonction aussitôt après sa prestation de serment.

Art. 76 - Le Président de la République prête serment dans les termes ci-après:

"بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ،

وفاءً للتضحيات الكبرى، ولأرواح شهدائنا الأبرار،
 وقيم ثورة نوفمبر الخالدة، أقسم بالله العليّ العظيم، أن
 أحترم الدين الإسلاميّ وأمجّده، وأدافع عن الدستور،
 وأسهر على استمرارية الدولة، وأعمل على توفير
 الشروط اللازمة للسّير العاديّ للمؤسسات والنظام
 الدستوريّ، وأسعى من أجل تدعيم المسار الديمقراطيّ،
 وأحترم حرية اختيار الشعب، ومؤسسات الجمهورية
 وقوانينها، وأحافظ على سلامة التراب الوطنيّ، ووحدة
 الشعب والأمة، وأحمي الحريات والحقوق الأساسية
 للإنسان والمواطن، وأعمل بدون هوادة من أجل تطوّر
 الشعب وازدهاره، وأسعى بكلّ قواي في سبيل تحقيق
 المثل العليا للعدالة والحرية والسّلم في العالم .

والله على ما أقول شهيد."

Art. 77 - Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Président de la République jouit des pouvoirs et prérogatives suivants:

- 1- il est le Chef suprême de toutes les Forces Armées de la République;

- 2- il est responsable de la Défense Nationale;
- 3- il arrête et conduit la politique extérieure de la Nation;
- 4- il préside le Conseil des Ministres;
- 5- il nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions;
- 6- sous réserve des dispositions de l'article 87 de la Constitution, le Président de la République peut déléguer une partie de ses prérogatives au Premier ministre à l'effet de présider les réunions du Gouvernement;
- 7- il peut nommer un ou plusieurs vice-premiers ministres afin d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses fonctions et met fin à leurs fonctions;
- 8- il signe les décrets présidentiels;
- 9- il dispose du droit de grâce, du droit de remise ou de commutation de peine;
- 10- il peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum;
- 11- il conclut et ratifie les traités internationaux;
- 12- il décerne les décorations, distinctions et titres honorifiques d'Etat.

Art. 78 - Le Président de la République nomme:

- 1- aux emplois et mandats prévus par la Constitution;
- 2- aux emplois civils et militaires de l'Etat;
- 3- aux désignations arrêtées en Conseil des Ministres;
- 4- le Président du Conseil d'Etat;
- 5- le Secrétaire Général du Gouvernement
- 6- le Gouverneur de la Banque d'Algérie;
- 7- les Magistrats;
- 8- les responsables des organes de sécurité;
- 9- les walis

Le Président de la République nomme et rappelle les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires de la République à l'étranger.

Il reçoit les lettres de créance et de rappel des représentants diplomatiques étrangers.

Art. 79- Le Président de la République nomme les membres du Gouvernement après consultation du Premier ministre.

Le Premier ministre met en oeuvre le programme du Président de la République et coordonne, à cet effet, l'action du Gouvernement.

Le Premier ministre arrête son plan d'action en vue de son exécution et le présente en Conseil des ministres.

Art. 80 - Le Premier ministre soumet son plan d'action à l'approbation de l'Assemblée Populaire Nationale. Celle-ci ouvre à cet effet un débat général.

Le Premier ministre peut adapter ce plan d'action, à la lumière de ce débat, en concertation avec le Président de la République.

Le Premier ministre présente au Conseil de la Nation une communication sur son plan d'action tel qu'approuvé par l'Assemblée Populaire Nationale.

Le Conseil de la Nation peut émettre une résolution.

Art. 81 - En cas de non approbation de son plan d'action par l'Assemblée Populaire Nationale, le Premier ministre présente la démission du Gouvernement au Président de la République.

Celui-ci nomme à nouveau un Premier ministre selon les mêmes modalités.

Art. 82 - Si l'approbation de l'Assemblée Populaire Nationale n'est de nouveau pas obtenue, l'Assemblée Populaire Nationale est dissoute de plein droit. Le Gouvernement en place est maintenu pour gérer les affaires courantes, jusqu'à l'élection d'une nouvelle Assemblée Populaire Nationale qui doit intervenir dans un délai maximal de trois (3) mois.

Art. 83 - Le Premier ministre exécute et coordonne le plan d'action adopté par l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 84 - Le Gouvernement présente annuellement à l'Assemblée Populaire Nationale, une déclaration de politique générale. La déclaration de politique générale donne lieu à débat sur l'action du Gouvernement. Ce débat peut s'achever par une résolution. Il peut également donner lieu au dépôt d'une motion de censure par l'Assemblée Populaire Nationale, conformément aux dispositions des articles 135, 136 et 137 ci-dessous. Le Premier ministre peut demander à l'Assemblée Populaire Nationale un vote de confiance.

Si la motion de confiance n'est pas votée, le Premier ministre présente la démission du Gouvernement.

Dans ce cas le Président de la République, peut avant l'acceptation de la démission, faire usage des dispositions de l'article 129 ci-dessous. Le Gouvernement peut également présenter au Conseil de la Nation une déclaration de politique générale.

Art. 85 - Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Premier ministre exerce les attributions suivantes:
1- il répartit les attributions entre les membres du Gouvernement, dans le respect des dispositions constitutionnelles;

2- il veille à l'exécution des lois et règlements;

3- il signe les décrets exécutifs, après approbation du Président de la République;

4- il nomme aux emplois de l'Etat, après approbation du Président de la République et sans préjudice des dispositions des articles 77 et 78 ci-dessus;

5- il veille au bon fonctionnement de l'administration publique.

Art. 86 - Le Premier ministre peut présenter au Président de la République la démission du Gouvernement.

Art. 87 - Le Président de la République ne peut, en aucun cas, déléguer le pouvoir de nommer le Premier ministre, les membres du Gouvernement, ainsi que les Présidents et membres des institutions constitutionnelles pour lesquels un autre mode de désignation n'est pas prévu par la Constitution. De même, il ne peut déléguer son pouvoir de recourir au référendum, de dissoudre l'Assemblée Populaire Nationale, de décider des élections législatives anticipées, de mettre en oeuvre les dispositions prévues aux articles 77, 78, 91, 93 à 95, 97, 124, 126, 127, et 128 de la Constitution.

Art. 88 - Lorsque le Président de la République, pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions, le Conseil Constitutionnel, se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous moyens appropriés, propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état

d'empêchement.

Le Parlement siégeant en chambres réunies déclare l'état d'empêchement du Président de la République, à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres et charge de l'intérim du Chef de l'Etat, pour une période maximale de quarante cinq (45) jours, le Président du Conseil de la Nation, qui exerce ses prérogatives dans le respect des dispositions de l'article 90 de la Constitution.

En cas de continuation de l'empêchement à l'expiration du délai de quarante cinq (45) jours, il est procédé à une déclaration de vacance par démission de plein droit, selon la procédure visée aux alinéas ci-dessus et selon les dispositions des alinéas suivants du présent article.

En cas de démission ou de décès du Président de la République, le Conseil Constitutionnel se réunit de plein droit et constate la vacance définitive de la Présidence de la République. Il communique immédiatement l'acte de déclaration de vacance définitive au Parlement qui se réunit de plein droit.

Le Président du Conseil de la Nation assume la charge de Chef de l'Etat pour une durée maximale de soixante (60) jours, au cours de laquelle des élections présidentielles sont organisées.

Le Chef de l'Etat, ainsi désigné, ne peut être candidat à la Présidence de la République. En cas de conjonction de la démission ou du décès du Président de la République et de la vacance de la Présidence du Conseil de la Nation, pour quelque cause que ce soit, le Conseil Constitutionnel, se réunit de plein droit et constate à l'unanimité la vacance définitive de la Présidence de la République et l'empêchement du Président du Conseil de la Nation.

Dans ce cas, le Président du Conseil Constitutionnel assume la charge de Chef de l'Etat dans les conditions fixées aux alinéas précédents du présent article et à l'article 90 de la Constitution.

Il ne peut être candidat à la Présidence de la République.

Art. 89 - Lorsque l'un des candidats présents au second tour de l'élection présidentielle décède, se retire ou est empêché par toute autre raison, le Président de la République en exercice ou celui qui assume la fonction de chef de l'Etat demeure en fonction jusqu'à la proclamation de l'élection du Président de la République. Dans ce cas, le Conseil Constitutionnel proroge le délai d'organisation de l'élection pour une durée maximale de soixante (60) jours. Une loi organique déterminera les conditions et modalités de mise en oeuvre des présentes dispositions.

Art. 90 - Le Gouvernement, en fonction au moment de l'empêchement, du décès ou de la démission du Président de la République, ne peut être démis ou remanié jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Président de la République. Dans le cas où le Premier ministre en fonction, est candidat à la Présidence de la République, il démissionne de plein droit. La fonction de Premier ministre est assumée par un autre membre du Gouvernement désigné par le Chef de l'Etat. Pendant les périodes des quarante cinq (45) jours et des soixante (60) jours prévues aux articles 88 et 89, il ne peut être fait application des dispositions prévues aux alinéas 9 et 10 de l'article 77 et aux articles 79, 124, 129, 136, 137, 174, 176 et 177 de la Constitution. Pendant ces mêmes périodes, les dispositions des articles 91, 93, 94, 95 et 97 de la Constitution ne peuvent être mises en oeuvre qu'avec l'approbation du Parlement siégeant

en chambres réunies, le Conseil Constitutionnel et le Haut Conseil de Sécurité préalablement consultés.

Art. 91 - En cas de nécessité impérieuse, le Haut Conseil de Sécurité réuni, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, le Président du Conseil de la Nation, le Premier ministre et le Président du Conseil Constitutionnel consultés, le Président de la République décrète l'état d'urgence ou l'état de siège, pour une durée déterminée et prend toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la situation. La durée de l'état d'urgence ou de l'état de siège ne peut être prorogée qu'après l'approbation du Parlement siégeant en chambres réunies.

Art. 92 - L'organisation de l'état d'urgence et de l'état de siège est fixée par une loi organique.

Art. 93 - Lorsque le pays est menacé d'un péril imminent dans ses institutions, dans son indépendance ou dans son intégrité territoriale, le Président de la République décrète l'état d'exception.

Une telle mesure est prise, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, le Président du Conseil de la Nation et le Conseil Constitutionnel consultés, le Haut Conseil de Sécurité et le Conseil des Ministres entendus.

L'état d'exception habilite le Président de la République à prendre les mesures exceptionnelles que commande la sauvegarde de l'indépendance de la Nation et des institutions de la République.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'état d'exception prend fin dans les mêmes formes et selon les procédures ci-dessus qui ont présidé à sa proclamation.

Art. 94 - Le Haut Conseil de Sécurité entendu, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale et le Président du Conseil de la Nation consultés, le Président de la République décrète la mobilisation générale en Conseil des Ministres.

Art. 95 - Le Conseil des Ministres réuni, le Haut Conseil de Sécurité entendu, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale et le Président du Conseil de la Nation consultés, le Président de la République déclare la guerre en cas d'agression effective ou imminente, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Le Parlement se réunit de plein droit. Le Président de la République informe la Nation par un message.

Art. 96 - Pendant la durée de l'état de guerre, la Constitution est suspendue, le Président de la République assume tous les pouvoirs. Lorsque le mandat du Président de la République vient à expiration, il est prorogé de plein droit jusqu'à la fin de la guerre. Dans le cas de la démission ou du décès du Président de la République, ou tout autre empêchement, le Président du Conseil de la Nation assume en tant que Chef de l'Etat et dans les mêmes conditions que le Président de la République toutes les prérogatives exigées par l'état de guerre. En cas de conjonction de la vacance de la Présidence de la République et de la Présidence du Conseil de la Nation, le Président du Conseil Constitutionnel assume les charges de Chef de l'Etat dans les conditions prévues ci-dessus.

Art. 97 - Le Président de la République signe les accords d'armistice et les traités de paix.

Il recueille l'avis du Conseil Constitutionnel sur les accords qui s'y rapportent. Il soumet ceux-ci immédiatement à l'approbation expresse de chacune des chambres du Parlement.

Chapitre II : Du pouvoir législatif

Art. 98 - Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement, composé de deux chambres, l'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation. Le Parlement élabore et vote la loi souverainement.

Art. 99 - Le Parlement contrôle l'action du Gouvernement dans les conditions fixées par les articles 80, 84, 133 et 134 de la Constitution. Le contrôle prévu par les articles 135 à 137 de la Constitution, est exercé par l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 100 - Dans le cadre de ses attributions constitutionnelles, le Parlement doit rester fidèle au mandat du peuple et demeurer à l'écoute permanente de ses aspirations.

Art. 101 - Les membres de l'Assemblée Populaire Nationale, sont élus au suffrage universel, direct et secret.

Les membres du Conseil de la Nation sont élus pour les deux tiers (2/3) au suffrage indirect et secret parmi et par les membres des Assemblées Populaires Communales et de l'Assemblée Populaire de Wilaya.

Un tiers (1/3) des membres du Conseil de la Nation est désigné par le Président de la République parmi les personnalités et compétences nationales dans les domaines scientifique, culturel, professionnel, économique et social.

Le nombre des membres du Conseil de la Nation est égal à la moitié, au plus, des membres de l'Assemblée Populaire Nationale.

Les modalités d'application du 2ème alinéa ci-dessus sont déterminées par la loi.

Art. 102 - L'Assemblée Populaire Nationale est élue pour une durée de cinq (5) ans. Le mandat du Conseil de la Nation est fixé à six (6) ans. La composition du Conseil de la Nation est renouvelable par moitié tous les trois (3) ans. Le mandat du Parlement ne peut être prolongé qu'en cas de circonstances exceptionnellement graves, empêchant le déroulement normal des élections. Cette situation est constatée par décision du Parlement, siégeant les deux chambres réunies sur proposition du Président de la République, le Conseil Constitutionnel consulté.

Art. 103 - Les modalités d'élection des députés et celles relatives à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil de la Nation, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, sont fixés par une loi organique.

Art. 104 - La validation des mandats des députés et celle des membres du Conseil de la Nation relève de la compétence respective de chacune des deux chambres.

Art. 105 - Le mandat du député et du membre du Conseil de la Nation est national. Il est renouvelable et non cumulable avec d'autres mandat ou fonction.

Art. 106 - Le député ou le membre du Conseil de la Nation qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions de son éligibilité encourt la déchéance de son mandat. Cette déchéance est décidée selon le cas par l'Assemblée Populaire Nationale ou le Conseil de la Nation à la majorité de leurs membres.

Art. 107 - Le député ou le membre du Conseil de la Nation engage sa responsabilité devant ses pairs qui peuvent révoquer son mandat s'il commet un acte indigne de sa mission.

Le règlement intérieur de chacune des deux chambres fixe les conditions dans lesquelles un député ou un membre du Conseil de la Nation peut encourir l'exclusion. Celle-ci est prononcée selon le cas, par l'Assemblée Populaire Nationale ou le Conseil de la Nation, à la majorité de ses membres, sans préjudice de toutes autres poursuites de droit commun.

Art. 108 - Les conditions dans lesquelles le Parlement accepte la démission d'un de ses membres sont fixées par la loi organique.

Art. 109 - L'immunité parlementaire est reconnue aux députés et aux membres du Conseil de la Nation pendant la durée de leur mandat. Ils ne peuvent faire l'objet de poursuite, d'arrestation ou en général de toute action civile ou pénale ou pression, en raison des opinions qu'ils ont exprimées, des propos qu'ils ont tenus ou des votes qu'ils ont émis dans l'exercice de leur mandat.

Art. 110 - Les poursuites ne peuvent être engagées contre un député ou un membre du Conseil de la Nation, pour crime ou délit, que sur renonciation expresse de l'intéressé ou sur autorisation, selon le cas, de l'Assemblée Populaire Nationale ou du Conseil de la Nation, qui décide à la majorité de ses membres la levée de son immunité.

Art. 111 - En cas de flagrant délit ou de crime flagrant, il peut être procédé à l'arrestation du député ou du membre du Conseil de la Nation. Le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale ou du Conseil de la Nation, selon le cas, en est immédiatement informé. Il peut être demandé par le bureau saisi, la suspension des poursuites et la mise en liberté du député ou du membre du Conseil de la Nation; il sera alors procédé conformément aux dispositions de l'article 110 ci-dessus.

Art. 112 - Une loi organique détermine les conditions de remplacement d'un député ou d'un membre du Conseil de la Nation en cas de vacance de son siège.

Art. 113 - La législature débute de plein droit le dixième jour suivant la date d'élection de l'Assemblée Populaire Nationale, sous la présidence de son doyen d'âge assisté des deux députés les plus jeunes. L'Assemblée Populaire Nationale procède à l'élection de son bureau et à la constitution de ses commissions. Les dispositions ci-dessus sont applicables au Conseil de la Nation.

Art. 114 - Le Président de l'Assemblée Populaire Nationale est élu pour la durée de la législature.

Le Président du Conseil de la Nation est élu après chaque renouvellement partiel de la composition du Conseil.

Art. 115 - L'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le Gouvernement, sont fixés par une loi organique. Le budget des deux chambres, ainsi que les indemnités des députés et des membres du Conseil de la Nation, sont déterminés par la loi. L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation élaborent et adoptent leur règlement intérieur.

Art. 116 - Les séances du Parlement sont publiques. Il en est tenu un procès-verbal dont la publicité est assurée dans les conditions fixées par la loi organique. L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation peuvent siéger à huis-clos, à la demande de leurs présidents, de la majorité de leurs membres présents ou du Premier ministre.

Art. 117 - L'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation créent des commissions permanentes dans le cadre de leur règlement intérieur.

Art. 118 - Le Parlement siège en deux sessions ordinaires par an, chacune d'une durée minimale de quatre (4) mois. Le Parlement peut être réuni en session extraordinaire sur initiative du Président de la République. Il peut également être réuni par le Président de la République à la demande du Premier ministre ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres composant l'Assemblée Populaire Nationale. La clôture de la session extraordinaire intervient dès que le Parlement a épuisé l'ordre du jour pour lequel il a été convoqué.

Art. 119 - L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et au députés. Les propositions de lois, pour être recevables, sont déposées par vingt (20) députés. Les projets de lois sont présentés en Conseil des Ministres après avis du Conseil d'Etat puis déposés par le Premier ministre sur le bureau de l'Assemblée Populaire Nationale.

Art. 120 - Pour être adopté, tout projet ou proposition de loi, doit faire l'objet d'une délibération successivement par l'Assemblée Populaire Nationale et par le Conseil de la Nation.

La discussion des projets ou propositions de lois par l'Assemblée Populaire Nationale porte sur le texte qui lui est présenté. Le Conseil de la Nation délibère sur le texte voté par l'Assemblée Populaire Nationale et l'adopte à la majorité des trois quart (3/4) de ses membres. En cas de désaccord entre les deux chambres, une commission paritaire, constituée des membres des deux chambres, se réunit à la demande du Premier ministre pour proposer un texte sur les dispositions objet du désaccord. Ce texte est soumis par le Gouvernement à l'adoption des deux chambres et n'est pas susceptible d'amendement, sauf accord du Gouvernement. En cas de persistance du désaccord, ledit texte est retiré. Le Parlement adopte la loi de finances dans un délai de soixante quinze (75) jours au plus tard, à compter de la date de son dépôt, conformément aux aliénas précédents. En cas de sa non adoption dans le délai imparti, le Président de la République promulgue

le projet du Gouvernement par ordonnance.
Les autres procédures seront fixées par la loi organique visée à l'article 115 de la Constitution.

Art. 121 - Est irrecevable toute proposition de loi qui a pour objet ou pour effet de diminuer les ressources publiques ou d'augmenter les dépenses publiques, sauf si elle est accompagnée de mesures visant à augmenter les recettes de l'Etat ou à faire des économies au moins correspondantes sur d'autres postes des dépenses publiques.

Art. 122 - Le Parlement légifère dans les domaines que lui attribue la Constitution, ainsi que dans les domaines suivants:

- 1 - les droits et devoirs fondamentaux des personnes; notamment le régime des libertés publiques, la sauvegarde des libertés individuelles et les obligations des citoyens;*
- 2 - les règles générales relatives au statut personnel et au droit de la famille; et notamment au mariage, au divorce, à la filiation, à la capacité et aux successions;*
- 3 - les conditions d'établissement des personnes;*
- 4 - la législation de base concernant la nationalité;*
- 5 - les règles générales relatives à la condition des étrangers;*
- 6 - les règles relatives à l'organisation judiciaire et à la création de juridictions;*
- 7 - les règles générales de droit pénal et de la procédure pénale;*
et notamment la détermination des crimes et délits, l'institution des peines correspondantes de toute nature, l'amnistie, l'extradition et le régime pénitentiaire;
- 8 - les règles générales de la procédure civile et des voies d'exécution;*
- 9 - le régime des obligations civiles, commerciales et de la propriété;*
- 10 - le découpage territorial du pays;*
- 11 - l'adoption du plan national;*
- 12 - le vote du budget de l'Etat;*
- 13 - la création, l'assiette et le taux des impôts, contributions, taxes et droits de toute nature;*
- 14 - le régime douanier;*
- 15 - le règlement d'émission de la monnaie et le régime des banques, du crédit et des assurances;*
- 16 - les règles générales relatives à l'enseignement et à la recherche scientifique;*
- 17 - les règles générales relatives à la santé publique et à la population;*
- 18 - les règles générales relatives au droit du travail, à la sécurité sociale et à l'exercice du droit syndical;*
- 19 - les règles générales relatives à l'environnement, au cadre de vie et à l'aménagement du territoire;*
- 20 - les règles générales relatives à la protection de la faune et de la flore;*
- 21 - la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et historique;*
- 22 - le régime général des forêts et des terres pastorales;*
- 23 - le régime général de l'eau;*
- 24 - le régime général des mines et des hydrocarbures;*
- 25 - le régime foncier;*
- 26 - les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires et le statut général de la Fonction Publique;*
- 27 - les règles générales relatives à la Défense Nationale et à l'utilisation des forces armées par les autorités civiles;*
- 28 - les règles de transfert de propriété du secteur public au secteur privé;*

29 - la création de catégories d'établissements;

30 - la création de décorations, distinctions et titres honorifiques d'Etat.

Art. 123 - Outre les domaines réservés par la Constitution à la loi organique, relèvent également de la loi organique les matières suivantes:

- l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics;
- le régime électoral;
- la loi relative aux partis politiques;
- la loi relative à l'information;
- les statuts de la magistrature et l'organisation judiciaire;
- la loi cadre relative aux lois de finances;
- la loi relative à la sécurité nationale.

La loi organique est adoptée à la majorité absolue des députés et à la majorité des trois quarts (3/4) des membres du Conseil de la Nation.

Elle est soumise à un contrôle de conformité par le Conseil Constitutionnel avant sa promulgation.

Art. 124 - En cas de vacance de l'Assemblée Populaire Nationale ou dans les périodes d'inter-session du Parlement, le Président de la République peut légiférer par ordonnance. Le Président de la République soumet les textes qu'il a pris à l'approbation de chacune des chambres du Parlement, à sa prochaine session. Sont caduques les ordonnances non adoptées par le Parlement. En cas d'état d'exception défini à l'article 93 de la Constitution, le Président de la République peut légiférer par ordonnances. Les ordonnances sont prises en Conseil des Ministres.

Art. 125 - Les matières, autres que celles réservées à la loi, relèvent du pouvoir réglementaire du Président de la République. L'application des lois relève du domaine réglementaire du Premier ministre.

Art. 126 - La loi est promulguée par le Président de la République dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sa remise. Toutefois, lorsque le Conseil Constitutionnel est saisi par l'une des autorités prévues à l'article 166 ci-dessous, avant la promulgation de la loi, ce délai est suspendu jusqu'à ce qu'il soit statué par le Conseil Constitutionnel dans les conditions fixées à l'article 167 ci-dessous.

Art. 127 - Le Président de la République, peut demander une seconde lecture de la loi votée, dans les trente (30) jours qui suivent son adoption. Dans ce cas, la majorité des deux tiers (2/3) des députés à l'Assemblée Populaire Nationale est requise pour l'adoption de la loi.

Art. 128 - Le Président de la République peut adresser un message au Parlement.

Art. 129 - Le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, le Président du Conseil de la Nation et le Premier ministre consultés, Le Président de la République peut décider de la dissolution de l'Assemblée Populaire Nationale ou d'élections législatives anticipées. Dans les deux cas, les élections législatives ont lieu dans un délai maximal de trois (3) mois.

Art. 130 - A la demande du Président de la République ou de l'un des Présidents des deux chambres, le Parlement peut ouvrir un débat de politique étrangère. Ce débat peut s'achever, le cas échéant, par une résolution du Parlement, siégeant en chambres réunies, qui sera communiquée au Président de la République.

Art. 131 - Les accords d'armistice, les traités de paix, d'alliances et d'union, les traités relatifs aux frontières de l'Etat, ainsi que les traités relatifs au statut des personnes et ceux entraînant des dépenses non prévues au budget de l'Etat, sont ratifiés par le Président de la République, après leur approbation expresse par chacune des chambres du parlement.

Art. 132 - Les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi.

Art. 133 - Les membres du Parlement peuvent interpeller le Gouvernement sur une question d'actualité.
Les commissions du Parlement peuvent entendre les membres du Gouvernement.

Art. 134 - Les membres du Parlement peuvent adresser, par voie orale ou en la forme écrite, toute question à tout membre du Gouvernement. La question écrite reçoit en la même forme une réponse dans un délai maximal de trente (30) jours. Les questions orales font l'objet d'une réponse en séance. Si l'une des deux chambres estime que la réponse, orale ou écrite, du membre du Gouvernement le justifie, un débat est ouvert dans les conditions que prévoient les règlements intérieurs de l'Assemblée Populaire Nationale et du Conseil de la Nation. Les questions et les réponses sont publiées dans les mêmes conditions que les procès-verbaux des débats du Parlement.

Art. 135 - A l'occasion du débat sur la déclaration de politique générale, l'Assemblée Populaire Nationale peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par le septième (1/7) au moins du nombre des députés.

Art. 136 - La motion de censure doit être approuvée par un vote pris à la majorité des deux tiers (2/3) des députés. Le vote ne peut intervenir que trois (3) jours après le dépôt de la motion de censure.

Art. 137 - Lorsque la motion de censure est approuvée par l'Assemblée Populaire Nationale, le Premier ministre présente la démission du Gouvernement au Président de la République.

Chapitre III : Du pouvoir judiciaire

Art. 138 - Le pouvoir judiciaire est indépendant. Il s'exerce dans le cadre de la loi.

Art. 139 - Le pouvoir judiciaire protège la société et les libertés. Il garantit, à tous et à chacun, la sauvegarde de leurs droits fondamentaux.

Art. 140 - La justice est fondée sur les principes de légalité et d'égalité. Elle est égale pour tous, accessible à tous et s'exprime par le respect du droit.

Art. 141 - La justice est rendue au nom du peuple.

Art. 142 - Les sanctions pénales obéissent aux principes de légalité et de personnalité.

Art. 143 - La justice connaît des recours à l'encontre des actes des autorités administratives.

Art. 144 - Les décisions de justice sont motivées et prononcées en audience publique.

Art. 145 - Tous les organes qualifiés de l'Etat sont requis d'assurer en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance, l'exécution des décisions de justice.

Art. 146 - La justice est rendue par des magistrats. Ils peuvent être assistés par des assesseurs populaires, dans les conditions fixées par la loi.

Art. 147 - Le juge n'obéit qu'à la loi.

Art. 148 - Le juge est protégé contre toute forme de pression, intervention ou manœuvre de nature à nuire à l'accomplissement de sa mission ou au respect de son libre arbitre.

Art. 149 - Le magistrat est responsable devant le Conseil Supérieur de la Magistrature et dans les formes prescrites par la loi, de la manière dont il s'acquitte de sa mission.

Art. 150 - La loi protège le justiciable contre tout abus ou toute déviation du juge.

Art. 151 - Le droit à la défense est reconnu. En matière pénale, il est garanti.

Art. 152 - La Cour Suprême constitue l'organe régulateur de l'activité des cours et tribunaux.

Il est institué un Conseil d'Etat, organe régulateur de l'activité des juridictions administratives.

La Cour Suprême et le Conseil d'Etat assurent l'unification de la jurisprudence à travers le pays et veillent au respect de la loi. Il est institué un Tribunal des Conflits pour le règlement des conflits de compétence entre la Cour Suprême et le Conseil d'Etat.

Art. 153 - L'organisation, le fonctionnement et les autres attributions de la Cour Suprême, du Conseil d'Etat et du Tribunal des conflits, sont fixés par une loi organique.

Art. 154 - Le Conseil Supérieur de la Magistrature est présidé par le Président de la République.

Art. 155 - Le Conseil Supérieur de la Magistrature décide, dans les conditions que la loi détermine, des nominations, des mutations et du déroulement de la carrière des magistrats. Il veille au respect des dispositions du statut de la magistrature et au contrôle de la discipline des magistrats, sous la présidence du Premier Président de la Cour Suprême.

Art. 156 - Le Conseil Supérieur de la Magistrature émet un avis consultatif préalable à l'exercice du droit de grâce par le Président de la République.

Art. 157 - La composition, le fonctionnement et les autres attributions du Conseil Supérieur de la Magistrature, sont fixés par la loi organique.

Art. 158 - Il est institué une Haute Cour de l'Etat pour connaître des actes pouvant être qualifiés de haute trahison du Président de la République, des crimes et délits du Premier ministre, commis dans l'exercice de leur fonction. La composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de l'Etat, ainsi que les procédures applicables, sont fixés par une loi organique.

TITRE DU CONTROLE ET DES INSTITUTIONS CONSULTATIVES

Chapitre I : Du contrôle

Art. 159 - Les Assemblées élues assument la fonction de contrôle dans sa dimension populaire.

Art. 160 - Le Gouvernement rend compte, à chaque chambre du Parlement, de l'utilisation des crédits budgétaires qu'elle lui a votés pour chaque exercice budgétaire. L'exercice est clos en ce qui concerne le Parlement, par le vote par chacune des chambres, d'une loi portant règlement budgétaire pour l'exercice considéré.

Art. 161 - Chacune des deux chambres du Parlement peut, dans le cadre de ses prérogatives, instituer à tout moment des commissions d'enquête sur des affaires d'intérêt général.

Art. 162 - Les institutions et organes de contrôle sont chargés de vérifier la conformité de l'action législative et exécutive avec la Constitution et de vérifier les conditions d'utilisation et de gestion des moyens matériels et des fonds publics.

*Art. 163 - Il est institué un Conseil Constitutionnel chargé de veiller au respect de la Constitution.
Le Conseil Constitutionnel veille, en outre, à la régularité des opérations de référendum, d'élection du Président de la République et d'élections législatives. Il proclame les résultats de ces opérations.*

Art. 164 - Le Conseil Constitutionnel est composé de neuf (9) membres: trois (3) désignés par le Président de la République dont le Président, deux (2) élus par l'Assemblée Populaire Nationale, deux (2) élus par le Conseil de la Nation, un (1) élu par la Cour suprême, et un (1) élu par le Conseil d'Etat. Aussitôt élus ou désignés, les membres du Conseil Constitutionnel cessent tout autre mandat, fonction, charge ou mission. Le Président de la République désigne, pour un mandat unique de six (6) ans, le Président du Conseil Constitutionnel. Les autres membres du Conseil Constitutionnel remplissent un mandat unique de six (6) ans et sont renouvelés par moitié tous les trois (3) ans.

Art. 165 - Outre les autres attributions qui lui sont expressément conférées par d'autres dispositions de la Constitution, le Conseil Constitutionnel se prononce sur la constitutionnalité des traités, lois et règlements, soit par un avis si ceux-ci ne sont pas rendus exécutoires, soit par une décision dans le cas contraire. Le Conseil Constitutionnel, saisi par le Président de la République, émet un avis obligatoire sur la constitutionnalité des lois organiques après leur adoption par le Parlement.

Le Conseil Constitutionnel se prononce également dans les mêmes formes prévues à l'alinéa précédent sur la conformité à la Constitution du règlement intérieur de chacune des deux chambres du Parlement.

Art. 166 - Le Conseil Constitutionnel est saisi par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale ou le Président du Conseil de la Nation.

Art. 167 - Le Conseil Constitutionnel délibère à huis-clos; son avis ou sa décision sont donnés dans les vingt (20) jours qui suivent la date de sa saisine. Le Conseil Constitutionnel fixe les règles de son fonctionnement.

Art. 168 - Lorsque le Conseil Constitutionnel juge qu'un traité, accord ou convention est inconstitutionnel, sa ratification ne peut avoir lieu.

Art. 169 - Lorsque le Conseil Constitutionnel juge qu'une disposition législative ou réglementaire est inconstitutionnelle, celle-ci perd tout effet du jour de la décision du Conseil.

Art. 170 - Il est institué une Cour des Comptes chargée du contrôle a posteriori des finances de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics. La Cour des comptes établit un rapport annuel qu'elle adresse au Président de la République.

La loi détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des Comptes et la sanction de ses investigations.

Chapitre II : Des institutions consultatives

Art. 171 - Il est institué auprès du Président de la République, un Haut Conseil Islamique chargé notamment:

- d'encourager et de promouvoir l'ijtihad;
- d'émettre son avis au regard des prescriptions religieuses sur ce qui lui est soumis.
- de présenter un rapport périodique d'activité au Président de la République.

Art. 172 - Le Haut Conseil Islamique est composé de quinze (15) membres, dont un Président, désignés par le Président de la République, parmi les hautes compétences nationales dans les différentes sciences.

Art. 173 - Il est institué un Haut Conseil de Sécurité présidé par le Président de la République.

Cet organe est chargé de donner à celui-ci des avis sur toutes les questions relatives à la sécurité nationale.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Haut Conseil de Sécurité, sont fixées par le Président de la République.

TITRE
QUATRIEME
DE LA REVISION CONSTITUTIONNELLE

Art. 174 - La révision constitutionnelle est décidée à l'initiative du Président de la République.

Elle est votée en termes identiques par l'Assemblée Populaire Nationale et le Conseil de la Nation dans les mêmes conditions qu'un texte législatif. Elle est soumise par référendum à l'approbation du peuple dans les cinquante (50) jours qui suivent son adoption. La révision constitutionnelle, approuvée par le peuple, est promulguée par le Président de la République.

Art. 175 - La loi portant projet de révision constitutionnelle repoussée par le peuple, devient caduque. Elle ne peut être à nouveau soumise au peuple durant la même législature.

Art. 176 - Lorsque de l'avis motivé du Conseil Constitutionnel, un projet de révision constitutionnelle ne porte aucunement atteinte aux principes généraux régissant la société algérienne, aux droits et libertés de l'homme et du citoyen, ni n'affecte d'aucune manière les équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions, le Président de la République peut directement promulguer la loi portant révision constitutionnelle sans la soumettre à référendum populaire si elle a obtenu les trois-quarts (3/4) des voix des membres des deux chambres du Parlement.

Art. 177 - Les trois-quarts (3/4) des membres des deux chambres du Parlement réunis ensemble, peuvent proposer une révision constitutionnelle et la présenter au Président de la République qui peut la soumettre à référendum. Si son approbation est obtenue, elle est promulguée.

Art. 178 - Toute révision constitutionnelle ne peut porter atteinte:

- 1 - au caractère républicain de l'Etat;*
- 2 - à l'ordre démocratique, basé sur le multipartisme;*
- 3 - à l'Islam, en tant que religion de l'Etat;*
- 4 - à l'Arabe, comme langue nationale et officielle;*
- 5 - aux libertés fondamentales, aux droits de l'homme et du citoyen;*
- 6 - à l'intégrité et à l'unité du territoire national.*
- 7 - à l'emblème national et à l'hymne national en tant que symboles de la Révolution et de la République.*

DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 179 - L'instance législative en place à la date de promulgation de la présente Constitution et jusqu'à la fin de son mandat, Le Président de la République à l'issue du mandat de l'instance législative et jusqu'à l'élection de l'Assemblée Populaire Nationale, légifèrent par ordonnance, y compris dans les domaines relevant désormais des lois organiques.

Art. 180 - En attendant la mise en place des institutions prévues par la présente Constitution:

- les lois en vigueur, relevant du domaine organique demeurent applicables jusqu'à leur modification ou remplacement suivant les procédures prévues par la Constitution;
- le Conseil Constitutionnel, dans sa représentation actuelle, assurera les prérogatives qui lui sont dévolues par la présente Constitution jusqu'à l'installation des institutions représentées en son sein. Toute modification ou ajout devra être effectué sous réserve de l'article 164 (alinéa 3) de la présente Constitution, en ayant recours au tirage au sort en cas de besoin;
- l'Assemblée Populaire Nationale élue assurera la plénitude du pouvoir législatif jusqu'à l'installation du Conseil de la Nation. Toutefois, le Président de la République peut surseoir à la promulgation des lois prises sur initiative des députés jusqu'à leur adoption par le Conseil de la Nation.

Art. 181 - Le renouvellement de la moitié (1/2) des membres du Conseil de la Nation, au cours du premier mandat, s'effectue à l'issue de la troisième année par tirage au sort. Il est procédé au remplacement des membres du Conseil de la Nation tirés au sort dans les mêmes conditions et suivant la même procédure qui ont présidé à leur élection ou désignation.

Toutefois, le tirage au sort ne concerne pas le Président du Conseil de la Nation qui assume le premier mandat de six (6) ans.

Art. 182 - Le Président de la République promulgue le texte de la révision constitutionnelle, approuvé par le peuple, qui sera exécuté comme loi fondamentale de la République.

*Traduction des termes du serment
Prévu à l'article 76 de la Constitution*

"Fidèle au sacrifice suprême et à la mémoire sacrée de nos martyrs ainsi qu'aux idéaux de la Révolution de Novembre éternelle, Je jure par Dieu Tout Puissant de respecter et de glorifier la religion islamique, de défendre la Constitution, de veiller à la continuité de l'Etat de réunir les conditions nécessaires au fonctionnement normal des institutions et de l'ordre constitutionnel, d'œuvrer au renforcement du processus démocratique, de respecter le libre choix du peuple, ainsi que les institutions et lois de la République, de préserver l'intégrité du territoire national, l'unité du peuple et de la nation, de protéger les libertés et droits fondamentaux de l'homme et du citoyen, de travailler sans relâche au développement et à la prospérité du peuple et d'œuvrer de toutes mes forces à la réalisation des grands idéaux de justice, de liberté et de paix dans le monde.

Dieu en est témoin"

• **Appel du 1^{er} novembre**

Texte intégral du premier appel adressé par le Secrétariat général du Front de libération nationale au peuple algérien le 1er Novembre 1954

PEUPLE ALGÉRIEN,

MILITANTS DE LA CAUSE NATIONALE,

A vous qui êtes appelés à nous juger (le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement), notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien-fondé de nos vues dont le but demeure l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain. Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents administratifs et autres politiciailleurs véreux.

Nous considérons avant tout qu'après des décades de lutte, le mouvement national a atteint sa phase de réalisation. En effet, le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice, nous estimons que, sous ses aspects internes, le peuple est uni derrière le mot d'ordre d'indépendance et d'action et, sous les aspects extérieurs, le climat de détente est favorable pour le règlement des problèmes mineurs, dont le nôtre, avec surtout l'appui diplomatique de nos frères arabo-musulmans. Les événements du Maroc et de Tunisie sont à ce sujet significatifs et marquent profondément le processus de la lutte de libération de l'Afrique du Nord. A noter dans ce domaine que nous avons depuis fort longtemps été les précurseurs de l'unité dans l'action, malheureusement jamais réalisée entre les trois pays.

Aujourd'hui, les uns et les autres sont engagés résolument dans cette voie, et nous, relégués à l'arrière, nous subissons le sort de ceux qui sont dépassés. C'est ainsi que notre mouvement national, terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne.

L'HEURE EST GRAVE !

Devant cette situation qui risque de devenir irréparable, une équipe de jeunes responsables et militants conscients, ralliant autour d'elle la majorité des éléments encore sains et décidés, a jugé le moment venu de sortir le mouvement national de l'impasse où l'ont acculé les luttes de personnes et d'influence, pour le lancer aux côtés des frères marocains et tunisiens dans la véritable lutte révolutionnaire.

Nous tenons à cet effet à préciser que nous sommes indépendants des deux clans qui se disputent le pouvoir. Plaçant l'intérêt national au-dessus de toutes les considérations mesquines et erronées de personnes et prestige, conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique.

Ce sont là, nous pensons, des raisons suffisantes qui font que notre mouvement de rénovation se présente sous l'étiquette de FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE, se dégageant ainsi de toutes les compromissions possibles et offrant la possibilité à tous les

patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens, de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération.

Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :

BUT : L'Indépendance nationale par :

1) La restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.

2) Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

OBJECTIFS INTÉRIEURS:

1) Assainissement politique par la remise du mouvement national révolutionnaire dans sa véritable voie et par l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, cause de notre régression actuelle.

2) Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial.

OBJECTIFS EXTÉRIEURS:

- Internationalisation du problème algérien.*
- Réalisation de l'Unité nord-africaine dans le cadre naturel arabo-musulman.*
- Dans le cadre de la charte des Nations Unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes nations qui appuieraient notre action libératrice.*

MOYENS DE LUTTE :

Conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

1) La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant les édits, décrets et lois faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

2) l'ouverture des négociations avec les porte-parole autorisés du peuple algérien sur les bases de la reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible.

3) La création d'un climat de confiance par la libération de tous les détenus politiques, la levée de toutes les mesures d'exception et l'arrêt de toute poursuite contre les forces combattantes.

EN CONTREPARTIE :

1) Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.

2) Tous les français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité et seront de ce fait considérés comme étrangers vis-à-vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs.

3) Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun.

Algérien ! nous t'invitons à méditer notre charte ci-dessus. Ton devoir est de t'y associer pour sauver notre pays et lui rendre sa liberté ; le Front de libération nationale est ton front, sa victoire est la tienne.

Quant à nous, résolus à poursuivre la lutte, sûrs de tes sentiments anti-impérialistes, nous donnons le meilleur de nous-mêmes à la patrie.

1^{er} Novembre 1954

Le Secrétariat national

• Plate-forme de La Soummam

**POUR ASSURER LE TRIOMPHE DE LA REVOLUTION ALGERIENNE, DANS LA
POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE**

INTRODUCTION

Les extraits de la présente plate-forme d'action du FRONT DE LIBERATION NATIONALE ont pour objet de définir, d'une façon générale, la position du FLN, à une étape déterminante de la Révolution Algérienne. Elle est divisée en trois parties :

- I) La situation politique actuelle.
- II) Les perspectives générales.
- III) Les moyens d'actions et de propagande.

I) LA SITUATION POLITIQUE ACTUELLE

A) L'ESSOR IMPETUEUX DE LA REVOLUTION ALGERIENNE

L'Algérie, depuis deux ans, combat avec héroïsme pour l'indépendance nationale.

La révolution patriotique et anticolonialiste est en marche.

Elle force l'admiration de l'opinion mondiale.

a. *La Résistance armée.*

En une période relativement courte, l'Armée de Libération Nationale, localisée dans l'Aurès et la Kabylie, a subi avec succès l'épreuve du feu.

Elle a triomphé de la campagne d'encerclement et d'anéantissement menée par une armée puissante, moderne, au service du régime colonialiste d'un des plus grands Etats du monde.

Malgré la pénurie provisoire d'armement, elle a développé les opérations de guérillas, de harcèlement, de sabotage, s'étendant aujourd'hui à l'ensemble du territoire national.

Elle a consolidé sans cesse ses positions en améliorant sa tactique, sa technique, son efficacité.

Elle a su passer rapidement de la guérilla au niveau de la guerre partielle.

Elle a su combiner harmonieusement les méthodes éprouvées des guerres anti-colonialistes avec les formes les plus classiques en les adoptant intelligemment aux particularités du pays.

Elle a déjà fourni la preuve suffisante, maintenant que son organisation militaire est unifiée, qu'elle possède la science de la stratégie d'une guerre englobant l'ensemble de l'Algérie.

L'Armée de Libération Nationale se bat pour une cause juste.

Elle groupe des patriotes, des volontaires, des combattants décidés à lutter avec abnégation jusqu'à la délivrance de la patrie martyre.

Elle s'est renforcée par le sursaut patriotique d'officiers, de sous-officiers et de soldats de carrière ou du contingent, désertant en masse avec armes et bagages les rangs de l'armée française.

Pour la première fois dans les annales militaires, la France ne peut plus compter sur le « loyalisme » des troupes algériennes. Elle est obligée de les transférer en France et en Allemagne.

Les Harkas de goumiers, recrutés parmi les chômeurs souvent trompés sur la nature du « travail » pour lequel ils étaient appelés, disparaissent dans le maquis. Certaines sont désarmées et dissoutes par les autorités mécontentes.

Les réserves humaines de l'ALN sont inépuisables. Elle est souvent obligée de refuser l'enrôlement des Algériens jeunes et vieux, des villes et campagnes, impatients de mériter l'honneur d'être soldats de leur « Armée ».

Elle bénéficie pleinement de l'amour du peuple algérien, de son soutien enthousiaste, de sa solidarité agissante, morale et matérielle, totale et indéfectible.

Les officiers supérieurs, les commandants de zones, les commissaires politiques, les cadres et soldats de l'Armée de Libération Nationale sont honorés comme des héros nationaux, glorifiés dans des chants populaires qui ont déjà pénétré aussi bien dans l'humble gourbi que la misérable Khaïma, la ghorfa des casbahs comme le salon des villas.

Telles sont les raisons essentielles du « miracle algérien » : l'ALN tenant en échec la force colossale de l'armée colonialiste française, renforcée par les divisions « atomiques » prélevées sur les forces de l'OTAN.

Voilà pourquoi en dépit des incessants renforts, jugés aussitôt insuffisants, malgré le quadrillage ou autre technique aussi inopérante que les déluges de feu, les généraux français sont obligés de reconnaître que la solution militaire est impossible pour résoudre le problème algérien.

Nous devons signaler particulièrement la formation de nombreux maquis urbains qui, d'ores et déjà, constituent une seconde armée sans uniforme.

Les groupes armés dans les villes et villages se sont notamment signalés par des attentats contre les commissariats de police, les postes de gendarmerie, les sabotages de bâtiments publics, les incendies, la suppression de gradés de la police, de mouchards, de traîtres.

Ce qui affaiblit d'une façon considérable l'armature militaire et policière de l'ennemi colonialiste, augmente la dispersion de ses forces sur l'ensemble du sol national, mais aussi accentue la détérioration du moral des troupes, maintenus dans un état d'énervement et de fatigue par la nécessité de rester sur un qui-vive angoissant.

C'est un fait indéniable que l'action de l'ALN a bouleversé le climat politique en Algérie.

Elle a provoqué un choc psychologique qui a libéré le peuple de sa torpeur de la peur, de son scepticisme.

Elle a permis au peuple algérien une nouvelle prise de conscience de sa dignité nationale.

Elle a également déterminé une union psycho-politique de tous les Algériens, cette unanimité nationale qui féconde la lutte armée et rend inéluctable la victoire de la liberté.

b. Une organisation politique efficace.

Le FRONT DE LIBERATION NATIONALE, malgré son activité clandestine, est devenu aujourd'hui l'unique organisation véritablement nationale. Son influence est incontestable et incontestée sur tout le territoire algérien.

En effet, dans un délai extrêmement court, le FLN a réussi le tour de force de supplanter tous les partis politiques existants depuis des dizaines d'années.

Cela n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat de la réunion des conditions indispensables suivantes :

1°) Le bannissement du pouvoir personnel et l'instauration du principe de la direction collective composée d'hommes propres, honnêtes, imperméables à la corruption, courageux, insensibles au danger, à la prison ou à la peur de la mort.

2°) La doctrine est claire. Le but à atteindre, c'est l'indépendance nationale. Le moyen, c'est la révolution par la destruction du régime colonialiste.

3°) L'union du peuple est réalisée dans la lutte contre l'ennemi commun, sans sectarisme :

Le FLN affirmait au début de la Révolution que « la libération de l'Algérie sera l'œuvre de TOUS les Algériens et non pas celle d'une fraction du peuple algérien, quelque soit son importance ». C'est pourquoi le FLN tiendra compte dans sa lutte de toutes les forces anti-colonialistes, même si elles échappent à son contrôle.

4°) La condamnation définitive du culte de la personnalité, la lutte ouverte contre les aventuriers, les mouchards, les valets de l'administration, indicateurs ou policiers. D'où la capacité du FLN à déjouer les manœuvres politiques et les traquenards de l'appareil policier français.

Cela ne saurait signifier que toutes les difficultés seraient complètement effacées.

Notre action politique a été handicapée au départ pour les raisons ci-après :

1°) L'insuffisance numérique des cadres et des moyens matériels et financiers.

2°) La nécessité d'un long et dur travail de clarification politique, d'explication patiente et persévérante pour surmonter une grave crise de croissance.

3°) L'impératif stratégique de SUBORDONNER TOUT AU FRONT DE LA LUTTE ARMÉE.

Cette faiblesse, normale et inévitable au début, est déjà corrigée, après la période où il se contentait de lancer uniquement des mots d'ordre de résistance à l'impérialisme, on a assisté à une réelle apparition du FLN sur le plan de la lutte politique.

Ce redressement fut marqué par la grève d'anniversaire du 1^{er} novembre 1955, considérée comme l'événement décisif, tant par son aspect spectaculaire et positif que par son caractère profond, preuve de la « prise en main » de toutes les couches de la population.

Jamais, de mémoire d'Algérie, aucune organisation politique n'avait obtenu une grève aussi grandiose dans les villes et villages du pays.

D'autre part, le succès de la non-coopération politique lancée par le FLN est non moins probant. La cascade de démissions des élus patriotes suivie de celles des élus administratifs ont imposé au gouvernement français la non-prorogation du mandat des députés du Palais Bourbon, la dissolution de l'Assemblée Algérienne. Les conseils généraux et municipaux et les djemaa ont disparu, vide accentué et amplifié par la démission de nombreux fonctionnaires et auxiliaires de l'autorité coloniale, caïds, chefs de fraction, gardes champêtres. Faute de candidatures ou de remplaçants, l'administration française est disloquée; son armature considérée comme insuffisante ne trouve aucun appui parmi le peuple; dans presque toutes les régions elle coexiste avec l'autorité du FLN.

Cette lente mais profonde désagrégation de l'administration française a permis la naissance puis le développement d'une dualité de pouvoir. Déjà fonctionne une administration révolutionnaire avec des djemaa clandestines et des organismes s'occupant du ravitaillement, de perception d'impôts, de la justice, du recrutement de moudjahidine, des services de sécurité et de renseignements. L'administration du FLN prendra un nouveau virage avec l'institution des assemblées du peuple qui seront élues par les populations rurales avant le deuxième anniversaire de notre révolution.

Le sens politique du FLN s'est vérifié d'une façon éclatante par l'adhésion massive des paysages pour lesquels la conquête de l'indépendance nationale signifie en même temps la réforme agraire qui leur assurera la possession des terres qu'ils fécondent de leur labeur.

Cela se traduit par l'éclosion d'un climat insurrectionnel qui s'est étendu avec rapidité et une forme variée à tout le pays.

La présence d'éléments citadins, politiquement mûrs et expérimentés, sous la direction lucide du FLN, a permis la politisation des régions retardataires. L'apport des étudiants a été d'une grande utilité, notamment dans les domaines politiques, administratif et sanitaire.

Ce qui est certain, c'est que la Révolution Algérienne vient de dépasser avec honneur une première étape historique.

C'est une réalité vivante ayant triomphé du pari stupide du colonialisme français prétendant la détruite en quelques mois.

C'est une révolution organisée et non une révolte anarchique.

C'est une lutte nationale pour détruire le régime anarchique de la colonisation et non une guerre religieuse. C'est une marche en avant dans le sens historique de l'humanité et non un retour vers le féodalisme.

C'est en fin la lutte pour la renaissance d'un Etat Algérien sous la forme d'une république démocratique et sociale et non la restauration d'une monarchie ou d'une théocratie révolues.

c. La faillite des anciennes formations politiques.

La Révolution Algérienne a accéléré la maturité politique du peuple algérien. Elle lui a montré, à la lumière de l'expérience décisive du combat libérateur, l'impuissance du réformisme et la stérilité du charlatanisme contre-révolutionnaire.

La faillite des vieux partis a éclaté au grand jour.

Les groupements divers ont été disloqués. Les militants de base ont rejoint le FLN. L'UDMA dissoute et les Oulama se sont alignés courageusement sur les positions du FLN ; l'UGEMA groupant tous les universitaires et lycéens, a proclamé par la voix de son congrès unanime le même sentiment.

Le Comité central du M.T.L.D. a complètement disparu en tant que regroupement ex-dirigeants et en tant que tendance politique.

Le Messalisme en déroute

Le M.N.A., en dépit de la démagogie et de la surenchère, n'a pas réussi à surmonter la crise mortelle du M.T.L.D. Il conservait une assise organique seulement en France du fait

de la présence de Messali en exil, de l'ignorance totale des émigrés de la réalité algérienne.

C'est de là que partaient les mots d'ordre, les fonds et les hommes en vue de la création en Algérie de groupes armés ou de maquis dissidents, destinés non à la participation à la lutte contre l'ennemi exécuté des opérations de provocation et à saboter par le défaitisme, le désordre et l'assassinat, la Révolution Algérienne et ses dirigeants militaires et politiques.

L'activité sporadique et brève du M.N.A. s'était manifestée publiquement, dans les rares villes telles Alger, comme une secte contre-révolutionnaire dans des opérations de division (campagne antimozabite), de gangstérisme (racket de commerçants), de confusion et de mensonges (Messali, soi-disant créateur et chef de l'Armée de Libération Nationale).

Le messalisme a perdu sa valeur de courant politique. Il est devenu de plus en plus un état d'âme qui s'étiole chaque jour.

Il est particulièrement significatif que les derniers admirateurs et défenseurs de Messali soient précisément les journalistes et intellectuels proches de la présidence du gouvernement français. Ils prétendent dénoncer l'ingratitude du peuple algérien qui ne reconnaîtrait plus «les mérites exceptionnels de Messali, le créateur, il y a trente ans, du nationalisme algérien ».

La psychologie de Messali s'apparente à la conviction insensée du coq de la fable qui ne se contente pas de constater l'aurore, mais proclame « qu'il fait lever le soleil ».

Le nationalisme Algérien dont Messali revendique effrontément l'initiative est un phénomène de caractère universel, résultat d'une évolution naturelle suivie par tous les peuples sortant de leur léthargie.

Le soleil se lève sans que le coq soit pour quelque chose, comme la Révolution Algérienne triomphe sans que Messali y ait aucun mérite.

Cette apologie du messalisme dans la presse française était un indice sérieux de la préparation psychologique d'un climat artificiel favorable à une manœuvre de grande envergure contre la Révolution Algérienne.

C'est la division, arme classique du colonialisme.

Le gouvernement français a tenté en vain d'opposer au FLN des groupements modérés, voire même le groupe des «61». Ne pouvant plus compter sur les Sayah ou Farès, le béni-oui-ouisme étant discrédité d'une façon définitive et sans retour, le colonialisme français espérait utiliser le chef du MNA dans son ultime manœuvre diabolique pour tenter de voler au peuple algérien sa victoire.

Dans cette perspective, Messali représente, en raison de son orgueil et de son manque de scrupules, l'instrument parfait pour la politique impérialiste.

Ce n'est donc pas par hasard que Jacques Soustelle pouvait affirmer en novembre 1956 au professeur Massignon : « Messali est ma dernière carte ».

Le ministre résidant Lacoste ne se gêne pas pour confier à la presse colonialiste algérienne sa satisfaction de voir le MNA s'efforcer uniquement d'affaiblir le FLN.

L'hebdomadaire socialiste «Demain», dévoilant les divergences tactiques divisant les gouvernants français, pouvait écrire que certains ministres étaient disposés, pour

empêcher le renforcement du FLN à accorder à Messali sa liberté totale, «le seul problème étant de protéger la vie du leader algérien».

Quand on se rappelle que Messali s'est livré à une violente attaque contre les pays arabes, ce qui ne peut que réjouir les Soustelle, Lacoste et Borgeaud, son déplacement d'Angoulême à Belle-Isle justifie la thèse du journal «Demain».

Lorsque la vie de Messali est si précieuse pour le colonialisme français, faut-il s'étonner de le voir glisser vers la trahison consciente.

Le Communisme Absent

Le P.C.A., malgré son passage dans l'illégalité et la publicité tapageuse dont la presse colonialiste l'a gratifié pour justifier la collusion imaginaire avec la Résistance Algérienne, n'a pas réussi à jouer un rôle qui mériterait d'être signalé.

La direction communiste, bureaucratique, sans aucun contact avec le peuple, n'a pas été capable d'analyser correctement la situation révolutionnaire. C'est pourquoi elle a condamné le «terrorisme» et ordonné dès les premiers mois de l'insurrection aux militants des Aurès, venus à Alger chercher des directives, DE NE PAS PRENDRE LES ARMES.

La sujétion au P.C.F. a pris le caractère d'un Béni-oui-ouisme avec le silence qui a suivi le vote des pouvoirs spéciaux.

Non seulement les communistes algériens n'ont pas eu suffisamment de courage pour dénoncer cette attitude opportuniste du groupe parlementaire, mais ils n'ont pas soufflé mot sur l'abandon de l'action concrète contre la guerre d'Algérie : manifestations contre les renforts de troupes, grèves de transports, de la marine marchande, des ports et des docks, contre le matériel de guerre.

Le P.C.A. a disparu en tant qu'organisation sérieuse à cause surtout de la prépondérance en son sein d'éléments européens dont l'ébranlement des convictions nationales algériennes artificielles a fait éclater les contradictions face à la résistance armée.

Cette absence d'homogénéité et la politique incohérente qui en résulte ont pour origine fondamentale la confusion et la croyance en l'impossibilité de la libération nationale de l'Algérie avant le triomphe de la révolution prolétarienne en France.

Cette idéologie qui tourne le dos à la réalité est une réminiscence des conceptions de la S.F.I.O., favorable à la politique d'assimilation passive et opportuniste.

Niant le caractère révolutionnaire de la paysannerie et des fellahs algériens en particulier, elle prétend défendre la classe ouvrière algérienne contre le danger problématique de tomber sous la domination directe de la «bourgeoisie arabe», comme si l'indépendance nationale de l'Algérie devait suivre forcément le chemin des Révolutions manquées, voire même de faire marche arrière vers un quelconque féodalisme.

La C.G.T., subissant l'influence communiste, se trouve dans une situation analogue et tourne à vide sans pouvoir énoncer et appliquer le moindre mot d'ordre d'action.

La passivité générale du mouvement ouvrier organisé, aggravée dans une certaine mesure par l'attitude néfaste des syndicats F.O. et C.F.T.C., n'est pas la conséquence du manque de combativité des travailleurs des bras croisés, les directives de Paris.

Les dockers d'Alger en ont donné la preuve en participant à la grève politique anniversaire du 1^{er} novembre 1956.

Nombreux furent les travailleurs qui ont compris que cette journée d'action patriotique aurait revêtu un caractère d'unanimité nationale, plus démonstrative, plus dynamique, plus féconde, si les organisations ouvrières avaient été entraînées intelligemment dans la lutte générale par une véritable centrale syndicale nationale. Cette appréciation juste se trouve entièrement confirmée dans les succès complets de la grève générale patriotique du 5 juillet 1956.

Voilà pourquoi les travailleurs algériens ont salué la naissance de l'U.G.T.A., dont le développement continu est irrésistible, comme l'expression de leur désir impatient de prendre une part plus active à la destruction du colonialisme, responsable du régime de misère, de chômage, d'émigration et d'indignité humaine.

Cette extension du sentiment national, en même temps que son passage à niveau qualificatif plus élevé, n'a manqué de réduire, comme une peau de chagrin, la base de masse du P.C.A., déjà rétrécie par la perte des éléments européens hésitants et instables.

On assiste cependant à certaines initiatives émanant à titre individuel de certains communistes s'efforçant de s'infiltrer dans les rangs du F.L.N. et de l'A.L.N. Il est possible qu'il s'agisse là de sursauts individuels pour retourner à une saine conception de la libération nationale.

Il est certain que le P.C.A. essaiera dans l'avenir d'exploiter ces « placements » dans le but de cacher son isolement total et son absence dans le combat historique de la Révolution Algérienne.

B) LA STRATEGIE IMPERIALISTE FRANCAISE.

La Révolution Algérienne, détruisant impitoyablement tous les pronostics colonialistes et faussement optimistes, continue de se développer avec une vigueur exceptionnelle, dans une phase ascendante de longue portée.

Elle ébranle et ruine ce qui reste de l'empire colonial français en déclin.

Les gouvernements successifs de Paris sont en proie à une crise politique sans précédent. Obligés de lâcher les colonies d'Asie, ils croient pouvoir conserver celles d'Afrique. Ne pouvant faire face au « pourrissement » de l'Afrique du Nord, ils ont lâché du lest en Tunisie et au Maroc pour tenter de garder l'Algérie.

a) La leçon des expériences tunisiennes et marocaines.

Cette politique sans perspectives réalistes s'est traduite notamment par la succession rapide de défaites morales dans tous les secteurs :

Mécontentement en France, grèves ouvrières, révoltes de commerçants, agitation chez les paysans, déficit budgétaire, inflation, sous-production, marasme économique, question algérienne à l'ONU, abandon de la Sarre en Allemagne.

La poussée révolutionnaire nord-africaine, malgré l'absence d'une stratégie politique commune en raison de la faiblesse organique de ce qu'a été le Comité de Libération du Maghreb, a acculé le colonialisme français à improviser une tactique défense hâtive, bouleversant tous les plans de la répression esclavagiste traditionnelle.

Les conventions franco-tunisiennes qui devaient jouer le rôle de barrage néo-colonialiste ont été dépassées sous la pression conjuguée du mécontentement populaire et des coups portés à l'impérialisme dans les trois pays frères.

Le rythme de l'évolution de la crise marocaine, l'entrée en lutte armée des montagnards venant renforcer la résistance citadine, et surtout la pression de la révolution algérienne ont été parmi les facteurs les plus déterminants du revirement de l'attitude officielle française et de l'indépendance marocaine.

Le brusque changement de méthode du gouvernement colonialiste abandonnant l'immobilisme pour s'engager dans la recherche d'une solution rapide était dicté d'abord par des raisons de caractère stratégique.

Il s'agissait :

1°) D'empêcher la constitution d'un véritable second front, en mettant fin à l'unification de la lutte armée au RIFF et en ALGERIE.

2°) D'achever de briser l'unité de combat des trois pays d'Afrique du Nord.

3°) D'isoler la Révolution Algérienne dont le caractère populaire la rendait nettement plus dangereuse.

Tous les calculs ont été voués à l'échec. Les négociations menées séparément avaient pour but de tenter de duper ou de corrompre certains dirigeants des pays frères en les poussant à abandonner consciemment ou inconsciemment le terrain réel de la lutte révolutionnaire jusqu'au bout.

La situation politique nord-africaine est caractérisée par le fait que le problème algérien se trouve encastré dans les problèmes marocain et tunisien pour n'en faire qu'un seul.

En effet, sans l'indépendance de l'Algérie, celle du Maroc et de la Tunisie est un leurre.

Les Tunisiens et les Marocains n'ont pas oublié que la conquête de leurs pays respectifs par la France a suivi la conquête de l'ALGERIE.

Les peuples du MAGHREB sont aujourd'hui convaincus par l'expérience que la lutte en ordre dispersé contre l'ennemi commun n'a pas d'autre issue que la défaite pour tous, chacun pouvant être écrasé séparément.

C'est une aberration de l'esprit que de croire que le Maroc et la Tunisie pouvaient jouir d'une indépendance réelle alors que l'Algérie restera sous le joug colonial.

Les gouvernants colonialistes, experts en hypocrisie diplomatique, reprenant d'une main ce qu'ils cèdent de l'autre, ne manquent pas de songer à la reconquête de ces pays dès la conjoncture internationale leur semblera favorable.

D'ailleurs, il est important de souligner que les leaders marocains et tunisiens formulent dans des déclarations récentes et renouvelées des points de vue rejoignant l'appréciation du FLN.

b) La politique algérienne du gouvernement.

Le gouvernement à direction socialiste dès le 6 février, après la manifestation ultra colonialiste d'Alger, a abandonné les promesses électorales du Front républicain : Ramener la paix en Algérie par la négociation, renvoyer dans leurs foyers les soldats du contingent, briser les « féodalités » administratives et financières, libérer les prisonniers politiques, fermer les camps de concentration.

Si, avant la démission de Mendès-France, celui-ci représentait au gouvernement la tendance à la négociation face à la tendance opposée, animée furieusement par Bourguès-Maunoury et Lacoste, aujourd'hui, c'est la politique Lacoste qui fait l'unanimité. C'est la guerre à outrance qui a pour but chimérique de tenter d'isoler le maquis du peuple par l'extermination.

Devant cet objectif accepté par l'unanimité du gouvernement et la presque totalité du parlement français, il ne peut exister aucune divergence, sauf quand cette politique d'extermination dite «de pacification» aura échoué. Il est clair que les buts politiques déclarés à nouveau par Guy Mollet ne servent qu'à camoufler l'entreprise réelle qui veut être le nettoyage, par le vide, de toutes nos forces vives.

L'offensive militaire est doublée d'une offensive politique condamnée, d'avance, à un échec.

La «reconnaissance de la personnalité algérienne» reste une formule vague sans contenu réel, concret, précis. La solution politique exprimée d'une façon schématique n'avait au début d'autres supports que deux idées-forces : celle de la consultation des Algériens par des élections libres et celle du cessez-le-feu. Les réformes fragmentaires et dérisoires étaient proclamées dans l'indifférence générale : provisoirement pas de représentation parlementaire au Palais Bourbon, dissolution de l'Assemblée algérienne, épuration timide de la police, remplacement de «trois» hauts fonctionnaires, augmentation des salaires agricoles, accès des musulmans à la fonction publique et à certains postes de directions, réforme agraire, élections au collège unique. Aujourd'hui le gouvernement Guy Mollet annonce l'existence de 6 ou 7 projets de statuts pour l'Algérie, dont la ligne générale serait la création de deux assemblées, la première législative, la seconde économique, avec un gouvernement composé de ministres ou de commissaires et présidé d'office par un ministre du gouvernement français.

Cela démontre d'une part l'évolution, grâce à notre combat, de l'opinion publique en France, et d'autre part le rêve insensé des gouvernants français de croire que nous accepterions un compromis honteux de ce genre.

La tentative d'isoler les maquis de la solidarité du peuple algérien, préconisée par Naegelen sur le plan intérieur, devait être complétée par la tentative d'isoler la Révolution Algérienne de la solidarité des peuples anti-colonialistes, engagée par Pineau sur le plan extérieur.

Le FLN déjouera comme par le passé les plans futurs de l'adversaire.

Nous mentionnerons l'appréciation sur la situation internationale dans la troisième partie.

II) LES PERSPECTIVES POLITIQUES

La preuve est faite que la Révolution Algérienne n'est pas une révolte de caractère anarchique, localisée, sans coordination, sans direction politique, vouée à l'échec.

La preuve est faite qu'il s'agit au contraire d'une véritable révolution organisée nationale et populaire, centralisée, guidée par un état-major capable de la conduire jusqu'à la victoire finale.

La preuve est faite que le gouvernement français, convaincu de l'impossibilité d'une solution militaire, est obligé de rechercher une solution politique.

Voilà pourquoi le FLN, inversement, doit se pénétrer de ce principe :

La négociation suit la lutte à outrance contre un ennemi impitoyable, elle ne la précède jamais.

Notre position à cet égard est fonction de trois considérations essentielles pour bénéficier du rapport des forces :

- 1°) Avoir une doctrine politique claire ;*
- 2°) Développer la lutte armée d'une façon incessante jusqu'à l'insurrection générale ;*
- 3°) Engager une action politique d'une grande envergure.*

A) POURQUOI NOUS COMBATTONS !

La Révolution Algérienne a la mission historique de détruire de façon définitive et sans retour le régime colonial odieux, décadent, obstacle au progrès et à la paix.

- I. Les buts de guerre ;*
- II. Le cessez-le-feu ;*
- III. Négociations pour la paix.*

I. Les buts de guerre

Les buts de guerre, c'est le point final de la guerre à partir duquel se réalisent les buts de paix. Les buts de guerre, c'est la situation à laquelle on accule l'ennemi pour lui faire accepter nos buts de paix. Ce peut être la victoire militaire ou bien la recherche d'un cessez-le-feu ou d'un Armistice en vue de négociations. Il ressort que, vu notre situation, nos buts de guerre sont politico-militaires. Ce sont :

- 1°) L'affaiblissement total de l'Armée française, pour lui rendre impossible une victoire par les armes ;*
- 2°) La détérioration sur une grande échelle de l'économie colonialiste par le sabotage, pour rendre impossible l'administration normale du pays ;*
- 3°) La perturbation au maximum de la situation en France sur le plan économique et social, pour rendre impossible la continuation de la guerre;*
- 4°) L'isolement politique(de la France) en Algérie et dans le monde ;*
- 5°) Donner à l'insurrection un développement tel qu'il la rend conforme au droit international(personnalisation de l'armée, pouvoir politique reconnaissable, respect des lois de la guerre, administration normale de zones libérées par l'ALN) ;*
- 6°) Soutenir constamment le peuple devant les efforts d'extermination des Français.*

II. Cessez- le-feu

Conditions

a) Politiques :

- 1°) Reconnaissance de la Nation Algérienne indivisible.**

Cette clause est destinée à faire disparaître la fiction colonialiste de « Algérie française ».

2°) Reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie et de sa souveraineté dans tous les domaines, jusque et y compris la défense nationale et la diplomatie.

3°) Libération de tous les Algériens et Algériennes emprisonnés, internés ou exilés en raison de leur activité patriotique avant et après l'insurrection nationale du 1^{er} novembre 1954.

4°) Reconnaissance du FLN comme une seule organisation représentant le peuple algérien et seule habilitée en vue de toute négociation. En contre-partie, le FLN est garant et responsable du cessez-le-feu au nom du peuple algérien.

b) Militaires

Les conditions militaires seront précisées ultérieurement.

III. Négociations pour la paix

1°) Les conditions sur le cessez-le-feu étant remplies, l'interlocuteur valable et exclusif pour l'Algérie demeure le FLN. Toutes les questions ayant trait à la représentativité du peuple algérien sont du ressort exclusif du FLN (gouvernement, élections, etc....). Aucune ingérence de ce fait de la part du gouvernement français n'est admise.

2°) Les négociations se font sur la base de l'indépendance (diplomatie et défense nationale incluses).

3°) Fixation des points de discussions :

- Limites du territoire algérien (limites actuelles y compris le Sahara algérien) ;
- Minorité française (sur la base de l'option entre : citoyenneté algérienne ou étrangère - pas de régime préférentiel - pas de double citoyenneté algérienne et française) ;
- Biens français : de l'Etat français, des citoyens français ;
- Transfert des compétences (administration) ;
- Formes d'assistance et de coopération françaises dans les domaines économiques, monétaire, social, culturel, etc. ;
- Autres points.

Dans une deuxième phase, les négociations sont menées par un gouvernement chargé de préciser le contenu des têtes de chapitre. Ce gouvernement est issu d'une assemblée constituante, elle-même issue d'élections générales.

La Fédération Nord-africaine

L'Algérie libre et indépendante, brisant le colonialisme racial fondé sur l'arbitraire colonial, développera sur des bases nouvelles l'unité et la fraternité de la Nation Algérienne dont la renaissance fera rayonner sa resplendissante originalité.

Mais les Algériens ne laisseront jamais leur culte de la Patrie, sentiment noble et généreux, dégénérer en un nationalisme chauvin, étroit et aveugle.

C'est pourquoi ils sont en même temps des Nord-Africains sincères attachés, avec passion et clairvoyance, à la solidarité naturelle et nécessaire des trois pays du Maghreb.

L'Afrique du Nord est un TOUT par : La géographie, l'histoire, la langue, la civilisation, le devenir.

Cette solidarité doit donc se traduire naturellement dans la création d'une Fédération des trois Etats nord-africains.

Les trois peuples frères ont intérêt pour le commencement à organiser une défense commune, une orientation et une action diplomatique communes, la liberté des échanges, un plan commun et rationnel d'équipement et d'industrialisation, une politique monétaire, l'enseignement et l'échange concerté des cadres techniques, les échanges culturels, l'exploitation en commun de nos sous-sols et de nos régions sahariennes respectives.

Les tâches nouvelles du FLN pour préparer l'insurrection générale.

L'éventualité de l'ouverture des négociations pour la Paix ne doit en aucun cas donner naissance à une griserie du succès, entraînant inévitablement un dangereux relâchement de la vigilance et la démobilisation des énergies qui pourrait ébranler la cohésion politique du peuple.

Au contraire, le stade actuel de la révolution algérienne exige la poursuite acharnée de la lutte armée, la consolidation des positions, le développement des forces militaires et politiques de la Résistance.

L'ouverture des négociations et leur conduite à bonne fin sont conditionnées d'abord par le rapport des forces en présence.

C'est pourquoi, sans désespérer, il faut travailler avec ensemble et précision pour transformer l'Algérie en un camp retranché, inexpugnable. Telle est la tâche que doivent remplir avec honneur et sans délai le FLN et son Armée de Libération Nationale.

Dans ce but, reste valable plus que jamais le mot d'ordre fondamental :

Tout pour le Front de la Lutte Armée.

Tout pour obtenir une victoire décisive.

L'indépendance de l'Algérie n'est plus la revendication politique, le rêve qui a longtemps bercé le peuple algérien courbé sous le joug de la domination française.

C'est aujourd'hui un but immédiat qui se rapproche à une allure vertigineuse pour devenir, très bientôt, une lumineuse réalité.

Le FLN marche à pas de géants pour dominer la situation sur le plan militaire, politique et diplomatique.

Objets nouveaux : préparer dès maintenant, d'une façon systématique, l'insurrection générale, inséparable de la libération nationale.

a) Affaiblir l'armature militaire, policière, administrative et politique du colonialisme ;

b) Porter une grande attention, et d'une manière ininterrompue, aux cotés techniques de la question, notamment l'acheminement du maximum de moyens matériels ;

c) Consolider et élever la synchronisation de l'action politico-militaire.

Faire face aux inévitables manœuvres de division, de divergence ou d'isolement lancé par l'ennemi, par une contre-offensive intelligente et vigoureuse basée sur l'amélioration et le renforcement de la Révolution populaire libératrice.

- a) *Cimenter l'union nationale anti-impérialiste ;*
- b) *S'appuyer d'une façon plus particulière sur les couches sociales les plus nombreuses, les plus pauvres, les plus révolutionnaires, fellahs, ouvriers agricoles ;*
- c) *Convaincre avec patience et persévérance les éléments retardataires, encourager les hésitants, les faibles, les modérés, éclairer les inconscients ;*
- d) *Isoler les ultra-colonialistes en recherchant l'alliance des éléments libéraux, d'origine européenne ou juive, même si leur action est encore timide ou neutraliste.*

Sur le plan extérieur, rechercher le maximum de soutien matériel, moral et psychologique.

- a) *Augmenter le soutien de l'opinion publique ;*
- b) *Développer l'aide diplomatique en gagnant à la cause algérienne les gouvernements des pays neutralisés par la France ou insuffisamment informés sur le caractère national de la guerre d'Algérie.*

III) MOYENS D'ACTION ET DE PROPAGANDE

Les perspectives politiques générales tracées précédemment mettent en relief la valeur et la variété des moyens d'action que le FLN doit engager pour assurer la victoire complète du noble combat pour l'indépendance de la patrie martyre.

Nous allons en préciser les grandes lignes sur le plan algérien, nord-africain, français et étranger.

1°) Comment organiser et diriger des millions d'hommes dans un gigantesque combat. L'union psycho-politique du peuple algérien forgée et consolidée dans la lutte armée est aujourd'hui une réalité historique.

Cette union nationale, patriotique, anticolonialiste, constitue la base fondamentale de la principale force politique et militaire de la Résistance.

Il convient de la maintenir intacte, inentamée, dynamique, en évitant parfois les fautes impardonnables de sectarisme ou d'opportunisme, pouvant favoriser les manœuvres diaboliques de l'ennemi.

Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de maintenir le FLN comme guide unique de la Révolution Algérienne ; cette condition ne doit pas être interpréter comme un sentiment de vanité égoïste ou un esprit de suffisance aussi dangereux que méprisable. C'est l'expression d'un principe révolutionnaire : réaliser l'unité de commandement dans un état-major qui a déjà donné les preuves de sa capacité, de sa clairvoyance, de sa fidélité à la cause du peuple algérien.

Il ne faut jamais oublier que, jusqu'au déclenchement de la Révolution, la force de l'impérialisme français ne résidait pas seulement dans sa puissance militaire et policière, mais aussi dans la faiblesse du pays dominé, divisé, mal préparé à la lutte organisée, et surtout, pendant une longue période, de l'insuffisance politique des dirigeants des diverses fractions du mouvement anti-colonialiste.

L'existence d'un FLN puissant, prolongeant ses racines profondes dans toutes les couches du peuple, est une des garanties indispensables.

- a) *Installer organiquement le FLN dans tout le pays, dans chaque ville, village, mechta, quartier, entreprise, ferme, université, collège, etc.. ;*
- b) *Politiser le maquis ;*

- c) Avoir une politique de cadres formés politiquement, éprouvés, veillant au respect de la structure de l'organisation, vigilants, capables d'initiatives ;
- d) Répondre avec rapidité et clarté à tous les mensonges, dénoncer les provocations, populariser les mots d'ordre du FLN en éditant une littérature abondante, variée touchant les secteurs même les plus restreints.

Multiplier les centres de propagande avec machines à écrire, papier, ronéo (reproduction des documents nationaux et édition de bulletins ou tracts locaux). Editer brochure sur la Révolution et bulletin intérieur pour directives et conseils aux cadres.

Bien se pénétrer de ce principe : La propagande n'est pas l'agitation qui se caractérise par la violence verbale, souvent stérile et sans lendemain. En ce moment où le peuple algérien est mûr pour l'action armée positive et féconde, le langage du FLN doit traduire sa maturité en prenant la forme sérieusement, mesurée et nuancée sans manquer pour cela de la fermeté, de la franchise et de la flamme révolutionnaire. Chaque tract, déclaration, interview ou proclamation du FLN a aujourd'hui une résonance internationale. C'est pourquoi nous devons agir avec un réel esprit de responsabilité qui fasse honneur au prestige mondial de l'Algérie en marche vers la liberté et l'indépendance.

2°) Clarifier le climat politique

Pour conserver juste l'orientation de la Résistance toute entière, dressée pour détruire l'ennemi séculaire, nous devons balayer tous les obstacles et tous les écrans sur notre chemin par les éléments conscients ou inconscients d'une action néfaste, condamnés par l'expérience.

3°) Transformer le torrent populaire en énergie créatrice

Le FLN doit être capable de canaliser les immenses vagues qui soulèvent l'enthousiasme patriotique de la nation. La puissance irrésistible de la colère populaire ne doit pas se perdre comme la force extraordinaire du torrent qui s'évanouit dans les sables.

Pour la transformer en énergie créatrice le FLN a entrepris un colossal travail de brassage de millions d'hommes.

Il s'agit d'être présent partout.

Il faut organiser sous des formes multiples, souvent complexes, toutes les branches de l'activité humaine.

Le Mouvement Paysan

La participation massive de la population des fellahs, khammès et ouvriers agricoles à la Révolution, la proportion dominante qu'elle représente dans les moudjahidine ou moussebiline de l'Armée de Libération Nationale ont profondément marqué le caractère de la Résistance algérienne.

Pour en mesurer l'importance exceptionnelle, il suffit d'examiner le revirement spectaculaire de la politique agraire colonialiste.

Alors que cette politique était basée essentiellement sur le vol des terres (habous, arch, melk) les expropriations s'étant poursuivies jusqu'en 1945-46, le gouvernement français préconise aujourd'hui la réforme agraire. Il ne recule pas devant la promesse de distribuer une partie des terres d'irrigation, en mettant en application la loi Martin

restée lettre morte à la suite du veto personnel d'un haut fonctionnaire au service de la grosse colonisation. Lacoste lui-même ose envisager, dans ce cas, une mesure révolutionnaire : l'expropriation d'une partie des grands domaines.

Par souci d'équilibre, pour apaiser la furieuse opposition des gros colons, le gouvernement français a décidé la réforme du Khammessat. C'est là une mesure trompeuse tendant à faire croire à l'existence d'une rivalité intestine entre fellahs et Khammés, alors que le métayage a déjà évolué naturellement vers un processus plus équitable, sans l'intervention officielle, pour se transformer généralement en « chourka benés » ou l'association par moitié.

Ce changement de tactique traduit le profond désarroi du colonialisme voulant tenter de tromper la paysannerie pour la détacher de la Révolution.

Cette manœuvre grossière de dernière heure ne dupera pas les fellahs qui ont déjà mis en échec la vieille chimère des « affaires indigènes » séparant artificiellement les Algériens en Berbères et Arabes hostiles.

Car la population paysanne est profondément convaincue que sa soif de terre ne pourra être satisfaite que par la victoire de l'indépendance nationale.

La véritable réforme patriotique de la misère des campagnes, est inséparable de la destruction totale du régime colonial.

Le FLN doit s'engager dans cette politique juste, légitime et sociale. Elle aura pour conséquence :

- a) La haine irréductible à l'endroit du colonialisme français, de son administration, de son armée, de sa police et des traîtres collaborateurs.*
- b) La constitution de réserves humaines inépuisables pour l'ALN et la Résistance ;*
- c) L'extension de l'insécurité dans les campagnes (sabotages, incendies de fermes, destruction des tabacoops et des vinicoops, symboles de la présence colonialiste) ;*
- d) La création des conditions pour la consolidation et l'organisation de nouvelles zones libérées.*

B) Le Mouvement Ouvrier

La classe ouvrière peut et doit apporter une contribution plus dynamique pouvant conditionner l'évolution rapide de la Révolution, sa puissance et son succès final.

Le FLN salue la création de l'U.G.T.A. comme l'expression d'une saine réaction des travailleurs contre l'influence paralysante des dirigeants de la C.G.T., de F.O. et de la C.F.T.C..

L'U.G.T.A. aide la population salariée à sortir du brouillard de la confusion et de l'attentisme.

Le gouvernement socialiste français et la direction néo-colonialiste de F.O. sont inquiets de l'affiliation internationale de l'U.G.T.A. à la C.I.S.L., dont l'aide à l'U.G.T.A. et à la Centrale marocaine a été positive dans divers domaines nationaux et extérieurs.

La naissance et le développement de l'U.G.T.A. ont eu en effet un profond retentissement. Son existence a provoqué immédiatement un violent remous au sein de la C.G.T, abandonnée en masse par les travailleurs. Les dirigeants communistes ont essayé vainement de retenir les cadres les plus conscients en essayant de retrouver

sous les cendres l'esprit de l'ancienne C.G.T.U. dont le mot d'ordre de l'indépendance de l'Algérie fut enterré au lendemain de l'unité syndicale en 1935.

Mais pour devenir une centrale nationale, il ne suffit pas à la filiale de la C.G.T. parisienne de modifier le titre, ni de changer la couleur de la carte, ni même de couper un cordon ombilical atrophié.

Pour s'adapter aux fonctions nouvelles du mouvement ouvrier ayant déjà atteint l'âge adulte, il ne suffisait pas à l'U.G.S.A. de changer de forme ou d'aspect extérieur. Quiconque observe les velléités communistes, ne peut manquer de retrouver le rythme et la méthode colonialistes, qui ont présidé à la transformation des délégations financières en la bâtarde Assemblée Algérienne.

L'accession de certains militants à des postes de direction syndicale rappelle singulièrement la promotion symbolique de certains élus-administratifs.

Dans les deux cas, il aurait fallu changer le but, la nature et le contenu du Foyer civique et du Palais Carnot.

L'incapacité de la direction du P.C.A. sur le plan politique ne pouvait que se traduire sur le plan syndical et entraîner la même faillite.

L'U.G.T.A. est le reflet de la profonde transformation qui s'est produite dans le mouvement ouvrier, à la suite d'une longue évolution et surtout après le bouleversement révolutionnaire provoqué par la lutte pour l'indépendance nationale.

La nouvelle centrale algérienne diffère des autres organisations C.G.T.F.O. et C.F.T.C. dans tous les domaines, notamment par l'absence de tutelle, le choix de l'état-major, la structure rationnelle, l'orientation juste et la solidarité fraternelle en Algérie, en Afrique du Nord et dans le monde entier.

1°) Le caractère national se traduit non seulement par une indépendance organique, détruisant les contradictions inhérentes à une tutelle étrangère, mais aussi par une liberté totale dans la défense des travailleurs dont les intérêts vitaux se confondent avec ceux de toute la nation algérienne.

2°) La direction est formée non par des éléments issus d'une minorité ethnique n'ayant jamais subi l'oppression coloniale, toujours enclins au paternalisme, mais par des patriotes dont la conscience nationale aiguise la combativité contre la double pression de l'exploitation sociale et de la haine raciale.

3°) La « colonne vertébrale » est constituée non par une aristocratie ouvrière (fonctionnaires et cheminots) mais par les couches les plus nombreuses et les plus exploitées (dockers, mineurs, ouvriers agricoles, véritables parias jusqu'ici abandonnés honteusement à la merci des seigneurs de la vigne.

4°) Le souffle révolutionnaire purifie le climat syndical non seulement en chassant l'esprit néo-colonialiste et le chauvinisme national qu'il engendre, mais en créant les conditions pour l'épanouissement d'une fraternité ouvrière, imperméable au racisme.

5°) L'action syndicale, maintenue longtemps dans le cadre étroit des revendications économiques et sociales, isolée de la perspective générale, est devenue non un frein dans la lutte anti-colonialiste mais un accélérateur dans le combat pour la liberté et la justice sociale ;

6°) La population laborieuse algérienne, jugée jusqu'ici comme mineure ne méritant pas l'émancipation, est appelée, non à occuper un rang subalterne dans le mouvement

social français, mais à coopérer brillamment avec le mouvement ouvrier nord-africain et international ;

7°) L'U.G.S.A. -C.G.T-, se verra inévitablement contrainte de se dissoudre à l'exemple des organisations similaires de Tunisie et du Maroc pour céder entièrement la place à l'U.G.T.A., centrale nationale authentique et unique, groupant tous les travailleurs algériens sans distinction.

Le FLN ne doit pas négliger le rôle politique qu'il peut jouer pour aider et compléter l'action syndicale indépendante de l'U.G.T.A. en vue de sa consolidation et de son renforcement.

Les militants FLN doivent être parmi les plus dévoués, les plus actifs, toujours soucieux de respecter les règles démocratiques selon la tradition en honneur dans le mouvement ouvrier libre.

Pas de schématisme: tenir compte de chaque situation concrète et adapter les formes d'actions aux conditions particulières, objectives de chaque corporation.

- Développer l'esprit de combativité en organisant sans retard l'action revendicative sous une forme souple et variée selon les conditions concrètes du moment(arrêt de travail limité, grèves locales, corporatives, de solidarité) ;
- Entraîner dans l'action, les travailleurs européens ;
- Concrétiser la sympathie pour l'ALN en transformant en action de soutien la résistance : souscriptions, fournitures aux combattants, actes de sabotage, grèves de solidarité, grèves politiques.

C) Le Mouvement des Jeunes

La jeunesse algérienne a les qualités naturelles de dynamisme, de dévouement et d'héroïsme.

De plus, elle se caractérise par un fait rare. Très nombreuse, elle représente près de la moitié de la population totale, en raison d'un développement démographique exceptionnel.

En outre, elle possède une qualité originale ; la maturité précoce. En raison de la misère, de l'oppression coloniale, elle passe rapidement de l'enfance à l'âge adulte ; la période de l'adolescence est singulièrement réduite.

Elle suit avec passion, avec le mépris de la peur et la mort, l'organisation révolutionnaire qui peut la conduire à la conquête de son pur idéal de liberté.

La Révolution Algérienne, les exploits de l'ALN et l'action clandestine du FLN répondent à sa témérité que nourrit le plus noble sentiment patriotique.

C'est donc pour le FLN un levier inflexible d'une puissance et d'une résistance formidables.

D) Intellectuels et Professions Libérales

Le ralliement des intellectuels à la patrie algérienne, le fait que la «francisation» n'a pas réussi à étouffer leur conscience nationale, la rupture avec les positions idéalistes individualistes ou réformistes, sont les preuves d'une saine orientation politique.

1°) Former des comités d'action des intellectuels patriotiques :

- a) Propagande : indépendance de l'Algérie ;
- b) Contacts avec les libéraux français ;

c) Souscriptions.

Le FLN devra assigner aux étudiants et étudiantes, d'une manière rationnelle, des tâches précises dans les domaines où ils peuvent rendre le mieux : politique, administratif, culturel, sanitaire, économique, etc...

2°) Organiser des services de santé :

- a) Chirurgiens, médecins, pharmaciens en liaison avec les hospitaliers(internes et infirmiers) ;
- b) Soins, médicaments, pansements ;
- c) Infirmiers de campagne, traitement des malades et convalescents.

E) Commerçants et Artisans

A côté du syndicat commercial algérien, dominé par le monopoleur Schiaffino, maître des chambres de commerce et le mouvement Pujade raciste et colonial-fasciste, se trouvait le vide constitué par l'absence d'une véritable Centrale commerciale et artisanale, dirigée par des patriotes pour assurer la défense de l'économie algérienne. L'U.G.C.A. prendra donc une place importante à côté de l'organisation ouvrière sœur, l'U.G.T.A.

Le FLN doit l'aider à se développer rapidement en créant les conditions politiques les plus favorables :

- 1°) Lutte contre les impôts.
- 2°) Boycott des grossistes colonialistes, pujadistes, apportant un soutien actif à la guerre impérialiste.

F) Mouvement des Femmes

D'immenses possibilités existent et sont de plus en plus nombreuses dans ce domaine. Nous saluons avec émotion, avec admiration, l'exaltant courage révolutionnaire des jeunes filles et des jeunes femmes, des épouses et des mères ; de toutes nos sœurs « moudjahidates » qui participent activement, et parfois les armes à la main, à la lutte sacrée pour la libération de la Patrie.

Chacun sait que les Algériens ont chaque fois participé activement aux insurrections nombreuses et renouvelées qui ont dressé, depuis 1830, l'Algérie contre l'occupation française.

Les explosions principales de 1864 des Ouled Sidi Cheikh du Sud Oranais, de 1871 en Kabylie, de 1916 dans les Aurès et la région de Mascara ont illustré à jamais l'ardent patriotisme, allant jusqu'au sacrifice suprême, de la femme algérienne.

Celle-ci est aujourd'hui convaincue que la Révolution actuelle aboutira inexorablement à la conquête de l'indépendance.

L'exemple récent de la jeune fille kabyle qui repousse une demande en mariage, parce que n'émanant pas d'un maquisard illustre d'une façon magnifique le moral sublime qui anime les Algériennes.

Il est donc possible d'organiser dans ce domaine, avec des méthodes originales propres aux mœurs du pays, un redoutable et efficace moyen de combat.

- a) Soutien moral des combattants et des résistants ;
- b) Renseignements, liaisons, ravitaillement, refuges ;

c) Aide aux familles et enfants de maquisards, de prisonniers ou d'internés.

4°) L a recherche des alliances.

Pour libérer leur patrie enchaînée, les Algériens comptent d'abord sur eux-mêmes.

L'action politique, comme la science militaire, enseignement qu'il ne faut négliger aucun facteur, même apparemment peu important, pour assurer la victoire.

L'action politique le FLN a entrepris avec succès la mobilisation de toutes les énergies nationales. Mais il ne laissera pas l'ennemi colonialiste s'appuyer sur la totalité de la minorité ethnique en Algérie, dresser contre nous l'opinion en France et nous priver de la solidarité internationale.

A) Les Libéraux Algériens

A la différence de la Tunisie et du Maroc la minorité ethnique d'origine européenne a une importance numérique dont il faut tenir compte. Elle est renforcée par une immigration permanente jouissant d'une aide officielle et fournissant au régime colonial une fraction importante de ses soutiens les plus farouches, les plus obstinés, les plus racistes.

Mais en raison de ses privilèges inégaux, du rôle qu'elle joue dans la hiérarchie économique, administrative et politique du système colonialiste, la population d'origine européenne ne constitue pas un bloc indissoluble autour de la grosse colonisation dirigeante.

L'esprit de race supérieure est général. Mais il se manifeste sous des aspects nuancés, allant de la frénésie du type « sudiste » à l'hypocrisie paternaliste.

Le colonialisme français, maître tout-puissant de l'administration algérienne, de la police, du monopole de la presse, de la radio, s'est montré souvent capable d'exercer une pression psychologique pouvant cristalliser l'opinion publique autour d'une idée-force réactionnaire.

Le départ de Soustelle et la manifestation du 6 février ont été les preuves d'une grande habileté dans l'art de la provocation et du complot.

Le résultat fut la capitulation du chef du gouvernement français.

Pour atteindre son but, le colonialisme organisa la panique. Il accusa le gouvernement d'abandonner la minorité ethnique non-musulman à la « barbarie arabe », à la « guerre sainte », à un Saint-Barthélemy plus immonde.

Le slogan fabriqué par le maître chanteur Reygasse et diffusé par le bourreau Benquet-Crevaux, l'odieuse image « la valise ou le cercueil » semblent aujourd'hui anodins.

Les anciens partis nationalistes n'ont pas toujours accordé à cette question l'importance qu'elle mérite. Ne prêtant d'attention que pour l'opinion musulmane, ils ont négligé souvent de relever comme il convient des déclarations maladroites de certains charlatans ignorés, apportant en fait de l'eau au moulin de l'ennemi principal.

Actuellement, la contre-offensive est encore faible. La presse libérale de France ne put enrayer totalement le poison colonialiste. Les moyens d'expression du FLN sont insuffisants.

Heureusement la Résistance Algérienne n'a pas fait de faute majeure pouvant justifier les calomnies de la presse colonialiste du service psychologique de l'armée colonialiste, convaincu de mensonges flagrants par les témoignages de journalistes français et étrangers.

Voilà pourquoi le bloc colonialiste et raciste, sans fissure le 6 février, commence à se désagréger. La panique a cédé la place peu à peu à un sentiment plus réaliste. La solution militaire devant rétablir le statu-quo est un mirage évident. La question dominante aujourd'hui, c'est le retour à une paix négociée : quelle est la place qui sera faite à ceux qui considèrent l'Algérie comme patrie toujours généreuse même après la disparition du règne de Borgeaud ?.

Des tendances diverses apparaissent.

1°) Le neutralisme est le courant le plus important. Il exprime le souhait de laisser les ultra-colonialistes défendre leurs privilèges menacés par les nationalistes « extrémistes ».

2°) Les partisans d'une solution « intermédiaire » : la négociation pour « une communauté algérienne à égale distance entre le colonialisme français et le rétrograde impérialiste arabe » par la création d'une double nationalité ;

3°) La tendance la plus audacieuse accepte l'indépendance de l'Algérie et la nationalité algérienne, à la condition de s'opposer à l'ingérence américaine, anglaise et égyptienne.

Cette analyse est sommaire. Elle n'a d'autre but que de souligner la différenciation qui s'opère dans le large éventuel de l'opinion publique européenne.

Ce serait donc une erreur impardonnable que de mettre dans le « même sac » tous les Algériens d'origine européenne ou juive.

Comme il serait impardonnable de nourrir l'illusion de pouvoir les gagner entièrement à la cause de la libération nationale.

L'objectif à atteindre, c'est l'isolement de l'ennemi colonialiste qui opprime le peuple algérien.

Le FLN doit donc s'efforcer d'accentuer l'évolution de ce phénomène psychologique en neutralisant une fraction importante de la population européenne.

La Révolution Algérienne n'a pas pour but de « jeter à la mer » les Algériens d'origine européenne, mais de détruire le joug colonial inhumain.

La Révolution Algérienne n'est pas une guerre civile, ni une guerre de religion.

La Révolution Algérienne veut conquérir l'indépendance nationale pour installer une république démocratique et sociale garantissant une véritable égalité entre tous les citoyens d'une même patrie, sans discrimination.

B) La Minorité Juive

Ce principe fondamental, admis par la morale universelle, favorise la naissance dans l'opinion israélite d'un espoir dans le maintien d'une cohabitation pacifique millénaire.

D'abord, la minorité juive a été particulièrement sensible à la campagne de démoralisation du colonialisme. Des représentants de leur communauté ont proclamé au congrès mondial juif de Londres leur attachement à la citoyenneté française, les mettant au-dessus de leurs compatriotes musulmans.

Mais le déchaînement de la haine antisémite qui a suivi les manifestations colonialo-fascistes ont provoqué un trouble profond qui fait place à une saine réaction d'auto-défense.

Le premier réflexe fut de se préserver, du danger d'être pris entre deux feux. Il se manifeste par la condamnation des Juifs, membres du « 8 novembre » et du mouvement poujadiste, dont l'activité trop voyante pouvait engendrer le mécontentement vindicatif contre toute la communauté.

La correction inflexible de la Résistance Algérienne, réservant tous ses coups au colonialisme, apparut aux plus inquiets comme une qualité chevaleresque d'une noble colère des faibles contre les tyrans.

Des intellectuels, des étudiants, des commerçants prirent l'initiative de susciter un mouvement d'opinion pour se désolidariser des gros colons et des anti-juifs.

Ceux-là n'avaient pas la mémoire courte. Ils n'ont pas oublié l'infâme souvenir du régime de Vichy. Pendant quatre ans, 185 lois, décrets ou ordonnances les ont privés de leurs droits, chassés des administrations et des universités, spoliés de leurs immeubles et de leurs fonds de commerce, dépouillés de leurs bijoux.

Leurs coreligionnaires de France étaient frappés d'une amende collective d'un milliard. Ils étaient traqués, arrêtés, internés au camp de Drancy et envoyés par wagons plombés en Pologne ou beaucoup périrent dans les fours crématoires.

Au lendemain de la libération de la France, la communauté juive algérienne retrouva rapidement ses droits et ses biens grâce à l'appui des élus musulmans, malgré l'hostilité de l'administration pétainiste.

Aura-t-elle la naïveté de croire que la victoire des ultra-colonialistes, qui sont précisément les mêmes qui l'ont persécuté, naguère, ne ramènera pas le même malheur ?

Les Algériens d'origine juive n'ont pas encore surmonté leur trouble de conscience, ni choisi de quel côté se diriger.

Espérons qu'ils suivront en grand nombre le chemin de ceux qui ont répondu à l'appel de la patrie généreuse, donné leur amitié à la Révolution en revendiquant déjà avec fierté, leur nationalité algérienne.

Cette option est basée sur l'expérience, le bon sens et la clairvoyance.

En dépit du silence du Grand Rabbin d'Alger, contrastant avec l'attitude réconfortante de l'Archevêque se dressant courageusement et publiquement contre le courant et condamnant l'injustice coloniale, l'immense majorité des Algériens s'est gardée de considérer la communauté juive, comme passée définitivement dans le champ ennemi.

Le FLN a étouffé dans l'œuf des provocations nombreuses préparées par les spécialistes du gouvernement général. En dehors du châtimement individuel infligé aux policiers et contre-terroristes responsables de crimes contre la population innocente, l'Algérie a été préservée de tout progrom. Le boycottage des commerçants juifs, devant suivre le boycottage des Mozabites a été enrayé même d'exploser.

Voilà pourquoi, le conflit arabo-israélien n'a pas eu, en Algérie, de répercussions graves, ce qui aurait comblé le vœu des ennemis du peuple algérien.

Sans puiser dans l'histoire de notre pays les preuves de tolérance religieuse, de collaboration dans les plus hauts postes de l'Etat, de cohabitation sincère, la

Révolution Algérienne a montré par les actes, qu'elle mérite la confiance de la minorité juive pour lui garantir sa part de bonheur dans l'Algérie indépendante.

En effet, la disparition du régime colonial, qui s'est servi de la minorité juive comme tampon pour atténuer les chocs anti-impérialistes, ne signifie pas forcément sa paupérisation.

C'est une hypothèse absurde que de s'imaginer que« l'Algérie ne serait rien sans la France ».

La prospérité économique des peuples affranchie est évidente.

Le revenu national, plus important, assurera à tous les Algériens une vie plus confortable.

Tenant compte de ce qui précède, le FLN recommande :

1°) Encourager et aider à la formation de comités et mouvements de libéraux algériens, même ceux ayant au départ des objectifs limités :

- a) Comité d'action contre la guerre d'Algérie ;*
- b) Comité pour la négociation et la paix ;*
- c) Comité pour la nationalité algérienne ;*
- d) Comité de soutien des victimes de la répression ;*
- e) Comité d'études du problème algérien ;*
- f) Comité pour la défense des libertés démocratiques ;*
- g) Comité pour le désarmement des milices civiles ;*
- h) Comité d'aide aux ouvriers agricoles(parrainage des syndicats, soutien des grèves, défense des enfants et des femmes exploités).*

2°) Intensifier la propagande auprès des rappelés et des soldats du contingent :

- a) Envoi de livres, revues, journaux, tracts anti-colonialistes ;*
- b) Comité d'accueil des permissionnaires ;*
- c) Théâtre : pièces exaltant la lutte patriotique pour l'indépendance.*

3°) Multiplier les comités de femmes de mobilisés pour exiger le rappel de leurs maris.

C) L'Action du FLN en France

1°) Développer l'appui de l'opinion libérale

L'analyse de l'éventail politique chez les libéraux en Algérie peut être valable pour saisir les nuances de l'opinion publique en France, sujette à des fluctuations rapides en raison de la sensibilité populaire.

Il est certain que le FLN attache une certaine importance à l'aide que peut apporter à la justice cause de la Résistance Algérienne la partie éclairée du peuple français, insuffisamment informé des horreurs indicibles perpétrées en son nom.

Nous apprécions la contribution des représentants du mouvement libéral français tendant à faire triompher la solution politique, pour éviter une effusion de sang inutile.

La Fédération FLN en France, dont la direction est aujourd'hui renforcée à Paris, a une tâche politique de premier plan pour annuler l'effet négatif de la pression réactionnaire et colonialiste.

1°) Contacts politiques avec les organisations, mouvements et comités contre la guerre coloniale.

- Presse, meetings, manifestations et grèves contre le départ des soldats, la manutention et le transport du matériel de guerre.

2°) Soutien financier par la solidarité aux résistants et aux combattants pour la liberté.

2°) *Organiser l'émigration algérienne*

La population algérienne émigrée en France est un capital précieux en raison de son importance numérique, de son caractère jeune et combatif, de son potentiel politique.

La tâche du FLN est d'autant plus importante pour mobiliser la totalité de ces forces qu'elle nécessite, en même temps, la lutte à outrance contre les tentatives de survivance du messalisme.

1°) *Eclairer l'opinion publique française et étrangère en donnant informations, articles de journaux et revues. Grouper à cet effet les militants expérimentés, les intellectuels et les étudiants.*

2°) *Dénoncer d'une façon infatigable et patiente la faillite du messalisme comme courant politique, sa compromission avec les milieux proches du gouvernement français ce qui explique l'orientation dirigée non contre le colonialisme, mais contre le FLN et l'ALN.*

D) *La Solidarité Nord-Africaine*

L'intransigeance révolutionnaire du FLN, la poursuite farouche de la lutte armée par l'ALN, l'unanimité nationale du peuple algérien soudée par l'idéal d'indépendance nationale, ont mis en échec les plans colonialistes.

Les gouvernements tunisien et marocain ont en particulier(sous la pression des peuples frères), pris nettement position sur ce problème qui conditionne l'équilibre nord-africain.

Le FLN doit encourager :

1°) *La coordination de l'action gouvernementale des deux pays du Maghreb, dans le but de faire pression sur le gouvernement français : action diplomatique ;*

2°) *L'unification de l'action politique par la création d'un comité de coordination des partis frères nationaux avec le FLN ;*

a) *Création de comités populaires de soutien de la Résistance Algérienne ;*

b) *Intervention multiforme dans tous les secteurs ;*

3°) *La liaison permanente avec les Algériens résidant au Maroc et en Tunisie(action concrète auprès de l'opinion publique, de la presse et du gouvernement) ;*

4°) *La solidarité des Centrales Ouvrières U.G.T.T, U.M.T.,U.G.T.A.;*

5°) *L'entraide des trois unions estudiantines.*

6°) *La coordination de l'action des trois centrales économiques.*

4°) *L'Algérie devant le monde.*

La diplomatie française a entrepris sur le plan international un travail interne pour obtenir partout où c'est possible, ne serait-ce que très provisoirement, une aide morale et matérielle ou une neutralité bienveillante et passive. Les seuls résultats plus ou moins positifs sont les déclarations gênées, arrachées aux représentants des Etats-Unis, de l'Angleterre et de l'O.T.A.N.

Mais la presse mondiale, notamment la presse américaine, condamne impitoyablement les crimes de guerre, plus particulièrement la légion et les paras, le génocide des vieillards, des femmes, des enfants, le massacre des intellectuels et des civils innocents, la torture des emprisonnés politiques, la multiplication des camps de concentration, l'exécution d'otages.

Elle exige du colonialisme français, la reconnaissance solennelle du droit du peuple algérien à disposer librement de son sort.

La lutte gigantesque engagée par l'Armée de Libération Nationale, son invincibilité garantie par l'adhésion unanime de la nation algérienne à l'idéal de liberté, ont sorti le problème algérien du cadre français dans lequel l'impérialisme l'a tenu jusqu'alors prisonnier.

La conférence de Bandoeng et surtout la 10^{ème} session de l'O.N.U. ont en particulièrement le mérite historique de détruire la fiction juridique de « l'Algérie française ».

L'invasion et l'occupation d'un pays par une armée étrangère ne sauraient en aucun cas modifier la nationalité de ses habitants. Les Algériens n'ont jamais accepté la « francisation », d'autant plus que cette « étiquette » ne les a jamais empêchés d'être dans leur patrie moins libres et moins considérés que les étrangers.

La langue arabe, langue nationale de l'immense majorité, a été systématiquement étouffée. Son enseignement supérieur a disparu dès la conquête par la dispersion des maîtres et des élèves, la fermeture des universités, la destruction des bibliothèques, le vol des donations pieuses.

La religion islamique est bafouée, son personnel est domestiqué, choisi et payé par l'administration colonialiste.

L'impérialisme français a combattu le mouvement progressiste des Oulémas pour donner son appui total au maraboutisme, domestiqué par la corruption de certains chefs de confréries.

Combien apparaît dégradante le malhonnêteté des Bidault, Lacoste, Soustelle et du Cardinal Feltin lorsqu'ils tentent de tromper l'opinion publique française et étrangère en définissant la Résistance Algérienne comme un mouvement religieux fanatique au service du panislamisme.

La ligne de démarcation de la Révolution ne passe pas entre les communautés religieuses qui peuplent l'Algérie, mais entre d'une part, les partisans de la liberté, de la justice, de la dignité humaine et d'autre part, les colonialistes et leurs soutiens, quelle que soit leur religion ou leur condition sociale.

La meilleure des preuves n'est-elle pas le châtimeut suprême infligé à des traîtres officiants du culte, dans l'enceinte même des mosquées.

Par contre, grâce à la maturité politique du peuple algérien et à la sage et lucide direction du Front de Libération Nationale, les provocations traditionnelles et renouvelées du colonialisme : pogroms, troubles anti-chrétiens, xénophobie, ont été déjouées et étouffées dans l'œuf.

La Révolution Algérienne, malgré les calomnies de la propagande colonialiste, est un combat patriotique, dont la base est incontestablement de caractère national, politique et social.

*Elle n'est inféodée ni au Caire, ni à Londres, ni à Moscou, ni à Washington.
Elle s'inscrit dans le cours normal de l'évolution historique de l'humanité qui n'admet plus l'existence de nations captives.*

Voilà pourquoi l'indépendance de l'Algérie martyre est devenue une affaire internationale et le problème-clé de l'Afrique du Nord.

De nouveau, l'affaire algérienne sera posée devant l'O.N.U. par les pays afro-asiatiques.

Si, lors de la dernière session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., on constata chez ces pays amis le souci tactique exagérément conciliateur, allant jusqu'à retirer de l'ordre du jour la discussion de l'affaire algérienne, il n'en est pas de même aujourd'hui car les promesses de la France n'ont nullement été tenues.

Ce manque de hardiesse était déterminé par l'attitude des pays arabes en général et de l'Egypte en particulier. Leur soutien à la lutte du peuple algérien demeurait limité ; il était assujéti aux fluctuations de leur diplomatie. La France exerçait une pression particulière sur le Moyen-Orient en monnayant son aide économique et militaire et son opposition au Pacte de Bagdad. Elle avait notamment essayé de peser de toutes ses forces pour paralyser les armes psychologiques et morales dont le FLN dispose.

L'attitude des pays non arabes du bloc afro-asiatique était conditionnée, semble-t-il, par le souci d'une part de ne jamais dépasser celle des pays arabes, par le désir d'autre part de jouer un rôle déterminant dans des problèmes tels que ceux désarmement et de la coexistence pacifique.

Ainsi l'internationalisation du problème algérien dans sa phase actuelle a renforcé la prise de conscience universelle sur l'urgence du règlement d'un conflit armé pouvant affecter le bassin méditerranéen et l'Afrique, le Moyen-Orient et le monde entier.

Comment Diriger Notre Activité internationale ?

Nos contacts avec les dirigeants des pays frères n'ont jamais été autre chose que des contacts d'alliés et non d'instruments.

Nous devons veiller d'une façon systématique à conserver intacte l'indépendance de la Révolution Algérienne. Il convient de réduire à néant la calomnie lancée par le gouvernement français, sa diplomatie, sa grande presse pour nous présenter, n'ayant pas de racines dans la Nation Algérienne captive.

1°) Provoquer chez les gouvernements du Congrès de Bandoeng, en plus de l'intervention à l'O.N.U., des pressions diplomatiques, voire économiques directes sur la France ;

2°) Rechercher l'appui des peuples d'Europe, y compris les pays nordiques et les démocraties populaires ainsi que les pays d'Amérique Latine ;

3°) S'appuyer sur l'émigration arabe dans les pays de l'Amérique Latine.

Dans ce but, le FLN a renforcé la Délégation algérienne en mission à l'extérieur. Il devra avoir :

- a) Bureau permanent auprès de l'ONU et aux USA ;*
- b) Délégation dans les pays d'Asie ;*

- c) Délégations itinérantes pour la visite des capitales et la participation aux rassemblements mondiaux culturels, estudiantins, syndicaux, etc ;
- d) Propagande écrite créée par nos propres moyens ; bureau de presse, éditions de rapports, documents par la photo et le film.

CONCLUSION

Il y a dix an, au lendemain de la fin de la deuxième guerre mondiale, une formidable explosion a ébranlé l'impérialisme.

L'irrésistible mouvement de libération nationale, longtemps comprimé, secoua les peuples captifs. Une réaction en chaîne entraîna les pays colonisés, l'un après l'autre, dans la conquête d'un avenir flamboyant de liberté et de bonheur..

En cette courte période, dis huit nations sont sorties des ténèbres de l'esclavage colonial et ont pris place au soleil de l'indépendance nationale.

Les peuples de Syrie et du Liban, du Viet-Nam et du Fezzan ont brisé les barreaux de leurs cellules et réussi à quitter l'immense prison du colonialisme français.

Les trois peuples du Maghreb ont manifesté à leur tour leur volonté et leur capacité de prendre leur place dans le concert des nations libres.

La révolution Algérienne du 1^{er} Novembre 1954 est sur la bonne voie.

La lutte sera encore difficile, âpre, cruelle.

Mais sous la ferme direction du FRONT DE LIBERATION NATIONALE, la victoire couronnera la longue lutte armée menée par le peuple algérien indompté.

La date humiliante du 5 juillet 1830 sera effacée avec la disparition de l'odieux régime colonial.

Le moment est proche où le peuple algérien recueillera les doux fruits de son douloureux sacrifice et de son courage sublime.

L'INDEPENDANCE DE LA PATRIE SUR LAQUELLE FLOTTERA SOUVERAINEMENT LE DRAPEAU NATIONAL ALGERIEN.

Résumé

Notre recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours. Nous avons étudié la genèse et la circulation de quelques formules construites autour du vocable *Algérie* dans le discours social. L'analyse que nous avons menée a été conduite sur un corpus constitué de données exploitables tirées d'une archive collectée de 2010 à 2015. Cette archive regroupe plusieurs discours médiatiques à savoir des discours journalistiques, des forums de discussion sur Internet et des commentaires des lecteurs sur des articles parus dans la presse électronique.

Le but de cette étude était d'observer le fonctionnement formulaire de quelques syntagmes, et ce à la lumière des critères retenus pour ce genre d'unité. Nous avons montré que le vocable *Algérie*, lorsqu'il est combiné avec quelques unités de la langue, pouvait être classé comme un énoncé formulaire. Dans ce sens, les syntagmes construits autour de ce vocable se présentent dans notre corpus comme des unités figées, ayant un fonctionnement discursif, possédant un référent social et un caractère polémique.

En effet, nous avons, à travers les différents chapitres d'analyse, étudié le figement de ces formules et la possibilité de suivre leur parcours. Nous avons également observé l'emploi discursif de ces formules et leur utilisation/adoption par les locuteurs. Nos analyses ont permis aussi de montrer que les différentes formules étudiées dans les différents paliers d'analyse discutent de leur référent qui reste un objet insaisissable. Elles sont également l'objet de polémique et de dissensus qui divisent l'avis des locuteurs.

Les formules circulent alors d'un contexte à un autre tout en montrant les traces et les heurts qu'elles laissent dans les différents discours. Ces unités ont la capacité de montrer les soubassements d'une réflexion, l'état de la réflexion d'une époque et participent ainsi à l'organisation des discours circulant dans une communauté en question.

ملخص

تندرج هذه الدراسة في مجال تحليل الخطاب. تطرقنا الى دراسة اصل و تداول بعض الصيغ التي تبني حول مصطلح *الجزائر* وهذا في الخطاب المتداول في المجتمع الجزائري. تعتمد هذه الدراسة على عينة تم اقتباسها من ارشيف يمتد من 2010 الى 2015 و المتكون من مجموعة من الخطابات مثل الخطاب الصحفي، الخطاب الناتج عن منتديات النقاش عبر صفحات الانترنت و كذا مجموعة من ردود الافعال حول بعض المقالات التي نشرت في الصحافة الالكترونية.

الهدف من هذا العمل هو ترقب عملية بناء هذه الصيغ و محاولة تحليل هذه العبارات من خلال المعايير المتداول بها فيما يخص هذا النوع من الوحدات. لقد تمكنا من اثبات ان مصطلح *الجزائر* عندما يظهر في الخطابات الى جانب بعض الوحدات الاخرى يكون على حالة صياغة شكلية. ان العبارات المتشكلة من خلال هذا المصطلح تكون ثابتة لغويا، متداولة خطابيا، لها مرجعية اجتماعية و كذا جدلية.

من خلال فصول التحليل، قمنا بدراسة التصلب الذي يطال هذه الوحدات و الذي يمكننا من تحديد مسارها عبر مختلف الخطابات. هذه الوحدات هي متداولة من طرف المتحدثين الجزائريين لعدة اغراض. هذه الاخيرة هي ايضا تعبر عن مرجعية اجتماعية غير ثابتة و تبين النقاش و الجدل السائدين في اراء المتحدثين.

اخيرا، هذه العبارات تنتقل من سياق الى اخر مبينة بذلك الاثار و الاشتباكات التي تميز الخطاب. هذه الوحدات الشكلية يمكنها اظهار اسس الاعتقادات السائدة في فضاء ما. العبارات المتكونة حول مصطلح *الجزائر* بإمكانها حمل مجمل المعاني التي تترصد في خطاب معين و هي بذلك تشارك في تنظيم الفكر السائد في مجتمعنا الجزائري.

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة أبو القاسم سعد الله الجزائر 2

كلية الآداب واللغات

قسم اللغة الفرنسية

مدرسة الدكتوراه الفرنسية

عملية توليد و تداول الصيغ حول مصطلح الجزائر في الخطاب الاجتماعي

أطروحة لنيل شهادة الدكتوراه في علوم اللسانيات

تحت إشراف:

الأستاذ: يوسف إيمون
الأستاذة: فريدريك سيتري

من إعداد:

كميلة أولبشير-أوكيل

تتكون لجنة المناقشة من:

- السيدة صفية رحال، أستاذة، جامعة الجزائر 2، رئيسة
- السيد يوسف إيمون، أستاذ محاضر، جامعة الجزائر 2، مقرر
- السيدة فريدريك سيتري، أستاذة محاضرة، جامعة باريس نانثير، مقررة
- السيدة نبيلة بن حوحو، أستاذة، المدرسة العليا للأساتذة - بوزريعة، عضوا مناقشا
- السيدة عتيقة قارة ، أستاذة، المدرسة العليا للأساتذة - بوزريعة، عضوا مناقشا
- السيدة سندرين روبول - توري، أستاذة محاضرة، جامعة السوربون، باريس 3، عضوا مناقشا

2015/2016